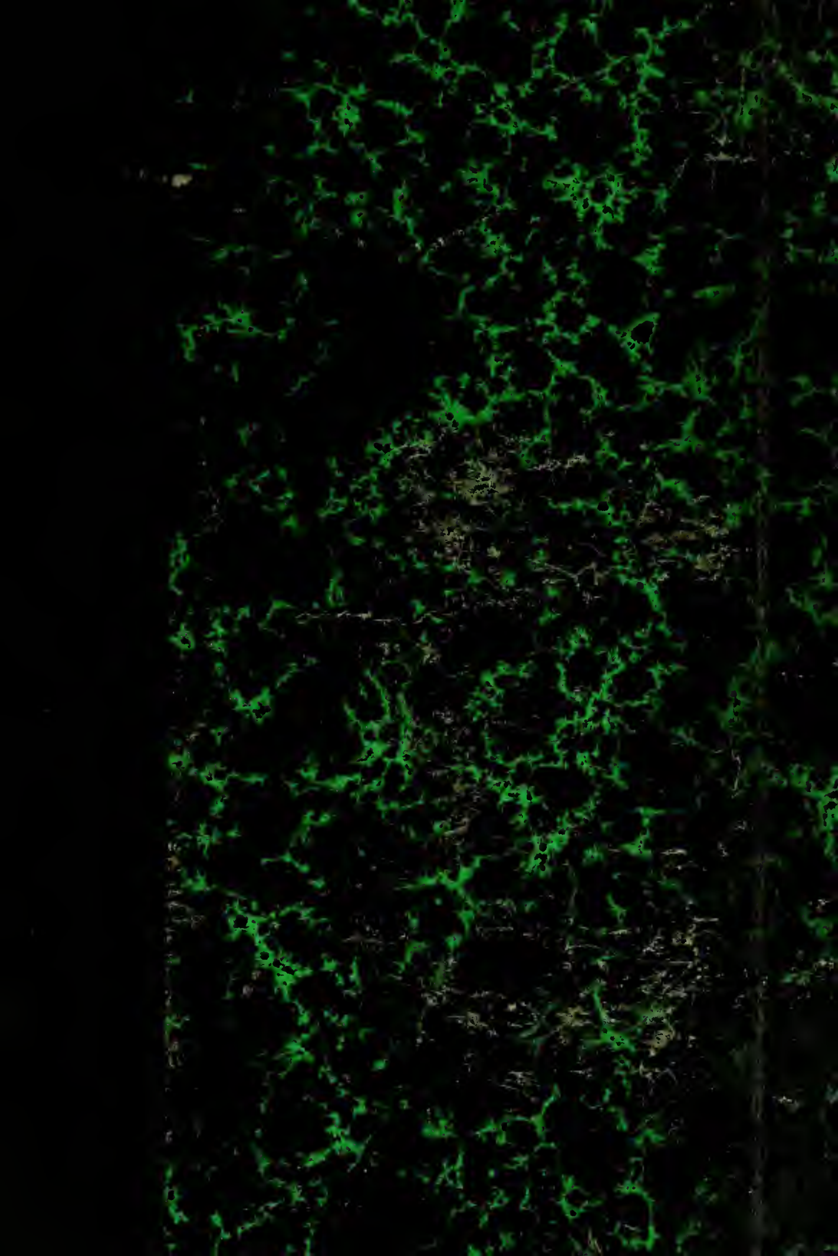


PROVINCIA

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

d'Histoire et d'Archéologie

de Marseille et de Provence





BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence

Fondée le 7 Février 1827

Reconnue d'utilité publique le 2 avril 1831

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. JEAN REYNAUD

Secrétaire Général

TOME VI — ANNÉE 1926



Secrétariat Général.
Palais de la Bourse,
MARSEILLE

1926



Société de Statistique

d'Histoire et d'Archéologie

DE MARSEILLE ET DE PROVENCE

Conseil d'Administration pour l'année 1926

Président	MM. Eugène Michel.
Vice-Présidents	Joseph Fournier. Charles Latune.
Secrétaire-Général. . . .	Jean Reynaud.
Secrétaire	Jean de Servières.
Trésorier	Auguste Rampal.
Trésorier-Adjoint	Jean Courlet.
Bibliothécaire-Archiviste. .	Louis Malzac.
Conserv. des Collections .	Marc Dubois
	Mme Paul Paret.
Présidents de Sections . .	MM Victor Faure. Xavier Moretti. Henri Pellissier-Guys. Jules Poinso. Eugène Richard-Paul.

Liste des Membres de la Société [1]

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.
M. le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.
M. le Maire de Marseille.
M. le Recteur de l'Académie d'Aix.
M. le Président de la Chambre de Commerce de Marseille.
M. Jullian (Camille), O. ✻, ❦ I., membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, 30, rue Guynemer, Paris (VIe).

MEMBRES HONORAIRES [2]

MM.

Clerc (Michel), ✻, ❦ I., correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix, conservateur du Musée Archéologique de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, place d'Albertas, Aix-en-Provence.

Perrier (Baron Emile), C. ✠, O. ✠, ✠, ✠, ✠, membre des Académies de Marseille, d'Aix et de Vaucluse, Villa du Bocage, Mazargues, Marseille.

---

[1] La date entre parenthèses indique celle de la réception.

Signes abréviatifs : ✻ Légion d'honneur. — Médaille Militaire. — Croix de Guerre. — ❦ A. Officier d'Académie. — ❦ I. Officier de l'Instruction Publique. — Mérite Agricole. — ✠ Décoration étrangère.

[2] Cette catégorie de membres ne se recrute plus.

MEMBRE BIENFAITEUR [1]

PARET (Madame Paul), 23, boulevard Vauban, Marseille (11 janvier 1923).

MEMBRES PERPETUELS [2]

FOURNIER (Joseph), ✻, ❦ I., C. ✠, O. ✠, membre non résidant du Comité des Travaux Historiques, secrétaire-adjoint de l'Académie de Marseille, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône, archiviste-bibliothécaire de la Chambre de Commerce de Marseille, 100, boulevard Longchamp, Marseille (15 décembre 1899).

ARTAUD (Adrien), O. ✻, ancien député, président honoraire de la Chambre de Commerce de Marseille, président de l'Institut Colonial de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, 56, rue Paradis, Marseille (10 janvier 1900).

RAMPAL (Auguste), avocat, docteur en droit, trésorier de l'Académie de Marseille, 72, boulevard Longchamp, Marseille (21 juillet 1907).

ZAFIROPULO (Polybe), ingénieur, 13, rue Edouard-Delanglade, Marseille (10 juillet 1919).

FAURE (Victor), ❦ I., architecte, 70, avenue du Prado, Marseille (18 décembre 1919).

ESTRINE (Lucien), C. ✻, ❦ I., président honoraire de la Chambre de Commerce et de la Société de Géographie de Marseille, 427, rue Paradis, Marseille (15 janvier 1920).

† PARET (Paul), ingénieur, Marseille (10 février 1921). Mort le 12 décembre 1923.

PARET (Madame Paul), 23, boulevard Vauban, Marseille (11 janvier 1923).

CHAUBET (Jacques), industriel, licencié en droit, 60, rue de Tocqueville, Paris (13 mars 1924).

REYNAUD (Joseph-A.), agent de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine, 135, boulevard Baille, Marseille (12 juin 1924).

---

[1] Sont inscrits comme bienfaiteurs, les membres qui ont fait à la Société une libéralité d'au moins *mille francs*.

[2] Les Membres Perpétuels sont ceux des membres titulaires de la Société qui ont racheté leurs cotisations par un versement unique d'un minimum de *trois cents francs*.

Rastoin (Emile), ✻, industriel, président de la Chambre de Commerce de Marseille, ancien adjoint au maire, 15, place Alexandre-Labadié, Marseille (23 octobre 1924).

Aicard (Albert), ✻, O. ✠, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, 4, rue des Marronniers, Paris (XVIe) (13 novembre 1924).

† Laurent-Vibert (Robert), ✻, ✠, professeur agrégé d'histoire, homme de lettres, Lyon et Lourmarin, Vaucluse (13 novembre 1924). Mort le 27 avril 1925.

Lugagne (Gabriel), ✻, entrepreneur de travaux publics, juge au Tribunal de Commerce, villa l'Antignane, 7, boulevard Rabatau, Marseille (12 février 1925).

Gaymard (Sylvain), 7, rue Fargès, Marseille (19 mars 1925).

Philipon (Antoine), notaire, 24, cours Pierre-Puget, Marseille (14 mai 1925).

Barbarin (Madame Maurice de), 39, cours Pierre-Puget, Marseille (17 juin 1926).

MEMBRES TITULAIRES

Pascal (Chanoine Adrien), ✿ I., O. ✠, prélat de l'Eglise grecque, membre de l'Académie d'Aix, membre correspondant de l'Académie de Marseille, 28, rue Jacques-de-la-Roque, Aix-en-Provence (5 mai 1893).

Gérin-Ricard (Comte Henry de), ✿ I., ✠, membre des Académies de Marseille, d'Aix et de Vaucluse, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, conservateur suppléant du Musée d'Archéologie de Marseille, 33, rue Wulfran-Puget, Marseille (18 janvier 1899).

Arnaud d'Agnel (Abbé Gustave), ✻, ✿ I., docteur en théologie et en philosophie, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, aumônier des Lycées de Marseille, 10, rue Edmond-Rostand, Marseille (12 avril 1901).

Samat (Jean-Baptiste), O. ✻, ✿ I., O. ✠, ✠, ✠, ✠, directeur du *Petit Marseillais*, membre de l'Académie de Marseille, vice-président du Comité du *Vieux-Marseille*, 119, rue Paradis, Marseille (10 mai 1901).

Rondel (Auguste), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien juge au Tribunal de Commerce, membre de l'Académie de Marseille, 42, rue Montgrand, Marseille (18 février 1903).

Ancey (Emmanuel), directeur adjoint du *Sémaphore de Marseille*, président de la Société d'Etudes Economiques, 1, allées de Meilhan, Marseille (28 avril 1919).

Busquet (Raoul), ✿ I., archiviste-paléographe, membre non résidant du Comité des travaux historiques, membre de l'Académie de Marseille, archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, 2, rue Sylvabelle, Marseille (28 avril 1919).

Guigou-Blancard (Robert), ✠, ✠, administrateur-délégué de la Société Provençale Immobilière, 6, rue Joseph-Autran, Marseille (28 avril 1919).

Isnard (Emile), ✿ A., archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Marseille, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 393, rue Paradis, Marseille (28 avril 1919).

Reynaud (Jean), ✠, ✿ A., O. ✠, archiviste-adjoint de la Chambre de Commerce de Marseille, 3, rue d'Arcole, Marseille (28 avril 1919).

Bromberger (André), ✿ A., homme de lettres, rédacteur au *Petit Marseillais*, 15, quai du Canal, Marseille (10 juillet 1919).

Malzac (Louis), docteur en médecine, 19, rue Ferrari, Marseille (10 juillet 1919).

Voulx (Ildefonse de), ✠, publiciste, 10, rue Farjon, Marseille (10 juillet 1919).

Denizet (Jean), ✠, ✠, archiviste-paléographe, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, 48, boulevard Bernard, Saint-Just, Marseille (18 décembre 1919).

Servières (Jean de), ✠, ✿ I., homme de lettres, 26, rue Adolphe-Thiers, Marseille (18 décembre 1919).

Villard (Henry), 2, rue des Trois-Mages, Marseille (18 décembre 1919).

Courlet (Jean), 107, boulevard Longchamp, Marseille (15 janvier 1920).

Gautier (Madame Albert), présidente de la Société *Art et Charité*, 1, boulevard de la Liberté, Marseille (12 février 1920).

Bergasse (Louis), ✿ A., docteur en droit, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Marseille, 62, cours Pierre-Puget, Marseille (12 février 1920).

Bonnasse (Joseph), ✠, banquier, château de la Rouvière, au Cabot, Marseille (12 février 1920).

Cassan (Paul), ✿ A., notaire honoraire, 61, boulevard Notre-Dame, Marseille (12 février 1920).

Campou de Grimaldi-Régusse (Marquis Marcel de), ✠, assureur, consul de la République de Guatemala, 1, rue d'Arcole, Marseille (12 février 1920).

Desbief (Eugène), industriel, 393, rue Paradis, Marseille (12 février 1920).

Gros (Etienne), ❦ A., professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 35, rue de Turenne, Marseille (12 février 1920).

Masson (Paul), ✻, ❦ I., correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux Historiques, membre de l'Académie des Sciences Coloniales, directeur de l'Académie de Marseille, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 32, rue Poucel, Marseille (12 février 1920).

Belsunce (Roger de), avocat, 27, rue Grignan, Marseille (11 mars 1920).

Fournier (Elie), avocat, 23, rue Daumier, Marseille (11 mars 1920).

Laurent (Louis), ❦ I., docteur ès-sciences, chargé du cours de Paléontologie végétale, chef de travaux à la Faculté des Sciences, conservateur au Muséum d'Histoire naturelle, membre de l'Académie de Marseille, 20, rue des Abeilles, Marseille (11 mars 1920).

Pellissier-Guys (Henry), avocat, président de l'Institut Historique de Provence, 16, rue Breteuil, Marseille (11 mars 1920).

Sénès (Paul), avocat, 52, rue Grignan, Marseille (11 mars 1920).

Bertas (Pierre), publiciste, 34, rue Thomas, Marseille (22 avril 1920).

Ripert (Emile), ✻, ❦ A., professeur à l'Université d'Aix-Marseille, membre de l'Académie de Marseille, président de la Société des Amis des Lettres de Marseille, 43, cours Lieutaud, Marseille (22 avril 1920).

Scapel (Paul), avocat, 19, rue de la République, Marseille (22 avril 1920).

Barbarin (Joseph de), avocat, 83, rue Sylvabelle, Marseille (27 mai 1920).

Perraud (Maurice), propriétaire, 103, boulevard de la Magdeleine, Marseille (27 mai 1920).

Raimbault (Maurice), ❦ I., archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, conservateur du Musée-bibliothèque Paul Arbaud, membre de l'Académie d'Aix, majoral du Félibrige, 2A, rue du 4-Septembre, Aix-en-Provence (27 mai 1920).

Vente (Roger), ingénieur en chef de la Compagnie Générale Française de Tramways à Marseille, 4, place Ernest-Delibes, Marseille (27 mai 1920).

Antiq (Fernand), notaire, 56, rue Grignan, Marseille (24 juin 1920).

Latune (Charles), ❦ I., avocat, 43, rue Montgrand, Marseille (24 juin 1920).

Marguery (Ernest), membre de l'Académie de Marseille, ancien adjoint au maire, 4, rue Wulfran-Puget, Marseille (24 juin 1920).

Pourtal (Louis), ✠, docteur en médecine, 77, boulevard Périer, Marseille (24 juin 1920).

Assouad (Gustave), numismate, 88, rue Saint-Jacques, Marseille (25 novembre 1920).

Labarre (Pierre), ingénieur des Arts et Manufactures, 11 *bis*, boulevard Garibaldi, Marseille (25 novembre 1920).

Audibert (Jean), assureur, 308, rue Paradis, Marseille (27 janvier 1921).

Pellenq (Abbé Eugène), recteur de Saint-Eugène, impasse du Presbytère, Endoume, Marseille (10 février 1921).

Solari (Paul), docteur en médecine, numismate, 40, quai du Port, Marseille (10 février 1921).

Vlasto (Michel), ✠, industriel, 12, allées Léon Gambetta, Marseille (10 février 1921).

Clapiers-Collongues, née de Brossin de Méré (Marquise de), 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris (VIIe), et château de Riforan, à Entrecasteaux (Var) (10 mars 1921).

Durand (Bruno), archiviste-paléographe, archiviste du 5e arrondissement maritime, 1, rue Peiresc, Toulon (10 mars 1921).

Durand (Mademoiselle Alexandrine), institutrice, 62, boulevard Mérentié, Marseille (14 avril 1921).

Blanc (Abbé Hilaire), recteur du Canet, Marseille (14 avril 1921).

Fontanier (Lucien), archiviste et fondateur du Musée de la Confrérie des Pénitents du Bon-Jésus, 42, rue de la Loubière, Marseille (14 avril 1921).

Mélizan (Paul), ⚜, directeur de l'Institution Mélizan, 65, rue Fortunée, Marseille (14 avril 1921).

Boucherie de la Motte (Commandant), ✱, ⚜ A., chef d'escadron de l'Artillerie coloniale en retraite, 53, boulevard Périer, Marseille (12 mai 1921).

Gautier (Simon), industriel, 26, rue Grignan, Marseille (12 mai 1921).

Labroquère (Roger), ingénieur, directeur de la Société Marseillaise de Sulfure de Carbone, villa des Marronniers, boulevard Banon, aux Chartreux, Marseille (12 mai 1921).

Rolland (Henry), avocat, 14, boulevard Louis-Salvator, Marseille (12 mai 1921).

Servian (Ferdinand), critique d'art, membre de l'Académie de Marseille, 22, avenue Ferdinand-Flotte, Marseille (12 mai 1921).

Blégier de Pierregrosse (Comte de), à Sainte-Marguerite, Marseille (9 juin 1921).

Camau (Emile), ✱, ⚜, ⚜ A., président de la Compagnie des courtiers assermentés près le Tribunal de Commerce, membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne des Bouches-du-Rhône, 39, boulevard Notre-Dame, Marseille (9 juin 1921).

MARIN DE CARRANRAIS (François de), ancien attaché aux Archives des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille, La Marine, chemin de Sainte-Marthe, à Saint-Barthélemy, Marseille (9 juin 1921).

MICHEL (Eugène), ✻ I., professeur agrégé d'histoire au Lycée de Marseille, 1, rue Ferrari, Marseille (9 juin 1921).

NICOLLET (François-Napoléon), ✻ I., agrégé de l'Université, professeur honoraire du Lycée Mignet, imprimeur, 5, rue Emeric-David, Aix-en-Provence (9 juin 1921).

SAVON (Marius), homme de lettres, villa La Gastaude, à Aubagne (9 juin 1921).

VIDAL-NAQUET (Albert), O. ✻, ✻ A., ✠, avoué, juge suppléant au Tribunal Civil, vice-président de la Commission des Hospices, président du Comité des Enfants traduits en justice, 31, rue Breteuil, Marseille (9 juin 1921).

BENOIT (Léon), quartier de Saint-Roch, à Roquevaire, Bouches-du-Rhône (17 novembre 1921).

ROUX (Paul), industriel, ancien juge au Tribunal de Commerce, 18, rue Stanislas-Torrents, Marseille (22 décembre 1921).

SAUTEL (Abbé Joseph), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, professeur au Collège Saint-Joseph d'Avignon, 6, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Avignon (22 décembre 1921).

SOULAS (Henri), ✠, docteur en médecine, 28, boulevard Philippon, Marseille (22 décembre 1921).

* BARLATIER (Paul), ✻, ✠, ✠, homme de lettres, directeur du *Sémaphore*, membre de l'Académie de Marseille, 19, rue Venture, Marseille (1er janvier 1922).[1]

* BERNIOLLE (Jean-Baptiste), ✻ I., professeur honoraire de l'Université, 50, quai Saint-Pierre, Arles (1er janvier 1922).

* BUIX (Désiré), ✻, ✠, docteur en médecine, médecin-dentiste, 22, cours Lieutaud, Marseille (1er janvier 1922).

* CACHARD (Ludovic), propriétaire à la Cadière, Var (1er janvier 1922).

* CELLIER (Charles), ingénieur agronome, 42, boulevard du Jardin-Zoologique, Marseille (1er janvier 1922).

* CHANFREAU (Paul), ✠, ✻ A., à Rognac, Bouches-du-Rhône (1er janvier 1922).

---

[1] L'astérisque placée devant les noms indique ceux des membres de la *Société Archéologique de Provence*, réunis à la *Société de Statistique de Marseille* à la date du 1er janvier 1922.

* CHARRAS, membre de l'Académie du Var, pharmacien, à Saint-Cyr, Var (1er janvier 1922).

* COTTE (Charles), notaire, secrétaire général de *Rhodania*, place des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence (1er janvier 1922).

* DEGLATIGNY (Louis), 29, rue Blaise-Pascal, à Rouen (1er janvier 1922).

* DUBOIS (Marc), ✿ A., 14, rue Clapier, Marseille (1er janvier 1922).

* DUCE (Félix), 50, rue Vacon, Marseille (1er janvier 1922).

* FARNARIER (Fernand), ✠, docteur en médecine, licencié ès-sciences, 46, cours Pierre-Puget, Marseille (1er janvier 1922).

* FONTANARAVA (Isidore), directeur de l'usine Pavin de La Farge, à Valdonne, par Peypin (1er janvier 1922).

* FONTENAY (Cadet de), contrôleur des douanes en retraite, villa Bertha, Les Trois-Lucs, Marseille (1er janvier 1922).

* GAULOFRÉ (Fernand), propriétaire, 168, rue Consolat, Marseille (1er janvier 1922).

* GOBY (Paul), 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (1er janvier 1922).

* GODWIN (Franck), professeur, villa Tobel, La Treille, Marseille (1er janvier 1922).

* LUGAGNE (Madame Gabriel), villa L'Antignane, 7, boulevard Rabatau, Marseille (1er janvier 1922).

* MAGNAN (Joseph), assureur, 26, rue Fargès, Marseille (1er janvier 1922).

* MARTIN (Gustave), ✱, ✿ A., membre de la Société de Numismatique de France, conservateur honoraire du Cabinet des Médailles de Marseille, 22, place Jean-Jaurès, Marseille (1er janvier 1922).

* POINSO (Jules), ✿ I., professeur agrégé au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux, Marseille (1er janvier 1922).

* TRESSENS (Fortuné), 5, rue du Loisir, Marseille (1er janvier 1922).

* TROUMP (Eugène), ✱, ✿ I., architecte, professeur à l'école des Beaux-Arts, 17, boulevard Gazzino, Marseille (1er janvier 1922).

* VARALDI (René), ingénieur-chimiste, industriel, Cannes-La Bocca, Alpes-Maritimes (1er janvier 1922).

* VOLLE (Joseph), inspecteur de l'enregistrement, 60, rue Sénac, Marseille (1er janvier 1922).

BELTRAMI (Géo), ✿ A., docteur en médecine, chirurgien-dentiste, professeur à l'École de Médecine, 58, rue Saint-Ferréol, Marseille (19 janvier 1922).

ESTRANGIN (Etienne), ✱, ✠, ✿ A., licencié ès-lettres, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence, 54, boulevard Notre-Dame, Marseille (19 janvier 1922).

MANTEYER (Georges de), ✱, ✿ A., archiviste-paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap, et château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds, Hautes-Alpes (10 janvier 1922).

LE BRUN (René), bibliophile, 112, cours Lieutaud, Marseille (23 février 1922).

VIMAR (Gaston), ✿ I., licencié en droit, secrétaire général de la Société pour la défense du Commerce, 24, rue Saint-Savournin, Marseille (23 mars 1922).

VINCENT (Léopold), ✠, ingénieur, sous-directeur de la Cie des Docks et Entrepôts de Marseille, place de la Joliette, Marseille (23 mars 1922).

L'ABBAYE-EYMERIC (Alfred de), antiquaire, 51, boulevard de la Magdeleine, Marseille (27 avril 1922).

ROCCA (Jean), licencié ès-lettres, 28, rue Edouard-Delanglade, Marseille (18 mai 1922).

GUÉRIN-VALMALE (Charles), ✱, ✠, ✿ I., ✠, C. ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, docteur en médecine, professeur agrégé à l'Ecole de Médecine, 63, rue Paradis, Marseille (23 novembre 1922).

VÉRITIER (Abbé Antoine), vicaire à la paroisse Saint-Laurent, 117, rue de Rome, Marseille (23 novembre 1922).

FOURNIER (Madame Elie), 23, rue Daumier, Marseille (15 fév. 1923).

BÉRENGER (Auguste), avocat, 19, rue de la République, Marseille (15 février 1923).

GRAVIER (Jules), ✱, négociant, 78, rue Saint - Jacques, Marseille (15 février 1923).

RAMBERT (Gaston), ✠, professeur agrégé de l'Université, directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce, 148, rue Paradis, Marseille (15 février 1923).

CONDRILLIER (Gaston), 2, avenue des Italiens, La Ciotat, Bouches-du-Rhône (22 mars 1923).

JOANNON (Paul), président de la Société Archéologique d'Aix-en-Provence, 40, rue Daumier, Marseille (22 mars 1923).

BASSET (Paul), président du Syndicat de la mercerie en gros, rue de la Providence, 15, Marseille (19 avril 1923).

GASTINEL (André), 11, boulevard Boisson, Marseille (19 avril 1923).

GUIOL (Louis), assureur, ancien juge au Tribunal de Commerce, 93, rue Paradis, Marseille (19 avril 1923).

PUYMORIN (Gaston d'AUBRY de), avocat, 39, rue Saint-Ferréol, Marseille (19 avril 1923).

MACCARIO (Fabien), avocat, 62, rue Montgrand, Marseille (17 mai 1923).

DANON (Maurice), ☪, ☥, O. ✠, licencié ès-lettres, négociant, chancelier du Consulat de Salvador, 309, rue Paradis, Marseille (7 juin 1923).

MAURIN (Antoine), avocat, 22, rue Montgrand, Marseille (13 décembre 1923).

NÉGREL (Auguste), ✾ A., courtier assermenté près le Tribunal de Commerce de Marseille, 54, rue Vacon, Marseille (13 mars 1924).

RAYNAUD (Henri), commissaire-priseur, 62, boulevard Longchamp, Marseille (13 mars 1924).

BLÉGIER (Comte Jules de), ☪, O. ✠, assureur, 16, rue Pavillon, Marseille (10 avril 1924).

GUIOL (Fernand), industriel, 98, rue Sylvabelle, Marseille (10 avril 1924).

VAN GAVER (Frédéric), ✾ A., docteur en médecine, professeur à l'Institut Technique Supérieur, 216, avenue du Prado, Marseille (10 avril 1924).

BILLON (Paul), industriel, 13, rue de la Liberté, Marseille (8 mai 1924).

DUBOIS (Marius), O. ✾, ancien secrétaire général de la Mairie de Marseille, président du Comité du Vieux-Marseille, 28, boulevard du Muy, Marseille (8 mai 1924).

HEYRAUD (Charles), homme de lettres, membre de l'Académie de Marseille, 295, rue Paradis, Marseille (8 mai 1924).

ANASTAY (J.-Paul), ingénieur-chimiste, conservateur du Musée Philippe de Girard, à Lourmarin, Vaucluse, et 4, rue Charras, Marseille (12 juin 1924).

EYRIÈS (Eugène), docteur en médecine, 2, rue Adolphe-Thiers, Marseille (12 juin 1924).

POTTIER (René), O. ✾, ✾ A., ✠, ✠, administrateur en chef honoraire de l'Inscription Maritime, 162, avenue du Prado, Marseille (12 juin 1924).

SARRAILH (Henri), substitut du procureur de la République, boulevard de la Magdeleine, 210, Marseille (12 juin 1924).

TASSY (Charles), ☥, industriel, 99, avenue du Prado, Marseille (12 juin 1924).

CÉRATI (Madame Alex.), née Genin, ✾ A., institutrice honoraire, 66, place Abatucci, maison Muraccioli, Ajaccio, Corse (23 octobre 1924).

FREYDIER (Emile), ✾ A., 6, rue Marius-Jauffret, Marseille (23 octobre 1924).

HUBERT (Maurice), ingénieur E. C. P., membre de la Chambre de Commerce de Marseille, 220, avenue du Prado, Marseille (23 octobre 1924).

MORETTI (Xavier), secrétaire général de la Crèche départementale, administrateur de la Caisse d'Epargne, 14, rue du Progrès, Marseille (23 octobre 1924).

BONIFFACY (Pierre), 41, boulevard Notre-Dame, Marseille (13 novembre 1924).

CAHIER (Jules), directeur honoraire, conseil de la Compagnie des Docks et Entrepôts, 14, rue Edmond-Rostand, Marseille (13 novembre 1924).

CAHIER (Robert), courtier, 45, rue Sénac, Marseille (13 novembre 1924).

CONTENCIN (Alexandre), juge au tribunal mixte de Sousse, président de la Société Archéologique de Sousse, à Sousse, Tunisie (13 novembre 1924).

FAURE-DURIF (Victor), arbitre de commerce, villa l'Oasis, Sainte-Marguerite, Marseille (13 novembre 1924).

GÉNOT (Eugène), ✻, ✠, directeur de la Commerciale des Vins, 137, boulevard Longchamp, Marseille (13 novembre 1924).

MARTIN (Lucien), licencié en droit, 144, route Nationale de Saint-Loup, Marseille (13 novembre 1924).

NATHAN (Abel), O. ✻, ✠, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, 54, rue Montgrand, Marseille (13 novembre 1924).

PONS (Henri), docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux, 15, boulevard de la Liberté, Marseille (18 décembre 1924).

BOUDE (Antoine), industriel, membre de la Chambre de Commerce de Marseille, 104, rue Paradis, Marseille (18 décembre 1924).

GIRAUD (Hubert), ✻, ✻ A., ✠, président du Conseil d'administration de la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, président honoraire de la Chambre de Commerce de Marseille, ancien député, 24, cours Pierre-Puget, Marseille, et 242, boulevard Saint-Germain, Paris (VIIe) (18 décembre 1924).

ROUBAUD (Paul), ✻, directeur de la Compagnie Marseillaise de Madagascar, 473, rue Paradis, Marseille (18 décembre 1924).

ELLIEN (Louis), 72, rue Edmond-Rostand, Marseille (15 janvier 1925).

MOULIN (Eugène), avocat, 8, rue Haxo, Marseille (15 janvier 1925).

TASSY (Lucien), ✠, industriel, 97, rue Edmond-Rostand, Marseille (15 janvier 1925).

TERRIS (Jean-Joseph), ✠, commissaire-priseur, 308, rue Paradis, Marseille (15 janvier 1925).

REY DE SAUVEBONNE (Maurice), inspecteur principal honoraire de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., 297, rue Paradis, Marseille (12 février 1925).

SAMATAN (Baron Odon de), 171, rue de Rome, Marseille (12 fév. 1925).

Brenier (Henri), O. ✻, C. ✠, directeur général des services de la Chambre de Commerce de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, villa Les Papillons, 136, chemin du Roucas-Blanc, Marseille (19 mars 1925).

Fleury (Jean), négociant, 33, rue Fargès, Marseille (19 mars 1925).

Mottet (Pierre), assureur, rue Paradis, 351, Marseille (19 mars 1925).

Jouvin (Maurice), industriel, 99, boulevard Baille, Marseille (19 mars 1925).

Maltret (Emile), 16, rue de la Croix, Marseille (19 mars 1925).

Barbarin (Henri de), ✻, ✠, assureur, 54, rue Paradis, Marseille (14 mai 1925).

Usslaub (Georges), 94, rue Sylvabelle, Marseille (14 mai 1925).

Melchior-Robert (Paul), ✻, docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux, 38, rue Sainte, Marseille (11 juin 1925).

Richard-Paul (Eugène), villa La Sérane, Bonneveine, Marseille (11 juin 1925).

Antarieu (François), professeur agrégé au Lycée de Marseille, 5, rue Cannebière, Marseille (22 octobre 1925).

Bouillanne (Marcel de), constructeur de ciment armé, 319 rue Paradis, Marseille (22 octobre 1925).

Davin (Edouard), industriel, 8, rue Moustier, Marseille (22 octobre 1925).

Neyron de Saint-Julien (Baron Jacques), O. ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, 107, avenue du Prado, Marseille (22 octobre 1925).

Aviérinos (Fernand-Georges), ✠, docteur en médecine, chef de clinique à l'Ecole de médecine, 30, rue Sénac, Marseille (19 novembre 1925).

Bonnel (Charles), sous-directeur de la Société Immobilière Marseillaise, 12, rue d'Arcole, Marseille (19 novembre 1924).

Bonnet (Victor), docteur en médecine, 3, rue Peirier, Marseille (19 novembre 1925).

Couve (Edmond), conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, 70, boulevard Notre-Dame, Marseille (19 novembre 1925).

Frost (Wesley), consul américain, 157, promenade de la Corniche, Marseille (19 novembre 1925).

Henry (Marcel), notaire honoraire, Ile de Port-Cros, Var (19 novembre 1925).

Paris (Henri), ✠, ✠, avocat, 19, rue Venture, Marseille (19 novembre 1925).

Payan (Léon), 38, boulevard Philippon, Marseille (17 décembre 1925).

Roux (Paul de), 2, rue Grignan, Marseille (17 décembre 1925).

BORTOLI (Madames Charles). 427, rue Paradis, Marseille (14 janvier 1926).

DEVILLE DE MARIGNY (Bernard), 24, rue Lafon, Marseille (14 janvier 1926).

GRELING (Ferdinand de), traverse Desautel, Sainte-Marguerite, Marseille (14 janvier 1926).

RIPERT (Raymond), assureur, 7, rue d'Arcole, Marseille (14 janvier 1926).

AVIÉRINOS (Madame Denis), 30, rue Sénac, Marseille (11 février 1926).

BOURDE (Yves), docteur en médecine, 27, rue de la Palud, Marseille (11 février 1926).

GUASTALLA (René), professeur agrégé au Lycée de Marseille, 3, rue du Lycée-Périer, Marseille (11 février 1926).

SIFFREIN-BLANC (René), ✻, secrétaire général de la Société Immobilière Marseillaise, La Coccinelle, 58, chemin du Roucas-Blanc, Marseille (11 février 1926).

ALBERT (Mademoiselle Blanche), 1, rue Colbert, Marseille (11 mars 1926).

DÉMARQUET (Maurice), ingénieur civil des mines, directeur de l'usine de St-Gobain, à Port-de-Bouc, Bouches-du-Rhône (11 mars 1926).

MONTEUX (Gabriel), ✻, I., C. ✠, ✠, docteur en médecine, 52, rue Sainte, Marseille (11 mars 1926).

MOURRE (Charles), ✠, industriel, 34, rue Breteuil, Marseille (11 mars 1926).

POMMÉ (Albert), courtier maritime, membre correspondant de la Chambre de Commerce de Marseille, Port-de-Bouc, Bouches-du-Rhône (11 mars 1926).

ABEILLE (Henri), artiste peintre, 37, cours Lieutaud, Marseille (15 avril 1926).

ROUX (Edmond), ingénieur agronome, 42, rue Marengo, Marseille (15 avril 1926).

SIMON (Jean), docteur en médecine, 13, marché des Capucins, Marseille (15 avril 1926).

LUZZATTI (Henri), O. ✻, G. O. ✠, C. ✠, ✠, ✠, O. ✠, ✠, industriel, président de la Chambre de Commerce Italienne, 305, avenue du Prado, Marseille (27 mai 1926).

BARTHELET (Gaston), administrateur délégué de la Cartonnerie et Imprimerie Saint-Charles, 31, rue de l'Arbre, Marseille (17 juin 1926).

BEZAURE (Comte Paul de), ancien diplomate, 406, rue Paradis, Marseille (17 juin 1926).

ENJOUBERT (Hilaire), notaire, Pertuis, Vaucluse (17 juin 1926).

GUÉNIN (Georges), directeur du Crédit Commercial de France, 11, rue Saint-Ferréol, Marseille (17 juin 1926).
MARMY (Martial), assureur, administrateur de la Caisse d'Epargne, 5, rue Haxo, Marseille (17 juin 1926).

MEMBRES CORRESPONDANTS

BOYAUD (Jacques), professeur au Collège de Beaune, 12, place de la Magdeleine, Beaune (Côte-d'Or).
BRUNEL (Clovis), ✠, ✿ A., archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, 246, boul. Raspail, Paris (XIVe).
CORRÉARD (L'abbé Louis), ✠, curé-archiprêtre de Suze-la-Rousse (Drôme).
DAINVILLE (Maurice Oudot de), ✿ A., archiviste-paléographe, archiviste en chef du département de l'Hérault, à Montpellier (Hérault).
DIEUDONNÉ (Adolphe), ✿ I., archiviste-paléographe, membre de la Société Nationale des Antiquaires de France, conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 7, rue Guillaume-Lenoir, Suresnes (Seine).
DUPONT-FERRIER (Gustave), ✻, ✿ I., archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, 28, rue Gay-Lussac, Paris (IVe).
LABANDE (Léon-Honoré), ✻, ✿ I., archiviste-paléographe, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux Historiques, conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais, 10, rue du Tribunal, Monaco-Principauté.
LA RONCIÈRE (Charles Bourel de), ✻, ✿ I., archiviste-paléographe, secrétaire de la section de géographie du Comité des Travaux Historiques, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque Nationale, 46, rue Jacob, Paris (VIe).
MOINGEON (Albert), président de la Société Archéologique de Beaune, Pommard (Côte-d'Or).
PANSIER (Dr Pierre), membre de l'Académie de Vaucluse, villa Oberland, chemin de la Violette, Avignon.
POTTIER (Edmond), ✻, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, 72, rue de la Tour, Paris (XVIe).
POUPARDIN (René), ✻, ✿ I., archiviste-paléographe, membre du Comité des Travaux Historiques, ancien secrétaire de l'Ecole Nationale des Chartes, ancien directeur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 72, boulevard Saint-Michel, Paris (VIe).

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ABONNÉS

ALPES-MARITIMES. — Archives départementales, Nice.
BOUCHES-DU-RHONE. — Archives départementales, Marseille.
Archives Municipales de Marseille.
Bibliothèque Municipale de Marseille.
Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Marseille.
Musée d'Archéologie de Marseille.
HÉRAULT. — Archives départementales, Montpellier.
VAR. — Archives départementales, Draguignan.
Bibliothèque Municipale, Toulon.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie
DE MARSEILLE ET DE PROVENCE
pendant l'année 1925

Messieurs,

Ce n'est pas par le fait d'un simple hasard que le mois de février ramène à l'ordre du jour de notre assemblée la lecture du compte rendu des travaux de l'année écoulée. Nos prédécesseurs, qui jugeaient salubre pour eux-mêmes de « faire oraison », avaient estimé que cette pratique pouvait présenter des avantages pour les sociétés savantes. C'est pourquoi, depuis un temps immémorial, les membres de ces sociétés sont invités à faire une sorte d'examen de conscience collectif par l'organe du secrétaire général.

De l'an 1925, il paraît bien que nous n'avons pas lieu de trop nous plaindre. Nous avons accru notre effectif, qui comprenait, au 31 décembre 1925, 6 membres d'honneur, 3 membres honoraires, un membre bienfaiteur, 17 membres perpétuels, 175 membres titulaires (contre 168 en 1924), et 13 membres correspondants, — bien entendu toutes déductions faites. Nous avons reçu l'an dernier 4 démissions et votre Conseil a décidé la radiation de 5 membres pour défaut de paiement de la cotisation.

Nous avons eu un décès à déplorer : celui de l'érudit, du vibrant, du charmant Robert Laurent-Vibert. Lyonnais de naissance, provençal d'adoption, il n'a fait que passer parmi nous. Mais son nom sera conservé avec ceux de nos membres perpétuels parmi lesquels il avait tenu à s'inscrire. Au surplus, sa fondation de Lourmarin et son œuvre historique témoigneront en Provence de ce qu'il aurait pu faire si un terrible accident d'automobile ne l'avait emporté à l'âge de 42 ans.

Ses séjours à Marseille étaient toujours des plus brefs. Malgré son désir, plusieurs fois exprimé à notre collègue M. Anastay, de venir prendre séance parmi nous, il n'avait pas été possible de faire coïncider un de ces passages dans notre ville avec

nos assemblées mensuelles. Il y aurait pu juger de l'intérêt que prennent les Marseillais aux choses de l'histoire et de la bonne qualité des travaux lus à nos séances.

Ces séances, suivant l'usage, au nombre de neuf, ont permis la présentation de dix-sept communications, dont dix ont été ou seront insérées dans notre bulletin. Sur ces dix études, deux représentent l'histoire économique et trois l'histoire religieuse; l'histoire littéraire, l'histoire militaire, l'histoire des mœurs, l'archéologie et la botanique historique font chacune l'objet des cinq autres. Les sept autres communications lues ont été réservées par leurs auteurs.

Le désir d'épargner les deniers sociaux n'a pas été étranger à la décision de quelques-uns de nos collègues. Nous ne pouvons que leur en savoir beaucoup de gré. Les temps sont difficiles pour ceux qui vivent de revenus fixes. Les Sociétés Savantes sont dans ce cas. Aussi doivent-elles n'agir qu'avec la plus extrême prudence.

Votre Conseil est résolument entré dans la voie des économies, et,le cas échéant, n'hésitera pas à faire montre d'une certaine avarice.

Les comptes que vous présente, d'autre part, M. le Trésorier Auguste Rampal, vous édifieront, mieux que je ne pourrais le faire, sur la situation matérielle de l'association, au 31 décembre 1925 : le solde débiteur de 291 fr. 92 se transformera en réalité en excédent de 418 francs, lorsqu'auront été opérés 710 francs de recouvrements au titre de 1925. Nous pouvons donc dire que, malgré certaines difficultés transitoires, nous avons pleine confiance dans l'avenir et dans le trésorier.

L'an dernier, nous avions à nous plaindre de la parcimonie des assemblées locales vis-à-vis des groupements qui s'adonnent aux spéculations désintéressées et cultivent les choses de l'esprit. Pourtant, c'est la Chambre de Commerce, vouée à la défense des intérêts matériels, qui, la première, a montré que le culte de l'histoire et des belles-lettres lui était aussi cher qu'à nous-mêmes : en dehors de multiples initiatives qui l'honorent profondément, elle a donné à notre Société un nouveau témoignage de sa bienveillance en doublant le chiffre de sa subvention. M. le Président de la Chambre de Commerce, qui suit de près les travaux de la Société, a pu se rendre compte de leur valeur. Son appui nous a été et nous sera toujours particulièrement précieux.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a bien voulu maintenir sa subvention antérieure. Le Conseil Municipal de Marseille

nous a fait la bonne surprise de nous voter une allocation de 150 fr. L'aide de ces grands corps publics auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements nous est indispensable pour poursuivre notre tâche.

La Société avait à décerner — pour la première fois — en 1925, la médaille de la Fondation Paul Paret. Le choix du Conseil s'est porté sur M. l'abbé Joseph Sautel, l'archéologue bien connu, à qui la Science est redevable de remarquables découvertes à Vaison-la-Romaine, et l'assemblée générale a unanimement ratifié ce choix.

Notre déjeuner traditionnel a eu lieu le dimanche 5 avril 1925, au pavillon flottant de la Société Nautique. Comme les années précédentes, la cordialité la plus gaie et la plus franche fut la note dominante de cette réunion, illuminée par un soleil splendide. Nous eûmes le plaisir d'applaudir deux ciseleurs de sonnets, nos confrères MM. Henri Brenier et Jean de Servières, un félibre majoral, M. Maurice Raimbault, et un médecin dont la verve est un puissant réconfort pour ceux qu'il traite, M. le docteur Géo Beltrami.

Notre section d'archéologie a aussi organisé plusieurs sorties. Nos collègues ont pu ainsi franchir la porte de deux collections marseillaises, celle de gravures de M. Georges Usslaub, et celle de faïences de M. Gaymard. Notre reconnaissance va à ces collectionneurs émérites dont l'érudition s'allie à une parfaite bonne grâce. Une visite de diverses collections aixoises, ainsi qu'une promenade à une vénérable bastide marseillaise du quartier de Saint-Giniez ont vivement intéressé ceux qui y ont pris part.

Nous voici au bout de notre examen de conscience. Venons-en au palmarès des récompenses.

M. Raoul Busquet obtient le grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour son ouvrage — en collaboration avec M. V.-L. Bourrilly — sur *la Provence au Moyen-Age* ; MM. Michel Clerc, Paul Masson, Louis Bergasse, Joseph Fournier et Emile Isnard se voient attribuer des prix de diverse importance sur la Fondation Félix de Beaujour ; M. Adrien Artaud reçoit la rosette de la Légion d'Honneur et M. Albert Aicard la croix de chevalier ; M. Charles Latune a la rosette d'officier de l'Instruction publique, et MM. Marc Dubois, le Dr Beltrami et Maurice de Dainville gagnent les palmes académiques ; M. Joseph Fournier est nommé officier de l'Etoile Noire du Bénin ; enfin M. Busquet est élu membre de l'Académie de Marseille.

N'est-il pas flatteur pour la Société de posséder parmi ses membres des personnalités dont le mérite est si bien reconnu?

Du reste, si les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent, il en est de même des sociétés savantes en ce qui concerne leurs présidents. Nous avons mérité d'excellents présidents, et nous les avons. Celui qui a porté haut et ferme notre pavillon pendant l'année 1925 a droit à tous nos éloges et à notre profonde gratitude. Son expérience et ses conseils ont singulièrement facilité la tâche de ses collaborateurs pour lesquels il a toujours montré la plus grande bienveillance.

Au terme de la quatre-vingt-dix-neuvième année de la vieille Société de statistique, qu'il soit permis à son porte-parole d'un jour de donner rendez-vous à tous ses membres et à tous ses amis pour le 7 février 1927. Ce jour-là, nous ne dresserons plus le bilan d'une année, mais le bilan d'un siècle, et, pour une fois, si nous commettons un péché d'orgueil, certainement il nous sera pardonné !

Marseille, le 1er janvier 1926.

Vu : *Le Président,*
E. MICHEL.

Le Secrétaire général,
Jean REYNAUD.

Comptes de l'exercice 1925

RECETTES

I. — Cotisations :

16 à 10 fr.		160	3 980
à 20 fr. Exercice 1924	1	20	
» 1925	130	2.600	
4 rachats à 300 fr.		1.200	

II. — Subventions :

Conseil Général (voté 500 fr.) Mémoire		450
Conseil Municipal	150	
Chambre de Commerce	300	

III. — Abonnements :

3 à 15 fr.		45

IV. — Recettes diverses :

Vente de bulletins et collections	407,50	427.50
Vente de jetons	20	

V. — Revenus du fonds de réserve :

Titres	495	538
Agio fonds de roulement	43	
Solde débiteur au 31 déc. 1925		291.92
		5 732.42

Reste à encaisser :

Subvention du Conseil général		500 fr.
Cotisations arriérées :	1 à 10	10 »
	10 à 20	200 »
		710 fr.

DÉPENSES

Solde débiteur de l'exercice 1924		510.42
I. — Provincia :		
Fascicule du 2me semestre 1924	2 144.25	
» 1er » 1925	1 764.25	3 954.85
Frais de distribution	46 35	
II. — Local :		
Semestre St Michel 1924 - Pâques 1925	150.50	
» Pâques 1925 - St Michel 1925	150.50	
» St Michel 1925 - Pâques 1926	150.50	
Charges immobilières	145.10	779.25
Assurances	11.25	
Entretien et éclairage	171 40	
III. — Bibliothèque :		
Abonnements		20.25
IV. — Frais généraux :		
Convocations	113 70	
Frais de bureau	193 95	467.65
Médailles et jetons	160	
		5 732.42

FONDS SOCIAL AU 1er JANVIER 1926

60 fr. de rente française 6 % 1920
225 fr. — 5 % 1920 amortissable
1 bon du Crédit National 6 % février 1922
6 bons du Trésor 6 % mars 1923.

Projet de Budget pour l'exercice 1926

RECETTES

Cotisations :		
150 à 20 fr.	3000	
15 à 10 fr.	150	3 150
Rachat à 300 fr.	mémoire	
Provincia :		
Contribution des auteurs	200	250
Abonnements	50	
Subventions :		
Conseil général	500	
Conseil municipal	150	950
Chambre de Commerce	300	
Revenus du fonds social		500
Recettes diverses		400
		4 950

DÉPENSES

Réserve		250
Provincia :		
Impression	3 200	3 250
Distribution	50	
Local :		
Loyer, entretien, charges, etc.		700
Bibliothèque :		
Abonnements		50
Frais généraux :		
Convocations	150	
Encaissements	50	400
Frais de bureau	200	
Fédération des Sociétés Savantes de Provence		300
		4 950

Autels votifs de Rognac

En moins de cinq ans, trois petits autels votifs ont été trouvés à Rognac sur trois points différents. Chacun porte une inscription ; tous sont en pierre de Calissane.



Le premier, qui est le plus petit et d'une lecture très difficile, rendue possible par le procédé photographique de M. F. Duce, dont il a été parlé ici, mesure 0,19 × 0,11 × 0,08, moulures en haut et en bas, patère en relief sur le sommet ; il présente la dédicace suivante en caractères irréguliers et rustiques dits semi-cursifs de 1 centimètre de haut :

CANICVS . VOTV	Canicus votu(m)
MINIIRVAI	Minervai
SOLVI . LIBIIS	Solvi(t) libe(n)s
MIRITO	merito

Ce petit monument païen a été trouvé en novembre 1921 dans le mur d'une maison de Rognac-le-Bas. [1]

Canicus est un nom gaulois connu. Quant au culte de Minerve, il était très répandu en Provence (monnaies marseillaises, nombreux monuments et le *Pagus Minervi* situé à Orange). La forme archaïque *Minervai* pour *Minervae* et les caractères de l'inscription, surtout les S très particuliers, datent le monument des premiers temps de l'Empire.

Le deuxième autel provient du quartier rural de Canourgue, petit plateau dominant l'étang de Berre où se trouvent les ruines d'une habitation agricole romaine, à 100 m. à l'ouest de la Fontaine communale remise en état par M. Chanfreau, maire. Il est aussi pourvu d'une patère à son sommet et brisé vers le milieu dans le sens vertical. De plus, il a été en partie calciné par l'incendie qui a détruit la demeure où il était. Ses dimensions sont : hauteur 0,20 : épaisseur 0,15. Sa largeur devait être à peu près égale à son épaisseur. Sa forme était cubique, avec moulures tout autour.

La dédicace, en caractères grecs, comprenait 2 lignes et au moins 4 ou 5 lettres à chaque. Le début des lignes seul subsiste. L'inscription commence par un instrument qui pourrait être aussi bien un trident avec anneau triangulaire à la base de la hampe ou un trépied mal dessiné qui emprunte sur les 2 lignes ; il est suivi d'un point séparatif triangulaire.

Trident ? ou trépied ?	▲ Ο	O...
	λΟ	lo...

[1] Il a été communiqué à la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 13 janvier 1922 par l'aimable intermédiaire de M. Camille Jullian et signalé dans la *Revue des Etudes Anciennes* (1922, p. 140).

Les lettres ont presque 3 cm. ; il est impossible de tirer quoi que ce soit d'une épigraphe aussi incomplète. Le trident indiquerait seulement, si tant est qu'il s'agisse bien d'un trident [1], que l'autel était élevé en l'honneur d'une divinité maritime, ce qui n'a rien de surprenant étant donné la position de Canourgue. S'il faut y voir à la place le trépied delphique, on doit songer à Apollon dont il était l'attribut et aussi l'ex-voto préféré. [2]

Les recherches effectuées par M. Chanfreau pour retrouver la partie qui manque du monument n'ont encore rien donné. La découverte remonte au printemps 1924 et, comme la suivante, est inédite.

Le troisième monument a été mis au jour sur le talus formant la rive gauche du ravin d'Entrecasteaux par l'orage du 2 août 1925 suivi en septembre de fortes pluies qui ont produit une échancrure de $7^{m}50$ de long et 2 de profondeur par où les eaux d'écoulement gagnaient le ruisseau par une chute ou cascade. Ce monument fut transporté le 27 novembre 1925 à Rognac. Le point de la découverte se trouve au quartier de la Reraïre, dans une parcelle appartenant à M. Célestin Constant, facteur en retraite.

Les sondages effectués sur les lieux par l'un de nous aussitôt après la découverte, ont révélé ce qui suit :

L'autel était probablement *in-situ* mais couché sur le sol ancien formé d'alluvions, et recouvert à cet endroit par une couche d'argile, un filon de sable fin et une couche

[1] Le trident et le point triangulaire, ce dernier interprété comme signe séparatif, sont bien hypothétiques à cause d'une cassure transversale de la pierre. Peut-être faut-il lire ZO... à la première ligne et ILO... à la deuxième.

[2] Daremberg et Saglio, *Diction. des Antiquités*... verbo *tripus*, t. 10, p. 475.

de terre végétale de plus de 2 mètres au total ; son emplacement, à 1 m. 80 au-dessus du niveau du ruisseau et à 4 m. de distance au sud, était encore marqué par une brique dans le voisinage immédiat de laquelle la fouille rencontra des débris charbonneux, un petit bronze marseillais de la 7e ou 8e époque avec tête de Minerve casquée et au revers un aigle tourné à droite, assez mal conservé, puis à 6 centimètres de là une bague de femme en bronze. C'est un simple anneau uni pesant 4 grammes et mesurant 1 cent. 1/2 de diamètre dans le vide. A 0m45 de l'autel et de chaque côté se trouvaient deux vases de terre de dimensions moyennes (0m25 de diam. environ) dont il ne subsiste que le fond ; enfin un tesson de poterie rouge, dite samienne avec dessins en relief. Dans ce voisinage et aussi dans le lit du ruisseau, des fragments de tuiles romaines à rebord et un col d'amphore avec anse ont été rencontrés. A 5 m. en amont, se trouvent les vestiges d'un barrage en grosses pierres destiné à protéger ou à irriguer un jardinet aujourd'hui recouvert d'alluvions.

L'autel, d'une conservation parfaite et rare grâce à la protection d'une épaisse couche de limon et à l'absence de tout déplacement ou roulage, mesure 0,25×0,125×0,105 ; il présente entre deux moulures l'inscription suivante en beaux caractères du IIe siècle de 3 centimètres avec traces de réglage apparentes :

PETITA
PARCA
V.S.L.M.

Dans *Petita Parca*, j'ai vu d'abord le *nomen* et le *cognomen* de la dédicante, de la dévote, et l'interprétation était ainsi très simple : *Petita Parca a librement accompli son vœu*, mais comme ces deux noms propres n'ont

jamais été rencontrés, j'ai pensé qu'il fallait voir dans Petita Parca, une formule pouvant se traduire par « Ayant demandé et obtenu (*petita*) du Destin (*Parca*) a accompli librement son vœu. » Mais il est rare en épigraphie de trouver de nouvelles formules et celle que j'envisageais est aussi inconnue que l'emploi comme noms propres de *Petita* et de *Parca*.

Je fis alors part de mes hésitations à M. Camille Jullian ; il voulut bien me répondre que *Petita* pouvait être ici pour *Paetita*, nom de femme connu, et que *Parca* devait être une abréviation de *Parcabus*, pour *Parcis*, les Parques, divinités adorées sur le territoire Saluvien, à Rians et à Saint-Symphorien de Lançon. [1]

Il restait à reconnaître dans le voisinage de ce monument les vestiges de la demeure de la personne qui l'avait élevé. M. Chanfreau les connaissait depuis longtemps. Ce sont les ruines d'une modeste et rustique habitation gallo-romaine, située à moins de 300 m. et qui vient de nous fournir des tuiles à rebord, débris de vases grands et petits, portions de meules en basalte et un poids de tisserand trapezoïdal en poterie. Le bâtiment était moins vaste et moins soigné que ses contemporains du Vacon, du Castellas-Bas et surtout celui de Canourgue.

Comme on le voit, les autels de Rognac ne font pas exception à la règle de leur époque ; les vœux y sont toujours secrets, à l'encontre de nos *ex-voto* modernes ou actuels qui mentionnent ou figurent la grâce ou la faveur sollicitée ou obtenue.

[1] M. Jullian a présenté cette inscription assez particulière à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance du 9 janvier 1926.

En Provence, nombre d'autels votifs sont complètement muets, c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucune inscription et cela est probablement intentionnel, car nous ne visons pas ici les échantillons trouvés dans les carrières de Calissane ou de Coudoux où on en fabriquait à l'avance et sur lesquels il ne restait qu'à graver une inscription au gré du client, [1] mais ceux rencontrés dans les campagnes, loin de toute carrière, et aussi dans les lieux de culte, comme Olbia et Glanum, et un peu partout, dans la vallée de l'Arc, à Saint-Chamas notamment. [2]

H. DE GÉRIN-RICARD et P. CHANFREAU.

---

[1] H. de Gérin-Ricard, *L'oppidum de Constantine*, dans Mém. de l'Académie de Marseille, 1924, p. 176.

[2] H. de Gérin-Ricard, *Les Antiquités de la vallée de l'Arc*, p. 90 note.

Au mariage de la dernière comtesse de Provence

(Mai 1771)

La princesse qui, la dernière, est connue sous le nom de Comtesse de Provence, a joué un rôle si peu en vue dans l'histoire, que, si elle est parfois citée, de ci de là, dans les *Mémoires* du temps, par politesse, c'est moins à cause de sa personnalité si effacée que de son rang à la Cour de France, où elle portait le titre si simple et si majestueux de MADAME dont le cri magnifique de Bossuet nous rappelle toujours la familière grandeur. La chronique même de la fin du règne de Louis XVI, si abondante en documents peu recommandables, la laisse parfaitement à l'abri de ces terribles et souvent injustes pamphlets qui commencent à découronner « l'Autrichienne ! » sauf à la vérité une étrange accusation fort équivoque, tirée au clair depuis, à savoir une propension maladive à boire en cachette des vins, spiritueux et des liqueurs.

Marie-Joséphine-Louise de Savoie, née le 2 septembre 1753, fille de Victor-Amédée-Marie, duc de Savoie (en 1773 : Victor-Amédée III), et de Marie-Antoinette-Ferdinande d'Espagne, petite-fille de Charles-Emmanuel III, roi régnant de Sardaigne, avait épousé, le 14 mai 1771, à Versailles, le second fils de feu le dauphin Louis, fils de Louis XV, Louis-Stanislas-Xavier, [1] comte de Provence,

[1] *Louis*, comme fils de France, *Stanislas*, comme petit-fils de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine, *Xavier*, à cause de la dévotion particulière du très pieux Dauphin, son père, à saint François-Xavier.

dont la naissance, le 17 novembre 1755, à Versailles, avait été saluée un « événement doublement heureux pour cette province ! » selon les avis publiés à son de trompe aux quatre coins de la ville par les Maire et Echevins de Marseille.

De même que sa sœur, Marie-Thérèse de Savoie, née le 31 janvier 1756, avait épousé, le 16 novembre 1773, le frère de son mari, Philippe Charles, « le beau Charles, Comte d'Artois » ; de même que leur frère, le prince de Piémont (en 1796 : Charles-Emmanuel IV), avait épousé, en 1777, la sœur de leur époux : Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née en 1759, connue sans doute par un embonpoint peu ordinaire, mais surtout par la pratique des plus touchantes vertus qui lui ont valu le titre de Vénérable que lui décerna l'Eglise en 1808.

La comtesse de Provence, pas plus que sa sœur la comtesse d'Artois, dont les maris régneraient un jour, mais bien vieux, ne devait porter le titre de reine, dont la saluèrent pourtant dans le malheur quelques fidèles courtisans ou serviteurs.

Le règne de Louis, roi de quelques bannis,
Commence dans l'exil, celui de Charle y tombe ;
L'un n'aura pas de sacre et l'autre pas de tombe.
A l'un Reims doit manquer, à l'autre Saint-Denis.

La comtesse de Provence ! A vrai dire, sa principale notoriété tient des relations de son époux, plus jeune qu'elle de deux ans, avec la trop fameuse comtesse de Balbi, fille du marquis de Caumont La Force (1753-1832). Sans cette favorite à esclandres, et plus tard sans la petite comtesse Zoé du Cayla (1784-1850, fille de l'avocat Talon), maîtresse *in-partibus* de Louis XVIII, laquelle valut au duc Decazes le sobriquet de *Robinson,* parce que, ce ministre entrant dans le cabinet du Roi, Sa Majesté, assou-

pie, le prenant pour la comtesse, l'avait *cru Zoé*, sans ces deux « extras », qui aurait pu soupçonner que MONSIEUR avait une femme légitime? Si elle n'accompagnait pas son époux lors de la visite célèbre que celui-ci fit, en juillet 1777, dans la province dont il portait le titre, et où il fut reçu avec tant d'éclat, elle était cependant à ses côtés en septembre 1775, lorsqu'ils accompagnèrent jusqu'à Lyon Mme Clotilde, leur sœur et belle-sœur, se rendant à Pont-de-Beauvoisin pour son mariage avec le prince de Piémont.

Des enfants ? mais elle n'eut pas ce bonheur, bien que dix ans après son mariage, l'agent de la Ville de Marseille à Paris, M. Gouin, se soit plu à faire luire cette espérance aux yeux des Marseillais :

« On assure, — écrivait-il le 23 octobre 1781, en même temps qu'il leur annonçait l'accouchement de la reine, — que MADAME, belle-sœur du Roi, est enceinte de trois mois, mais cela n'est pas encore annoncé publiquement. » Puis, le 30 octobre : « La grossesse de MADAME se soutient toujours, le troisième mois est révolu ! » Puis, le 20 novembre : « la grossesse de MADAME se soutient toujours ! » Puis, plus rien ! si ce n'est le bruit qui courait à la Cour de voir MONSIEUR venir remplacer le prince de Marsan, comme gouverneur de Provence !

Etait-elle une jolie femme ?

Croyons-en Bachaumont : visage ovale trop allongé, nez fortement accentué, bouche aux lignes qui pouvaient paraître trop lourdes, très brune, léger duvet sur la lèvre supérieure, teint fat sans éclat ni fraîcheur, front plutôt bas, mais d'admirables yeux noirs, intelligents et bons, ombragés par d'épais sourcils. Quant à sa stature : moyenne.

A coup sûr, une honnête femme. Naturellement, Mme Vigée-Lebrun la portraictura et ce portrait fut gravé par William Peters. Un autre portrait d'elle, attribué à Van-Loo, appartient à la famille de Mortemart. Nous avons encore une eau-forte anonyme du temps, sur la naissance du dauphin, fils de Louis XVI, qui nous la montre dans la chambre royale, au pied du lit de Marie-Antoinette, autour de qui s'empressent le Roi, MONSIEUR, le comte et la comtesse d'Artois, tous en grand habit.

Sa vie déjà discrète à la Cour, [1] soit à Versailles, soit à Montreuil, soit à Brunoy, soit au Palais du Luxembourg, devient tout à fait obscure durant l'Emigration, la Révolution et l'Empire.

Dans sa *Vie de Louis XVIII*, l'historien Alphonse de Beauchamp, malgré le ton d'apologie de son récit — il la publiait en 1821, Louis XVIII *regnante* — nous permet d'entrevoir de loin en loin la comtesse de Provence, suivant la lamentable odyssée de son époux émigré ou proscrit.

Emigrée en juin 1791, accompagnée de la seule Mme de Gourbillon, sa lectrice, et du comte de Criminil, son écuyer, elle se réfugie à Namur, *viâ* Orchies (Nord), où elle retrouve MONSIEUR qui avait pris une autre route. Rien aux allées et venues à l'armée des princes. Rien au séjour de Blankenbourg, où deux femmes nous sont cependant relatées tenant le cercle du « Roi », la comtesse de Marsan et la princesse Charlotte de Rohan. En effet, dès cette époque, elle resta séparée de lui jusqu'au 23 mai 1798. Elle se rendit à Mittau à cette date, pour la réception de MADAME

[1] C'est elle qui imposa le voile noir, le 10 septembre 1771, à la fille de Louis XV, la princesse Louise-Marie de France, tante de son mari, lorsqu'elle entra aux Carmélites.

ROYALE, fille de Louis XVI, libérée par le Directoire, en échange des conventionnels livrés à l'Autriche par Dumouriez, et pour le mariage de l'orpheline du Temple avec son cousin-germain, le duc d'Angoulême.

Une députation du Grand Prieuré d'Allemagne, de l'Ordre de Malte, se rendant auprès du Tsar Paul Ier, grand-maître, salue au passage la petite Cour. Le secrétaire de cette députation, le jésuite français Georgel en a laissé quelques notes : « La Reine avait pour dames d'honneur la comtesse de la Tour-d'Auvergne et sa fille, et pour chevalier d'honneur, le marquis de Nesle... Outre les subsides que Louis XVIII recevait de la Russie et de l'Espagne, la Reine touchait 10.000 livres par mois ; elle versait ce traitement dans la dépense commune, ne se réservant pour elle qu'une somme modique »... A l'audience que la « Reine » accorda aux députés, elle raconta « elle-même les accidents qui lui étaient arrivés à elle-même dans les marais de Lithuanie ». [1]

En janvier 1801, ordre brutal de Paul 1er aux proscrits de décamper. Le « Roi » part le 22 janvier. Ni au départ, ni à Memel, ni à Kœnigsberg, il n'est question de la « Reine ». Elle réapparaît à Varsovie, puis au retour à Mittau en 1805, où elle reçut, le 30 mai 1807, la courtoise visite du Tsar Alexandre Ier, fils et successeur de Paul Ier assassiné, lequel, après Tilsitt, pria néanmoins la petite Cour de quitter ses Etats. Le « Roi » s'exécute. Sa femme reste avec la duchesse d'Angoulême. Ce n'est qu'au printemps de 1808 qu'elle s'embarque à Libau, en Courlande, pour l'Angleterre, où le « Roi » a accepté l'hospitalité du

[1] L'abbé Georgel nous apprend que les seigneurs et les dames de la petite cour « étaient nourris, logés et chauffés, et recevaient chacun cent louis par an ».

marquis de Buckingham, dans sa propriété de Gosfield Hall (comté d'Essex), où, détail touchant, nous voyons les augustes exilés planter de leurs propres mains, autour d'un petit temple élevé à la Reconnaissance, cinq chênes : le « Roi », la « Reine », le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc de Berry.

« C'est à Gosfield que le Roi eut la douleur de perdre sa femme, princesse qui joignait aux qualités de l'esprit la bonté du cœur. Elle descendit au tombeau le 13 novembre 1810, âgée de 57 ans. Ses funérailles furent célébrées à Londres avec solennité et en partie avec les cérémonies usitées aux obsèques des Rois et des Reines de France. On déposa ses restes dans l'abbaye de Westminster, lieu consacré à la sépulture des rois et des princes de la Grande-Bretagne ».

A quoi notre historien d'ajouter : « Ces honneurs furent décernés publiquement et d'une manière royale aux restes mortels de la femme de Louis XVIII et l'intérêt qu'excitait dans toute la Grande-Bretagne ce monarque dépossédé inquiétèrent l'usurpateur de son trône. » C'était bien, en effet, dans l'intention du gouvernement de Sa Gracieuse Majesté Britannique.

C'est tout ce que nous pouvions glaner sur la princesse dans les 496 pages de cette *Histoire*, avec une anecdote sur le mariage à Versailles, le 14 mai 1771 : « Monsieur mon frère, lui dit le lendemain le comte d'Artois, avec son ton plein de grâce, vous aviez la voix bien forte hier ; vous avez prononcé bien fort votre *oui*. — C'est, répliqua l'époux épris, que j'aurais voulu qu'il eût été entendu jusqu'à Turin ».

Mais en 1912, feu M. le vicomte de Reiset ayant « pris la peine de se pencher sur son cœur », lui consacrait une étude intéressante et bien documentée, dont les principales

sources furent alimentées par les Archives de Turin, c'est-à-dire les Archives d'Etat de l'ancien royaume de Sardaigne. [1]

Ce livre complète fort bien de ci de là les épisodes de l'émigration, et, par la correspondance de l'ambassadeur sarde à Paris et d'autres correspondances particulières, nous montre la princesse Joséphine dans sa vie ordinaire et dans les cérémonies de la Cour de France où l'appelle son rang officiel. Mais, vie privée ou fêtes publiques, toutes ces représentations se ressemblent. De plus, il nous fait assister, en avril 1811, à la translation des cendres de la princesse, de Westminster en la cathédrale de Cagliari, en Sardaigne, que sa volonté formelle a choisie pour son dernier sommeil. Il est vrai qu'on ne pouvait songer aux caveaux de Saint-Denis, où la Restauration devait rassembler, cinq ans plus tard, les restes dispersés des princes de la famille royale morts en exil et notamment Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, dont le transfert eut lieu d'Italie par Marseille, le 8 janvier 1817.

Mais revenons à son mariage.

Suivant un très ancien usage entre la Cour de France et les cours voisines, la « livraison » des princesses étrangères qui venaient en France épouser des princes du sang, avait lieu en un point de la frontière, avec un cérémonial imposant et curieux.

Sans évoquer le mariage de Marie de Médicis et d'Henri IV, et celui du duc d'Orléans, fils de François I[er], avec Catherine de Médicis, qui donnèrent lieu à Marseille à des fêtes somptueuses, nous connaissons le protocole de ces « livraisons » dans tous leurs détails par le dernier en

[1] Vicomte de Reiset. — *Joséphine de Savoie, Comtesse de Provence* (1753-1810). Paris, Emile-Paul frères, in-4°, 1912, et in-4° 1913.

date, [1] la remise à Strasbourg, en 1810, de l'impératrice Marie-Louise, épousée à Vienne par procuration, le maréchal Berthier représentant Napoléon. A cette occasion, le comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, avait particulièrement étudié les derniers protocoles de la Cour de France : celui de 1739 pour le mariage de Louise-Elisabeth, fille aînée de Louis XV, avec Don Philippe, fils cadet de Philippe V d'Espagne, — celui de la réception de Marie-Antoinette, en 1770, dans une île du Rhin, entre Kehl et Strasbourg, et sous un pavillon orné de magnifiques tapisseries représentant l'histoire de Jason, de Médée et de Créuse, singulier choix qui eut le don de choquer le jeune Gœthe, alors étudiant à l'Université de Strasbourg, — celui de la princesse Marie-Adélaïde, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, venant épouser le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, le 16 octobre 1696, — celui de notre comtesse de Provence, le 2 mai 1771, — celui de sa sœur, la comtesse d'Artois, le 5 novembre 1773,[2] ces trois derniers au Pont-de-Beauvoisin.

De la réception de la jeune duchesse de Bourgogne, — elle avait alors onze ans, étant née le 5 décembre 1685, —

[1] En réalité le dernier en date — après 1810 — est le cérémonial pour la « remise » de la princesse Marie-Caroline-Ferdinande-Françoise, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles (en 1825), fils de Ferdinand Ier (restauré en 1815 après la chute de Murat), venant épouser le duc de Berry (2e fils de Charles X). Cette remise eut lieu en l'Hôtel de Ville de Marseille « considéré comme local neutre », le jeudi 30 mai 1816.

[2] Cf. *Correspondance historique et archéologique*, 1909-1910 : « Trinquand (Lucien) : Journal de Voyage du 26 octobre au 16 novembre 1773, de M. Denis-Nicolas Trinquand, huissier de la Chambre du Roi, faisant partie de l'ambassade chargée de recevoir la princesse Marie-Thérèse de Savoie, pour son mariage avec Charles-Philippe de France, comte d'Artois. »

nous avons une relation fidèle, que l'on croyait due à l'une de ses demoiselles d'honneur, Mlle Fiorenza Orsini, quoiqu'à la vérité ces « *Souvenirs d'une Demoiselle d'honneur de Madame la Duchesse de Bourgogne* »[1] soient apocryphes et de la plume de Mme la comtesse d'Haussonville, née de Broglie.

Madame la princesse de La Cisterna et M. le marquis de Dromero accompagnaient la princesse. Nous voyagions dans six carrosses, dont le premier, tout bosselé d'or, était occupé par Madame la princesse de Savoie, la princesse de La Cisterna et le marquis de Dromero, chargés de la conduire aux frontières de France ; les autres, par des officiers et les femmes de la suite, desquels j'étais. Nous fûmes contraints de laisser nos voitures et de nous faire porter en litière pour passer les *Echelles* de Savoie. Je frissonnai en mesurant de l'œil les précipices que cotoyait le sentier à peine frayé qu'on appelle la route du *Haut Pays* et je me recommandai à la sainte Vierge et à tous les saints... La princesse arriva sur les quatre heures de l'après-midi au Pont-de-Beauvoisin, le mardi 16 octobre : c'était là que l'attendaient M. le marquis de Dangeau et un cortège de noblesse très nombreux qui devaient la recevoir aux limites de la France. Elle descendit au couvent des Carmes, situé sur la frontière et préparé pour elle par le maréchal des logis du duc de Savoie. La bourgeoisie de Chambéry l'accompagnait sous les armes. Elle se reposa dans ses appartements et prit quelques rafraîchissements. Elle était si fatiguée de la route qu'elle pouvait à peine se soutenir : mais j'eus lieu d'observer, alors, comme en mainte occasion, avec quelle souplesse cette délicate personne se relevait sous le poids des plus grandes fatigues. Ce fut là qu'elle se sépara de sa maison italienne ; tout le monde pleurait ; elle distribua à chacun des présents magnifiques sans verser une larme, quels que fussent les sentiments dont la princesse était agitée ; j'admirai son empire sur elle-même. Elle n'en laissa rien paraître. « Tu me restes, toi, ma bonne Fiorenza », me dit-elle, lorsque j'eus l'honneur de mettre la dernière main à sa toilette. Elle se para pour passer la frontière

[1] Publiés par Michel Lévy dans la *Bibliothèque Contemporaine*. Paris, 1861.

où l'attendait sa maison de France. Il fallut la déshabiller, pour qu'elle ne conservât rien d'une cour étrangère, pas même sa chemise et ses bas ; puis nous la vêtîmes à la française de superbes atours venus de Paris, et elle en parut mille fois plus charmante... et plut à tous ceux qui la virent passer, je le lus dans leurs yeux. Les gardes du roi de France étaient placés jusqu'à la raie du milieu du pont, le carrosse du Roi justement sur le milieu, la tête des chevaux vers la France. Lorsque la princesse arriva sur le milieu du pont, le page qui portait la queue de sa robe la quitta et un page du Roi la prit. Elle marchait entourée des gardes de M. de Savoie, au bruit des trompettes et des acclamations du peuple ; les écuyers la quittèrent et M. le comte de Brienne, à la tête des Dames de la maison du roi de France, la salua et lui fit un compliment que je n'entendis pas bien. Il lui présenta M. le marquis de Dangeau, son chevalier d'honneur, Madame la duchesse du Lude, première dame d'honneur, et les dames du palais.

La princesse soutint toutes ces présentations avec beaucoup de grâce et de modestie. Après avoir traversé toute la partie du pont qui appartenait à la France, elle arriva au logis qui lui était préparé, au milieu d'un peuple infini où se mêlait la noblesse accourue des provinces voisines et aux acclamations de : Vive le Roi et Madame la Princesse de Savoie !

J'entendais tout autour de moi dire de ma princesse qu'elle était gracieuse, qu'elle avait bon air, et que sans être une beauté parfaite, on ne pouvait être plus agréable qu'elle. Je la rejoignis deux heures après, avec les dames et seigneurs de la cour de Savoie qui vinrent lui faire leurs derniers compliments.

Comme Madame la duchesse du Lude la priait de passer légèrement sur ces cérémonies, de crainte que cela ne lui fit de la peine, elle lui répondit qu'elle « ne devait pas s'affliger quand elle allait être la plus heureuse personne du monde ». Le lendemain « après avoir ouï la messe, elle monta dans le carrosse du Roi, suivie du chevalier d'honneur et des dames ; je l'accompagnai avec les gens de la suite, dans un Carabas, lourde voiture qui contient plus de vingt personnes... [1]

Sauf les noms sardes et français, nous sommes en face du même protocole.

[1] M. Marc Dubois, notre aimable collègue et conservateur de nos Collections, a publié ce récit dans l'*Echo de Savoie* en 1925.

Les noms de 1771 sont : le marquis de Bérenger, chevalier d'honneur, le comte de Mailly-Nesle, premier écuyer ; le duc de Laval et le marquis de Caumont, gentilshommes de la Chambre, le marquis de Boisgelin, premier chambellan, le marquis de Chabrillan, capitaine des gardes, le marquis de Montesquiou, écuyer ordinaire, le marquis d'Avaray et le comte de Crenev, maîtres de la garde-robe, le comte de Montbarey, capitaine des Cent-Suisses, le comte de Montlaur, premier veneur, et M. de la Ferté, trésorier. De plus les personnages diplomatiques de la livraison : le duc de Saint-Mégrin, fils du duc de La Vauguyon, commissaire général du Roi, qui reçut la princesse des mains du comte de La Roque, chargé des mêmes pouvoirs par le Roi de Sardaigne, le comte de Clermont-Tonnerre, gouverneur du Dauphiné, l'évêque de Belley, et parmi la noblesse du pays, les marquis d'Oncieu, de Cirié, d'Arvillars, de Coudrée, les comtes de Morges, de Pérouse, l'abbé d'Ezary, etc., et du côté des dames : la duchesse de Brancas, dame d'honneur, la duchesse de Valentinois, dame d'atours, les duchesses de Lorges et de Guiche, les marquises de Caumont, de Pons, de Talaru, les comtesses d'Hautefort, du Roure, de Damas, de Beaumont, dames pour accompagner.

A défaut du témoignage d'une demoiselle d'honneur sarde, il y eut à cette cérémonie préliminaire du mariage de la comtesse de Provence, un témoin marseillais dont nous n'évoquerons le souvenir que pour la punition de ses péchés.

La ville de Marseille entretenait à Pont-de-Beauvoisin, depuis 1669, date de l'édit du port franc, un fonctionnaire du commerce, le contrôleur du droit de 20 o/o.

En effet, les marchandises venant du Levant, qui transitaient par Gênes ou Livourne, auraient échappé aux

droits perçus à Marseille, en entrant en France par la frontière terrestre. Deux arrêts du Conseil du Roi, des 18 mai 1720 et 27 mars 1731, spécifiaient même qu'il était défendu de faire entrer dans le royaume les étoffes de soie et mêlées de soie, d'or et d'argent, de fabrique étrangère, autrement que par le port de Marseille et par le Pont-de-Beauvoisin.

Pont-de-Beauvoisin marquait la frontière entre les Etats Sardes et le royaume de France, ou plutôt une très étroite rivière, le Guiers, qui divisait ce bourg en deux parties, l'une : Savoie, l'autre : Dauphiné, reliées par un pont d'une seule arche dont le milieu marquait la frontière, et sur lequel passait la grande route royale de Lyon en Italie, par Chambéry ; vieille voie romaine qui fut l'objet des sollicitudes particulières du duc Charles-Emmanuel II, et plus tard, de Napoléon Ier. [1] ?

Du côté Savoie, un couvent de Carmes, qui est aujourd'hui l'église paroissiale, et quelques maisons ; du côté France, un couvent de religieuses de Notre-Dame, de l'ordre de Saint Augustin, le siège d'un commandant militaire, une garnison d'une compagnie d'Invalides, le bâtiment de la Douane et quelques maisons de peu d'apparence, tel était ce village qui forme aujourd'hui deux chefs-lieux de canton : un de l'arrondissement de La Tour du Pin, comptant 2.000 âmes, l'autre de l'arrondissement de Chambéry (1.500 âmes), riches de nombreuses distilleries qui ont éclipsé l'industrie jadis très florissante de l'ébénisterie, qu'alimentaient de superbes bois de noyers, râflés depuis par des acheteurs allemands en vue de confection-

[1] *J. Martin-Franklin et L. Vaccarone.* — Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II et les Grottes des Echelles. Chambéry. — Aix-les-Bains, 1887.

ner les bois de fusils de l'armée impériale allemande ; mais, à l'époque qui nous occupe, ce bourg ne comptait qu'un tiers et un 48e de feu noble. 3 feux 1/3, 1/2 et un 32e de feu taillable, *dixit* Expilly, pour le côté *France* seulement.

Site pittoresque, admirable de beauté grandiose et sauvage, du côté surtout de ces *Echelles* de Savoie, but toujours à la mode de belles randonnées touristiques, et pays rêvé des contrebandiers qui pouvaient, la nature aidant, y exercer leur art, sur une grande... échelle. N'est-ce pas de Pont-de-Beauvoisin qu'en mai 1755, cinq cents hommes du régiment de la Morlière s'en allèrent cueillir à vingt kilomètres de là, au château de Rochefort, en territoire savoyard, le fameux Mandrin ? [1] Violation de territoire, évidemment, dont le comte de Noailles, ambassadeur extraordinaire, alla s'excuser à Turin, auprès du roi Charles-Emmanuel III, avec une indemnité de 35.000 livres pour les habitants de Rochefort.

En somme petite localité très vivante, mais peu magnifique pour héberger une aussi brillante compagnie qu'attendaient les magnificences de Versailles.

C'est dans la maison où notre Marseillais avait son domicile, et le bureau de son agence, que le service du « Gobelet du Roi » devait faire une distribution de vin aux sujets en liesse des deux couronnes, domiciliés en ce bourg, ou accourus des lieux circonvoisins, au bruit de la fête royale.

Une partie de la Cour de France — nous l'avons vu — s'était rendue à Pont-de-Beauvoisin et sur l'invitation des écuyers de la maison du Roi, deux bons bourgeois du lieu, M. Pontramier, professeur de grammaire, et M. Cot-

[1] *Abbé Loridon.* — Deux lieutenants de Mandrin, originaires des Échelles. — Chambéry, 1913.

tin, maître-perruquier de la place Grenette, avaient été chargés de choisir vingt-cinq jeunes gens, de quinze à vingt-cinq ans, pour servir d'aides, tant pour le linge et la vaisselle, que pour le service de bouche des invités de la noce princière.

Ces jeunes gens, dont les fils de ces deux bourgeois, s'acquittèrent avec honneur de leur mission. Or, pendant qu'ils étaient en fonctions dans le « Palais » de la comtesse de Provence (entendons par là le couvent où s'accomplissaient les formalités matrimoniales), notre commis marseillais... mais d'abord que je vous le présente.

Joseph-Mathieu Fabre, [1] ancien commis des Fermes, à Marseille, avait été nommé contrôleur du droit de 20 o/o à Pont-de-Beauvoisin, par délibération de la Chambre de Commerce du 17 avril 1766, bien que Mgr le duc de Villars eut écrit, le 26 janvier, à MM. les échevins que, pour remplacer le titulaire, alors très âgé et malade, il verrait nommer avec plaisir le sieur Louis Lacombe, fils du directeur des postes de Grenoble auquel s'intéressait personnellement le marquis de Clermont-Tonnerre, fils du maréchal, commandant en Dauphiné. Mais, ajoutait-il, en un déférent *post-scriptum* : « Si vous avez déjà choisi quelqu'un, vous pouvez suivre votre premier dessein sans crainte de me désobliger. »

Au lieu de se montrer digne d'avoir été préféré à un protégé du gouverneur de Provence, notre homme paraît en avoir pris à son aise avec les naturels de l'endroit, car, tandis que s'accomplissaient les cérémonies protocolaires, il s'empara des provisions : pain, vin, poisson, viandes,

[1] Etait-il parent de M. Mathieu Fabre qui fut jusqu'en 1714, un de ces représentants permanents du Commerce de Marseille à Paris, dont M. Joseph Fournier a écrit l'histoire ? Je ne saurai dire.

que le roi de France avait accordées, pour deux jours, aux jeunes aides-écuyers tranchants et servants, et les renferma dans sa chambre.

Lorsque, leur service fini, ces jeunes gens vinrent pour faire à leur tour leur collation, maître Fabre eut le secret de les « amuser » jusqu'après le départ de la comtesse de Provence et des personnages de sa suite. Puis, quand parmi les salves d'artillerie, les derniers bruits des lourds carrosses et des équipages de l'escorte se furent éteints sur le pavé du Roi, [1] notre commis, pour toute réponse, leur fit assavoir que tout ce qui était entré chez lui, lui appartenait et n'en sortirait plus, et s'ils avaient faim, qu'ils allassent « manger à l'écurie » ce qui, assurèrent, non à tort, les plaignants, « est une raison insultante pour des gens d'honneur ».

Car, sans hésiter, poussés qu'ils étaient par les innocentes victimes de cette plaisanterie, qui, de toute évidence se mirent... une ceinture en l'honneur de celle de la nouvelle princesse de France, ils en écrivirent le 10 mai à ces messieurs de Marseille, bien persuadés qu'ils feraient rendre justice en ordonnant à M. Fabre de restituer l'équivalent, à moins de rembourser le dommage au compte de la ville. Il se montait, selon les ordres du ministre et les prescriptions du marquis de Bérenger, chevalier d'honneur de la comtesse de Provence, pour deux journées, à deux bouteilles de vin à 12 sols la bouteille, quatre livres de pain à 5 sols la livre, et la portion de viande, poisson, fromage et autres provisions, « qu'ils auraient mangé ou

[1] Le départ eut lieu le 4 mai ; le même soir, coucher à Lyon et séjour le 5 et le 6. Coucher à Roanne, le 6, à Moulins le 7, à Nevers le 8, à Briare le 9, à Montargis le 10 où l'on se repose 2 jours, à Fontainebleau le 12, et mariage à la chapelle de Versailles, le 14.

fait part à leur famille, ou dont ils auraient pu vendre l'excédent », estimée sûrement à plus de 40 sols par jour, soit à 4 livres pour chacun d'eux. C'était, au total, un préjudice d'environ 135 livres ! et notre commis n'en touchait que 100 par mois.

Il ne reste pas de trace à la ville ou à la Chambre de Commerce, du règlement de la dette de ce personnage. Nul doute cependant qu'on lui ait, comme on dit, « lavé la tête ! » Mais il y a dans son dossier, conservé aux archives de la Chambre (série B. 290), une autre lettre du 10 janvier 1770, par laquelle un cabaretier de Pont-de-Beauvoisin, le sieur Gondran Marquis, réclamait l'intervention de la Chambre de Commerce pour se faire payer 22 livres, 13 sols, pour fourniture de vin, bois et lard pris à crédit par notre concitoyen, lequel ne paraît pas, au surplus, d'un caractère bien amène. « Je suis obligé de recourir à votre loyale justice, c'est bien encore mieux, après avoir éprouvé qu'il y aurait de la témérité de ma part à l'importuner lui-même davantage, attendu qu'il m'a grandement menacé comme de battre et tuer, si je lui demandais davantage mon dû, ou le lui faisais demander, car j'ai importuné jusqu'à Monsieur notre curé pour cet effet avant que d'en venir à vous ! » Et le digne cabaretier revenait à la charge le 17 mars.

Toutefois la vilaine petite farce du mariage eut tout au moins une sanction bien méritée. Il fut mis à la porte de la maison qu'il occupait, lui et son bureau, ainsi qu'il appert de deux autres lettres adressées à la Chambre de Commerce le 30 novembre 1772, puis le 16 août 1773, par le sieur Eaud, perruquier, son nouveau logeur, qui réclamait, lui, dix-huit mois de loyer, plus 36 livres pour « fournitures » de son état et « argent prêté ».

Ainsi donc, non seulement nourri, mais aussi logé et rasé *gratis pro Deo !*

« J'avais bien fait des difficultés pour le loger chez moi lorsqu'il me le proposa (en remontant à dix-huit mois en arrière, cela nous ramène bien à mai 1771, date du mariage princier), mais l'extrémité où je le voyais réduit après avoir heurté à toutes les portes, dont il était bien connu, me décidèrent, rapport à son bureau qu'il me mettait en avant pour assurance de sa solidité au paiement, à le recevoir. »

Si nous ajoutons à son dossier deux autres lettres du 10 mai et du 4 juin 1773, d'un sieur Mouarou, marchand à Pont-de-Beauvoisin, à qui Fabre doit encore 368 livres pour fourniture de marchandises diverses (non spécifiées) et qui, d'ailleurs, a pris contre lui des garanties judiciaires, nous pourrons déplorer que cet agent du commerce marseillais ait aussi mal compris ses devoirs.

Néanmoins, il conserva ses fonctions jusqu'en 1782, date à laquelle il les résilia « pour raison d'âge et de maladie. »

De maladie, c'est possible, c'est même certain, car il mourut, à la rue Neuve, le 29 août de cette année-là, et fut enseveli le lendemain au cimetière de l'église Saint-Martin. Il laissait une veuve, « Anne Artifeau » (sans doute Artufel). Mais d'âge, non ! Il n'avait que cinquante-deux ans, étant né le 29 septembre 1730 (baptisé le même jour à Saint-Martin, fils de Mathieu Fabre et de Marguerite Béraud. Parrain : Joseph Mourgues ; marraine : Marguerite Atier), ce qui rend moins excusable, à 42 ans, son acte d'écervelé.

Nous tirerons une conclusion de cette réminiscence d'une belle fête lointaine : lorsqu'un citoyen exerce loin de sa cité, ou de son pays, des fonctions publiques, il est en quelque sorte un ambassadeur au petit pied, responsable,

dans une certaine mesure, aux yeux de l'étranger, assez prompt au dénigrement, de la réputation de tous ses concitoyens, et, sauf pour le bien, il ne doit point permettre par son attitude de laisser juger sa nation du particulier au général.

Ce sera la pénitence posthume de Joseph-Mathieu Fabre, marseillais, donc provençal, de voir formuler ici, par sa faute, une sentence qu'il n'aurait pas dû motiver par sa conduite le jour où, dans sa résidence dauphinoise, se célébrait le mariage d'une princesse qui portait déjà le titre de sa province, de sa belle province qui, même en ce temps-là, ne manquait point d'envieux et de jaloux.

Jean de Servières.

Une page sentimentale de la vie
de
Pierre-Jean-Paul Bonnet

avocat du roi au bureau des finances de Provence

Une série d'études ou d'articles ont rendu ces derniers temps un certain éclat à un pauvre grand homme d'immortel, dont le nom n'évoquait plus aucun souvenir dans la mémoire des gens cultivés. Je veux parler d'Antoine-Léonard Thomas. Je me contenterai de citer à titre d'indication M. Henriet qui nous a fait connaître un certain nombre de ses lettres, [1] et M. Micard qui doit sans doute à la protection posthume de cet académicien le diplôme de docteur ès-lettres. [2] Sa thèse m'a remis en mémoire quelques lettres inédites que j'avais dépouillées, grâce à la générosité du comte Augustin de Boisgelin, et qui enrichissent actuellement les archives départementales du Var. [3]

Elles ne sont point de nature à jeter une vive lumière sur une personnalité et une œuvre qui ne saurait d'ailleurs la réfléchir, et, bien qu'elles ne soient point sans intérêt pour la Provence, je laisse à d'autres le soin de les publier. Elles m'ont cependant fait connaître quelques heures plaisantes de la vie d'un Aixois qui eut aussi sa petite notoriété et c'est le seul point que j'en retiendrai.

[1] *Revue d'histoire littéraire*, de 1917 à 1921, et *Bulletin du bibliophile*.

[2] Etienne Micard : *Un écrivain académique au XVIIIe siècle, Antoine-Léonard Thomas* (1732-1785). Lille, 1924.

[3] Collection Boisgelin, dossier Bonnet.

Pierre-Jean-Paul Bonnet, avocat du roi au bureau des finances de Provence, [1] vivait en paix dans la mondaine cité d'Aix, assez absorbé par ses fonctions et surtout par la vaste correspondance où l'entraînait une sociabilité presque excessive, lorsque M. Thomas parut dans son existence.

Antoine-Léonard Thomas n'avait alors que cinquante ans, ce qui est la prime jeunesse pour un académicien, mais il était de complexion délicate et venait demander au Midi de rétablir, ou tout au moins de prolonger, une santé qui paraissait assez gravement compromise.

Il l'écrit lui-même de Forcalquier, à Bonnet, dans une lettre du 11 octobre 1782 où il le félicitait du rétablissement de son neveu :

> ... Pour moi je n'ai pas les mêmes espérances. Je suis dans l'âge où l'on n'acquiert plus rien et où l'on commence à perdre. La balance des biens et des maux n'est plus en équilibre ; elle penche assés rapidement du côté du mal ; il faut savoir en prendre son parti et j'ay pris le mien. Je me contente d'une santé faible, n'en pouvant avoir une bonne et je tâche d'en user modérément, n'ayant plus la douceur de pouvoir en abuser, au moins pour le travail ; car je n'en ay guères jamais fait d'autres abus...

C'est seulement quelques mois auparavant, en juin, lors de son passage à Aix, que Thomas avait fait la connaissance de l'avocat du roi. L'accueil hospitalier qu'il avait reçu de lui et, plus encore peut-être, leur sociabilité commune fut le point de départ d'une correspondance qui pourrait faire croire à de l'amitié, si l'on s'y laissait prendre.

[1] Né à Aix le 28 mars 1736, mort dans cette ville en février 1809, fils de Pierre, consul de la nation française à Patras, en Morée, et de Thérèse d'Orcel ; il fut reçu le 13 janvier 1766 en l'office de Jean-Louis-Surléon Bonaud-Mérerdol (De Boisgelin, *Chronologie des officiers des Cours souveraines de Provence*, Aix, 1904, p. 333). Bonnet vendit sa charge en 1786 à Honoré Cabrières.

Il s'excuse dans sa première lettre du retard qu'il a mis à lui écrire : la crise du logement sévissait déjà.

Château de Fougère par Forcalquier,
22 juillet 1782.

... Vous m'excuserez de ne vous avoir point donné encore de mes nouvelles, quand vous sçaurés les circonstances où je me suis trouvé. J'ay eu de grands embarras pour me loger ici, car rien de si rare que les maisons et on n'en trouve point du tout à louer. Il aurait fallu nous en retourner, ma sœur et moi, si des personnes très honnêtes et des premières de la ville n'étoient venues nous offrir leur maison de campagne que nous avons acceptée...

Mais ces embarras matériels n'ont point été les seuls :

... A peine établi, j'ay reçu les plus funestes nouvelles de Paris. J'ay appris que ma mère y étoit morte en mon absence, après une maladie de six à sept jours, à l'âge de 82 ans. Cette perte m'a causé une profonde affliction, car malgré son grand âge, elle avoit encore de la force et promettoit selon toutes les apparences de vivre beaucoup plus longtemps...

Sans s'attarder davantage sur un deuil dont les soucis de sa santé diminuaient l'amertume, il invite chaudement son nouvel ami à les venir voir en lui esquissant le cadre où il sera heureux de le recevoir.

... Nous occupons une maison assés agréable qu'on nomme le château de Fougère à une demie lieue de Forcalquier. Il y a du moins un peu d'ombre et un peu d'eau. Si vous vouliez nous faire l'amitié d'y venir passer huit à quinze jours avec nous, vous nous feriés le plus grand plaisir à ma sœur et à moi ; nous ne pourrions vous loger grandement, nous n'avons qu'une celtule à vous offrir, mais votre présence nous rendroit les nôtres beaucoup plus agréables. On quitte quelquefois les grandes villes pour un hermitage et vous avez une âme douce et tranquille qui peut supporter la retraite...

C'est que, dès l'abord, Bonnet lui a plu et lui a semblé de l'étoffe dont on peut faire un bon ami. Le choc psychologique vient de la douceur de Bonnet dans laquelle il a

vu un reflet de la sienne. Un ami qui ne soit pas agité, un ami qui ne donne d'ébranlement à aucun de ses nerfs, voilà une grande qualité pour notre académicien.

Deux autres lettres précisent un peu l'idée qu'il s'est faite de ce nouvel ami. La première écrite de Forcalquier (11 octobre 1782), mériterait d'être citée, ne serait-ce que par la flatterie excessive qui monte à la fin du passage comme une bouffée d'encens trop forte.

... Vous avez la bonté de lire mes ouvrages avec intérêt. Peut-être les sentiments que vous y trouvés se rapprochent un peu des vôtres. Vous lisez ce que vous avez pensé vous-même, et je vous fais l'histoire de vos propres idées. De tous les genres de succès c'est celui qui me flatteroit le plus. Heureux celui qui en écrivant pourroit penser et sentir comme vous ! Il seroit sûr d'intéresser toutes les âmes honnêtes et sensibles.

Dans la seconde, datée de Nice (11 janvier 1783), il le félicite de son heureux caractère qui lui assure tout le bonheur possible et en profite pour tracer une esquisse de vie heureuse qui semble presque de la main de Rousseau.

... Si le bonheur est quelque part, il doit être dans une âme exempte des passions qui agitent et tourmentent la pluspart des hommes, qui est née douce et bienfaisante et qui en se réglant sans cesse elle-même est encore indulgente pour les autres. C'est l'ambition et les désirs violents de toute espèce qui vous rendent malheureux. Ils vous mettent en état de guerre avec le reste de la société. Cent personnes se disputent ce qu'une seule peut obtenir et on accuse la société de la nature d'un mal qui est dans notre propre cœur....

Il définit là très exactement cette psychologie sociale de la fin du XVIIIe siècle qui devait conduire au cataclysme de la Révolution : la disparition de la résignation qui est une discipline et le déchaînement des appétits qui en résulte avec toutes ses conséquences.

Ce passage a malheureusement repris un saisissant caractère d'actualité.

Thomas oubliait cependant quelque chose dans ses conditions de félicité : il ne parle pas de cette troupe d'hommes et surtout de femmes qui gravitaient autour de lui, attirés par des sentiments d'admiration, de vanité, d'amitié ou de curiosité. C'est un homme qui, bien que célibataire, n'aurait pas pu vivre, s'il avait dû vivre seul. Il a d'ailleurs une facilité de se lier qui fait douter de la solidité de son attachement. Il convient de reconnaître qu'il n'est point sans circonstances atténuantes : c'est un peu chez lui le geste du mourant qui se raccroche à tout ce que peuvent étreindre ses mains ; c'est la peur de se trouver seul tout à coup, face à face avec celle dont on redoute la venue.

Dès son premier hiver à Nice, il a fait la connaissance d'une dame qui l'a trouvé charmant. Chose à noter, cet académicien d'une continence qui a dû paraître plus d'une fois impertinente, a toujours eu un grand succès auprès des dames. Sa nouvelle amie ne se tint pas de l'aller voir, l'été suivant, en son château de Forcalquier. Elle eut malheureusement l'indiscrétion de s'y laisser mourir, lui causant ainsi le plus grand dérangement. Il fallut subir les funérailles et les mille complications qu'entraîne la sortie du monde, les allées et venues des gens de justice qui dressaient inventaire des objets laissés par la *de cujus* et cela dans le temps même que le Père de Tende avait choisi pour le venir voir ! Il se plaint amèrement d'avoir pu à peine le recevoir.

Ses amitiés sont peut-être encore plus encombrantes pour les autres. Ayant à peine fait la connaissance de Bonnet, il lui demande de faire venir et de recevoir une malle et une caisse qu'un de ses amis, M. de la Saudraye, ancien conseiller au Conseil supérieur de Saint-Domingue, a laissées à Gréoux.

Quelque temps après, il lui annonce l'arrivée de cinq personnes qui vont passer l'hiver avec lui et parmi lesquelles il lui recommande tout spécialement Mme Monnet. Il compte sur lui pour se mettre à sa disposition lorsqu'elle passera à Aix, lui indiquer son itinéraire et la mettre en route, afin qu'elle puisse le rejoindre à Nice sans encombre.

Mais cette fois-ci, Bonnet ne devait pas avoir à regretter l'indiscrétion de son trop sociable ami.

Mariette Moreau, née à La Rochelle en 1752, femme du chimiste Monnet, était alors dans la jeune gloire de son premier ouvrage. Ses *Contes orientaux, ou récits du sage Caleb, voyageur persan,* avaient, en effet, paru à Paris, trois ans avant, en 1779.

On a discuté sur la nature des sentiments qui l'ont liée avec Thomas. Leur expression ne va point sans une certaine vivacité, mais nous savons le soin scrupuleux avec lequel le grand homme écartait impitoyablement de sa vie tout ce qui pouvait causer la moindre fatigue à son organisme et tout donne à croire qu'il serait imprudent d'imaginer, au-delà de la chaleur des phrases, des rapports quelque peu substantiels.

La jalousie de la sœur de Thomas qui éclate dans les dernières années de la vie de l'académicien, n'est point un argument suffisant et chacun sait que la jalousie, la plus répandue et la plus vigoureuse de toutes les passions, se contente pour prospérer d'un sol pauvre et d'un engrais souvent insignifiant.

D'ailleurs, quels qu'aient été ses sentiments, Thomas ne vit point d'imprudence à recommander très chaudement la belle jeune femme au doux et aimable Bonnet.

Une culture plus que millénaire a pu transformer les Provençaux en hommes parfaitement courtois et parfaite-

ment civilisés, mais le sang grec qui coule en leurs veines les a laissés sensibles à la beauté des femmes et le sang arabe qui s'y est mêlé ne leur a point permis d'en rester à l'admiration.

Bonnet reçut le mieux qu'il put cette jeune Parisienne, et le madrigal que lui inspire cette première rencontre donne à penser qu'il préféra la saveur de sa beauté au charme de sa prose :

Heureux Monnet, vous trouvés une mine [1]
Bien préférable aux mines d'or :
Esprit, beauté, taille élégante et fine
Et mille autres charmes encor
Qu'on ne voit pas mais qu'on devine.
Il sera doux, je m'imagine,
D'être inspecteur de ce trésor.

Nous espérons, malgré l'ambiguité des vers, qu'il envisage cette douceur pour M. Monnet et qu'il ne prétend pas se réserver cette inspection.

D'autre part, il semble que Mme Monnet n'ait pas gardé mauvais souvenir de cette étape. Dans une missive où la femme de lettres reparaît malheureusement, elle note l'impression de passion qu'elle a emportée de Provence.

Château de la Muette près Paris,
27 août s. d. [1785?]

... Je vous fais passer quelques lignes que j'ai ajoutées à toutes celles qu'on a écrites à sa louange, et qui ne le louent point encore assez. C'est l'avertissement que j'ai mis à la tête de mes lettres de Jenny Blenimore que je viens de publier... Je n'ai voulu peindre qu'un amour, bien réel, tendre, animé, emporté même, quoique toujours très vertueux ; mes tableaux ont fait fortune auprès des femmes ; je ne sais s'ils seraient de votre goût.

... Je vous avoue que je serais fort aise qu'il se répandît en Provence : les passions vivement exprimées doivent réussir, ce me semble, dans ce païs-là.

[1] Monnet avait été nommé, en 1774, inspecteur général des mines.

Cette passion se confondait d'ailleurs pour elle avec la sagesse, car, dans une autre lettre du 29 octobre, sans indication d'année, en l'entretenant encore de ses projets littéraires, elle donne à son ami Bonnet cette épithète de sage : « ... Je compte cet hiver faire imprimer une suite aux *Récits de Caleb*. Ce sage s'empressera d'aller trouver dans sa retraite un autre sage... »

Et il ne faut point se méprendre sur le sens de ce mot sage. Il n'implique point dans son esprit toutes les abstinences.

Si les lettres de la jolie Mariette ont presque toutes disparu, ce n'est point sans cause. La correspondance qu'elle échangea avec son ami provençal, pendant au moins six ans, fut d'un tour assez vif pour qu'elle lui recommandât instamment et à plusieurs reprises de lui adresser ses lettres sous double enveloppe, chacune cachetée, et chez M. d'Ablois intendant de Limoges, en son hôtel à Paris.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette idylle. Je terminerai seulement en citant la fin d'une de ses lettres, la dernière que je connaisse et où elle évoque, six ans après, leur entrevue d'Aix :

... Vous m'arrachez la douce espérance de faire avec vous chez moi de ces petits dîners particuliers que vous saviés, à Aix, me rendre si agréables. Je m'étais flattée qu'un jour... je ne veux pas m'arrêter sur cette pensée, elle me tourmenterait. ... Adieu, Monsieur, je vous embrasse de cœur et suis toute à vous...

La farigoule et le romarin ont un parfum persistant.

M. Oudot de Dainville.

La vie en Provence au début du Consulat

Les années qui vont du coup d'Etat de brumaire (9 novembre 1799) à la rupture de la paix d'Amiens (mai 1803) comptent parmi les plus intéressantes et les plus réconfortantes de notre histoire. Comme celles qui suivirent l'Edit de Nantes, elles marquent pour notre pays le passage de l'anarchie à l'ordre, des discordes civiles et religieuses à la concorde nationale, de la guerre à la paix. La reconstitution de la France s'opère à la fois dans tous les domaines, moral, politique et économique. Sans doute les traces des maux anciens ne disparaissent pas en un jour, mais peu à peu les blessures se cicatrisent, la fièvre tombe, la maladie fait place à la santé.

Sur ce que ces années furent en Provence, les témoignages tirés des Archives publiques peuvent nous éclairer suffisamment. Mais il est intéressant aussi d'en demander aux archives privées. Là, en effet, on saisit sur le vif la répercussion des événements jusque dans les plus humbles foyers et l'on voit surgir les préoccupations dominantes dans les divers milieux.

A cet égard les lettres d'une de nos concitoyennes, marseillaise par sa naissance et aixoise par son mariage, Mme Serraire, bien que dépourvues de toute prétention littéraire ou politique, ne laissent pas d'être instructives. En écrivant au courant de la plume, à sa sœur et à son beau-frère [1] fixés aux environs de Lyon, Mme Serraire

1 Henri Bergasse (1747-1812), originaire de Lyon, et qui fut, avant la Révolution, négociant à Marseille. Sa femme était Marie-Thérèse Cousinéry (1763-1841).

ne parle qu'incidemment des événements du jour et toujours sur le ton de la plus parfaite simplicité. Mais instruite, douée d'un remarquable bon sens, en relations avec l'élite de la société locale, elle a bien connu les hommes et les choses de son temps et elle en a marqué avec une justesse et une précision peu communes les traits caractéristiques.

Mme Serraire, de son nom de jeune fille Marie-Henriette Cousinéry, était née à Marseille, dans une maison de la rue des Dominicaines, en face de l'église des Récollets, le 5 mai 1745. Elle appartenait donc à une vieille famille de la bourgeoisie commerciale de notre ville, et était la sœur aînée du consul et du notaire Cousinéry qui acquirent quelque réputation à cette époque.[1] Par sa mère Louise David, elle se rattachait à la famille bien connue des imprimeurs aixois. Son mariage la fixa à Aix. Elle épousa, à l'âge de 20 ans, Blaise Serraire, avocat en la Cour.[2] Celui-ci, émule et ami des célèbres jurisconsultes Pazéry[3] et Portalis, était un personnage assez considérable : il fit partie en 1766 et 1767, en qualité d'assesseur et de procureur du pays, de la municipalité d'Aix et de l'ad-

[1] Voir à ce sujet notre brochure : *Souvenirs de Marseille et des Echelles du Levant au XVIIIe siècle*, Barlatier, 1921.

[2] Le mariage eut lieu à la Madeleine le 23 avril 1765. Blaise Serraire était âgé de 41 ans. Il était fils de feu Me Louis Serraire, procureur, et de feue dame Marthe Fedon.

[3] André Pazéry (1721-1807), professeur de droit, fut un des jurisconsultes les plus savants et les plus renommés de son temps. Il avait été assesseur d'Aix en 1762 et 1763, syndic de robe du corps de la noblesse de Provence et fut plusieurs fois député à la cour pour le soutien des affaires du pays. Il était le frère de Pazéry de Thorame, conseiller au Parlement d'Aix, mort en 1793, le frère aussi et l'oncle des trois abbés Pazéry de Thorame, vicaires généraux, qui furent victimes à Paris des massacres de Septembre (Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. II, p. 406).

ministration de la province. Quand il fut mort le 6 mars 1792, « dans la communion des fidèles », Mme Serraire, restée veuve sans enfants et dans une situation de fortune assez réduite, demeura à Aix, faisant toutefois d'assez fréquents voyages à Marseille pour revoir sa famille. Maîtresse de maison fort entendue, chrétienne et femme du monde accomplie, elle partageait son activité, qui était grande, entre les occupations domestiques, les devoirs religieux, les œuvres charitables et les relations de société.

Parmi les œuvres, il faut citer surtout l'œuvre des Prisons, qui, fondée à Aix au XVI[e] siècle, avait pour but l'assistance morale et matérielle des détenus. [1] Supprimée par la Révolution, elle avait été reconstituée au mois d'avril 1797 sur l'initiative de Miollis, commissaire du Directoire exécutif dans le département des Bouches-du-Rhône, qui avait été effrayé de la misère et de l'abandon des prisonniers. Aux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique qui, jusqu'en 1791, avaient pris soin des malades, du mobilier et du vestiaire, furent substituées deux dames « respectables par leurs mœurs » auxquelles on donna, suivant le langage caractéristique de l'époque, le nom de « dames d'humanité ».

Elles furent nommées par la municipalité d'Aix le 12 floréal an V en même temps que les 15 commissaires d'humanité chargés de l'administration générale de l'œuvre ; le choix se porta sur Mme Serraire et Mme d'Arnaud.

Le souvenir de son mari, qui, dans sa jeunesse, en 1745 et 1747, avait été l'un des recteurs de l'œuvre des Prisons, ne dut pas être étranger à l'acceptation de Mme Serraire.

[1] Sur cette œuvre, voir l'intéressante notice historique de M[e] Paul Bagarry, avocat à la Cour, Aix, chez Peyras et C[ie], 1908.

Elle apporta dès lors à l'œuvre un dévouement qui devait aller jusqu'à la mort.

Parmi les relations de Mme Serraire on trouve les personnes les plus représentatives de la meilleure société d'Aix à cette époque. On voit tour à tour apparaître dans ses lettres les noms de Siméon, Alphérand, Tournefort, de Gardane et de Vento, de Mmes de la Fare, de Clapiers, de Thorame, Alexis, Armand, Portalis et Tamin. [1]

L'illustre jurisconsulte Joseph-Jérôme Siméon (1749-1842) avait été au barreau d'Aix un des jeunes confrères de Blaise Serraire. Professeur de droit à l'Université, assesseur de la Municipalité en 1783, il avait commencé de jouer un grand rôle dans les affaires publiques avec le mouvement insurrectionnel contre la Convention au cours duquel il avait été procureur général syndic du département. Après thermidor, il était devenu le chef de la politique modérée dans les Bouches-du-Rhône dont le collège électoral l'envoya, dès vendémiaire an IV, siéger comme député au Conseil des Cinq Cents. Il avait été proscrit par le coup d'Etat de fructidor. Mais au début du Consulat il avait été de nouveau désigné pour les plus hautes situations, nommé membre du Tribunat, et lui, qui avait eu le courage de refuser d'adhérer à la constitution civile du clergé, eut l'honneur d'être le rapporteur du Concordat. Plus tard il devait être conseiller d'Etat, pair de France et ministre. Dans les lettres de Mme Serraire, il apparaît comme le grand protecteur de ses concitoyens à Paris et auprès des administrations publiques.

[1] Mme Tamin avait été, comme bien d'autres, réduite à une situation des plus gênées par les événements de la Révolution. Tous ses biens avaient été vendus et elle était trop heureuse d'accepter du travail de ses amies (lettre de Mme Serraire du 15 mai 1802).

François-Nicolas-Boniface Alphérand, jurisconsulte distingué, avait été conseiller au Parlement de Provence, assesseur d'Aix et procureur du pays en 1781-1782. Après avoir émigré pendant la Révolution, il était rentré en France en 1801 et avait été nommé professeur de droit à la Faculté d'Aix. Pour Mme Serraire et sa famille, c'était un véritable ami, et dans l'intimité le grave magistrat se montrait surtout « bon garçon, fort drôle », maniant avec esprit la plaisanterie et ne dédaignant pas un fin déjeuner. Il mourut en juillet 1808. [1]

Parmi ces amis d'élite, une place à part doit être faite à l'abbé Prosper de Tournefort qui s'annonçait dès lors comme un membre éminent du clergé français. Comtadin d'origine, puisque né à Villes le 23 décembre 1761, il était venu faire ses études à Aix, y était entré dans la carrière du barreau et avait fait son stage chez Portalis, qui conserva toujours pour lui la plus grande amitié. A l'époque de la Révolution, le jeune avocat était de nouveau fixé dans le Comtat à Carpentras : doué d'une parole vive et ardente, il avait combattu avec une belle énergie la démagogie révolutionnaire et défendu les droits du Saint-Siège. [2] Obligé de fuir sa patrie, il émigra à Rome, embrassa l'état ecclésiastique et reçut la prêtrise au début du pontificat de Pie VII dont il était aimé et apprécié. Rentré en France après le Concordat, mis en vedette, non seulement par son talent et ses vertus mais aussi par l'amitié de Portalis, il fut nommé par le cardinal Fesch au chapitre métropolitain de Lyon et installé dans ses fonctions le 3 janvier 1803. Mme Serraire, qui l'avait connu étudiant et stagiaire à Aix, lui gardait beaucoup d'intérêt

[1] Roux Alphéran. *Les Rues d'Aix*, t. II, p. 354, note 2.

[2] On l'appelait le Maury du Comtat.

et d'affection ; elle le revit avec plaisir à son retour de Rome, mais avait quelque peine à se faire aux formules plus cérémonieuses que comportait la nouvelle dignité de son jeune ami : « Je veux m'accoutumer à le traiter avec respect », écrit-elle. De son côté l'abbé lui conservait un respectueux et reconnaissant attachement et mettait la plus parfaite obligeance à rendre service à ses parents qu'il retrouvait à Lyon. [1]

La carrière de l'abbé de Tournefort ne devait pas se terminer au chapitre métropolitain de Lyon. En 1807, il fut appelé comme vicaire général auprès de son compatriote provençal, Mgr Jauffret, évêque de Metz. En 1811, le zèle avec lequel il chercha à procurer secours aux cardinaux exilés par l'Empereur alors en lutte avec le Saint-Siège, lui valut l'emprisonnement puis le bannissement et la surveillance de la haute police. Le gouvernement agréa cependant en 1813 sa nomination à la cure de Saint-Jacques de Compiègne, fonctions dans lesquelles il se montra excellent et véritable pasteur. Il fut appelé en 1820 à Dijon comme vicaire général par Mgr Dubois, enfin nommé évêque de Limoges le 18 octobre 1824, charge qu'il exerça avec une charité et un zèle infatigables jusqu'à sa mort survenue le 7 mars 1844. [2]

Jean-Paul-Louis de Vento, seigneur des Pennes (né en 1758, mort après 1823), appartenait à la vieille noblesse provençale. Il était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et

[1] « Il témoigne, avait annoncé Mme Serraire à sa sœur le 15 février 1803, le plus grand désir de vous être utile et je suis persuadé qu'il fera de son mieux pour vous servir ». En effet, le 31 Mars suivant, elle pouvait écrire : « Je suis bien charmée de tous les services qu'il t'a rendus ».

[2] Renseignements communiqués par l'évêché de Limoges, d'après des notes biographiques de l'abbé Lecleu.

fut maire des Pennes sous la Restauration. [1] Sa sœur, Mme de la Fare, très liée avec Mme Serraire, devait, peu après la mort de son amie, la remplacer à l'œuvre des Prisons où elle se dévoua trente ans et où se trouve encore son portrait.

Mme Portalis, femme de l'illustre ministre de la Justice et des Cultes, était Marguerite-Françoise Siméon, sœur du célèbre jurisconsulte et homme d'Etat. Les grandeurs de son mari l'avaient fixée à Paris où elle se montrait parfois un peu distante vis-à-vis de ses compatriotes, mais non pas vis-à-vis de ceux qui touchaient de près à son ancienne amie Mme Serraire. « Je suis charmée de la manière aimable dont ton beau-frère a été reçu dans cette maison, écrit celle-ci le 31 mars 1803 à sa sœur. C'est d'autant plus flatteur que cela ne ne passe pas ainsi vis-à-vis de tout le monde. Je connais gens qui s'en sont plaints. »

De toutes les femmes citées dans la correspondance de Mme Serraire, les meilleures amies étaient assurément Mmes Alexis et d'Arnaud. La première, née Emeric, était la femme d'Antoine Alexis, notaire, ancien greffier en chef de la Cour des Comptes de Provence, qui fut nommé en 1802 et resta plusieurs années adjoint au maire d'Aix.[2] Les Alexis possédaient une maison de campagne aux environs d'Aix ; un de leurs fils devait se faire prêtre. Quant à Mme d'Arnaud « ci-devant marquise » qui fut sa compagne dévouée à l'œuvre des Prisons, Mme Serraire nous en a tracé ce portrait : « C'est une femme un peu plus jeune que moi, d'une bonté sans égale, et fort malheureuse en ce qu'elle a perdu presque toute sa fortune. Mais

1 Musée Arbaud, série A, dossier Vento.

2 Joseph Fournier, *Le département des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810*, p. 140.

elle est moins à plaindre qu'une autre, en ce qu'elle supporte sa très grande médiocrité avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu. Nous sommes fort liées, elle sert les prisons avec moi ». [1]

***

Des quinze lettres qui nous restent de Mme Serraire, la plus ancienne remonte au 27 janvier 1800. Elles ne fournissent donc aucun détail sur les années de la Révolution. Cependant on y trouve un bref souvenir sur le 18 fructidor. Il s'agit du passage dans notre département du général Lannes, le futur maréchal de l'Empire, que le Directoire, à l'instigation de Bonaparte, avait envoyé de l'armée d'Italie dans les Bouches-du-Rhône pour y assurer le triomphe des Jacobins. On sait par Lautard que Lannes ne fit qu'une rapide apparition dans laquelle il joua au matamore. [2] Cette impression est pleinement confirmée par Mme Serraire. « Ce personnage est fort connu dans le pays, écrit-elle le 23 octobre 1802 à son beau-frère qui lui avait raconté une histoire fort plaisante, paraît-il, sur le passage de Lannes à Lyon. Il nous a donné des frayeurs horribles lorsqu'il est revenu d'Italie à l'époque du 18 fructidor. A son arrivée à Aix, il envoya chercher les membres du Département, qui étaient de fort honnêtes gens, et dont Bermond, que tu as connu à Lyon, était du nombre. Après les avoir fortement houspillés, il finit par leur dire qu'il venait *pour faire couler des tonneaux de sang*. Mon pauvre Bermond, qui n'est pas plus courageux que de raison, se crut mort. Heureusement pour lui et pour nous tous, Lannes partit le lendemain, mais avant de se mettre en voiture, il fit sortir des prisons soixante coquins patrio-

[1] Lettre du 13 janvier 1803.
[2] Lautard, *Esquisses historiques*, t. II, p. 97.

tes qui avaient presque tous mérité la mort. Voilà sous quel rapport nous le connaissons ici ».

Bermond, dont il est question dans cette lettre, c'était « le bon, l'excellent François Bermond », dont Roux-Alphéran parle en termes très élogieux. Né en 1752, il avait été d'abord substitut au Parlement d'Aix. Au mois d'avril 1795, sous la réaction thermidorienne, il avait été élu procureur de la commune et aux élections de germinal an V (avril 1797) administrateur du Département avec Antoine-Joseph Pastoret, de Marseille, Joseph Stanislas Cove-Bourrelis, de Tarascon, Jean-Baptiste Magnan, de Salon, et Louis Rostand, d'Orgon. Ce sont eux que Mme Serraire qualifie de « fort honnêtes gens ». Installés les 24 germinal et 1er floréal an V, non sans avoir prêté (avec quelques restrictions mentales, je le suppose), le serment rituel de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République, ils s'appliquèrent à réparer les maux de la Révolution, à faciliter le libre exercice du culte catholique, le retour des émigrés, la restitution des biens non vendus. Mais la loi du 19 fructidor ayant annulé toutes les opérations électorales de l'an V dans les Bouches-du-Rhône, ils durent cesser leurs fonctions au bout de six mois, le 7 brumaire an VI. L'honnête Bermond devint plus tard conseiller à la Cour d'Aix, fonctions qu'il abandonna, étant d'ailleurs fort âgé, à la suite de la Révolution de 1830. Il mourut en 1842. [1]

*
* *

En dehors de ce souvenir épisodique sur le 18 fructidor, c'est des événements du Consulat que nous parle la cor-

1 Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. II, p. 391 et s. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, L, 86.

respondance de Mme Serraire ; encore parmi ceux-ci, laissant de côté la haute politique, nous entretient-elle de ceux qui touchent directement toutes les familles françaises, je veux dire la sécurité publique, la vie chère et la paix religieuse.

La sécurité d'abord. « Nous sommes tranquilles ici et à Marseille à peu près comme on l'était il y a six mois, note en février 1800 Mme Serraire, parce que nous sommes gouvernés par les mêmes hommes d'alors. »

Les hommes en fonctions au moment du coup d'Etat de brumaire restèrent en place, en effet, jusqu'au mois d'avril 1800, époque de l'installation de l'Administration nouvelle. Le Directoire départemental était composé d'Escalon, [1] commissaire du Directoire exécutif depuis le 5 thermidor an VII, d'Honoré Martin, président, Callamand, Barbier, Fournier et Rassis. La majorité de ces hommes était relativement modérée. [2] A Marseille, la municipalité, divisée en trois mairies, était surtout entre les mains d'Omer Granet, [3] Auguste Mossy, [4] et Pellegrin, assistés de Peyre-Ferry, [5] Arnaud, Vernet, André Tiran,

[1] Peut-être le même Escalon qui fut élu en l'an VI par le département des Bouches-du-Rhône membre du Conseil des Anciens.

[2] Voir les débats symptomatiques de vendémiaire an VIII (Archives départementales, L. 95) : Barbier et Rassis se montrent seuls partisans de mesures extrêmes.

[3] Omer Granet, né en 1758, commerçant, membre de l'assemblée administrative du département en 1790, député à l'Assemblée Législative et à la Convention, enfin maire de la municipalité du midi de Marseille depuis les élections de brumaire an VI.

[4] Auguste Mossy, député en l'an VI au Conseil des Cinq Cents, président de la Municipalité du Centre depuis brumaire an VI. Il était né à Marseille en 1766.

[5] Peyre-Ferry, membre actif dès 1790 de la Société Populaire (Lautard, t. I, p. 74) et, sous la Terreur, membre du Comité de surveillance qui était le pourvoyeur du tribunal révolutionnaire.

Servel fils, Vincent Vidal, Verdier, Antoine Renard, Coulet, Mathieu Amphoux et Christin. A Aix, la municipalité était, depuis le 20 messidor an VII, composée de Daime, ancien boucher, commissaire du directoire exécutif, de Brignon, chirurgien, Marin, Landru, papetier, Girard, cordonnier, Guigues et Lanthelme. C'étaient tous, ou peu s'en faut, des jacobins que le coup d'Etat de fructidor avait remenés au pouvoir ; ils s'accommodèrent cependant du nouveau régime où plusieurs trouvèrent bientôt place.[1]

Mais si la tranquillité règne dans les villes, le brigandage, qui, depuis des années, affecte particulièrement le département, continue de sévir dans les campagnes. La route d'Aix à Marseille n'est rien moins que sûre, à tel point que la peur empêche Mme Serraire de s'y aventurer même pour aller voir sa famille. « Les voleurs infestent les campagnes et la route de Marseille, écrit-elle le 27 janvier 1800 à son beau-frère. Tu as sans doute ouï dire que l'on arrête sur la route de Marseille à toutes les heures. Ce sont des bandes de trente à quarante, armés comme des bandits. Les voyageurs ont beau aller trois ou quatre voitures ensemble, cela ne les intimide pas, et ils en arrêtent autant qu'ils en trouvent. Ils pillent tout, mais ne font de mal à personne. Ils vont de la même manière dans les campagnes, mais là cela devient plus sérieux, ils vous menacent de vous pendre si vous ne déclarez pas où est votre argent et votre vaisselle ».

Le 7 octobre 1800, Mme Serraire avoue que la peur des voleurs lui a fait quitter précipitamment la bastide de

[1] Honoré Martin, Rassis, Arnaud, Peyre-Ferry, Servel furent de la première fournée de conseillers généraux Omer Granet et Mossy sont conservés comme maires et Antoine Renard comme adjoint à Marseille, Brignon et Daime sont mis à la tête de la municipalité d'Aix.

Sainte-Marguerite, aux portes de Marseille. Les voleurs étaient venus « enfoncer » une campagne du voisinage.

Même à la fin de l'année, plus d'un an après brumaire, les préoccupations ne sont pas dissipées. Le 31 décembre 1800, notre concitoyenne écrit à son beau-frère qui est aux environs de Lyon : « Je demande souvent si vos contrées sont tranquilles, si les brigands n'infestent pas vos campagnes. On m'assure que non, mais, comme je ne le demande qu'à des voyageurs qui ne font que passer chez vous, je ne suis pas bien sûre que ce qu'ils disent soit vrai... Pour nous, nous sommes toujours dans la même position, les bandes grossissent et se multiplient à l'infini. Figure-toi que l'on arrête sur le chemin de Marseille en plein midi, comme on le ferait dans un bois dans la nuit. La route des Basses-Alpes est impraticable, mais là cela devient plus sérieux, parce qu'on vous assassine, et cela fait qu'il ne nous vient plus rien de la montagne et que ces pauvres gens sont obligés de garder leurs denrées. Enfin je ne sais pas quand le gouvernement trouvera un moyen pour faire cesser toutes ces horreurs, car, si cela va en croissant, ils viendront fondre sur les villes et s'en emparer, comme ils ont fait déjà de plusieurs villages. »

La situation ne dut pas tarder à s'améliorer, car ce sujet, qui causait tant d'alarmes à Mme Serraire, n'est plus abordé dans ses lettres ultérieures.

A côté du brigandage qu'on peut appeler classique et professionnel, s'était développée, confondue sous le même nom, une activité royaliste et contre-révolutionnaire. Depuis 1795, des compagnies dites *des Sabreurs* ou *du Soleil* s'étaient formées dans le département, exerçant des représailles sur les républicains et s'efforçant de mettre le pays en état d'insurrection. A la tête de l'une d'elles était

un jeune homme appartenant à une bonne famille provençale, courageux, bien doué, mais quelque peu dévoyé, Camille de Clapiers, né à Aix en 1778. Roux-Alphéran, dans ses *Rues d'Aix* [1] et M. Edouard Aude, dans *Une page d'histoire d'Aix sous la Révolution*, [2] ont raconté son aventure tragique. Impliqué dans le meurtre d'Antoine Gaudin, lequel avait été commis au cours d'une patrouille dans une maison de la place des Tanneurs le 13 septembre 1797, Camille dut se réfugier avec ses camarades dans les bois environnants, où il soutint une lutte désespérée contre les républicains. Réduit enfin à passer la frontière, il eut l'imprudence de revenir à Aix au mois de juillet 1799, fut découvert le 7 septembre suivant, jugé et condamné à mort le 10 février 1800 par le Conseil de guerre de Marseille. Ce jugement ayant été cassé pour incompétence, Camille fut renvoyé devant le tribunal criminel d'Aix. Mais la Commission militaire extraordinaire, créée dans cette ville en vertu de l'arrêté des consuls du 29 frimaire an IX, se saisit de l'affaire, et, sans autre formalité que la constatation de l'identité de l'accusé, confirma, le 16 janvier 1801, la condamnation à mort du Conseil de guerre de Marseille, ordonnant qu'elle serait exécutée dans les 24 heures. Ce délai ne fut pas épuisé, et envoyé immédiatement au supplice, Camille y marcha avec le plus grand courage.

Ce douloureux événement causa dans Aix une vive émotion : elle ressort de la lettre suivante de Mme Serraire en date du 25 février 1801 : « La pauvre Mme de Clapiers a eu la douleur de perdre son fils. La Commission des Eclaireurs, poussée par les scélérats de ce pays, s'en est emparée contre toutes sortes de règles et l'a fait fusiller. Toute

[1] Tome II, p. 108 et s.

[2] Imprimerie Ouvrière, Aix, 1910.

la ville a poussé les hauts cris contre ce jugement, mais il a été exécuté l'instant d'après qu'il a été rendu. Cette misérable femme est destinée à essuyer tout ce qu'il y a de plus affreux dans la vie. »

*
* *

La vie chère était une autre préoccupation de cette époque : elle était la conséquence de la crise révolutionnaire d'où l'on sortait à peine et de la guerre étrangère qui sévissait encore. On en souffrait particulièrement dans ces milieux bourgeois qui n'avaient pas été des profiteurs de la Révolution, et dont la condition, réduite par les événements, se trouvait parfois voisine de la gêne. A cet égard, des renseignements intéressants nous sont donnés par la correspondance de Mme Serraire.

Au début de 1800, l'huile d'olive d'Aix, 1re qualité, vaut 120 francs le quintal poids de table, [1] ce qui ferait 3 francs le kilog, les huiles de Ventabren et la Fare 96 à 100 fr. Celles de Lorgues, Draguignan et Grasse, qui n'ont pas le goût de fruit et sont moins estimées, de 76 à 80 fr. ; celle de Marseille vaut 36 francs le scandal,[2] soit environ 2 fr. 25 le litre. Au mois d'octobre de la même année, les huiles étrangères se vendent 95 francs le quintal (poids de table), soit environ 2 fr. 35 le kilog. Il est à noter qu'aujourd'hui [3] l'huile d'olive se vend de 8,50 à 10 fr. 60 le kilog. — La farine se payait, à la même époque, de 13 à 17 fr.

[1] « Les prix dont je te parle c'est poids de table, écrit Mme Serraire, ce qui fait une grande différence avec le poids de marc ». Le quintal poids de table équivalait, à Aix, à 39 kilogs 812, et à Marseille à 40 k. 793.

[2] Le scandal équivalait à Marseille à 16 litres 096.

[3] Les cours actuels indiqués en comparaison sont ceux pratiqués à Marseille au printemps de 1926

le quintal (40 kilogs) alors qu'elle était cotée de 143 à 154 francs les 100 kilogs au début de 1926.

Un autre article important dans les ménages, le lin, se vendait suivant qualité, 3 fr. ou 2 fr. 50 la livre de 16 onces, c'est-à-dire à peu près le demi-kilog (489 grammes). [1]

Cependant les préliminaires de la paix générale signés avec l'Angleterre le 1er octobre 1801 ramenèrent l'abondance des marchandises et la baisse des prix. « La paix nous assure du bled, écrit Mme Serraire le 30 novembre 1801, et nous ne sommes plus dans le cas d'avoir la crainte d'en manquer. Beaucoup de denrées se ressentent déjà de la diminution. La cassonnade commune est à 10 sols, on en a de fort jolie de 14 à 15, le savon 46 livres, le riz 3 sols et 5 sols, le bon café des isles, 20 sols ; la morue n'a pas encore éprouvé une grande diminution, elle vaut encore 12 sols. Les légumes ont aussi diminué, les haricots de la Tour-d'Aigues ne nous coûtent que 15 livres le quintal. [2] Mais dans tout cela il faut attendre par ce qu'il n'est encore rien arrivé, et que c'est seulement la baisse des marchandises qui étaient à Marseille lors de la nouvelle de la paix, et on doit espérer que lorsqu'il en arrivera de nouvelles, la baisse sera encore plus considérable. Les huiles basses ont aussi beaucoup diminué ».

[1] Lettre du 25 février 1801.

[2] Tous ces prix s'entendent de la livre poids de table (379 gr. 16 à Aix, 388 gr. 51 à Marseille) et du quintal poids de table (39 k. 812 à Aix, 40 k. 793 à Marseille). Ils représentent donc environ 1,25 à 1 75 le kilog pour la cassonnade contre 3,55 aujourd'hui, 1 fr. 15 pour le savon bleu contre 3,50 à 3,60, (le savon blanc à l'huile d'olive vaut aujourd'hui 460 à 470 fr. les 100 kg., et le blanc à 72 % de 430 à 440 fr.), 0,35 à 0,60 pour le riz contre 3,20 ; 2,50 pour le café contre 19 à 23,50 ; la morue 1 fr. 50 le kilog contre 4,50 à 5 fr., les haricots 0 fr. 30 à 0 fr. 35 le kilog. contre 3 fr.

Contrairement aux prévisions, la baisse ne fut pas de longue durée. Dès le 16 janvier 1802, Mme Serraire mandait à son beau-frère : « On trouvera l'huile fort chère [elle était facturée 26 sous la livre, ce qui faisait environ 3 fr. 25 le kilog], mais je n'ai pu l'obtenir à un meilleur prix. Je connais même des personnes qui l'ont achetée 135 et 140 fr. [sans doute le quintal poids de table, ce qui ferait 3 fr. 35 à 3 fr. 50 le kilog]. Toutes les denrées sont depuis quelque temps devenues encore fort cher. Le bled est revenu au même prix qu'il était avant les préliminaires de la paix ; il y a eu tant de semences emportées[1] que cela en a fait hausser le prix. Le vin vieux vaut 8 sols le pot[2] ; le sucre, le café, le riz, ont repris à peu près leurs anciens prix, le mouton 10 sols.[3] *Enfin tout à l'heure on ne peut plus vivre.* Il faut espérer que. quand la paix sera signée, tout reviendra à un prix plus raisonnable. »

La paix fut signée à Amiens le 25 mars 1802, mais les espoirs de baisse ne se réalisèrent qu'à demi, du fait surtout de circonstances climatériques défavorables. Si l'automne de 1801 avait été marqué par des inondations, la sécheresse sévit l'année suivante et des gelées tardives brûlèrent les vignes en maints endroits. Le 1er septembre 1802, Mme Serraire écrit : « Il y a on ne peut moins de blé cette année dans le pays. Aussi, bien loin de diminuer, comme je l'espérais, il augmente tous les jours.

1 Des pluies torrentielles avaient eu lieu au mois de Novembre 1801, entrainant les semences.

2 Le pot équivalait à Aix à 1 litre 203 et à Marseille à 1 litre 073. Actuellement le litre de vin ordinaire se paye 1 fr. 40.

3 Cela s'entend sans doute de la livre poids de table, soit 379 gr. à Aix et 388 à Marseille. Au kilog. le prix revenait donc *à 1 fr. 25* ; il atteint aujourd'hui *de 10 à 12 fr.* (épaule et gigot).

Le blé tuzelle de belle qualité se vendait à Aix 8 fr. le cent.] Notre récolte de vin et d'olives sera tout aussi mauvaise. Le mauvais vin vaut 3 sols, ce qui fait 12 livres la millerolle, [1] et le passable vaut 6 sols. A Marseille, le vin vaut de 18 à 20 livres [2] et le raisin se dessèche à cause de la sécheresse. Le manque d'eau fait tomber les olives et l'huile se paye de 120 à 125 fr. le cent avec tendance à la hausse ».



La question religieuse, elle aussi, était un sujet aigu de préoccupation. Depuis 1795 jusqu'au Concordat, l'ancien diocèse de Marseille était administré au nom de l'évêque Mgr de Belloy, retiré dans son pays natal, par trois vicaires généraux, mais parmi ceux-ci l'âme et la lumière de l'administration diocésaine était Noël Eymin, de la communauté des prêtres du Sacré-Cœur, communément appelés du Bon Pasteur. Noël Eymin était une figure particulièrement éminente et respectée du clergé marseillais. Son contemporain Lautard l'appelle « le savant et pieux M. Eymin, l'une des lumières de la maison du Bon-Pasteur ». [3] Le chanoine de la Pâquerie, historien des prêtres du Sacré-Cœur, dit qu'il était animé de vertus héroïques et d'un zèle ardent ; il le loue comme auteur de conférences ecclésiastiques aussi attachantes que solides ; il ajoute que « sa modestie, sa douceur, sa science profonde, faisaient

[1] La millerole à Aix contenait 48 pots et équivalait à 57 litres 757 du système métrique.

[2] A Marseille la *millerole* équivalait à 64 litres 384. *L'hectolitre* coûtait donc une *trentaine de francs*. Le 23 octobre 1802, Mme Serraire écrit que les vins ont baissé et se vendent 14 francs au sortir de la cuve à Marseille et 10 francs le bon à Aix.

[3] Esquisses historiques, t. II, pp. 189 et 190.

de lui un des prêtres les plus vénérés et le plus souvent consultés du diocèse. »[1] Le pouvoir laïque avait moins bonne opinion du Père Eymin ; peu après le Concordat, la Préfecture lui reprochait de dire la messe en contravention rue Langlois n° 3 (c'est-à-dire dans l'ancienne église des Récollets) et d'être en révolte ouverte à toutes les lois, contre l'autorité civile et ecclésiastique.[2]

La situation du vicaire général était singulièrement difficile à cette époque troublée où le statut légal de l'église catholique n'était pas encore défini ; la pratique du culte dans les oratoires privés continuait parallèlement à sa reprise dans certains édifices publics ; grandes étaient les divergences de vues entre catholiques au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis du nouveau gouvernement, des prêtres constitutionnels, et de ceux qui avaient prêté les divers serments de liberté, d'égalité, de soumission aux lois de la République, de haine à la royauté, sans compter la vieille opposition qui subsistait entre les jansénistes et leurs adversaires. Depuis le 18 brumaire, nous dit l'historien Lévy-Schneider,[3] l'agitation était particulièrement grande. « La France était pleine de schismes partiels entre catholiques », écrit M. Hanotaux.[4] C'est à des difficultés de ce genre que fait

1 *Histoire des prêtres du Sacré-Cœur de Marseille*, Paris, Victor Sarlat, 1877. Cette communauté, fondée en 1752 par Denis Truilhard et Boniface Dandrade, avait un triple objet : inspirer la piété à la jeunesse de Marseille, former de bons prêtres, travailler au salut des âmes par tous les moyens que peut inspirer le zèle.

2 Jh. Fournier. *Le Département des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810*, p. 347.

3 Lévy Schneider. *Mgr Champion de Cicé. archevêque d'Aix.* Paris, Rieder et Cie.

4 *La transformation sociale à l'époque napoléonienne* (Revue des Deux Mondes du 1er juin 1926).

allusion une lettre, malheureusement trop peu explicite, de Mme Serraire en date de février 1800. Sa pieuse mère recevait chez elle deux prêtres séculiers. J'ignore pour quels motifs le vicaire général Eymin manda ceux-ci et leur fit défense expresse d'aller chez Louise David à peine d'être interdits. « Comment trouves-tu ces nouvelles vexations ? écrit Mme Serraire à sa sœur. Pour peu que le gouvernement autorise ces fanatiques, nous verrions renouveler les exils du temps des Jésuites. Mais je t'en dirai bien une autre, c'est que Devilier et M. de la Valée, se trouvant dans une maison où l'on allait dire la messe, le prêtre, les apercevant, dit tout haut qu'il ne dirait point la messe que ces hérétiques ne fussent partis, et ils prirent le parti le plus sage qui fut de se retirer. La défense faite à ceux qui vont chez ma mère n'a produit d'autre effet que de les faire aller chez elle la nuit. Tu conviendras que cela est fort désagréable. Heureusement ma mère ne s'en affecte pas. Toussaint, au contraire, en est navré. »

Devilliers et La Vallée, dont il est ici question, étaient fort connus comme jansénistes.

Le premier (1753-1807), fils cadet d'un procureur du Roi et riche propriétaire marseillais, dont le nom est resté à l'un des cours de notre ville, avait été élevé par un instituteur ami de l'Oratoire. Pendant un séjour à Lyon, il s'agrégea à l'œuvre ou société janséniste des *Amis de la vérité*, où il fréquenta notamment Lemau du Martelet, Desfours de Genetières et l'oratorien Guibaud. [1] Il voulut dès lors se donner tout à Dieu et, de retour à Marseille, vécut avec une grande austérité dans la pratique des vertus chrétiennes et les exercices de piété. Il était tenu en grande amitié par les dominicains Chaix, Caussanel et Caffe, influencés eux-

[1] Paul Latreille, *La petite église de Lyon*, Lyon, Lardanchet, 1910.

mêmes par les doctrines de Port-Royal et qu'on devait retrouver à l'origine du mouvement anticoncordataire. [1] De fortes préventions existaient contre Devilliers dans les milieux catholiques et expliquent l'incident à quoi fait allusion Mme Serraire et qui n'est pas ignoré des héritiers actuels de l'œuvre janséniste.

Le médecin La Vallée, originaire de la Martinique, était venu à Marseille en 1780, et s'y était fait remarquer, ainsi que sa femme, par une vie fort édifiante. Lui aussi devint un fervent adepte des *Amis de la vérité* et se lia étroitement avec Devilliers. A l'époque du Concordat, il retourna à la Martinique où sa femme et lui entrèrent l'un chez les Dominicains, l'autre au couvent des Dominicaines. [2]

Ajoutons que Noël Eymin ne fut pas maintenu comme vicaire général après le Concordat ; il fut nommé en 1803 curé de Notre-Dame-du-Mont en même temps que supérieur du Bon Pasteur, et mourut le 10 mai 1806, entouré de la vénération publique. Ses obsèques furent un véritable triomphe.

Le Concordat signé le 15 juillet 1801 fut promulgué le 8 avril 1802. Le 9 du même mois fut nommé le premier archevêque concordataire du diocèse d'Aix élargi aux deux départements des Bouches-du-Rhône et du Var. C'était Mgr Champion de Cicé, bien connu comme archevêque de Bordeaux sous l'ancien régime, député aux Etats généraux et garde des sceaux de Louis XVI. Celui-là ne risquait pas d'être classé parmi les « fanatiques ». La figure de cet illustre prélat a été retracée de façon fort intéressante par M. Joseph Fournier et M. Lévy-Schneider. L'impression de Mme Serraire sur son archevêque s'accorde bien

[1] Paul Latreille, *La petite église de Lyon*, Lyon, Lardanchet, 1910.

[2] Renseignements communiqués par M. G. Pelletier.

avec celle que nous donnent ces historiens. Je la trouve dans la lettre suivante datée du 15 mai 1802, qui nous renseigne aussi sur l'accueil fait en Provence à l'accord intervenu entre la République et le Saint-Siège :

« Le Concordat dans le pays n'a point été un sujet de scandale, du moins pour le général. [Il en avait été autrement à Lyon dans les milieux les plus intransigeants]. On a bien senti que le nouvel ordre de choses aurait pu mieux aller, mais on a senti aussi que le schisme étant ce qu'il y avait de plus fâcheux, le pape avait été forcé à faire tous les sacrifices que le gouvernement a exigés pour le faire cesser et rétablir le culte public.

« Nous attendons notre archevêque tous les jours, il est en chemin. [1] C'est un bel esprit et grand littérateur. Dieu fasse qu'il ait aussi les qualités d'un bon pasteur. Il paraît qu'il est fort protégé par le gouvernement. Il a obtenu que les bibliothèques du séminaire, de l'Oratoire et autres des corps religieux, qui avaient été portées à Marseille par ordre du Préfet, fussent rendues à la ville d'Aix. Il se propose de rétablir tous les établissements pieux fondés par Mgr de Brancas. Il arrive avec une sœur qu'on dit être une sainte femme. » [2]

[1] Mgr Champion de Cicé fit son entrée à Aix le 10 juillet 1802.

[2] Dans cette même lettre du 15 mai 1802, Mme Serraire rapporte un bruit assez plaisant, dit-elle, qui a couru à Marseille : celui de la prochaine nomination de Nicolas Bergasse comme Préfet des Bouches-du-Rhône. Plusieurs personnes en faisaient déjà compliment aux membres de la famille Cousinéry. On ne peut s'empêcher de sourire de ce bruit quand on connait l'intransigeante fidélité royaliste de Nicolas Bergasse, son extrême indépendance si peu compatible avec les fonctions de Préfet, et la médiocre opinion qu'il avait lui-même de ses talents d'administrateur. « Si l'on veut voir un empire mal administré on n'a qu'à me faire ministre », écrivait-il le 2 septembre 1789. Cependant il n'est pas douteux que Nicolas Bergasse fut sollicité à cette époque même d'entre

L'archevêque de Brancas, dont Mme Serraire évoque ici la mémoire et qu'elle avait certainement connu dans les premières années de son mariage, avait accompli de 1729 à 1770 un épiscopat aussi exceptionnel par sa durée que par sa fécondité en bonnes œuvres. Son diocèse lui dut la fondation de plusieurs établissements considérables : œuvre des orphelines, œuvre de Sainte-Marcelle en faveur des pauvres servantes, œuvre des enfants abandonnés, écoles des frères pour les enfants du peuple, petit séminaire, hôpital des convalescents, pensions de retraite pour les prêtres âgés ou valétudinaires. « On se rappellera longtemps dans Aix, a écrit Roux-Alphéran, l'épiscopat de Mgr de Brancas. » Mgr Champion de Cicé devait, comme on lui en prêtait l'intention, s'efforcer de marcher sur ses traces : au cours de son épiscopat de huit années il reconstitua les séminaires, la caisse des retraites, les confréries, les congrégations, organisa des mesures d'assistance pour les femmes en couches, les pauvres honteux, les ouvriers sans travail ; il tint à se faire inhumer dans le caveau de son illustre prédécesseur.

Quant à la sœur du nouvel archevêque, c'était Adélaïde-Marie-Charlotte Champion de Cicé, alors âgée de 59 ans. Elle méritait bien la réputation qui la précédait. A la différence de son frère, elle n'avait rien pour briller aux yeux du monde : petite, maigre et humble, elle avait les allures d'une bonne fille toute simple ; mais son âme ardente,

dans l'administration par ses amis Mounier et Malouet, par Talleyrand et par le premier Consul. (Lettre de Perpétue du Petit Thouars, du 29 avril 1802, et article de la *Gazette de France* du 22 juin 1832). Il n'y a même rien que de vraisemblable à ce qu'on lui ait offert la préfecture d'un département où sa famille était avantageusement connue et où un de ses anciens collègues et amis de l'Assemblée Constituante, Mgr. Champion de Cicé, venait d'être nommé archevêque.

mystique et intrépide, vraiment « toute en Dieu », était absorbée depuis l'âge de vingt ans par les œuvres de charité et les pratiques de piété. Sous la Révolution, Charlotte Champion de Cicé avait vécu à Paris en une sorte de communauté d'anciennes religieuses que dirigeait un ex-jésuite, le Père Picot de Clos-Rivière. Des circonstances fortuites l'avaient fait impliquer dans l'affaire de la machine infernale contre le premier consul en nivôse an IX : elle avait, en effet, par charité, procuré un asile à Carbon, l'un des auteurs de l'attentat, et lui avait remis une lettre de son complice Limoëlan. Elle se défendit si bien qu'elle sauva celui-ci et le Père de Clos-Rivière, également inculpé, et se fit elle-même acquitter. Restée néanmoins suspecte, elle reçut l'ordre de s'éloigner de Paris. Elle accompagna son frère à Aix.

*
* *

La correspondance de Mme Serraire nous retrace enfin la difficulté, au moins relative, des voyages à cette époque, difficulté qui contraste si fort avec la commodité et la rapidité des moyens actuels de transport.

« Un voyage de 50 lieues — il s'agit d'aller d'Aix aux environs de Lyon — me paraît une chose fort extraordinaire, écrit-elle le 15 mai 1802 à sa sœur. Je ne peux pas me faire à l'idée d'être quatre jours en voiture et de coucher dans des auberges ».

Aussi cherche-t-elle de tous côtés une compagne de route qui ait « beaucoup voyagé et sache se tirer d'affaire », et, quelque impatience qu'elle ait de revoir une portion de sa famille si tendrement aimée, elle a peine à se décider. Son vieil ami Alphérand raille ses tergi-

versations : il ne croira, dit-il, au voyage de Mme Serraire à Lyon que lorsqu'elle aura passé la Durance.

Enfin, après avoir fait et défait des plans pendant plus d'une année, sa résolution est prise d'aller à Lyon aux premiers jours de mai 1803 : elle s'est arrangée avec Mme de la Fare, son frère M. de Vento, et une jeune femme de Lyon qui retourne chez elle. « Nous prenons une voiture à nous quatre, écrit-elle le 31 mars 1803. Nous aimons mieux aller à petite journée que d'aller dans la diligence où il faut marcher presque toute la nuit. Cela est bien fatigant, et il y a, en outre, l'inconvénient de ne pas pouvoir porter sa malle, ce qui est fort déplaisant. Oh ! quel plaisir nous aurons, ma bonne sœur, de nous revoir après une si longue absence, mais il ne faut pas moins que toi pour me déterminer à quitter ma maison et à être sur les grands chemins pendant six jours. Ce voyage doit te donner la mesure de mon attachement. »

A la pensée de cette réunion tant désirée, Mme Serraire craint de « devenir folle de joie. » « Je ne prévois que deux cas qui puissent m'empêcher d'aller à Lyon, avait-elle écrit le 23 octobre 1802 : la mort ou une maladie grave. » Hélas! ce fut à la fois l'une et l'autre.

Au printemps de 1803, une épidémie se déclara aux prisons d'Aix. Les « dames d'humanité », Mesdames Serraire et d'Arnaud, s'empressèrent avec un admirable dévouement à soigner les malades, mais elles furent atteintes par la contagion. Mme d'Arnaud fut emportée la première le 13 floréal an XI (2 mai 1803), et Mme Serraire, qui avait vaillamment continué sa tâche après le départ de son amie, succomba à son tour le 21 floréal an XI (10 mai 1803), à la veille de cette rupture de la paix d'Amiens qui marquait le terme des belles années du Consulat.

La mort de ces deux nobles femmes produisit dans Aix une vive émotion, dont le Président de l'œuvre des Prisons se fit l'interprète aux séances des 17 et 27 floréal :

« Qu'est devenue, dit-il, cette amante de l'humanité qui quelquefois faisait l'ornement de nos Assemblées et qui n'y paraissait jamais que pour faire le bien et éveiller notre sollicitude envers les malheureux détenus ? Qu'est devenue cette mère de bienfaisance des prisonniers, qui jour et nuit, à toute heure et à chaque instant, pensait, agissait et s'occupait uniquement des malheureux ? » [1]

On plaça dans la salle des réunions de l'Œuvre les portraits de Mmes Serraire et d'Arnaud. [2]

Mme Serraire était âgée de 58 ans. Elle laissait le souvenir d'une femme du monde distinguée, aimable, charitable et de beaucoup de bon sens ; elle a de plus à nos yeux le mérite d'avoir été, par ses lettres, un témoin à la fois sûr et intéressant de ce qu'était la vie en Provence au début du XIXe siècle.

Louis BERGASSE.

---

[1] Paul Bagarry, *op. cit.*, p. 75.

[2] Ces portraits ne s'y trouvent plus aujourd'hui, on ignore ce qu'ils sont devenus (Paul Bagarry, *op. cit.*, p. 80).

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES SCEAUX marqués d'un cœur crucifère et du chiffre quatre

Cette étude est motivée par le don fait aux collections de notre Société par Mme Cérati-Genin, d'un timbre à cacheter en cuivre qui porte la gravure d'un cœur orné de deux lettres, surmonté du chiffre quatre à double barre horizontale.

Cette marque singulière est la signature qui fut adoptée par toutes les communautés ouvrières ; elle a été étudiée surtout dans les professions d'imprimeur et de libraire. [1] Leur type général est le suivant : Un cœur surmonté d'une croix dont l'extrémité supérieure se termine par un chiffre quatre et dont la hampe est habituellement barrée d'une ou deux traverses entre le cœur et le quatre, son extrémité inférieure pénétrant dans le cœur s'arrête sur un trait transversal, de façon à former trois cases, deux supérieures, où sont inscrites les initiales du fabricant, et une inférieure occupée par un ornement.

Mais les déviations de ce type classique sont nombreuses ; nous n'en signalerons qu'un exemple relevé aux archives de la ville de Marseille, dessiné à la plume sur la page de garde d'un manuscrit de testaments recueillis pendant la peste de 1630 par le père Toussaint, capucin.

Essayons d'établir l'origine du symbole principal, question étudiée par M. Paul Delalain à propos des marques

[1] P. Delalain, *Inventaire des marques d'Imprimeurs et de Libraires*, Parie, 1902.

d'imprimeurs : « Pourquoi, dit M. Delalain, les initiales « de l'imprimeur ou du libraire, placées le plus souvent « dans un cercle, quelquefois dans un cœur, sont-elles sur- « montées presque généralement d'une croix ? Pourquoi, « à l'extrémité supérieure de la croix, cette ligne latérale « qui vient former un triangle avec la traverse et repro- « duit en quelque sorte le chiffre quatre ? Pourquoi, avec « ou sans ce signe inexpliqué, la croix a-t-elle deux et « même trois croisillons ? Pourquoi la queue du chif- « fre quatre est-elle traversée elle-même par une et quel- « quefois par deux barres perpendiculaires qui semblent « restituer une croix véritable dans un sens différent ? « Pourquoi, parmi les ornements accessoires, ces espèces « d'étoiles ?... »

M. Delalain fait observer ensuite qu'une idée générale semble avoir déterminé le choix de la croix avec le quatre de chiffre, puisque ces croix se retrouvent dans les premiers livres publiés dans tous les pays. Mais, dit-il encore, il est plus vraisemblable de croire qu'ils sont liés à une idée religieuse : « Le fait qui frappe, dit-il, c'est la persistance de la croix ; elle peut se modifier dans le nom- « bre de ses croisillons, dans ses supports, dans le format « et les ornements de sa partie supérieure ; il n'en est pas « moins vrai que l'intention de la produire et de la ma- « nifester se reconnaît toujours facilement. Or la croix « est l'emblême du christianisme, etc... »

Cette opinion de M. Delalain a été formulée plus anciennement par M. A. Jacquemart [1] pour certaines marques de céramistes italiens. M. A. Sabatier, un érudit lyonnais, a aussi étudié les sceaux en plomb de métiers posés

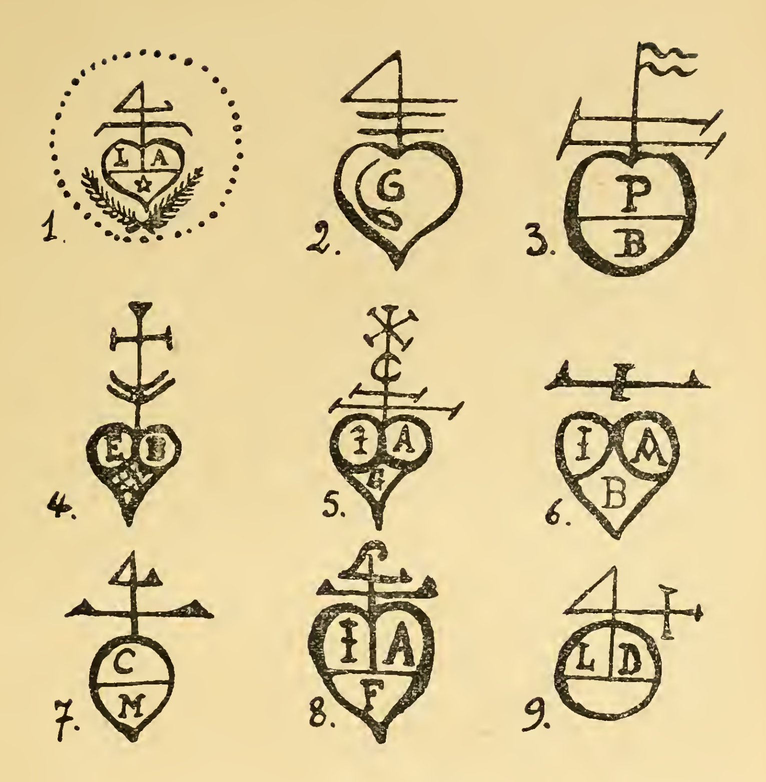
[1] A. Jacquemart, *Les merveilles de l'art céramique*, Paris, 1877, t. II, p. 330.

sur étoffes, principalement de drapiers-marchands, qui portent les mêmes signes.

De ces avis, auxquels nous nous rangeons aussi, il résulte que cette figuration procède bien d'une idée religieuse ; le marchand ou le fabricant ont voulu placer leur commerce sous la protection divine. Ce signe, qui se retrouve dans des professions diverses, était reproduit non seulement sur les livres et la céramique, mais aussi sur les sceaux en plomb, ou imprimé sur des emballages, sur des registres commerciaux, ou manuscrit sur des couvertures ou pages de garde. Il fut donc employé par tous comme une signature ou, pour ainsi dire, comme un blason commercial.

A quelle époque remonte cette marque ? En 1479, on peut voir le cœur crucifère de Perrin Lathonus qui publia une Bible lyonnaise. On la retrouve à la date de 1496 sur un livre des presses de Berthol Renbold. C'est un grand quatre imprimé en rouge, avec croisillon sur le trait horizontal ; il surmonte un cercle dans lequel les initiales de Renbold sont imprimées en noir.

Les auteurs cités ont discuté sur la substitution du cœur au globe crucifère qui aurait été la forme primitive ; le quatre serait postérieur à la croix simple. L'hypothèse est probable et paraît d'autant plus légitime que le nouveau signe renforçait l'idée religieuse : la croix étant l'emblême de la foi, le cœur celui de la charité. Quant au chiffre quatre, son explication est plus obscure. D'après Delalain, ce signe procède aussi d'une idée religieuse et, d'après M. Wiener, directeur du musée lorrain de Nancy, il serait la représentation figurée du geste que l'on décrit en faisant le signe de la croix. La question est loin d'être tranchée, pas plus du reste que celle de la croix à traverses multiples, de la forme de croix de Lorraine qui se retrouve



1. — Timbre à cacheter offert à la Société par Mme Cérati-Genin (fin du XVIIIe ou début du XIXe siècle).

2. — Marque d'un manuscrit du P. Toussaint, capucin, 1630 (Archives municipales de Marseille).

Marques figurant sur des manifestes d'entrée de navires (Archives de la Chambre de Commerce de Marseille) :

3 et 4. — Année 1620.

5. — Année 1622.

6 et 7. — Année 1656.

8. — Année 1701.

9. — Marque de la librairie Lucien Dorbon, à Paris. Juin 1926.

dans tous les pays. Les avis sont aussi partagés sur celle-ci. On a voulu y voir des degrés hiérarchiques différents, ou une indication d'origine telle que la Lorraine.

La base de la hampe de la croix s'arrête dans le cœur sur un trait transversal, de façon à former trois cases ; mais aussi, quelquefois, la hampe s'arrête sur le haut du cœur sans y pénétrer, ces deux formes sont représentées dans les modèles que nous reproduisons. Comme dans les cases ainsi formées, on trouve les initiales des chefs de la maison de commerce, il est à présumer que cette hampe était prolongée suivant les circonstances et le nombre de cases dont on avait besoin pour y inscrire les lettres initiales.

De ce qui précède, on est en droit de conclure que ces sceaux de gens de métiers sont essentiellement religieux, remontant à une époque fort ancienne ; ils viendraient, croit-on, d'Italie, à cause de la forme du cœur qui est une des formes du blason en Italie. La Révolution n'a pas fait disparaître complètement ces cachets, car on en retrouve encore beaucoup au commencement du XIXe siècle, reproduits sur des registres commerciaux, et le cachet qui nous a été remis est certainement aussi de cette époque. [1]

Marc DUBOIS.

[1] *Discussion.* — A l'appui de son étude, M. Marc DUBOIS montre à l'assemblée un grand nombre de manifestes de marchandises, échelonnés de 1620 à 1775, tirés des archives de la Chambre de Commerce, et sur lesquels figurent le cœur crucifère et le chiffre quatre, avec de nombreuses variantes. Les lettres introduites dans le cœur sont les initiales des maisons de commerce. Il s'agit donc

là d'un véritable blason commercial qui aurait disparu en partie vers la fin du XVIIIe siècle.

M. le docteur GUÉRIN-VALMALE, sur l'explication du chiffre 4, ne peut admettre qu'il soit la représentation graphique du signe de la croix, attendu que la manière de faire ce geste diffère suivant les divers rites chrétiens. D'ailleurs, ce sceau a été employé par des personnes de religions différentes et notamment des protestants. M. le Dr Guérin-Valmale présente trois spécimens de sceaux en cuivre qui se rapprochent beaucoup de celui étudié par M. Marc Dubois.

M. Pierre LABARRE signale divers ouvrages qui pourraient fournir des indications sur la question.

M. Jean REYNAUD se demande si dans les connaissements et manifestes de navires, au XVIIe siècle notamment, le cœur crucifère ne serait pas devenu simplement la figuration d'un vaisseau vu en coupe, avec mât, vergues, cordages, pont et compartiments. Ce qui peut donner quelque vraisemblance à cette explication, c'est la substitution, en certains cas, au chiffre quatre de lignes ondulées pouvant figurer des oriflammes.

Notice sur la paroisse St-Laurent de Marseille

La paroisse de Saint-Laurent est, à l'heure actuelle, après la Major, la plus ancienne de Marseille, qui n'en comptait que cinq avant la Révolution : la Major, les Accoules et Saint-Ferréol (ces deux dernières démolies en 1793), Saint-Martin (démolie en 1887) et Saint-Laurent.

Avant le XIIIe siècle, à peine quelques documents la mentionnent et toutes nos recherches, dans les archives départementales et communales, ne nous ont procuré que de très rares renseignements.

CHAPITRE Ier

Avant la construction de l'église

I. — Edifices anciens

L'église de Saint-Laurent s'élève sur la pointe de terre qui ferme l'entrée du port au Nord. C'est là qu'étaient situés l'arsenal (d'après Verdillon), [1] et la citadelle (d'après Mabilly).

« La citadelle semble avoir occupé toute l'esplanade, depuis la Joliette jusqu'à la Tourette, et dont la place de

[1] Ancienne topographie de Marseille.

Lenche et les rues voisines précisent la situation, plongeant sur la vallée profonde du boulevard des Dames, et contenant les temples d'Apollon et de Diane, le gnome de Pythéas, le Gymnase et le palais des Timouques ». [1]

Quand Jules César s'empara de la ville, en l'an 48 avant J.-C., il dut employer ce qui restait de la citadelle ou en faire construire une autre sur le même emplacement ; en effet, les caves de Saint-Sauveur, sur la place de Lenche, appelées aussi « prison de Saint-Lazare », dénotent des constructions romaines et ne seraient rien autre que les prisons de la citadelle. Une autre preuve de notre assertion se trouve dans ce fait que, lorsqu'en 1720 le chevalier Roze fit défoncer les remparts de la Tourette, il rencontra une voûte, qui, étant abattue, ouvrit un abîme profond, dans lequel on jeta les cadavres ; c'était la voûte d'anciens bâtiments de la citadelle romaine. D'ailleurs, le souvenir de ce château de Jules César, *Castrum Julii*, s'est perpétué à travers les siècles et la rue Château-Joly (*Castéou Joli* en provençal) en est la preuve.

2. — Château Babon

Ce château (d'après M. Daspres), [2] fut construit au IXe siècle par l'évêque de ce nom.

« C'était un grand édifice, qui s'étendait depuis l'en-
« droit où est à présent la citadelle Saint-Jean jusqu'au
« bout de la colline que nous appelons aujourd'hui du
« nom de Casteou de Joli, qui vient du mot *Castrum Julii*,
« parce que Jules César fit bâtir en ce lieu une forteresse,
« après qu'il se fût rendu maître de Marseille ; cette colline

[1] *Histoire de Marseille*, par A. Boudin (page 63).

[2] Notice sur l'église et la paroisse St-Laurent (p. 1).

« s'appelait, il y a quelques siècles, *Mons Babonis;* elle
« comprend toute l'éminence qui tire de l'église Saint-Laurens vers l'église Majeure ; il n'y avait autrefois en
« ce quartier autre maison que le Château Babon, dont la
« principale porte tournait vers le monastère Saint-Sauveur et il y en avait encore une autre qui visait à la mer,
« c'était un palais que nos vicomtes avaient fait bâtir.
« Guillaume III dit le Gros et Raimond Geoffroi en firent
« hommage à l'évêque et au chapitre de l'église Majeure,
« parce qu'il était situé dans l'enceinte de la ville supé-
« rieure, laquelle appartenait à l'église de Marseille. Dans
« un titre de l'an 1170, il est justifié qu'on avait fait des
« murailles neuves au Château Babon et il est fait mention
« de vieilles murailles, ce qui marque qu'il devait être bien
« ancien. Le pape Luce III prit cette maison sous sa sauve-
« garde en 1182 ». [1]

Cette possession était reconnue par l'autorité civile, puisqu'un diplôme de 1164 de Frédéric Ier Barberousse confirme à l'évêque de Marseille la possession du Château Babon. [2]

Ce château contenait dans son enceinte de nombreuses maisons, car des chartes qui le citent parlent de vente et de donation de bâtisses à l'intérieur de ses murailles.

En janvier 1202, nous trouvons indiqué un partage entre Pierre Guillaume et Jacques d'Aveillano de certaines maisons sises au Château-Babon entre les maisons des cordiers et celle de Hugues Bérard. [3]

Une charte nous donne un détail curieux pour l'histoire de Marseille : c'est qu'avant le XIIIe siècle, les cordiers habitaient notre quartier et devaient exercer leur métier sur les terrains vagues de la Tourette.

[1] Ruffi. *Histoire de Marseille*, II, Livre III (p. 301).
[2] Archives Départementales, Fonds de l'Evêché GF (liasse 1, pièce 5).
[3] id. Fonds de la Major GM (liasse 4, pièce 23).

Le Château Babon est encore cité dans une autre charte de la même année qui parle d'une donation faite le 3 des Ides de février par Anselme d'une maison située sur la rue qui va au château Babon. [1]

Le document le plus ancien, à notre connaissance du moins, qui fasse mention de Saint-Laurent est de 1200, car au mois de janvier de cette année, Roncelin, vicomte de Marseille, Pierre Brémond, prévôt du Chapitre, Hugues Fer, viguier, Giraud Adhemar, Guy-Dalmas, baille, vendirent au nom de Raymond de Baux et de Barrale, sa femme, à Hugues Bérard de Vaison, pour la somme de 2 sols royaux couronnés, une place à bâtir au Château Babon, au milieu de la rue par laquelle on va à Saint-Laurent. [2]

Les cordiers, comme nous l'avons dit plus haut, exerçaient leur métier sur l'esplanade de la Tourette et ont continué de le faire jusqu'à ces dernières années ; en 1212, nous voyons que les seigneurs de Marseille et le Prévôt du Chapitre leur accordent certains droits, mais qu'ils doivent cesser leur travail près des *édifices sacrés* situés dans les dépendances du Château Babon, sous la redevance de 2 marcs d'argent. [3]

Ces termes « édifices sacrés » ne désignent-ils pas Saint-Laurent ? Tout porte à le croire et d'ailleurs la défense faite aux cordiers d'exercer leur métier tout proche ne prouve-t-elle pas qu'il s'agit d'une église, ou du moins d'une chapelle et qu'il ne faut pas troubler les fidèles qui y prient ?

1 Arch Départementales. Fonds de la Major G M (liasse 4, pièce 23).
2 id. id. (liasse 5, pièce 30).
3 id id. (liasse 6, pièce 34).

Une charte de 1212 désigne le Château Babon comme étant placé sous la seigneurie de la Cathédrale de Marseille. [1] Cependant, il menaçait ruine et, en 1215, il fut presque complètement rebâti par Barral, vicomte de Marseille. Le 15 avril de la même année, le Prévôt acheta la part du Château Babon qui appartenait à Hugues de Baux ; l'acte fut passé à Trinquetaille en présence de l'évêque de Marseille. [2]

C'est en cette même année 1215 qu'il devint complètement la possession du Chapitre de la Cathédrale ; en effet Hugues, prévôt du Chapitre, déclare qu'avec l'excédent de 7000 sols royaux couronnés, légués par son prédécesseur Pierre Brémond, on acheta tout l' « affar » que Mabille, fille de Guillaume le Gros, et son époux Girard Adhémar avaient au Château Babon. [3] Cette acquisition eut lieu le 22 août à Montélimar, en présence de Pierre, évêque de Marseille, qui signa comme témoin. [4]

« Roncelin fit présent de la sixième partie du château et « de la troisième partie de la maison que Barral, son frère, « y avait fait bâtir et, par ce moyen, tout ce grand édifice « fut acquis au Chapitre de l'Eglise Cathédrale, partie par « achat et partie par donation ». [5]

Ainsi le Chapitre devint possesseur de tout le château Babon, avec toutes ses dépendances, ses droits sur les maisons, les censes, les trézains, les droits de justice ; une partie du prix d'achat fut payée par Hugues Bernard et le reste par Raymond Juliani, son successeur. [6]

[1] Arch. Départ. Cartulaire 11-308.

[2] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 212.

[3] Arch. Départ. Fonds de la Major G M (liasse 8, pièce 44).

[4] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 214.

[5] Ruffi. *Histoire de Marseille*, II, Livre III (p. 301).

[6] *Histoire de l'Antiquité de l'église de Marseille*, par Mgr de Belsunce, II (page 108).

Dans l'intérieur du château, il devait y avoir des terrains vagues et incultes, puisqu'une charte de 1216 nous apprend que le Prévôt du Chapitre vendit *deux patis* au Château Babon. [1]

Quelle était la situation de ce fameux château ? Au juste on l'ignore ; et des fouilles pratiquées dans notre église en 1923 n'ont mis à jour aucun vestige de cet édifice. Etait-il situé plus vers la Major ? Saint-Laurent aurait-il été construit à l'intérieur de l'enceinte et par conséquent ne touchant pas aux murailles ? Seuls des travaux dans le sol de la Tourette pourront, un jour peut-être, fournir une réponse à ces questions.

« Mais pourquoi notre Eglise avait-elle été placée sous « le vocable de Saint-Laurent ? C'est une question que « rien ne peut nous faire trancher d'une manière absolue : « nous dirons cependant que, parmi les nombreuses reli- « ques que possédait la cathédrale depuis un temps immé- « morial, se trouvait une côte de saint Laurent ; un acte « authentique, dressé par l'Evêque Raimond II, dit que, le « 15 août 1122, il fit enfermer cette relique dans une châsse.[2] « Notre église, qui n'était qu'une annexe de la Cathédrale, « avait-elle possédé cette précieuse relique ? ou même cette « église avait-elle été bâtie pour la recevoir ? la raison du « choix de notre titulaire serait alors bien évidente, mais ce « ne sont que des probabilités qui laissent encore bien ou- « vert le champ des savantes recherches ». [3]

L'église Saint-Laurent était dans la partie de la ville épiscopale désignée sous le nom de *Villa praepositurae et operae sedis Massiliae* et relevait du Prévôt et du Chapitre de la Cathédrale ; renfermée, comme nous l'avons vu, dans

1 Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 8, pièce 46).

2 *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 139.

3 *Notice historique sur l'église St-Laurent*, par M. Daspres (p. 4).

le Château Babon, elle n'était qu'une simple annexe de l'Eglise Majeure, commise au Chanoine-Sacristain, qui avait le soin d'y faire célébrer la messe les dimanches et fêtes.

Les habitants de la Ville Episcopale voulurent obtenir les mêmes droits que ceux de la Ville Vicomtale, ils s'adressèrent à l'Evêque, qui ne voulut rien accorder ; les esprits s'échauffèrent peu à peu et on en vint à des menaces et à des voies de faits contre les membres du clergé et notre église fut le théâtre d'événements scandaleux, comme nous l'apprend une lettre du Pape Honorius III du 27 février 1217. Elle est adressée aux recteurs et au peuple de Marseille, en voici les principaux passages :

« Naguère, écrit-il, comme nous l'avons appris par le « récit de l'Evêque, d'Hugues, prévôt, et par la triste relation du Chapitre, vous êtes tombés dans une telle folie... « que vous vous êtes jetés sur certains prêtres, diacres et « clercs, revêtus des ornements sacrés, portant la croix et « l'eucharistie ; vous êtes allés jusqu'à l'effusion du sang ; « vous avez brisé avec irrévérence les croix et les avez jetées à terre ; vous avez méprisé la sainte Eucharistie et « le Crucifix, déchiré les vêtements sacrés pendant qu'ils « célébraient les saints mystères dans l'église Saint-Laurent... » Il les frappe ensuite d'excommunication et d'interdit, à moins qu'ils ne donnent pleine satisfaction. [1]

Le Chapitre eut à lutter pour maintenir ses droits de possession, puisqu'il en appela au même Honorius III qui, par une bulle de 1218, confirma ses droits sur une partie du Château Babon. [2]

Cependant le Chapitre devait être encore inquiété dans sa puissance, puisque par une bulle de la même année,

[1] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 217.
[2] Arch Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 9, pièce 48).

le même pape prend sous sa protection tous les biens de l'Église Majeure, entre autres la partie du Château Babon qui lui appartenait. [1]

Notre église possédait-elle une crypte, comme presque toutes les églises du XIIIe siècle ? Un acte de déguerpissement pour les habitants de la Ville Vicomtale et ceux de la Ville Episcopale, daté de 1220, contient cette phrase : « *unde dirigatur via publica usque ad crotam S^ti^ Laurentii* », de là part la rue qui va jusqu'à la crypte de Saint-Laurent. [2]

Etait-ce une crypte destinée au culte, ou servant seulement de lieu de sépulture ? où était-elle située ? aucun texte ne vient répondre à ces questions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'était pas dans l'église, car les fouilles, dont nous avons parlé plus haut, exécutées un peu partout dans le sol, n'ont rien indiqué à cet égard ; or il est inadmissible qu'il n'en reste pas quelques vestiges ; aussi faut-il la chercher en dehors de l'enceinte.

Le Chapitre, afin de ne plus être troublé dans la jouissance de ses biens, s'adressa à Hugues de Baux, vicomte de Marseille, qui, par une déclaration du 9 février 1220, affirme qu'il a été payé et que le Prévôt avait des droits sur le Château Babon. [3]

Non seulement le Pape confirma, comme nous l'avons vu, la possession des biens ecclésiastiques, mais le pouvoir civil lui-même le reconnut ; ainsi l'empereur Frédéric II, par un diplôme de 1225, reconnaît à l'Eglise Majeure la possession de tous ses biens, entre autres celle du Château Babon. [1]

[1] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 6, pièce 48).
[2] id. id. id. (liasse 10, pièce 50).
[3] *Antiquité de l'église de Marseille* (Belsunce), II (p. 168).
[4] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 11, pièce 87).

CHAPITRE II

De l'année 1244 à l'année 1400

Jusqu'à présent, comme nous l'avons vu, notre église n'était qu'une simple chapelle, dépendant de la Cathédrale. C'est peu avant l'année 1244 qu'elle devint prieuré, puisque nous trouvons une transaction de cette année passée par devant le notaire Vivaud, entre Messire Carbonnel, sacristain du Chapitre de la Major, et Pierre Maynardi, prieur de Saint-Laurent, par laquelle sont réglées, d'une manière définitive, les obligations de ce dernier envers le Chapitre cathédral. Par cette transaction, le prieur Maynardi fut autorisé à concéder des sépultures dans son église, à condition de partager avec le Chapitre le produit des convois funèbres, des concessions de tombeaux, ainsi que les torches et chandelles provenant des offrandes faites à l'église prieurale. [1]

En 1247, notre église prend rang parmi les paroisses, comme la Major, les Accoules, Saint-Martin, du fait de l'établissement des fonts baptismaux par Pierre de Colmieu, cardinal d'Albano et légat du Pape Innocent IV. Mais cette concession donna lieu à une contestation entre le chanoine Raimond Carbonnel, sacristain de la Cathédrale, et Pierre Maynardi, prieur de Saint-Laurent.

« Pendant que Benoît d'Alignano, évêque de Marseille, « était à la Chartreuse de Montrieux, Raimond Carbonnel « et Pierre Maynardi firent un compromis par lequel ils « choisirent pour arbitre des différends qui étaient entre

[1] Archives de la Major.

« eux, Benoit Abelian, archidiacre de l'Eglise de Marseille,
« que l'Evêque avait délégué pour en connaître. Ces différends regardaient les fonts baptismaux établis dans l'église de Saint-Laurent, par le cardinal d'Albano, avec obligation pour le Prieur de donner sur cela entière satisfaction à l'église Cathédrale et en particulier au sacristain de cette église, à qui l'on disait qu'elle était due de droit.

« Ceci paraît prouver que, dans ce tems-là, le sacristain de la Cathédrale avait l'administration de la sacristie et quelques droits sur les aumônes et obligations qu'on retirait de l'administration du baptême.

« Le cardinal, qui agissait par l'authorité du Saint-Siège, avait chargé l'évêque de Marseille de faire exécuter son ordonnance et l'évêque avait, à cet effet, commis son archidiacre. Cette commission suffisait et on ne voit pas pourquoi le compromis fut jugé nécessaire, si ce n'est peut-être pour éviter les formalités, les frais et les longueurs de la procédure juridique et, en effet, les parties y renoncèrent expressément. Le compromis fut signé le 24 février 1250 dans la Canonique et dans la maison du sacristain. La Canonique n'était donc plus alors, comme anciennement, une seule maison, où chaque chanoine avait sa chambre, mais un amas de plusieurs maisons, dont le prévôt, le sacristain et peut-être plusieurs autres avaient chacun la leur, mais les autres chanoines n'y avaient, comme auparavant, que leurs chambres. Nous en avons une preuve dans le cours de cette même affaire, car le dix-neuvième de mars suivant, les parties prolongèrent leur compromis, dans la chambre de Rostang d'Agoult, chanoine, en présence de l'évêque, de deux chanoines, Hugues de Forcalquier et Hugues Férus, et

« de Guillaume, vicaire, d'un autre chanoine nommé Geof-
« froy Rostang ou Rostagni. L'archidiacre, en conséquence
« de la commission et du compromis, fit un règlement en
« quatre articles et il le publia le vingt-deuxième de mars
« dans la salle de l'Evêché.

« En voici la teneur en abrégé :

« Le prieur ou recteur de l'église de Saint-Laurent du
« Château Babon donnera, chaque année, à perpétuité, au
« sacristain de la Cathédrale, le dimanche des Rameaux,
« trois livres de cire neuve et trois livres d'huile, pour rem-
« placer les oblations ou aumônes que le sacristain retirait
« des baptêmes des Enfans ; moyennant quoi le prieur et
« ses successeurs pourront avoir des fonts-baptismaux dans
« l'église de Saint-Laurent et y administrer solennellement
« le baptême.

« Sous ce prétexte néanmoins aucun prieur ou recteur de
« cette église ne pourra jamais avoir le droit de demander
« la dixme à ses paroissiens par lui-même ou par quelqu'au-
« tre, ni obtenir, ni faire obtenir un cimetière pour la même
« église, ni rien demander à raison de la dixme au préju-
« dice de l'église de la bienheureuse Marie-Majeure, c'est-
« à-dire de la Cathédrale.

« Les parties observeront inviolablement ce règlement
« sans pouvoir en revenir par quelque voye de droit que ce
« soit, ni en vertu d'aucune constitution déjà faite ou à
« faire à l'avenir. Enfin l'archidiacre se réserve le plein
« pouvoir, durant un an, d'expliquer son règlement, de la
« manière qu'il trouverait bon, lorsqu'il y aurait quelque
« doute, ou quelque question sur ce qu'il contenait.

« Le sacristain et le prieur furent contens l'un et l'autre
« de ce règlement, et ils y acquiessèrent. Mais pour lui
« donner force de loi l'évêque Benoit se le fit lire dans la

« salle de son palais et, après l'avoir attentivement exa-
« miné, il l'approuva et le confirma le 29 octobre 1250 en
« présence de cinq chanoines, Rostang d'Agout, Hugues
« de Forcalquier, Jaufroi Rostang, Benoit, archidiacre et
« Raimond Carbonnel qui avait été précenteur et était alors
« sacristain ». [1]

Le paiement de la redevance fut transféré plus tard au jour de la fête de Notre-Dame de la mi-août. [2]

Le 8 juillet 1251, nous trouvons un accord entre Pierre André, prévôt de l'église Cathédrale, et Briton Anselme au sujet d'un cazal contre l'église Saint-Laurent que le prévôt prétendait lui appartenir pour n'avoir pas été payé de la dîme depuis longtemps et le dit Briton lui payerait à l'avenir 3 sols couronnés. [3]

Le chanoine sacristain conserva le droit à la nomination du prieur, en cas de vacation ; ce privilège s'est maintenu jusqu'à la Révolution ; cependant le prieur avait toujours la faculté de se démettre de son bénéfice en désignant son successeur. La dignité du prieur de Saint-Laurent donnait à celui qui en était investi le droit purement honorifique de porter le même costume que les chanoines de la Cathédrale. [4]

Cependant avec le droit de baptiser, le prieur réclamait aussi celui d'avoir un cimetière, c'est ce qui amena des différends entre ce dernier et le prévôt du Chapitre, différends qui durèrent plus de deux siècles, tant à cette époque il était difficile pour les paroisses d'obtenir leur

[1] *Antiquité de l'église de Marseille*, par Mgr de Belsunce, II, livre VIII (page 188).

[2] Expilly. *Dictionnaire des Gaules*.

[3] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 16, pièce 85).

[4] Agneau. *Calendrier spirituel*. Leyde, 1759.

entière indépendance. A ce sujet, nous trouvons une sentence du juge épiscopal en date du 8 novembre 1252 qui règle que, lorsque les paroissiens de Saint-Laurent auront élu sépulture ailleurs qu'au cimetière de la Major, ladite église du Siège aura droit à la moitié de la portion canonique et l'autre moitié appartiendra à l'église Saint-Laurent.[1]

Le prieur de Saint-Laurent ne dut pas tenir compte de cette décision et passer outre, puisqu'une sentence de la même année le condamne à donner à la Major la moitié des droits des funérailles. [2]

Le prévôt continua, pendant quelques années encore, à exercer sa juridiction sur cette portion de la ville qui devait appartenir à la nouvelle paroisse; mais, en 1257, l'évêque et son chapitre cédèrent leur seigneurie à Charles d'Anjou qui leur donna plusieurs terres en échange.

Un acte de 1296 nous apprend que l'église Saint-Laurent rapporte 20 sous au diocèse. [3]

Le Château Babon, dont nous avons parlé au début de cette notice, existait encore à cette époque, puisqu'à la date du 8 des calendes de février 1298 nous trouvons la vente par Guillaume Garel à Tiboul Adelbert d'une maison sise dans la rue de la Corderie du Château Babon. [4]

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, et durant tout le XIVe siècle, le prieur de Saint-Laurent était tenu de verser chaque année 20 sous à l'Evêché. [5]

Cependant la paroisse augmentait chaque jour et comme population et comme revenus, car beaucoup de fidèles faisaient des donations en sa faveur : ainsi par un codicille

[1] Arch. Départ Fonds de la Major. G M (liasse 15, pièce 82).
[2] id. id. id. (liasse 16, pièce 86).
[3] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 354.
[4] *Ville Supérieure et Ville de la Prévoté*, par P. Mabilly (p. 54).
[5] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 387.

du 1[er] septembre 1322 ajouté à son testament en date du 21 avril 1321, Raynaud Verd, archidiacre de Marseille, y fonde des messes et des chapellenies et lègue à cet effet 15 sous royaux et des censes sur plusieurs biens situés à Carvillan, Montolivet, Pirogres, Colle d'Aycard, Porte Galle, Sainte-Marthe, Plombières, Moulin de l'Evêque, et lui fait en outre plusieurs legs d'argenterie et autres objets. [1]

Un acte de 1326 cite encore le Château Babon [2] qui avait perdu de son importance comme château-fort ; cependant il servait encore puisqu' « en l'an 1328 le Conseil de la Com-
« mune ordonne qu'on y mettrait un fanal pour servir aux
« galères qui viendraient la nuit ; ce qui donna sujet à
« cette délibération, fut une armée de Gibelins, ennemis
« du roi Robert, qui vint courir les mers de Provence : cet
« édifice vint peu à peu en ruine, et il ne restait plus qu'une
« tour ». [3]

En septembre 1333, Aimar, évêque de Marseille, donna la cure de Saint-Laurent à Guillaume Ortici et en octobre de la même année à Martin Fredol. [4]

Un autre prieur dont nous trouvons le nom dans les archives est Boniface Garnier ; en 1339, il occupait ce poste en même temps que Pierre de Moriers était chanoine-sacristain.

Cette même année un conflit s'éleva entre l'Abbaye de Saint-Sauveur et notre paroisse : Marie de Tournefort, abbesse de Saint-Sauveur, ayant fait enlever à Saint-Laurent, au préjudice du Chapitre de la Major, des torches et des cierges provenant d'un convoi funèbre, fut excommuniée, ainsi que ses complices, par le Chapitre.

[1] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 51, pièce 334).
[2] id. id. id. (liasse 56, pièce 372).
[3] *Histoire de Marseille*, par Ruffi, II, livre III (p. 301).
[4] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 452.

Après la restitution des objets enlevés, l'Official crut pouvoir l'absoudre, mais le Chapitre ne partageant pas sa mansuétude, maintint l'excommunication contre l'Abbesse seulement ; on en référa à la cour pontificale, qui était alors à Avignon, et celle-ci n'absout Marie de Tournefort que plusieurs mois plus tard. Ce fut le prieur de Saint-Laurent, Boniface Garnier, qui fut délégué pour relever l'Abbesse de son excommunication. [1]

Le Chapitre et l'Evêque abandonnèrent peu à peu leurs droits sur le Château Babon et n'y conservèrent plus que quelques biens ; ainsi, en 1343, ils cédèrent leur juridiction civile et criminelle sur cette partie de la ville et en 1348, la reine Jeanne, par une ordonnance, réunit la Ville Supérieure et la Ville Inférieure en une seule. La preuve que le Chapitre de la Cathédrale avait gardé, comme nous l'avons dit plus haut, quelques biens au Château Babon, se trouve dans un acte de reconnaissance de ces biens de l'an 1354. [2]

Les habitants du quartier Saint-Jean s'étaient cotisés pour l'achat d'une cloche, ce que nous apprend une délibération du Corps municipal en date du 31 juin 1359 décidant qu'il faut restituer aux hommes de Saint-Laurent ce qui reste des 10 quintaux et 4 livres de métal qu'ils avaient donnés pour la fabrication d'une cloche. [3]

Mgr de Belsunce nous apprend que le 3 juillet 1362, notre église reçut la visite de Guillaume Sudre, évêque de Marseille. Cependant elle devait être en piteux état, puisque le Conseil municipal décide le 23 décembre 1364 de choisir deux délégués de l'Assemblée, ainsi que les ouvriers de

[1] Arch. Départ. Fonds St Sauveur.

[2] id. Fonds de la Major, G M (liasse 130, pièce 880).

[3] Arch. Municipales, BB 22, f° 266.

l'église, pour examiner les réparations qu'il y a à faire à cet édifice qui menace ruine et ensuite on taxera les paroissiens pour couvrir les dépenses. [1] Nous ignorons quelles furent les suites de cette délibération, car nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans les archives.

Les vieilles estampes nous montrent des moulins à vent se profilant en ligne sur les hauteurs de la Tourette, ce qui devait donner un cachet pittoresque à ce coin de Marseille ; cela n'est pas pure imagination d'artistes, car un document de 1369 parle en effet de ces moulins : nous trouvons dans cette pièce qu'un bail emphytéotique fut fait par noble Rostand Béraud, alias de Mayrous, en faveur de Guillaume Bonnet, d'une ferrage avec certaines parts des moulins à vent et des dépendances sises près l'église Saint-Laurent et sur le chemin qui mène de cette église à la Major d'un côté et sur la rue dite des fileuses de l'autre, sous la cense de 10 sols et l'accapt d'autant. [2]

Pour la première fois apparaît dans les archives le nom de sainte Catherine ; la congrégation placée sous ce vocable existait-elle déjà ? ou est-ce seulement un nom donné sans aucune relation avec un culte quelconque ? nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est qu'il existait un cimetière sous ce titre, car le 17 décembre 1371 Bernard Vincent passe en faveur de Gabriel de Monteils un bail emphytéotique pour trois places de maisons contiguës confrontant le dit cimetière. [3]

Le Rolle de Mémoires de l'abbé Olivier en 1645 (page 664), nous dit que cette congrégation fut fondée par Barthélemy Lasquy, mais sans en fixer la date.

[1] Arch. Municipales, BB 25, f° 61-64.
[2] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 163, pièce 1119).
[3] id. id. id. (liasse 163, pièce 1157).

A cette époque, les documents nous indiquent comme prieur Jacques de la Morée et comme chanoine-sacristain Barthélemy Christofory.

Les églises étaient alors jalouses de leurs droits et on ne craignait pas de frapper des peines les plus graves ceux qui osaient les violer ; ainsi le 16 septembre 1391, l'abbesse de Saint-Sauveur, renouvelant le geste de sa devancière en 1339, fit enlever de Saint-Laurent des torches et des cierges qui provenaient de funérailles et qui de ce fait appartenaient à la Major ; elle et ses complices furent excommuniées et l'économe du Chapitre ayant, sans autorisation, consenti à les absoudre, le Chapitre notifia à l'Official qu'il ne consent point à cette absolution, dont il demande la révocation pure et simple. [1]

CHAPITRE III

De l'année 1400 à la grande Peste de 1720

Avec le temps, la paroisse se dégage de sa dépendance à l'égard de la Major et, peu à peu, par des concessions successives, obtient son autonomie complète et la reconnaissance de ses droits paroissiaux ; ainsi l'année 1400 est-elle très importante à cet égard, puisque c'est à cette époque que le Prieur de Saint-Laurent obtient le droit de sépulture dans son église, droit bien restreint au début, mais qui marque cependant le commencement d'un nouvel état

[1] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 218, pièce 1488).

de choses. En effet, le 15 septembre de cette même année, Pierre Mossi, procurateur du Chapitre et Official de Marseille, à la requête du Chapitre enregistre et publie deux ordonnances de l'évêque et lettres du Chapitre. La première du 18 août 1373 écrite à Pierrevert, par Guillaume, évêque de Marseille, qui permet à Antoine Gratian d'élever une nouvelle chapelle sous le vocable de Sainte-Madeleine, dans notre église, où il y avait déjà un vieil autel dédié à cette sainte, avec une dotation de 30 livres royaux, afin d'y célébrer des messes et d'y enterrer les membres de sa famille, quoique ladite église n'eut pas encore le droit d'ensevelir et que les prieurs de la paroisse ne puissent y être enterrés qu'aux conditions de l'Eglise Majeure. [1] La deuxième acceptait le legs fait le 1er septembre 1373 par Jacques de la Morée, prieur de Saint-Laurent (notaire Aymar), qui laissait à cette église sa propre maison, avec jardin, et voulait construire une chapelle sous le titre de Saint-Elme martyr, avec droit de sépulture, mais avec les mêmes conditions que ci-dessus. [2]

Ainsi nous voyons s'établir dans notre paroisse le culte de sainte Marie-Magdeleine ; nous en parlerons plus longuement quand nous traiterons des différentes chapelles.

Cette première concession poussa le Prieur à vouloir étendre ses droits au sujet des sépultures. Le fit-il de fait ou bien se contenta-t-il d'en demander l'autorisation à l'autorité épiscopale ? rien ne l'indique ; mais il dut y avoir sûrement quelque démêlé à ce sujet, puisque le 6 juin 1410 une sentence arbitrale de l'évêque déboute le prieur actuel Jean de Oyma de la prétention de posséder un cimetière dans son église pour y ensevelir ses paroissiens et ordonne que

[1] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 471.

[2] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 238, pièce 1680).

ceux-ci seraient ensevelis au cimetière de la Major, ou dans les autres églises, où ils éliraient sépulture, mais que, dans le premier cas, tous les droits funéraires appartiendraient à la Major et que, dans le deuxième, ils seraient partagés entre le Prieur et le Chapitre. [1]

En l'année 1417 nous trouvons comme Prieur Pierre Mulchy. Les donations à la paroisse se multiplient : le 14 octobre 1426, Douce Atanulphi, fille de Siffroy et épouse de Pons d'Escalis, notaire, laisse à Saint-Laurent, au nom de sa tante Sibillane, 20 sols royaux selon son testament, à prendre sur le prix de vente d'une maison située rue Datilière. [2]

A cette époque, comme toujours, les héritiers faisaient souvent des difficultés pour accomplir les volontés des défunts et remettre les legs laissés par eux ; ainsi Antoine Momery, recteur de la chapellenie de Saint-Antoine de Padoue, et Girard Germany, recteur de celle de Sainte-Magdeleine, dans notre église, durent intenter un procès aux héritiers d'Antoine Gratian, fondateur de ces deux chapellenies, pour obtenir ce que ce dernier avait laissé par testament ; ils eurent gain de cause et une sentence du 26 avril 1430 condamna les héritiers à payer tous les frais du procès. [3]

Le Château Babon, qui avait abrité à ses débuts notre église et dont le nom est cité si souvent dans les archives, ne sera plus désormais qu'un souvenir historique ; en effet, en 1431 on démolit la dernière tour qui demeurait debout et on se servit des matériaux pour bâtir les murailles près de l'Eglise Majeure. [1]

[1] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 238, pièce 1846).
[2] id. id. id. (liasse 299, pièce 2033).
[3] id. id. id. (liasse 299, pièce 2033).
[4] Ruffi. *Histoire de Marseille*, II, livre III (p. 301).

Un événement à signaler dans l'histoire de notre paroisse se passa en l'année 1447, ce fut la visite du roi René, comte de Provence, qui vint assister à une fête à Saint-Laurent. Il fut reçu par le Prieur et les chapelains ainsi que par les prud'hommes des calfats et les prud'hommes pêcheurs qu'il appelait ses bons amis. [1]

En 1451, nous trouvons un nouveau recteur de Saint-Laurent, c'est Hugues Martin, qui le 20 novembre de cette même année, fonde dans sa paroisse deux anniversaires et laisse pour cela 20 florins royaux aux chanoines de la Cathédrale pour acquisition de 20 sols de rente. [2]

L'église Saint-Laurent possédait dans le territoire de Marseille, soit par acquisition, soit par donation, certains biens ; ainsi à la date du 10 décembre 1451, nous trouvons un acte d'échange entre Pierre Aycard et Jean Garnier d'une vigne à Peyremonde, valant 20 florins, servile à la chapellenie fondée dans notre paroisse, par feu Antoine Gratian. [3]

Un acte du 15 septembre 1464 nous apprend qu'Alonsius Villa, espagnol, nommé aussi de Sérès, fils de feu Jean Alphonse, lègue 50 florins à Saint-Laurent pour affranchir sa maison des 10 sols de rente qu'elle devait pour l'anniversaire, fondé par feue Sillerie son épouse. [4]

A cette époque, il y avait sur la Tourette des canons pour défendre la ville du côté de la mer : c'est ce que nous apprend un acte de 1473 qui parle de la rue dite des canons de Saint-Laurent.

En 1488, apparaît un nouveau prieur, Mre François de Beaumont, qui cette même année fait une transaction par

1 Archives des Accoules.
2 Arch. Départ. Fonds de la Major. G M (liasse 336, pièce 2254).
3 id. id. id. (liasse 337, pièce 2260).
4 id. id. id. (liasse 361, pièce 2399).

laquelle il convertit en une somme de trois livres royales la redevance en nature, fixée par la sentence arbitrale de 1249. Par cette même transaction, tout prêtre, qui à l'avenir obtiendra le prieuré de Saint-Laurent, devra se présenter devant le Chapitre de la Cathédrale, pour y promettre sous serment d'observer ladite transaction. [1]

Par son testament en date du 13 janvier 1490, Durand Arnaud, marinier, originaire de Berre, fait un legs à notre église pour l'érection d'un rétable. [2]

Un acte du 31 mars 1499, passé par devant le notaire Laurent Hugon, indique pour la première fois la chapelle de la Compagnie des Pénitents ou Disciplinés de Marseille sous le titre de Sainte-Catherine avec les noms des « ouvriers élus de l'œuvre et édifice de la dite église de Saint-Laurent et maison des Pénitents ou Disciplinés dudit Marseille, qui pouvaient bien être les officiers de cette confrérie ».

Il semble résulter de cette pièce qu'il s'agirait plutôt de la transformation de l'usage tacite de la chapelle Sainte-Catherine par les Pénitents en donation légale, en y ajoutant pour l'agrandir celle des SS. Côme et Damien. La désignation dans un acte de 1498 d'une confrérie existant déjà sous l'appellation de Sainte-Catherine, ainsi que la double qualification donnée aux mandataires « d'ouvriers élus de l'œuvre de l'église et la maison des Pénitents » préciseraient cette hypothèse et la qualité de dignitaires attribuée aux représentants en question.

Par acte du 31 mars 1499, François de Beaumont, prieur de Saint-Laurent, avec le consentement de « R. Père et Seigneur Ogier, par la grâce de Dieu évêque de Marseille

[1] Arch. Départ. Archives de St Laurent (liasse 6-3).

[2] id. Fonds de la Major.

et abbé du Sacré Monastère de Saint-Victor », baille à Mathieu Corail, Antoine Fornier et Jean Caillot (alias de Cadenel), stipulant et solennellement acceptant « au nom de « ladite église et maison des Pénitents » deux chapellenies se tenant et joignant ensemble et dédiées, l'une à sainte Catherine et l'autre aux SS. Côme et Damien, pour être réunies en une seule. La confrérie avait pouvoir d'y « édifier, augmenter, retenir, accroître, construire par devant, dernier, à cousté, de large et de long, en façon que ne soit au préjudice ou domage de ladite église Saint-Laurent ou à ses murailles et paroits ». Elle pouvait aussi « recevoir, lever, exiger en icelles toute matiere d'or que d'argent, pains, vins et chandelles... de demander... l'aumône pour la construction et édification de ladite maison et de ladite église des Penitens ou disciplinés de Marseille ».

Le prieur de Saint-Laurent se réservait « toutes les offrandes qui se feront aux messes qui sont célébrées aux autres chapelles, seulement de l'argent, chandelles « avec tous les dépans et funérailles des corps qui sont ensevelis dans ladite chapelle de Sainte-Catherine vierge, avec le droit des clas des cloches et salaire des messes qui se célèbrent dans ladite chapelle pour funérailles ». [1]

En 1542, nous trouvons un nouveau prieur M. Jean de Maxin, qui signe quelques-uns des actes de baptême à cette époque.

De nouvelles difficultés surgirent entre le chanoine-sacristain et le prieur de Saint-Laurent au sujet des oblations faites à cette église, ils en appelèrent à la cour royale et François Ier, par une lettre du 28 janvier 1545, déclara que

[1] Arch. Départ. Extrait de l'ouvrage *Recherches historiques sur les Confréries des Pénitents de Marseille*, par Lucien Fontanier (Annales de Provence).

la moitié des oblations faites à l'église Saint-Laurent revenait au Chapitre. [1]

Jean de Maxin fut remplacé comme prieur par Mre Loza Joubert, qui ne dut tenir aucun compte de la sentence du roi, puisque Henri II, le 5 octobre 1547, envoya contre lui, en faveur du Chapitre de la Major, de nouvelles lettres et un exploit d'ajournement. [2]

Devant le refus de soumission du prieur de Saint-Laurent, le chanoine-sacristain Mre Simon Agarric le cita devant le Parlement de Provence qui, par un arrêt du 9 juin 1550, maintint le Chapitre de la Cathédrale dans tous ses droits, privilèges et prérogatives sur l'église prieurale. Cet arrêté fut comme lettre morte pour le prieur Loza Joubert ; aussi le 4 juillet 1452 le roi Henri II lança contre lui une lettre de contrainte en faveur de l'économe du Chapitre. [3]

Un document très curieux, et que nous devons à l'obligeance de M. Pierre Bertas, nous donne une description d'un motif de décoration que les prieurs du luminaire du *Corpus Christi* firent élever dans notre église. Le voici dans son style original :

« Appris faict avec promission pour la vénérable lumi-
« naire du précieux corps de Nostre-Seigneur de l'église
« Sainct Laurent de Marseille. Jehan Biguin, eymagier de
« Sainct Mayximin, diocèse de la cité d'Aix, promet aux
« honorables Pierre Heraud, Anthoine de Campis, Jehan
« Raquier et Grégoire Nappollon, priëurs de la vénérable
« luminaire de Nostre-Seigneur de Sainct Laurent de ladite
« cité de Marseille qu'est du précieulx corps de Nostre
« Seigneur,

[1] Arch. Départ. Fonds de la Major, G M (liasse 406, pièce 2634).
[2] id. id. id. (liasse 407, pièce 2642).
[3] id. id. id. (liasse 409, pièce 2649).

« fera de marché faict bon et deuement aux deors et ans
« le lieu ediffié et désigné où ladite église tient le très pré-
« cieulx corps de Nostre Seigneur, neuf personnages sive
« figures de beau et bon boys de noyer.

« Sçavoir à la seconde estage par dessus deux anges por-
« tans sive tenans le calisse ; au milieu de la segonde
« estage ung Dieu en figueure de *Ecce homo* en chescun
« canton ung ange, que seront deux anges, ung de sa l'aul-
« tre della pourtans du mistère de la passion antre ses
« mains.

« Idem en tierse estage ledict mestre fera ung Dieu pour-
« tant la Croys sur son coul ; deux anges, ung dessa l'au-
« tre della portans aussi ung mystère de la passion entre
« ses mains, à la fin un Dieu en croix. Autour nostre
« Dame et Sainct-Jehan, dans le front despine ung Dieu
« le Père et desoubz la custode un cueul de lampe bien et
« deuement. Le tout pour le prix de 15 écus *d'or sol* cou-
« ronnés de France ». [1]

En 1556, Pierre Ragueneau, qui était en même temps chanoine-sacristain de la Major et prieur prébendé de Saint-Laurent, fut élu évêque de Marseille.

En 1563, le prieur était Mre Jean Mulossy qui, à cette époque, signe plusieurs actes de baptême ; cependant ayant été nommé chanoine et prévôt de la Cathédrale de Grasse, il résigna son prieuré [2] et le 31 décembre 1566, Charles cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, nomma à sa place Etienne Bos, prêtre d'Aubagne, qui prit possession de son prieuré, par procuration, le 16 janvier 1567. [3] Ce dernier se démit de sa charge en 1580, en faveur de Gaspard Mulossy.

[1] Notaire Boutaric (année 1551, f° 51 v°, 12 janvier 1551 de la Nativité).
[2] Insinuations ecclésiastiques. Archives de l'Evêché.
[3] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 1642.

Les archives municipales nous apprennent qu'en 1571 les ouvriers de Saint-Laurent étaient Jean Martinenc, patron, et Perron de Baptista. Le 8 janvier 1572, le roi Charles confirma par lettres patentes la compagnie des disciplinés de sainte Catherine. [1]

Le chanoine-sacristain était en 1575 Barthélemy Bonifay, qui fut remplacé en 1593 par Christophe Cappus. Cependant la lutte durait toujours entre le prieur de Saint-Laurent et le Chapitre de la Major qui ne voulait rien abandonner de ses droits au sujet des funérailles ; aussi trouvons-nous des lettres de Henri III, en date du 17 février 1584, contre le prieur lui ordonnant d'exécuter les articles de la transaction passée entre son prédécesseur et le Chapitre le 12 juillet 1488 au sujet de la quarte funéraire. [2]

Pour couper court à tout nouvel incident et régler le différend d'une façon positive, un arrêt parut le 4 mars 1585 pour liquider la *situation*, qui fixa à 15 écus les arrérages dus par le prieur au Chapitre au sujet de la quarte funéraire. [3]

Par son testament du 19 juillet 1595, Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, laissa à Saint-Laurent la somme de 100 écus d'or. [4]

Le 26 février 1594, Mre Louis Tornatoris fut nommé prieur, [5] mais il ne conserva pas longtemps son titre puisque le 24 novembre de la même annee, il fut remplacé par Mre Pierre Cabofigue ; [6] ce dernier céda sa place le 4 mars

[1] *Gallia christiana novissima* (Albanès), article 948.
[2] Arch. Départ. Fonds de la Major GM (liasse 424, pièce 2747).
[3] id. id. GM (liasse 425, pièce 2751).
[4] *Gallia christiana novissima.* (Albanès), article 974.
[5] Insinuations ecclésiastiques. Archives de l'Evêché (folio 68).
[6] id. id. id. id. (folio 149).

de l'année suivante à Jean Christol [1] qui demeura prieur jusqu'en 1620.

En décembre 1597, fut baptisé dans l'église Saint-Laurent un enfant qui, sorti des rangs du peuple et né dans la misère la plus profonde, devait dans la suite être compté parmi nos gloires nationales. Cet enfant, fils d'une pauvre blanchisseuse, fut mis au monde par un temps affreux et une horrible tempête, dans une barque qui allait de la ville au Château d'If. Plébéien s'il en fut, il sut par son seul mérite et sa valeur s'élever aux plus hautes dignités militaires et obtenir des titres de noblesse. Cet homme extraordinaire fut le chevalier Paul, chef d'escadre, lieutenant général, vice-amiral des mers du Levant. [2] Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Paul de Fortia, gouverneur du Château d'If.

Les Pénitents de Sainte-Catherine s'étaient établis en 1499 dans l'église Saint-Laurent, mais leur nombre augmenta tellement que la chapelle devint trop petite et ils résolurent d'en faire construire une plus vaste. Une transaction eut lieu le 20 décembre 1604 entre les Pénitents et le prieur de Saint-Laurent Jean Christol. Par cette transaction, approuvée par Jacques Turricella, évêque de Marseille, et le Chapitre de la Cathédrale, le prieur-curé cédait aux Pénitents pour la construction de leur nouvelle chapelle, le jardin et la maison claustrale donnés en 1373 à la paroisse par Jacques de la Morée. La confrérie s'engagea en retour et fit, en effet, construire une nouvelle maison claustrale dont une partie existe encore aujourd'hui et sert de presbytère ; elle était alors plus vaste et s'étendait sur les

[1] Insinuations ecclésiastiques. Archives de l'Evêché (folio 107).

[2] Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence (in-12°. Paris, 1752).

terrains où furent creusés en 1664 les fossés du fort Saint-Jean, actuellement transformés en canal de jonction des deux ports.

Une autre clause de cette transaction portait que le prieur devait faire célébrer chaque jour dans la chapelle des Pénitents une messe de *Requiem* avec diacre et sous-diacre et y faire chanter tous les dimanches et fêtes les Mâtines et les heures canoniales.

En 1605, les Pénitents payent à Mre Jean Christol 3 livres pour faire « accomoder » les cloches de l'église. Deux ans plus tard, éclate entre eux et les prieurs du Luminaire du *Corpus Domini* de Saint-Laurent, un procès au sujet de la marche au pas que la Compagnie devait faire avec la procession du dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. Une sentence de l'Archevêque d'Arles en date du 22 juin 1608 les condamna à payer aux prieurs du *Corpus Domini* 45 livres 8 sous pour tous frais et dépens.

Le 8 juin 1611, le même prieur Jean Christol passa une nouvelle transaction par laquelle il s'engagea à faire brûler un flambeau sur le tombeau des Pénitents pendant la messe de *requiem*. C'est cette même année que les Pénitents firent, par compensation, construire pour le prieur de Saint-Laurent, la maison claustrale, travail qui leur coûta 3130 livres.

Le 23 mai 1613, eut lieu, dans notre église, le baptême d'une cloche à laquelle on donna les noms de *Thérèse-Laurent ;* le parrain fut Simon de Cipriany et la marraine Thérèse Borelly ; elle fut bénite par Pierre Salomon, chanoine de la Major.

En 1614, les Pénitents offrent 30 livres à Antoine Grafian, ouvrier de Saint-Laurent, pour la fabrication des cloches. C'est en 1618 qu'on construisit le caveau qui existe

encore dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et qui était destiné à la sépulture des commandants de la Citadelle.

Le 23 décembre 1630, Catherine Tyverie laisse à la paroisse 300 livres pour qu'on célèbre à perpétuité à son intention une messe chaque semaine. [1]

Quatre ans plus tard, M. Besson, sieur de Beaulieu, donne 18 livres pour « l'accomodage » de la cloche de Saint-Laurent. En 1637, un habitant du quartier, Jacques Tholosan, cordier, demeurant à la Fontaine des Morts, aujourd'hui rue Bompard, légua à la paroisse, pour l'amour de Dieu et la rémission de ses péchés, une petite maison contigüe à l'église. C'est sur l'emplacement de cette maison que fut établie plus tard la sacristie qui a servi à cet usage jusqu'en 1840. Jacques Tholosan fut inhumé au pied de l'autel de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, ainsi qu'il l'avait demandé.

Un relevé des comptes de l'année 1641 nous indique les revenus de la paroisse à cette époque, revenus s'élevant à la somme de 832 livres, dont voici la provenance :

Pensions et legs : 278 livres.

Luminaire de Saint-Laurent et des âmes du Purgatoire : 200 l.

Luminaire de Sainte-Elisabeth : 120 l.
» de N.-D. de Miséricorde : 66 l.
» de Saint-Michel : 40 l.
» de Saint-Joseph : 36 l.
» de Saint-Elme : 30 l.
» de la Confrérie des Prud'hommes : 22 l.
» des Pénitents de Sainte-Catherine : 40 l.

De plus les luminaires étaient obligés de payer toutes les fournitures nécessaires au culte. [2]

[1] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent (liasse 6, pièce 5).
[2] id. Fonds de la Major, G. 118.

Le 7 juillet 1642, François Bonnecorse fait à Saint-Laurent une fondation annuelle et perpétuelle de 15 livres et, comme il laisse ses biens à la Confrérie de N.-D. du Mont-Carmel, c'est cette dernière qui est chargée de la fournir chaque année. [1]

Par son testament en date du 3 novembre de la même année, Marguerite Couton laisse à notre paroisse une rente annuelle de 18 livres pour célébrer à perpétuité une messe tous les mercredis. [2]

En 1643, Mgr J.-B. Gault, évêque de Marseille, peu de temps avant sa mort, qui arriva le 20 mai, ayant appris qu'un marin anglais, malade à bord d'un navire, ancré au quai Saint-Jean, désirait abjurer le protestantisme, mais que son capitaine s'y opposait formellement, vint lui-même à bord du bâtiment, apaisa ce dernier et reçut l'abjuration et la confession du mourant, puis se rendit à Saint-Laurent pour y chercher le saint Viatique qu'il voulut porter lui-même, et au retour il donna la bénédiction au peuple réuni dans l'église pour l'office du dimanche.

C'est à cette époque que fut porté un arrêté contre le Chapitre des Acoules, déclarant que l'Abbaye de Saint-Sauveur était dans le district de Saint-Laurent et que le prieur de cette paroisse avait le droit exclusif d'administrer les sacrements et d'exercer les droits curiaux sur toutes les personnes qui étaient dans cette abbaye, excepté les religieuses.

De nouvelles difficultés surgirent entre le chanoine-sacristain et le prieur, ce qui nécessita en 1646 une nouvelle transaction entre Mre Annibal-Antoine Martignon, chanoine-sacristain, et Mre J.-B. Giraud, prieur : par suite,

[1] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. Livre B, p. 28.
[2] id. id. Livre B, p. 56.

le premier fut confirmé dans son droit de juspatron et reconnu comme prieur primitif et primordial de Saint-Laurent.

Par acte du 7 mai 1648, Constante Boutin laisse à la paroisse 15 livres pour célébrer, tous les vendredis, à perpétuité, une messe à l'autel de l'Annonciade. [1]

A cette époque, les discussions se multiplient : en 1651, Pierre Deberga, qui avait été secondaire à Saint-Laurent depuis 1641, fut nommé prieur en remplacement de Mre J.-B. Giraud, accusé d'inhabileté et d'incapacité. [2]

En 1654, Claude de Cabanne veut compétiter ce titre et en prend possession le 15 février. [3] Ce n'était pas fini, car l'année suivante, deux nouveaux compétiteurs apparaissent : Mre Pierre Bonnefoy et Mre Jean-François de Riquetty. Cependant ces nominations ne furent pas ratifiées et Mre J.-B. Giraud resta prieur de Saint-Laurent, mais par un concordat du 5 octobre 1655, il s'engagea à payer 100 livres à Mre Pierre Bonnefoy, 50 livres à Mre Jean-François de Riquetty et 50 à Mre de Cabanne. [4]

Sur la demande des habitants, le Conseil municipal décida le 8 avril 1657 d'établir une horloge au clocher de l'église. [5]

Le 6 octobre 1658, Marquise Giraud laisse aux prêtres de Saint-Laurent 300 livres dont l'intérêt doit servir à faire célébrer à perpétuité, tous les mercredis, une messe de *Requiem* au maître-autel. [6]

[1] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent (Livre B, p. 78).
[2] Insinuations ecclésiastiques, f° 577. Archives de l'Evêché.
[3] Contrôle des Insinuations. DLXXVII.
[4] id. id. DCLXIIII.
[5] Délibérations municipales. Reg. 57, f° 216.
[6] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. (Livre B, p. 166).

Dès le mois de mars 1661, apparaît la signature d'Antoine Giraud, comme prieur, qui restera en place jusqu'en 1710.[1]

Le 13 juin 1661, l'économe du Chapitre des Accoules et les prieurs du luminaire du Saint-Sacrement de cette église se pourvoient par requête devant l'évêque contre J.-B. Giraud, prieur de Saint-Laurent et les prieurs du *Corpus Christi* de cette église, au sujet des troubles de la procession du jeudi dans l'octave du Saint-Sacrement ; l'évêque décida que la procession ne passerait plus par la rue Radeau et que chacune se déroulerait seulement sur le territoire de sa propre paroisse.[2]

Une difficulté plus grave encore s'éleva en 1664 entre le prieur et les Pénitents, à l'époque de la construction du fort Saint-Jean. Une portion de la maison claustrale et la partie de l'église où se trouvait la porte principale, visant au couchant, durent être démolies et livrées à la voie publique pour remplacer l'ancien chemin supprimé pour creuser les fossés du fort. Le prieur-curé reçut du roi à titre d'indemnité la somme de 4.800 livres, somme sur laquelle les Pénitents prétendirent avoir certains droits.

Le 8 décembre 1664, les échevins voulant donner un témoignage de leur estime au trésorier de la commune, M. Martin, firent baptiser sa fille au nom de la Ville ; la cérémonie eut lieu en grande pompe à Saint-Laurent. Mlle Dupuy fut marraine.[3]

Le 13 février 1666, le prieur Mre Antoine Giraud se présenta devant le Chapitre réuni capitulairement et demanda la permission de porter certains insignes particuliers, afin de relever l'éclat des cérémonies et de se distinguer des au-

[1] Insinuations ecclésiastiques, f° 224.
[2] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. (Livre B, p. 197).
[3] Arch. Communales, AA. f° 745.

tres prêtres de la paroisse. « Les curés de N.-D. des Accoules et de Saint-Martin jouissent, dit-il, de ce droit, alors que le prieur de Saint-Laurent en est privé, lui dont l'église est cependant la fille de la Cathédrale ». Le Chapitre, après délibération, accéda à sa demande et lui permit de porter, comme ses confrères, dans les cérémonies et les processions, l'aumusse grise, le capuchon fourré de gris et la chape avec parements de velours cramoisi. [1]

Le 14 juin 1670, Catherine Sarline laisse à la paroisse un fonds de 100 livres dont le revenu doit servir à faire célébrer à son intention deux messes par mois. [2] Cette fondation sera la source de nombreux procès.

Nous trouvons pareillement à la date du 20 octobre 1684 une fondation d'une messe chaque semaine par Marguerite Pinatel. [3]

Louis XIV étant tombé malade en 1686, on fit des prières publiques dans toutes les églises pour le rétablissement de sa santé. A l'annonce de sa guérison, au commencement de 1687, la ville entière fut en joie. Le corps des patrons-pêcheurs fut un des premiers à donner l'élan ; tout le quartier Saint-Jean fut décoré et, le 16 février, ils firent chanter à Saint-Laurent un *Te Deum* solennel : la corporation tout entière parcourut processionnellement les rues ; trois cent cinquante enfants de patrons, marchant deux à deux, portaient des banderoles aux armes du roi ; des jeunes filles tenant une bannière fleurdelisée précédaient le corps des prud'hommes et les quatre cents pêcheurs, formant la corporation, suivaient avec la principale troupe des violons de Marseille.

[1] Arch. Départem. Fonds de la Major, G. 118.
[2] id. Fonds de Saint-Laurent (liasse G. 4)
[3] id. id. (liasse G. 5).

L'année 1688 vit un nouveau différend éclater entre les Pénitents, le prieur de Saint-Laurent, les échevins et les syndics de la paroisse, au sujet de l'indemnité accordée par le roi, pour la démolition en 1664 d'une partie de la maison claustrale ; le procès fut porté devant le Parlement et traîna en longueur ; ce ne fut que le 6 avril 1695 que la cour suprême prononça son jugement, qui donna gain de cause au prieur de Saint-Laurent et débouta les Pénitents de leurs prétentions.

Le 12 décembre 1689, un syndic de la paroisse, Venerosi Pesciolini, chevalier de Saint-Michel, animé d'un profond respect et d'une grande dévotion envers la Sainte-Eucharistie, fit une fondation de 60 écus par an, pour deux flambeaux de cire blanche qui devaient être portés à côté du saint Sacrement chaque fois qu'on irait administrer le saint viatique à un malade de la paroisse. [1]

Dans un état du 31 mai 1690, contenant les exemptions du droit de farine adjugées aux prêtres de Marseille, par arrêt du 15 juin 1637, nous constatons qu'en plus du prieur il y avait encore huit prêtres attachés à l'église Saint-Laurent, y compris le diacre. [2]

Pendant le grand jubilé, qui s'ouvrit à Marseille le 26 février 1702, Saint-Laurent fut une des églises stationnaires ; il se termina le 26 avril ; les sermons y furent donnés par un Père Minime.

En 1704, Mre Antoine Giraud, prieur-curé, et M. de Lambert, gouverneur du fort Saint-Jean, voyant l'extrême misère des pêcheurs et autres habitants de la paroisse, qui ne pouvaient faire instruire leurs enfants, eurent la généreuse pensée d'établir dans un local, dépendant de l'église, une

[1] Arch. Départem. Fonds des Accoules.
[2] Registre des Biens de Main-Morte, f° 84.

école gratuite pour les garçons ; ils furent aidés dans leur charitable entreprise par les libéralités de plusieurs personnes, parmi lesquelles nous citerons Maurelet, sieur de la Roquette, Bonnet, Jourdan, Belleville, Gleize, etc. [1]

L'évêque de Marseille, Mgr de Vintimille du Luc approuva cet établissement le 21 mai 1704 et en confia la direction au sieur Baron, diacre du diocèse de Fréjus. Cependant, comme la direction du sieur Baron ne répondait pas aux intentions des fondateurs, qui avaient entendu parler des Frères des Ecoles Chrétiennes, fondés par saint Jean-Baptiste de la Salle, ils déléguèrent deux d'entre eux : MM. de Maurelet et Jourdan, négociant, frère d'un prêtre desservant la paroisse, pour se rendre à Avignon, étudier par eux-mêmes le système d'éducation et d'instruction employé par les nouveaux religieux.

De retour à Marseille, les deux délégués firent tant d'éloges sur ces nouveaux éducateurs du peuple, qu'on décida de demander au fondateur deux frères, pour diriger l'école de Saint-Laurent. On écrivit donc au saint, qui en 1706 envoya deux de ses religieux : on les établit à la rue des Ferrats dans un immeuble donné à cet effet par un généreux citoyen, le sieur André Porry. Cette maison occupait l'emplacement de celle qui porte actuellement le N° 17 de la rue des Ferrats, au coin de la rue du Claret. Notre paroisse a donc l'honneur d'avoir été la première de la ville et du diocèse à posséder des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Plusieurs fois, pendant les six mois que le saint passa à Marseille en 1712, il conduisit lui-même les enfants de l'école à la paroisse, où il célébra quelques fois la messe. Une modeste statue érigée dans la nef actuelle de saint

[1] Agneau. Calendrier Spirituel.

Joseph, rappelle le souvenir du passage de saint Jean-Baptiste de la Salle. En 1739, cette école reçut une subvention royale de 300 livres par an.

Une bulle du vice-légat d'Avignon, en date du 17 octobre 1711, porte provision du prieuré de Saint-Laurent en faveur de Mre Léon Cadière.[1]

En 1718, une mission fut donnée dans notre paroisse par les RR. PP. Capucins ; le P. Fort en fit l'ouverture le 6 janvier ; les exercices se continuèrent jusqu'au 13 février, jour de la clôture. Mgr de Belsunce assista à la grande procession qui eut lieu ce jour-là et au retour on planta, sur la place de l'Eglise, une croix monumentale, qui subsista jusqu'en 1794. Le saint évêque termina la solennité en donnant la bénédiction du T. S. Sacrement dans l'église.

CHAPITRE IV

De l'année 1720 à la Révolution

L'année 1720 restera à jamais tristement célèbre par la terrible peste qui désola Marseille ; notre quartier, à cause de sa population et de son manque d'hygiène, fut un des plus atteints de la ville. Dès le 9 juillet, le fléau commence ses ravages et c'est, à la place de Lenche, une jeune fille de 13 ans, qui en est la première victime ; par

[1] Arch. Départem. Bullaire (f° 460).

mesure de précaution, on mure la porte de la maison, mais cela est inutile, car à partir du mois d'août le mal se répand avec une violence terrible ; le quartier Saint-Laurent fut tellement atteint que le poisson manqua dans la ville, faute de pêcheurs qui étaient tous morts ou partis. Le spectacle était affreux, les cadavres s'amoncelaient sans cesse dans nos rues étroites, faute de bras pour les ensevelir ; on en comptait plus de 1.000 sur l'esplanade de la Tourette.

Dans le courant du mois d'août, l'église Saint-Laurent fut fermée, comme toutes les autres, par suite d'un mandement de l'évêque, qui prescrivait cette mesure pour éviter la propagation du fléau.

Ce mois est marqué par le dévouement héroïque du clergé de la paroisse ; M[re] Cadière, prieur, atteint deux fois par la maladie, succombe à la seconde atteinte ; aussi vers la mi-septembre ne se trouvait-il presque plus de confesseurs et l'immense majorité des malades mourait sans sacrements.

Le 13 décembre, Mgr de Belsunce célébra la messe dans le tambour de l'église : les alentours de l'autel étaient gardés par des prud'hommes calfats ; c'est de cette époque que date le privilège que le courageux évêque accorda aux chefs de cette corporation, de précéder, dans les processions générales, le Saint Sacrement avec des flambeaux aux armes de la ville et de leur confrérie. Le 12 mars 1721, les échevins, avec les commissaires du quartier et les commissaires nommés par l'évêque, vinrent désinfecter et parfumer l'église.[1]

Le 14 avril, Mgr de Belsunce célébra encore la messe dans le tambour de l'église et porta ensuite le saint viatique à trois malades de la paroisse, rue Château-Joly, rue de la

[1] Archives Communales AA. (f° 94).

Figuière et rue Janetin; au retour il donna la bénédiction du Saint Sacrement au peuple réuni sur la place.

Le 4 mai, un autel est dressé au pied de la croix de la place de l'église; Monseigneur accompagné de quelques chanoines des Accoules et de la Major y célèbre la messe et y fait ensuite donner lecture par le prieur de Saint-Laurent, Pierre Jourdan, de son mandement ordonnant des prières pour le repos de l'âme du pape Clément X qui, quelques mois auparavant, avait généreusement envoyé à notre ville une grande quantité de blé, alors qu'elle était décimée par la peste et la famine.

Le 12 juin, on fit la procession solennelle du Saint-Sacrement, comme à l'ordinaire, mais on n'entra pas dans l'église. Le 20 du même mois on célébra la fête du Sacré-Cœur; ce jour-là les portes de Saint-Laurent furent rouvertes aux fidèles, le fléau avait disparu. La contagion avait fait dans la paroisse 2.668 victimes.

Mre Jean-Léon Cadière, ayant comme nous l'avons vu succombé à la contagion, messire Jean-Joseph de Gérin, chanoine-sacristain de la Major, nomma pour le remplacer le 27 octobre 1720 Mre François Nicolas Garnier, du diocèse de Toulon ;[1] mais les consuls de cette ville ne permirent pas au sieur Garnier de se rendre à Marseille, déclarant dans un acte du 5 décembre que les secours spirituels pourraient devenir très nécessaires à Toulon, si le mal y arrivait. L'évêque de cette ville joignit son refus à ce premier[2] et cette nomination fut de nul effet.

Cependant, le 24 octobre 1720, le vice-légat d'Avignon avait nommé comme prieur Mre Pierre Jourdan qui fut installé le 3 mars 1721 ;[3] c'était un prêtre du quartier, dont

[1] Insinuations ecclésiastiques. Reg. 17. page 167.
[2] id. id. Reg. 17, page 173.
[3] id. id. Reg. 17. page 254.

le frère, comme nous l'avons vu plus haut, s'était occupé de la fondation de l'école et avait été délégué à Avignon pour en faire venir les Frères des Ecoles Chrétiennes. Mre Garnier protesta et lorsque la fin de la contagion lui permit de se rendre à Marseille, il fit ratifier par l'évêque la nomination qu'il tenait du prieur primitif et prit possession le 30 janvier 1722. [1]

L'affaire avait été portée devant l'autorité apostolique, qui par un bref du 7 janvier 1722 conféra définitivement le prieuré à Mre Pierre Jourdan, avec réserve d'une pension en faveur de Mre Garnier. [2]

Quelque temps après, le prieur primitif résigna ce titre en faveur de son frère Jean-Jacques de Gérin qui lui-même s'en démit en 1729 en faveur d'un autre frère Louis-Alexandre de Gérin.

Le 11 avril 1722, sur la demande des prud'hommes-pêcheurs et du prieur de Saint-Laurent, Mgr de Belsunce se rendit à cette église pour y célébrer la messe et après avoir donné la bénédiction avec le ciboire, se rendit en procession sur le bord de la mer, où il fit des prières solennelles pour obtenir l'éloignement des dauphins qui détruisaient les filets des pêcheurs.

Ce fut cette même année 1722 que le service paroissial fut organisé d'une façon plus complète.

Par un acte du 23 novembre 1722, notaire Fabron, l'ancien prieur de Saint-Laurent, Mre Antoine Giraud, qui avait doté sa paroisse d'une école, voulut encore pourvoir plus abondamment aux besoins spirituels de ses paroissiens ; il fonda dans cette église six places de chapelains qui devaient aider et suppléer les vicaires. Une somme de

[1] Insinuations ecclésiastiques. Reg. 18, f° 221.
[2] id. id. Reg. 19, f° 172.

325 livres par an fut assurée à chacun d'eux ; ils étaient obligés de dire la messe tous les jours de l'année, d'accompagner le Saint-Sacrement, quand on le portait aux malades, d'assister aux processions générales et particulières, aux enterrements, enfin à tous les offices. On assura pareillement 150 livres au prêtre des agonisants, qui avait pour fonction d'assister les mourants. Le fondateur régla que la nomination de ces chapelains fût alternée par moitié, entre le chanoine-sacristain, prieur primitif, et les prud'hommes pêcheurs ; [1] il laissa en outre 100 messes basses de *Requiem* pour le repos de son âme ; — 50 livres de pension annuelle à l'œuvre du bouillon pour les pauvres malades de la paroisse ; — 50 livres au ban de l'œuvre ; — 50 livres pour achat d'ornements ; ainsi que tous les siens ; — 18 livres pour un anniversaire ; — 50 livres pour l'établissement d'une octave des morts. [2] L'évêque Mgr de Belsunce approuva cette fondation.

Le 12 mai 1725, Mre Pourrières, curé de Saint-Ferréol, prononça dans notre église l'oraison funèbre de M. Lebret, intendant de Provence ; ce discours en langue provençale est un chef-d'œuvre de bon langage et a mérité les éloges donnés par Achard dans son *Dictionnaire des Hommes illustres de la Provence*.

Parlons maintenant d'un fait, historique ou légendaire ? nous l'ignorons, mais comme le souvenir s'en est perpétué, notre devoir, à nous qui recueillons avec soin tout ce qui intéresse notre paroisse, est de le rapporter.

Dans la nuit du 17 au 18 août 1727, les membres de l'association de la Passion, fondée en 1616, par Aubert Gardane, sur les terrains de l'ancien cimetière de la Major,

[1] Liasse A, f° 72.

[2] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. Reg. B, page 213.

à la rue Rouge, s'étaient rendus à minuit, comme ils le faisaient tous les ans pour la fête de sainte Hélène, à la croix de Mission, plantée sur la place Saint-Laurent, afin d'y psalmodier le *Stabat* et le *Miserere ;* tout à coup un violent orage éclate ; les frères de la Croix dont les cierges avaient été éteints ne savaient où s'abriter, quand la porte de l'église s'ouvrit subitement, sa grande nef brillamment illuminée semblait convier les confrères à se réfugier dans son enceinte. Un des anciens directeurs de la Confrérie, Pierre Clavier, capucin, mort vingt ans auparavant en odeur de sainteté, était au pied du grand autel, silencieux et recueilli, semblant attendre que tous les confrères fussent réunis pour commencer le saint sacrifice. La messe terminée, l'orage cessa complètement et le prêtre disparut.

Le bruit de cet événement se répandit promptement dans toute la ville et depuis cette époque on surnomma les Frères de la Passion : *Leis Esglarias.*

Mre Pierre Jourdan dirigea la paroisse pendant près de quarante ans ; par son zèle il sut réparer les désastres causés par la peste, ramener les fidèles à cette foi solide et sincère qui a toujours fait la gloire des habitants de Saint-Laurent. Il vit passer successivement comme prieurs primitifs de son église, Mre Louis-Alexis de Gérin, puis Mre Valentin-Elzéar de Capel, nommé le 24 décembre 1733, ensuite Mre Balthazar Eymar, nommé en 1749, enfin Mre Jean-Louis Deidier en 1754.

Le XVIIIe siècle nous offre une suite de procès et les archives paroissiales ne parlent presque plus que de cela ; procès au sujet des mariages et surtout au sujet du droit de sépulture.

En 1744, l'économe du Chapitre des Accoules demanda que le prieur de Saint-Laurent soit condamné à 500 livres d'amende, pour avoir troublé ledit Chapitre dans l'exer-

cice de ses droits et à restituer la rétribution reçue pour le mariage qu'il fit de D[lle] Emeric, pensionnaire du monastère de Saint-Sauveur. Un procès eut lieu, mais le Parlement, par un arrêt du 2 février 1745, débouta l'économe de sa demande. [1]

Une sentence du Sénéchal, en date du 24 novembre 1764, vint confirmer ce jugement et condamna le Chapitre des Accoules à payer les frais du procès. [2]

A qui appartenait le droit de sépulture des étrangers ? Le Chapitre de la Major le réclamait, comme un privilège immémorial : le prieur de Saint-Laurent répliquait qu'il avait droit sur tous ses paroissiens, même fussent-ils étrangers. On plaida et le Sénéchal, par un arrêt du 12 février 1745, déclara que le droit funéraire sur les étrangers, s'ils n'avaient pas fait choix de sépulture, appartenait au Chapitre de la Major; dans le cas contraire il appartenait à l'église qu'ils avaient choisie, mais la quarte funéraire devait revenir au Chapitre. [3]

En 1759, Guillaume Colson, habile serrurier de Marseille, fit pour la paroisse Saint-Laurent le magnifique ciborium en fer forgé qui orne encore le maître-autel.

Sentant sa fin approcher, M[re] Jourdan, la veille de sa mort, qui arriva le 5 septembre 1760, donna sa démission en faveur de M[re] Raymond Levésy, prêtre secondaire de la paroisse. [4] Par son testament du 2 septembre 1760, il laissa une pension annuelle de 18 livres pour son anniversaire. [5]

[1] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent (Livre B, page 198).
[2] id. id. (Livre B, page 212).
[3] id. id. Liasse G. 5.
[4] Insinuations ecclésiastiques. Reg. 36, f° 187.
[5] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. (Livre B, page 160).

Le successeur prit possession du prieuré le 9 septembre de la même année en présence de deux autres prêtres secondaires, Mres J.-B. Fourton et Antoine Fougeron.[1]

Mre Levésy, ayant appris que le sieur Poitevin, habitant Saint-Laurent, avait perdu le 17 mars 1764 deux enfants placés en nourrice à Saint-Loup et qu'ils y avaient été enterrés, réclama au prieur de cette église le quart de cire ; ce dernier ne voulut pas céder ; d'où procès et sentence du lieutenant général civil qui condamna le prieur de Saint-Loup à payer 6 livres au prieur de Saint-Laurent.[2]

La population et la piété augmentant, l'église devint insuffisante, il fallut chercher un moyen de l'agrandir : le prieur et les marguilliers se réunirent à cet effet et, le 4 août 1764, ils décidèrent de demander aux Pénitents de Sainte-Catherine de leur céder, moyennant indemnité, le passage qui allait de l'église à leur chapelle, pour y établir une chapelle pareille à celle du Saint-Crucifix, et une partie de ce qui était dénommé *le secret des Pénitents*, pour y établir l'entrepôt des chaises ; ils leur laissèrent l'estimation de la valeur du terrain. Les Pénitents ne voulurent d'abord rien céder, mais le prieur de Saint-Laurent en appela au Parlement qui les obligea à se soumettre ; cependant l'affaire traîna plus d'un an et ce ne fut que le 30 décembre 1765 que le compromis fut signé entre les deux parties : les Pénitents cédaient le terrain demandé et recevaient en dédommagement la somme de 800 livres.[3]

Un grand nombre de religieux, comme les Augustins, les Carmes, les Récollets, les Pères de la Merci, usurpaient peu à peu les droits curiaux en procédant à des convois

[1] Insinuations ecclésiastiques. Reg. 36, f° 189.
[2] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. Liasse G. 5.
[3] id. id. Liasse G. 2.

funèbres. Le curé de Saint-Laurent se voyant ainsi lésé leur intenta un procès en février 1768 et obtint gain de cause : il fut interdit aux religieux de procéder à des funérailles et, dans le cas où ils en obtiendraient l'autorisation, ils devraient verser intégralement les droits au curé de la paroisse. [1]

En 1766, la situation de la Confrérie des Pénitents de Sainte-Catherine était loin d'être ce que nous l'avons vue deux siècles auparavant. Elle si riche, si puissante, si altière surtout dans ses luttes devant le Parlement, contre le prieur de Saint-Laurent, vit arriver l'heure de la décadence. Des dissensions intérieures, des désertions notables et des dettes considérables, fruit de ses longs procès, annonçaient sa fin prochaine. Déjà en 1717, afin de couvrir les dépenses, les prieurs furent obligés de vendre au sieur Aillaud, pour la somme de 500 livres, une partie de maison qui leur appartenait. [2]

Le pouillé de 1728 constate déjà que cette chapelle n'a pas de revenu et qu'elle est endettée de 500 livres, dont elle sert la pension à Mlle Caulet, sœur de feu le Chanoine des Accoules ; elle fait encore une pension de 7 écus au prieur de Saint-Laurent et doit donner 30 écus au prêtre desservant la chapelle, sans compter la consommation de cire qui s'élève à près de deux quintaux. [3]

L'autorité civile, d'accord avec l'autorité religieuse, demanda au roi la suppression de cette confrérie ainsi que de celle des Pénitents du Saint-Esprit.

Une ordonnance royale de janvier 1768 les réunit toutes deux à celle de Saint-Lazare, pour n'en former plus qu'une seule. La même ordonnance prescrivit la vente de

[1] Archives Départem. Fonds de St-Laurent. Liasse G. 4.
[2] id. id. Liasse G. 2.
[3] Archives de l'Evêché.

la chapelle de Sainte-Catherine pour payer le passif de cette confrérie. En effet, elle fut vendue aux enchères le 14 février 1771 et acquise au prix de 7320 livres par le sieur Martin, auffier (notaire Ponsard).

La question du droit de sépulture des étrangers, que le Chapitre de la Major s'était réservé, donna lieu à de nouveaux démêlés entre ce dernier et le prieur de Saint-Laurent. Ainsi un étranger, qui avait choisi notre église comme lieu de sépulture, mourut le 10 juin 1771 ; le lendemain matin, de bonne heure, le Chapitre fit enlever le corps : aussitôt Mre Levésy, prieur de Saint-Laurent, déposa une plainte, ce qu'il renouvela quelque temps après, le même fait s'étant produit. [1] Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette affaire.

Le 18 juin 1775, Etienne Champion, chapelain de Saint-Laurent, étant décédé, le prieur, les marguilliers du *Corpus Domini* et les prud'hommes-pêcheurs se réunirent au presbytère, pour lui choisir un successeur d'après les intentions de Mre Giraud, fondateur, comme nous l'avons vu de six places de chapelain dans notre église ; leur choix se porta sur J.-B. Fourton, vicaire de la paroisse. [2]

Nous savons qu'ils exercèrent toujours ce droit, puisque le 13 décembre 1778 ils nommèrent Joseph Pastoret à la place de Joseph Hugues, décédé, et que le 16 avril 1785, J.-B. Fourton étant mort, ils le remplacèrent par Jérôme Margoty. [3]

Une grande cérémonie eut lieu à Saint-Laurent le 17 mai 1772, à l'occasion de l'arrivée d'une relique insigne de saint Généreux, que, sur la demande de son prieur, le pape

[1] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. Livre B, page 213.
[2] id. id. Livre B, page 218.
[3] id. id. Livre B, page 221.

Clément XIV avait accordée à cette église. Cette relique, enfermée dans une magnifique châsse en bois doré, avait été déposée, la veille, dans l'église des Grands-Augustins, où le clergé de Saint-Laurent, accompagné d'une confrérie de Pénitents ainsi que des prud'hommes-pêcheurs et calfats, se rendit, pour la porter, en procession, dans son église. Le même jour eut lieu l'ouverture d'une octave en l'honneur du saint.

Le lendemain 18 mai, le prieur de Saint-Laurent, accompagné d'un des prêtres de la paroisse, vint prier MM. les échevins de vouloir bien bien assister à l'octave qui était célébrée à l'occasion de la réception de cette relique, ce qu'ils lui accordèrent, ainsi que cela avait été pratiqué par leurs prédécesseurs le 28 mai 1748, à l'occasion de la translation de la relique de saint Serenus. En conséquence, MM. les maire, échevins et assesseur avec leurs gardes ordinaires, se rendirent sur les six heures du soir à la paroisse Saint-Laurent ; ils furent reçus en dehors de la porte de l'église par le prieur à la tête de son clergé ; un des prêtres présenta l'eau bénite et ils furent conduits dans le chœur, où ils se placèrent dans les stalles de droite. Après avoir assisté aux Complies, au sermon et à la bénédiction, ils furent reconduits jusque hors la porte par le prieur et son clergé. Le lendemain le prieur, accompagné d'un de ses prêtres, se rendit à l'Hôtel-de-Ville remercier MM. les échevins. [1]

En 1776 eut lieu une autre imposante cérémonie. Les chanoines réguliers de Saint-Antoine ayant été supprimés et leurs biens réunis à la Commanderie de Malte, le mobilier, ornements et vases sacrés de leur chapelle furent mis en vente. Le chapitre de la Major acheta la Vierge en

[1] Arch. Municipales, AA. 89, f° 591.

argent et céda la sienne au prieur de Saint-Laurent. Le transport de cette statue de la Major à notre paroisse se fit processionnellement, le chapitre de la Cathédrale y assista.

Les deux derniers chanoines-sacristains de la Major, prieurs primitifs de Saint-Laurent, furent, en 1774, Mre Marc-Antoine Deidier, et en 1783 Mre Jacques-Thomas Rambaud.

Un édit du 10 mars 1776 prohiba complètement les inhumations dans les églises, sauf pour les curés et les bienfaiteurs. [1]

Le cimetière de la paroisse, déjà fort exigu, devint alors insuffisant, la ville se vit obligée de l'agrandir ; elle en demanda l'autorisation, qui lui fut accordée le 18 juillet 1777, par M. de Pontleroy ; on lui permit de prendre du terrain sur le glacis du fort et de le clôturer par un mur. De plus elle acheta la même année, par actes du 17 et du 20 septembre (notaire Aubert), trois maisons à la Tourette pour son agrandissement. Ces maisons appartenaient aux sieurs Laforet frères, négociants, et aux sœurs Chenille.

Rappelons ici, à titre de document, les noms des familles qui, avant l'arrêt de 1776, avaient leur sépulture dans notre église : — Aubany, bourgeois ; Belleville, ancien échevin ; Bertrand, négociant ; de Blondel, bourgeois ; Blanc, négociant ; Bonnet, bourgeois ; Cardon, bourgeois ; Coste, notaire ; Figon, négociant ; Gleize, secrétaire du roi ; Gazan, négociant ; Levésy, bourgeois ; Laplane, bourgeois ; Montagne, négociant ; Majastre, négociant ; Monvel, négociant ; de Laselle, bourgeois ; Ponsard, notaire ; Pons Martin, courtier ; Perragallo, négociant ; Payan,

1 Arch. Municipales, AA. V.

négociant ; Revest, négociant ; de Varages, secrétaire du roi.[1]

Quelques paroissiens, voyant qu'ils ne pouvaient plus être ensevelis dans leur église et ne voulant pas cependant dormir leur dernier sommeil loin de leur chère paroisse, firent élection de sépulture dans le cimetière de Saint-Laurent ; parmi eux nous pouvons citer : J.-B. Vence, Balthazard Laplane, Marie Moreau, Louis Beaussier, Antoine Lautier.[2]

CHAPITRE V

Confréries et Chapellenies

Avant de clore cette partie de notre histoire paroissiale et d'entrer dans l'époque orageuse de la Révolution, jetons un regard en arrière et disons un mot des diverses confréries et chapellenies établies dans notre église.

La plus ancienne en date est celle de Saint-Antoine de Padoue, fondée le 29 septembre 1390, par Antoine Gratian, à la demande du prieur et des ouvriers de Saint-Laurent. Un document du 18 mai 1421 nous apprend qu'une vigne située à Montolivet était servile de cette chapellenie ;[3] plusieurs autres terres lui étaient aussi serviles :

[1] Extrait de l'Armorial de Marseille par Patac, manuscrit in-4°.
[2] Arch. Départem. Fonds de St-Laurent. Livre B.
[3] Rolle des mémoires par l'abbé Olivier, 1645. Fonds de la Mairie (page 246).

ainsi en 1431, nous en trouvons situées aux Gibelins ; en 1439, ce sont des vignes à Camp-Long, Plombières, Gardy, Jarret du Rouet, Peipin. [1] En 1514 une autre à la Pinède. [2] En 1590 une propriété située à Canissat. [3]

Les archives nous donnent les noms de quelques-uns de ses recteurs : Barthélemy Ruffi, en 1535 ; Pierre Laugier, en 1654 ; Cosme Teissier, en 1664 ; à cette époque on joignit au premier titre celui de Sainte-Madeleine, dont les recteurs furent Pierre Portalier et Melchior Meifren, en 1655 ; Etienne Peiron, en 1669 ; Joseph Arnaud, en 1717 ; Gaspard Reboul, en 1721 ; J.-B. Condonneau, en 1728 ; Jean Reboul, en 1750 ; Ignace Féraudy, en 1779, remplacé sur la demande du Prieur et des juspatrons laïques par Jean-Joseph Maiffredy ; Henri Martin, en 1785 et enfin Jean-François Rimbaud, en 1790.

La chapellenie de Saint Jean demanderait une étude à part, ce qui sortirait du cadre de notre monographie ; citons cependant les principaux événements de son histoire.

A l'entrée du port, fut bâtie en 1075, une chapelle sous le titre de Saint-Jean-Baptiste ; en 1240 elle devint l'église de la Commanderie des Templiers, qui obtinrent, pour elle, plusieurs privilèges des papes et en outre d'Innocent IV, en 1246, une indulgence plénière, pour tous ceux qui la visiteraient le jour de la fête. Ils édifièrent près de la chapelle la tour Malbert, ou Tour du Port, *turreta portus.*

En 1307, l'ordre des Templiers ayant été supprimé, le roi Charles II, alors à Marseille, donna cette propriété aux

[1] Rolle d. Mém. p. l'abbé Olivier, 1645. F. de la Mairie, p. 245-246.
[2] id. id. id. p. 113.
[3] id. id. id. p. 98.

Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La tour fut réparée en 1318 ; démolie par les Aragonnais en 1423, elle fut rebâtie en 1448, telle qu'elle est encore de nos jours ; elle fut dès lors appelée tour Saint-Jean, soit à cause de la chapelle, dont nous avons parlé, soit parce qu'elle était la possession des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En 1664 Louis XIV fit construire le fort Saint-Jean, qui renferma le couvent et l'hôpital des Chevaliers ; cet hôpital avait été fondé en 1384 spécialement pour les pauvres marins. En effet, le 27 juillet de cette année, Arnaud de Montolieu, syndic, expose que Raymond Francisque, tonnelier, mû par un sentiment de piété, désire faire construire un hôpital sous le nom de Saint-Jean, pour hospitaliser les marins pauvres et autres indigents, et demande que la ville lui cède une maison située près de l'église.

Le Conseil, après délibération, donne pleins pouvoirs de vendre audit Francisque la maison en question moyennant 50 livres. [1]

Le bureau de la santé, établi sous la tour Saint-Jean, fut alors transféré à bord d'une patache, et ce ne fut qu'en 1719 que le roi autorisa l'établissement de la Consigne sur l'emplacement actuel. En 1803, ce bâtiment fut agrandi tel qu'il est aujourd'hui.

La chapelle Saint-Jean fut en partie démolie et Mre Thomas Bouche, nommé en 1676 recteur de cette chapellenie dite de Sainte-Croix, Sainte-Madeleine et N.-D. la Belle dans cette église, ne put prendre possession de son titre, parce que ladite église avait été unie à la citadelle. Il n'en resta que le chœur qui servit de chapelle à la garnison. [2]

[1] Arch. Comm. BB. 30 (page 107).

[2] Insinuations ecclésiastiques, f° 757.

Un aumônier fut nommé pour la garnison, mais le titre de la chapellenie fut transféré à Saint-Martin. Il existait cependant, dans notre église, une autre chapellenie sous le titre de Saint-Jean ; elle avait été fondée le 19 janvier 1612, par M[re] Durand Piche, prêtre des Baux ; elle est citée dans le pouillé de 1728 ; nous trouvons comme recteurs Jacques Christol en 1710 ; J.-B. Baille en 1719 ; Alexandre Baumes, en 1720 ; Gede, en 1728 ; Joseph-Michel Marquise, en 1750 et Charles-André de Mazenod, en 1759 ; la nomination du chapelain appartenait à l'évêque et aux jeunes patrons-pêcheurs qui avaient choisi ce saint comme titulaire.

La chapellenie des anciens patrons-pêcheurs avait pour titulaire saint Pierre ; elle avait été fondée le 3 décembre 1638. Le premier recteur, dont nous connaissions le nom, fut Pierre Longi, chanoine de la Cathédrale, mort en 1669 ; il fut remplacé par Gaspard de Serre, doyen des Accoules en 1670 et l'année suivante par André Meiffren ; son successeur, Jacques Varages, fut remplacé en 1701 par Jacques-Alexis Varages, son neveu, qui, la même année, céda la place à Pierre Curel. En 1720 elle avait pour recteur Jean Merigon, qui mourut de la peste et céda son titre à François Honnoré, mort en 1722 ; il eut pour successeur François Cauvet ; Honoré Doux le remplaça en 1728. Le pouillé de cette époque indique comme revenu de cette chapellenie 180 livres à charge de dire trois messes par semaine. Nous trouvons ensuite Jean-Barthélemy Isnard, qui meurt en 1780 et laisse ce titre au dernier recteur Thomas-Antoine Dandrade. Il y avait dans cette chapelle un tableau de chasse représentant la pêche miraculeuse ; il disparut en 1794 et fut remplacé par une autre toile, représentant le même sujet et due au pinceau de M. Aubert, ancien directeur du Musée ; elle est dans la chapelle actuelle de Saint-Pierre.

La corporation des pêcheurs célèbre toujours sa fête dans l'église Saint-Laurent ; autrefois les prud'hommes assistaient à certains offices en grand costume et siégeaient dans un banc recouvert d'un tapis aux armes de leur corporation, ce privilège était le souvenir d'un ancien droit.

A l'autel majeur de la paroisse était attachée une chapellenie sous le titre de Saint-Laurent. Nous trouvons à la date du 25 janvier 1513 un document qui parle d'une vigne, située à la Pinède, servile de cette chapellenie. [1]

Un acte du 9 avril 1639 parle de la mise en possession de ce titre en faveur du prieur J.-B. Giraud ; le 9 mai de la même année, il le résilia en faveur de Charles de Bertrand, aumônier ordinaire du roi. [2]

En 1714 cette chapellenie devint vacante par la mort de Jean Brignol et elle fut concédée à Etienne Guérin au décès de Louis Gide ; Mre Louis Auberty fut nommé le 19 mai 1779.

Citons en 1654 une chapellenie de la Sainte Vierge sous le titre de Sainte-Marie ou N.-D. de la Belle ; elle avait pour titulaire M. Cosme Teissier.

La confrérie des Calfats était déjà placée au XIVe siècle, sous le patronage de N.-D. d'Humilité ; elle avait un petit oratoire qu'elle entretenait, à ses frais, dans la rue qui porte encore le nom de Coin-de-l'Humilité ; on ignore à quelle époque elle abandonna son oratoire pour une chapelle de notre église et elle changea son titre pour celui de N.-D. de Pitié. En 1525 la confrérie acheta deux maisons, une rue de l'Aumône, l'autre rue de la Blanquerie ; le pouillé de 1728 indique qu'elle possédait sept autres maisons, et ses revenus s'élevaient à 524 livres, à charge de

[1] Rolles des Mémoires par l'abbé Ollivier, 1645. Fonds de la Mairie (page 112).

[2] Insinuations ecclésiastiques, f° 54.

100 livres au prieur de Saint-Laurent, soit 90 livres pour le service annuel et 10 livres pour le service le jour de la fête fixée d'abord au dimanche de la Passion et transférée ensuite au 14 septembre. La corporation avait, en outre, la charge des réparations des maisons et de l'entretien de la chapelle. [1] Derrière l'autel se trouvait un tableau de Michel Serre, N.-D. des Sept-Douleurs ; cette chapelle est encore aujourd'hui celle de la Sainte Vierge sous le titre de N.-D. Etoile de la Mer.

Les calfats ne travaillaient pas le samedi après-midi et toute infraction à cette règle était punie d'une amende d'une livre de cire : ils allaient ce jour-là, en l'honneur de la Sainte Vierge, chanter les vêpres dans l'église Saint-Laurent. [2]

La chapellenie du Saint-Crucifix fut fondée le 6 novembre 1701 ; le premier recteur fut Mre J.-B. Baille qui mourut le 7 juillet 1703 et fut remplacé par Mre François Carvin qui, le 16 juillet 1729, se démit de sa charge en faveur de Mre Jean Lect ; celui-ci mourut en 1775 et eut pour successeur un ecclésiastique, Jean-François Aubert, qui n'ayant pas continué sa carrière, fut remplacé par François Moureau. A sa mort, arrivée en 1778, on nomma Mre Gaspard Estelle, ecclésiastique de Cucuron.

Déjà avant 1701, il existait, à Saint-Laurent, un autel du Saint-Crucifix, puisque nous trouvons deux legs faits à cet autel ; l'un en 1614 et l'autre en 1642 par la Vve Louise Demolliny, qui laissa 300 livres dont les intérêts servirent à faire célébrer une messe tous les vendredis. En 1701 la corporation des notaires fit une fondation, à cet autel, pour y entretenir un chapelain, dont la nomination appartiendrait au collège des notaires.

[1] Pouillé de 1728, fo 826.

[2] Tableau historique de Marseille, 1789 (page 171).

La confrérie des Capitaines marins et patrons de barques sous le titre de Saint-Elme, célébrait sa fête le 2 juin ; elle avait un autel spécial à l'endroit où maintenant se trouvent les chaises, sous la tribune. Chaque année elle faisait chanter un service le jour de la fête ainsi que pour saint Nicolas, patron secondaire de la confrérie. Elle possédait une statue en argent de saint Elme, ornée de cinq branches de corail garnies d'argent ; en 1757, elle fit élever un autel en marbre. C'est le 12 octobre 1792 qu'elle abandonna son ancien titre de Confrérie de Saint-Elme. [1]

Celle des Tonneliers, sous le titre de Sainte-Anne, célébrait sa fête le 6 juillet ; [2] sa chapelle était celle dédiée maintenant au Sacré-Cœur.

La confrérie des Charpentiers, placée sous le patronage de saint Joseph, célébrait sa fête le 19 mars.

Celle des jeunes patrons de barques était placée sous la protection de saint Jean-Baptiste.

La première de toutes les paroisses de Marseille, Saint-Laurent eut une archiconfrérie du Sacré-Cœur ; en effet, ce fut le 24 mai 1737 qu'elle fut établie dans notre église ; sa chapelle se trouvait sur l'emplacement du passage qui conduit actuellement à la sacristie.

Afin d'être complet, citons les prieurs de Saint-Laurent jusqu'à la Révolution.

1244 Maynardi Pierre,
1333 Ortici Guillaume,
1333 Fredol Martin,
1339 Garnier Boniface,
1364 Christol Barthélemy,
1371 De la Morée Jacques,
1410 De Oyna Jean,

[1] Archives de la Mairie. Confrérie de Saint-Elme (passim).
[2] Saint Albin, Calendrier spirituel.

1417 Mulchy Pierre,
1451 Martin Hugues,
1488 De Beaumont François,
1542 De Maxin Jean,
1549 Long Imbert,
1556 Ragueneau Pierre,
1563 Mulossy Jean,
1563 Mulossy Gaspard.
1566 Bos Etienne,
1594 Tornatoris Louis,
1594 Cabofigue Pierre,
1595 Christol Jean,
1620 Christol Louis,
1651 Debega Pierre,
1654 De Cabannes Claude,
1655 Giraud J.-B.,
1661 Giraud Antoine.
1711 Cadière Léon,
1721 Jourdan Pierre,
1760 Levésy Raymond.

Armoiries : Un saint Laurent représenté en pied sur fond d'or, un livre à la main droite et un gril et une palme à la main gauche.

CHAPITRE VI

La Révolution. — De l'année 1789 à l'année 1795

Nous voici arrivés à cette époque qui amena tant de troubles et fit couler des flots de sang dans la France entière. Alors que de nombreuses paroisses eurent à déplorer la défection de leur clergé, disons à la gloire de la

nôtre, qu'aucun de ses prêtres ne prêta le serment à la Constitution civile du clergé et tous préférèrent l'exil et la misère plutôt que d'être parjures ; aussi est-ce un devoir et un bonheur pour nous de citer le nom de ces courageux ministres du Seigneur, tous enfants du peuple, qui surent souffrir pour ne pas adhérer au schisme :

Raymond Levésy, prieur ; Antoine Pellet, J.-B. Castinel, Jean-Jacques Bonafoux, vicaires ; J.-B. Berthe, J.-B. Gassin, Jérôme Margotty, Jean-Joseph Meiffredy, Jean-Joseph Pastorel, Etienne Textoris, chapelains ; Jean-François Rochas, prêtre sacristain.

Au commencement de l'année 1790, dans la liste des souscripteurs pour la démolition des forts et citadelles de Marseille, nous trouvons le nom du prieur de Saint-Laurent, M[re] Levésy. D'après la loi, on devait faire au district la déclaration des revenus des chapellenies ; ainsi à la date du 12 février, nous voyons que celle de Sainte-Anne avait un revenu de 1 livre 9 sous provenant de quatre articles de directes au terroir de Marseille ; les charges (messes et décimes) s'élevaient à 1 livre 7 sous. Le 27 du même mois, nous trouvons que celle du Saint-Crucifix avait un revenu de 15 livres dont 12 servaient à faire célébrer 24 messes. Cette somme provenait d'une pension sur un capital de 300 livres hypothéqué sur une propriété située au quartier Saint-Just et appartenant à Jean Flory, courtier de commerce.

Le 2 mai de cette même année fut marqué par un affreux événement ; la populace excitée par les meneurs du Club des Jacobins, situé rue Thubaneau, s'empara du fort Saint-Jean et en massacra le major, le chevalier de Bausset ; le cadavre mutilé et souillé fut traîné dans les rues de la ville et ramené à la citadelle ; là, par une anomalie inexplicable, la foule voulut qu'on lui rendît les honneurs de la sé-

pulture religieuse. Une délégation se rend à Saint-Laurent pour réclamer un prêtre, le courageux abbé Bonnafoux se présente et s'offre, malgré les dangers, à remplir ce périlleux ministère ; il revêt les ornements sacrés, se fait précéder de la croix et se rend au fort ; le corps placé dans une bière est alors porté par des gardes nationaux jusqu'à l'église et de là jusqu'au cimetière, au milieu d'une populace en délire, qui vomit les plus abominables injures contre le courageux vicaire et le menace de le jeter dans la fosse avec le cadavre ; pendant ce temps la tête du malheureux commandant, ainsi que d'autres débris, moins le cœur, qui avait été mangé, [1] sont promenés dans toute la ville, puis enterrés fort tard dans le cimetière Saint-Martin.

L'abbé Bonnafoux, par sa contenance ferme, ses paroles calmes et son ton assuré, en imposa assez à la foule pour pouvoir profiter de l'effet qu'il avait produit et retourna au presbytère.

Cependant les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment étaient traqués et pour pénétrer dans la chapelle du couvent des Carmélites, situé à l'anse de l'Ourse, près de la Joliette, l'abbé Bonnafoux devait, chaque jour, changer de costume.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 16 août 1790 maintint l'église Saint-Laurent comme paroisse.

Au mois de novembre parut un nouveau décret qui accordait un délai de huit jours, à partir de sa promulgation, aux évêques et aux prêtres qui n'avaient pas encore prêté serment, déclarant que ceux qui résisteraient seraient considérés comme démissionnaires. Le 23 janvier 1791, la loi fut promulguée, cependant le 27 une dernière cérémonie catholique eut lieu dans notre église, ce fut la messe du

[1] Lautard, Esquisses historiques, Tome Ier, p. 82,

Saint-Esprit et le chant du *Veni Creator,* ordonnés par Mgr de Belloy, à l'occasion de l'élection du maire et des conseillers municipaux.

Le 31 du même mois, Mourraille, maire de Marseille, assisté de Seytres, substitut de la commune, et des citoyens Champré, Vernet et Baudouin, officiers municipaux, vinrent à Saint-Laurent pour recevoir le serment exigé ; comme nous l'avons dit plus haut, aucun membre du clergé paroissial ne le prêta ; mais l'abbé Jaubert, ancien chantre de la Cathédrale, non encore élu curé, monta en chaire et fit un pompeux éloge de la Révolution, jurant de vivre et de mourir pour la liberté. Devant le refus de Mre Levésy, on nomma Mre Bernard, curé provisoire des Accoules et de Saint-Laurent ; cela ne faisait pas l'affaire du sieur Jaubert, qui convoitait cette dernière cure, aussi mit-il tout en jeu pour arriver à ses fins. Son discours du 31 janvier l'avait déjà posé dans l'esprit des révolutionnaires, il se lança à corps perdu dans cette voie et se fit remarquer par son exaltation démagogique ; il fut un des quatre prêtres qui célébrèrent la messe à l'autel de la Patrie ; il accepta la présidence de la XVIIe section dont le siège était dans l'église Saint-Laurent et le 26 avril 1791, il lut dans la chaire de cette église la lettre écrite par l'administration du département de Paris, dans laquelle il était dit que Louis XVI avait fait ses Pâques de la main du curé constitutionnel de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'il avait éloigné de lui les évêques et les prêtres réfractaires et qu'il avait promis de maintenir de tout son pouvoir la constitution civile du clergé. Jaubert engagea les fidèles à remercier Dieu des bonnes intentions du Roi et il termina son discours aux cris de : Vive la Liberté ! Vive la Nation ! Vive le Roi !

Tant de bassesse méritait une récompense, aussi pen-

dant le mois de juin de la même année, le maire Mourraille, vint-il lui-même l'installer comme curé constitutionnel de cette paroisse.

En juillet, l'évêque schismatique Benoît Roux vint confirmer à Saint-Laurent ; le nouveau curé le reçut à la porte de l'église et le complimenta.

Le clergé constitutionnel comprenait : Ricaud, Fabry Blaise, Bouzan J.-B., Molinary Nonce, Mottet, Maestrony Hyacinthe, Thomas Marc-Antoine, Filory Jacques, Colonnia Jean-François, Moretty Jean-François et Pfeffer Eugène, tous vicaires.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 16 août fit une nouvelle répartition des habitants par paroisse et en donna 6.700 à la nôtre.

Le 22 octobre, le prône fut remplacé par la lecture de la Constitution française, en langue provençale ; cette traduction avait été faite par Charles-François Bouche, député à l'Assemblée Nationale.

Le 8 novembre, Martinet, administrateur du district, ordonna de remettre au curé Jaubert un calice, neuf chasubles (provenant des Chartreux), cinq aubes, quatre nappes et quinze purificatoires. Les marguilliers, en tant qu'administrateurs des biens de la paroisse, furent obligés eux aussi de prêter serment à la Constitution civile ; parmi les jureurs nous trouvons : Claude Jouvas, propriétaire, Joseph Brémond, patron-pêcheur, Jean Arnaud, patron-pêcheur ; trois refusèrent le serment, ce sont : Antoine Fabre, magasinier, Jacques Négrel, pêcheur et Pierre Jourdan, propriétaire.

Le 3 décembre, on met en vente une partie de maison (lauvisse), située au cul de sac de la rue Château-Joly et appartenant au prieuré de Saint-Laurent ; estimée 195 liv., elle fut adjugée pour 200 liv. à Alliès, n'ayant pas d'autre

concurrent, pour le compte de Nicolas Bernard, propriétaire de la susdite maison, se trouvant alors à Alger.

Durant le mois de mars 1792, le clergé de Saint-Laurent, accompagné d'une Confrérie de Pénitents, se rendit dans l'ancienne église de l'Observance et enleva le buste de saint Antoine de Padoue qui fut transporté processionnellement à la paroisse.

Le 27 mai, conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 14 avril, on enleva trois cloches à l'église, on n'en laissa qu'une seule qui fut déclarée suffisante pour les besoins du culte. Cette suppression avait été déjà décidée par le Conseil de la Commune dans sa séance du 8 octobre 1791 et par le district dans sa réunion du 28 mars 1792. Le 13 juin, une maison, dépendant d'une fondation faite à la paroisse est vendue 7.050 livres à Jean Bonnet. Le 17 du même mois, 150 citoyens se réunissent et envoient une protestation à la municipalité au sujet de l'enlèvement des cloches.

Le 27 juin, l'évêque constitutionnel Benoît Roux vient encore à Saint-Laurent pour baptiser la fille du prieur Jean-Joseph Bonnet, négociant, et de dame Madeleine Darbon.

En juillet, l'ancien curé de Saint-Laurent, messire Levésy, qui s'enfuyait, est arrêté par la Garde Nationale de Six-Fours (Var), conduit à Marseille, emprisonné, puis expulsé de France.

Le 22 du même mois, M. Bonnafoux parvenait à s'embarquer sur un navire et s'enfuyait à Nice.

Cependant un calme relatif s'étant fait, grâce au mouvement fédéraliste, un certain nombre de prêtres rentrèrent, parmi eux messire Levésy dont nous trouvons la signature au bas de plusieurs procès-verbaux des délibérations de quelques sections.

Citons ici une anecdote sur l'abbé Jaubert, curé constitutionnel de Saint-Laurent. « Un matin, dit le duc de Mont-
« pensier, alors prisonnier au fort Saint-Jean, j'entends
« ouvrir un des verrous de ma porte ; ce n'était pas l'heure
« des visites et cette circonstance suffit pour éveiller, chez
« un prisonnier, un vif désir de savoir de quoi il était ques-
« tion. La porte s'ouvre et je vois un prêtre à longue sou-
« tane, qui dit au guichetier : « Vous pouvez refermer,
« je suis ici pour quelque temps. » Je l'avoue, je ne dou-
« tais pas que ce fût un prêtre envoyé pour me préparer à
« mourir. « Que ma visite ne vous inquiète pas, me dit le
« prêtre, en avançant vers moi, je ne viens que pour vous
« consoler en causant avec vous. Je suis le curé de Saint-
« Laurent, j'ai la confiance de votre tante. » — « Ah !
« Mme J...t, êtes-vous bien sûr de ce que vous dites ? »
« — « Et c'est à sa recommandation que je suis venu vous
« voir. » Il me certifia que le seul but de sa démarche était
« de me distraire. En effet, pour ne me laisser aucun doute
« là-dessus, il me tint plusieurs propos, dont la gaîté m'é-
« tonna. Je ne le revis que deux ans après ; il revenait de
« Rome, à ce qu'il disait, où il avait rétracté son serment
« et obtenu son pardon du pape. » [1]

Ce même Jaubert assista sur la plaine Saint-Michel à l'exécution de Jean Savon, à qui il offrit les secours de la religion, que ce dernier refusa obstinément.

Au mois de juillet nous trouvons Jaubert à la tribune de la Société Populaire où il demande l'arrestation et la mise en jugement de quarante terroristes dont il avait les noms en main. [2]

[1] Esquisses historiques sur Marseille de 1789 à 1815 (Lautard). Tome Ier, page 206 à la note.

[2] District. Registre 5.

Mais ses exaltations révolutionnaires devaient avoir une fin, qui serait pour lui le commencement du repentir et le retour dans le sein de l'Eglise.

Les biens des émigrés furent confisqués ; aussi à la date du 12 novembre, nous trouvons une déclaration de la mairie d'Aubagne, promettant à la municipalité de Marseille de lui indiquer les biens que possédait dans cette localité Rochas, prêtre-sacristain de Saint-Laurent, émigré.

A l'entrée de Cartaux à Marseille, Jaubert devint suspect et fut bâtonné trois fois. Comme président d'une des sections révoltées contre la Convention, il fut dénoncé par le Conseil de la Commune le 17 novembre 1793 et convaincu de fédéralisme ; cependant il réussit à échapper la nuit aux assassins qui le poursuivaient en sautant par une fenêtre de l'église et se retira dans la solitude. Ayant perdu son titre de curé, il fut rempacé le 20 novembre par un de ses vicaires, Pfeffer, qui devint curé provisoire ; c'est le même qui, le 30 du même mois, lut en chaire l'oraison funèbre du conventionnel régicide Gasparin, composée par Mitré fils et déjà lue le 16 dans les deux théâtres de la ville. Cependant si Pierre Jaubert avait scandalisé le clergé et les fidèles et par son serment schismatique et par sa conduite révolutionnaire, il nous est consolant de dire qu'il se rétracta et obtint son pardon par la plus austère des pénitences.

Retiré dans la solitude, il réfléchit et se convertit ; il vint alors trouver l'abbé Reimonet, qui, malgré la persécution, continuait son ministère à Marseille ; celui-ci le reçut avec bonté et, après trois mois d'une rude pénitence qu'il s'était imposée lui-même, l'ex-curé de Saint-Laurent abjura solennellement son erreur entre les mains de l'abbé Reimonet le 2 février 1794 dans une des cavernes des montagnes du Rove, en présence de plus de 500 catholiques, venus à tra-

vers mille dangers pour assister ce jour-là à la fête de la Purification.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici une lettre de l'abbé Reimonet à M. Rémuzat, grand vicaire de Marseille. — « Jaubert nous offre le spectacle le plus frap-
« pant du plus parfait repentir. Je me le suis attaché pour
« qu'il n'aille pas au milieu du Cours, une croix à la main,
« réparer ses fautes. Seul dans une méchante chambre,
« qui peut à peine le recevoir dans sa hauteur et dans sa
« longueur, il a exercé sur son corps tout ce qu'il y a de
« plus affreux dans la pénitence la plus austère. Son air
« pâle, son visage décharné, son corps amaigri et déchiré
« de coups le rendent semblable aux pénitents de la Thé-
« baïde. Depuis quatre mois il jeûne au pain et à l'eau ;
« la discipline trois fois par jour, la terre nue pour lit.
« Sa tête est courbée comme celle d'un vieillard, parce que
« depuis sa conversion il n'a plus osé regarder le ciel. Ses
« genoux sont ouverts parce qu'il passe presque le jour et
« la nuit dans cette posture gênante. Il n'a mangé dans
« trois mois que deux fois du poisson ; un morceau de pain
« et un verre d'eau a été son ample collation la veille de
« Noël ; son dîner et son souper fut de même ce jour-là.
« J'ai été le déterrer dans sa solitude et l'ai pris sous ma
« conduite. Je l'ai réduit à la pénitence publique ; une croix
« pendue au cou, une discipline à la ceinture, les cheveux
« pendants, il se tient prosterné à la porte de nos assem-
« blées et y baise les pieds de tous nos fervents catholi-
« ques, en se recommandant à leurs prières. Je le fais
« entrer ensuite pour renouveler sa rétractation ; ce qu'il
« fait à la grande édification de nos chers enfants. Il y
« aurait de quoi vous arracher les entrailles, et sachez
« qu'il s'est réduit lui-même à cet état, espérant aller à
« Rome. J'ai brisé ses chaînes et l'ai pris avec moi. Il

« me jugera un jour. Il pleure nuit et jour : il faudrait « le voir. Il voudrait aller nu-pieds vous faire ses excu- « ses, ainsi qu'au prieur de Saint-Laurent, M. Levésy, « à qui je vous prie de donner avis au plus tôt de ce grand « coup de grâce. Envoyez-moi au plus tôt la faculté de « l'absoudre et surtout celle de le relever de l'irrégularité, « Dieu en sera glorifié. »[1]

Le 22 mai 1794, Jaubert écrivit au vicaire général M. Rémuzat, une lettre dont nous possédons la copie, dans laquelle il raconte et sa faute et sa pénitence et la bonté de l'abbé Reimonet à son égard, et se déclare prêt à accepter toute espèce de pénitence qu'on voudra bien lui imposer. Dans une autre du 30 mai et datée de Rome, afin d'éloigner les soupçons des patriotes, il s'adresse à la municipalité de Marseille et rétracte son serment, demandant que l'on donne à cette lettre la plus grande publicité possible.

Il fut bientôt réconcilié avec Dieu et, sous la direction de M. Reimonet, se livra au ministère si dangereux à cette époque ; toujours pénitent, il rendit de grands services à la religion, il devint un modèle de sainteté ; il fallait sans cesse l'empêcher de s'exposer inutilement, car il n'avait qu'un désir : c'était de mourir sur l'échafaud pour réparer sa faute.

Au régime hypocrite qui avait gouverné Marseille de 1791 au 25 août 1793, succéda le régime radical et sanglant de la Terreur, qui, malgré ses cruautés épouvantables, avait au moins la franchise de ses actes. Les églises furent fermées et les prêtres constitutionnels, comme ceux qui étaient restés fidèles, furent également proscrits et persécutés.

[1] Hist. des Prêtres du Bon-Pasteur. Livre III, chap. II, p. 250.

L'église de Saint-Laurent qui avait servi de lieu de réunion à la 17e section, fut comprise dans l'arrêté de Barras et de Fréron ; dès le mois de janvier 1794, elle fut fermée et, la première de la ville, fut livrée aux vandales modernes. Le 22 Nivôse an II (11 janvier 1794), J.-B. Bonzon, le seul vicaire qui restait dans notre paroisse, remit au district l'inventaire du mobilier et de l'argenterie de l'église.

Cet inventaire mentionnait les objets suivants :

ARGENTERIE

Une grande statue de la Vierge, au pied d'estal en argent ayant le sceptre et deux ancres, du poids de 109 marcs, une chaîne d'or, une croix avec pierre blanche, un petit navire en argent,

Une petite statue de sainte Anne,

Une croix pour les processions,

Un grand bras en vermeil contenant des reliques,

Un bénitier et goupillon,

Quatre calices et leurs patènes,

Trois ciboires,

Un petit ciboire pour l'extrême-onction.

Une clef du tabernacle,

Une boîte ronde,

Deux ostensoirs,

Deux chandeliers,

Deux encensoirs et navettes,

Trois lampes de diverses grandeurs,

Quatre écussons de marguilliers,

Deux bâtons,

Un sac contenant divers objets d'or et d'argent, dons faits aux Confréries.

OBJETS DIVERS

Deux autels en marbre,

Deux autels en bois,

Une bannière velours cramoisi bordée d'or,

Un étendard étoffe rouge,

Six guidons,

Un dais en damas rouge frangé d'or,

Un dais en damas vert frangé d'or,

Un orgue,

Un dais pour le viatique,

Une statue de saint Laurent,

Une statue de saint Jean-Baptiste,

Une statue de saint Jean-de-la-Croix,

Une statue de sainte Thérèse,

Une statue de saint Antoine de Padoue,

Fonts baptismaux en marbre, tableaux, etc.,

63 aubes — 24 surplis — 36 nappes et pentes — 5 pavillons de ciboire — 13 écharpes — 48 ornements de différentes couleurs — 8 écharpes — 6 étoles.

50 bouquets — 6 fanaux — 2 chandeliers — 12 autels en marbre et rétable — 4 croix en cuivre — 10 tapisseries — 3 clochettes. [1]

Tout ce qui était en argent ou en cuivre fut porté à l'administration du District qui, le 3 mars 1794, envoya le tout à l'atelier des Monnaies, comme l'avait ordonné le Comité de Salut Public. [2]

Les ornements, boiseries, meubles, en attendant d'être vendus, furent déposés dans la maison de la dame Agnès Chapuis, rue Puits-Saint-Laurent.

Cette maison avait été prise par la Nation à cette mal-

[1] Archives de la Mairie. District.

[2] Arch. Départ. District. Registre 82, f° 249.

heureuse qui, condamnée à mort comme aristocrate, fut exécutée le 2 novembre 1793.

Le 5 Germinal an II (25 mars 1794), Vernet et Blanc, administrateurs du District, assistés de Fouque, officier ministériel et de la femme Boude, crieuse, procédèrent dans ladite maison, à la vente aux enchères de tous ces objets. Ils furent vendus à vil prix et on vit des femmes acheter des ornements sacrés, s'en revêtir par dérision et faire la farandole sur la place de l'église, à l'endroit où autrefois s'élevait la croix. A leur tête était une femme tristement célèbre par sa férocité : lors du massacre du chevalier de Bausset, c'est elle qui, avec un couteau de poissonnière, trancha la tête du malheureux et ensuite mutila son cadavre.

Le total de la vente des ornements s'éleva à 2.201 livres.

Avant de commencer la démolition de l'église, on fit vider tous les tombeaux et on transporta dans les divers cimetières de la ville les ossements qu'on y trouva.

On avait déjà démoli une partie de la voûte quand un industriel italien se présenta à l'administration du District et soumit un procédé nouveau pour extraire des tombeaux vides une plus grande quantité de salpêtre.

Le District envoya le projet à Paris au Comité de Salut Public et fit suspendre la démolition. Pendant ce temps arriva la fameuse journée du 9 Thermidor (27 juillet 1794), avec la chute de Robespierre, qui sauva la France et la pauvre église de Saint-Laurent. Au mois de septembre de la même année, on la livra provisoirement à l'administration de la guerre qui en fit un magasin d'entrepôt. Le 30 octobre (9 Brumaire, an III), les boiseries de l'église, qui n'avaient pas trouvé d'acheteurs lors de la première mise aux enchères le 25 mars, furent vendues pour la somme de 1.369 livres.

CHAPITRE VII

De l'année 1795 au rétablissement du culte en 1801

Un décret de la Convention Nationale du 21 février 1795 reconnut à tous les citoyens le droit d'exercer le culte qui leur plairait, mais toute démonstration extérieure était défendue et sévèrement punie ; de plus la Nation ne s'engageait à fournir ni local, ni subsides.

Depuis la chute de Robespierre, la persécution cessait graduellement et on sentait un mouvement de retour vers la religion, qui s'accentuait chaque jour. M. Reimonet, revenu depuis longtemps de Rome, où le pape lui avait confié les pouvoirs les plus étendus, bien qu'aidé par les prêtres qu'il avait convertis, ne pouvait suffire aux charges du ministère ; aussi rappela-t-il les émigrés. Le premier qui rentra fut M. Bonnafoux, réfugié à Bologne auprès du cardinal légat dont il était le secrétaire particulier ; mais, malgré le décret du 21 février, il dut se cacher quelque temps encore sous le nom de Bonnelli.

Dès le mois de mars M. Reimonet, qui avait encore tout seul l'administration du diocèse, s'empressa de profiter de cette loi pour rétablir légalement le culte et rentrer en possession des églises qui existaient encore. Sous sa présidence se forma une commission de pieux fidèles pour louer au District celles qui étaient vacantes.

Deux courageux catholiques, MM. Thomas Bérenguier et François Martin, louèrent au District celle de Saint-Laurent. On en avait fixé la réouverture au dimanche des

Rameaux, mais elle était dans un tel état de délabrement, que ce jour-là on ne put y célébrer la messe. On décida qu'en attendant qu'elle soit réparée *tant bien que mal*, on ferait les offices dans la chapelle de Sainte-Catherine, contigüe à l'église et appartenant à M. Martin. Aussi le 28 mars, veille des Rameaux, ainsi que l'exigeait la loi, MM. Bérenguier et Martin vinrent déclarer à la Municipalité que le lendemain et les jours suivants plusieurs citoyens se rassembleraient de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures du soir dans ladite chapelle, qui fut ainsi le premier édifice de Marseille rendu au culte.

Le 29 mars 1795, M. Reimonet, assisté de MM. Reynaud Gauthier, [1] d'Astros, [2] Carles, [3] Allemand [4] et Desfrancs, [5] bénit la chapelle et célébra l'office du jour des Rameaux devant un peuple nombreux qui se pressait dans l'étroit édifice et pleurait de joie à la vue de ces cérémonies dont il était privé depuis si longtemps. L'émotion fut encore plus intense, lorsque M. Reimonet, entouré de ses lévites, portant tous des rameaux d'olivier, se présenta sur le seuil de la chapelle, *qu'il ne pouvait franchir de par la loi* ; la foule massée sur la Tourette ne cessait de crier : « Hosanna, hosanna ! »

Durant toute la semaine sainte, les travaux de réparation se poursuivirent avec activité. Les caveaux furent entièrement comblés, grâce au zèle d'un grand nombre de personnes de tous sexes et de toutes conditions, qui passèrent des journées entières à transporter de la terre. Citons

[1] Mort en 1842, archiprêtre de Marseille et vic. gén. de Toulouse.

[2] Mort en 1851, cardinal archevêque de Toulouse.

[3] Mort en 1848, curé de St-Ferréol et vicaire gén. de Toulouse.

[4] Mort en 1836, directeur de l'Œuvre de jeunesse qu'il avait fondée en 1799.

[5] Mort en 1835 sous la paroisse de St-Laurent, chan. de Poitiers.

parmi les plus dévouées : Mlles de Glandevès-Niozelles de Roux, Dudemaine, de la Salle, Grimaud, Dorpières, Gouverne.

Le 2 avril, jour du Jeudi-Saint, on dressa un magnifique reposoir dans la chapelle de Sainte-Catherine et le saint Sacrement resta exposé jusqu'au soir, une foule nombreuse vint faire l'adoration, et, l'après-midi, Dom Joseph de Martinet, le chartreux de sainte mémoire, vint y prêcher : il expliqua dans un sermon les cérémonies de l'office de ce jour, cérémonies riches de bénédictions et de grâces.[1]

Enfin l'église était à peu près en état, deux dévoués paroissiens, MM. Antoine Mourgues et Benoît Ayrard, firent le 4 avril, à la Mairie, la déclaration exigée par la loi, que tous les jours, de 5 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, les citoyens se réuniraient dans cet édifice pour l'exercice du culte.

Le lendemain 5 avril 1795, jour de Pâques, en présence d'un peuple nombreux, M. Reimonet réconcilia l'église et l'abbé Bonnafoux chanta la grand'messe et présida les autres offices.

Malgré le zèle des fidèles, l'église était réduite au dénuement le plus complet ; c'est ainsi qu'une échelle placée en travers du sanctuaire servait de sainte table et que la chaire fut remplacée par une cuve placée sur des bancs. Ce jour-là on entendit encore Dom Joseph qui prêcha sur ce que Dieu fait pour ceux qui l'aiment. [2]

Ce fut M. Bonnafoux qui fut chargé de l'administration de la paroisse, jusqu'au retour du prieur Mre Levésy, qui ne rentra qu'au mois d'août suivant.

[1] Biographie de Dom Joseph de Martinet par Blancard, page 312.
[2] id. id. id. page 326.

Le 12 avril, dimanche de Quasimodo, Dom Joseph prêcha de nouveau sur la bonté de Dieu. [1]

Le 5 mai, Mgr de Belloy nomma M. Bonnafoux grand vicaire, avec MM. Reimonet et Jaubert, mais M. Bonnafoux n'accepta qu'à condition qu'il pourrait se décharger de cette fonction en faveur de M. Eymin dès que cela serait possible. Mgr de Belloy accéda à ses désirs et, le 9 juin, il nomma M. Eymin vicaire général. M. Bonnafoux resta chargé d'administrer Saint-Laurent.

Le jour de la Pentecôte apporta encore une grande joie : en effet ce jour-là, avant la grand'messe, cinq prêtres constitutionnels vinrent à Saint-Laurent faire une rétractation solennelle. Ce même jour on apprit qu'une insurrection terroriste avait éclaté à Toulon et que les insurgés, au nombre de 8.000, marchaient sur Marseille. Les représentants de Marseille, Chambon, Cadroy et Isnard, ordonnèrent aussitôt une levée de 2.500 hommes pour marcher contre les rebelles et ce fut la compagnie de la section de Saint-Laurent qui fut désignée pour partir.

Après les vêpres, M. Eymin, devant un immense auditoire, fit un discours et on exposa le Saint-Sacrement pour obtenir de Dieu qu'il détournât ce nouveau danger. Pendant ce temps la compagnie, tambour battant avec armes et bagages, se rendit à l'église sous les ordres de son capitaine Jauvas. Les fidèles, ignorant ce que c'était, furent pris de frayeur, mais Mre Bonnafoux les rassura. Les soldats entrèrent dans l'église et vinrent se ranger devant le sanctuaire, le capitaine à genoux sur les marches de la sainte Table s'adressa alors au prêtre : « Ministre du Seigneur, dit-il, nous voici au moment de notre départ,

[1] Biographie de Dom Joseph de Martinet par Blancard, page 335.

nous allons combattre les ennemis de notre sainte religion, de nos personnes et de nos propriétés ; mettant aujourd'hui toute notre confiance en Dieu seul, nous vous prions de nous donner la bénédiction avant de partir ».

L'abbé Jauvas, frère du capitaine, les bénit et exhorta les fidèles à prier pour ceux qui allaient sacrifier leur vie ; les sanglots des fidèles interrompirent plusieurs fois son discours, enfin on donna la bénédiction au son du tambour.

Chaque soir, après le départ des volontaires, les fidèles se rendaient nombreux à la paroisse pour chanter les litanies de la Vierge, le *Miserere*, le *Parce Domine* et recevoir la bénédiction du saint Sacrement.

Ces prières furent exaucées, la petite armée marseillaise rencontra l'ennemi près de Cuges et, après un combat qui dura de 11 heures du matin à 7 heures du soir, les révolutionnaires furent complètement battus et laissèrent sur le terrain un grand nombre de morts et de prisonniers ; quarante-sept de ces derniers furent condamnés à mort et exécutés.

Les 28, 29 et 31 octobre 1795, MM. Levésy, Bonnafoux, Jauvas, Pellet, Gassin, Laurent, Nacqui et Isnardon, tous prêtres attachés à Saint-Laurent, se rendirent à la municipalité, pour y faire signer, d'après la loi du 29 septembre, leur déclaration par laquelle ils reconnaissaient que l'universalité des citoyens était le souverain et promettaient soumission et reconnaissance aux lois de la République.

Du 5 août 1795 au 4 septembre 1797, nous trouvons dans nos registres les signatures de MM. Bonnafoux, vicaire général ; Jauvas, Pellet, Reimonet, vicaire général ; Blanc, Pastoret, Eymin, Dom Féraud, Espanet, Carbonnel,

Nacqui, Levésy, Lejeune, capucin ; Isnardon, Aubin, qui fut directeur du bureau charitable de 1785 à 1790 ; Grassi, Maillaguet, Gauthier, Laurent, Seguin, Cairas, Borie, Menc, dominicain ; Arnaud, capucin, vicaire à Saint-Martin. Plusieurs de ces prêtres étaient assermentés.

Deux lettres de M. Bonnafoux nous indiquent la cause de l'immixtion des prêtres assermentés dans le service paroissial.

« Marseille, 14 janvier 1796.

« La veille de Noël 1795, les Gazettes nous apportèrent « la lettre que le Ministre écrivait pour l'exécution de la « loi qui nous soumet à la déportation. Un des jours après « les fêtes, une dame municipale, bonne catholique, nous « avertit de découcher parce que le Conseil était assemblé « à notre sujet. Je sortis de suite de l'église après avoir « transporté la réserve à l'ordinaire, je courus la ville « pour aviser mes confrères. Le lendemain, autre avis plus « fort encore ; le Conseil avait décidé de nous arrêter sur-« le-champ : on n'exécuta pas ce projet. Le dimanche « après vêpres, on nous dit qu'il y avait des mandats « d'arrêt et des listes de proscription : je me trouvais sur « une de ces listes où je suis accusé de fanatiser le peu-« ple de Saint-Jean et d'avoir béni les armes de ceux qui « avaient marché contre les rebelles de Toulon. Le len-« demain, MM. Levésy et Grassi ne parurent pas et il n'y « eut à la paroisse que le P. Féraud, jésuite, Jauvas et « moi ; l'épouvante était générale : nous arrivâmes cepen-« dant à la fête des Rois. Sur les nouveaux avis qu'on « nous donna, MM. Levésy et Féraud s'enfermèrent et « ne sont plus sortis. Le lendemain, Jauvas disparut et « je me trouvai seul. Ce que je vous dis de notre église « s'est à peu près fait dans les autres. Le vendredi soir,

« 8 janvier, la même municipale m'apporta l'affiche du « décret qui nous condamne à la déportation. Le lende- « main, à 7 heures, je dis ma messe, elle n'était pas finie « que le décret était affiché. Je consumai les particules « du ciboire, je fis mon action de grâces et fus me cacher « où je suis encore. Depuis cette affiche, il n'y a plus eu « dans aucune église des prêtres qui n'aient pas prêté « le serment... Je ne suis plus grand vicaire, Mgr l'Evê- « que a accepté ma démission que je lui ai donnée depuis « l'arrivée de MM. Rémusat et Demandolx..., etc. »

La suite des événements nous est racontée dans une autre lettre du même M. Bonnafoux en date du 2 août.

« Je vous ai raconté, écrit-il, ce qui s'était passé à notre « expulsion des églises le 9 janvier dernier. Nous tra- « vaillons cependant beaucoup, tout allait de mieux en « mieux, quelques-uns commençaient à sortir de jour : « j'étais de ce nombre. Plusieurs qui n'étaient sur aucune « liste d'émigrés, après avoir fait les formalités, étaient « rentrés dans les églises : tels étaient Sardou, Blanc, « Borie, Bonnefoi et plusieurs autres. On voulut m'en- « gager à la même démarche (je ne suis sur aucune liste « moi aussi). Je n'ai pas voulu le faire pour des raisons « que je vous dirais ensuite. Le pauvre Pellet, ennuyé « de garder sa chambre, fit la sottise de se présenter à la « Commune pour remplir les formalités, on le mit en « arrestation et il fut transféré dans les prisons d'Aix. A « cette époque, tous les prêtres rentrés dans les églises se « cachèrent de nouveau et bien leur dit. Les offices de « la semaine sainte furent faits partout. Le vendredi saint, « le Département fit afficher qu'on donnerait cent francs « à qui dénoncerait un prêtre ou un émigré. Le samedi « saint, les Montagnards coururent les églises et saisirent « tous les prêtres qui s'y trouvèrent. A cette occasion les

« têtes s'exaltèrent, les églises continuèrent cependant à
« rester ouvertes les trois fêtes de Pâques, mais sans prê-
« tres. Les fidèles s'y rendirent en foule pour chanter les
« vêpres et vaquer, le matin, à des exercices qui tinrent
« la place de la sainte messe. Les méchants s'efforcèrent
« de troubler la piété et la tranquillité ; partout ils furent
« repoussés ; il n'y eut de tapage à Saint-Laurent que la
« première fête, les hommes, les femmes, les enfants
« étaient exaltés contre les méchants, il y eut des coups.
« Le commandant de la Place se rendit à Saint-Laurent
« pour apaiser les troubles, il promit au peuple protection
« à son culte : depuis lors il y avait toujours, au bas de
« l'église, un corps de garde de cinquante patrons-pê-
« cheurs en vestes et bonnets rouges et armés de cordes...
« etc. »

Le 27 mai 1796, on fit, à Saint-Laurent, une procession extérieure avec toute la solennité possible ; aussitôt les sieurs Caran, adjudant, et Barbaroux, lieutenant de police, dressèrent procès-verbal contre les auteurs de cette manifestation religieuse ; le bureau central s'émut et fit afficher une proclamation par laquelle il rassurait la population et lui annonçait que les coupables de cet attentat seraient punis avec toute la rigueur des lois. [1]

Ce qui restait encore à la paroisse fut vendu ; ainsi le 26 août (9 Fructidor an IV), une petite maison, rue Sainte-Catherine, île 265, n° 9, estimée 1.049 livres 14 sols, fut adjugée pour la même somme (loi du 28 Ventôse an IV), à J.-B. Abbe, à Marseille, pour le compte de Grégoire Laurenty de la même ville ; le montant de cette vente fut réduit à 900 livres par arrêté du 22 Fructidor an IV, relatif à la suppression du sixième des contributions de 1790.

[1] Arch. Municipales. Registre du Bureau Central.

Le 16 Fructidor an IV (2 septembre 1796), on vendit pareillement une partie de maison (3e et 4e étages), située rue Thémistocle, île 265, n° 17 ; estimée 945 livres, elle fut adjugée pour le même prix à Jean-Michel Etienne, de Marseille ; cette somme fut ramenée à 810 livres.

Enfin, cette même année, l'église elle-même, évaluée à 35.000 livres, fut vendue 2.201 livres au sieur Louis Martin, maçon.[1]

Un inventaire, que nous avons trouvé aux Archives Municipales, daté du 7 Nivôse an IV (27 décembre 1795), nous indique les objets de quelque valeur que possédait encore notre paroisse et dont le total s'élevait à 248 marcs, 2 onces, 7 gros, 36 grains ; en voici la nomenclature :

11 bagues en or, dont une avec un grenat ; — 2 petites croix de Malte en or ; — une petite croix en or ; — 3 paires de boucles d'oreilles d'enfant, en or ; — un petit cœur en or, le tout pesant 1 once, 6 gros, 48 grains ; — une chaîne en or ; — une croix à pierres fausses montées sur argent, pesant 2 gros, 48 grains.

En 1797, M. Bonnafoux parvint à rouvrir l'église du 11 au 18 mars. Le 14 Germinal an V (3 avril 1797), Louis Martin déclare à la Municipalité que le culte s'exercera dans le local ci-devant appelé Saint-Laurent et dont il est propriétaire.[2]

Elle fut alors remise entre les mains des assermentés qui ne la conservèrent guère puisqu'elle fut fermée le 5 septembre ; c'était le commencement de la seconde Terreur.

Dans les registres de cette année 1797, nous trouvons au bas des actes la signature de MM. Levésy, curé, Bonnafoux, gérant, Espanet, Seguin et Jauvas, Mathieu, curé de Saint-Julien, Jullien. L'année suivante le nom de Jauvas

[1] Arch. Municipales. Carton de la Révolution.
[2] id. id.

ne se retrouve plus car il avait été arrêté et emprisonné le 22 novembre 1797 et ne fut rendu à la liberté que le 14 août 1799.

Le 5 novembre, Saint-Laurent est ouvert de nouveau et le service est assuré par des prêtres rétractés qui avaient prêté le serment de haine à la royauté. Le 12 décembre. nouvelle fermeture ; cependant, le 31 du même mois, des prêtres schismatiques parvinrent à rouvrir, mais pour quelques jours seulement ; l'église servit désormais de lieu de réunion aux assemblées primaires jusqu'au samedi 7 mars 1801, où enfin elle fut définitivement rouverte et rendue au culte.

En 1798. nous trouvons MM. Bonnafoux, Seguin, Dandrade, Borie, Levésy, Garnier, grand carme, Franc. Espanet, et. comme schismatiques, Saye, Vigne, Chabert, Isnardon, Maillaguet, Garnier.

En 1799, Carle, David, Laugier. Pellenc, Berton, Richelme.

En 1800, Franc, Desfrancs, Laurens. Aubin, Cheilan, Reimonet, Simon.

En 1801. les précédents, plus Guichard, Chaix et Berrin.

La seconde Terreur fut aussi terrible que la première. mais aucun prêtre n'émigra et le bon esprit de notre population leur permit de se cacher sur place et de remplir ainsi presque toutes les fonctions de leur ministère, malgré la vigilance des espions.

Citons ici un trait tout à l'honneur de celui qui en fut le héros, M. Bonnafoux, et de la bonne population de Saint-Jean ; nous l'empruntons à l' « Histoire des Prêtres du Bon Pasteur » (Livre III, chap. VI) : Ce saint prêtre devait aller visiter et porter les sacrements à une demoiselle très pieuse et en danger de mort ; un cordonnier

voisin de la malade jure de l'arrêter et de gagner ainsi les cent francs promis par la Municipalité.

M. Bonnafoux fait avertir la malade du jour et de l'heure où il irait chez elle : pendant ce temps, une jeune personne amie de la malade se rend chez le cordonnier prendre mesure d'une paire de souliers. M. Bonnafoux, alors déguisé en *tambourinaïre*, le tambourin provençal sur l'épaule, se rend auprès de la malade et lui administre les sacrements.

Arrêtons-nous après ces cinq siècles d'histoire, au moment où la tourmente révolutionnaire disparaît et où l'église de France se lève plus belle que jamais.

Notre paroisse se relève aussi de ses ruines et une nouvelle page, et non des moins belles, va commencer pour elle, car Saint-Laurent n'a pas dégénéré et les *San-Jancn* sont restés dignes de leurs ancêtres.

Abbé A. VERITIER.

Les défenseurs de Marseille en 1524

En 1524, ayant presque anéanti l'armée française dans les plaines lombardes, les Impériaux se ruent sur la Provence qu'ils traversent au pas de charge. Le 19 août, ils mettent le siège devant Marseille. Leur général, l'ex-connétable de France Bourbon, est persuadé que cette ville de paisibles marchands ne tardera pas à capituler, quoiqu'on y ait jeté pour la protéger trois à quatre mille de ces soldats qu'on appelle les Aventuriers. Marseille prestement enlevée, Bourbon doit se porter au cœur de la France avant que François Ier n'ait eu le temps de réunir de nouveaux bataillons pour défendre son royaume qui, aussitôt la Provence conquise, doit être assailli au Nord par le roi d'Angleterre et au Sud par Charles-Quint.

Les calculs de nos ennemis sont heureusement déjoués par l'admirable résistance de Marseille. Non seulement cette ville ne capitule pas aux premiers coups de canon, mais encore elle retient si longtemps l'envahisseur sous ses murs que le roi peut rassembler à loisir la plus gaillarde des armées, et qu'impuissant même à tenter un assaut Bourbon lève le siège le 28 septembre et bat en retraite.

La France échappe donc au terrible danger dont la menaçaient ses ennemis qui s'en étaient déjà partagé le territoire.

Sans diminuer en rien les mérites des généraux et des soldats du roi, il est permis d'affirmer que l'honneur de

l'heureuse issue du siège revient pour la plus grande part à la population marseillaise dont Bourbon avait mésestimé le courage et la loyauté.

Avant même que les Impériaux se missent en marche, elle s'était préparée à les repousser. Ses consuls avaient accumulé vivres et munitions. Ses citoyens, sacrifiant sans murmure leurs propres richesses, avaient rasé eux-mêmes tous les faubourgs qui entouraient leur enceinte. Lorsque l'ennemi avait investi la ville, il n'eut pas à combattre, comme il l'espérait, trois ou quatre mille soldats, mais une véritable armée de plus de douze mille hommes, car aux troupes du roi s'étaient joints huit à neuf mille Marseillais, tous munis d'armes et habiles à s'en servir.

Pendant quarante jours gentilshommes, marchands, bourgeois et artisans ne délaissèrent l'arbalète ou l'arquebuse que pour édifier de nouveaux ouvrages de fortification d'une telle importance qu'ils rendirent Marseille inexpugnable mais qui n'auraient pu être accomplis sans la prépondérante collaboration des femmes de la cité.

Rien n'avait pu ébranler l'énergie et le courage des assiégés : ni les dangers de la guerre, ni les fatigues des corvées, ni les privations de la disette. Eux, si pétulants, ils avaient su même maîtriser leur colère, et supporter patiemment les avanies dont les accablaient les mercenaires du roi qui, au lieu de les protéger, les pillaient, les outrageaient, et même se portaient à des violences inouïes allant jusqu'au meurtre.

Le succès avait été le prix de tant d'abnégation et de bravoure. Les marchands de Marseille avaient mis en fuite les vétérans de Charles-Quint. Ils avaient vaincu les vainqueurs de Bayard. Ils étaient les vrais libérateurs du territoire. C'est ce que peu de jours après la levée du siège reconnaissait hautement le roi de France lui-même qui

disait aux représentants de la ville héroïque : « Messieurs de Marseille, vous êtes cause que j'ai recouvré mon pays de Provence ».

Il est fâcheux que nos archives municipales aient été jadis si négligées, sans quoi nous retrouverions les noms de ces huit à neuf mille citoyens à qui est dû le salut de Marseille et de la France, inscrits sur les cahiers dressés par le maître tailleur Fouquet de Montfort chargé de les dénombrer. Il nous reste cependant la satisfaction de posséder ceux de plus de cent soixante-dix des plus notables d'entre eux.

Grosson et après lui Méry et Guindon, qui en ont publié la liste, assurent qu'elle est extraite des manuscrits de Valbelle et de Thierry de l'Etoile. Ce n'est pas exact pour ce qui concerne Valbelle. Notre chroniqueur provençal a sans doute rendu hommage à la courageuse attitude de la population marseillaise ; mais il n'a pas songé à nommer ceux de ses concitoyens qui par leur situation émergeaient de la foule. Si nous n'avions pas d'autres sources d'information que son *Histoire journalière*, nous ignorerions même quels étaient les consuls de la ville à cette époque.

L'unique auteur de la liste des défenseurs de 1524 est l'avocat poitevin, Me Jean Thierry dit de l'Etoile qui, à la prière des consuls, écrivit un récit du siège auquel il avait assisté.

Pourquoi l'a-t-il dressée ? Quelques citations de son ouvrage vont nous l'apprendre.

Tout d'abord il rappelle qu'à l'approche des Impériaux, certains habitants de Marseille d'origine espagnole, italienne et même française s'étaient enfuis de la ville en emportant les biens qu'ils y avaient acquis. Si l'exemple de leur couardise eût été imité, que fût-il

advenu ? Thierry ne nous le cache pas : « Marseille eust esté facilement prinse et perdue comme furent les villes de Grace, Draguignan et Aix et autres de Provence par les ennemis occupées avecques tout le pays et par aventure les autres païs circonvoisins, ce qui eust tourné en très grand dommage, perte, vitupère et oprobre de la noble couronne de France ».

Si pareille catastrophe a été évitée, à qui le doit-on ? A ces citoyens de Marseille « qui, déclare Thierry, se sont monstréz vaillans et bons Français, et soubzmis à perdre tous leurs biens et qui plus est à vouloir mourir pour la noble fleur de lis ».

Il exalte leur bravoure, leurs labeurs, leur abnégation : « lesquels, dit-il, veillans et travaillans nuict et jour armés ont tant souffert et prins de peine et qui pis estoit, esté pillés, mangés, rongés par aulcuns mauvais adventuriers chez eulx en Marseille logés, transportés, desrobés, destruicts, forcés, battus, affollés, injuriés, opprimés, oultragés et souventeffois thués ».

Tous les biens qu'ils possédaient dans le terroir ont été ravagés par l'ennemi. Leurs pertes sont si considérables que certains ne s'en relèveront jamais. Et cependant, ajoute Thierry, « du tout ont prins patience, ont tenu bons, gardans les droictz du Tres-Crétien Roy et deffendant sa bonne ville de Marseille et tout le pays de Provence ».

« Au moyen de quoi, s'écrie-t-il, raison veut, bien aussi de droict leur appartient-il que les citoyens et autres habitans... soyent honnorés, extimés, exaltés, remembrés, escriptz, notés et nommés au present livre du siège affin que de leur loyaulté, fidélité et patience soit mention pardurable et mémoire perpétuelle ».

Mention pardurable et mémoire perpétuelle ! Quarante ans après, le petit livre, sur lequel Jean Thierry de l'Etoile

avait tracé les noms qu'il recommandait à la vénération des siècles, tombait en lambeaux. Une main pieuse en commença une copie. Elle ne l'acheva point. Ce travail fut repris à la fin du XVIe siècle ou plutôt au commencement du XVIIe. A ce moment l'original, qui a disparu depuis, était sans doute en piteux état. L'encre en avait peut-être pâli et le scribe chargé de le déchiffrer était peu expert ou fraîchement débarqué. La transcription de la liste des défenseurs de Marseille s'en ressentit : un nom fut laissé en blanc, quelques-uns, des familles les plus connues, furent dénaturés.[1] Cependant cette liste si imparfaite fut à son tour reproduite avec de nouvelles erreurs d'inattention ou de mauvaise lecture. D'autre part celle de l'original de Thierry de l'Etoile avait déjà dû aussi être reproduite, si bien qu'il dut circuler plusieurs exemplaires de la nomenclature des notables de 1524 tous erronés mais ne portant pas tous les mêmes défectuosités. Tels noms défigurés sur l'un d'eux sont écrits avec exactitude sur un autre qui par contre en contient de méconnaissables dont on ne peut reconstituer la vraie physionomie qu'à l'aide des listes les plus fautives.

Ces listes les plus fautives, ce sont justement celles qu'on a imprimées. Grosson, le premier, dans son *Almanach de* 1779 (pages 152-155) mit en lumière les noms des défenseurs de Marseille. Trois ans plus tard, un certain Fécaïs de la Tour publiait à Paris une liste du même genre qu'il ajoutait à son abracadabrante tragédie de *Marseille Sauvée*. Elle est pitoyable. Il y manque une vingtaine de personnages et presque tous les noms qu'elle porte sont abominablement travestis.

[1] THIERRY DE L'ETOILE. — *Histoire du siège de 1524* Manuscrit Clapiers f° 87 et 88.

Dans son *Histoire de Marseille* parue en 1829, Augustin Fabre publia aussi une liste des défenseurs de 1524 presque aussi fâcheuse que celle de Fécaïs de la Tour. En 1847, au V° tome, pages 220-222, de leur *Histoire analytique et chronologique des actes et délibérations du Corps et du Conseil de la municipalité de Marseille,* Louis Méry et Guindon reproduisaient avec toutes ses nombreuses erreurs la liste parue dans l'Almanach de Grosson.

Enfin la *Revue de Marseille*, année 1889, pages 456-457, donnait à son tour les « noms des citoyens de Marseille qui ont combattu avec distinction pour sa défense sous le règne de François I[er] ». Venue si tardivement après les autres il semble que la liste de la *Revue de Marseille* devrait être la meilleure. Il n'en est rien. C'est la plus atroce car l'écrivain qui la fournit, ignorant Grosson, Fabre et même Méry et Guindon, l'avait simplement empruntée à l'opuscule de Fécaïs de la Tour.

Ne connaissant à l'origine que ces textes imprimés, nous tentâmes d'identifier les noms qui y étaient portés. Nous arrivâmes non sans peine à découvrir les traces de l'existence de nombre d'entre eux. Mais beaucoup échappaient à nos investigations. Fallait-il croire, comme le laissait entendre le rédacteur de la *Revue de Marseille,* que les listes étaient sinon apocryphes tout au moins suspectes et que certains noms étaient purement imaginaires ? L'exemple même qu'il donnait pour justifier sa méfiance nous démontrait au contraire la parfaite sincérité des dites listes qui ont le tort d'avoir été écrites par des gens maladroits. [1]

[1] Le rédacteur de la *Revue de Marseille* pensait que nombre de noms étaient suspects, surtout celui d'un Gantel-Guiton « dont Artefeuil ne parle pas » et qui lui paraissait avoir été inventé pour flatter la vanité du maire de Marseille M. de Gantel-Guiton, seigneur de Mazargues a qui Fécaïs de la Tour avait dédié sa tragédie. Nicolas de Gantel-Guiton

C'est alors que nous avons compulsé à Aix et à Carpentras les copies du XVIII[e] siècle qu'on conserve aux bibliothèques de ces villes de la relation du siège de 1524, rédigée en 1608 par le notaire Amiel Prat qui l'a tirée de l'ouvrage de Jean Thierry.

Les listes d'Aix et de Carpentras nous ont été précieuses malgré les fautes dont elles sont émaillées, fautes plus légères que celles des listes imprimées. Nos recherches antérieures nous avaient familiarisé avec les personnalités les plus en vue à l'époque du siège si bien qu'il nous était aisé de reconnaître celles d'entre elles dont les copistes d'Amiel Prat avaient quelque peu estropié les noms. D'aucuns penseront que nous eussions mieux fait de consulter d'abord l'ouvrage de Jean Thierry. Sans doute en avons-nous eu l'intention. Mais elle n'était pas réalisable. La copie qui reste de l'*Histoire du siège*, placée en un endroit difficilement accessible, était la propriété du regretté marquis Luc de Clapiers qui ne pouvait s'en dessaisir puisqu'il en préparait la publication. Ce n'est que récemment qu'elle a pu être mise sous nos yeux grâce à l'extrême obligeance de sa veuve la marquise de Clapiers, à qui nous renouvelons nos remerciements respectueux. Sans doute notre amour-propre a été flatté d'y voir que les rectifications que nous avions apportées à certains noms étaient justifiées ; mais nous avons été déçu de constater que la liste qui figure au manuscrit Clapiers est en certains endroits plus défectueuse que celles des exemplaires d'Amiel Prat. L'ignorance du scribe se manifeste parfois à propos des familles les plus connues de Marseille, telles

n'a pas été inventé. Il a bel et bien existé. Il était éleveur de troupeaux et fut 3[e] consul de Marseille en 1525-26. Artefeuil ne parle pas de ce Gantel pour la bonne raison qu'il ne commence la généalogie de cette famille qu'au moment où elle acquit la noblesse.

les Montolieu qu'il appelle Monthelieu et les Monteux ou Monteaux qu'il écrit Monthieu.

Par suite de l'incorrection de cette liste quatre personnes nous restent inconnues. Toutefois nous nous estimons heureux d'avoir pu identifier la presque totalité des défenseurs de 1524. Nous n'y fussions jamais parvenu si nous n'avions disposé que des listes imprimées. Songez donc qu'elles portent Arnavet pour Arnaud, d'Arlat pour d'Arsac ou plutôt d'Arsaqui, Asthieu pour Asquier, Aymin pour Aymes, d'Albert pour Dalest, d'Urtis pour Denis, de Gastaud pour Du Chatel ou du Château, Favaret pour Féraud, Fourrat ou Fourant pour Torenc, Gromas pour German, Bremo pour Jouve, Gantaul pour Chantal, Lascours pour Laurent, Neva pour Deva, Paris pour Navis, Passide pour Passier, Eignard pour Signard, Binans pour Vincent, Vimbris pour Venerier.

Comment deviner que Ange Vias de Grosson est Ange de Biaso, tandis que Baptiste de Vega est Baptiste de Vias, bisaïeul d'un poète estimé au temps de Louis XIII ? Qui donc aurait pu supposer qu'Edouard de Fabre était en réalité ce Léonard Serre dont le fils Louis Serre fut un médecin vanté par Michel Nostradamus ? Et comment supposer que Blaise Vaye n'était autre que Blaise Doria, de la grande famille des Doria, et plusieurs fois premier consul de Marseille ?

Et Tristan Bezougue ? Sous ce nom qui aurait découvert Tristan de Velorgue, grand oncle du fameux astrologue Nostradamus ? Enfin, voici un personnage que Méry appelle Boulille et Grosson Boubille !

Sait-on qui se cache derrière ces appellations vaudevillesques ? un des deux historiens du siège de 1524 : Honoré Valbelle lui-même. Notre pauvre chroniqueur n'a

vraiment pas de chance : tout récemment il a connu un dernier avatar, on l'a appelé Honoré Valette !

Ce sont là les déformations les plus graves; il en existe beaucoup d'autres plus légères sans doute mais qui eussent rendu infructueux tous nos efforts d'investigation. Nous avons pu rectifier les unes et les autres par la confrontation des listes imprimées avec celles manuscrites, celles-ci corrigeaient celles-là ; parfois c'était l'inverse. C'est ainsi que le manuscrit Clapiers et ceux de Carpentras et d'Aix portent un certain Rollet du Nas que Grosson et Fécaïs de la Tour appellent Rollet de Nans. Or ce sont eux qui ont raison. Rollet de Nans ou Denant est un serrurier réputé de Marseille auquel les actes latins donnent le nom de Raoletus de Nanto.

Pourquoi Méry et Guindon qui ont recopié, nous semble-t-il, Grosson, ne l'ont-ils pas suivi ici ? Pourquoi ont-ils cru devoir transformer Rollet de Nans en Rollet de Vaul ? Auraient-ils possédé une copie portant ce nom ainsi orthographié ? Nous ne le pensons point, et inclinerions à croire que ce Vaul a pour origine une complaisance. Jamais cette idée malveillante ne nous serait venue à l'esprit si nous n'avions été frappé d'une tentative de sophistication de ce genre.

La liste de *l'Histoire analytique et chronologique* renferme un nom qu'on ne trouve ni dans Grosson, ni dans Fécaïs de la Tour ni dans le manuscrit Clapiers, ni dans ceux de Carpentras et d'Aix. Ce nom est celui d'André de Guindon. Les documents de l'époque ne nous ont pas révélé l'existence de cet André de Guindon, ni celle d'un Guindon quelconque. Or, comme ce nom de Guindon est celui même de l'attaché aux archives qui aida Louis Méry dans son ouvrage de compilation, il est à présumer qu'il a été insinué dans la liste par cet écrivain soucieux de

se créer un aïeul au XVI[e] siècle comme il a réussi ingénieusement à s'en découvrir au XVII[e] siècle. [1]

Puisque nous parlons de supercherie, en voici une autre du même genre. Dans l'énumération des avocats de la ville, il en est un qui n'est désigné que par son prénom de Mathieu. Sans doute l'original de Thierry était-il maculé ou lacéré à cet endroit ou bien le nom était-il indéchiffrable. Le manuscrit Clapiers ne le porte pas. Amiel Prat lui-même ne l'a pas connu car sur l'exemplaire de sa relation qui existe à la Méjanes d'Aix le prénom de Mathieu est seul. Or, chose bizarre ! sur la copie du même ouvrage déposé à la bibliothèque de Carpentras, ledit prénom est accompagné d'un nom et ce nom est celui de Prat. Il est donc à supposer qu'en faisant recopier au XVIII[e] siècle l'œuvre de son aïeul, un des petits neveux du notaire marseillais n'a pu résister au désir de remplir le blanc qui y existait en inscrivant son propre patronyme.

Malheureusement il est facile de faire la preuve de cette petite imposture. Les avocats sont peu nombreux au temps du siège, une vingtaine à peine dont les noms reviennent souvent dans les registres des notaires où ils sont cités tantôt comme assesseurs ou titulaires de l'une des judicatures de la ville, tantôt simplement comme procureurs de plaideurs. Aucun ne se nomme Prat, et il n'y en a qu'un à porter le prénom de Mathieu : Messire Mathieu Guigonis, licencié ès droits. C'est donc celui-ci que nous avons inscrit sur la liste des défenseurs de 1524, non pas de

[1] Voir au tome V de l'*Histoire Analytique* pp. 232 et 233 l'extrait d'une délibération du conseil du 28 juillet 1658 relative à la création d'une compagnie pour la garde de la ville dont font partie François Gueydon le cadet, Pierre Gueydon fils à feu Jean et enfin Jean André Gueydon fils à feu Jean Pour chacun de ces personnages une note en bas de page indique qu'il faut lire Guindon au lieu de Gueydon.

notre propre autorité, mais sous la garantie de Me Robert Ruffi, notaire et archiviste de la ville, qui lui aussi a recopié la liste de Thierry bien avant son jeune confrère Amiel Prat et qui l'a insérée dans le manuscrit conservé à l'*Arbaudenco* et utilisé par son petit-fils Antoine Ruffi, auteur de l'*Histoire de Marseille* parue en 1642.

D'autres faussaires ont exercé leur médiocre talent sur le manuscrit Clapiers. Par trois fois on a essayé sans y parvenir de transformer le nom de Cabre en celui de Chabas. On a de même tenté de faire de Baissan Bayssali, que d'aucuns à leur tour ont mal lu et mué en d'Eyssaly. Le notaire Pierre Morlan a été travesti en Pierre Morlanet qui a fini par devenir le Pierre Marlaret de Grosson et de Méry et Guindon.

Complétons nos observations en indiquant que deux personnages n'ont été inscrits que sous leur sobriquet. Le premier est noble Jacques Bourgogne, qui s'appelle en réalité Jacques Caradet dit Bourgogne. Son nom et son surnom lui ont valu d'être cité à deux reprises par Fabre dans son *Histoire de Marseille* et comme deux personnes différentes : Caradet d'abord et Bourgogne ensuite. Le second est le fustier Jeannon Tinard que nous avons eu grand'peine à découvrir sous son sobriquet de Flangol ou Flanjol, écrit tantôt Flangue, tantôt Flango et encore Flangor.

Il convient de noter que l'échevin Moustier, célèbre par son dévouement pendant la peste de 1720, n'est point un descendant du citoyen inscrit sur toutes les listes sous le nom de Nicolas Moustier. Aucun des Moustier du temps ne paraît avoir porté le prénom de Nicolas. En réalité les scribes ont mis un *u* là où il y avait un *n* et l'ont fait suivre d'un s. Le personnage qu'a voulu désigner

Jean Thierry est un teinturier d'origine normande, Nicolas Montier, conseiller municipal l'an du siège.

Les listes imprimées n'ont pas seulement mutilé les noms mais encore les prénoms. Elles portent Edouard pour Bernard ou Léonard, Cannat pour Colas, diminutif de Nicolas, Jérôme pour Jaume, Guigue pour Hugues. Comment a-t-on pu lire Honoré de Montolieu là où il y avait Jeannon de Montolieu? Sans doute Honoré de Montolieu a existé ; mais il est bien jeune à l'époque du siège, auquel temps son grand-père Jeannon de Montolieu assiste les consuls en qualité de membres du Comité des « députés sur le fait de la guerre » élus par le Conseil vers mars 1524.

Ces « députés sur le fait de la guerre » ont été connus de César Nostradamus qui a publié leurs noms, même celui de Pierre Baissan que Thierry ne cite pas dans son énumération des gentilshommes. Il n'en a oublié qu'un seul, sans doute à cause de la médiocrité de sa condition : le paysan Raynaud Garnier. Nous avons trouvé les noms de Baissan et de Garnier sur les bullettes relatives aux dépenses du siège que les députés de la guerre approuvaient de leurs signatures.

Nostradamus a réparé aussi une autre omission de Thierry. Il a fourni le nom de l'assesseur en fonctions pendant le siège, l'avocat François de Sabateris.



On devine les difficultés qu'il a fallu surmonter pour identifier ces modestes héros, disparus depuis quatre siècles, dont cinquante ans après on ne savait plus épeler les noms dans le manuscrit où ils étaient consignés. Sans doute la besogne était moins ardue pour les personnages

appartenant à la noblesse ou dont les descendants l'obtinrent ou se l'arrogèrent. Les recueils héraldiques pouvaient fournir d'utiles indications ; mais ils ne sont pas exempts d'erreurs par suite de supercherie ou d'ignorance. Par exemple, un des gentilshommes de la liste, Jean Martin, des seigneurs de Puyloubier, n'est pas le fils du chancelier du roi René Jean Martin, comme on le croit, mais son petit-fils. Son père était Elion Martin, ignoré des généalogistes, mais dont le prénom a été connu d'Artefeuil qui l'a accouplé à celui de Jean, faisant ainsi un seul personnage de deux des fils du chancelier.

Comme exemple de fraude, signalons le cas de Claude Bourguignon porté sur la liste et dont les descendants furent seigneurs de la Mûre. De ce bourgeois cossu les généalogistes ont fait un chevalier. Ils ont aussi donné les éperons de chevalier à son grand-père et à son bisaïeul qui étaient jardiniers et naturellement à son père Pierre Bourguignon qui en fait d'armes mania surtout son couteau de boucher.

Quoi qu'il en soit, il était plus aisé de retrouver les traces des gens de l'aristocratie que celles des hommes de la classe moyenne et surtout des artisans. Nous sommes parvenu pourtant à identifier un à un tous les noms inscrits sur la liste de Jean Thierry, à l'exception de quatre : Jean Mosnier ou Mazuyer, Jean Faure, Pierre Faure et Etienne Leclerc. [1]

[1] Nous n'eussions pas hésité à remplacer Jean Mosnier des textes manuscrits par Jean Monnier si nous n'avions considéré que l'n pouvait être un u, auquel cas on lisait Mosuier se rapprochant de Mazuyer des listes imprimées. Au fond nous pensons que le vrai nom du personnage est Claude Monier, chaussetier, conseiller municipal pendant le siège, ou son fils Jérome Monier, aussi chaussetier et plusieurs fois capitaine de la ville.

La présence de deux Faure sur la liste est vraiment surprenante. Ce

*
* *

La liste ainsi reconstituée que nous allons reproduire contient les grands personnages délégués par le roi pour assurer la défense de Marseille, les chefs de l'armée navale et les principaux capitaines de navires, presque tous citoyens de Marseille et dont les noms signalés par Thierry de l'Etoile ont été publiés dans la plupart de nos histoires de Provence et de Marseille. Viennent après les représentants locaux du roi, les consuls et magistrats de la ville, les capitaines de la milice citoyenne et de l'artillerie, ainsi que les trois bombardiers dont Valbelle et Thierry ont vanté l'adresse efficace.

C'est ensuite l'énumération des gentilshommes qui représentent la plupart des familles nobles de Marseille à l'exception toutefois des Village, Boniface, Remézan, Vassal et Altovitis.

Après eux sont inscrits la plupart des jurisconsultes du temps suivis des deux recteurs des écoles.

La liste se clot par l'énumération des « principaux bourgeois et marchands » au nombre de plus de 110.

Les marchands sont, on le devine, fort nombreux. D'ailleurs même des hommes de métier sont parfois qualifiés de ce titre que revendiquent la plupart des gentilshommes.

nom de Faure, très répandu dans le Dauphiné, est à peu près inconnu à Marseille ou par contre son équivalent Fabre est porté par de nombreuses familles Enfin le nom d'Etienne Leclerc nous est inconnu, mais le prénom est il exact ? Ne faudrait-il pas lui substituer celui de Jean ? Quoi de plus naturel que de voir figurer sur la liste des défenseurs de 15 4 le nom de Jean Leclerc, qui succédant à son père Désiré Leclerc (Clerici), comme secrétaire bulletaire de la ville a rédigé toutes les bullettes des dépenses du siège et les a inscrites dans un des deux bulletaires écrits de sa main où figurent les comptes de la ville de 1516 à 1536.

Sur la liste de Jean Thierry figurent 18 notaires, 10 apothicaires, 4 barbiers chirurgiens. Toutes les corporations et tous les métiers y sont mentionnés. On y compte 11 merciers, 5 drapiers chaussetiers, 1 lanier ou cardeur, 1 teinturier, 3 tailleurs d'habit, 2 corroyeurs, 1 mégissier et 1 cordonnier.

L'alimentation est représentée par 5 boulangers, 1 boucher, 2 patrons pêcheurs. L'industrie du bois y compte 1 charpentier de marine, 1 fustier, 1 scieur de long, 1 calfat ; celle du fer, 3 serruriers et 1 forgeron, sans compter 2 ferratiers ou quincaillers et aussi 2 potiers d'étain. Un corroyeur, un potier d'étain, un chaussetier et un serrurier gèrent chacun une hôtellerie.

Enfin on trouve un nombre important de laboureurs, grands propriétaires ou petits paysans, un nourriguier ou éleveur de troupeaux et un chevrier.

Les personnages inscrits sur la liste ne l'ont pas été au hasard. La plupart sont les notables du moment, qui siègent à l'Hôtel de Ville comme conseillers ou qui sont investis de l'une des charges qu'on y répartit chaque année. Soixante d'entre eux ont administré la cité en qualité de consuls ou d'assesseurs. Quelques-uns ont revêtu le chaperon consulaire deux et même trois fois. Jaume de Paule l'a porté à quatre reprises.

Et parmi tous ces citoyens se trouvent des hommes de grande valeur, utiles à leur ville et au pays, tel Raphaël Rostan, habile pilote, hardi capitaine, vainqueur de Doria, à qui le roi doit la réfection d'une partie de sa flotte et notre ville la construction de son premier quai.

Sur les 180 citoyens de Marseille dont nous allons faire l'appel, plus de 120 sont nés en cette cité et les origines de quelques-uns, tels les Vivaud et les Montolieu, remontent au temps de nos vicomtes. Il en est par contre dont la

famille n'est pas établie depuis longtemps à Marseille, soit qu'elle soit originaire de Provence ou des régions voisines, ou de provinces plus lointaines, soit même qu'elle provienne de l'étranger : tel est le premier consul au moment du siège Pierre Vento, petit-fils d'Adam qui, vers 1425, commença en notre ville cette branche de la grande famille gênoise des Vento ; tel encore le fameux bombardier, Jaume Montagne dont le père a vu le jour en Allemagne et dont une fille mariée avec l'apothicaire d'origine lyonnaise Etienne Mazenod nous paraît être la lointaine aïeule de deux évêques marseillais Messeigneurs de Mazenod.

Les soixante autres citoyens, qui ne sont pas nés à Marseille, y sont venus la plupart des localités provençales, d'autres d'Avignon, du Languedoc, de la Gascogne, du Lyonnais, de l'Orléanais et même de la Normandie. D'autres sont nés dans les Etats du duc de Savoie, et quelques-uns en Italie.

Quel est l'âge de nos héros ? Il apparaît que ce sont tous des chefs de famille, des « caps d'ostal », et que par conséquent la plupart sont dans la mâturité de l'âge. Quelques-uns même sont des vieillards chenus tel le capitaine de l'artillerie Gabriel Vivaud qui, consul déjà à la mort du roi René, prêtait hommage, au nom de la ville, à son successeur Charles III, dernier comte de la Provence indépendante. Jeannon Montolieu est certainement plus qu'octogénaire, puisque Valbelle assure qu'il mourut en 1536 à l'âge de 100 ans. Par contre, quelques-uns de nos héros sont en pleine jeunesse ; plusieurs n'ont pas vingt-cinq ans.

Enfin pour ceux qu'amusent ces remarques, on pourra se convaincre une fois de plus que le fameux prénom de Marius est encore ignoré des Marseillais. Leur prénom préféré est celui de Jean ou Jeannon que doit porter un

cinquième de la population masculine puisque sur les 180 citoyens ci-dessous cités 36 s'appellent Jean, 17 se nomment Pierre ; les prénoms d'Antoine, Louis et Jacques ou Jaume ont chacun 9 titulaires si l'on peut dire.

Mais ne poussons pas plus loin cette statistique et clôturons ici nos petites observations sur cette liste dont l'authenticité est indiscutable. Tous les citoyens qui y figurent, nous le répétons, ont vécu. Certes leur identification n'a pas été commode. Il a fallu y employer des années et des années, mais le temps que nous employâmes à les découvrir ne fut pas perdu car dans les archives de la ville et de la Préfecture et dans les registres des notaires, nous avons eu l'occasion de rencontrer, çà et là, certains documents qui, tout en se rapportant aux défenseurs de Marseille, n'étaient pas sans intérêt pour l'histoire de leur temps tant au point de vue local que national.

Sans doute avions-nous la ferme intention de les mettre en lumière et de publier une notice assez détaillée sur chacun de nos héros oubliés et de l'agrémenter de gravures, de blasons et d'autographes.

Ce projet était réalisable avant la guerre. La dureté des temps nous oblige à renoncer à l'édification du petit monument que nous rêvions d'élever à la mémoire des sauveurs de Marseille et de la France. A défaut nous leur consacrons dans *Provincia* cette simple stèle où sont écrits les noms suivis d'une brève mention de ceux que l'avocat poitevin Jean Thierry de l'Etoile, témoin de leur vaillance et de leurs sacrifices, a voulu conserver à la postérité.

Pierre BERTAS.

Liste des principaux défenseurs de Marseille

Les Envoyés du Roi

Philippe DE CHABOT, sieur de Brion, lieutenant général du roi ou vice-roi de Provence en 1524. Né vers 1480. Favori de François Ier. Amiral de France en 1525. Conquit le Piémont en 1535. Mort en 1543.

Lorenzo ou Renzo ORSINI DA CERI, dit le capitaine Rence de Cère. Gouverneur de Marseille pendant l'invasion des Impériaux. Condottiere expert dans la guerre de siège. Gentilhomme Romain d'abord au service de Venise puis de la France. Mort en 1536.

Prégent DE BIDOUX, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur de Saint-Gilles. Gascon. Citoyen de Marseille depuis 1498. Commanda avec succès pendant vingt ans la marine provençale. En 1513 vint infliger devant Brest une lourde défaite à la flotte anglaise dont l'amiral fut tué. Accouru à l'appel de son ordre, fut un des héros du fameux siège de Rhodes en 1522. Sur la prière de François Ier vint mettre sa valeur et son expérience au service de Marseille assiégée. Mort en 1528 à l'âge de 83 ans.

Les officiers de la Flotte

Antoine DE LA FAYETTE, amiral. — Né en 1474, mort en 1531. Lieutenant général de l'armée de mer de Provence depuis 1515.

Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard. Né au château de Saint-Blancard (Haute-Garonne), vers 1475. Mort en 1540. Capitaine en 1524 de six galères du roi. Plus tard lieutenant général des galères et marquis des îles d'Or. Est le premier amiral qui ait été admis à pénétrer en 1538 avec une flotte chrétienne dans le port de Constantinople devenue turque.

Frère Bernardin des Baux, seigneur de ce lieu. Capitaine de deux galères et propriétaire de deux grands navires. Provençal dont les origines n'ont pas été précisées. Fut à deux reprises le chef de la flotte de Provence. Nos ennemis l'appellent le grand corsaire. Mort en 1527.

André Doria. — Capitaine d'une division de quatre galères lui appartenant. Né à Oneglia en 1468. Mort en 1560. Le plus illustre amiral de son temps. Abandonna en 1528 le service de François I[er] pour celui de Charles-Quint.

Boniface de Pontevès, seigneur de Giens, fils puîné de Jean de Pontevès sieur de Pontevès. Capitaine de la carraque la *Duchesse*.

Barthélemy Dupuy dit Servian. — Commande pendant la campagne deux galions et une barque dont il est propriétaire. Originaire du Piémont. Avant 1493 citoyen de Marseille, où il meurt en 1533. Son sobriquet est resté à deux ruelles du vieux Marseille et à un quartier rural, la Serviane.

Barthélemy de la Rippe, natif de Bourg-en-Bresse, marié à Marseille à la sœur de son collègue Jean de Carranrais, commande en 1524 la grande nef *Sainte-Catherine* dite la *Tremoille* du nom de son propriétaire l'amiral de Guyenne.

Jean DE LA CÉPÈDE, patron de galère, fils du consul François de la Cépède. Officier estimé de Bernardin des Baux et de Saint-Blancard. 2[e] consul en 1508, 1[er] consul en 1526 et en 1532. Mort entre 1544 et 1546. Père de François de la Cépède qui édifia le quai de Rive-Neuve.

Raphaël ROSTAN, capitaine des galéasses. Marseillais, fils de Jean Rostan. Fut de toutes les expéditions maritimes depuis 1496. Avec deux autres patrons de Marseille infligea en 1514 un sérieux échec à André Doria. Construisit en 1511 le premier quai régulier de Marseille, en 1519 deux galéasses et en 1525 quatre galères pour le roi. Mort en 1533. Son fils Louis Rostan continua sa postérité.

Michel de PONTEVÈS. Provençal. Capitaine du grand galion de Bernardin des Baux la *Brave*. Disparaît en 1530 après avoir tué François Forbin, capitaine viguier de Marseille. Il est fils de Balthazar de Pontevès seigneur de Buous.

Léonard VENTO, patron de galère. Fils de Jaume Vento. Neveu de Pierre Vento, 1[er] consul au moment du siège. Père de Christophe Vento.

Ogier BOUQUIN, patron de galère. Fils de Guillaume Bouquin, patron de galère estimé qui, premier consul en 1515-16, reçut à Marseille François I[er] retour de Marignan. Premier consul lui aussi en 1538-39. Mort en 1563 âgé de 76 ans. Père de Pierre et Bernardin Bouquin.

Claude MANVILLE, patron de galère. Né à Castanet près de Toulouse. Avancement rapide dû à la faveur plutôt qu'au mérite. Commandant en 1544 d'une escadre de grands voiliers dont il perdit une grande partie. Destitué en 1546. Mort en 1547.

Adam RONDOLIN, patron de la nef amirale *Sainte-Marie* dite la *Grande Maîtresse* armée aux frais de Marseille. Né à Marseille en 1457 d'un père gênois et d'une Vento. Combat sur mer sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. Mort en 1552. Père de François, Simon et Gilles Rondolin.

Jérome COMTE, capitaine d'une nef dont le nom l'*Anguille* devient son sobriquet. Né à Chiavari. Marié à Marseille avant 1496. Grand-père du second consul Dariès, pendu le 13 avril 1585 à la suite d'un mouvement ligueur.

Jean de CARRANRAIS, patron de galère. Né à Marseille. Fils du gentilhomme breton Hervé de Carranrais, capitaine de la tour Saint-Jean en 1481. Grand-oncle de notre compatriote M. François de Marin de Carranrais, membre de l'Académie de Marseille.

Jaume DAVID, patron de nef. Né à Marseille en 1480 : fils du laboureur Jaume David. Simple marinier à l'origine, fut nommé en 1542 capitaine de la galéasse la *Reale*. Père d'Etienne David.

Les Représentants du Roi à Marseille

Louis DE GRASSE, seigneur du Mas, lieutenant du grand sénéchal de Provence.

Antoine DE GLANDEVÈS, seigneur de Cuges. Viguier royal à Marseille du 1er mai 1524 au 30 avril 1525. Fils de Pierre de Glandevès. Son dévouement fut encore admirable pendant la peste qui suivit le siège. Patron de galère très apprécié, fut assassiné par un autre officier d'origine dauphinoise. Son fils, Antoine de Glandevès, continua la lignée.

Jean DE CORFOU, juge royal du Palais du 1er mai 1524 au 30 avril 1525. — Origine inconnue, fixé à Marseille par son mariage avec Isabelle Vassal. Mort entre avril 1528 et avril 1529.

Les Elus de Marseille

Pierre VENTO, premier consul du 1er novembre 1523 au 31 octobre 1524. Né à Marseille en 1468 de Persival Vento et d'Amilhette de Remézan. Commande en 1496 la nef *Sainte-Marie*. Viguier en 1503. Premier consul en 1512 et 1523. Marié à Andrée Guérin, fille du juge-mage Toussaint Guérin, en a déjà treize enfants en 1509 et de ce fait est exempté d'impôts. Mort en 1537.

Pierre DE CONTES, second consul en 1523-24. En 1480 prête hommage au comte de Provence pour sa part de la seigneurie de Peynier, héritée de ses père et mère, Ambroise de Contes et Catherine de Favas, la dernière de cette famille qui, un siècle auparavant, vendit à la ville le terrain où est bâti l'Hôtel de Ville. Notaire. Son dévouement et sa probité lui font attribuer les plus délicates missions. De nouveau second consul en 1532-33. Enterré le 6 février 1534. Son fils Geoffroy de Contes n'eut pas de successeur.

Mathieu LAUZE, troisième consul en 1523-24. — D'origine piémontaise. Qualifié de « ferratier » puis de marchand. Pas de postérité mâle.

François DE SABATERIS, assesseur en 1523-24. — Fils de Jaume de Sabateris qui fut 2e consul en 1494-95 et en 1504-05. Brillant avocat qui avait été déjà assesseur en 1516-17 et le fut encore en 1533-34 et 1539-40. — Nommé

en 1543 avocat des pauvres au Parlement d'Aix. Mort entre 1556 et 1558. Père de Lazarin et de Pierre de Sabateris.

Etienne d'Arsaqui, juge au tribunal communal de Saint-Louis. — Origine inconnue. Avocat. Fixé à Marseille avant 1495. Assesseur en 1503 et 1511. Mort avant le 15 octobre 1528. Père de Fouquet d'Arsaqui et beau-père d'Honoré Valbelle.

Guillaume Cisterne, juge au tribunal communal de Saint-Lazare. — Avocat. Né à Marseille, fils du cardeur de laine Jacques Cisterne. Nommé en 1536 procureur du roi à la sénéchaussée de Marseille. Enterré le 23 juillet 1569, laissant un fils Bernardin Cisterne.

Les Capitaines

Louis Baissan, premier capitaine, capitaine du quartier de Saint-Jean. — Né à Marseille en 1480. Fils de noble Julien Baissan qui fut plusieurs fois consul. Commandait une nef en 1504. Premier consul en 1527. Pas de postérité.

Carlin Blanc, capitaine du quartier des Accoules. — Marseillais, marchand comme son père Louis Blanc, mêlé à toutes les grandes entreprises dont celle de la pêche du corail sur la côte algérienne. Elu 2e consul à l'issue du siège pour l'année 1524-25. Mort en 1528. Père de plusieurs fils dont Pierre Blanc, 2e consul en 1561. Sa fille Marthe, mariée à Jean Perret dit Riquetti, est la mère d'Ogier Perret dit Riquetti, premier consul en 1596.

Charles de Monteux, capitaine du quartier de la Blanquerie. — Né vers 1493. Fils de noble Pierre de Monteux. Premier consul en 1521, 1529 et 1536. Enterré le 11 jan-

vier 1543. Son fils Cosme de Monteux fut premier consul en 1551.

Cosme Arnaud dit Isnard, capitaine du quartier de Cavaillon. — Chevrier. Son grand-père avait pour prénom Isnard, qui devint le sobriquet de ses descendants. Il est le fils d'Antoine Arnaud dit Isnard et mourut en 1526, laissant Jean et Bertrand Arnaud dits Isnard.

Gabriel Vivaud, premier capitaine de l'artillerie. — D'une maison déjà florissante en 1180. Fils du jurisconsulte Jacques Vivaud. Né vers 1455. Consul en 1480, prête hommage au nom de Marseille à Charles III du Maine qui succède au roi René. 1[er] consul en 1499, 1505 et 1518. Mort en 1529. Sa postérité s'éteint avec son fils Jacques Vivaud.

Jean de Caulx, second capitaine de l'artillerie. — Tailleur d'habit comme son père ou son grand-père Richard de Caulx, déjà établi à Marseille en 1455. Né en 1480. Mort entre 1538 et 1539. Ses deux fils André et Marc de Caulx sont aussi tailleurs.

Les bombardiers

Imbert Batendier. — Valbelle le dit enfant de Marseille. Fondeur et poudrier. Mort en 1526. N'a qu'une fille.

Martin Chevalier. — Serrurier, chargé après son père Jean Chevalier dit d'Orgon de gouverner l'artillerie de la tour de Saint-Jean dont il a le commandement en l'absence du capitaine nommé par le roi. Pas de fils.

Jaumet Montagne. — Né à Marseille ; fils du serrurier et bombardier d'origine allemande Hans Montagne. Aban-

donne le marteau et l'enclume pour se faire patron de nef. Mort en mer en 1542, laissant trois fils : Jean, François et Pierre. Une de ses filles devint l'épouse d'Etienne de Mazenod, apothicaire, originaire de Lyon.

« Les nobles seigneurs, escuyers et gentilshommes de Marseille[1] »

Amiel ALBERTAS. — Arrière petit-fils de Jean Albertas, venu d'Apt s'établir à Marseille vers 1440. — Petit-fils de l'avocat Suffren et fils de Pierre Albertas. — Né vers 1490. Commerçant des plus considérables. 1er consul en 1530, 1543 et 1555. Mort en juin 1560. Père de Nicolas Albertas, seigneur de Gémenos et de Gaspard Albertas, seigneur de Villecroze, 1er consul, assassiné le 29 octobre 1589 pour avoir tenté de faire élire premier consul Charles de Casaulx.

Antoine ALBERTAS. — Cousin germain de Pierre Albertas, père du précédent. Fils de Baudoin Albertas et frère de Surléon « le grand corsaire » dont il hérite en 1503. Officier distingué de notre flotte. Premier consul en 1511. Député à la guerre pendant le siège, mort peu après, avant le 8 juin 1525. — Plusieurs enfants dont Pierre Albertas sieur de Saint-Chamas.

Jean D'ARÈNE. — Petit-fils de Nicolas d'Arène, juge-mage de Provence sous le roi René. — Fils de l'avocat Pierre d'Arène. Est père de Louis d'Arène.

[1] Nous empruntons ce titre au manuscrit de Thierry de l'Etoile. Pour la commodité des recherches nous avons classé par ordre alphabétique les personnalités inscrites dans cette liste de la noblesse et nous en ferons autant pour celle des marchands et bourgeois.

Nicolas d'Arène. — Cousin germain du précédent. Fils de l'avocat Jean d'Arène. Marchand et capitaine de nef. Député à la guerre pendant le siège. Premier consul en 1525 et 1546. Viguier à plusieurs reprises. Mort entre 1554 et 1559. — Son fils Antoine d'Arène, 1[er] consul en 1585-86, fut massacré le 1[er] juillet 1586 par les gens d'Henri d'Angoulème, gouverneur de Provence, après la sanglante rixe en une hôtellerie d'Aix où s'entretuèrent le gouverneur et Philippe d'Altovitis, ancien premier consul.

Pierre Baissan.— Frère aîné de Louis Baissan mentionné plus haut comme capitaine de Saint-Jean. Un des députés à la guerre pendant le siège. Avait été viguier en 1518. — Mort en 1526. Père de Bernard et Pierre Baissan, celui-ci premier consul en 1574.

Jean Blancard. — Né à Marseille vers 1499. Fils de Rostan Blancard, 2[e] consul en 1497. Viguier de Marseille en 1520 ; 1[er] consul en 1531 et 1545. Mort en 1562. Un de ses fils François Blancard joua un rôle important pendant les guerres de religion ; un autre, Christophe Blancard, devint président de la Chambre des enquêtes.

Pierre Blancard. — Fils d'Antoine Blancard et de Violande Thomas des seigneurs de Néoules. Né entre 1495 et 1500. Père de François Blancard, seigneur de Néoules, Jean-Pierre et Charles Blancard.

Bertrand Candole. — Petit-fils de Bertrand Candole, plusieurs fois consul ; fils d'Etienne Candole, et frère de l'avocat Jean Candole dont deux des fils, Cosme et Bernardin, convertis au calvinisme, émigrèrent à Genève. Né en 1490. Nommé trésorier de la ville après le siège meurt deux mois après, laissant un fils, Pierre Candole, futur beau-père de Charles de Casaulx.

Jacques CARADET dit Bourgogne. — Petit-fils de Guillaume Caradet, recteur des écoles de Marseille en 1445, fils du notaire Jean Caradet. Né vers 1480. Viguier en 1533. Mort en 1553. Sa première femme, Marie Nouveau, lui avait donné deux fils François et Pierre, la seconde, Catherine Gautier, Maurice et Philippe ; une troisième, Anne Prévot, Jacques et François Caradet.

Philippe DE LA CÉPÈDE. — Né vers 1496 du second mariage de l'avocat Jaume de la Cépède avec Catherine de Bardonnenche. Premier consul en 1541. Mort en 1568. Père de Jean de la Cépède.

Pierre DE LA CÉPÈDE. — Frère du précédent, issu du premier mariage de Jaume de la Cépède avec Madeleine Vento. 1er consul en 1516. Ambassadeur de la ville auprès de François Ier à Caderousse pendant le siège. Teste le 24 mai 1529 et meurt peu après, laissant huit fils, dont l'aîné Christophe hérita des biens, du nom et des armes de son oncle maternel, Louis Cassin, seigneur de Peypin.

Gaspard DESCALIS.— Ignoré des généalogistes, il est le fils de noble Michel Descalis dont les autres enfants s'établirent à Aix. Nommé consul immédiatement après le siège pour l'année 1524-25. Mort en 1533, laissant de deux mariages quatre fils, Jacques, Charles, Jacques junior et Honoré Descalis.

Blaise DORIA. — De la grande famille des Doria de Gênes. Petit neveu de Louis Doria, chambellan du roi René, et fils de Lazare Doria établi à Marseille. Premier consul en 1517, 1535 et 1547. Mort en 1562. Onze enfants dont 6 fils : Jean, Pomponius, Lazare, Louis, Gaspard et Guillaume.

Charles FORBIN. — Neveu de Palamède de Forbin, le premier gouverneur de la Provence devenue française. Fils de Jacques Forbin seigneur de Gardanne. Premier consul en 1502 et 1507. Viguier en 1516. Député à la guerre pendant le siège. Mort en août 1528. Père de François et Claude Forbin.

Bertrand LAURENT. — Probablement d'origine comtadine. Etabli à Marseille à la fin du XVI[e] siècle. Nommé en 1517, concierge de la maison du roi et garde de ses munitions. Mort au début de 1534. Père de Jean et de Cosme Laurent.

Gaspard LAURENT. — Frère du précédent. D'abord écrivain de navire en 1494, nommé en 1505 clavaire du roi à Marseille ; obtient en 1519 la seigneurie de Septèmes. Mort en 1528, laissant un fils François Laurent, seigneur de Septèmes.

Antoine MARQUÉSY. — Fils de l'avocat d'Aix Guillaume Marquésy. Pas encore majeur en 1496. Mort en 1540 ou 1541. Son fils Etienne Marquésy fut second consul en 1567.

Jean MARTIN. — Petit-fils de Jean Martin, seigneur de Puyloubier, chancelier de Provence sous le roi René. Fils d'Elion Martin. Né vers 1478. Mort vers 1527. Il est père de Louis des Martins, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, et d'Honoré des Martins, plus connu sous le nom de Grille, qui est celui de sa mère.

Jeannon DE MONTOLIEU. — Né vers 1440 du premier mariage de Guillaume de Montolieu avec Baptistine de Remézan. Consul en 1482, 1484, 1492 et en 1510. Député à la guerre pendant le siège. Mort en 1536. Son fils Etienne, décédé avant lui, laissait un fils Honoré de Montolieu.

Thomas DE MONTOLIEU. — Frère du précédent ; issu du second mariage de Guillaume de Montolieu avec Barthélemye Paul. Père de Montolieu de Montolieu qui abreuva sa vieillesse d'amertume. Mort en 1526.

Fouquet NOUVEAU. — Fils du consul Antoine Nouveau ; était déjà marié en 1481. 1er consul en 1501, 1507 et 1519. Mort le 29 septembre 1529, laissant ses biens, son nom et ses armes à son petit-fils François, fils de Jacques Caradet dit Bourgogne, qui commença ainsi la branche des Caradet-Nouveau.

Louis PAUL. — D'une famille d'Aubagne établie à Marseille vers 1350. Fils du consul Guillaume Paul, maître d'hôtel du roi René. Contrôleur des finances pendant le siège. 2e consul en 1515 ; 1er consul en 1528. Mort entre 1531 et 1534. Il est le père de Gaspard et de Balthazar Paul.

Manaud PAUL. — Frère du précédent. Mort entre 1532 et 1535, laissant trois fils : Jean, Jeannot et César.

Jaume de PAULE. — Né en 1464 ; fils du changeur Jean de Paule. Deuxième consul en 1500 et 1505 ; premier consul en 1522 et 1533. Mort en 1537. De sa première femme Alayonne Vivaud il laissait Balthazar, Pierre et Jean de Paule ; de la seconde Catherine Descalis : Barthélemy, Claude, Victor et Balthazar le jeune.

Léonard SERRE. — Docteur en arts et en médecine établi à Marseille avant 1498. Mort en 1528. Père de François et de Louis Serre, ce dernier, médecin comme son père, vanté par Michel Nostradamus qui le proclame comme un autre Erasistrate.

Louis VENTO. — Frère de Léonard Vento, mentionné plus haut comme patron de galère. Trésorier général de

la ville pendant le siège. Premier consul en 1534-35. Père de Charles Vento, seigneur des Pennes, qui fut viguier perpétuel de 1536 à 1550 et premier consul en 1564, de Christophe Vento et de Louis Vento, seigneur de la Baume, lieutenant assesseur du sénéchal de Marseille.

Les Hommes de loi

Robert Aymes. — Licencié en droit. Né à Marseille de Jacques Aymes. Mort en 1537 ou 1539. Sans postérité.

François Bellon. — Né à Auriol, fils d'Hugues Bellon. Assesseur en 1509 et 1537. Mort entre 1545 et 1551. Deux fils : Antoine et Gaspard Bellon.

Jean Boët. — Licencié en droit. Né à Marseille entre 1480 et 1485. Fils du marinier Honoré Boët. Assesseur en 1518, 1524, 1531 et 1536. Mort en 1541 laissant un fils Jean Boët.

François Forbin. — Fils de noble Charles Forbin, cité plus haut. Docteur en droit. En 1530 nommé par le roi capitaine-viguier perpétuel de Marseille. Assassiné la même année par Michel de Pontevès, un des officiers de notre flotte. Son frère Claude fut son héritier.

Jean Jarente. — De la famille des Jarente barons de Sénas, fils de Fouquet Jarente. Docteur en droit. Plaide déjà en 1491. Assesseur en 1495, 1500, 1515 et 1530. Marié trois fois, d'où une nombreuse progéniture. Une de ses filles épouse Ogier de Carranrais, frère de Jean, cité parmi les officiers de la flotte.

Antoine Gontard. — Fils de Hugues Gontard, directeur des écoles de Marseille, puis avocat en cette ville.

Licencié en droit. Assesseur en 1495, 1507, 1513, 1527 et 1535. Député à la guerre pendant le siège. Mort en 1537. Père d'Etienne Gontard.

Mathieu GUIGONIS. — Originaire d'Auriol, licencié en droit. Mort en 1533 ; père de Joseph et de Maurice Guigonis.

Laurent MARQUÉSY. — Marseillais. Fils de Jacques Marquésy. Nommé à l'issue du siège juge de Saint-Lazare et en 1527 assesseur. Mort en 1529, laissait un fils Jean Marquésy.

Jean THIERRY dit DE L'ÉTOILE. — Docteur en droit. Né à la Chèze-le-Vicomte, dans le Poitou. Assista au siège et en écrivit une intéressante relation où se trouve inscrite la présente liste des défenseurs de Marseille.

Bérenguier TOURNIER. — Marseillais, fils de Philippe Tournier. Licencié en droit. Assesseur en 1519, 1525 et 1538. Enterré le 21 octobre 1546. Il est le père d'Amiel et de François Tournier, seigneur de Saint-Victoret.

Jean DE VÉGA. — Fils d'Alonse de Véga dit Castille à cause de son origine castillane. Docteur en droit. Assesseur en 1522 et 1528. Lors de la réforme de la justice en 1536, fut le premier titulaire de l'office de lieutenant du sénéchal à Marseille. Mort en 1552, laissant un fils Fouquet de Véga.

Nicolas VINCENT. — Né à Neuville-aux-Bois (Loiret). Docteur en droit. Plusieurs fois juge du palais. Fut nommé en 1530 juge du palais perpétuel. Emporté par la peste le 20 mai 1546. Père de Virginy Vincent, cabiscol du monastère de Saint-Victor, et de Bernardin Vincent.

Recteurs des Ecoles

Simon Belmont. — Déjà recteur des écoles en 1500. Mort peu de mois après le siège. Son fils Blaise Bermont ou Brémont est souvent aussi appelé Duport, du nom de sa mère.

Jacques d'Olliolis. — Un des recteurs des écoles en 1509. Assuma en 1515 la direction des écoles qu'il conserva juqu'en 1540. Il est le père du notaire Jean d'Olliolis.

Les principaux bourgeois et marchands de Marseille [1]

Raphaël d'Aix. — Né vers 1465 d'une très vieille famille de Marseille dont est égalcment sorti le viguier Louis d'Aix, le compagnon de Charles de Casaulx. Il est fils du cordier Balthazar d'Aix. Notaire depuis 1488. Secrétaire du conseil l'année du siège. Enterré le 5 décembre 1537. N'eut que des filles.

Jaumet Alphantis. — Fils du notaire Nicolas Alphantis. Notaire aussi. Deuxième consul en 1539 et 1546. Mort vers 1580 le dernier survivant de la liste des défenseurs de 1524. Père de Pierre, de Jean qui fut notaire, de Bernardin et de deux autres fils entrés dans les ordres.

Jaume Alquier. — Né vers 1488 à Marseille, son père Michel Alquier est barbier chirurgien. Embrasse la carrière de son père. Mort entre 1544 et 1552. Deux fils : Jaume et Jean Alquier.

[1] C'est le titre du manuscrit de Thierry de l'Etoile.

Bérengon ANGLÈS. — D'une très ancienne famille de pêcheurs marseillais. Patron en 1513 d'une galère du roi participant à l'expédition tentée contre Gênes. 3e consul en 1521 .Teste en 1531. Père de Jeannic, Barthélemy et Pierre-Jean Anglès, tous pêcheurs.

Honoré ANTELMY. — Fils de Barnabé Antelmy, forgeron à Solliès ; notaire, reçu citoyen de Marseille en 1485. Mort à la fin de 1527 ou au début de 1528. Seul le plus jeune de ses fils, Hector Antelmy, notaire comme son père, eut une descendance.

Guillaume D'ARLAY. — Opulent mercier, né à Saint-Julien près de Lyon, mais citoyen de Marseille avant 1486. N'eut qu'une fille Madeleine, unie d'abord à Rollet Cabre puis à Philippe de Casaulx, tous deux portés sur cette liste. Mort vers 1532.

Clément ARNAUD. — Apothicaire, né à Avignon de l'apothicaire Jean Arnaud. Mort entre 1538 et 1541, sans aucune postérité de ses deux mariages.

Etienne ARNAUD dit CHARDONNIÈRE. — Notaire et maquignon. Son sobriquet de Chardonnière avait été celui du boucher Claude Aldin, premier mari de sa femme Isabelle Martin. Mort dans les derniers jours de 1530 ou les premiers de 1531. Trois fils : Jean, François et Léonard Arnaud dit Chardonnière.

Martin ASQUIER. — Fils de Monet Asquier, d'origine piémontaise. D'abord « ferratier » puis patron de navire. Vit encore en 1551. Nous ignorons s'il eut une postérité.

Hugues AUBESPIN. — Drapier chaussetier. Mort avant août 1537. Laisse un fils : Barthélemy Aubespin.

François Barjon. — Fils du boulanger Pierre Barjon, boulanger à son tour. Mort entre 1541 et 1546. Son fils Noé Barjon fut également boulanger.

Guillaume Baume. — Fils d'Isnard Baume. Paysan et muletier. Courageux citoyen qui après le siège resta dans la ville pestiférée pour maintenir l'ordre à la tête d'une petite troupe de gardes. Mort en 1528. Semble n'avoir eu que des filles.

Antoine Bausset. — Marchand originaire d'Aubagne où son père André était notaire. 3e consul en 1503. Mort en 1528. Jean, François et Nicolas sont ses fils. Nicolas de Bausset-Roquefort, capitaine du Château-d'If pendant la Ligue, est un arrière petit neveu d'Antoine Bausset.

Antoine Baylier. — Boulanger. Mort avant 1539. Père de François et Jean Baylier, aussi boulangers.

Pierre Baylier. — Frère aîné du précédent et boulanger comme lui. Mort avant 1526. A deux fils : Arnaud et Simon Baylier.

Jean Bérenger. — Cultivateur, fils du laboureur Hugues Bérenger. Mort peu après le siège avant septembre 1525, laissant cinq fils : Pierre, Jean, Dominique, Paulet et Thomas.

Bertrand Besson. — Fils du marinier Barthélemy Besson. Patron de navire avant 1496. Commande une galère du roi en 1512. Enterré le 20 août 1540. Pas d'enfant de ses deux mariages.

Ange de Biaso. — Banquier florentin établi à Marseille avant 1484. 2e consul en 1516 et 1522. Mort sans enfant entre 1527 et 1528.

Louis Billard. — Un acte de 1541 nous révèle qu'il est né à Maubouisson (Doubs), fils de Pierre et que son sobriquet est Bel Ami.

Léonard Billon. — Mercier, né à Marseille, fils de Gérard Billon. Mort en 1527, laissant un fils : Pierre Billon.

Pierre Billon. — Frère du précédent. Durant la peste qui suivit le siège, assuma la garde d'une des portes, fut peut-être victime de son dévouement. Mort avant novembre 1526. Un fils : Vivaud Billon.

Etienne Bompar. — D'une famille ancienne de pêcheurs. Sa branche se distingue des autres par le sobriquet de Fillebelle. Né avant 1460 de Jean Bompar dit Fillebelle. Mort entre 1533 et 1535. Père de Mathieu, Pierre et Gaspard Bompar, tous pêcheurs.

Thomas Bonaud. — Né en 1469. Fils d'Antoine Bonaud. Potier d'étain et tenancier de l'hôtellerie de la *Fleur de Lys*, autrefois *Ecu de Bourgogne*. Pas d'enfant de deux mariages. Mort en 1542.

Jacques Borron. — Est déjà établi barbier chirurgien en 1480. Se met au service de la ville durant toutes les épidémies de peste. Mort en 1526. Pas de postérité masculine.

Adam Bouquier. — Né entre 1477 et 1500. Petit-fils du consul Bertrand Bouquier ; fils de Jeannon Bouquier. Fut d'abord notaire. Premier consul en 1561. Son fils François Bouquier, deux fois premier consul, joua un rôle important pendant les guerres de religion.

Claude Bourguignon. — Marchand. Né en 1492. Fils du boucher Pierre Bourguignon. Son fils, Balthazar Bourguignon, hérita de son oncle maternel Claude Bussières, seigneur de la Mûre.

Jeannon BOURGUIGNON. — Oncle du précédent. Fils du jardinier Antoine Bourguignon. Cultivateur. Mort avant 1544. Père de Guillaume et de Céris Bourguignon.

Jérôme BOYER. — Son sobriquet est le Maigre. Fils du tailleur Pierre Boyer dit le Maigre. Tailleur aussi. Mort en décembre 1527 à Auriol. Pas de descendance.

Jaume BRICARD. — Petit-fils et non fils du consul Gérard Bricard, fils de Jaume Bricard. Né entre 1488 et 1492. Hardi spéculateur. Second consul en 1533. Mort avant août 1558. Père de Louis et Germain Bricard.

Bastien BUFFE. — Scieur de long. Né à Marseille du scieur de long Arnaud Buffe, natif de Barcelonnette. Durant la peste qui suit le siège, garde la porte du Marché. En sa vieillesse fut receveur des deniers du roi. Père de Barthélemy Buffe. Mort entre 1541 et 1544.

Gaspard DE BURRES. — Marchand. Se dit noble. Est le père du marchand Amiel de Burres.

Louis CABRE. — Les Cabre sont originaires d'Aubagne. Louis est fils de Jacques et neveu des deux Cabre qui suivent. Mercier comme ceux-ci. 3e consul en 1535 et 2e consul en 1543. Père de Sébastien Cabre, 2e consul en 1558, acquéreur en 1563 de la seigneurie de Roquevaire.

Peyron CABRE. — Fils de Victor Cabre d'Aubagne. Mercier. 2e consul en 1519. Laisse deux fils : Jacques et Balthazar Cabre, ce dernier 2e consul en 1560.

Rollet CABRE. — Mercier, frère du précédent. Mort avant 1527. Son fils, Joseph Cabre, capitaine de la ville en 1580-81, l'année de la grande peste, resté à son poste y mourut victime de son dévouement.

Pierre CADENEAU. — Deux Pierre Cadeneau ou Cadenel, d'ailleurs parents et tous deux laboureurs, vivent à l'époque du siège, l'un fils d'Elzéar, l'autre fils de Jean.

Gaspard CAPEL. — Fils de Barthélemy Capel, patron de nef, qui se distingua pendant l'expédition de Naples en 1494. Mort peu après le siège, avant le 31 octobre 1526, laissant un fils : François Capel.

Barnabé CAPELLE. — Notaire, originaire de Solliès. Fils de Pierre Capelle. Mort en 1532. Père de Jean Capelle, notaire et d'Honoré Capelle, marchand.

Philippe de CASAULX. — Fils de Peyroton de Casaulx, originaire d'Auch, marié à une marseillaise en 1483. Né donc vers 1484 ou 1485. Mercier. 3e consul en 1538. Père d'Anne de Casaulx, mariée au patron de galère Fouquet d'Altovitis, d'Antoine et de Guillaume de Casaulx. Il est donc le grand-père de Philippe d'Altovitis, premier consul en 1580, assassiné en 1586 par le gouverneur de Provence, et de Charles de Casaulx, premier consul de 1591 à 1596, assassiné en 1596 par Pierre de Libertat.

Vincent CHAIX. — Fils de François Chaix. Potier d'étain déjà réputé en 1491. Mort en 1529. Laisse trois fils : Rollet, Damien et Jean Chaix. Il est le bisaïeul de l'avocat Jean-Jacques Cordier, député de Marseille aux Etats Généraux de la Ligue en 1593.

Pierre CHANTAL. — Apothicaire, d'origine nimoise. Aucune postérité masculine de ses deux mariages.

Claude COUDONNEAU. — Marchand. Fils de Pierre Coudoneau ou Codonel. Né avant 1484, vit encore en 1537.

Giraud DALEST. — Corroyeur. Ne nous est guère connu que par ses achats de cuir.

Jean DALEST. — L'un des quatre fils du laboureur Peyron Dalest. Marchand. Père de Marcelin et grand-père de Jean Dalest. Enterré le 27 septembre 1560.

Charles DENIS. — Chaussetier et tenancier de l'hôtellerie de la Coupe. Vit encore en 1547. A un fils, Suffren Denis.

Jean DESCALIS. — Apothicaire. Petit-fils du notaire Jean Descalis et fils de l'apothicaire Jaume Descalis. Sa première femme, Jeannone Laurent, lui donna un fils nommé Jean et la seconde, Jeanne Gantel dit Guiton, Jean, Louis et Barthélemy Descalis dit Guiton. Ce dernier fut assassiné en 1562 par des fanatiques catholiques.

Pierre DESCALIS. — Oncle du précédent. Fils du notaire Jean Descalis. Notaire aussi. Secrétaire du conseil pendant le siège. 2e consul en 1534. Mort avant 1548. Père d'Adam Descalis.

Jean de DEVA. — Autre notaire. Fils du maître de hâche Pierre de Deva et petit-fils de Monon de Deva également maître de hâche. Enterré le 5 mars 1549. Pas de descendant.

Louis DUBOIS. — Forgeron déjà en vogue en 1480. Prend plus tard le titre de marchand. Envoyé en 1511 en ambassade pour protester contre la taxe imposée par le seigneur de Monaco. Mort avant novembre 1526, laissant un fils, Jacques Dubois.

Gautier DU CHATEAU ou du Châtel. — Né à Rouen, maréchal des logis de la reine de Navarre. Nommé en 1528 clavaire et plus tard receveur du roi. Deux fils : Bertrand Du Chatel, qui succéda à son père dans sa charge, et Claude Du Chatel, contrôleur général de la marine. Enterré le 10 avril 1561.

Rollet DUNANT ou DENANT. — Fils de Girard Dunant, natif d'Albens en Savoie, qui teste à Marseille en 1498. Serrurier réputé, gère l'hôtellerie des Trois Rois. Mort en 1528. Père du notaire Honoré Dunant, de l'apothicaire Antoine Dunant et de Bernard et Louis Dunant. Les petits-fils de Rollet Dunant se font appeler de Nantes.

Claude EMERIC. — Troisième consul en 1522. Nostradamus l'a confondu avec le jeune gentilhomme Claude Emeric. C'est un maître de hâche ou charpentier de marine. Marié en 1481 n'eut que des filles. Disparut entre 1533 et 1535.

Jean FERLET. — Fils de Guillaume Ferlet, mercier à Marseille et petit-fils de Jean Ferlet, originaire de Bourg-en-Bresse. Né avant 1478. Deuxième consul en 1532. Mort sans postérité avant 1540.

Jean FÉRAUD. — Paysan et muletier. Après le siège reste dans Marseille pestiférée pour veiller sur sa sécurité en qualité de capitaine. Fils de Boniface Féraud et père de Pierre Féraud. Vit encore en 1539.

Antoine FLOTE. — Fils de noble Pierre Flote, de Roquevaire. Exerce la profession de notaire. Enterré le 17 janvier 1539, son fils aîné Marc ou Marquet lui succéda comme notaire, un autre de ses fils, Nicolas Flote, fut nommé en 1569 conseiller au Parlement.

Mathieu FRANCISCOT. — Originaire du Piémont. Son vrai nom est Frasque qui se transforme à Marseille en Franciscot. Marchand, armateur et patron de navire. Sans postérité, laisse sa fortune au fils de sa sœur, Jean Trabuc, à la condition qu'il renonce au nom de son père et se fasse appeler Mathieu Franciscot. Mort en 1537.

Nicolas GANTEL dit GUITON. — Eleveur de troupeaux. Son père est Honoré Gantel, de Saint-Zacharie. Son parâtre est le nourriguier ou éleveur de troupeaux Monet Guiton, qui le marie à sa petite-fille Jaumette Guiton, dont le nom devient le sobriquet de son mari. Troisième consul en 1525, mort en 1531. Père de Claude et Barthélemy Gantel dits Guiton. Au XVIII[e] siècle les Gantel-Guiton étaient anoblis et seigneurs de Mazargues. Le dernier rejeton fut décapité à Marseille pendant la Terreur.

Raynaud GARNIER. — Cultivateur, fils du laboureur Jean Garnier dit Grand Jean, plusieurs fois capitaine et consul. Fut député à la guerre pendant le siège. Mort avant le 23 avril 1537. Nous ne lui connaissons qu'une fille.

Pierre GAUTIER. — Apothicaire. N'eut que deux filles. Mort en 1528.

Jacques GERMAN. — Cultivateur. Né en 1468, fils du laboureur Guillaume German. Lors de la peste de 1500 avait commandé la petite troupe chargée de la garde de la ville. Mort en 1533. Baptiste, Antoine, Guillaume et Pierre German sont ses fils.

Jean GILLE. — Notaire. C'est lui qui en 1524 acheta pour six ans les revenus des greffes et des offices de courtiers que la ville aliéna pour se procurer les ressources nécessaires à sa défense. Fils du notaire marseillais Pierre Gille. 2[e] consul en 1528. Mort en décembre 1542, après avoir déshérité son fils Jacques.

Céris GONFARON. — Petit-fils du consul Antoine Gonfaron et fils de Jacques Gonfaron. Fait le commerce des bêtes de somme. Mort avant novembre 1530. Trois fils : Pierre, André et Claude Gonfaron.

Cosme GONFARON. — Cousin germain du précédent, fils de Guillaume Gonfaron, chez qui tous les verriers de Provence venaient se procurer les matières propres à la fabrication du verre *ad faciendum vitra*. Troisième consul en 1528. Mort entre octobre 1548 et août 1549. A un fils, Jean Gonfaron.

Trophime GRAS. — Fils de noble Benoit Gras d'Arles. Troisième consul en 1529. Mort entre 1545 et 1547. Il est le père de Jean Gras et le beau-père du capitaine Gérard Salomon.

Jeannon GROSSON. — Fils du laboureur Jean Grosson. Paysan aussi, mais paysan assez lettré pour tenir un livre de raison. Vit encore en 1532. Pierre et Rollet Grosson sont ses fils.

Claude GUERRE. — Sujet du duc de Savoie établi à Marseille vers 1490 et naturalisé français cinquante ans plus tard. Armurier. Père de Guillaume, Jean et Balthazar Guerre. Une fille de Guillaume Guerre épousait le 31 décembre 1556 le chirurgien François Prat et de cette union est né le notaire Amiel Prat qui démarqua l'histoire du siège de Jean Thierry.

Jean HUC. — Opulent mercier. Originaire de Montpellier et établi à Marseille avant 1496. Deuxième consul en 1530. Mort en 1539. Ses deux fils, Antoine et François Huc, n'eurent pas de postérité masculine.

Georges JOLIET. — Revendeur. Natif de Pont-Saint-Esprit. Disparu entre 1530 et 1533. Père de Jean et de Férand Joliet et bisaïeul de Jean-Etienne Joliet, qui se dit écuyer en 1591.

Simon JOUVE. — Barbier déjà établi en 1497. Vit encore en 1536. Père d'Antoine et Michel Jouve.

Jean LEGRAND. — Corroyeur et hôtelier de l'*Ecu de France*. A deux sobriquets : Petit Jean et le Breton, ce dernier indiquant sans doute son origine. Postérité inconnue.

Jean LEMAIRE. — Mercier. Oncle du notaire Jean Lemaire.

Jaume MARTIN. — Fils du laboureur Peyrot Martin. Agriculteur aisé. Mort avant avril 1528. De sa première femme Marite Teissère il avait eu Jean Martin dit Teissère qui suit, de la seconde Barthélemye Vinèse, Etienne et Jean Martin.

Jean MARTIN dit TEISSÈRE. — Fils du précédent. Son sobriquet est le nom de son grand-père Jean Teissère, courageux corsaire, plusieurs fois capitaine de la ville et 3e consul en 1500 et 1509. Marchand. Meurt avant octobre 1541, laissant André Martin dit Teissère et Jacques Martin dit Teissère, moine de Saint-Victor.

Jean MASSATEL. — Notaire. Secrétaire de l'abbaye de Saint-Victor. Né à Marseille en 1468 ; fils du marchand Henri Massatel. Enterré le 28 janvier 1537. Il eut deux fils, Charles et Pierre Massatel.

Barthélemy MICHEL. — Boulanger comme son père François Michel. Mort avant le 14 novembre 1537. Son fils, Etienne Michel fut aussi boulanger.

Claude MONTAGNE. — Fils de Jacques Montagne, natif de Craponne, s'établit chaussetier à Marseille avant 1492. Mort en 1543. Son fils Claude Montagne, marchand, fut troisième consul en 1534.

Fouquet de MONTFORT. — Tailleur comme son père Pierre de Montfort. Organisa en 1516 les danses mauresques exécutées devant François Ier. Recensa en 1524 les hommes aptes à porter les armes. Est père du chaussetier Jean de Montfort.

Nicolas MONTIER. — Né à Rouen d'où il est venu avant 1500 à Marseille exercer la profession de teinturier. Mort entre 1537 et 1539. Père de Toussaint Montier, tué en 1555 d'une arquebusade.

Guillaume MORLAN. — Propriétaire agriculteur. Né vers 1465 d'André Morlan. Troisième consul en 1519. Mort en 1526, ne laissant que des filles.

Pierre MORLAN. — Parent du précédent. Fils d'Antoine Morlan. Déjà notaire en 1495. 2° consul en 1535. Enterré le 26 juillet 1542. Jean et Cosme Morlan sont ses fils.

André DE NAVIS. — Notaire comme son père Antoine de Navis. Mort entre 1540 et 1542. Son fils, le notaire Victor de Navis, fut notaire et greffier de la sénéchaussée de Marseille.

Jean de NAVIS. — Sergent, puis huissier à la Cour de justice de Marseille. Enterré le 28 juin 1540. Nous ignorons s'il eut une postérité.

Simon OBRY. — Boulanger établi avant 1497. N'est connu que par divers actes relatifs à sa profession.

Gillet OLIVIER. — Calfat, fils de Guillaume Olivier. Mort en 1550. Père de Pierre Olivier.

Pierre D'OLLIÈRES. — En réalité il s'appelle Pierre George dit d'Ollières et est fils de Jean George alias d'Ollières. Notaire comme son père et son grand-père. Mort avant août 1529. Son fils Pierre ou Priam George d'Ollières hérita de sa charge de notaire.

Raymond d'Ollières. — Cousin germain du précédent et fils du notaire Mathieu George dit d'Ollières. Notaire à son tour. Mort entre 1554 et 1559. Père de Pierre George dit d'Ollières, avocat, et de Martin George dit d'Ollières, chaussetier, dont les descendants s'intituleront seigneurs de Luminy.

Pierre Passier. — Apothicaire. Paraît être originaire de Roquevaire. Mort avant le 12 décembre 1530. Père de François et de Jean Passier ou Passery.

Jean Pintat. — Mercier. Fils de Nicolas Pintat. Dévoué à sa ville natale, mit de l'ordre dans la comptabilité municipale. Mort entre 1554 et 1556. Père de Jean, François, Mathieu et Jacques Pintat.

Louis Pitrot. — Apothicaire dont nous ignorons les origines. Mort entre 1540 et 1541, laissant quatre fils : Pierre, Georges, Guillaume et Vincent Pitrot.

Hugues Ravel. — Revendeur. Né en 1472 à Cotignac et venu à Marseille, à l'âge de 17 ans. Vivait encore en mai 1537. Père de Pierre Ravel, également revendeur.

Lazare Raynaud. — Fils d'Honoré Raynaud, né entre 1460 et 1465, mercier déjà prospère en 1494. Mort entre 1545 et 1548. Pendant le siège lieutenant de la compagnie du quartier de Saint-Jean. Il est le père de Jean et Honoré Raynaud qu'on appelle aussi parfois Raynaudet.

Jean Reboul dit Villefort. — Originaire de Villefort d'où son sobriquet. Drapier chaussetier. Père de l'avocat Amiel Reboul dit Villefort et de François et Hugues Reboul dits Villefort. Beau-père du fameux capitaine Gaspard Fabre. Teste en 1540 mais vit encore en 1543.

Georges ROBETON. — Son bisaïeul Guillaume Roberton ou Robeton, est né à Nogent-le-Rotrou. Son aïeul, Masse Robeton, tondeur de drap, était déjà établi à Marseille en 1445. Son père est l'apothicaire Chrétien Robeton dont le prénom devient le sobriquet de ses descendants. Apothicaire aussi. Mort en 1528, laissant un fils, l'apothicaire Barthélemy Robeton dit Chrétien.

Bernard ROUX. — Négociant fort actif. 3e consul en 1506. Mort entre 1531 et 1534. N'eut que des filles.

Raymond ROUX. — Lanier ou tisseur de drap. Originaire de Saint-Maximin mais déjà propriétaire à Marseille en 1481. Eut l'honneur d'être élu troisième consul un mois après la levée du siège pour l'année 1524-1525. Enterré le 5 décembre 1542. A un fils nommé Jean Roux.

François SACCO. — Son père Léonard Sacco, originaire de Savone, fut reçu citoyen de Marseille en 1488. Né en 1499. Il est père de Jean Sacco, pourvu en 1561 de la charge de capitaine de la tour de Saint-Jean. Mort en 1563.

Nicolas SAURON. — Fils de Guillaume Sauron d'Ollioules. Mercier à Marseille avant 1500. Troisième consul en 1531. Mort en 1540. Laisse de ses trois mariages huit fils : Jean, Guillaume, Louis, François, Jean junior, Jacques, Peyron et Nicolas Sauron.

Michel SAUZÈDE. — Corroyeur, fils d'André Sauzède, natif d'Aubenas. Il s'était marié à Marseille en 1480. Mort avant 1530. Son fils Jean Sauzède eut de nombreux enfants.

Jean SICOLE. — Fils de Bernard Sicole, notaire à Draguignan. S'établit notaire à Marseille. 2e consul en 1536. Mort avant octobre 1546. Il est le père du notaire Joseph Sicole et de Claude Sicole.

Arnaud Signard. — Apothicaire, né à Baziéges, près de Toulouse. Teste en 1545. Pas de fils.

Jean Timonier. — On l'appelle familièrement Jean Coque. Natif de Lyon. Il exerce avant 1495, à Marseille, la profession de « blanquier » ou mégissier. Son fils Etienne Timonier mourut sans postérité.

Jeannon Tinard dit Flanjol. — Fustier, c'est-à-dire menuisier. Il est le petit-fils du berrichon Jean Tinard, né à Vatan, le fils du fustier Guillaume Tinard, marié à Marseille. 3e consul en 1527. Enterré le 23 octobre 1552. Son fils Claude Tinard fut ingénieur du roi.

Louis Torenc. — Marchand. Né à Marseille et fils de Mitre Torenc. Mort entre 1526 et 1527. Avait deux fils : Claude et Louis Torenc.

Antoine Turrel. — Fils du chaussetier marseillais Jacques Turrel. Marchand. Enlevé par la peste en mai 1530. Avait eu trois fils : Pierre, Antoine et Raynaud Turrel.

Honoré Valbelle. — Apothicaire établi à Marseille en 1488. Originaire de la Cadière. On le dit fils de Barthélemy Valbelle et de Marguerite de Candole (?). 2e consul en 1527-28. Mourut à la fin de 1539, laissant des mémoires écrits en provençal fort intéressants pour l'histoire de Marseille. Son fils, Cosme de Valbelle, continua sa race dont les destinées furent des plus brillantes.

Tristan de Velorgue. — Probablement d'origine judaïque. Né à Avignon. Exerce avant 1500 à Marseille sa profession de barbier chirurgien. Mort en 1528 ayant fait un legs à son neveu le notaire Me Jacques de Notre-Dame. Il est donc le grand-oncle de l'astrologue Michel Nostradamus.

Lancelot VÉNÉRIER. — Mercier. Né en 1473. Père de Jacques Vénérier dit Lancelot, mercier comme son père.

Baptiste de VIAS. — Barbier chirurgien. Venu du Piémont, établi avant 1500 à Marseille. Naturalisé français en 1540. Il est le père de Barthélemy, Bertrand et Augustin de Vias et le bisaïeul de Balthazar de Vias, dont les poésies françaises et latines charmèrent les lettrés au temps de Louis XIII.

Léger VINCENT. — Notaire. Fils de Bernard Vincent. Mort en 1547, laissant des enfants en bas-âge dont les noms nous sont inconnus.

François VIRELLE. — Né à Marseille. Marchand et navigateur comme son père le basque Choto Virelle. Trésorier général de la ville, c'est lui qui porta à Aix en 1530 les mille écus que Marseille dut donner pour sa part de la rançon des fils de François I[er] retenus en otages depuis 1526. 3[e] consul en 1548. Semble être resté célibataire.

Pierre VITROLE. — Modeste cordonnier dont l'existence ne nous est révélée que par des achats de cuir, le baptème d'un de ses enfants et les obsèques d'un autre.

Autane

Un arrière fief des Baronnies et ses seigneurs du XIIe au XIXe siècle

Orthographe: Autane — Autanne (Intendant Bouchu) — Otane (Artefeuil) — Aultane (*Moniteur*, 1830).

Armes de la famille : D'argent à la croix de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Devise : In hoc Signo robur meum.

Sources principales : Lacroix, Les arrondissements de Montélimar et de Nyons. — Gui Allard, Dictionnaire du Dauphiné. — Rivoire de la Batie, Nobiliaire du Dauphiné. — Chorier, Histoire générale du Dauphiné. — Artefeuil, Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence. — Archives administratives du Ministère de la Guerre. — Inventaire des Archives de la Drôme, de l'Isère, des Hautes-Alpes. des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône. — Ulysse Chevalier, Regeste dauphinois. — Cyprien Bernard, Généalogie de la famille d'Autane (in Bull. Soc. d'Etudes des Basses-Alpes, 1913-1914, pp 21-27. — Baron du Roure, chanoine Bermond, curé de Lagrand (Hautes-Alpes), Gonzague de Rey, François de Marin de Carranrais, H. de Gérin-Ricard, Louis Douay, colonel Walewski, renseignements divers.

Note liminaire

*A la suite des instructions ministérielles prescrivant d'appliquer à chaque quartier le nom d'un homme de guerre, la caserne de l'Esplanade à Draguignan reçut celui d'*Abel Douay, *hommage tardif à une des premières victimes de la guerre franco-allemande, né dans cette ville le 2 mars* 1809.

Notre ami Frédéric Mireur, très attentif à toutes les gloires locales, était désireux de divulguer au public la car-

rière de notre compatriote. L'occasion se présenta favorable en 1910, à l'apparition d'une plaquette élégamment éditée à Strasbourg, à la suite de l'érection, le 17 octobre 1909, du Monument français de Wissembourg aux soldats français morts pour la patrie. Nous décidâmes tous deux de reproduire dans les colonnes du Var (Nos du 25 août 1910 et ssq), les discours prononcés sur la tombe de Douay par le commandant Baude et le député Wetterlé. Nous y joignîmes ses états de service et ceux de quelques-uns des siens. Son acte de naissance nous révéla que, s'il avait dû aux hasards de la vie de garnison de naître en Provence, sa mère Alix-Charlotte d'Autane était de souche provençale.

Nous recherchâmes ses origines : nous les relevâmes dans la Haute-Provence et dans les Baronnies dauphinoises. Et l'étude entreprise pour situer un compatriote dans notre région est devenue un essai de monographie d'une famille très anciennement notable mais demeurée obscure, parce que, suivant le dicton d'ancien régime, elle n'a pas eu l'avantage, pour se classer parmi les familles historiques, de produire un cardinal ou un maréchal de France.

Nous n'avons connu que récemment le travail de M. Cyprien Bernard, Généalogie de la famille d'Autane ; il a été certainement composé au moyen des archives de M. le marquis d'Autane (de Forcalquier), et avec son acquiescement. Nous estimons que le nôtre peut offrir encore un certain intérêt pour le lecteur curieux des particularités locales, parce que, sans nous attacher spécialement à la succession généalogique que nous eussions désiré éclaircir sur plusieurs points, nous avons relevé plusieurs traces de la famille dès le début des Croisades et cherché à déterminer son habitat primitif. Les études de M. Lacroix, archiviste de la Drôme, nous ont été d'un grand secours.

I

Quelques arrière-fiefs des Baronnies

La famille d'Autane tire son origine et son nom d'un modeste hameau des anciennes Baronnies compris aujourd'hui dans la commune de Vercoiran, canton du Buis, département de la Drôme.

Il semble que, au début du XIX[e] siècle, le nom d'Autane appartenait encore à la nomenclature administrative : une carte du département de la Drôme, éditée en l'an XII, désigne la commune sous le double nom : *Vercoiran et Autane*.

Avant 1790, c'était une communauté, une paroisse et une châtellenie. Communauté modeste : un mémoire pour la répartition des tailles rédigé, en 1698, par l'intendant de Dauphiné, Bouchu, lui donne 48 habitants ; en 1755, les commis des tailles y comptent 60 habitants ; et quelques années plus tard, 13 chefs de famille ou soit 79 individus. Belleguise y signale un notaire : Gailhac, qui aurait reçu ou délivré copie du testament de Jean d'Hugues, sieur du Villart, 8 avril 1627.[1] Elle dépendait de la subdélégation du Buis et de l'élection de Montélimar.

La paroisse appartenait à cette partie du diocèse de Sisteron dénommée le *Petit Diocèse*, et était comprise dans le onzième des districts de la répartition Lafitau, statuts synodaux de 1745. — Il n'est pèut-être pas superflu de rappeler l'origine de cette enclave d'un diocèse provençal dans les Baronnies dauphinoises.

[1] Baron du Roure. *Les maintenues de noblesse en Provence par Belleguise*, I, p. 180.

Charlemagne, pour mettre fin aux compétitions des évêque de Die, Gap et Vaison quant à la succession de l'abbaye de Bodon, attribua provisoirement celle-ci à l'évêque de Provence le plus proche ; ce fut Jean II, évêque de Sisteron. Cette situation n'a pris fin qu'au Concordat de 1801. L'enclave, vulgairement dénommée *Valbenoît*, à raison des nombreuses possessions bénédictines dans la vallée de l'Ennuie, comprenait vingt paroisses sur les soixante-dix formant le diocèse ; elles étaient réparties dans les deux derniers des douze districts diocésains. Une liste des cens dus à l'évêché par les églises de la vallée du Bodon, liste qui remonte vraisemblablement au IXe siècle, indique que l'évêque Jean avait fixé à douze deniers la redevance de l'église d'Autane ; celle de l'église voisine de Vercoiran était la même ; mais l'église Sainte-Marie au même territoire, payait à part six deniers.

Quant au château d'Autane, il formait un arrière-fief qui a originairement appartenu à la famille homonyme sous la suzeraineté des grandes familles du pays : les barons de Montauban, les princes des Baux, plus tard les Dauphins et, après eux, les rois de France. Aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, divers membres de la maison des Baux rendent hommage aux Dauphins de Viennois pour une portion d'Autane — la moitié en 1052, en 1242, 1324, 1344, le sixième en 1111, 1332. [1] On relève des hommages aux Dauphins : en 1288 par Raybaud d'Autane, en 1340 par Baude d'Autane, fille de Hugues. Mais, à côté des d'Autane, se voient divers coseigneurs : en 1277, Rostaing Ami ; en 1329, Raymond d'Agoult ; en 1332, Guillaume de Besignan ; en 1350, Guillaume de Morges. Le 8 décembre 1316, le dauphin Humbert II inféode le château de Vercoiran à

[1] Barthelemy. *Inventaire des chartes de la Maison des Baux.*

Guigues — ou Guy — seigneur de Tullins, à la condition que les châteaux d'Autane et de Vercoiran appartiendraient toujours au même seigneur. Nonobstant cette clause prohibitive, Marguerite, fille de Guigues, reçut en dot Vercoiran lors de son mariage avec Guigues de Morges (1318). Plus tard, la condition d'union semble avoir été observée, puisque nous trouvons un Morges à Autane ; et, postérieurement ce sont les mêmes familles qui seigneurisent dans les deux castels : les d'Ambel, les d'Urre, les Massues, les Pape. [1] En 1789, la dame de Vercoiran, Mme de Sade, née Marie-Françoise-Emilie de Bimard, était fille d'une Pape Saint-Auban, mais elle ne possédait pas Autane aliéné dans le courant du même siècle par un marquis de Saint-Auban à la famille Autard de Bragard, qui joignit dès lors à son patronymique le nom d'Autane.

Les amateurs de folklore retrouveront plusieurs fois le nom d'Autane dans les œuvres du poète gapençais Faure (XIX[e] siècle).

Le village de Vercoiran est placé à mi-côte et aux flancs de la haute montagne rocheuse de Moulaud, dominant la rive droite — nord — de l'Ouvèze. Autane, hameau de quinze maisons, est plus près du sommet, et l'un des cols qui l'avoisinent — altitude : 902 m. — porte son nom et le fait communiquer avec la commune de Bésignan dans la vallée de l'Ennuie.

Indiquons que Bésignan, à maintes reprises possédé par la famille d'Autane, a ses maisons qui s'échelonnent sur une pente assez raide au midi de la vallée de l'Ennuie. Son territoire offre cependant deux plaines d'une superficie totale de 223 hectares. La paroisse appartenait au diocèse

1 Lacroix. *L'arrondissement de Nyons*, passim ; — Pilot de Thorey. *Catalogue des actes du Dauphin Louis II* (= le roi de France Louis XI) *relatifs à l'administration du Dauphiné*, n° 255.

de Sisteron, et la communauté relevait des bailliage et subdélégation du Buis.

Un fief, où seigneurisent les d'Autane dès qu'on rencontre leur nom, et où leurs descendants directs — par les femmes — gardèrent des droits jusqu'au XVIIe siècle, est Piégon, seule localité des Baronnies qui ait pris le nom d'un ancien seigneur : *Podium guigonis* — *puy guigon* — *Piegon*. C'est une localité du canton actuel de Nyons, assise à l'extrémité du contrefort méridional de la montagne d'Autuche, regardant à l'ouest vers la vallée de l'Aygues, aux confins du département de Vaucluse. Elle a appartenu au diocèse de Vaison, au bailliage du Buis, à l'élection de Montélimar.

D'après M. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique de la Drôme*, et M. de Coston, *Etymologies des noms de lieu de la Drôme*, Poët-Sigillat (ou Poët sur Sainte Jalle), canton de Rémuzat, aurait relevé par moitié des abbés de l'Isle-Barbe et appartenu en 1275 aux d'Autane, puis aux Mévouillon ; en 1330 aux Guilhem et aux Bésignan ; en 1407, aux Monteynard, qui la vendirent en 1412 aux Thollon. La part des Bésignan passa vers 1667 aux Fortia, qui en dotent une fille mariée chez les Coriolis-Limaye (1713). La part des Guilhem advint, en 1341, aux l'Epine, qui la vendirent, en 1596, aux Latour-Gouvernet, et ceux-ci aux Duclaux, derniers seigneurs concurremment avec les Coriolis (1789).[1]

Signalons encore un village du Diois où les d'Autane, en suite de mariages, ont longtemps seigneurisé : « Bonneval échut à l'origine aux évêques et aux comtes de Die, et par ces derniers aux Artaud d'Aix et aux princes d'Orange. Un voile épais nous cache, un siècle ou deux, les noms de ses possesseurs ; mais, en 1351, les Rosans, sor-

[1] Lacroix. *L'arrondissement de Nyons*, II, p. 250.

tis de la localité de ce nom, sur les confins de la Drôme et des Hautes-Alpes, possèdent le fief, jusqu'à ce que deux filles de leur maison, Françoise et Jeanne, le transmettent, l'une à Louis d'Autane, en 1520, et l'autre à Jean de Draguignan. [1] Celui-ci vendit sa part à un voisin, Gaspard de Bésignan, ainsi nommé d'une seigneurie contigüe à celle de M. d'Autane, sur Vercoiran entre la vallée de l'Ennuie et celle de l'Ouvèze ; puis Rixende de Bésignan, par son mariage avec Antoine d'Autane, ramena dans cette famille la terre de Bonneval divisée en deux portions ou pareries. L'une passa chez les d'Agoult, famille illustre de Provence, par l'alliance avec Giraud, l'un de ses membres, de Jeanne d'Autane, fille de Louis ; et dans la suite chez les Deshières, dont Marie-Gabriel épousa Jeanne d'Agoult de Montmaur. L'autre part demeura chez les d'Autane et fut aliénée vers 1704, à Victor Vial, d'Allais, originaire du Trièves, capitaine au régiment de Cambis ; et vers 1714 à Etienne-André de Gilbert, originaire de Die, lieutenant général de l'artillerie de France ». (Lacroix).

Bonneval, modeste commune du canton de Châtillon-en Diois, était, avant 1790, une paroisse du diocèse de Die, bailliage de Die, élection de Montélimar, inscrite au registre des taillabilités pour quarante chefs de famille et cent soixante-quinze individus. Son territoire est contigu, vers l'est, à celui de Lus-la-Croix-Haute où les d'Autane ont possédé des terres au XIII[e] siècle ; et, au couchant, à celui de Boule dont une section, Sérionne, appartint successivement aux Rosans, aux d'Autane, aux Engilboud, aux Bardonnenche et obvint, au XVIII[e] siècle, à l'aïeul d'un conseiller à la Cour de Cassation bien connu des étudiants en droit, il y a un demi-siècle, le romaniste Accarias.

[1] Ce parait être un néophyte juif qui avait préféré l'abjuration à l'exil, auteur d'une famille fondue ultérieurement dans celle d'Albert de Rioms.

Cette rapide incursion sur les terres jadis possédées aux Baronnies par la famille d'Autane a eu pour but de démontrer que celle-ci est originaire d'une marche entre le Dauphiné et la Provence, que la géologie, la topographie rapprochent beaucoup de cette dernière et qui en a d'ailleurs fait partie. Les Baronnies ont été longtemps provençales; les Angevins les ont revendiquées ; Charles Ier, en 1257, n'a reconnu les droits du Dauphin Guigue VII, que contre abandon par celui-ci de ses prétentions sur le Gapençais. Nous avons indiqué plus haut la situation du Petit Diocèse. Cela suffirait pour rattacher la famille d'Autane à la Provence, même si un de ses membres n'était pas venu y faire souche d'une nouvelle branche, à Allons.

II

Les seigneurs d'Autane aux XIIIe et XIVe siècles

Nous relevons le nom de la famille d'Autane dans le cartulaire des Templiers de Roaix tout au début du XIIIe siècle.

Pierre Imbert et les siens avaient fait une donation au prieuré ; sa veuve la contesta, alléguant le défaut de ratification par sa fille Béatrice, épouse de ROSTAING D'AUTANE. Pour trancher le différend un plaid est tenu *in villa que dicitur Bois* (Le Buis); et les Templiers, en échange de la ratification, s'engagent à payer aux époux d'Autane 250 sols viennois, à l'octave de la saint Jean-Baptiste. — Acte passé, le 22 mai 1200, devant l'église du Buis. Parmi les fidéjusseurs fournis par Rostaing d'Autane figure ROLLAND D'AUTANE ; parmi les témoins, BERTRAND et RIPERT D'AUTANE, frères. A l'octave, le prieur de Roaix se transporte à Ro-

chebrune (en Baronnies) et s'acquitte en mains des époux d'Autane. Alors la veuve de Pierre Imbert confirme la donation de son époux et la ratifie pour elle et ses deux filles, Béatrice et Jordane, se portant fort pour la dernière en minorité. — Acte du 1er juillet 1200.

Quinze ans plus tard, il s'agit d'une guerre privée entre les frères d'Autane. Le sang a coulé, les ruines sont nombreuses ; une sentence arbitrale de Dragonet et Raymond de Mévouillon met fin à la querelle. Les agresseurs sont ARMAND D'AUTANE et son gendre Pelestort de Bourdeaux ; ils achètent leur absolution moyennant cinq mille sols viennois à verser aux trois frères Rostaing, Rolland et Ripert d'Autane. Acte passé à Nyons, devant l'église, le 27 juillet 1215 (*U. Chevalier,* Regeste Dauphinois, n° 6321).

Deux jours plus tard, exécutant un autre article de la sentence, les parties conviennent que la convention faite au sujet de la non aliénation du château d'Autane et son tènement est annulée. — Acte passé à Autane le 29 juillet 1215 ; il parle des quatre frères d'Autane : Rostaing, Bertrand, Ripert et Rolland. Ce dernier, au dire de Salvaing de Boissieu, était marié à Béatrix de Piégon.

Cinquante ans plus tard nous relevons un accord entre le prieur du Temple de Lus (la Croix-Haute), et GUILLAUME [II] D'AUTANE, au sujet de la donation faite par autre GUILLAUME [I], son père, à l'Ordre du Temple, lorsqu'il se sentit mourir à la maison du Temple de Saint-Jean-d'Acre. — Acte du 11 mai 1260. L'accord est approuvé par ARNAUD, GUIGUES et RIPERT D'AUTANE, fils de Guillaume [II].

La même année, 1260 et le 12 octobre, était concédée à la communauté de Laborel une charte de coutumes par R... de Mévouillon avec l'agrément de Galburge, dame de Mison et de Serres, représentée par Rostaing de Sault,

son baille général, et encore de divers damoiseaux et paraigers du lieu. Les dix-huit articles de la coutume furent rédigés à Laborel devant la maison de GUILLAUME D'AUTANE (sans doute le même que le précédent) et P. Baille; et G. d'Autane figure parmi les témoins. [1]

Ces deux actes, en original à la Bibliothèque de Lyon, y font partie de la collection Morin Pons. [2]

Le 19 juillet 1262, à Nimes, Dragonet de Montauban donne aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, représentés par Fr. Barras, grand prieur de Saint-Gilles, divers biens lui appartenant en propre et tenus de lui en fief ; témoins à cet acte... RAYMOND D'AUTANE. [3]

Le deux des nones de mars 1276 (5 mars 1277), reconnaissance passée en faveur de Randonne de Montauban, fille de feu Dragonet, par RAYMOND et ROLLAND D'AUTANE, chevaliers ; Rostaing Ami (*Amici*) [4] chevalier ; Pierre, Raymond et Guillaume Artellier, Arnaud et Guillaume de Durfort, damoiseaux, pour les châteaux d'Autane, Vercoiran et Sainte-Euphémie. [5]

Le 10 des calendes de juin 1282 (22 juin 1282), Raymond de Mévouillon, « fils émancipé », ayant assemblé ses vassaux dans une maison du cloître de Sainte-Jalle, leur expose sa triste situation financière. Profondément émus, ils lui font abandon pur et simple de leurs créances. Parmi ces vassaux généreux figure : GUILLAUME D'AUTANE, seigneur de BÉSIGNAN. [6]

[1] Caillet. *Les coutumes de Laborel*, in *Nouvelle Revue historique de droit*, 1910 pp. 683 690.

[2] Lacroix et Chevalier. *Inventaire de la collection Morin-Pons*.

[3] Raybaud. *Histoire du Grand Prieuré de Saint-Gilles*, Mss de la Méjanes, édit. Nicolas, I, p. 169.

[4] Autre hommage par le dit au même Dragonet de Montauban pour un huitième de la terre de Vercoiran, Arch Isère. B. 2636.

[5] Arch. de l'Isère, Inventaire B, 3645 (1270-1278).

[6] id. id. B. 3649 (1281-1282).

En 1284, hommage pour la seigneurie d'Autane par RAYBAUD D'AUTANE à Randonne de Montauban, fille de Draconet et épouse de Raymond Geoffroy de Castellane. [1]

Vers 1290 Raymond [III] de Mévouillon fonda, au Buis, un couvent de Frères Prêcheurs. Un chapitre provincial tenu à Montpellier avait envoyé deux frères à cet effet [2]; ils échouèrent et furent remplacés par les frères BERTRAND D'AUTANE et Guillaume de Reilhoni (Reillane?) — celui-ci natif du Buis, — qui plus heureux posèrent la première pierre d'un édifice construit pour vingt-cinq religieux et où se retira bientôt pour y mourir, le 29 juin 1294, un archevêque d'Embrun, oncle du donateur, son homonyme et l'instigateur de sa libéralité. [3] Cette fondation fut approuvée par bulle du pape Clément V, Avignon, 13 novembre 1309.

Au XIVe siècle nous relevons un compromis passé entre nobles Rostaing et Lagier de Durfort, frères, Raymond Reybaud, seigneur en partie de Sainte-Euphémie, et Bertrand Raybaud, seigneur de La Bâtie Verdun, et les syndics des habitants de Sainte-Euphémie, et nommant GEOFFROY D'AUTANE, Jaucerand, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Bérengier Cor pour terminer leurs difficultés touchant le territoire de Durfort. [4]

En 1334, hommage au dauphin Humbert II par AGNÈS D'AUTANE, fille de BERTRAND, pour tout ce qu'elle possède à Autane. Elle épousa Eymond de Cussières dont elle eut deux fils, Henri et Mondon, qui, en 1340, vendirent

[1] Chambre des Comptes du Dauphiné. Arch de l'Isère.

[2] Jean de Genest, Raoul de la Forest.

[3] Raymond de Mévouillon O P. du couvent de la Baume lès Sisteron, évêque de Gap (1282-1289), archevêque d'Embrun (1289-1294),

[4] Arch. de la Drôme, I, 2975. Sainte Euphémie (1285-1395).

à Jean Eymard, notaire à La Chaulx — La Chau —, tout ce qui avait appartenu à leur mère.

Le dernier février 1335, BAUDE D'AUTANE, fille de HUGUES et épouse de Ricaud Adhémar, seigneur de La Chau, teste et donne divers cens et rentes reposant à Autane à CHARLES D'AUTANE, fils de Guillaume. Elle rendit hommage au Dauphin en 1340. Elle avait possédé aux Baronnies une *Bâtie*, désignée tantôt comme la Bâtie de dame Baude, ou la Bâtie de Ricaud Adhémar. Elle possédait en commun avec le prieuré de La Roche sur le Buis, membre de l'abbaye de Saint-André, à Villeneuve-lés-Avignon, des droits de pâturage à Vercoiran, qui furent abandonnés aux habitants de Sainte-Euphémie et donnèrent lieu à de nombreux procès. En 1409, d'accord avec le prieur de La Roche, Déodat de Catuniac (ou Catunat), la communauté les céda à Jean Archimbaud, apothicaire du Buis. Les seigneurs de Vercoiran soulevèrent des difficultés jusqu'à ce qu'un arrêt du Parlement de Grenoble, du 20 septembre 1477, maintint définitivement aux habitants de Sainte-Euphémie leurs droits de pacage et bûcheronnage dans le terroir de Vercoiran. [1]

En 1346, sentence d'Antoine de Blado, juge-mage des Baronnies, où figure noble RAYMOND D'AUTANE à titre de syndic de diverses communautés de la région, parmi lesquelles Autane et Vercoiran.

Signalons encore la présence d'un GUILLAUME D'AUTANE au contrat de mariage en 1406, passé au château de Sahune, de Pierre de Vesc seigneur de Becone avec Catherine, fille de Juel Rolland, seigneur de Condorcet ; l'épouse fut dotée de 800 florins or. [2]

[1] Arch. de la Drôme, E, 2972, 2977.

[2] id. E, 1893 (1406-1499).

III

Les d'Autane, seigneurs aux Baronnies du XVe au XVIIIe siècles

Jusqu'à présent nous n'avons pu établir de filiation suivie entre les divers membres de la famille d'Autane dont nous avons relevé l'existence. Désormais nous serons plus heureux.

I. — En 1474, lors de la révision des feux, élection de Montélimar, on trouve sur la liste des nobles possédant biens :

A Puy Giron : Claude d'Autane.[1] Nous croyons pouvoir l'identifier avec le Claude d'Autane par lequel les Nobiliaires de Chorier, Artefeuil, Rivoire de la Bâtie commencent la généalogie de cette famille qui, disent-ils, jouissait des privilèges de la noblesse au milieu du xve siècle. Gui Allard le compte parmi les cinquante-quatre gentilshommes dauphinois qui tombèrent sur le champ de bataille de Monlhéry en 1465.

II. — Chorier signale : Estienne d'Autane, fils de Claude, coseigneur de Piégon (on peut ajouter avec Cyp. Bernard : et de Sainte Marie du Val d'Olle), épouse Marie de Rivière l'an 1489 (et le 14 janvier. — Dossier du xviiie siècle pour preuves de noblesse, collection Morin-Pons).

III. — Louis d'Autane, seigneur de Piégon et de Bonneval, épousa Françoise de Rosans le 16 — ou le 26 — mai 1520.

Dans la collection Morin-Pons est un acte du 16 mai 1543, par lequel François Planchette, écuyer, seigneur de

[1] Gui Allard. *Dictionnaire du Dauphiné*, vo Feu.

Piégon, reconnaît devoir à Louis d'Autane, coseigneur du même lieu, l'hommage lige et le serment de fidélité, comme Etienne son père les a prêtés jadis à Marguerite Penchinat, dame de Piégon ; et que n'ayant pas rempli ce devoir il est déchu de ses droits de justice et de ses biens.

Les droits des Planchette à Piégon provenaient immédiatement des Bésignan, à l'un desquels, Guillaume, le dauphin Humbert II avait inféodé une portion de la seigneurie. Didier, fils de Guillaume, la morcela ; un lot passa ultérieurement aux Planchette. Celui que garda Didier vint postérieurement aux d'Autane par l'alliance de Rixende de Bésignan et d'Antoine d'Autane.

Un testament du 20 août 1542 nous révèle une alliance antérieure entre les d'Autane et les Rosans. DELPHINE, sœur de Marie de Rivière, DAME D'AUTANE, avait été mariée à Pierre de Rosans, seigneur de Bonneval ; elle testa en faveur de ses neveux, nobles RAYNAUD et CLAUDE D'AUTANE, fils de Louis et de Françoise de Rosans, avec substitution au profit d'ANTOINE D'AUTANE, frère de Claude.

IV. — Le testament ci-dessus nomme trois fils de Louis d'Autane : RAYNAUD, CLAUDE et ANTOINE. Il y en eut un quatrième, LOUIS, qui fut chevalier de Malte. Deux filles épousèrent :

L'une, JEANNE, Giraud d'Agoult, seigneur de la Baume d'Argenton et lui porta des droits dans les seigneuries de Piégon et de Bonneval, que leur fils Louis d'Agoult augmenta par des alliances et des acquisitions chez les Planchette. (Contrat du 3 décembre 1540). [1]

La deuxième, MARGUERITE, s'unit à Balthazar Buzet, châtelain de Sigoyer-sur-Tallard (1551-1575). La col-

[1] Cf. Louvet. *Additions... à l'histoire des troubles de Provence*, 2e partie (VI), Aix, David, 1680, p. 48.

lection Morin-Pons a recueilli son contrat de mariage passé à Bonneval, le 15 mai 1553, en présence des frères Barthélemy et Giraud d'Agoult : l'épousée est dotée de deux cents écus par sa mère, plus cent écus d'or et cent florins que son frère Claude d'Autane promet de payer sous la caution de Giraud d'Agoult, seigneur de la Balme (la Baume) ; l'augment de dot est de cent écus, outre cent florins pour bagues et joyaux.

a) LOUIS fut reçu chevalier de Malte le 10 décembre 1549 ; il appartenait au Grand Prieuré de Saint-Gilles et fit partie, en 1565, de l'armée réunie à Messine pour porter secours à Malte. Raybaud le dénomme : Jean d'Autane, fils de Jean, seigneur de Bonneval et de Françoise de Rosans. [1] Bernard indique qu'il délaissa ses biens à son frère Claude.

b) CLAUDE D'AUTANE fut seigneur de Piégon et de Volonne. il eut un fils (V), RAYNAUD D'AUTANE, marié à Antoinette de Rame, d'où (VI), un chevalier de Malte : JEAN D'AUTANE-BONNEVAL, [2] et deux filles mariées :

ANNE, dame de Monjai, à François II d'Agoult, coseigneur de la Baume des Arnauds et seigneur de Chanousse (25 juin 1571).[3] De cette union naquit Antoine-René d'Agoult, sieur de Monjai (du chef de sa mère ?) et de Chanousse.

ELÉONORE (Hélionne), dame de Volonne, épousa noble César de Valavoire, écuyer, seigneur de Veïx ; fils d'Antoine et de Marguerite de Forbin. (Contrat du 21 décembre 1578, Maurety, notaire). [4]

[1] Raybaud. *Histoire du Grand Prieuré de Saint-Gilles*, I, p. 474 (Méjanes, mss).

[2] Cf. Vertot et Bernard.

[3] Cf. Louvet, l. c. p. 50.

[4] Cf. du Roure. *Maintenues de noblesse de Belleguise*, I, p. 236.

Quelques années plus tard, ces dames transigeaient avec messire Pierre de Rame, baron de Mison, frère (?) de leur mère, et reçurent la seigneurie de Volonne avec tous ses droits et dépendances, contre une somme de treize mille écus d'or sol qu'elles s'engageaient à payer dans un délai de six ans. (Acte du 24 juillet 1582, Barthélemi Blanqui, notaire royal à Sisteron ; enregistré le 21 janvier 1619). [1]

c) Antoine d'Autane, — seigneur de Bonneval de son chef — par son mariage avec Rixende (ou Reynaude) de Bésignan (1er janvier 1540, Bernard, ou 1550, Artefeuil), se rapprochait du centre d'origine de sa famille. Il devenait, — du chef de sa femme, — coseigneur de Piégon à côté de son frère Claude ; il acquérait, du même chef, une fraction de la seigneurie de Bonneval. Tout cela engendra des procès : son épouse, invoquant des substitutions antérieures, attaqua une donation faite par son frère Geoffroy de Bésignan, de tous ses biens à François des Massues, dit d'Urre, seigneur de Vercoiran. [2] Relevons aussi un partage entre Geoffroy de Bésignan et Antoine d'Autane, seigneurs du lieu, d'immeubles albergés à la confrérie de Bésignan par François de Bésignan. [3] Le 15 décembre 1554, il rendit hommage au roi-dauphin pour Bésignan et Bonneval. Le 21 mars 1587 intervient un arrêt du conseil de justice de Die relatif aux différends entre les époux. [4]

V. — Antoine d'Autane, teste le 24 juin 1591 en faveur de son fils Jean. Le gratifié avait un frère Manassés ; en novembre 1587, le conseil de justice établi par les protestants à Die ordonnait l'arrestation des deux frères

[1] Arch. des B.-du-Rh., B, 3445, f° 726 v°. Inventaire B, t. III, p. 189.
[2] Arch. de la Drôme, B, 982 (1576-1589), consultation de jurisconsulte.
[3] Id. E. 2341, Autrand, notaire à Sainte Jalle (1571-1572).
[4] Arch. de l'Isère, B, 2576, cf. Jules Chevalier. Essai sur la ville de Die.

En juin 1606 (le 3 ou 13) ils terminaient leurs divers procès par une transaction en l'étude de Me Barnier, notaire à Die. Jean est qualifié seigneur de Bésignan, Manassés, coseigneur de Bonneval. [1]

Artefeuil désigne Manassés comme tige de la branche dauphinoise de la famille d'Autane. Il donne le 28 octobre 1597 pour date du mariage de Jean avec Espérite de Charavel (*sic* : Chorier, Artefeuil, Rivoire de la Bâtie), ou Charruel (de Sève, jugement de maintenue de noblesse).

Le dit Jean rendit hommage, en 1603, pour la coseigneurie de Bésignan.

VI. — Chorier ne parle que de ses fils Claude et Joachim, seigneurs de Bésignan et de Val Benoit. Le jugement de maintenue de noblesse en faveur d'iceux, rendu par l'intendant de Sève, le 18 novembre 1641, vise des transactions entre Claude, Charles, Pierre et Joachim d'Autane frères, des 13 septembre 1628, 14 janvier 1630, 4 novembre 1635.

Une sentence du juge de Marsanne du 7 septembre 1622 déclare Claude, Pierre et Joachim d'Autane fils et héritiers de Jean.

Ailleurs Joachim est qualifié seigneur de Méaux.

Mais, en 1630, Ariey, notaire à Sainte-Jalle, rédige une transaction entre noble Claude d'Autane, seigneur de Bésignan, et Pierre d'Autane, seigneur de Bonneval, [2] par laquelle Claude abandonne à son frère la coseigneurie de Bonneval comprenant la moitié de la juridiction, les lods,

[1] Arch. de la Drôme, E. 2238,

[2] Pierre d'Autane vendit à Adam Taxil, de Monjai, ses droits sur Besignan. Il épousa Catherine d'Ambrun de la Berianne qui fut son héritière et fit un legs aux Frères Prêcheurs du Buis, en 1697. Arch. de la Drôme, E, 690 (1589-1744).

censes et corvées, à l'exception de la grange de Mioix, donnée à Charles d'Autane. [1]

On voit figurer ce dernier, titré seigneur de Bésignan, dans diverses instances. [2] De même pour Claude d'Autane.[3]

VII. — Le 23 mars 1680, noble ETIENNE-JEAN D'AUTANE, seigneur de la Val-Sainte-Marie et de Bésignan, fils de Claude, rend hommage pour cette dernière coseigneurie ; en 1686 il dénombre pour ses deux terres. Alors l'autre moitié de Bésignan était à dame Elizabeth de Marsanne, veuve de Samson Pape, seigneur de Saint-Auban.

Le 13 juillet 1687 il produit, pour ne plus être recherché comme faux noble, le jugement de maintenue de 1641. En 1696 il fait enregistrer son blason à l'Armorial de d'Hozier, pour l'élection de Gap ; il se titre seigneur de la Val Sainte-Marie. [4]

Rey, gendre de Joubert et acquéreur des créances de son hoirie, instrumente contre le dit d'Autane. [5]

VIII. — Les mêmes procédures s'engagent contre CHARLES D'AUTANE, seigneur de Sainte-Marie ; celui-ci nous paraît le fils du précédent. [6]

Au XVIII[e] siècle nous rencontrons deux d'Autane que nous ne savons pas rattacher aux précédents : PIERRE-CHARLES D'AUTANE, avocat au Parlement, lieutenant particulier, assesseur aux soumissions au siège royal de For-

1 Arch. de la Drôme, E, 2343.

2 id. B, 1583 (1648-1729). E, 12826 et 12870, commune de Châtillon (au sujet d'un fonds acquis à Bayene avant 1632).

3 Arch. de la Drôme, B, 42 (1638-1650) ; 1049 (1656-1657) ; E, 2342 (il s'agit de quittances de censes et droits seigneuriaux reçues par Ariey, notaire à Sainte Jalle, (1623-1624).

4 Chaix-d'Est-Ange écrit maladroitement *Lavail-Sainte Marthe.*

5 Arch. de la Drôme, B, 418 (1690-1699).

6 id. B, 511 (1720-1729).

calquier ; provisions du 1[er] septembre 1745 [1]. — Le 23 janvier 1771, dom Bernard Roubaud, de l'ordre de Cluny, sacristain de Saint-André de Rosans, résigne le bénéfice de la sacristie à JOSEPH-PIERRE-ANTOINE D'AUTANE, clerc du diocèse de Sisteron. Le sacristain ne gardait pas la résidence à laquelle sa charge l'obligeait, car il devait célébrer dans l'église paroissiale une messe basse tous les jours de dimanche et de fête. Le prieur et les habitants de Saint-André mécontents, présentent alors requête à l'évêque de Gap pour obtenir que le sacristain réside ou qu'il soit pourvu à son remplacement. Le prélat rend alors une ordonnance en vertu de laquelle les biens de la sacristie sont unis au prieuré et, au lieu et place du sacristain, un vicaire est attribué à Saint-André (20 mai 1787). En 1780, d'Autane figurait encore sur les états de service avec un revenu de 464 livres. [2]

IV

Les d'Autane seigneurs d'Allons XVII[e] et XVIII[e] siècles

A. — Artefeuil date du 1[er] mai 1594 le mariage de PIERRE D'AUTANE, officier de dragons (*Bernard* : capitaine au régiment de Normandie) avec Marguerite de Requiston, fille de Melchior, seigneur d'Allons et d'Entrages, et de Marguerite de Rochas ; la dot de l'épousée comprenait la coseigneurie d'Allons possédée par les Requiston depuis le XIII[e] siècle et qui devait rester aux d'Autane jusqu'à la

[1] Arch. des Basses-Alpes, B, 1502, f° 114.

[2] Communication de M. le chanoine Bermond.

chute de l'Ancien Régime. (Contrat aux minutes de Fabry, notaire à Saint-André des Alpes).[1] Il qualifie l'époux de noble Pierre d'Autane, de la ville de Montélimar, sans indiquer sa filiation, ce qui nous empêche de le rattacher aux homonymes précédemment nommés. Mais nous repousserons l'assertion d'Artefeuil qui le dit fils de Jean d'Autane et Espérite de Charavel ; les dates des mariages de l'un et l'autre s'y opposent.

B. — Nous avons trace de quatre fils du premier d'Autane, seigneur d'Allons :

a) HENRI D'AUTANE, marié à Madeleine de Requiston, sans doute une cousine, dut mourir assez jeune ; car, en 1646, sa veuve plaidait contre ses beaux-frères : SCIPION, JEAN et CHARLES D'AUTANE, au sujet de la succession de Pierre d'Autane père d'iceux.[2]

b) JEAN D'AUTANE — seigneur de Saint-Domnin (*Bernard*) — aurait épousé, en 1644, Catherine de Michel. En 1667, à titre de preuves de noblesse, dépôt d'un contrat, délivré par le notaire Serret, du 29 mai 1656, portant échange de biens entre Gaspard de Requiston, seigneur de La Forest, et Jean d'Autane.

c) CHARLES D'AUTANE — seigneur du Villars et d'Allons (*Bernard*) — semble avoir vécu loin de la Provence ; il fut marié, le 2 janvier 1636 à Elizabeth de Marin — alias Mairan — fille de François, seigneur de Montfort et de Madon (Madeleine) de Ronchat d'Arles. De là, deux fils : CHARLES et FRANÇOIS (C). Le dernier titré seigneur de Montfort, épousa à Paris, le 4 mai 1680, Claude Bourgoing, peut-être une parente du supérieur de l'Oratoire. De ce mariage naquit un fils JEAN-BAPTISTE (D), baptisé à Paris le 3 no-

[1] Arch. des Basses-Alpes.

[2] Communication de M. le baron du Roure.

vembre 1689 (collection Morin-Pons n° 659), militaire ayant tenu garnison en Alsace, marié à Paris le 6 juin 1725 à Marianne Ferrand, puis capitaine d'une compagnie d'Invalides, tenant garnison à Landskrön. Il est la victime de divers accidents : une voiture chargée lui écrase le pied droit (1728) ; le 1er mars 1729, allant à Huningue chercher la solde de la troupe, son cheval s'abat sur lui et lui déboîte la cheville. Il sollicite un secours pour faire une cure à Plombières et obtient deux cents livres (26 mars 1729), à raison des bons certificats de ses chefs : « C'est un fort bon officier et rempli de conduite, et ce dernier accident lui est arrivé en marchant pour le service de la garnison ». (Carbonneau, commandant le détachement des Invalides). — « M. d'Autane est un fort bon sujet et fort à plaindre ». (De la Chassaigne, commandant au château de Landskrön). Plus tard il demanda à faire élever à Saint-Cyr sa fille MARIE-CATHERINE-DENISE (E), née à Fort-Mortier le 8 février 1727.[1]

Charles d'Autane, frère du dit François (C) eut une plus brillante carrière : Exempt dans la compagnie des Cent Suisses de la Garde de Monsieur, frère de Louis XIV, il passa au service de Pologne, du temps de Sobieski (*Bernard*) et s'y fit agréger au corps de la noblesse ; il attira dans le royaume du nord plusieurs parents.

d) SCIPION D'AUTANE, seigneur d'Allons, se maria en 1632, — le 5 ou le 16 septembre, — avec Léone ou Eléonore (*Bernard*) de Gallice, fille de Gaspard de Gallice, seigneur en partie de Villevieille, et de Madeleine de Requiston. Son contrat fut produit — c'est la plus ancienne pièce par sa date — au jugement de maintenue de noblesse de 1787, pour l'entrée aux Etats de Provence. Peu d'années après,

[1] Ministère de la Guerre, Arch. administratives.

on trouve la dame séparée de biens d'avec son mari et colloquée sur les biens d'icelui (19 mars 1638).[1]

Faut-il attribuer à Scipion l'aventure suivante, en 1649 : « A son retour de La Ciotat, Melchior d'Allier, prieur de Mane, trouva son frère malade encore d'une blessure qu'il s'était faite lui-même, en se battant en duel contre M. d'Allons, capitaine de chevau-légers ».[2] Bernard nomme les deux adversaires : Pierre d'Allier, seigneur de Châteauneuf, et HENRI D'AUTANE, capitaine de chevau-légers. Mais il ne peut s'agir du frère de Scipion, qui était mort avant 1646.

C. — Nous connaissons deux fils de Scipion d'Autane :

a) CHARLES D'AUTANE, marié à Honorade de Ferrus,[3] eut un fils (D) qui alla servir dans la cavalerie polonaise.

b) JEAN-JACQUES D'AUTANE, dénommé le cadet d'Allons dans son contrat de mariage du 15 février 1678 avec Jeanne de Montblanc, fille de Scipion de Montblanc, seigneur des Sausses, et de Blanche de Martin des Sausses.

D. — *a*) Une fille du cadet d'Allons, ANNE-MARIE, née en 1695, épousa N... Simon, bourgeois de La Mûre :

Deux fils furent prêtres : N...., né en 1699, mourut curé de Vergons en 1772. L'autre fut prévôt de l'église de Kosk, au diocèse de Cracovie ; il aurait été Doctrinaire et, sur les conseils de Soanen, évêque de Sénez, aurait répondu à l'appel que lui adressait de Pologne son oncle Charles d'Autane. Là, pourvu d'un riche bénéfice, il aurait envoyé divers secours à sa famille par l'entremise des prêtres de

[1] Arch. des Basses-Alpes, B, 710, et du Roure, III, p. 179.

[2] P. de Faucher. *Les Allier, seigneurs de Châteauneuf de Roüe, in* Annales des Alpes.

[3] Nous adoptons cette orthographe de préférence à *Ferris* ou *Fornier* parce qu'il y a eu dans la Haute Provence des *Ferrus* originaires du marquisat de Saluces et passés en Briançonnais au XVI[e] siècle.

la Mission et de l'évêque de Sénez. Belsunce se serait offusqué de l'intervention du supérieur de son séminaire de Marseille, le soupçonnant d'alimenter quelque boîte à Perrette, administrée par Soanen. [1]

b) JEAN D'AUTANE épousa le 6 février 1723 Françoise, une des trois filles de feu messire Jean d'Henry, seigneur en partie d'Allons, de la Mottière, etc. (Contrat du 26 février 1726, notaire Chiris à Castellane). Les sœurs de l'épousée entrèrent dans les familles de Richery, coseigneurs d'Allons, et Goiran, avocat à Draguignan, seigneur de la Mottière.

E. — Enfants de Jean d'Autane et de Françoise d'Henry :

a) JEAN-CHARLES D'AUTANE, seigneur d'Allons, des Sausses, Roquebrune, etc., né le 2 janvier 1726, épousa le 6 septembre 1748, Gabrielle de Demandolx, fille de Pierre de Demandolx, seigneur et marquis de La Palud et de Anne d'Aubert (Albert) de La Palud. (Contrat du 16 septembre 1748, à La Palud, notaires Turrot et Verdollin, d'Annot). L'époux fut ultérieurement (15 juillet 1767), témoin au mariage du fils de son notaire, alors jeune avocat, plus tard notaire à son tour, puis consul d'Annot, député à la Constituante, à la Convention, mort en 1793. [2]

b) FRANÇOIS D'AUTANE, né le 1er avril 1729, embrassa la carrière des armes et mourut à Paris le 11 octobre 1765.

c) JEANNE-MARIE D'AUTANE, née le 21 avril 1743, fut mariée à Louis-Bernard Constans, seigneur de Beynes, conseiller au Parlement de Provence, fils d'Antoine, conseiller du roi, trésorier général de France, et de Thérèse Court, en résidence à Mezel, diocèse de Riez. [3]

1 Cf Annexe A,

2 Cf. Martial Sicard *Les Officiers généraux bas alpins*, II. p. 173.

3 Cf. Boisgelin-Clapiers. *Chronologie des officiers des Cours souveraines de Provence*, p. 133.

F. — Enfants de Jean-Charles d'Autane et de Gabrielle de Demandolx :

a) Jeanne-Gabrielle-Charlotte d'Autane, née en 1755, vivait célibataire à Annot au début de la Révolution : elle y fut incarcérée quelques semaines, du 1er Frimaire an III au 12 Pluviôse suivant, à cause de l'émigration de son frère.

b) Jean-Charles-François d'Autane, né à Allons le 21 juin 1757, lieutenant d'infanterie, épousa en 1780 Abèle-Jeanne-Marie-Madeleine de Bardonnenche, fille d'Antoine-César, vicomte de Trièves, seigneur de Toranne, etc., et de Marie-Madeleine Vachon de Belmont. (Contrat du 10 février 1780, notaires : Allemand et Faucherand, au Monêtier-de-Clermont). Il quitta l'armée de bonne heure, et fit, en 1789, ses preuves pour entrer aux Etats de Provence. [1] Le 3 avril 1789, il prend la parole, au nom de l'ordre de la noblesse, à la réunion des trois ordres de la sénéchaussée de Castellane tenue en la chapelle des Pénitents Bleus. Député de son ordre il assiste, à Draguignan, le 7 avril, dans la chapelle des Doctrinaires (Collège), à l'assemblée générale des sénéchaussées de Draguignan, Grasse et Castellane, et à l'élection des députés aux Etats généraux ; il est même désigné comme député suppléant du colonel de Rafélis de Brovès, non présent : mais il n'eut pas à exercer son mandat. En mars 1791, il émigra en Piémont avec femme et enfants par la montagne d'Annot et fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes ; son nom avec celui de ses deux fils figure sur la liste générale des émigrés an II, p. 46. Ses biens vendus nationalement, les ans II et IV, produisirent, ceux d'Allons 203.920 l., ceux des Sausses 115.950 l. Sa famille a conservé le souvenir qu'il reçut des acquéreurs une faible indemnité à son retour

[1] Arch des B.-du-Rh., C, 1830, fᵒ 71.

d'émigration. L'empire, puis la monarchie l'employèrent dans l'administration des Postes et il mourut receveur à Cambrai en 1837, après avoir reçu la croix de Saint-Louis, au retour des Bourbons, 5 octobre 1814.

c) MARIE-CLAUDINE-FÉLICITÉ D'AUTANE, née en 1764, morte en 1767.

G. — Enfants de J.-C.-F. d'Autane et d'Abèle de Bardonnenche :

a) ADÉLAIDE D'AUTANE, à en croire une tradition de famille, fut égarée tout enfant, tandis que ses parents émigraient ; recueillie par des paysans, elle fut par eux dirigée sur Grenoble où elle disait avoir des parents ; elle s'est fixée dans cette ville, y est restée célibataire et y est morte en 1866.

b) ALIX-CHARLOTTE D'AUTANE épousa à Vérone, en 1806, sous les auspices de la famille Mosconi, alliée aux Montgrand, un officier français, originaire d'Amiens, capitaine au 1er régiment de ligne ; c'est la mère des généraux Douay.

c) MARIE-RENÉ-CHARLES-MARC-ANTOINE D'AUTANE, né à Allons le 14 avril 1787, tenu sur les fonts par ses aïeux Bardonnenche, commença par servir à treize ans dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé ; le Gouvernement impérial l'enrôla comme vélite dans les troupes italiennes (1806) ; sous-lieutenant au 4e régiment de ligne italien, en 1808, il fit campagne en Dalmatie ,au Tyrol, en Allemagne et en Espagne, où il se distingua à Murviedo, et fut mis à l'ordre de l'armée. Aux Cent-Jours, il fut blessé au pont de la Drôme, affaire de Loriol, soigné à Montélimar dans la famille de la Bruyère à laquelle il s'allia (1er juillet 1816), reçut la croix de Saint Louis des mains du duc d'Angoulême, et servit dans la Garde jusqu'à sa promotion au grade de colonel (28 août 1827). Il commanda le 3e de ligne dans

les Alpes et à Toulon où il fut stupidement tué le 27 janvier 1830 par le sergent de grenadiers Joseph Bitterlin, qui paya de sa vie cet inexplicable attentat. La veuve reçut une pension de mille francs. [1]

d) CHARLES-GUSTAVE D'AUTANE, né en émigration à Puget-Théniers le 26 février 1792, fut quelques mois après — 26 juillet — reçu chevalier de Malte de Minorité. [2] Il servit sous la Restauration dans les gardes du corps, la garde royale et l'infanterie de ligne qu'il quitta en 1825 pour prendre un emploi civil. [3]

H. [4] — Le colonel d'Autane laissait deux fils en bas-âge :

L'aîné, CHARLES, marié à Saint-Paul-trois-Châteaux à N. Donneaud, a eu cinq enfants : RENÉ, JOSEPH, MATHILDE, LOUISE et MARIE, dont aucun n'a fait souche. Mlle Marie d'Autane, seule, vit à Saint-Paul-trois-Châteaux en 1927.

Le cadet : MARIE-CHARLES-ANATOLE-AUGUSTIN-LOUIS, fit ses études au collège de Vendôme, entra dans l'administration des Télégraphes, fit les campagnes de Crimée et d'Italie comme officier payeur à la division Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Ultérieurement il fut successivement inspecteur et directeur des Télégraphes dans l'Ardèche et dans le Tarn ; mort à Albi, en 1887, à 57 ans. Marié à Saint-Paul-trois-Châteaux avec Camille Monnet, décédée au même lieu en mars 1917.

I. — Du mariage d'Autane-Monnet sont issus trois enfants :

[1] Ministère de la Guerre, Arch. administratives. — Historique du 3e régiment d'Infanterie. — *L'Aviso de la Méditerranée*, journal de Toulon, janvier à Avril 1830. — *Moniteur Universel*, 1830.

[2] Raybaud. *Histoire du Grand Prieuré de Saint Gilles*, édit. Nicolas, tableau des réceptions, III, p. 271.

[3] Ministère de la Guerre. Arch. administratives.

[4] H, I, communication de M. F. de Marin de Carranrais.

Félicien, né en 1863, employé à la Banque de France à Marseille, décédé en 1890.

Charles-Marie-Joseph, né le 4 mars 1869, marié à Marie-Marthe-Joséphine Séréna de Rey, fille unique de Louis de Gonzague-Marie-François-Xavier de Rey et de Noélie-Claire-Joséphine Payan d'Augery, habite Forcalquier et le Prieuré d'Ardène par Saint-Michel (B.-A.).

Alix, veuve de François Buffet-Delmas, vit à Marseille, rue de Rome, 103 ; d'où deux enfants : Louis Buffet-Delmas, marié à N. de Boisséson, et N. Buffet-Delmas, célibataire, qui vit avec sa mère. (Voir p. 288 ci-après)

Auguste RAMPAL.

ANNEXES

A. — Extrait de la vie de Messire Jean Soanen évêque de Senez

(Cologne, 1750, in 16, pp. 200-202)

Un prêtre de la Doctrine chrétienne (le P. d'Autane), issu d'une famille noble, mais fort pauvre, dans le diocèse de Sénez, avoit un proche parent en Pologne, qui désira de l'avoir auprès de lui. M. de Sénez consulté par le P. d'Autane, s'il iroit en Pologne, crut qu'il pourroit y faire quelque bien, et lui dit, allez-y. Peu de tems après y être arrivé, on lui donna une cure d'un revenu considérable. Il n'oublia pas qu'il avoit une famille pauvre. Peut-être aussi recueillit-il la succession de son parent qui étoit riche et fort âgé. Quoiqu'il en soit, il se servit des relations que MM. de Saint-Lazare ont en Pologne, pour faire tenir à M. de Sénez les aumônes qu'il vouloit faire à sa famille. Le supérieur lazariste du Séminaire de Marseille, étoit celui qui faisoit remettre l'argent à M. de Sénez. M. de Marseille le sut et en fit un crime au Lazariste. Il fallut donc prendre une autre voye pour l'exécution de cette bonne œuvre, comme nous l'apprend la lettre qui suit du Procureur Général de Saint-Lazare à Paris.

18 Octobre 1719.

« Monseigneur, j'ai déjà eu l'honneur de vous faire tenir quelque argent pour M. d'Autane, conseigneur d'Allons, par le Supérieur du Séminaire de Marseille. Mais comme il n'est pas actuellement à Marseille, et que d'ailleurs Monseigneur son évêque, qui en a eu connoissance, lui en a fait un crime, je lui ai promis de ne le point gêner. C'est pourquoi je supplie Votre Grandeur d'avoir la bonté de me faire savoir par quelle voye elle souhaite que je lui fasse tenir encore la somme de 600 livres pour M. le conseigneur d'Allons, en m'envoyant, comme cy devant, un récépissé double, afin que j'en garde un pour ma décharge, et que j'envoye l'autre en Pologne. Si Votre Grandeur a peine à trouver une lettre de change et quelle ait plus de facilité à toucher le montant en billets de banque, je ferai sur cela ce qu'elle souhaitera, argent ou billets de banque.

J'ai l'honneur... LAMI,

Prêtre de la Congrégation de la Mission.

B. — Etats des services de MM. d'Autane

I. — D'Autane Jean-Charles-François :

Sous-lieutenant au régiment de Lorraine Infanterie, 27 novembre 1774 ; — affecté à la compagnie de chasseurs 4 juillet 1777 ; — passe aux grenadiers royaux du Lyonnais, 29 avril 1782 (compagnie attachée au régiment provincial d'artillerie de Grenoble).

« Cet officier, quoique jeune, a déjà des services dans un autre corps ; a également de la naissance et la plus jolie tournure. Il est beau-frère de M. le comte de Bardonnenche, mestre de camp commandant le régiment provincial d'artillerie de Grenoble, et il annonce être déjà en état de faire son service avec distinction. » — Duc de Clermont-Tonnerre, notes d'inspection, 1782.

Allocution de M. d'Autane, pour l'ordre de la noblesse, à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Castellane, tenue le 3 avril 1789 en la chapelle des Pénitens bleus :

« Vous nous voyez ici en bien petit nombre pour qu'il nous soit possible d'exécuter les ordres du Roi dans tous les points ; mais nous ne voulons pas vous laisser ignorer combien nous sommes portés à nous unir à vous pour faire à notre Maître le sacrifice de nos biens. L'acquittement de la dette nationale nous intéresse tous et tous les ordres doivent en partager le fardeau. Notre vœu, MM. est que tout impôt pécuniaire soit perçu également sur tous les biens des trois ordres ».

II. — D'Autane Marie-René-Charles-Marc-Antoine, né le 14 avril 1787 au château d'Allons, sénéchaussée de Castellane, Provence (Basses-Alpes), fils de Jean-Charles-François, ancien officier, et d'Abèle-Jeanne-Marie de Bardonnenche, marié à Marie-Louise-Elizabeth-Antoinette de la Bruyère, le 1[er] juillet 1816 à Montélimar (Drôme), chasseur noble à pied à la 11[e] compagnie de l'armée de Condé, décembre 1800 ; — licencié, 29 mars 1801 ; — vélite au régiment de Vélites royaux d'Italie, 4 juillet 1806 ; — caporal, 29 octobre 1806 ; — sergent, 1[er] mars 1807 ; — sous-lieutenant au 4[e] régiment italien d'Infanterie, 22 juin 1808 ; — lieutenant, 30 juin 1810 ; — capitaine, 21 décembre 1811 ; — licencié du service d'Italie, 31 mai 1814 ; — admis au service de France, capitaine au 10[e] régiment d'infanterie de ligne, 24 juin 1814 ; — capitaine au 1[er] régiment de la Garde royale, 23 octobre 1815 ; — chef de bataillon, 30 octobre 1816 ; — chef de bataillon, affecté

au 7e régiment d'infanterie de ligne, 30 mai 1821 ; — chef de bataillon au 1er régiment de la Garde royale, 30 décembre 1822 ; — lieutenant-colonel du 7e régiment d'infanterie de ligne, 8 juin 1825 ; — colonel du 3e régiment d'infanterie de ligne, 28 août 1827 ; — tué à Toulon, par accident, 27 janvier 1830.

Campagnes : 1806 à 1808, Dalmatie ; — 1809, Allemagne ; — 1810, Tyrol ; — 1811 et 1812, Espagne ; — 1813, Saxe ; — 1814, Italie ; — 1815, intérieur, armée du Midi.

Blessures : Deux coups de feu à l'aisselle et à la jambe gauche, le 23 août 1813, près de Berlin ; — grièvement blessé au pont de la Drôme, le 2 avril 1815.

Action d'éclat : en Espagne, à Murviedo (?), en reconnaissance avec une compagnie de voltigeurs, tombe dans un corps de trois mille Espagnols, se défend pendant cinq jours dans une maison mise en état de défense, et fait quelques prisonniers. Fut délivré au moment où on le croyait perdu.

Décorations et *Pensions* : Chevalier de la Légion d'honneur, 17 mars 1815 ; officier, 23 mai 1825 ; — chevalier de Saint-Louis, 16 novembre 1815 (avec rang du 6 avril où il reçut la croix à l'ambulance des mains du Duc d'Angoulême) ; — chevalier de la Couronne de fer, 24 décembre 1813 ; — pension de 2.000 fr. sur la cassette du duc d'Angoulême. (*Moniteur*, 10 juillet 1818). La veuve eut une pension du roi de 1.000 fr., 30 mars 1830.

BIBLIOGRAPHIE : Historique du 3e régiment d'infanterie. — *Rey de Foresta* ; le Procès de Joseph Bitterlin, Marseille, Imprimerie du *Sémaphore*, 1830, in-8°. — *Moniteur Universel*, janvier, février et avril 1830. — L'*Aviso de la Méditerranée*, Toulon, 30 janvier, 3 février, 3 mars et 2 avril 1830.

III. — D'AUTANE CHARLES-GUSTAVE, né à Puget-Théniers, comté de Nice, 26 février 1792 ; — chevalier de Malte de minorité, 1er juillet 1792 ; — garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, 27 juin 1814 ; — accompagne le roi à Gand, 1815 ; — chevalier de la Légion d'honneur, 22 août 1815 ; — sous-lieutenant au 1er régiment d'Infanterie de la Garde royale, 23 octobre 1815 ; — lieutenant au corps, 20 novembre 1816 ; — capitaine d'Infanterie de ligne, 27 juin 1818 ; — capitaine affecté au 49e régiment d'Infanterie, 16 mai 1821 ; — démissionnaire, 1825 ; — prend un emploi administratif.

APPENDICE

Origine provençale du Général Abel Douay [1]

Le noble vaincu de Wissembourg appartient à nos provinces du Nord par son ascendance paternelle ; à la Provence par sa naissance et sa lignée maternelle ; à l'Alsace par son mariage et par sa mort.

Son père, né à Amiens dans une famille d'artisans, le 23 août 1772, fut un valeureux soldat, aux brillants états de service. Incorporé vingt mois (1790-1792) au régiment de Barrois (91e régiment d'infanterie), puis rengagé aux volontaires de la Somme (15 mars 1793), il guerroya d'abord en Vendée où il gagna l'épaulette, y fut blessé et y obtint une flatteuse citation ; il passa presque toute la période du Consulat et de l'Empire à l'armée d'Italie et y devint chef de bataillon, ne parut à l'armée du Rhin qu'en 1815 (blocus de Schlestadt), demeura au service sous la Restauration et prit sa retraite en 1834. Pendant son séjour en Italie, il se maria à Vérone, avec une Provençale, fille d'émigrés, Mlle Alix-Charlotte d'Autane, et ce mariage fut ménagé par une noble dame de la ville, la comtesse Mosconi, à la famille de laquelle venait de s'allier un futur maire de Marseille, le marquis de Montgrand, auteur d'une bonne traduction française des *Fiancés* de Manzoni. Son régiment, le 1er de ligne, étant rentré en France en 1807, vint tenir garnison à Draguignan, ancienne ville comtale, puis siège de sénéchaussée et chef-lieu du département du Var. C'est là que Mme Douay mit au monde, le 2 mars 1809, le deuxième de ses enfants — le premier fut une fille, Adélaïde, plus tard dame de Saint-Denis —, et le premier de ses garçons, *Charles-Abel*.

Un journaliste, [2] s'est avisé, voici près de quarante ans, de donner à la naissance du général Douay un cachet romanesque : la mère aurait accouché brusquement le jour de Pâques pendant l'office, dans une chapelle rurale, et cette circonstance aurait valu

[1] La notice qui suit a été communiquée au Congrès des Sociétés Savantes tenu à Strasbourg en 1920, et était demeurée inédite. C'est pourquoi nous croyons pouvoir l'insérer ici.

[2] Fulbert Dumonteil, *Petit Marseillais*, 6 avril 1890, dimanche de Pâques.

à Douay dans sa famille et parmi les troupiers d'Afrique le sobriquet d'*Alleluia.* En réalité, la famille n'a gardé aucune trace ni souvenir de pareille légende, et la date de la naissance — 2 mars — la controuve absolument, la fête mobile de Pâques ne pouvant figurer au calendrier qu'entre les dates extrêmes du 22 mars et du 24 avril.

A propos des noms de l'enfant, signalons l'usage administratif d'individualiser le général par son prénom d'*Abel* avec lequel il est entré dans l'histoire, pour le distinguer de ses frères Gustave et Félix. En famille, on le désigna constamment sous celui de *Charles*, traditionnel chez les d'Autane. Celui d'*Abel* provenait de l'aïeule maternelle, Mme d'Autane, née de Bardonnenche, qui, lors des cérémonies du baptême célébrées à Casal, en Italie, le 3 octobre 1810, tint l'enfant sur les fonts avec son fils aîné, alors modeste lieutenant, et destiné à une fin tragique.

Après Charles-Abel, Mme Douay mit au monde plusieurs enfants, dont deux devaient parvenir à de hauts grades dans l'armée : *Gustave-Paul*, né à Sienne, le 1er mars 1810, tué à Solférino à la tête de son régiment, le 70e d'infanterie ; et *Félix-Charles*, né à Paris le 14 août 1816, qui fut aide-de-camp de Napoléon III et commanda le 7e corps d'armée en 1870. Elle mourut en 1818. Son mari, qui occupait alors un emploi sédentaire à Paris, plaça son fils aîné au Collège Royal de Versailles ; celui-ci y fit toutes ses classes, de la septième aux mathématiques spéciales ; il remporta quelques succès, fut plusieurs fois lauréat en histoire, mais ne semble pas s'être placé hors de pair ; il concourut à la fois pour Saint-Cyr et l'Ecole Polytechnique et il ambitionnait celle-ci ; ayant d'abord été reçu à la première, il y entra, suivant les conseils paternels, le 12 novembre 1827 ; il obtint en deuxième année les galons de sergent, mais ne les conserva pas et sortit de l'Ecole avec le no 72 pour rejoindre le 54e régiment d'Infanterie à Toulon, où il était nommé sous-lieutenant.

Douay rejoint son corps au milieu de l'hiver, et fait étape à Aix-en-Provence, pour présenter ses hommages à un parent de sa mère, l'archevêque de Richery, qui l'accueille avec bienveillance. Le prélat avait auprès de lui sa sœur, Mme Sauteron de Séranon, qui faisait, avec ses filles, les honneurs du palais épiscopal. La chronique de l'époque prétendait que le soir, quand l'archevêque était rentré dans ses appartements, la jeunesse faisait volontiers un tour de valse avec les amis du voisinage. Le nouveau sous-lieutenant dut se mêler à ces ébats et aurait fixé son attention sur une de ses cousines. A peine installé à Toulon il priait son père de la demander en mariage. Le père répondit sagement qu'il fal-

lait d'abord songer à avancer dans la carrière. Tandis que s'échangeait cette correspondance, Toulon devenait le théâtre d'un drame qui allait enlever au jeune officier un puissant protecteur.

Dans notre port méditerranéen tenaient alors en garnison deux régiments de ligne : le 3e et le 54e. Douay trouva à la tête du premier son oncle maternel et parrain, le colonel d'Autane. Celui-ci, tout en lui reprochant de n'avoir pas demandé à servir sous ses ordres, l'accueillit affectueusement et s'apprêtait à le traiter en fils quand il mourut dramatiquement le 27 janvier 1830. Au lieu de recourir aux chroniques contemporaines, cédons ici la parole à Douay :

« Toulon, 28 janvier 1830. — Mon cher papa. Pourquoi faut-il que je sois venu à Toulon ! à peine avais-je le temps d'apprécier les bontés de mon oncle et de goûter le plaisir de vivre dans sa famille si aimable qu'il faut le voir enlevé tout à coup et d'une manière si affreuse. Figures-toi que tout à l'heure, en revenant de l'exercice, nos deux régiments rentraient par la porte d'Italie ; le mien marchait en tête ; lorsque le 3e est arrivé à quelques centaines de pas de la porte, mon oncle s'arrête et fait face à la colonne pour voir défiler sa troupe ; il voit un sergent de grenadiers quitter son peloton et courir vers la ville, il l'appelle et lui dit de revenir à son rang. Celui-ci, au lieu d'aller reprendre sa place vient droit à mon oncle et lorsqu'il est auprès de lui il l'appelle : « Mon Colonel ! » Mon oncle se retourne et aussitôt le scélérat lui tire à bout portant et dans le ventre un coup de fusil chargé de trois balles. Mon pauvre oncle est tombé roide sur le coup, il n'a pas donné le moindre signe de vie et tout secours a été inutile. Juge un peu de l'embarras terrible où tout le monde était lorsqu'il a fallu apprendre cela à ma tante...

« Quelle perte inattendue et quel genre de mort ! Assassiné par un homme qu'il avait comblé de bienfaits ! Tout cela est inconcevable ; et si je n'avais pas moi-même pressé les mains déjà glacées de mon pauvre oncle, je ne pourrais pas y croire. Il n'y avait pas cinq minutes que je venais de serrer cette même main au moment où mon oncle, qui était toujours si gai, plaisantait encore avec moi. La ville est dans la consternation. Son régiment est accablé. Nous le sommes tous ». [1]

L'auteur de l'attentat, Joseph Bitterlin, né à Pont-à-Mousson en 1805, était ouvrier ferblantier à Strasbourg quand il s'engagea au 3e de ligne le 31 mars 1822 ; il y devint sergent de grenadiers

[1] Communication de M. Louis Douay.

et était assez bien noté et apprécié du colonel quand il crut injustifiée une punition qui lui fut infligée pour négligence de tenue par l'adjudant Bécu, [1] autre Lorrain. Surexcité par cet incident, et peut-être pris de boisson, on le vit le jour du drame charger et décharger son arme, comme s'il méditait un suicide, sur le terrain d'exercice, où il ne fut pas commandé de manœuvre. Devant le Conseil de guerre de Marseille son avocat plaida la folie momentanée, mais ne put l'arracher à la peine capitale prononcée par 6 voix contre 1. L'accusé réclama lui-même le châtiment suprême pour expier son crime et eut une attitude très courageuse et très digne tant en présence de ses juges que devant le peloton d'exécution. Il ne sut d'ailleurs fournir aucune explication de son acte : « Un instant avant de tuer le colonel, dit-il en pleurant sur la sellette, j'aurais donné ma vie pour sauver la sienne ». — « L'action que j'ai commise mérite la mort ; je l'attends avec résignation et je la subirai en soldat français ». — Il se banda les yeux, et commanda le feu : « Mes amis, ne me manquez pas, traitez moi en sergent de grenadiers ». [2]

La ville de Toulon accorda une concession au cimetière communal pour recevoir la dépouille du colonel d'Autane. Le régiment fit ériger un monument qui subsiste au fond de l'allée centrale (et qu'il continuerait d'entretenir). La veuve fut ramenée dans sa famille à Montélimar par le jeune Douay, dont l'attitude en la circonstance donna lieu à cet éloge flatteur de Mgr de Richery : « L'affreux événement de Toulon nous a consternés. L'infortunée veuve est dans ce moment auprès de nous avec ses enfants et vous jugez de son extrême affliction. Votre excellent Charles l'a accompagnée de Toulon ici. Il s'est conduit comme un ange dans cette douloureuse circonstance ; il n'a quitté cette pauvre femme ni nuit ni jour et lui a prodigué les plus tendres soins ; aussi elle en est bien touchée et bien reconnaissante, je vous assure. Vous avez là un fils parfait. Nous l'aimons tous comme notre enfant, et il vous donnera, j'en suis sûr, toutes sortes de satisfactions... » (à M. Douay père, Aix, 8 février 1830). [3]

Rentré dans sa garnison, le lieutenant Douay chercha-t-il à participer à l'expédition d'Alger ? Nous l'ignorons. Faut-il attribuer à une déception de cet ordre sa résolution de passer aux colonies ?

[1] Ce militaire, en proie au remords d'avoir été la cause involontaire de la mort du colonel d'Autane, se suicida le 31 mars 1830. Aviso de la Méditerranée, 3 avril.

[2] Rey de Foresta. *Procès de Joseph Bitterlin.*

[3] Communication de M. Louis Douay.

ou bien l'arrivée au 54e régiment de son frère Gustave, sorti de Saint-Cyr en 1831, lui fit-elle entrevoir quelque inconvénient à la présence de deux frères dans la même unité (en fait, leurs biographes confondent leurs états de service) ? Quel qu'ait été le motif de sa décision, il fut nommé lieutenant le 1er février 1832, affecté au 1er régiment d'infanterie de marine et envoyé aux Antilles. Il en revint capitaine en 1838, après y avoir été rejoint par son frère Félix, qui, engagé à 16 ans dans la marine, permuta ensuite vers l'infanterie. A la création des chasseurs à pied à Saint-Omer, il fut affecté au 7e bataillon et passa avec lui plusieurs années à Strasbourg (1840-1844), au cours desquelles il se maria avec Mlle Héancre, petite-fille de ce Charles Schuhlmeister qui, à raison du concours qu'il prêta aux armées de Napoléon, a fixé l'attention d'un historien de mérite. Plus tard, il fut envoyé en Algérie, y commanda le 8e bataillon de chasseurs, à la tête duquel il assista à la soumission d'Abd-el-Kader et y demeura presque constamment jusqu'à sa nomination au grade de général de brigade. Il en remplit les fonctions à Lyon, puis en Italie, où il fut sérieusement blessé à Solférino, et derechef à Lyon où il reçut sa troisième étoile. Il est inutile de revenir, en Alsace, sur les circonstances de sa mort, elles sont connues de tous dans les moindres détails. [1]

Douay laissait deux fils dont l'aîné, Charles-Louis, né à Strasbourg en 1844, ancien élève de l'Ecole Centrale (mort à Paris, 18 janvier 1898), vécut de bonne heure à l'écart de sa famille ; ramené, par atavisme ou par profession, vers le Nord, il eut un fils, Gabriel-Jules, qui, très chargé de famille, mais sans postérité mâle, vivait péniblement à Lille avant la dernière guerre. Le cadet, M. Louis Douay, auquel nous devons la plupart des renseignements insérés ci-dessus, et qui fut présent à l'inauguration du monument de Wissembourg (16-18 octobre 1909), habite Nice où la guerre l'a trouvé officier d'artillerie de réserve et fonctionnaire d'une administration semi-publique (Cie des Eaux de Nice). Ainsi chacun des fils d'Abel Douay est retourné vers les provinces où leurs ancêtres ont vécu de longs siècles.

On a maintes fois confondu les états des services des trois frères Douay [2] ; c'est pourquoi nous les insérons ci-après à la suite de ceux de leur père.

[1] Cf. les Histoires de la Guerre Franco-allemande : Rousset, Palat. — Le monument de Wissembourg, etc.

[2] P. ex. Dick de Lonlay. *Français et Allemands*. - Welterlé. *Discours de Wissembourg* ; Grande Encyclopédie, Vo Douay (Charles Abel).

Etats signalétiques et des services

I. — Douay Louis-Charles-Barthélemi, né le 25 août 1772 à Amiens, fils de Noël, marchand tapissier et de Marie-Anne Corbillon. Incorporé au régiment de Barrois (devenu 91e régiment d'Infanterie), 29 novembre 1790 ; — caporal, 31 mars 1791 ; — fourrier, 15 avril 1792 ; — libéré, 31 août 1792 ; — volontaire au 8e Bataillon de Volontaires de la Somme, 15 mars 1793 ; — sous-lieutenant, 1er mai 1793 ; — (incorporé dans la 30e demi-brigade légère) lieutenant, 5 mai 1793 ; — adjudant-major, 29 avril 1794 ; — démissionnaire, 13 février 1797 ; — rentré au service comme adjudant-major capitaine au 1er bataillon auxiliaire de la Somme, 2 août 1799 ; — incorporé à la 1re demi-brigade légère d'infanterie de ligne, 5 février 1800 ; — passe dans le recrutement, employé en Italie, 1er septembre 1807 ; — chef de bataillon au 101e régiment d'infanterie, 28 janvier 1813 ; — licencié, 1er février 1816 ; — major de la légion des Basses-Alpes, 27 mars 1816 ; — passé comme capitaine commandant à la 9e compagnie des sous-officiers sédentaires à Bicêtre, 27 mai 1819 ; — passé à la 1re compagnie à Paris, 1er janvier 1824 ; — retraité, ordonnance du 23 juillet 1834.

Campagnes : 1792, aux Alpes-Maritimes ; — de 1793 à 1797, aux armées de l'Ouest ; du 2 août 1799 au 21 mai 1801, et du 23 septembre 1805 au 1er septembre 1807, armée d'Italie ; — 1815, armée du Rhin (bloqué dans Schlestadt).

Blessures : coup de feu à la jambe droite à Châtillon, le 11 octobre 1793 ; — deux coups de sabre, dont un à la tête et l'autre au bras gauche dans la forêt de Princé, près le Port-Saint-Père, le 8 juin 1794.

Décorations : membre de la Légion d'honneur, 1er novembre 1804 ; officier le 12 octobre 1813 ; chevalier de Saint-Louis le 7 octobre 1814.

Action d'éclat : le 29 mai 1794, étant à la découverte de l'ennemi, il fut pris par un peloton de 12 hommes au débouché d'un bois, ayant pris les devants de sa compagnie ; il ne voulut pas se rendre et, en criant : « A moi, grenadiers ! » il tua à coups de sabre deux hommes, en blessa deux autres, et le reste s'enfuit.

II. — Douay Charles-Abel, né le 2 mars 1809, à Draguignan (Var), fils de Charles-Louis-Barthélemy et d'Alix-Charlotte d'Autane, marié le 3 novembre 1842 [à Strasbourg] à Lina-Aimée-Louise Héancre (autorisation ministérielle du 11 octobre 1842).

Elève à l'école spéciale militaire, 12 novembre 1827 ; — caporal, 1er décembre 1828 ; — sergent, 1er mars 1829 ; remis élève, 28 avril 1829 ; — sous-lieutenant au 54e régiment d'infanterie, 1er octobre 1829 ; — lieutenant au 1er régiment d'infanterie de marine, 29 février 1832 ; — capitaine, 30 août 1836 ; — capitaine adjudant major, 29 janvier 1837 ; — passé au 45e régiment d'infanterie de ligne, 18 juin 1838 ; — capitaine au 7e bataillon de chasseurs à pied, 27 octobre 1840 ; — chef de bataillon au 9e régiment d'infanterie de ligne, 11 septembre 1844 ; — commandant le 8e bataillon de chasseurs à pied, 10 novembre 1847 ; — lieutenant-colonel du 43e régiment d'infanterie de ligne, 11 décembre 1848 ; — commandant supérieur du cercle de Philippeville, 7 juillet 1850 ; — rentré avec le corps en France, 8 janvier 1851 ; — colonel, 7 janvier 1852 ; — passé au 65e régiment d'infanterie de ligne, 23 octobre 1852 ; — commandant par intérim la subdivision de Blidah, 3 septembre 1854 ; — commandant la subdivision d'Orléansville, 8 décembre 1854 ; — général de brigade, 28 décembre 1855 ; — commandant la 2e brigade de la 2e division d'infanterie de l'armée de Lyon, 9 janvier 1856 ; — commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 4e corps de l'armée d'Italie, 25 avril 1859 ; — commandant une brigade d'infanterie à Paris, 17 août 1859 ; — commandant une subdivision du Rhône et la place de Lyon, 17 mars 1860 ; — général de division, 12 août 1866 ; — commandant la 7e division militaire, 24 août 1866 ; — inspecteur général du 13e arrondissement d'infanterie, 25 mai 1867 ; — inspecteur général du 16e arrondissement d'infanterie, 8 avril 1868 ; — commandant la 2e division d'infanterie du 2e camp de Châlons, 9 juillet 1868 ; — a repris le commandement de la 7e division militaire, 15 septembre 1868 ; — inspecteur général du 6e arrondissement d'infanterie, 26 mai 1869 ; — inspecteur général du 15e arrondissement d'infanterie, 18 mai 1870 ; — commandant la 2e division d'infanterie du 1er corps de l'armée du Rhin, 17 juillet 1870 ; — tué à la bataille de Wissembourg, 4 août 1870.

Campagnes : du 11 avril 1832 au 10 octobre 1837, Martinique et Guadeloupe ; — du 28 septembre 1847 au 8 janvier 1851, et du 7 mai 1854 au 12 février 1856, Algérie ; — du 25 avril au 5 août 1859, Italie ; — 1870, contre l'Allemagne.

Blessures : coup de feu au pied gauche le 24 juin 1859, à la bataille de Solférino. [1]

[1] Le projectile ne put être retiré qu'au bout de plusieurs années, quand le général tenait garnison à Lyon. Moniteur de l'armée. Cf. Mémorial de la Loire, 27 mars 1863.

Décorations : chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1842 ; officier, 8 août 1858 ; commandeur, 15 juillet 1859 ; grand officier, 24 décembre 1869 ; — médaille d'Italie ; — chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique (autorisation du 27 juillet 1841) ; — grand Croix de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand (autorisation du 26 mai 1868).

Acte de Naissance : Draguignan — Etat civil — 1809 — n° 68. Du 6 mars 1809. Acte de naissance de Charles-Abel Douay, né le deux à sept heures du soir, fils de Charles-Louis-Barthélemy, capitaine du 1er régiment de ligne, membre de la Légion d'honneur, en garnison en cette ville, et d'Alix-Charlotte d'Autane, son épouse. Témoins : Charles-Marie Brun-Favas, propriétaire, 35 ans, et François Lefebvre, lieutenant au 1er régiment de ligne, 46 ans, en garnison en cette ville.

BIBLIOGRAPHIE : Le monument français de Wissembourg, Strasbourg, 1910. — *Edgar Hepp,* Wissembourg au début de l'invasion de 1870. Récit d'un sous-préfet, Paris, Berger-Levrault, 1887. — *Général Pellé,* Historique de la 2e division du 1er corps de l'armée du Rhin. — *Commandant Rousset,* Histoire générale de la guerre franco-allemande, 1870-1871. — *Pierre Lehaucourt* (général Pallat), Histoire de la guerre de 1870-1871, III, Paris, Berger-Levrault, 1903. — *Pierre de la Gorce,* Histoire du Second Empire, Paris, Plon. — *De Bazancourt,* la Campagne d'Italie, II. — *Dick de Lonlay,* Français et Allemands, II. — Historiques des 7e et 8e bataillons de chasseurs à pied.

Le *Petit Marseillais,* n° du 6 avril 1890 ; — le *Gaulois,* août 1895 ; — La *Dépêche de Lille,* l'*Echo de Paris,* mars 1911...

III. — DOUAY GUSTAVE-PAUL, né le 1er mars 1811 à Sienne (Toscane), fils de Charles-Louis-Barthélemy, capitaine de recrutement, et de Marie-Charlotte-Alix d'Autane.

Elève à l'école spéciale militaire, 11 novembre 1828 ; — sous-lieutenant au 54e régiment d'infanterie de ligne, 1er octobre 1831 ; — lieutenant, 9 avril 1838 ; — capitaine, 19 juillet 1845 ; — capitaine adjudant-major, 13 mars 1847 ; — major au 6e régiment d'infanterie légère, 9 janvier 1852 ; — chef de bataillon au 11e régiment de ligne, 24 décembre 1853 ; — commandant le 17e bataillon de chasseurs à pied, 25 décembre 1853 ; — lieutenant-colonel au 80e régiment d'infanterie, 30 juin 1855 ; — passé au régiment de voltigeurs de la Garde impériale, 11 mars 1857 ; — colonel commandant le 70e régiment d'infanterie de ligne, 17 mars 1858 ; — tué à la bataille de Solférino, 24 juin 1859.

Campagnes : 1851, France ; — du 4 décembre 1854 au 17 décembre 1855, Crimée ; — 1858, Algérie ; — 1859, Italie.

Blessures : a eu la jambe droite fracturée par une balle le 7 juin 1855, au siège de Sébastopol.

Décorations : chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1854 ; — médaille de Crimée.

Citations : Cité par le général en chef de l'armée d'Orient le 15 juin 1855 pour s'être fait remarquer particulièrement par sa bravoure à l'enlèvement de vive force des redoutes russes en avant de Sébastopol le 7 du même mois.

IV. — DOUAY FÉLIX-CHARLES, né le 14 août 1816 à Paris, fils de Charles-Louis-Barthélemy et de Alix-Marie-Antoinette (*sic*) d'Autane, époux de N. Lebreton.

Volontaire à la 2e division des équipages de ligne, 16 décembre 1832 ; — fourrier de 3e classe de ligne, 12 mars 1834 ; — caporal fourrier des régiments de la marine, 1er août 1835 ; — sergent-fourrier, 11 octobre 1835 ; — passé au 1er régiment de la marine, 21 novembre 1835 ; — sergent-major, 16 juin 1837 ; — adjudant, 1er septembre 1838 ; — sous-lieutenant, 10 octobre 1838 ; — passé au 1er régiment d'infanterie de marine, 1er juin 1839 ; — lieutenant, 8 octobre 1840 ; — capitaine au 2e régiment d'infanterie de ligne, 8 février 1845 ; — chef de bataillon au 22e régiment d'infanterie légère, 26 juillet 1849 ; — chef de bataillon au 68e régiment de ligne, 20 janvier 1850 ; — lieutenant-colonel au 20e régiment d'infanterie de ligne, 14 janvier 1853 ; — passé au 2e régiment de voltigeurs de la Garde impériale, 6 mai 1854 ; — colonel du 50e régiment d'infanterie de ligne, 26 juin 1855 ; — colonel du 2e régiment de voltigeurs de la Garde impériale, 11 août 1855 ; — général de brigade, 10 juin 1859 ; — commandant la 1re brigade de la 2e Division du 1er corps de l'armée d'Italie, 16 juin 1859 ; — commandant la subdivision de la Somme, 17 août 1859 ; — commandant la 2e brigade de la 3e division d'infanterie au camp de Châlons, 28 avril 1860 ; — inspecteur général du tir, 2 octobre 1860 ; — commandant une brigade du corps expéditionnaire du Mexique, 15 mars 1862 ; — commandant provisoirement la 2e division d'infanterie, 10 novembre 1862 ; — général de division dans le même commandement, 14 janvier 1863 ; — inspecteur général pour 1865 du 26e arrondissement d'infanterie au Mexique, 25 avril 1865 ; — commandant la 1re division d'infanterie du corps expéditionnaire du Mexique, 1er juillet 1865 ; — inspecteur général pour 1866 du 28e

arrondissement d'infanterie au Mexique, 2 mai 1866 ; — rentré en France, 24 mars 1867 ; — commandant la 4e division d'infanterie du camp de Châlons, 28 avril 1867 ; — inspecteur général pour 1867 du 12e arrondissement d'infanterie, 25 mai 1867 ; — commandant la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée à Paris, 16 août 1867 ; — aide-de-camp de l'Empereur en gardant ce commandement, 4 avril 1868 ; — inspecteur général pour 1868 du 3e arrondissement d'infanterie, 8 avril 1868 ; — inspecteur général pour 1869 du 3e arrondissement d'infanterie, 26 mai 1869 ; — inspecteur général pour 1870 du 3e arrondissement d'infanterie, 18 mai 1870 ; — commandant le 7e corps de l'armée du Rhin, 17 juillet 1870 ; — prisonnier de guerre, 2 septembre 1870 ; — rentré de captivité, 20 mars 1871 ; — commandant le 5e corps de l'armée de Versailles, 20 avril 1871 ; — commandant le 4e corps de l'armée de Versailles, 24 avril 1871 ; — membre du Comité de défense, 11 juin 1873 ; — commandant le 6e corps d'armée à Châlons, 28 septembre 1873 ; — réunit à son commandement celui de la 4e (plus tard 6e) division militaire, 16 août 1874 ; — disponible, et le même jour inspecteur général de corps d'armée, 11 février 1879 ; — décédé à Paris (maison des FF. de Saint-Jean de Dieu, rue Oudinot), 4 mai 1879.

Campagnes : 1833, à bord du vaisseau l'*Orion* ; — du 13 juillet 1834 au 31 juillet 1835 à bord du brick, le *Lutin ;* — du 21 novembre 1835 au 2 janvier 1837, Martinique ; — du 5 janvier 1837 au 30 août 1843, Guadeloupe ; — du 18 mars 1845 au 27 juin 1848, Algérie ; — 1849, Rome ; — 1850 à 1853, Algérie ; — du 2 avril au 17 juin 1854, Crimée ; — d'avril au 29 décembre 1855, Crimée ; — 1859, Italie ; — de mars 1862 au 24 mars 1867, Mexique ; — 1870, contre l'Allemagne ; — 1871, intérieur.

Blessures : coup de baïonnette à l'avant-bras gauche et une légère blessure à la partie inférieure et externe de l'humérus du même côté, sous les murs de Rome, 30 juin 1849 ; — blessure légère à la cuisse le 24 juin 1859, à la bataille de Solférino [a eu deux chevaux tués sous lui].

Citations : Ordre du jour de l'armée, 28 mai 1855 : pour s'être fait particulièrement remarquer dans les combats de nuit du 22 au 24 mai 1855 devant Sébastopol ; — ordre général de l'armée 17 août 1855, n° 21 : pour sa conduite particulièrement brillante dans le combat du 16 août 1855 sur la Tchernaia (Crimée) ; — ordre général du corps expéditionnaire du Mexique du 25 décembre 1864 pour l'habileté dont il a fait preuve dans la conduite des opérations de la campagne du Sud contre les troupes du général Ortéaga.

Décorations : chevalier de la Légion d'honneur, 10 décembre 1851 ; — officier, 22 août 1855 ; — commandeur, 15 juillet 1859 ; — grand-officier, 13 mars 1864 ; — grand'croix, 18 juillet 1871. — Médailles d'Italie, du Mexique, de Crimée.

Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX (autorisation du 4 juin 1850) ; — chevalier compagnon de l'ordre du Bain (Aut. 26 avril 1856) ; — décoration de 3e classe de l'ordre du Medjidié de Turquie (Aut. 17 avril 1857) ; — décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne (Aut. 10 juin 1857) ; — grand'croix de l'ordre mexicain de N.-D. de Guadaloupe (Aut. du 5 août 1867) ; — décoration de 1re classe de l'ordre de la Couronne de fer d'Autriche (Aut. 31 mars 1868).

De son mariage avec Mlle Lebreton, fille d'un général, député d'Eure-et-Loir et questeur de la Chambre des députés, Félix Douay a eu une fille mariée en 1885 à Charles Walewski, d'abord diplomate et fils du ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, lors du Congrès de Paris. Le comte Walewski, étant secrétaire d'ambassade à Londres à la déclaration de guerre de 1870, résigna ses fonctions pour s'engager dans un régiment de mobiles et poursuivit, après la paix, la carrière militaire dans la légion étrangère puis dans l'infanterie métropolitaine, et se retira comme officier supérieur. Il occupa un poste d'inspecteur du personnel du Crédit Lyonnais à Paris et y est mort en 1918 (ou 1919). Il fut quelque temps officier d'ordonnance du maréchal de Mac-Mahon.

I

Histoire d'une vieille maison

L'histoire générale est formée, a-t-on dit, d'une multitude de détails, d'historiettes recueillies par ceux qui ont le soin de les noter au cours de leurs recherches. Aussi faut-il être très reconnaissant envers ces biblionianes, ainsi que s'intitule très modestement notre érudit confrère M. de Barbarin, quand ceux-ci veulent bien nous communiquer les pièces intéressantes qui se trouvent dans leurs collections. C'est ainsi qu'un jour, à nos 5 à 7 du mardi, M. de Barbarin me confia très aimablement l'acte qui me permet aujourd'hui de vous faire cette communication. C'est donc à lui, si elle vous intéresse, qu'il faudra manifester votre gratitude.

Vous connaissez tous, pour avoir franchi, au moins une fois dans votre vie, le seuil du bureau de tabac, dit la *Civette du Chapitre,* la maison qui occupe le coin des allées des Capucines et de la rue Saint-Bazile. Elle était ombragée jusqu'au printemps de 1926 par une rangée de beaux platanes disparus en pleine sève de par un ukase municipal.

Cette maison, portant actuellement le n° 75 des allées Léon-Gambetta, appartenait, nous dit l'état comparatif de l'ancien numérotage de Marseille par îles et sections, publié

en 1809, à la section 23, île 13, numéro 19, du Champ du 10 août, et le numéro 69 des Allées de Meilhan dans le nouveau numérotage.

L'île 13 comprenait tous les terrains situés hors des remparts, à gauche de la place des Fainéants, au-delà de la lisse du même nom, boulevard Dugommier actuel. Ils formaient un vaste espace triangulaire dont la pointe aboutissait en face de l'église des Réformés et dont les grands côtés étaient les Allées de Meilhan et le chemin traversier aboutissant au vieux chemin de la Madeleine.

Dans la partie élargie se trouvaient surtout les bâtiments et les jardins du couvent des Capucines. Le sommet du triangle était formé de jardins et de terrains à bâtir. Il appartenait à la fin du XVIIIe siècle au représentant d'une vieille famille parisienne devenue marseillaise par le mariage, en 1610, de Pierre Lemaître seigneur des Brosses, capitaine au régiment de Champagne, avec Clarisse d'Altovitis, sœur cadette de la fameuse Marseille d'Altovitis. Elle lui apporta en dot la seigneurie de Beaumont dans le quartier de Saint-Julien. Les noms des rues Lemaître et Beaumont, tracées depuis dans ces terrains, rappellent de nos jours leur souvenir.

Tout au sommet de l'île 13 se trouvait une maison « faisant coin au vieux chemin de la Madeleine qu'elle confronte du levant, confrontant en outre du midi les dites allées de Meilhan, du couchant la dite maison acquise par le citoyen Second faisant le N° 18 de ladite île et du septentrion chemin traversier aboutissant au vieux chemin de la Madeleine ».

En 1795, à la suite du partage de la succession de Jean-François Lemaistre entre ses enfants, Nicolas-Jean-André et ses sœurs Marie-Anne, Marie-Hippolyte-Elise et Marie-Thérèse-Adélaïde, cette maison devint la propriété indivise

de ces trois jeunes femmes. Comme elles étaient majeures, soit pour faire cesser l'indivision, soit pour tout autre motif, elles décidèrent de s'en défaire. Pour cela, au lieu de la mettre en vente, elles eurent recours à un procédé peu banal pour retirer le plus d'argent possible d'une maison de faubourg à cette époque, éloignée du centre des affaires. Elles mirent tout simplement cette maison en loterie. Il y eut 830 billets à 12 livres chacun. Leur vente donna un total de 9.950 livres, somme assez rondelette à ce moment. Si nous nous en rapportons à d'Avenel, la livre de 1795 valait 0 fr. 95 centimes d'avant-guerre. Aux prix actuels quintuplés, cette somme donnerait environ 47.310 fr., prix auquel, vu la situation actuelle de la maison, nous nous porterions tous acquéreurs, ne dut-elle servir qu'à abriter nos collections de revues et nos livres.

Tous les billets étant placés, le tirage de la loterie eut lieu le 4 fructidor an V (21 août 1797), par devant Me Pons, notaire « dans la salle principale de l'administration municipale de la section du midi de ce canton, en présence de deux administrateurs municipaux ainsi que desdites venderesses et du public assemblé avec toutes les formalités d'usage ».

Le tirage d'un tel gros lot important pour l'époque avait dû attirer, en plus des propriétaires de billets, une nombreuse affluence. Les cœurs devaient battre fortement au moment où le traditionnel orphelin plongeait sa main dans l'urne aux 830 numéros. Ce fut le numéro 489 qui sortit. L'heureux bénéficiaire était « le citoyen Jean Amman, commis de négociant, originaire de Schaffouse en Suisse, demeurant en cette commune depuis au-delà 20 années, logé présentement rue de la Providence, maison 409, île 20, arrondissement 1 ».

Le lendemain, le gagnant se rendait chez le notaire pour passer avec les demoiselles Lemaistre l'acte de désemparation de la maison que nous a communiqué M. de Barbarin. Après avoir déclaré « l'avoir vue, visitée aujourd'hui dans toutes ses appartenances, droits et dépendances, et de laquelle il est instruit qu'il se trouve exceptée une suspente supérieure de l'ancien magasin sur le fond, enclavée et dépendant d'une autre maison, où est un four à cuire le pain, acquise des citoyennes Lemaistre par la citoyenne Magdeleine Second, veuve de Jean Mumine Monges, le citoyen Jean Amman est déclaré en être dorénavant propriétaire ».

Cependant, bien que la prise de possession fut fixée au 1[er] Vendémiaire suivant, Jean Amman ne put pas venir « en jouir et disposer » tout de suite « à ses plaisirs et volontés ». En effet, dit l'acte, cette maison « est tenue en arrentement par le citoyen Jean Féraud, boulanger de cette commune, au loyer annuel de 400 livres, suivant le bail existant dont le citoyen Amman a également connaissance et qu'il sera tenu d'entretenir en conformité des conditions de la loterie énoncées dans le verbal du tirage. Cet arrentement est de toute la maison lotie, à l'exception du magasin ou boutique au rez-de-chaussée prenant entrée sur les allées, qui est arrenté séparément de ladite maison au loyer annuel de 66 livres au citoyen Roux, dont le bail sera observé sur ce pied pour l'année prochaine ».

Somme toute, défalcation faite pour la première année, des frais d'enregistrement qui atteignaient 400 livres, le bon Suisse avait gagné pour ses douze livres de capital un revenu annuel de 466 livres, en attendant de pouvoir jouir d'un appartement plus hygiénique que celui qu'il occupait dans la rue de la Providence.

Jean Amman conserva cette propriété jusqu'en 1819. A cette date, la maison passe, nous indique le cadastre, aux mains de Reynoard père (Jean-François). Celui-ci la revendit en 1827 à Meissel (André-Etienne). Le revenu cadastral fut pendant toute cette période de 167 francs. Il serait facile de retrouver les propriétaires successifs jusqu'au dernier : la ville de Marseille, en vue, dit-on, d'une démolition prochaine.

Telle qu'elle est, avec ses quatre fenêtres à chacun des trois étages, ses deux magasins dont encore une boulangerie, et son annexe de la Civette, cette maison a toujours fort bon aspect. Si sa démolition future est regrettable pour les locataires auxquels l'arrachage des platanes a donné du soleil à l'excès, il n'en est pas de même pour l'utilité générale du public marseillais. Sa disparition permettra de compléter l'allure de grande voie américaine donnée déjà à tout ce quartier par le rétrécissement du berceau de verdure des Allées. Elle permettra surtout de donner une perspective plus étendue aux Danaïdes de la fontaine du Chapitre, de faciliter les évolutions et peut-être aussi l'allure des taxis marseillais dans la traversée mouvementée de ce carrefour des Réformés, auquel la juste postérité donnera sans doute, un jour lointain, le nom de l'édile qui l'aéra si fortement, à moins que les piétons marseillais ne le baptisent, d'après sa qualité principale, le désert du Sahara. *Ad huc sub judice lis est.*

D[r] L. Malzac.

BIBLIOGRAPHIE

DE GÉRIN-RICARD (H.) et ISNARD (Emile). — *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants.* Monaco, Archives du Palais et Paris, Aug. Picard, 1926, 1 vol. LXX-331 p. (Edité dans la *Collection des textes pour servir à l'histoire de Provence, publiée sous les auspices de S. A. S. le Prince Louis II de Monaco*).

Cet ouvrage n'est pas uniquement un recueil de textes intégralement reproduits ou simplement analysés. C'est presque une histoire de cette vieille famille vicomtale de Marseille qui, du X[e] au XIII[e] siècle, a exercé sur la ville une véritable souveraineté. C'est donc une importante contribution à cette histoire de la plus ancienne cité des Gaules qui, avant d'être écrite d'une façon définitive doit être précédée de nombreux travaux de détail. L'origine des vicomtes, leur rôle politique et leur dépendance font l'objet d'une copieuse introduction qui éclaire les tableaux généalogiques et les textes qui la suivent.

L'histoire féodale de la Provence ne trouvera pas moins son compte dans cette publication où fourmillent tant de noms de familles ou de fiefs. Les chercheurs qui sauront tirer parti de cette utile publication — ce qui n'est point difficile étant donné son plan judicieux — y recueilleront quantité d'indications utiles d'ordre géographique et généalogique résultant de textes les plus divers dont bon nombre se trouvaient inédits. Leur mise à jour a nécessité de longues et laborieuses recherches dans les dépôts d'archives publiques ou privées de France et de l'étranger, sans parler du dépouillement bibliographique en vue du relevé des documents déjà mentionnés ou publiés ailleurs.

Pour être pleinement utilisable, un tel ouvrage doit être muni de bonnes tables. Les auteurs l'ont bien compris et leur rubrique des noms de personnes et de lieux est des plus complètes. Cette publication méritait à tous égards la récompense qui lui a été attribuée par l'Institut au concours des antiquités nationales. — J. F.

VOLLE (Joseph). — *Nos Précurseurs.* — *Histoire des sociétés excursionnistes marseillaises antérieures à la création de la « Société des Excursionnistes marseillais »*. Aix-en-Provence, Nicollet, imp., 1923-26. Un vol. in-8°.

De vieille famille marseillaise, M. Volle est un amoureux fervent de sa ville natale, de la Provence tout entière. Il les parcourt dans tous les sens, se rendant, en bon excursionniste, félibre et archéologue, tous les dimanches dans tous les lieux où il peut voir, photographier ou fêter même quelque chose de provençal. Tout doucement, ce timide, avec une volonté cependant très ferme, réunit une collection de documents historiques, littéraires ou photographiques dont l'importance sera considérable.

A ces qualités d'amateur averti, M. Volle ajoute celles, beaucoup plus administratives, d'inspecteur de l'enregistrement. Pour lui, les inventaires n'ont pas de secrets. Le dernier qu'il vient de dresser, intitulé « Nos Précurseurs », est un modèle du genre. En parcourant ces pages publiées d'abord en tronçons et réunies aujourd'hui en un volume de 280 pages, on peut prendre une connaissance complète du mouvement excursionniste à Marseille avant la création de la grande société actuelle. Très justement, M. Volle en est un des dignitaires et un des chefs d'excursion les plus suivis.

Après avoir, dans sa première partie, donné une courte histoire générale de l'excursionnisme à Marseille, cet auteur laisse ensuite parler les documents qu'il a classés très méticuleusement. Le dossier administratif des Chevaliers de l'Etoile, celui des *Franc-caminaïres prouvençaou* en particulier, passent sous nos yeux pièce à pièce. Il nous fait connaître à fond tous ces joyeux lurons, souvent poètes, mais toujours amateurs de leur bien-être. Pour eux, semble-t-il, la promenade au grand air est un prétexte à faire bonne chère et joyeuse beuverie. Heureux temps où l'on pouvait chanter le Cabanon ou des ballades aux étoiles après avoir absorbé, à quarante-huit excursionnistes : 8 dindes à 3 fr. 75, 10 paires de poulets à 55 sous, 10 paires de pigeons à 45 sous, 22 livres de merlan à 13 sous, sans compter 8 gigots, les pâtés et le reste ! Le tout cependant ne coûtait à nos heureux prédécesseurs que 13 fr. 40 par tête ! Et l'on regrette, en lisant ces énumérations gargantuesques en ce temps de vie chère, même avec la stabilisation future du franc, de n'avoir pu accompagner à Cassis les *Francs-caminaires prouvençaou* pour se griser avec eux du bon soleil cher aux cigales, ou du muscat chanté par Calendal : « *N'escoulariéu un fiasco aro se lou teniéu* ». C'est une satisfaction toute morale, hélas ! que nous procure M. Volle en nous faisant connaître ces excursionnistes du

temps passé. Il n'essaye pas d'influencer notre opinion par des commentaires superflus. Le procès, d'ailleurs, sur le vu des pièces réunies avec tant de patience, est gagné d'avance. La bibliographie de toutes ces sociétés est désormais bien établie. — Y. Z.

KASSAB (Jacques). — *Le Coton en Egypte.* — Tome Ier, Aix, Nicollet, 1925. Un vol. in-8°.

Voici un ouvrage de géographie économique pure, qu'on nous excusera d'analyser ici à grands traits. La Société de statistique, cette historienne archéologue, est une grande dame qui se souvient de ses origines et se donne, à l'occasion, la coquetterie d'y revenir. N'oublions pas pourtant de dire que ce livre contient une importante partie historique qui intéresse Marseille et l'histoire de la colonisation française.

A l'heure où le problème de l'alimentation en textile des filatures se pose impérieusement devant les industriels occidentaux, il était bon qu'un spécialiste vînt apporter une étude substantielle et méthodique du coton dans la vallée du Nil, puisque l'Egypte se classe aujourd'hui au troisième rang des Etats producteurs. M. Kassab n'a pas manqué de retracer l'historique de cette culture au pays des Pharaons, et de rendre justice aux remarquables efforts accomplis par Méhémet-Ali, avec l'aide des Français, dans le premier tiers du XIXe siècle. Puis l'auteur étudie les conditions d'ordre physique et humain de l'Egypte cotonnière, composition des sols arables, fumure, irrigation ; à signaler ici quelques pages du plus haut intérêt sur la crue du Nil, les barrages-réservoirs et la distribution de l'eau. La vie de la plante est ensuite observée pas à pas, des semailles à la récolte. Un deuxième tome nous apportera vraisemblablement des renseignements sur les qualités de la fibre indigène, des quantités de coton exportées et les pays de destination.

La lecture de ce premier volume laisse apparaître un très gros effort de documentation ; il est illustré de belles gravures hors-texte et les tableaux statistiques y abondent. Si le tome suivant ressemble à celui-ci, l'ouvrage complet rendra certainement les plus grands services aux économistes, aux géographes et aussi, disons-le, aux historiens. — G. R.

JEANBERNAT BARTHÉLEMY DE FERRARI-DORIA (Capitaine J.-M.). *Lettres de guerre.* Paris, Plon, édit., 1918. Un vol. in-8°.

Parmi la foule d'ouvrages de ce genre publiés depuis 1918, les Lettres de guerre du capitaine J.-M. Jeanbernat-Barthélemy de

Ferrari-Doria méritent une place à part par leur simplicité et l'élévation des sentiments qu'elles expriment. Mieux encore que l'artistique médaille où sont gravées les mâles figures des deux frères morts pour la patrie, ces quelques pages sans prétention nous font connaître une belle âme de soldat. Ayant, comme ce chef, vécu les mêmes heures tragiques dans la Meuse et dans la Somme, nous avons retrouvé dans ce pieux recueil toutes nos impressions écrites dans un style émouvant. Comme lui, nous avons parfois écouté d'une oreille attentive le rapport des cuistots et honni la boue gluante de ces régions où l'on voyait, suivant l'expression d'un de nos hommes, bon Marseillais, le soleil à l'envers. Avec lui, nous rendons l'hommage qui leur est dû à ces soldats de France, fils du peuple, qui grognaient parfois comme les vieux soldats du premier Empire, mais qui comme eux aussi n'hésitaient pas à charger l'ennemi. De telles lettres font regretter encore plus que leur auteur n'ait pas survécu à la tourmente pour servir d'exemple et de chef à ceux qui depuis ont bien oublié et à ceux surtout qui, dans leur embusquage prudent à l'arrière, n'avaient rien appris, sinon le port de costumes impeccables et la chasse aux décorations et aux pensions.

Dans sa simplicité voulue, ce volume nous donne une leçon de haute moralité et de devoir civique résolument accompli en toute connaissance. Ce soldat d'occasion restait un citoyen modèle, guidé dans sa conduite par la seule idée de dévouement au devoir. Honorons les familles capables de donner une telle éducation à leurs fils. En ces temps de veulerie générale, ce sont elles qui constituent encore la force et la grandeur de la France. — L. M.

NÉCROLOGIE

M. Alfred Duboul

Le 10 avril 1926, est décédé à Marseille, M. Alfred Duboul, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce, commandeur de la Légion d'Honneur, une des personnalités les plus marquantes de la société et du haut commerce marseillais, qui appartenait à la *Société de Statistique* depuis 1887, fut son président en 1889, et devint membre honoraire en 1907.

On peut dire avec juste raison, en reprenant la pensée de son ami et collaborateur M. Paul Rousset, que M. Alfred Duboul « est tombé en plein labeur au champ d'honneur des hommes d'action », et sa disparition a causé dans notre cité, et dans nos rangs, une douloureuse surprise. Agé de 75 ans, il n'en continuait pas moins à s'occuper de ses nombreuses affaires, et en particulier de celles de la *Société Immobilière Marseillaise* dont il était le président dévoué et écouté, et dont il présidait encore, le 8 janvier 1926, l'Assemblée générale, en pleine lucidité, en pleine énergie morale, luttant stoïquement, et sans vouloir en rien laisser paraître, contre le mal qui le terrassait.

Alfred Duboul était né à Tonneins, petite ville industrielle et agricole du Lot-et-Garonne, le 21 janvier 1851. Son père y avait fondé une importante filature-corderie que l'extension des affaires maritimes fit bientôt transférer à Marseille, sur les sollicitations de M. Louis Bénet, un des fondateurs des ateliers des Messageries Maritimes à la Ciotat, et aussi de la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur.

Alfred Duboul avait huit ans lorsqu'il suivit son père dans notre ville qu'il ne devait jamais plus quitter. Aîné de trois fils, il fit d'excellentes études, plus particulièrement doué pour les sciences qui séduisaient son jeune esprit ; mais, dès la seizième année, son père, qui avait mis sur pied sa solide industrie de cordages de marine et de ficellerie, l'initia sans plus tarder à ses travaux et sa maison connut avec lui et continua, sous la direction de son fils Alfred, une constante progression.

Se tenant sans cesse au courant des améliorations apportées à l'outillage moderne, qui ne tarda pas à remplacer les chantiers où le travail s'effectuait à la main, le jeune chef d'industrie auquel

son frère Joseph Duboul apportait sa collaboration précieuse, sut se montrer tour à tour technicien, commerçant et administrateur avisé. En 1886, la Société de Statistique de Marseille lui décernait une médaille de vermeil et citait comme modèle sa corderie mécanique.

Dès lors, et les affaires prospérant, Alfred Duboul eut le légitime désir d'orienter son intelligence et de consacrer une partie de son temps aux institutions d'intérêt général vers lesquelles le poussait son généreux altruisme.

En 1881, il entrait à la *Société pour la défense du commerce*, dont il devenait bientôt le secrétaire ; puis, en 1887, à la *Société de Statistique*.

Pendant plusieurs années, Alfred Duboul fit bénéficier notre Société de son activité et de son ardeur au travail. Nul ne s'étonnera qu'il se soit occupé d'une façon spéciale des questions économiques et sociales. Il étudie pour la Société la question de l'augmentation des salaires ouvriers en France au cours du XIXe siècle. Un voyage qu'il fit à Barcelone en septembre 1888 lui donna l'occasion d'examiner la situation économique de cette grande ville espagnole. Il étudie ensuite le commerce et l'industrie de Marseille, et ne manqua pas de donner à ses collègues un avis motivé sur la fameuse loi douanière alors en projet et qui fut votée en 1892.

Vice-secrétaire de la Société de Statistique en 1888, président en 1889, conseiller en 1890, vice-président de 1892 à 1896, il ne cessa dans ces diverses fonctions de faire preuve des talents les plus complets d'animateur.

En 1907, il était inscrit parmi les membres honoraires de la Société. Ses nombreuses occupations ne lui permettaient plus de jouer un rôle actif dans notre groupement. On le voyait cependant encore de temps en temps à nos séances ; la dernière fois, ce fut à celle du mois de juin 1924. On peut dire qu'il n'a jamais cessé de s'intéresser à nos travaux.

Mais sa mesure, il devait la donner complètement dans les grands corps publics.

Dès 1887, à l'âge de trente-six ans, il était élu juge au Tribunal de Commerce, où il siégea neuf ans, et, quittant la judicature comme premier juge, il s'en vint occuper un fauteuil à la Chambre de Commerce jusqu'en 1905.

Sa présence dans les Conseils de cette compagnie se manifeste par une prodigieuse activité, que signalèrent de nombreux et intéressants rapports dont nous pouvons citer : celui sur le travail des enfants, des femmes et des filles mineures dans les établissements industriels, celui sur le règlement amiable des différends relatifs

aux conditions du travail ; ceux sur les retraites ouvrières, la sécurité de la navigation maritime, sur les propositions de loi tendant à remplacer l'impôt des prestations par des centimes additionnels, sur la vérification des poids et mesures, sur les modifications à apporter à la loi des accidents du travail ; sur des projets de loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, sur les récompenses industrielles, sur la création d'un corps secondaire de l'inspection du travail, etc., etc.

Ses rapports d'un style clair, sobre, précis, élégant dans sa simplicité, d'une exactitude allant jusqu'au scrupule, rappelaient sa parole éloquente et familière, où l'art de convaincre et le désir de plaire étaient une des formes mêmes de sa courtoisie et de sa bonté.

Les électeurs consulaires l'appelèrent de nouveau en 1912 à siéger au Tribunal de Commerce pour l'élever à la présidence qu'il occupa pendant les années particulièrement difficiles de la guerre. M. Alfred Duboul s'acquitta brillamment de cette mission si ardue et si absorbante, malgré des conditions qui mettaient la justice consulaire en présence de faits nouveaux, sortant bien souvent des cadres de la jurisprudence établie pendant une longue période de paix.

M. le président Labussière, dans son discours d'adieu, le rappelait, avec sa juste et sobre éloquence, rendant ainsi un hommage bien mérité à son regretté prédécesseur : « En dictant ses sentences, le président Duboul a ouvert la voie dans laquelle devait entrer plus tard le Parlement, en votant les nombreuses lois basées sur l'imprévision. »

En août 1919, le gouvernement reconnaissait hautement l'importance des services rendus en nommant le président Duboul au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Ceux qui eurent l'honneur de l'approcher en ces dernières années se souviendront de sa perspicacité quand il avait annoncé la crise économique qui devait succéder à l'activité trompeuse des années de guerre, avec toutes ses conséquences financières et sociales.

Grand admirateur des Frédéric Le Play et des Albert de Mun, il recherchait avec avidité une ligne de conduite dans les enseignements de ces économistes et de ces sociologues. Aussi le vit-on contribuer avec Eugène Rostand à la fondation de ces œuvres si belles et si généreuses que sont les *Habitations salubres et à bon marché*, la *Caisse de Crédit populaire*, les succursales de la Caisse d'Epargne, et tant d'autres œuvres remarquables.

Il était aussi le président de l'Association des anciens juges du Tribunal de commerce et des anciens membres de la Chambre

de Commerce, celui du Comité régional des conseillers du commerce extérieur de la France, etc.

Marié en premières noces à Mlle Dor, d'une vieille famille marseillaise, en secondes noces, à Mlle Piriou, d'une vieille famille aixoise, alliée aux Bourguignon de Fabrégoule, Alfred Duboul demeura toute sa vie un père de famille admirable, un homme d'ordre, laborieux et clairvoyant.

Il a quitté ce monde avec une stoïque résignation, après avoir reçu avec toute sa connaissance les secours de la religion dont l'idéal avait guidé sa vie entière.

Notre Société salue avec respect la mémoire de son ancien président et prie Madame Alfred Duboul et ses enfants de vouloir bien trouver ici l'expression sincère de ses regrets profonds, qu'elle unit avec émotion à leur douleur. - J. de S.

M. Paul de Roux

M. Paul de Roux, né à Marseille le 10 juin 1854, est décédé dans cette ville le 8 décembre 1926.

Issu d'une vieille famille marseillaise qui a joué un grand rôle dans la politique et les affaires, allié par son mariage à la famille Grand-Dufay, dont la notoriété n'est pas moindre à Marseille, M. Paul de Roux ne fut point tenté de suivre la voie tracée par ses ascendants ou ses parents. Il se consacra exclusivement à sa famille, à ses amis et aux œuvres de charité qui lui doivent beaucoup. Il s'intéressa spécialement à la vieille société de Bienfaisance et de Charité, dont il fut le président pendant plusieurs années.

Les questions historiques — surtout l'histoire locale — ne le laissaient point indifférent, et c'est à ce titre qu'il adhéra, en 1925, à notre Société. Nous le vîmes à plusieurs de nos séances, où sa haute courtoisie et sa parfaite amabilité avaient attiré à lui toutes les sympathies.

Nul mieux que lui ne méritait d'être appelé un honnête homme, dans le sens qu'au grand siècle on donnait à ces mots. Et si l'on devait faire l'éloge de ses qualités principales, on devrait parler surtout de sa modestie et de sa discrétion, dont son fils M. Joseph de Roux, nous apporte un témoignage direct: « Mon père, nous écrivait-il, était un homme de devoir, mais qui ne recherchait pas les honneurs. Il aurait été certainement très flatté, mais aussi très

étonné, s'il avait pu savoir que l'on penserait un jour à parler de lui dans votre revue ».

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie gardera le souvenir de cet excellent confrère qui n'est resté que trop peu de temps parmi nous. Elle présente à toute sa famille, spécialement à son fils, M. Joseph de Roux, l'expression de ses condoléances émues. — J. R.

Chronique de la fin du Siècle

(1919-1926)

Après le long silence imposé par la guerre, la Société de Statistique de Marseille reprit ses travaux le 28 avril 1919. Dès cet instant, une propagande active assura un recrutement brillant, — et après la fusion avec la Société Archéologique de Provence, elle devint en fait une des plus puissantes sociétés savantes de province.

En effet, la liste de nos sociétaires s'arrête au 31 décembre 1926, à 243 membres, dont un membre bienfaiteur (ayant versé plus de 1.000 francs à la société), 20 membres perpétuels — c'est-à-dire ayant racheté leurs cotisations par un versement unique de 300 francs — 202 membres titulaires et 12 membres correspondants, plus 8 membres d'honneur ou honoraires (exemptés par les statuts de cotisation).

De tels chiffres se passent de commentaires et démontrent l'état prospère de la Société.

Dès la première séance d'après-guerre, et jusqu'à ce jour, sept années et demie se sont écoulées qui ont achevé, en plein rendement, son premier cycle centenaire.

Huit Présidents aux titres autorisés se sont succédé à sa tête, qui ont dirigé avec un égal bonheur sa vie sociale. Ce sont :

MM.

Joseph Fournier, archiviste bibliothécaire de la Chambre de Commerce de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, en 1919;

Le comte Henry de Gérin-Ricard, conservateur-adjoint du Musée d'Archéologie de Marseille, membre de l'Académie de Marseille, en 1920 ;

Raoul Busquet, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, en 1921 ;

Louis Bergasse, docteur en droit, secrétaire général de la Chambre de Commerce, en 1922 ;

Gabriel Ancey, docteur ès-lettres, directeur de l'Ecole libre de Provence, en 1923 ;

Pierre Labarre, ingénieur des Arts et Manufactures, en 1924.

Henry Pellissier-Guys, avocat, en 1925 ;

Eugène Michel, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée de Marseille, en 1926.

Deux secrétaires généraux: M. Eugène Duprat, professeur au Lycée de Marseille, de 1920 à 1923; — M. Jean Reynaud, archiviste-adjoint de la Chambre de Commerce, depuis 1924.

Un trésorier, combien dévoué, M. Auguste Rampal, docteur en droit, membre et trésorier de l'Académie de Marseille, depuis 1919.

*
* *

La Société de Statistique s'est réunie en assemblées générales tous les mois, sauf juillet, août et septembre, pour entendre en communication des études historiques et scientifiques les plus variées, dont la plupart paraissent ensuite dans sa revue *Provincia*.

On peut compter de 18 à 20 communications par an.

De 1920 à 1926, elle en a entendu 131, que l'on peut répartir ainsi — et jamais statistique n'aura été si opportune :

Histoire des institutions administratives et judiciaires....	17
» de l'art	2
» économique et sociale	14
» diplomatique et consulaire	1
» littéraire	7
» maritime	2
» de la médecine	2
» militaire	3
» de la philosophie	1
» politique	3
» religieuse	10
Archéologie	10
Sigillographie et numismatique	4
Topographie marseillaise	14
Fêtes et Protocoles	3
Monographies: Familles, individus	17
» Localités	2
» Etrangers	2
Géographie, cartographie, hydrographie	4
Bibliophilie	2
Philologie	1
Botanique	4
Géologie	1
Voyages et excursions	2
Folklore	1
Fantaisie	2

De ces 131 communications, en très grande majorité d'ordre historique, on le voit, M. Raoul Busquet détient le record avec 11, suivi par MM. Jean de Servières, 10; Eugène Duprat, 9; Joseph Fournier et Jean Reynaud, 8; Louis Bergasse, le comte de Gérin-Ricard, Louis Laurent, 7; Gabriel Ancey, 6; le Docteur Malzac, 5; Marc Dubois, Gaston Rambert, le Docteur Solari, 4; Oudot de Dainville, Pellissier-Guys, Auguste Rampal, 3; Anastay, l'abbé Arnaud-d'Agnel, Pierre Bertas, Auguste Brun, Pierre Labarre, l'abbé Véritier, 2; l'abbé Blanc, André Bromberger, V.-L. Bourrilly, Paul Cassan, Paul Chanfreau, Jean Denizet, Dieudonné, Georges Doublet, Victor Faure, Fontanarava, Lucien Fontanier, Jasse d'Ax, Camille Jullian, Charles Latune, Mme J. Laurent, Ferdinand Servian, Fortuné Tressens, Troump, Joseph Volle et... Anonyme, chacun 1.

Voilà pour le travail. — La part en est belle, on en conviendra, et le IIe siècle qui va s'ouvrir pour notre Société, ne peut qu'accentuer la production, encouragée par de tels exemples.

Une grande conférence publique, sous les auspices de la Société, fut donnée le 22 décembre 1924, à la Faculté des Sciences, par notre collègue M. Gaston Rambert, sur « *Port-de-Bouc, l'éveil d'un port, l'éclosion d'une ville* ».

Des visites archéologiques, signalées par la presse et destinées au grand public, ont été conduites tour à tour par le R. P. Lagier, MM. l'abbé Arnaud-d'Agnel, l'abbé Véritier, V. Faure, H. de Gérin-Ricard, Marc Dubois, qui ont obtenu, chaque fois, un légitime succès.

Des visites de belles collections particulières, réservées aux seuls membres de l'Association, eurent lieu chez MM. S. Gaymard, Georges Usslaub, Fleury et Victor Faure, à Marseille, et d'Estienne de Saint-Jean, à Aix.

Ajoutons que, tous les mardis, une réunion privée groupe nombre de fidèles habitués, à notre local du boulevard Longchamp, n° 63, où la bibliothèque, parfaitement tenue depuis 1923 par M. le Dr Malzac, notre bibliothécaire, et les collections par M. Marc Dubois, leur conservateur, sont à la disposition de tous nos adhérents.

Un concours a été ouvert en 1922: *Faire la monographie d'une commune à l'époque pré-romaine et romaine*, dont les lauréats ont été: M. le commandant Laflotte, membre de l'Académie du Var, et M. F. Tressens, de Monaco, qui ont reçu respectivement la médaille d'argent et la médaille de bronze de la Société, pour leurs mémoires sur Flayosc (Var) et la Penne (Bouches-du-Rhône).

La médaille de la « Fondation Paul Paret », fondée en 1924, a été attribuée deux fois:

En 1925, à M. l'abbé Joseph Sautel, pour ses travaux remarquables et ses fouilles concernant Vaison-la-Romaine ;

En 1926, à M. Pierre de Brun, conservateur et fondateur du Musée des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence.

Les titulaires ne posent pas leur candidature et leurs mérites les désignent seuls aux suffrages du Conseil d'Administration.

A son tour, la Société de Statistique a reçu la Médaille d'Or, à l'Exposition Coloniale de Marseille en 1922 et le Prix Dassy de l'Académie de Marseille, décerné pour la première fois, en 1926, montant à 1.500 francs.

*
* *

Passons aux réjouissances. Depuis 1924, un déjeuner annuel, tout à fait amical, véritables agapes au sens affectueux et lointain du mot, a réuni les plus zélés de nos membres.

Le 1er eut lieu le 10 mai 1923, à la *Société Nautique*,

Le 2e, le 8 mars 1924, au Cercle des Phocéens,

Le 3e, le 18 mai 1924, aux Salons Sabathier, à la Plage, pour le jubilé du comte de Gérin-Ricard, qui fait partie de la Société depuis le 18 janvier 1899, et qui reçut, à cette occasion la Médaille d'honneur de la Société,

Le 4e, le 5 avril 1925, à la *Société Nautique*,

Le 5e, le 6 juin 1926, à *Rognac*, au cours d'une excursion officielle (dont le compte rendu figure dans ce présent fascicule).

*
* *

Au cours de ces sept années nous eûmes à déplorer la mort de dix-neuf de nos collègues :

MM. Paul Fournier, le marquis de Clapiers-Collongues, François Magnan, Albert Ritt, Frédéric Malaret, Guy de Courville, J.-B. Astier, Paul Paret, Marius Richard, le docteur Adrien Guébhard, le baron Scipion du Roure, Robert Laurent-Vibert, Alfred Duboul et Paul de Roux, membres titulaires ;

MM. le baron de Bonnault d'Houët, le chanoine Ulysse Chevalier, Eug. Lefèvre-Pontalis, le baron d'Avon de Collongues et Henri Barré, membres correspondants.

Nous eûmes le grand honneur de voir notre illustre confrère M. Camille Jullian, élu membre de l'*Académie Française* en 1924 ; l'un de nos Présidents, M. Raoul Busquet, et l'un de nos collègues M. Henri Brenier, élus membres de l'Académie de Marseille en 1925 et 1926.

Plusieurs de nos collègues furent l'objet de hautes et flatteuses distinctions. C'est ainsi qu'en 1925, M. Raoul Busquet obtint le grand prix Gobert de l'Institut, pour sa *Provence au Moyen-Age* (en collaboration avec M. V.-L. Bourrilly); en 1924, nos collègues, MM. Paul Masson (20.000 francs), Michel Clerc (15.000 francs), J. Fournier, Louis Bergasse, Emile Isnard (1.000 francs chacun), se virent attribuer des parts du prix Beaujour, décerné par la ville de Marseille, à des travaux intéressant le commerce et l'industrie de notre ville, et en 1922, notre collègue M. Jean de Servières, le prix Beaujour, décerné par l'Académie de Marseille, pour l'ensemble de son œuvre.

Dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous eûmes à nous féliciter des nominations ou promotions de plusieurs de nos collègues:

MM. Camille Jullian, membre d'honneur, et Lucien Estrine, membre perpétuel, promus commandeurs ; J.-B. Samat, et Adrien Artaud, promus officiers; J. Fournier, Arnaud-d'Agnel, Albert Aicard, Emile Ripert, Gabriel Lugagne, nommés chevaliers.

M. Robert Guigou-Blancard, en 1920, reçut la Médaille militaire; MM. Eugène Duprat, Gaston Vimar, Jean de Servières, Charles Latune, Auguste Brun, la rosette de l'Instruction Publique; MM. Etienne Gros, Emile Ripert, Louis Bergasse, l'abbé Marcelin Chaillan, P. Chanfreau, Emile Isnard, Paul Cassan, le commandant Boucherie de Lamothe, Marc Dubois, Maurice Oudot de Dainville, le docteur Beltrami et Jean Reynaud, le ruban d'officier d'Académie.

M. Fortuné Tressens, la médaille d'argent de la Mutualité.

*
* *

Tel est, en cette rapide vue d'ensemble des sept années d'après-guerre, le bilan moral de notre vaillante Société, prête à célébrer, avec un bonheur qu'elle mérite bien, le 1er centenaire de sa fondation.

Jean de SERVIÈRES.

L'Excursion et le Déjeuner
du 6 Mai 1926

On pouvait supposer que la fondation du déjeuner annuel avait déjà subi une éclipse, si nos collègues n'avaient été avisés qu'il aurait lieu, cette année, au cours d'une excursion instructive et récréative qui, en effet, déroula sans accroc son attrayant programme, le dimanche 6 juin, par une de ces belles journées de Provence où le printemps n'est plus mais où l'été n'est pas encore, et qui semblent commandées sur mesure au Dispensateur Souverain.

A une heure modérée, très loin de patron-minette, soit vers les 7 heures de relevée, un ronflant auto-car pris d'assaut par une compagnie exacte, démarrait majestueusement du ci-devant Plan Fourmiguier, prêt à gratter les kilomètres avec un évident mépris de la panne.

Devant lui, derrière lui, le dépassant, se laissant dépasser, plusieurs autos particulières accompagnaient sa marche, tel un superbe croiseur de haute mer au milieu de ses torpilleurs en patrouille, remarquait notre collègue M. Pottier qui fut de l'Inscription Maritime, tel un éléphant de Pyrrhus entouré de chevaux arabes, proposait M. Maurice Danon, notre collègue se souvenant de sa licence ès-lettres, tel un Zeppelin harcelé par une escadrille d'avions, transigeait notre collègue, M. Edouard Davin, en l'espèce l'*Advocatus diaboli*, tel un aigle poursuivant de chastes colombes, suggérait, conciliante, une dame, d'ailleurs indifférente à la métaphore.

Mais quelle que fut la rhétorique, le premier objectif limité étant les Pennes, les machines automotrices se rangèrent sagement le long d'un mur, devant lequel il s'était passé quelque chose, peu de jours avant : le cortège nuptial de Célimène, pas moins !

La vérité nous oblige à déclarer que nous ne pénétrâmes pas dans l'église, hier encore parée de myrtes, pour y reconstituer en pensée l'édifiante cérémonie, mais bien pour y écouter les explications de M. le comte de Gérin-Ricard, qui n'étaient pas à l'intention des petites filles modèles, de Mme la comtesse de Ségur... née Rostopchine.

Notre savant collègue commente l'intéressante inscription relatant une consécration de l'église de N.-D. de Fabrégoules, où figure un plaid devant la marquise de Provence au XIe siècle ; et nous

fait remarquer, dans une vieille sculpture les trois générations : Sainte Anne, la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus, représentées sur les genoux l'une de l'autre, et que jadis, feu M. Charles Vincens avait tout particulièrement étudiée dans une artistique plaquette.

M. de Gérin-Ricard nous ayant promenés parmi les vestiges des fortifications du château des Pennes, fief de la famille marseillaise des Vento, achève à peine sa démonstration qu'un archéologue inattendu vient assurer sans malice que les moulins à vent dont on voit ici plusieurs exemplaires ne sont ni plus ni moins que d'anciens postes du télégraphe Chappe désaffectés. Il est immédiatement lapidé, mais l'insolent ré-chappe !

Satisfaits et nourris de ce premier petit déjeuner lapidaire, d'aucuns y ajoutant des cerises, voire d'innocentes pâtisseries — sans doute des Chevaliers du Croissant — nous reprenons nos véhicules, et par un gai soleil, sur une belle route libre et sans poussière, dans l'odeur aromatique des pins et des thyms, ce fut l'ascension patiente du plateau d'Arbois : halte au sommet, où tour à tour nos collègues, M. Gaston Rambert et M. Louis Laurent nous font un brillant exposé géologique, puis botanique, de ce sympathique massif qui a l'honneur de porter aujourd'hui, à sa cime, les représentants enchantés d'une Société savante centenaire, et par le cadre biblique de Réaltor, c'est la course vers Roquefavour, où nous tombons en arrêt devant la prodigieuse architecture de l'Aqueduc. Ah ! qu'on est fier d'être Romains quand on contemple ses pylones ! A la soixantième génération, bien entendu, lui et nous !

Le temps de cueillir quelques brassées de coquelicots et d'allumer une cigarette, le boute-selle sonne à coups de trompes et l'expédition va procéder à l'attaque de Ventabren.

Horreur ! des intelligences dans la place nous en ont ouvert les portes ; nos collègues, MM. Joseph de Barbarin, Charles Tassy et Mlle de Barbarin, qui étaient venus nous y attendre, en avaient reçu les clefs sur le capot de leur automobile.

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire...

L'assaut du vieux Castelas est décidé quand même, et les plus braves s'élancent. Anéantie, une arrière-garde héroïque se contente de former le carré autour de la Croix, et de contempler un paysage grandiose qui baigne dans une suave luminosité, tandis que là-haut, M. de Gérin-Ricard reconstitue l'historique de Ventabren, le passé guerrier de son donjon, fief des d'Agoult, aux restes impressionnants, tout en fumant avec béatitude son calumet de paix.

La place ainsi emportée, sans déplorer d'autre perte que le talon trop Louis XV d'une de nos gracieuses compagnes resté entre deux rocs, nous redescendons sans abuser de la victoire et M. de Gérin-

Ricard, en maréchal de bataille, indique de sa pipette familière la direction de Roquepertuse, où, à la queue leu-leu — car les voies du Seigneur, ici, sont étroites, sinon impénétrables — se suivent nos bagnoles gémissantes. Que de soupirs s'échappent, à échappement libre, dans ces chemins rocailleux, malaisés, cahoteux et qui, passé Velaux, s'y perdent !

Bientôt, le capitaine de route commande halte. Les autos se rassemblent et forment le parc dans un champ, préposés à la garde du poète Jean de Servières, qui n'ayant pas son brevet de chauffeur, ne sera pas tenté de les prendre pour Pégase. Son jeune fils et lui, en attendant, chassent des papillons.

Et la troupe alerte et gaillarde entreprend l'escalade du sanctuaire gaulois de Roquepertuse. M. de Gérin-Ricard, dont la complaisance est sans limite,— d'ailleurs n'est-il pas ici chez lui ?— nous donne un savoureux aperçu de ce que sera son étude, réservée au volume spécial du Centenaire, où nous retrouverons avec plaisir, en de nombreuses planches, le souvenir de notre belle visite et le texte scientifique. Ici, notre savant collègue, en termes aimables, sans effroyable terminologie, sans asséner à nos méninges des coups de framée, d'ossements ou de poteries, se contente de nous souligner l'importance archéologique de ce sanctuaire gallo-ligure du temps de la colonie grecque.

Substantés par cette substantifique leçon, personne n'a remarqué qu'il est midi.

Midi, roi des étés, épandu sur la plaine
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu...

et les clochers, au loin, égrènent l'Angelus.

D'argent ou non, les nappes sont mises à Rognac. Il ne s'agit pas de laisser brûler le rôt.

Explosion de moteurs, caresses aux carburateurs, flatteries aux embrayages, dérapage ! En route, et en 4e vitesse !

En avant ! Tant pis pour qui tombe...

Car tout le monde commence à tomber... d'inanition.

Il n'y a, rassurez-vous, pas d'autres chutes.

C'est dans une fanfare de trompes et de claxons que font leur entrée à Rognac nos chars regroupés. Nous avons la joie de voir certains de nos collègues, arrivés de Marseille par l'express, MM. Marc Dubois et P. Joannon, M. et Mme J. Fournier ; de Port-de-Bouc, par la route de l'Etang, M. et Mme Albert Pommé, nous y souhaiter la bienvenue, et après avoir voituré au garage, dans la cour de Royal-Provence, nos « commodités de la circulation » — ceci

pour braver les Précieuses! — nous pénétrons, tous, d'une allure décidée, dans le grand Dancing local, où « *le couvert se trouva mis* ».

Naturellement, à part M. le président Michel que ses fonctions attachent à la table dite d'honneur, — comme si les autres étaient de honte, — entouré de nos collègues de Rognac, MM. Pierre Théry, Moingeon, Freydier et Chanfreau, le protocole est accroché au vestiaire et chacun choisit, au petit bonheur, la place et le voisinage qui lui conviennent. D'où gaîté sans affectation.

Cinquante-trois convives en appétit, la fourchette en garde, fondent sur le menu qui fond à son tour, largement arrosé par d'innombrables « Royal-Provence », rouge et blanc, sur qui le

Gai compère du mistral
Qui sait lamper la Durance
Comme un flot de vin de Crau,

notre beau soleil, en un mot, allume topazes et rubis. Menu sans recherche, mais tel qu'il était désiré après ces quelques heures au grand air.

Olives authentiques, saucisson d'Arles venu directement de Tarascon, — « encore un déni de justice! » — en rondelles provocantes, et un beurre, un beurre que MM. les contrôleurs-visiteurs du beurre frais, créés sous Louis XIV, auraient fait porter à la « Bouche du Roi ».

Et ces omelettes! Une de ces omelettes à la Célestine, « ronde, ventrue et cuite à point », telle que Brillat-Savarin les souhaitait. Ah! quelle omelette, ma Présidente! qui devait laisser passer inaperçus ces bons petits pois prenant nos fins becs pour des sarbacanes! Des boulets de canon en miniature, affirme notre collègue le commandant Boucherie de Lamothe, chef d'escadron d'artillerie.

Puis, gentiment, sans insolence de parvenu, ni provocation de nouveau riche, le gigot! le bon « gigot bourgeois » de Mme de Maintenon ! Que dis-je? Les gigots! avec ail et sans ail! Au choix! *Ad libitum!* On n'est pas plus Régence!

Un patriotisme exaspéré éclate à la question posée par les gentes servantes au rire moqueur: Avec ou sans ail?

De l'ail! de l'ail! réclament non seulement de fines g... mais de jolies bouches, et sauf les orateurs éventuels qui se souviennent « des premiers consuls dont les paroles sentaient les aulx » — Balzac *dixit!* — l'ail national ne connaît pas de renégats. Bien mieux, il fait une conquête en la personne de notre collègue M. G. Guénin, homme de l'Est.

D'ailleurs, il récidive avec la salade, cueillie dans le jardin voisin, une de ces salades qui « rafraîchissent sans affaiblir et confortent sans irriter ! » A moi, la *Physiologie du Goût !*

Si bien qu'arrive à temps une énorme bombe glacée, aux parfums de framboise, de moka, de citron et d'amandes, entourée de gâteaux et de fruits, et moult accompagnée de ce Royal-Provence mousseux qui fait son attaque brusquée en décochant un de ces feux à volonté où ses pétulants bouchons entrecroisent leurs trajectoires.

De valeureux nettoyeurs de trachée jurent de tenir jusqu'au bout et se défient, buire en mains, en d'homériques rasades.

Au demeurant, ni morts ni blessés, malgré ou à cause de la présence de nos deux collègues docteurs, MM. Solari et Soulas, tout prêts à prescrire le repos, seul remède apporté dans leur trousse de voyage.

Il avait été convenu quil ne serait infligé aucun discours. M. le Président en avait fait le serment. Mais comment remercier alors M. Pierre Théry, le distingué propriétaire du Royal-Provence, qui avait fait installer gracieusement, ce qui se traduit aussi en français : *gratis pro Deo*, une succursale de ses caves à même nos tables, offert ces desserts succulents, ce café et ces liqueurs ?

M. E. Michel prend la parole et s'acquitte de cet agréable devoir avec la plus aimable simplicité, puis il tourne galamment aux dames et damoiselles un compliment délicat et très poudré à la Maréchale.

Nommons-les : Mmes M. Danon, E. Davin, J. Fournier, Freydier, G. Guénin, E. Michel, X. Moretti, A. Négrel, P. Paret, A. Pommé, G. Rambert, J. Reynaud, H. Soulas ; Mlles de Barbarin, Danon, Davin, M. Guénin, Latune, Rambert, Soulas, Valère-Bernard.

M. J. Fournier, réclamé par les chœurs, n'en profite que pour adresser de justes éloges à notre dévoué Président, et constater la bonne brise qui enfle les voiles de notre Société, au moment de doubler le cap... de bonne espérance de son proche centenaire. Et tandis qu'un poète se trouvait fort engagé avec un jeune agrégé dans une discussion sur la couleur des vins et son influence sur la poésie anacréontique, que nos collègues MM. Poinso, autre agrégé, et X. Moretti, n'arrivaient pas à arbitrer, M. le Président le ramena à l'ordre du jour, en le priant d'improviser — ce devait être si facile ! — un remerciement de circonstance.

Notre collègue Jean de Servières, ainsi désigné, *improvisa*, sans plus se faire prier, en tirant de sa poche un papyrus plié en quatre, le lut...

Ballade pour le Royal-Provence

I

C'est notre soleil qui rutile
Dans ses flammes de Messidor,
C'est notre terroir si fertile
Qui nous dispense son trésor,
Noble vin aux beaux reflets d'or,
Par les vignes de ta chevance !
Emplis nos verres jusqu'au bord,
O généreux Royal-Provence !

II

Grâce à toi, la chaleur du style
Ou l'éloquence sans effort
Ajoute à la verve subtile
L'audace du Conquistador
Et la sagesse de Nestor !
Tu soumets à ton observance
Orateur, poète ou ténor,
Spirituel Royal-Provence !

III

Quel nectar en toi se distille
D'où s'envole le fol essor
Du rêve qu'un doute mutile
Et du désir que l'on croit mort !
Ton mot d'ordre doit être : Encor !
Avec le cœur, de connivence ;
L'amour sait ton *confiteor*,
Galant et gai Royal-Provence !

IV

(Analogue à la circonstance)

Messieurs, agréable et utile,
L'Histoire, notre réconfort,
N'est pas une plante aquatile
Des fonds vaseux de Réaltor,
Mais un arbre ombrageux et fort ;
Aussi, Rognac, en ta mouvance
Nous sommes venus, tous d'accord,
L'arroser de Royal-Provence !

ENVOI

Princes, bénissez votre sort!
Que vaut la Source de Jouvence
Lorsqu'ici *lætificat cor*
Bonum Vinum Royal-Provence?

... et l'ayant déposé sur un plateau d'argent le fit porter ès mains de M. Pierre Théry, tandis que l'agrégé plus haut cité — le jeune — couronnait de roses, comme au festin de Trimalcion, — il y en avait à toutes les tables — le poète mis au ban, auquel une voix féminine, et qu'on devinait humectée de nectar, susurrait *mezza voce:* « Poète, prends ton luth! ». Il ne prit qu'un biscuit à la table très gaie de notre collègue Auguste Négrel, réclamant un bis, tandis que le jeune M. Pagliano, *o ter quaterque beatus!* se réjouissait d'être jeune.

Mais, ce que l'on prit tous ensemble, ce fut la direction des Caves du Royal-Provence, où MM. Théry, Moingeon et Freydier, en de vivantes démonstrations, initiaient les visiteurs aux procédés de fabrication et de champagnisation de ce vin exquis. Conférence œnologique, avec exemples sous les yeux, du plus vif intérêt. Claire leçon de choses, à laquelle les libations généreuses ajoutaient une preuve de plus. De ces divers sous-sols où l'électricité étincelle sur des milliers et des milliers de bouteilles, nous remontons à la surface, où le soleil, d'un rayon éloquent, nous rappelle aux obligations de notre programme.

Remerciements à nos aimables hôtes, *shake-hand* cordiaux et nos piaffantes autos décollent dans un virage impressionnant.

De légers nuages de cigares et de cigarettes s'épousent à la voûte de l'auto-car, fumoir ambulant, tandis que nous roulons vers Vitrolles.

Bientôt, nous atteignons le cœur de ce village haut perché dont nous troublons sans scrupule la quiétude dominicale, et, sans trop redouter la contagion — car ce fut ici, au Moyen-Age, une léproserie modèle — nous ascensionnons jusqu'au point culminant du vieux donjon.

Quel admirable panorama! Quelle magnifique vision!

Ohé ! les conférenciers ! Happés par l'azur ! Fondus dans le ciel! C'est à peine si l'on distingue, par petits groupes, une docte voix qui prête une âme à ces vieilles pierres.

Comme à regret, nous regagnons nos voitures, et la vedette amirale de M. et de Mlle Latune prend la direction de Marignane. Suivons la! Course affolante à travers les oliviers de Minerve qui fuient, « espovantés » de chaque côté de la route et les vignes du Sci-

gneur où se laissent bercer quelques rêveries digestives. L'auto-car fonce comme un buffle, et balance aux tournants bien « enrégués » sa carapace jaunâtre.

Va-t-il pas verser, en tanguant, sur les flots dorés de l'Etang de Berre ?

Que d'eau ! que d'eau ! *per Baccho*, pour ceux qui honorèrent le vin !

Le cigare de M. P. Labarre élève vers le ciel d'impavides volutes. Mais non, craintes vaines, nous arrivons tous en bon port, devant le perron de l'hôtel du marquis de Marignane, beau-père de M. de Mirabeau. Nous pénétrons dans le grand salon où le portrait du cher comte nous fait les honneurs de sa maison avec un regard qui n'a rien d'engageant. Nous prend-il pour M. de Dreux-Brézé ?

— Monsieur Gabriel, nous sommes ici par notre volonté et nous n'en sortirons que par la puissance de notre horaire.

Et, en effet, après avoir admiré ce qu'il reste d'admirable dans ce vieil hôtel seigneurial, devenu Hôtel de Ville — boiseries, ameublement, sculptures — nous reprenons la randonnée, en suivant le bien-aller de la 11-CV de Mme Paul Paret qui empaume la voie où se précipite la poursuite. M. J. Fournier jette par la glace arrière un regard inquiet.

Hallali du soleil couchant, teintant de son sang pourpre l'eau verte du Canal de Marseille au Rhône, à la sortie du tunnel du Rove, notre dernière halte en pleine... brousse, où notre secrétaire général, Jean Reynaud, nous fait au pied levé — les honneurs du pied, bien sûr, à la Chambre de Commerce de Marseille ! — un exposé tout à fait ministériel sur les travaux, les dépenses, les réalisations de ce travail gigantesque où s'oriente l'avenir colossal de Marseille.

Bref, une première inauguration à laquelle il ne manquait que le Président de la République.

Voici le soleil disparu. La fraîcheur du soir tombe à l'improviste. Frissons frissonnants. Cette berge historique doit voir notre dislocation. Congratulation générale. Effusions et poignées de mains amicales, coups de feutre de haute courtoisie, saluts à la ronde, sourires et vœux de bon retour. En voiture ! et chaque voiture s'éloigne, se détache peu à peu, gagne au volant, allume ses phares, fuit sans plus se soucier de dépasser ou de l'être, et par la route qu'elle préfère, regagne Marseille, où tout le monde — nous le sûmes depuis — arrivait aux environs de huit heures, sans incident de route, avec la satisfaction d'avoir vécu une délicieuse journée.

X. Y. Z.

Procès-Verbaux des Assemblées Générales
de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie
de Marseille et de Provence

Sommaire

Année 1926

14 Janvier. — Présents : 34. — Excusés : 4. — Bienvenue à M. le Dr Bourde. — Allocution de M. H. Pellissier-Guys, président sortant. — Election du Conseil d'administration pour 1926. — Discours de remerciements de M. Eugène Michel, président élu. — Admission définitive de Mme D. Aviérinos ; MM. le Dr Bourde, R. Guastalla, R. Siffrein-Blanc. — Félicitations à M. H. Brenier, élu à l'Académie de Marseille. — Exposé d'un projet d'organisation d'une Fédération des Sociétés savantes à Marseille. — Commission du Centenaire de la Société. — Don d'une médaille offerte par M. E. Jeanbernat-Barthélemy de Ferrari-Doria. — Communication de M. André Bromberger : *Le Salon de Madame de Vento des Pennes.*

11 Février. — Présents : 31. — Excusés : 4. — Bienvenue à Mmes Ch. Bortoli et D. Aviérinos. — Condoléances à MM. L. Estrine pour la mort de Mme Estrine et G. Assouad, pour la mort de sa mère. — Félicitations à M. Camille Jullian, promu Commandeur de la Légion d'honneur. — Admission définitive de Mme D. Aviérinos ; MM. le Dr Bourde, R. Guastalla, R. Siffrein-Blanc. — Candidatures de Mlle B. Albert ; MM. Maurice Démarquet, Ch. Mourre, A. Pommé, le Dr G. Monteux. — Remerciements à Mme Cérati-Genin, pour le don d'un sceau ; M. Marc Dubois, pour le don d'un livre. — Projet de Fédération des Sociétés savantes de Provence. — Rapport moral de l'Exercice 1925. — Compte de gestion du trésorier. — Approbation du projet de budget pour 1926. — Communications de MM. le comte de Gérin-Ricard et P. Chanfreau : *Autels votifs de Rognac* (imprimé) ; de M. le Dr Solari : *Remèdes secrets lors de la peste de 1720.*

11 Mars. — Présents : 37. — Excusés : 3. — Bienvenue à Mlle B. Albert ; MM. le Dr G. Monteux et H. Abeille. — Admission définitive de Mlle B. Albert, MM. M. Démarquet, le Dr G. Monteux, Ch. Mourre, A. Pommé. — Candidatures de MM. H. Abeille, E. Roux, Dr Jean-Simon. — Condoléances à M. Jean Rocca pour la mort de son beau-père. — Subvention de la Ville de Marseille. — Communications de MM. Oudot de Dainville : *Une page sentimentale de la vie de Pierre-Jean-Paul Bonnet, avocat du Roi au bureau des finances de Provence* (imprimé) ; de M. Jean de Servières : *Au Mariage de la dernière comtesse de Provence*, 1771 (imprimé).

15 Avril. — Présents : 35. — Excusés : 7. — Invités : 6. — Bienvenue à M. L. Cachard. — Eloge funèbre de M. Alfred Duboul, ancien président de la Société ; de M. Henri Barré. — Suspension de séance. — Admission définitive de MM. H. Abeille, E. Roux, Dr J. Simon. — Candidature de M. H. Luzzatti. — Compte rendu de la visite au Musée Borély. — Distribution de *Provincia*. — Communications : Anonyme : *Un précédent antique à l'affaire des platanes des Allées de Meilhan ;* de M. Louis Bergasse : *La Vie en Provence au début du Consulat* (imprimé).

27 Mai. — Présents : 40. — Excusés : 2. — Admission définitive de M. H. Luzzatti. — Candidatures de Mme Maurice de Barbarin, MM. G. Barthelet, H. Enjoubert, comte de Bezaure, G. Guénin, M. Marmy. — Vœu pour la conservation des forts Saint-Jean et Saint-Nicolas. — Projet d'excursion archéologique. — Félicitations à M. Jean Reynaud, nommé officier d'Académie et à M. F. Tressens, qui a reçu la Médaille d'argent de la Mutualité. — Communications de M. Joseph Fournier : *Les Missions des Représentants Barras et Fréron, et celle de Maignet, dans le Midi*, 1793-1794 ; du Dr Malzac : *Une « Galéjade » au* XVIIIe *siècle.*

17 Juin. — Présents : 31. — Excusés : 4. — Admission définitive de Mme Maurice de Barbarin, MM. G. Barthelet, H. Enjoubert, comte P. de Bezaure, G. Guénin, M. Marmy. — Candidatures de Mme Ed. Davin, MM. J. du Colombier, le colonel comte de Villeneuve-Bargemon. — Compte rendu de l'excursion archéologique du 6 juin. — Commission du Centenaire. — Communications de M. Marc Dubois : *L'origine des sceaux marqués d'un cœur crucifère* (imprimé) ; — M. Jean Reynaud : *l'Etendard de la Ville de Marseille à l'expédition de Vincheguerre* (1616) ; — M. Charles Latune : *Une Lettre de cachet de famille au* XVIIIe *siècle.*

28 Octobre. — Présents: 30. — Excusés: 5. — Bienvenue à M. le Dr Barbot. — Condoléances à MM. J. et H. de Barbarin et Ch. Tassy pour la mort de M. A. Maurel, leur beau-frère et oncle; à Mme Maurice de Barbarin et M. Hubert Giraud, pour la mort de M. Louis Paquet, leur frère et beau-frère; à M. Louis Laurent, pour la mort de son fils; à M. Guastalla, pour la mort de son père; à M. R. Vente, pour la mort de sa mère. — Félicitations à M. Gabriel Lugagne, nommé chevalier de la Légion d'honneur; à M. Gaston Rambert, nommé Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce. — Admission définitive de Mme Ed. Davin; MM. Jean du Colombier, colonel comte de Villeneuve-Bargemon. — Candidatures de MM. le Dr M. Barbot, C. Ernesto Velasquez, L. Richard, J. Raoult, Louis Roux, — et comme membre correspondant: M. Henri Bosco. — Communications de M. Raoul Busquet: *La Chambre Rigoureuse* (imprimé dans le volume du centenaire); M. Jean Reynaud: *Les origines du Consulat de Satalie de Caramanie.*

25 Novembre. — Présents: 44. — Excusés: 5. — Bienvenue à Mme Maurice de Barbarin, MM. G. Guénin, R. de Joly, L. Richard. — Admission définitive de MM. le Dr Barbot, C. Ernesto Velasquez, L. Richard, J. Raoult, L. Roux et H. Bosco. — Candidatures de MM. Landry de Barbarin, R. J. de Joly, J. Repelin, V. Ansaldy, Wulfran Jauffret, H. Simonnot. — Condoléances à M. le marquis de Campou de Grimaldi-Régusse, pour la mort de M. Pichaud, son beau-père. — Prix Dassy décerné à la Société par l'Académie de Marseille. — Bi-centenaire de l'Académie de Marseille. — Attribution de la Médaille de la Fondation Paul Paret à M. Pierre de Brun, conservateur du Musée des Alpilles, à Saint-Rémy. — Augmentation de la cotisation en 1927. — Communication de M. Gaston Rambert: *La Mission de Lange Bonin à Paris et les causes de son incarcération à la Bastille* (1667-1668). — Présentation par M. de Gérin-Ricard de documents de procédures du XVIIIe siècle, concernant la famille d'Entrecasteaux et appartenant à M. Cadet de Fontenay, et d'une note d'archéologie concernant Rognac.

9 Décembre. — Présents: 42. — Excusés: 2. — Bienvenue à Mme Ed. Davin, MM. Wulfran Jauffret et Louis Roux. — Admission définitive de MM. L. de Barbarin, R. de Joly, J. Repelin, V. Ansaldy, W. Jauffret, H. Simonnot. — Candidature de M. André Latreille. — Eloge funèbre de M. Paul de Roux; suspension de séance. — Condoléaces à M. Antoine Maurin pour la mort de son oncle M. P. de Roux; à M. F. A. Bérenger pour la mort de son

père. — Remerciements de M. Pierre de Brun. — Création d'un *Bulletin mensuel* à partir de janvier 1927. — Compte rendu de la Commission du Centenaire. — Communications de M. Pierre Bertas : *Les défenseurs de Marseille en* 1524 (imprimé) ; — M. le Dr Malzac : *Histoire d'une vieille maison appelée à disparaître* (imprimé). — Rapport d'exploration de l'Aven *du Trou du Chien* de Vaufrèges, par M. R. de Joly (sera imprimé).

Le Secrétaire :

JEAN DE SERVIÈRES.

CORRIGENDA

A la page 242 de ce n° de *Provincia* le dernier alinéa de la notice sur la famille d'Autane doit être complété et rectifié comme ceci :

ALIX, mariée à Paul Buffet-Delmas, d'où deux enfants: Louis Buffet-Delmas, marié à n. de Boisséson, et Camille Buffet-Delmas, célibataire; habitent 103, rue de Rome, à Marseille.

Table des Matières du Tome VI

I. — Actes de la Société

Conseil d'administration pour 1926 5
Liste des Membres de la Société 6
Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1925 21
Comptes de l'exercice 1925 25
Projet de budget pour l'exercice 1926 27

II. – Mémoires

BERGASSE (Louis). — La vie en Provence au début du Consulat 61
BERTAS (Pierre). — Les défenseurs de Marseille en 1524 170
DAINVILLE (M. Oudot de). — Une page sentimentale de la vie de P.-J.-P. Bonnet 53
DUBOIS (Marc). — Recherches sur l'origine des sceaux marqués d'un cœur crucifère et du chiffre quatre 86
GÉRIN-RICARD (H. de) et P. CHANFREAU. — Autels votifs de Rognac 29
MALZAC (Dr Louis). — Histoire d'une vieille maison. 257
RAMPAL (Auguste). — Autane, un arrière-fief des Baronnies et ses seigneurs du XIIe au XIXe siècle.... 216
SERVIÈRES (Jean de). — Au mariage de la dernière Comtesse de Provence (1771)................... 35
VÉRITIER (Abbé Antoine). — Notice sur la paroisse Saint-Laurent de Marseille 92

III. — Bibliographie

Gérin-Ricard (H. de) et Isnard (Emile). — Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants (J. F.) 262
Volle (Joseph). — Nos Précurseurs: Histoire des Sociétés excursionnistes marseillaises antérieures à la création de la Société des Excursionnistes Marseillais (Y. Z.) 263
Kassab (Jacques). — Le Coton en Egypte (G. R.) .. 264
Jeanbernat-Barthélemy de Ferrari Doria (capitaine J.-M.). — Lettres de guerre (L. M.) 264

IV. — Chronique

Nécrologie : M. Alfred Duboul (J. de S.) 266
M. Paul de Roux (J. R.) 269
Chronique de la fin du siècle, 1919-1926 (Jean de Servières) 271
L'Excursion et le déjeuner du 6 juin 1926 (X.Y.Z.). 276

V

Procès-verbaux des Assemblées générales de la Société en 1926 284

Imprimerie F.-N. Nicollet — 5, Rue Emeric-David — Aix

PROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

d'Histoire et d'Archéologie Provençales





ROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
PROVENÇALES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

M. JEAN REYNAUD

TOME VII — ANNÉE 1927



MARSEILLE
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE MARSEILLE ET DE PROVENCE
Palais de la Bourse,

1927

Commémoration du Centenaire

DE LA

Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence

Le dimanche 22 mai 1927, la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence a commémoré le centenaire de sa fondation. La préparation de cette solennité avait été confiée à une commission composée de MM. Joseph Fournier, H. de Gérin-Ricard, P. Labarre, A. Rampal, Jean de Servières, Gaston Rambert et Jean Reynaud. Le programme comportait un déjeuner et une séance publique. La réalisation a obtenu un enviable succès.

Le Déjeuner

A midi 15, une assistance choisie se trouvait réunie dans un des salons du Restaurant Bristol-Univers. On remarquait parmi les personnalités présentes : MM. le Recteur Henri Padé, délégué spécialement par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, Fenouillet, conseiller de Préfecture, représentant M. H. Delfini, préfet des Bouches-du-Rhône, empêché, Eugène Pierre, ancien maire de Marseille, conseiller général, représentant M. le sénateur Pasquet, président de l'Assemblée départementale, Edgard David, vice-président de la Chambre de Commerce, Adrien Artaud, ancien député, président honoraire de la Chambre de Commerce, directeur de l'Académie de Marseille, Wesley Frost, consul général des

Etats-Unis d'Amérique, Paul Masson, professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, membre de l'Académie de Marseille, Raoul Busquet, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut Historique de Provence, membre de l'Académie de Marseille, Emmanuel Ancey, directeur adjoint du *Sémaphore* de Marseille, président de la Société d'Etudes Economiques, le commandant Boucherie de Lamothe, vice-président de la Société Scientifique Flammarion, Charles Heyraud, Joseph Repelin, le comte de Gérin-Ricard, Auguste Rondel, membres de l'Académie de Marseille, Léon Bancal, secrétaire général du *Petit Marseillais*, François Prieur, rédacteur au *Petit Provençal*, F. Desvignes, rédacteur à l'*Eclair*, Hébrard, directeur de la Station Radiotéléphonique de Marseille, les membres du bureau de la Société et un grand nombre de nos collègues. En outre, la présence d'une vingtaine de dames donnait à la réunion un charme particulier.

Voici le menu du repas qui fut servi aux convives :

Hors-d'œuvre
Filets de turbots Dugléré
Asperges de Lauris sauce Roquesante
Chapons rôtis
Salade mimosa
Bombe glacée tutti frutti
Gaufrettes
Corbeille de fruits

—

Moka

—

Vins :

Vouvray en carafes — Vieux Médoc
Saumur — Château de Villeneuve

Au dessert, M. Joseph Fournier, président de la Société, a prononcé le toast suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Sociétés ont cet avantage sur les personnes que l'âge n'est pas pour elles un signe de décrépitude, bien au contraire. La nôtre, arrivée au terme de son premier siècle, en est un bel exemple. Elle en a allègrement abordé un second. Et, de ce second siècle, j'augure fort bien en voyant ici réunie cette belle assistance, qui renferme tous les éléments de notre force, de notre prospérité.

J'y vois d'abord le délégué du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, M. le Recteur Padé, dont la haute sollicitude s'étend à toutes les sociétés savantes ; — M. le conseiller de Préfecture Fenouillet, représentant M. le Préfet des Bouches-du-Rhône ; — M. Eugène Pierre, ancien maire de Marseille, conseiller général, représentant l'Assemblée départementale ; — M. Edgard David, premier vice-président de la Chambre de Commerce, représentant cette compagnie à laquelle nous devons tant ; — M. Adrien Artaud, directeur de l'Académie de Marseille, notre aïeule, à laquelle nous attachent tant de liens y compris ceux de la reconnaissance ; — M. Wesley Frost, consul général des Etats-Unis, qui est membre de notre société, heureuse de recevoir de lui le témoignage très amical que nous donne sa présence. Qu'il nous permette de lui adresser nos plus vives félicitations à l'occasion du magnifique exploit de la traversée de l'Atlantique en avion réalisé hier par Charles Lindbergh, son jeune et intrépide compatriote, plus heureux que les nôtres auxquels nous donnerons une pensée émue.

Je veux, sans tarder, adresser à nos hôtes le salut respectueux et cordial de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie. Je ne leur témoignerai point, dès maintenant, les sentiments qui nous animent, me réservant de les leur exprimer tout à l'heure, au cours de la séance plus solennelle où sera commémoré le centenaire de notre société. — L'expression de notre gratitude doit être publique ; elle aura de plus nombreux auditeurs qu'à ce modeste déjeuner où, bien que le nombre des convives ait été forcément limité, nous avons la joie de voit tant d'amis dont la cordialité empressée nous touche infiniment.

Néanmoins, Mesdames, sans attendre davantage, permettez-moi de vous remercier de tout cœur de votre aimable et gracieuse présence. Notre vieille société en est toute rajeunie ; vous êtes les bonnes fées lui apportant, en ce radieux mois de mai, les vœux qui embellissent l'aurore de son second siècle. Laissez-nous déposer à vos pieds l'hommage respectueux de notre gratitude.

Il est une autre dame — une grande dame — la presse marseillaise à laquelle nous voulons dire le plus cordial merci. Elle

accueille nos communications avec le plus amical empressement et à l'occasion de notre centenaire le *Petit Marseillais*, le *Petit Provençal*, le *Sémaphore* et l'*Eclair* nous ont honorés de beaux articles. Ces grands journaux ont bien voulu accepter notre invitation, et nous sommes heureux de saluer ici la présence de notre collègue et ami M. Emmanuel Ancey, directeur adjoint du *Sémaphore*, le doyen des journaux de notre ville et de bien d'autres, qui est sur le point, lui aussi, de célébrer son centenaire. Arriver ensemble à l'âge de cent ans est une affinité, presque une parenté ; — nous saluons également M. Léon Bancal, secrétaire général du *Petit Marseillais*, dont le spirituel talent est si goûté des innombrables lecteurs de ce grand journal ; — M. François Prieur, rédacteur au *Petit Provençal*, qui tient la rubrique des choses historiques avec un sens si remarquable ; — M. Desvignes, rédacteur à l'*Eclair*, qui nous fait une aimable publicité en Provence et en Languedoc, — et M. Hébrard, qui dispose de ce véritable journal parlé : la Radio-diffusion, qui va répandre l'écho de notre séance de cette après-midi.

Je dois enfin vous faire agréer les excuses de notre concitoyen, M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des députés, qui n'a pu se rendre à notre invitation et nous en remercie cordialement. Et comme notre société, composée de fervents de l'archéologie et de l'histoire, se doit d'être éclectique, elle a également invité Mgr le duc de Vendôme, son membre d'honneur. Pour être prince, il n'est pas moins archéologue très averti ; en termes des plus sympathiques, il vous prie d'excuser son absence.

M. Emile Rastoin, président de la Chambre de Commerce, actuellement éloigné de notre ville, a bien voulu se souvenir de la date du centenaire de notre société et nous adresse, de Bagnoles-de-l'Orne, en termes d'une exceptionnelle bienveillance, un témoignage de cordialité et de sympathie :

Mon cher président, C'est vraiment pour moi un réel sacrifice de ne pas répondre par ma présence à votre aimable invitation à fêter le centenaire de la Société de Statistique.

Si je n'ai pas donné à cette noble et déjà antique société le temps que j'aurais dû lui consacrer, c'est bien parce que ce temps ne m'a pas été laissé disponible et qu'il s'emploie en union de pensée avec vous, dans le même Palais de la Bourse et à un étage nettement inférieur à tous points de vue, en ce qui me concerne.

Il m'eût été, n'en doutez pas, particulièrement agréable de complimenter son distingué président... en même temps que j'aurais eu grande joie à souhaiter à votre société, vieille à peine d'un siècle particulièrement long, agité, éprouvé, historique, de continuer glorieusement sa route et de persévérer dans ses études, ses re-

cherches et son dévouement aux intérêts de Marseille et de la Provence, fidèle à sa devise : « In medium quaesita reponunt ».

Vous m'excuserez auprès de nos collègues et à mon retour vous me direz le succès de cette journée a marquer d'un rocher grandiose et blanc.

M. Labande, membre de l'Institut, conservateur des archives de la principauté de Monaco, nous adresse la même prière, de même que notre illustre collègue, M. Camille Jullian, membre de l'Académie Française, qui m'a écrit d'une façon touchante et montrant bien l'attachement qu'il garde à sa ville natale. Permettez-moi, malgré les allusions personnelles qu'elle renferme, de vous donner lecture de sa lettre en date du 6 mai 1927 :

Mon cher ami, Vous êtes bien gentil et je ne saurais trop vous remercier et remercier avec vous les aimables confrères qui ont bien voulu penser à moi. Vous devinez quelle joie j'aurais eue à réveiller de vieux et tenaces souvenirs, depuis le jour où, assis tous deux sur la grande table des Archives Départementales, nous causions de cette thèse de doctorat que je vous conseillais d'entreprendre.

Eheu ! labuntur anni...

Mais je ne peux quitter Paris: j'ai mes cours du Collège; j'ai mes commissions; de plus, j'ai des élections, et j'ose à peine parler de mon travail personnel, car je suis sûr d'avance qu'il sera sacrifié. Veuillez donc ne pas m'en vouloir.

Dites à tous mes excuses, mes regrets, mes remerciements, mes bonnes amitiés, et, mon cher ami, de tout cela, gardez une bonne part pour vous, fidèle compagnon de ma jeunesse marseillaise.

Enfin, nos collègues Mlle Blanche Albert, MM. Henri Brenier. Pellissier-Guys, Louis Laurent, l'abbé Pellenq, Victor Faure, Marcel Henry, propriétaire de l'île de Port-Cros, absents de Marseille ou retenus pour des raisons diverses, expriment également leurs regrets de ne pouvoir être des nôtres.

A tous, présents ou absents, nous savons un gré infini des sentiments de cordialité qui s'adressent à notre vieille société ; les témoignages lui en sont venus soit des sociétés sœurs existant à Marseille, soit de celles du dehors: par exemple la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, qui a confié à notre très aimé trésorier, M. Auguste Rampal, le soin de la représenter.

Ces témoignages nous émeuvent profondément. Nous savons qu'ils s'adressent à tous ceux qui, au cours de cent années, ont soutenu et fait prospérer notre groupement. Celui-ci, par la droiture et l'attachement indéfectibles de ses dirigeants dans le passé a triomphé des difficultés rencontrées sur sa route.

De ceux-là qui ont donné du meilleur d'eux-mêmes pour le maintien de la société, il reste encore quelques-uns. Qu'ils soient loués et remerciés. A tous ceux qui sont morts nous dédions une pensée reconnaissante. Nous leur donnons l'assurance que nous passerons sans le laisser s'éteindre le flambeau reçu de leurs mains.

Voilà, Mesdames, Messieurs et chers collègues, ce que j'avais le devoir de vous dire dès maintenant. Mais vous n'aurez fini de m'entendre discourir qu'après la séance publique au cours de laquelle, une fois encore, j'aurai le très grand honneur de porter la parole en votre nom, m'excusant auprès de vous que l'occurrence m'oblige à une telle récidive.

Permettez-moi de vous convier à lever vos verres en l'honneur des hôtes éminents, des amis d'hier, d'aujourd'hui et de toujours qui ont bien voulu venir s'asseoir à cette table ou qui nous ont adressé le précieux témoignage de leurs encouragements et de leur amitié.

Avant de se rasseoir, M. le Président FOURNIER offre, en souvenir de cette mémorable réunion, le jeton d'argent de la Société à M. le Recteur Padé, à M. le conseiller de Préfecture Fenouillet, à M. Eugène Pierre, à M. Edgard David, à M. le consul général Wesley Frost et à M. Adrien Artaud.

M. le Recteur Henri PADÉ se lève et se déclare très touché de l'attention qu'a eue la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie. En examinant la ruche, emblème de la Société, qui figure sur le jeton, son âme de vieil apiculteur a vibré. Il félicite la Société de l'heureux choix de son emblème. La vie des corps savants ressemble par plus d'un côté à celle des ruches d'abeilles : on y trouve la même activité, le même zèle. Parfois, une partie de l'essaim s'en va plus loin habiter une ruche nouvelle ; mais aussi, lorsque le nombre des abeilles se trouve trop réduit, on procède à des regroupements d'essaims. Et la vie active retrouve tous ses anciens ouvriers prêts au travail. Et les produits de la ruche ne sont ni moins bons ni moins abondants que jadis. Toute sa sympathie, tous ses encouragements vont à la Société de Statistique, d'Histoire et d'Ar-

chéologie, qui a si bien su s'inspirer de l'exemple des abeilles au cours d'un siècle révolu.

M. le conseiller de Préfecture FENOUILLET prend ensuite la parole en ces termes :

Je vous prie de vouloir bien m'excuser tout d'abord pour la déception que je vous inflige. Vous aviez invité au dîner de votre Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille M. le Préfet des Bouches-du-Rhône et vous n'avez maintenant devant vous qu'un simple conseiller de Préfecture. C'est un bien mince personnage pour une si illustre Compagnie et la tâche qui lui incombe de représenter le premier magistrat du département devant un aéropage aussi brillant et distingué le remplit de confusion et sera lourde à soutenir. Je me permets toutefois de compter sur votre indulgence à mon égard.

Et maintenant je dois m'acquitter tout d'abord du devoir d'excuser auprès de vous M. le Préfet. Retenu par des engagements antérieurement pris, il s'est trouvé, quelque désir qu'il eût de participer à cette solennité, dans l'impossibilité de répondre personnellement à votre invitation. Très touché de votre délicate attention à son égard, il vous en remercie bien vivement et m'a chargé de vous transmettre, en même temps que tous ses regrets, son message de bien sincère et profonde sympathie.

Permettez-moi également de vous témoigner à mon tour ma reconnaissance pour l'accueil qui m'a été réservé, ainsi que pour l'honneur qui m'est échu de figurer à cette solennité.

C'est que, aussi bien, cette solennité me paraît avoir une grande importance et une haute signification. Votre Compagnie compte parmi celles qui, dans votre grande et magnifique cité, ont assumé une tâche des plus intéressantes en même temps que des plus nobles. Il est juste et nécessaire, en effet, que l'antique Massilia compte dans son sein une pléiade d'hommes de talent et d'érudition qui se consacrent à la recherche et à la mise en lumière de ses nombreux titres historiques de noblesse, à la sauvegarde de ses antiques traditions.

C'est là, en effet, ce que votre cité a conservé de plus vivant de son long et glorieux passé. Elle ne ressemble pas certes à tant d'illustres métropoles antiques dont l'âme s'est endormie dans leurs ruines comme dans une sorte de linceul et qui, ayant abdiqué par suite des circonstances la plus grande part de leur activité d'autrefois, vivent comme des reines déchues au milieu des vestiges de leur ancienne magnificence.

Massilia s'est tant de fois renouvelée depuis la colonisation grecque que les édifices antiques et même ceux du moyen-âge ont disparu dans l'incessante reconstruction des immeubles. Les vestiges d'autrefois ont souvent servi à élaborer les formes du présent, et dans le renouvellement des aspects d'une ville dont l'essor et la transformation ne se sont jamais ralentis, les traces du passé ont presque complètement disparu. On n'est pas encore bien fixé même sur l'emplacement des temples de la Diane d'Ephèse et d'Apollon Delphinien et l'on ne sait pas au juste où se dressaient, dominant les flots bleus, les portiques lumineux et les frontons des principaux édifices civils et religieux de la colonie phocéenne. Le temps n'a même pas respecté les écrits des navigateurs illustres et audacieux comme Pythéas et Euthymène, ainsi que ceux des professeurs et des savants qui avaient rendu célèbres les écoles de Marseille et l'ont fait appeler l'émule d'Athènes.

Mais si l'aspect matériel de votre cité s'est renouvelé, son âme paraît bien avoir conservé à travers les âges ses traits primitifs et essentiels. L'histoire de Marseille n'est pas, en effet, celle d'une ville de *dilettanti* et d'artistes ayant eu ses heures d'apogée et de décadence, mais celle d'une cité pratique et travailleuse, qui ne se plaît pas uniquement à se draper dans les lambeaux de pourpre d'un glorieux passé, mais qui se préoccupe surtout de progresser sans cesse dans le présent, d'accroître la prospérité et la grandeur qu'elle doit à l'activité de son commerce, à ses nombreuses et heureuses initiatives, au nombre de ses navires et à l'audace de ses navigateurs.

C'est un caractère analogue, et qui a persisté jusqu'aujourd'hui, que, dans son *Histoire de la Gaule*, l'historien Camille Jullian note déjà dans l'antique Massilia :

« La vie dans cette cité de combat et de marchandises n'était « point propre à la rêverie et à la discussion ; c'était un milieu « pratique ; mais il s'y développait des habitudes de précision, des « goûts d'observation qui sont les causes de tout progrès dans les « sciences de la nature et de l'univers. Marseille a apporté au « patrimoine de l'esprit hellénique de très bons géographes, des « traités d'océanographie, des techniciens de la poliorcétique et « du génie maritime ».

Est-ce que ces remarques ne s'appliqueraient pas encore aisément à Marseille d'aujourd'hui ? est-ce que ce n'est pas là encore l'esprit traditionnel de votre ville, ville de commerce et de navigateurs, métropole coloniale, et en même temps, cité universitaire, mais s'attachant avant tout aux côtés pratiques de la science comme en témoignent sa Faculté des Sciences, son Ecole de Médecine,

son Institut Colonial et ses Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs, ses groupements divers d'études historiques, géographiques et coloniales? Cet esprit traditionnel, qui est comme épars dans l'atmosphère marseillaise, me semble bien celui que votre Société de Statistique, gardienne et conservatrice des traditions du passé, curieuse avant tout d'archéologie et d'histoire locale, et en même temps ayant un certain caractère encyclopédique, a voulu dans ses travaux fixer, synthétiser et en quelque sorte concrétiser en lui donnant une forme plus critique, plus précise et plus consciente.

Et c'est bien aussi dans le même sens, semble-t-il, que les réorganisateurs de votre société en 1919 ont défini le rôle et le but de votre compagnie. Ils ont écrit, en effet, ceci en tête du recueil de vos travaux publié en 1921 :

« Les réorganisateurs ont tout naturellement reconstitué la So-« ciété de Statistique comme une société d'études historiques, en « réservant une large place dans leurs préoccupations et dans leurs « travaux aux sciences accessoires de l'histoire, à l'archéologie, « à l'histoire littéraire et artistique, et très particulièrement à l'his-« toire économique et sociale, ainsi qu'à la statistique et à la dé-« mographie qui s'y rattachent. Quant aux sciences proprement « dites, elles trouvent accueil chez nous dans la mesure où elles « apportent un concours direct à l'histoire ou lui demandent des « éclaircissements ».

En d'autres termes, le but de votre effort, dans ce vaste champ de recherches qui comprend à la fois le présent et le passé, me paraît être surtout, si je comprends bien, de relier le présent au passé, d'assurer ainsi la conservation des traditions propres à Marseille et aussi à tout le pays provençal dans ce qu'elles ont de plus caractéristique.

Messieurs, il y a en cette année 1927 cent ans que votre Société a été fondée sous les auspices du préfet de Villeneuve et par l'initiative de Louis Méry, le frère de l'humoriste Joseph Méry, ami d'Alexandre Dumas père. Louis Méry fut ainsi son premier président. Depuis, elle n'a cessé de manifester l'activité la plus haute et la plus féconde.

C'est donc une louable et heureuse initiative que vous avez prise en décidant de célébrer ce glorieux centenaire. M. le Préfet des Bouches-du-Rhône m'a chargé de vous remercier d'avoir eu la délicate pensée d'y associer l'administration qu'il représente.

Permettez-moi, à mon tour, de vous en féliciter et de souhaiter à votre compagnie la continuation de cette prospérité qui ne cesse de croître, comme en témoignent le nombre de ses membres, l'intérêt et l'abondance des travaux où se reflète son activité.

Puisse-t-elle, à l'image de votre cité, persister encore à travers les siècles, toujours plus active, toujours plus vivante !

Je lève mon verre à la prospérité de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, en l'honneur de son distingué président, M. Fournier, de tous ses membres et de leur famille, de toutes les personnes ici présentes.

M. Eugène Pierre, conseiller général, présente ensuite les excuses de M. le sénateur Pasquet, président du Conseil Général, et se félicite d'avoir été désigné pour transmettre à la Société de Statistique, au nom de l'Assemblée départementale, de cordiales félicitations et des vœux de prospérité et d'activité pour le siècle qui s'ouvre devant la Société. Il sait à quelle besogne patiente et méthodique on s'adonne dans les compagnies savantes, particulièrement dans la nôtre, où les travaux de statistique et d'histoire constituent des matériaux de premier ordre pour l'édification des grandes œuvres de synthèse, telle l'*Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône*. Comme président de la Commission spéciale chargée de s'occuper de sa réalisation, il a pu apprécier le mérite de ses rédacteurs, dont un grand nombre appartiennent à la Société de Statistique, et spécialement du directeur de l'entreprise, M. le Professeur Paul Masson. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est heureux de donner son plus entier concours à la nouvelle statistique, refonte de celle du préfet de Villeneuve, avec la collaboration financière de la Ville et de la Chambre de Commerce de Marseille. L'Assemblée départementale ne ménage pas non plus ses encouragements et son appui aux corps savants, tels que la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie dont le labeur accumulé fait honneur à ses membres et à l'érudition provençale tout entière.

M. Edgard David, premier vice-président de la Chambre de Commerce, prononce ensuite l'allocution ci-après :

Mon cher Président, Messieurs,

La Chambre de Commerce de Marseille est très reconnaissante à la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie d'avoir bien voulu la convier à la célébration de son centenaire : cette aimable invitation lui procure l'occasion de lui témoigner, une fois de plus, avec quelle sympathie elle suit ses travaux.

Dès l'origine de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie, la Chambre de Commerce a été animée à son égard d'un esprit de bienveillance et a su, sous différentes formes, lui manifester ses encouragements. Je ne crois pas outrepasser mes droits en vous assurant aujourd'hui que, dans l'avenir comme par le passé, le concours le plus agissant de notre vieille compagnie lui est acquis.

D'ailleurs, la Chambre de Commerce est tout à fait dans son rôle en vous donnant toutes ces marques de considération : elle sait, en effet, que le programme de votre Société comprend des travaux d'ordre économique et social, auxquels elle s'est surtout adonnée, à l'époque où il n'existait pas encore à Marseille de groupe spécialisé, comme la Société d'Etudes Economiques. Néanmoins aujourd'hui, les études d'histoire, orientées vers le passé commercial et industriel de notre ville, trouvent, dans votre Société, le meilleur accueil.

Et puis, comment la Chambre de Commerce pourrait-elle se désintéresser de votre Société, alors qu'elle compte, au nombre de ses membres, le Président Emile Rastoin, absent de Marseille, que j'ai le devoir d'excuser : mes aimables collègues, Georges Brenier, Maurice Hubert, Antoine Boude, Albert Pommé, et enfin ses meilleurs fonctionnaires, Henri Brenier, Louis Bergasse, François Ruggeri et Jean Reynaud ? Parmi ces derniers, il y a un nom que j'ai oublié, mon cher Président, c'est le vôtre, mais c'est à dessein. Je veux, en effet, profiter de cette heureuse circonstance pour dire au parfait président que vous êtes la haute estime, la grande considération, dont est entouré à la Chambre de Commerce de Marseille son érudit archiviste qui prend le plus grand plaisir à faire participer ceux qui l'entourent à la joie qu'il éprouve lorsqu'il réussit à réveiller un document précieux. Je citerai comme exemple l'acte de naissance de la Chambre de Commerce, endormi depuis 1604 et découvert en 1925 ; plus récemment, une police d'assurance maritime datant de 1584.

Il y a donc dans votre Société, Messieurs, des éléments remarquables, qui perpétueront les traditions de la Chambre de Commerce de Marseille, c'est-à-dire l'attachement éclairé à tout ce qui concerne l'étude du passé de notre ville, de ses relations dans le

monde, et la somme de vos travaux prouve bien ce que vous avez su faire dans cette voie.

Je termine, Messieurs, ayant toujours entendu dire que les allocutions les plus courtes sont les meilleures, mais je désire, avant de m'asseoir, libérer ma conscience.

Chemin faisant, ce matin, pour assister à votre déjeuner, je me reprochais de m'être quelque peu désintéressé de votre Société, et, bien que mes heures de loisir soient comptées, je me demandais si le moment n'était pas venu de racheter ma conduite, critiquable, je le reconnais.

Estimant que mon idée a une certaine logique et sachant aussi qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, je vous demande donc, mon cher Président, de me présenter à votre prochaine réunion comme membre titulaire. J'ose croire que vous n'éprouverez point trop de difficultés à me trouver un deuxième parrain, et que ma candidature ne soulèvera pas d'opposition. Soyez assuré que c'est avec le plus grand plaisir que, le moment venu, je signerai ma carte d'adhérent.

C'est donc dans l'espoir d'être un jour des vôtres que je lève mon verre à votre persévérance dans le succès, et comme il n'y a que le premier siècle qui coûte et que le passé répond de l'avenir, c'est donc le succès assuré, pour les siècles qui suivent. Je bois enfin, mon cher Président, à votre bonne santé et à celle de tous les membre de votre Société.

M. Adrien Artaud apporte à son tour les félicitations de l'Académie de Marseille à la Société de Statistique, plus jeune qu'elle de cent ans. Il rappelle qu'il est lui-même un des membres les plus anciens de la Société, dans laquelle il entra en janvier 1900, il y a vingt-sept ans, poussé par l'amour de l'histoire et des choses du passé. De fait, la Société de Statistique de Marseille était alors le seul groupement où l'on s'occupât d'études rétrospectives. M. Artaud souligne quel centre intellectuel incomparable avait été la *Revue de Marseille et de Provence,* qui s'était publiée pendant de longues années dans notre ville, au profit des pauvres, sous la direction d'Auguste Laforêt. Mais cette revue, à laquelle il avait activement collaboré, avait cessé de paraître, et c'est naturellement à la vieille Société de Statistique qu'il avait apporté son concours.

M. Artaud fait un vibrant éloge des études historiques, dans lesquelles il voit le meilleur moyen de développer le sentiment patriotique et l'attachement au sol natal. Il lève son verre à la prospérité de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie, fidèle gardienne des meilleures traditions de l'érudition provençale.

Toutes ces allocutions ont été très vivement applaudies.

La Séance Solennelle

Dès trois heures et demie, un public nombreux et choisi remplissait peu à peu le grand amphithéâtre de l'ancienne Faculté des Sciences, que M. le Doyen Rivals avait bien voulu mettre à la disposition de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, pour la tenue de la séance publique de commémoration du centenaire.

Vers quatre heures un quart, M. le Recteur Henri Padé, délégué par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, ouvrait la séance, ayant autour de lui sur l'estrade MM. Joseph Fournier, président de la Société, Fenouillet, conseiller de Préfecture, représentant M. le préfet Delfini ; Eugène Pierre, conseiller général, représentant M. le sénateur Pasquet, président du Conseil Général ; Edgard David, premier vice-président de la Chambre de Commerce ; Adrien Artaud, directeur de l'Académie de Marseille, ancien député ; Jean Reynaud, secrétaire général, Jean de Servières, secrétaire, et Auguste Rampal, trésorier de la Société.

Parmi les personnalités présentes dans la salle, on remarquait en outre de celles qui avaient pris part au déjeuner, MM. Maurice Hubert, membre trésorier de la Cham-

bre de Commerce; le chanoine Gamber, secrétaire perpétuel et José Silbert, Frédéric Denizet, Louis Laurent, Jacques Léotard, Ernest Marguery, Henri Bertrand, membres de l'Académie de Marseille; Marius Dubois, président et Le Blanc, archiviste du Comité du Vieux-Marseille; Maurice Raimbault, membre et conservateur des collections de l'Académie d'Aix; les délégués de diverses sociétés savantes de Marseille et de Provence; de nombreuses personnalités du monde des lettres, des sciences, du commerce; les membres du bureau et la plupart des membres de la Société.

En ouvrant la séance, M. le Recteur Henri PADÉ adresse d'abord ses remerciements à M. le Ministre de l'Instruction publique qui a bien voulu le charger d'être son représentant à la célébration du centenaire de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie, et à la Société elle-même qui, avant la désignation ministérielle, l'avait prié d'accepter la présidence de la réunion.

Une telle présidence est toujours agréable à remplir, elle l'est davantage lorsqu'il s'agit d'un corps savant comme la vénérable Société de Statistique de Marseille qui, depuis un siècle, n'a cessé de se livrer à des travaux d'analyse, besogne de patience parfois ingrate, sans laquelle les grandes œuvres de synthèse, qui font la gloire de leurs auteurs, ne verraient sans doute jamais le jour.

M. le Recteur fait alors un savant éloge de la statistique. Il rappelle que les grandes lois cosmogoniques de Képler et de Newton n'auraient pu être solidement établies sans l'obscure besogne de statistique d'un Tycho-Brahé, qui, durant trente ans, accumula des chiffres et des calculs de détail.

Et c'est souvent à travers des statistiques qu'on peut pressentir l'histoire d'une institution. L'expérience est facile à faire, pour la Société de Statistique, d'Histoire et d'Ar-

chéologie, avec la seule liste de ses publications : on y voit quels ont été les hauts et les bas de cette compagnie, quels événements ont influé sur l'activité et la prospérité du groupement.

M. le Recteur se félicite en terminant du renouveau qui a fait de la Société, maintenant centenaire, un des centres intellectuels les plus actifs de Marseille et de la Provence. Il lui souhaite encore longue vie et prospérité.

L'assemblée accueille par de longs applaudissements le discours de M. Henri Padé qui donne ensuite la parole au président de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie.

M. Joseph Fournier prononce alors le discours ci-après :

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence vient d'avoir cent ans révolus. En l'an de grâce 1927, elle a doublé le cap de son siècle. C'est donc une aïeule vénérable qui a droit au respect. A l'exemple des vieilles gens, elle voudrait se raconter elle-même. C'est à son Président éphémère, son Président d'une année — de l'année de son centenaire — qu'elle a laissé le soin de radoter à sa place. En cette occasion solennelle, qui ne se renouvellera pas de sitôt, permettez donc à celui-ci de vous parler d'elle, de vous en parler avec mesure, avec discrétion, afin de ne point trop lasser un aussi bienveillant auditoire.

Mais vingt lustres d'une existence bien remplie ont appris à vivre à la vieille société. C'est pourquoi elle m'a donné mandat exprès de remercier en son nom les personnalités éminentes qui veulent bien honorer de leur présence la célébration de son centenaire. L'hommage de ses remerciements s'adresse tout d'abord à M. le Recteur Padé, délégué du ministre de l'Instruction Publique, qui, avant même de recevoir la délégation de représenter ici le grand maître de l'Université de France, avait accepté, avec tant de bienveillance et de bonne grâce, de présider cette séance.

Notre gratitude va également à M. Delfini, préfet des Bouches-du-Rhône. Il a, jadis, je le sais, ayant à cet égard des souvenirs personnels, taquiné la muse de l'Histoire et il a bien voulu m'ex-

primer d'une façon très directe son regret de ne pouvoir assister à notre commémoration à laquelle il a délégué M. le conseiller de préfecture Fenouillet dont la culture et la distinction nous sont bien connus.

Merci à notre distingué concitoyen M. Eugène Pierre, conseiller général, ancien maire de Marseille, qui compte parmi les amis les plus fervents des sociétés savantes. Grâce soit aussi rendue à la Chambre de Commerce qui, en l'absence de son Président, M. Emile Rastoin, membre perpétuel de notre Société, est représentée par son premier vice-président, M. Edgard David qui nous témoigne tant de sympathie. Nous ne saurions oublier le concours si bienveillant que donne l'illustre compagnie à la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie. Elle lui assure un local pour ses réunions, elle la subventionne annuellement et exceptionnellement à raison du présent centenaire. Nous mettons à précieux bénéfice cette occasion pour lui adresser publiquement le tribut d'une inviolable gratitude. Ce tribut nous entendons également le payer à notre doyenne, l'Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille, qui a décerné à la Société l'un de ses plus beaux prix et qui compte dans son sein nombre de membres nous appartenant aussi. Tel est le cas de son éminent directeur, M. Adrien Artaud, qui a bien voulu venir en personne la représenter. Comme président de la Chambre de Commerce pendant la guerre, puis comme député et à bien d'autres titres, notamment comme président de l'Institut Colonial, M. Artaud aura été l'un des meilleurs serviteurs de la cité, ayant des droits impérissables à la gratitude de ses concitoyens.

En 1827, douze ans après la chute de Napoléon, sous le règne de la monarchie restaurée à laquelle Marseille avait marqué un si vif attachement, cette ville était encore occupée à la restauration de son ancienne prospérité. Elle achevait de reconstituer son patrimoine intellectuel, industriel et commercial ruiné par les guerres et les luttes intérieures qui, de 1790 à 1815, avaient duré un quart de siècle. Dès le retour de l'ordre, sous le Consulat, étaient rétablies sa vieille Chambre de Commerce et son Académie qui, à des points de vue différents, furent sa parure sous l'ancien régime et que la Révolution avait supprimées l'une et l'autre. D'autres organes de sa vie propre, particulièrement de sa vie intellectuelle, n'eurent point la même fortune. Et pourtant une évolution nouvelle engendrait des besoins nouveaux. Pour y parer, il fallait, de toute évidence, préciser ces besoins, les dénombrer, les délimiter. En un mot, il fallait dresser un bilan, faire de la *statistique*, étant entendu que celle-ci se définissait alors : une science qui tend à rappeler ce qui a été, à décrire ce qui est, à indiquer ce qui peut

être fait. Suivant l'expression d'Augustin Fabre, dans cette formule « chaque mot est pesé pour tracer la marche que doit suivre le statisticien et les limites dans lesquelles doit se circonscrire son zèle, s'il veut le rendre positif pour lui, comme envers la société pour laquelle il travaille ».

La formule quasi lapidaire que je viens de citer est tirée d'un discours de Christophe de Villeneuve-Bargemon, conseiller d'Etat, préfet des Bouches-du-Rhône de 1815 à 1829, qui fut le premier et le plus grand statisticien de son département, comme il fut le promoteur de la Société de Statistique.

Ce gentilhomme appartenant à la plus ancienne et à la meilleure noblesse de Provence, fut durant quatorze ans à la tête de l'administration des Bouches-du-Rhône ; il mourut en fonctions. A peine installé à Marseille, il voulait réaliser sa formule et reprenait l'idée, remontant au Consulat, de mettre au jour l'Encyclopédie du département. Avec le concours de quelques collaborateurs, grâce aux moyens d'investigation dont il disposait à raison de son autorité et de sa fonction, il publiait, en quatre gros volumes, la *Statistique des Bouches-du-Rhône* qui porte son nom.

Grâce à Villeneuve et à quelques autres Préfets, la Statistique était très en faveur sous la Restauration. Le public y prenait intérêt.

C'est alors que se faisant l'écho du sentiment public, sous l'égide de l'Administration dirigée par un chef éminent qui songeait à la continuation de sa statistique départementale, quelques hommes d'initiative se groupèrent pour fonder dans notre ville une société qui prit le titre de *Société de Statistique de Marseille*. Les fondateurs tinrent leur première réunion le 1er mars 1827. C'est du moins la première dont il a été dressé procès-verbal. Ils étaient au nombre de quatorze ; leurs noms, à cent ans de distance, doivent être rappelés : Achard aîné, Achard cadet, Barbaroux, Bègue, Bellot, Beuf, Blanc, Clancier, Couret, Augustin Fabre, Jean-François Féraud, Maillet, Louis Méry et Natte père.

Louis Méry, frère de l'étincelant et spirituel Joseph Méry, est élu président ; Augustin Fabre, avocat, le futur auteur de l'histoire des rues de Marseille et des hôpitaux de cette ville, est désigné comme secrétaire. L'un a 27 ans, l'autre en a 30. Les premiers dirigeants de la Société furent donc des jeunes.

Dans son règlement élaboré dès les premiers mois de sa fondation, la jeune société précise comme il suit son but et ses travaux : « Ces travaux ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de l'agriculture, des lettres, des sciences et des arts. Elle accueille cependant tous

les renseignements qui peuvent servir à la science quelles que soient les contrées qui les aient fournis » (art. 28 du règlement de 1827).

La Société se divise en trois classes: celle des sciences morales, philosophiques et industrielles; celle des sciences naturelles, physiques et mathématiques; celle des sciences qui traitent des langues, de la littérature et des beaux-arts.

Le plan ainsi conçu apparaît d'une ampleur démesurée. On est tenté de dire que les fondateurs emportés, dès le premier moment, par leur ardeur au travail n'ont pas suffisamment délimité leur domaine. Il n'en est rien. Cinq ans après la fondation, en 1832, le capitaine Fallot de Broignard, qui, après avoir été président de la Société, devait mourir en héros à l'armée d'Afrique, dresse un tableau synoptique de la division des travaux. Il donne encore plus d'extension au plan primitif. Pour lui comme pour ses collègues, la statistique est encyclopédique, toutes les sciences doivent y entrer. De nos jours, pareille conception serait effrayante. Rien ne devait demeurer étranger à l'étude de ces hommes ardents et de bonne foi; ils avaient l'ambition d'enserrer dans leur programme toutes les connaissances humaines. Ils en dressaient le tableau avec une naïveté qui désarme la critique, et ce n'est pas sans un sourire que le sens plus averti de nos contemporains y voit figurer côte à côte la géologie, la topographie, la zoologie, l'état social, l'agriculture, les sciences, les arts, et, le croirait-on, même la poésie! A la séance du 5 juillet 1827, M. Chabaud ayant lu une étude sur les assurances, le Dr Sue s'oppose à la nomination d'une commission d'examen de cette étude dont l'objet n'est point statistique. M. Gimon, l'un des membres fondateurs, d'un ton péremptoire, soutient que la statistique embrasse tout, même la poésie quand elle se rapporte à des objets locaux !

Et ce programme n'était point une vaine formule inscrite, pour la pompe seulement, au frontispice d'une œuvre. Nos prédécesseurs étaient fermement décidés à l'exécuter. Ils s'y appliquaient résolument, en discutaient âprement. Les premières publications de la société renferment les travaux les plus divers et témoignent des aptitudes variées de leurs auteurs.

Si, après ce programme immense, on considère la modicité des moyens d'exécution dont disposait la Société, l'indécision qui se fit jour dès les débuts s'explique d'elle-même. On commença par lire des vers, la première lecture fut faite à la 3e séance: une poésie provençale de M. Audouard, intitulée *Lou Menistre Anglican.* A la séance suivante, on lit trois autres pièces de vers de MM. Audouard, Gimon et Bellot, et une étude du président Louis Méry sur le barreau provençal ancien et moderne. La tendance paraît

trop exclusivement littéraire ; une réaction se manifeste par des travaux concernant l'utilité de la statistique et l'agriculture. Un médecin aliéniste, le Dr Guiaud, donne une étude sur le suicide et M. Couret une monographie sur Saint-Jean-de-Garguier près Gémenos. Augustin Fabre dresse la statistique des crimes et délits commis dans le département des Bouches-du-Rhône ; il s'y montre résolument adversaire de la peine de mort. Elle a, dit-il naïvement, l'inconvénient de rendre irréparable l'erreur des juges. M. Sauze présente des considérations sur l'enseignement élémentaire dans les Bouches-du-Rhône où 28 communes sur 106 se trouvaient alors dépourvues d'écoles. A l'instigation du Préfet, la Société étudie les moyens d'extinction de la mendicité. Sont également examinées diverses matières relatives à l'industrie et au commerce.

Telle est l'énumération des travaux présentés à la Société de Statistique au cours de sa première année d'existence. Celles qui suivent sont également marquées par une diversité qui ne se retrouve pas au même degré dans le premier recueil édité par la Société, *Les Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France*, comprenant trois volumes parus en 1832. La matière de ces volumes, riches de substance, comprend surtout des études se rapportant aux sciences naturelles, aux sciences physiques et chimiques, envisagées dans leurs applications industrielles. Il ne s'y trouve aucune étude littéraire ou historique, si ce n'est un essai sur les archives en général et sur celles du département des Bouches-du-Rhône en particulier, par l'archiviste départemental Paul Ricard, et un mémoire sur les poids, mesures et monnaies d'Alger par M. Tocchi.

Visiblement, cette orientation est donnée à la Société, dès 1828, par son Président d'honneur le comte de Villeneuve qui ne veut point la laisser errer indéfiniment. Après la mort de celui-ci, survenue l'année suivante, elle demeure durant un certain temps dans la même ligne. Elle fait alors très peu d'histoire, ne comptant dans son sein aucun historien arrivé à mâturité scientifique. Louis Méry et Augustin Fabre, jeunes tous les deux, qui pourront ultérieurement se réclamer de cette qualité, n'ont point encore définitivement choisi leur voie. De plus, la nomination du docteur P.-M. Roux, en 1831, comme secrétaire perpétuel en remplacement du même Augustin Fabre, démissionnaire, contribue à donner à la Société une direction très ferme, éclairée, intelligente, qui devait durer trente-trois ans, soit jusqu'en 1864. Le Dr Roux a été l'un des meilleurs serviteurs de la science statistique telle qu'on la comprenait il y a près d'un siècle ; il en dissertait avec lyrisme : « Sous quelque point de vue qu'on l'envisage, écrivait-il en 1833, elle se montre toujours remarquable par l'importance de ses résul-

tats. On peut même soutenir qu'elle est le flambeau de toutes les sciences, puisqu'elle est la science des faits ou, en d'autres termes, la première source des connaissances positives. Aussi, ajoutait-il, voyons-nous avec plaisir les esprits comprendre aujourd'hui, mieux qu'à nulle autre époque, combien elle contribue aux améliorations morales et matérielles, combien par conséquent les hommes qui l'auront cultivée avec ardeur auront concouru au bonheur de leurs semblables ».

A cette époque curieuse, voisine de 1830, même les hommes voués aux sciences positives paraissent imprégnés de romantisme ; tel est le cas du capitaine d'état-major Fallot de Broignard, déjà nommé ici, président à plusieurs reprises. Dans un discours prononcé en 1836, il se montre, lui aussi, fort lyrique et prophétise, pour Marseille, une ère de prospérité qui, effectivement, devait arriver. Il ne regrette point l'absence de monuments antiques en cette ville, la plus vieille des Gaules : « Ces magnifiques ouvrages comme les Pyramides d'Egypte, écrit-il, ces fastueux monuments élevés par la vanité d'un seul homme, sans profit et sans utilité pour la masse, furent arrosés de la sueur des esclaves courbés sous le joug de la tyrannie, et le ciment qui lie leurs pierres fut détrempé par les pleurs des peuples oppressés. Nos ancêtres plus heureux que ceux qui construisirent les pyramides ne dépensèrent les richesses acquises par le commerce qu'en choses ou établissements utiles. Et comme là où s'élèvent les plus magnifiques palais sont aussi les plus pauvres chaumières, consolons-nous du manque de monuments antiques dans notre cité, car nous y voyons la preuve que nos pères furent libres et heureux ». On n'est pas plus romantique et philosophe.

En 1831, une ordonnance royale avait conféré à la Société de Statistique la reconnaissance d'utilité publique. C'était une consécration officielle fort honorable pour elle et qui vint accroître son importance et son autorité scientifique. La même année, elle modifia son règlement et maintint le principe suivant lequel elle devenait une sorte d'Académie, c'est-à-dire à effectif numérique limité ; les membres actifs ne devaient pas être plus de cinquante. En 1834, elle institua des concours avec prix en médailles d'or et d'argent à décerner aux meilleurs travaux de statistique, soit spéciale, soit générale, de l'un des cantons ou de l'une des communes du département des Bouches-du-Rhône, d'une population au-dessus de 10.000 habitants. Ces concours, sous des modalités différentes, ont été maintenus et celui qui, aujourd'hui porte la parole au nom de la Société, s'honore d'avoir été, il y a bien longtemps, lauréat de l'un d'eux.

Après Augustin Fabre, premier secrétaire, et à l'exemple de celui-ci, le docteur P.-M. Roux publia régulièrement le compte rendu des travaux de la Société. La lecture s'en faisait en une séance publique au cours de laquelle les médailles étaient remises aux lauréats. Jusqu'en 1837, le compte rendu annuel fut, à peu près, la seule publication mise au jour. Cette année-là parut le premier volume du *Répertoire des Travaux*. Il ne devait pas renfermer seulement une brève analyse des études présentées par les membres, mais ces études elles-mêmes, du moins les plus remarquables. Le *Répertoire* ne comprend pas moins de 48 volumes dont le dernier s'arrête à 1920. Depuis cette date, il est continué par la revue trimestrielle *Provincia* qui en est à son sixième volume. On voit que la ruche emblématique, imaginée en 1836 par Pascal Coste, véritables armoiries de la Société figurant sur ses médailles et jetons, n'a pas cessé d'être en plein travail.

De ce travail continu et persévérant, on a le témoignage encore plus probant par l'examen des volumes du *Répertoire*, si remplis d'études et de mémoires émanant des savants les plus remarquables ayant vécu à Marseille depuis près d'un siècle. Dès le premier volume, la matière est d'une richesse extrême. Avec de nombreux rapports très étudiés sur les questions les plus diverses, figurent des travaux originaux concernant spécialement les sciences économiques et statistiques; les tableaux et les chiffres abondent. Il en est ainsi jusque vers 1848, époque à laquelle la société apparaît comme particulièrement brillante. Des éléments nouveaux y sont entrés, l'ont rajeunie. Non seulement les notabilités de la ville en font partie, mais encore des travailleurs hors ligne comme Sébastien Berteaut, Mortreuil, le Dr Bertulus, Dufaur de Montfort, etc. Parmi les correspondants figurent les plus grands savants français, notamment le préhistorien Boucher de Perthes, d'Abbeville, qui, dans sa prime jeunesse, exécuta des fouilles à la Baume Rolland près Marseille, où il prit le goût des études préhistoriques et fut véritablement un précurseur. A l'occasion de son centenaire, la Société va honorer la mémoire de ce savant éminent par une inscription commémorative gravée à même le roc, au seuil de la Baume Rolland.

Avec Mortreuil et une pléiade d'archéologues et d'historiens qui devait venir dans la suite, les études sur le passé de Marseille et de la Provence étaient instaurées au sein de la Société. Le même Mortreuil a publié dans le *Répertoire* ses travaux sur les institutions marseillaises au moyen-âge, Louis Blancard a donné de nombreuses études sur l'économie sociale en Provence, sur la numismatique, sur les matières historiques les plus variées. Entré à la Société en 1860, il lui appartint durant plus de quarante ans,

la fit largement bénéficier de sa notoriété scientifique, en devint le doyen, après avoir été le chef de ce groupe d'historiens et d'archéologues qui devait sauver la Société d'une mort certaine. Dans le même groupe se trouvaient Octave Teissier, le numismate Laugier, le comte de Grasset ; un peu plus tard Félix Reynaud, le comte de Gérin-Ricard. Il y en avait encore quelques autres dont le rôle fut moins actif, mais non moins dévoués à la Société.

Dans ce tableau brossé à grands traits de la vie de celle-ci, on ne saurait nommer tous ceux qui, au cours d'un siècle d'existence, en ont été les serviteurs diligents. Les secrétaires perpétuels ou généraux — le titre a varié suivant les temps — qui se sont succédé jusqu'à la guerre de 1914, les docteurs P.-M. Roux et Sélim-Ernest Maurin, Léon Vidal, Aubert, le Dr Adrien Sicard, Victor Duviard, pour ne citer que les morts, ont été les principaux artisans de l'œuvre créée sous l'égide du Préfet de la Restauration, Villeneuve-Bargemon, qui voulait assurer, ainsi qu'on l'a vu, la continuation de sa Statistique des Bouches-du-Rhône. Son vœu n'a pas cessé de recevoir satisfaction ; le *Répertoire* de la Société a renouvelé, année par année, les statistiques publiées par ce grand ouvrage. Et lorsque, naguère, la refonte de cet ouvrage suivant les méthodes modernes a été envisagée, sous la direction éminente du professeur Paul Masson, l'équipe de travailleurs a été en grande partie recrutée parmi nos membres. En quelque façon, il est permis de dire que c'est une partie du programme de 1827 qui continue à être exécutée par des éléments appartenant à la Société, sous le patronage et avec le concours financier du Conseil Général, de la Ville de Marseille et de la Chambre de Commerce.

Arrivée à son apogée sous le second empire, la Société a connu, après la guerre de 1870-1871, des jours moins heureux. Le développement des statistiques publiées par les administrations publiques vint diminuer l'intérêt de celles que donnait le *Répertoire des travaux*. D'autre part, comme on l'a dit ailleurs, « l'amplitude de son programme, l'étroitesse de son recrutement devaient être pour la société une cause d'affaiblissement ». En vertu du principe de la spécialisation qui a prévalu depuis longtemps, des groupements à objet bien limité se créèrent à Marseille, comme dans toutes les villes. Peu à peu ils attirèrent à eux les spécialistes. C'est alors que naquirent successivement, en 1843, le Comité Médical fondé par le Dr P.-M. Roux, secrétaire perpétuel de notre Société ; en 1847 la Société d'Agriculture ; en 1849 la Société d'Horticulture et de Botanique ; en 1871 la Société Scientifique Industrielle ; en 1876 la Société de Géographie ; en 1895 la Société d'Etudes Economiques, etc., etc. Ainsi, par suite d'émiettement, il arriva que la

Société de Statistique ne compta plus dans son sein que des historiens et des archéologues. Ceux-là qui lui demeurèrent fidèles en furent les mainteneurs et la sauvèrent du péril. Ils furent aussi des régénérateurs et, à partir de 1919, la cantonnèrent résolument dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire, ces deux sciences étant envisagées dans le sens le plus large. La Société Archéologique, fondée en 1904, ayant fusionné avec notre groupement, celui-ci prit le titre de Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence. Il révisa ses statuts et transforma son vieux recueil en cette revue trimestrielle déjà nommée portant le titre de *Provincia*. Ayant modifié son recrutement et ouvrant ses rangs à tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays provençal, son effectif a rapidement atteint le chiffre de deux cent cinquante membres.

Devenue société historique et archéologique, la vieille Société de Statistique s'est régénérée en subissant la loi de la spécialisation qui s'impose à tous les groupes. Nombre de nos membres ont voulu cette spécialisation encore plus marquée dans la voie de l'érudition. Les plus savants d'entre eux ont créé une société nouvelle. Nous applaudissons d'autant plus volontiers à son succès que beaucoup de ses membres sont les nôtres et qu'elle est sortie, elle aussi, des entrailles de notre société, cette mère gigogne qui en a vu naître un si grand nombre — qui aussi en a vu mourir — depuis le temps lointain où, après l'Académie, elle figurait seule sur l'Annuaire. A toutes les sociétés savantes spécialisées de Marseille et de Provence, la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie adresse le salut le plus cordial. Aux récentes comme aux anciennes elle donne l'assurance d'une inviolable confraternité, elle leur exprime tous ses vœux, notamment celui de vivre autant qu'elle.

Un siècle s'est écoulé depuis la fondation de notre Société. Le temps, qui emporte tout avec lui, a effacé le souvenir de la plupart des fondateurs et de ceux qui vinrent, après eux, concourir à leur œuvre. Quelques noms seuls ont survécu. Les autres ne sont connus que des chercheurs dont la curiosité se porte vers le *Répertoire des Travaux*, d'ailleurs fréquemment consulté.

Au moment où nous sommes réunis pour commémorer un centenaire qui nous est cher, nous voudrions évoquer le souvenir, saluer la mémoire des hommes auxquels la ville de Marseille et la Provence sont redevables d'une institution dont le rôle a consisté à les faire mieux connaître. Et voici que reviennent sur mes lèvres les noms de Christophe de Villeneuve-Bargemon, de Louis Méry, d'Augustin Fabre, de Pierre-Martin Roux, de Maurin, de Mortreuil, de mes maîtres Louis Blancard et Félix Reynaud, d'Adrien Sicard

et de bien d'autres qui ont marqué dans les lettres et les sciences à Marseille et en Provence.

Et si j'évoque mes souvenirs personnels de membre de la Société depuis plus d'un quart de siècle, j'entends encore chanter dans ma mémoire les vers de Paul Rigaud dont le père avait été premier président de la Cour d'Aix sous l'Empire, ceux d'Hippolyte Vassal, dont le fils était préfet et qui aimait à le rappeler. Je n'ai point entendu ceux de cet infortuné poète que sa bonne accompagnait et attendait à la porte, et dont le nom était d'une double et triste ironie. Il s'appelait Réveillé de Beauregard : il dormait à la séance et il était aveugle ! Mais je crois entendre encore la voix tonitruante de Victor Duviard, ancien capitaine au long cours, qui fut secrétaire perpétuel. Tous ses rapports se terminaient par une maxime et il les disait sur le ton du commandement, comme autrefois il donnait des ordres du haut de la dunette.

Ceux-là ne furent point les hommes de l'époque héroïque, alors que la Société avait une débordante activité. Ils ont droit tout de même à une part de gratitude. Ils eurent le rôle ingrat de soutenir notre groupe en des temps critiques. Ils léguèrent la société aux hommes de ma génération qui faillirent la tuer, mais s'avisèrent à temps de recourir à des éléments actifs, propres à lui assurer une vie nouvelle. Parmi ceux-là figurent la plupart des membres qui se sont succédé au Bureau ou au Conseil d'Administration depuis 1919. Qu'ils soient cordialement remerciés au nom de la collectivité. Celle-ci donnera une pensée reconnaissante à ce charmant et regretté Paul Paret qui, naguère, nous a quittés pour toujours. Il témoignait grande amitié à la société. Par les soins pieux de sa veuve, Mme Paul Paret, une intéressante fondation perpétuera chez nous son souvenir. Il en sera question tout à l'heure dans un rapport spécial de notre secrétaire général.

Notre gratitude doit aller aussi à nos éminents collègues MM. Paul Masson, Raoul Busquet, Henry de Gérin-Ricard, Gaston Rambert et Jean Reynaud, secrétaire général, dont la collaboration active au volume commémoratif du centenaire nous a permis de marquer cette date par une œuvre durable.

Et que ne devons-nous point à nos collaborateurs immédiats, les membres du Conseil de l'année dernière et de la présente année qui ont assumé la préparation de cette solennité ! Qu'ils soient remerciés cordialement de leur concours si actif et si compétent. Enfin que tous nos membres veuillent bien agréer aussi un témoignage ému de reconnaissance venant de celui qu'ils ont voulu honorer en l'élevant à la présidence l'année du centenaire. Il est étonné de s'y voir lorsque de plus dignes, de plus zélés, de plus

anciens, de plus savants figureraient avec tant d'honneur à la première place.

Les sociétés savantes de province passent bien souvent pour pratiquer dans leur sein l'admiration mutuelle. La tonalité discrète de leurs travaux et la régularité quelque peu monotone de leur existence sont des thèmes de plaisanteries faciles qui atteignent même les corps les plus éminents.

Les hommes modestes qui composent nos sociétés n'ont pas d'illusions. Ils savent que leur réputation dépassera rarement les limites de leur ville natale, que leurs travaux n'illustreront point les annales du pays et que leur nom ne laissera pas le sillon lumineux que tracent les météores. Ils se consolent en pensant que si la célébrité ne leur est pas réservée, ils la préparent pour d'autres ; ils sont la terre féconde dans laquelle pourront germer les illustrations de la Patrie.

L'apparition des grands savants, des grands écrivains d'un pays n'est point l'effet d'une génération spontanée. Elle n'aurait jamais lieu sans les efforts successifs et continus créant cette atmosphère intellectuelle dont les hommes supérieurs ne sont, en somme, que l'expression la plus rare et la plus parfaite.

Si les hommes supérieurs ne naissent point dans le sein de sociétés comme la nôtre, elles savent du moins qu'ils ne naîtraient pas sans elles. Et puis, ne leur arrive-t-il pas, quelquefois, de voir un de leurs membres atteindre aux plus hautes dignités littéraires ou scientifiques ? La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence fut très fière lorsque, il y a peu d'années, elle vit entrer à l'Académie Française l'un de ses membres, notre compatriote Camille Jullian.

La satisfaction que nous procure la réunion d'aujourd'hui, les témoignages de sympathie qui nous sont prodigués, le souvenir des services rendus à la cause marseillaise et provençale durant un siècle, nous donnent, pour l'avenir, un espoir légitime. Notre effectif qui a augmenté si magnifiquement depuis moins de dix ans ne peut manquer de s'accroître encore. Que de beaux travaux seraient possibles et quels beaux projets une extension encore plus grande nous permettrait d'entrevoir ! Mais je n'insiste pas puisque, aussi bien, je ne puis former que des souhaits — en particulier celui de voir, un jour, s'unir des éléments qui agissent séparément et qui, dans cette action isolée, ne donnent point toute leur mesure, toute leur force.

A cet égard, je voudrais, mes chers collègues, éveiller votre attention et proposer à vos réflexions et à celle de nos concitoyens qui portent intérêt aux groupements scientifiques de cette ville, le moyen de parer à l'anémie dont, tôt ou tard, souffrent ces grou-

pements. Notre Société, qui a derrière elle un passé séculaire peut prêcher l'union. Elle peut se permettre d'esquisser un avis sans froisser personne, tandis qu'elle s'achemine vers cet autre centenaire lointain qu'aucun de nous ne verra, mais qu'elle célèbrera à son tour, fidèle à ses traditions et parée, souhaitons-le lui, d'une nouvelle jeunesse.

Cet aperçu historique, plein de sérénité et de philosophie, est vivement applaudi.

M. le Recteur Padé donne alors la parole à M. Jean de Servières, qui dit, avec un talent remarquable, la belle ode suivante « *Pour le Centenaire de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence* 1827-1927 », dont il est l'auteur :

Le siècle avait fini le quart de sa carrière
Sans jeter désormais de regard en arrière
Sur un monde écroulé,
Ce siècle qui s'était ouvert après Brumaire,
Sous le signe éclatant du pouvoir consulaire
D'étoiles constellé.

Né d'un enfantement héroïque et sublime,
Dans le chaos sanglant où sombrait un régime,
Après quel désarroi !
Il avait — parcourant ce cycle si rapide —
Vu l'Empereur, dix ans après le régicide,
Et, restauré, le Roi !

Ce siècle en l'avenir mettait sa confiance,
Et la France imposait à la Sainte-Alliance
Son prestige éternel.
Fleur de lis, aigle d'or, bonnet phrygien, qu'importe !
Elle gardait toujours, chevaleresque et forte,
Son charme originel.

Et c'est alors qu'après ses vingt ans d'épopée,
Ayant à son foyer suspendu son épée,
Rassuré ses rivaux,
Elle se reprenait, à l'ombre d'une charte,
A rendre à ce royaume idéal sur la carte
La paix et ses travaux...

C'est alors que la France, ayant guéri ses plaies,
Des futures moissons séparé les ivraies,
Reprenait son essor;
Que, dans le renouveau des fidèles provinces,
Marseille, enthousiaste, ayant reçu les Princes,
Refaisait son trésor...

C'est alors qu'un préfet, se risquant à l'épreuve,
Un vrai fils de Provence, étant un VILLENEUVE
COMTE DE BARGEMON,
Proposait sa patrie aux hommes de science,
Afin de la doter, par leur expérience,
D'un livre de raison !

Ecrire pour toi seule une encyclopédie,
Provence, et soutenir quiconque t'étudie
En ses pas hésitants,
Dresser un monument plus que l'airain durable,
Ce fut la *Statistique* illustre et vénérable,
Debout depuis cent ans !

Ce fut l'illustre Statistique
Aux savants collaborateurs
Qu'un anonymat synthétique
Groupe en ce beau nom : *les Auteurs!*
Statistique de Villeneuve
Qui sait administrer la preuve
Que, des Alpes jusqu'au grand fleuve,
Que, de la Durance à la mer,
La Provence, en sa vieille histoire,
Est riche d'honneur et de gloire,
Que son peuple est un peuple fier !

Toi, la solide Statistique,
Fille des douceurs de la paix,
Erigeant comme un haut portique
Tes quatre volumes épais !
Statistique de Villeneuve
Qu'on ne lit pas sans que s'émeuve
L'âme éternelle et toujours neuve
Du beau pays de Calendal,
Toi qui dans l'azur surélèves,
Abritant tes doctes élèves,
Ton monument pyramidal !

Toi, la parfaite Statistique,
Ressource des historiens,
Que, dans leur foi patriotique,
Bâtirent de bons citoyens;
Statistique de Villeneuve,
Afin qu'un grand passé se meuve,
— Non pas sous des voiles de veuve
Mais sous le myrte et l'oranger, —
Qui ressuscitas la Provence,
Posant au front du roi de France
La couronne de Bérenger !

O magnifique Statistique,
Lorsqu'ils eurent mis au fronton
De ton œuvre apologétique,
Sur l'architrave et le liston
— Ainsi qu'on pavoise de branches
La charpente des maisons blanches —
Ton bel Atlas aux belles planches,
Leur édifice étant fini,
Un groupe, épris de ton grand style,
A l'ombre de ton péristyle,
Se trouva bientôt réuni.

Sous ton égide, ô Statistique,
Sous le regard du grand préfet,
Ces hommes, à l'esprit pratique,
Pour perpétuer le bienfait,
Inspirés par l'auguste exemple,
Rêvant d'un avenir plus ample,
En prêtres servants de ce temple,
S'offrirent, d'un cœur enchanté,
Et, dans leur amour de l'étude,
Prenant ton nom, par gratitude,
Fondèrent la Société !

Sous ton vocable, ô Statistique,
Voici cent ans, Louis MÉRY
Fit le bail emphytéotique
Qu'en ce jour, d'un cœur attendri,
Quand le premier siècle se ferme,
Renouvelant le même terme,
FOURNIER signe d'une main ferme,

Sûr d'honorer nos précurseurs,
Heureux si, par ce nouveau pacte,
Nous transmettons leur œuvre intacte
A nos plus lointains successeurs !

Société de Statistique,
Ce fut par un sage dessein
Que ta devise emblématique
Choisit la ruche et son essaim !
Dès tes primes heures vermeilles,
Tes laborieuses abeilles
Ont butiné — champs et corbeilles —
Tant de fleurs aux riches couleurs,
Que, de tout leur suc, tu parfumes
Le miel de soixante volumes
Nés de la recherche et des fleurs !

Société de Statistique,
Qu'il était vaste ton jardin,
Où l'histoire, sans sophistique,
Conduisait le chœur sans dédain !
Médecine, archéologie,
Botanique, géologie,
Commerce, sociologie,
L'astronomie et les beaux-arts,
Les lettres et la poésie
Rivalisaient sans jalousie,
Ayant droit aux mêmes égards !

Société de Statistique,
Quelle noble ardeur au travail
Et quel trésor aromatique
Lorsqu'ayant franchi le portail,
Sans se lasser, l'essaim *dépose*
Au milieu de la ruche close,
L'un, poésie, et l'autre, prose,
Tant d'exquises *provisions* [1],
Si diverses, mais si choisies,
Les nectars et les ambroisies,
Quelles sereines visions !

[1] Les mots en italique sont la traduction de la devise de la Société : « *In medium quæsita reponunt* ».

Société de Statistique,
Dans ce siècle à peine achevé,
Chaque nom caractéristique
Sur tes rayons reste gravé !
Tous ceux dont l'œuvre méritoire
Est consacrée à notre histoire
Tiennent une place notoire,
MÉRY, BOUSQUET, PENON, RICARD,
De la nuit des temps sûrs vigiles,
BARTHÉLEMY, KOTHEN et GILLES,
FABRE, SAUREL, MORTREUIL, BLANCARD !

Société de Statistique,
Le géologue MATHERON,
CLOT-BEY, fouillant l'Egypte antique,
NÉGREL-FÉRAUD et VERDILLON,
DE GRASSET, LAUGIER, numismate,
GUYS, consul, MIÈGE, diplomate,
TIMON-DAVID, doux démocrate,
Ton bon renom les attira,
Du commerce historiographe
JULLIANY, RABAUD, géographe,
Et le botaniste HONNORAT!

Société de Statistique,
Ils cultivaient le terre-plein
De la science hippocratique
ROUX, PIRONDI, SICARD, CHAPPLAIN,
Et ton président héroïque,
Ce militaire pacifique
Mort au champ d'honneur, en Afrique,
Ton héros, FALLOT DE BROIGNARD,
Et des ingénieurs l'élite,
FLAYOSC-VILLENEUVE Hippolyte,
MONTLUISANT, BÉVOTTE et BERNARD !

Société de Statistique,
Tu vis, drapé dans son manteau,
Féru de l'esprit romantique,
Le charmant Sébastien BERTEAUT ;
Représentant l'observatoire,
VALZ et STEPHAN, et, le prétoire,
Le président François RIVOIRE ;

HORNBOSTEL, SEGOND, le barreau ;
LETZ et COSTE, l'architecture,
MAGAUD, l'école de peinture,
L'église, Monseigneur ARNAUD !

Société de Statistique,
Dans quel ingénieux creuset
S'élaborait ton esthétique,
Quand JAUFFRET, Laurent de CROZET
Prônaient chez toi l'amour du livre,
LOUBON, CHARLES-ROUX, l'art de vivre,
L'économie, et, cigale ivre,
Quand ta Muse, Pierre BELLOT,
Entraînait sur les pâquerettes
Paul AUTRAN, Paul RIGAUD, poètes,
La musique ayant BOISSELOT !

Société de Statistique,
Combien d'autres noms familiers
Feraient un écho sympathique
A tes rappels particuliers !
Mais au champ semé d'asphodèles,
Tu ne peux jeter sur les stèles
Où pâlissent des immortelles,
A tes morts, qu'un large salut,
Car, pour ton premier centenaire,
Serait-il extraordinaire
Que leur souvenir prévalût ?

Société de Statistique,
En ce siècle, il n'est pas un nom,
Sachant ta vertu domestique,
Qui n'ait rallié ton pennon !
Membres d'honneur ! et tu t'en vantes !
Et les sociétés savantes,
Innombrables correspondantes
D'un commerce spirituel,
Faisant rayonner sur le monde,
Comme un bel arbre qu'on émonde,
Un échange perpétuel !

Société de Statistique,
N'est-il pas un titre d'honneur
Ce recrutement identique

Qui t'unit, avec quel bonheur !
De tout temps à l'Académie
De Marseille, ta vieille amie,
En gardant votre autonomie,
Qui fait que tout nom respecté,
Sans compromettre l'harmonie,
Peut siéger à la « Compagnie »
Sans quitter la Société !

Société de Statistique,
Ainsi, dès ton premier matin,
Vers l'avenir énigmatique,
Gardant la foi dans ton destin,
Tu suivis chaque olympiade
De ce siècle, parfois maussade,
Envisageant le dernier stade
De tes vingt lustres révolus,
Mais la guerre, quel cataclysme !
Sur le monde en plein optimisme,
Fondit, quand on n'y croyait plus.

Société de Statistique,
Quels sacrifices consentis
A la bête apocalyptique !
Quels beaux espoirs anéantis !
Toute œuvre périt ou s'altère
Dans ce nuage délétère
D'où surgit la Victoire aptère
Qui, pour garder, France, ton miel,
Devrait porter, sur sa cuirasse,
O Victoire de Samothrace,
Tes larges ailes en plein ciel !

Société de Statistique,
Comme la Belle au bois dormant,
Ton réveil attendait, mystique,
Le baiser du Prince Charmant...
Quand la bête fut immolée,
Les cloches sonnant à volée,
Glissant du ciel, auréolée,
La Paix, archange aux ailes d'or,
Déjouant toutes les embûches,

Vint donner, à toutes les ruches,
Son mot d'ordre : « *Pax et Labor* ».

Société de Statistique,
Ton essaim, d'un joyeux élan,
En son vol péripatétique,
Reprend son travail vigilant,
Et, dès ses premières enquêtes,
Par la grâce de ses requêtes,
Il commencera ses conquêtes,
Car, bientôt, deux sociétés,
STATISTIQUE, ARCHÉOLOGIE,
Dans la belle ruche élargie,
Confondront leurs activités !

Société de Statistique,
Le but séculaire est franchi
Par cette course fantastique
Où tes espoirs n'ont pas fléchi !
Aujourd'hui, qui serait sceptique ?
Par ta sagesse et ton éthique,
Tu peux décorer ton triptyque
Des bouquets les plus odorants,
STATISTIQUE... HISTOIRE... des roses...
Et ARCHÉOLOGIE... écloses
Au cœur de trois cents adhérents !

Cent ans ! Société, quel aimable génie
Au magique miroir t'a si bien rajeunie
Et te montre, élevant,
Avec le vif éclat de sa flamme première,
Ce flambeau qui répand une douce lumière
Sur le monde savant ?

Désormais, tu sais bien quelle sera ta voie,
Vous abeilles... « *O vous dont le travail est joie !* »
Quels seront vos parfums !
Et déjà votre essaim, diligent, politique,
Apporte à la nouvelle et grande *Statistique*
Tous ses soins opportuns.

Car, certains d'amasser la récolte totale,
— Si l'*Encyclopédie* est départementale,
Plus vaste est l'horizon ! —

Tes meilleurs ouvriers étendant le partage,
Explorent à l'envi, pour ce superbe ouvrage,
L'immense floraison.

L'amour de ton passé, radieuse Provence,
Que tous tes érudits t'offrent en redevance
De si noble façon,
Va poser sur ton front, ô petite patrie,
Cette couronne d'or, de riche orfèvrerie,
Que sertit Paul MASSON.

Ah ! si tout le passé n'était plus que l'histoire !
S'il n'inspirait jamais d'âpre réquisitoire,
Cruel et véhément !
Si l'on n'y cherchait plus de motif à la haine,
Ni, pour quelque leçon de politique vaine,
D'irritable argument !

Si l'on se souvenait que, n'étant que des hommes,
L'arbre de la discorde étant chargé de pommes,
Les hommes en ont faim,
Que l'art de gouverner est un art difficile,
Que Thersite, toujours, est détracteur d'Achille,
Errer, toujours humain !

Mais qui pourrait penser que l'histoire importune,
Quand l'avenir d'un peuple à sa haute fortune
Se lie étroitement !
Elle est la discipline, elle est la renaissance :
Laissons la conscience éclairer sa puissance,
Et Dieu, son jugement !

Vieille Société doublement symbolique,
Ta ruche policée est une république
Dont chaque individu,
En travaillant pour lui d'une pensée active,
Augmente désormais la gloire collective
Par un zèle assidu.

Or, ce n'est pas pour lui, certes, et ni pour elle,
Mais bien pour la patrie indivisible et telle
Qu'en ce jour plein d'honneur,
Chacun de nous redit ces mots, lourds d'espérance :
« Pas à nous, pas à nous ! mais à notre Provence,
Accorde la gloire, Seigneur ! »

Les applaudissements ont interrompu à plusieurs reprises les strophes du poète à qui l'auditoire réserve à la fin une véritable ovation.

M. Jean Reynaud, secrétaire général de la Société, donne enfin lecture du rapport suivant sur l'attribution de la médaille de la Fondation Paul Paret en 1926 :

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

S'il faut en croire certains esprits chagrins ou mal éclairés, les sociétés savantes n'auraient pour raison d'être que la satisfaction d'une vaine curiosité, à moins — ce qui serait encore pis — qu'elles ne fussent la manifestation d'un dilettantisme peu digne d'éloge.

Ce n'est pas devant une assistance cultivée comme celle qui se trouve aujourd'hui rassemblée dans cette salle que nous esquisserons la moindre défense contre un tel reproche. Les résultats seuls comptent : nous examinerons les résultats. Mais même si les compagnies savantes ne se proposaient que d'intéresser leurs adhérents aux études scientifiques ou à l'érudition, elles auraient droit aux félicitations des pouvoirs publics et à la bienveillante sympathie de tous les honnêtes gens.

Pourtant leur ambition ne se borne pas là. Le culte qu'elles professent pour les sciences, elles voudraient le voir partager par une élite de plus en plus nombreuse. Et c'est pour cela que, de très longue date, elles ont pris l'habitude d'ouvrir des concours, de décerner des prix en argent ou des médailles, à seule fin d'encourager les travailleurs intellectuels et d'exciter entre eux une louable émulation.

Pouvons-nous rappeler quelle marque précieuse de sympathie notre société a reçu l'an dernier de l'Académie de Marseille, l'aïeule des corps savants de notre ville, lorsque celle-ci lui attribua le prix Dassy, réservé au meilleur ouvrage d'archéologie ?

Ce faisant, l'Académie entendait distinguer les nombreux travaux d'histoire et d'archéologie que renferment les publications de notre société. Celle-ci n'a cru mieux faire que de consacrer le montant de ce prix au volume exceptionnel publié à l'occasion de son centenaire et qui rappellera cette date mémorable.

Qu'il soit permis au secrétaire général de la société lauréate de remercier publiquement l'Académie de Marseille et son éminent représentant, M. le directeur Adrien Artaud, non seulement pour ce geste généreux, mais aussi et surtout d'avoir contribué pour une

part à la mise au jour d'un nouvel ouvrage d'histoire et d'archéologie.

Les intentions de Mme Bouffier, fondatrice du prix Dassy, se trouvent ainsi doublement respectées.

Mais l'Académie de Marseille n'est pas seule à décerner des récompenses.

Sept ans après sa création, la Société de Statistique de Marseille instituait en 1834 divers concours dotés de prix consistant en médailles. De plus, le gouvernement mettait à sa disposition d'autres médailles dont elle était chargée de régler l'attribution. Durant tout le XIXe siècle, cette attribution se fit périodiquement.

Disons en passant que nombre d'inventions curieuses ou de procédés industriels nouveaux, qui devaient par la suite assurer la fortune de beaucoup de gens, ont été distingués dès leur origine par la Société et récompensés publiquement.

A ces concours industriels, s'ajoutaient des concours agricoles, des concours historiques et des concours scolaires. Les anciens lauréats de la Société, dont plusieurs se retrouvent aujourd'hui dans l'assistance, se souviennent certainement de la séance publique, tenue dans cette même salle, où leur mérite fut jadis proclamé.

Après la dernière guerre, et dès la reprise de ses travaux, la Société de Statistique avait tenu à renouer la vieille tradition des concours. Elle en ouvrit un en 1922, qui avait pour sujet: *Monographie d'une commune de Provence à l'époque préromaine et romaine*. Les lauréats furent M. le commandant Laflotte, membre de l'Académie du Var, auteur d'un bon mémoire sur Flayosc, et M. F. Tressens qui nous avait adressé une étude archéologique sur la Penne.

Il était question d'ouvrir un nouveau concours, lorsqu'en 1923, un événement douloureux vint modifier ce projet.

Cette année-là, la Société eut la douleur de perdre un de ses membres les plus assidus et les plus sympathiques, M. Paul Paret.

D'une formation essentiellement scientifique, mais doué d'une intelligence remarquablement équilibrée, Paul Paret avait les qualités qui font le grand industriel. Malgré ses nombreuses occupations, il trouvait le temps de s'occuper de régionalisme, d'histoire et d'art pour lesquels il nourrissait une véritable passion. Il méditait même de préparer le doctorat en droit. De quel esprit pondéré, de quel goût sûr ne donnait-il pas la mesure dans les discussions où il intervenait au cours de nos séances !

Aussi, lorsque la mort vint créer dans sa famille et dans notre Société un deuil que l'affection et l'amitié porteront longtemps encore, ne fûmes-nous point surpris d'entendre Mme Paul Paret

nous confier son désir de nous associer au culte de la mémoire de son très regretté mari.

La Société, très touchée de cette marque de confiance, pensa que nul moyen ne remplirait mieux ce but pieux que l'attribution annuelle d'une médaille hors concours à toute personne ou à toute œuvre distinguée par la Société. Cette attribution pouvait se faire sans difficultés, grâce à une large libéralité de Mme Paret.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie attachait une certaine importance à l'absence de toute candidature. Dans cette manière de faire, renouvelée de l'antiquité romaine, elle voyait le moyen de récompenser le mérite vrai, quelquefois même le mérite méconnu, et de conserver ainsi toute sa valeur au prix créé.

Mme Paul Paret voulut bien agréer cette manière de voir. Dès l'année 1925, la médaille en vermeil de la fondation Paul Paret pouvait être décernée. Elle le fut — pour la première fois — à M. l'abbé Joseph Sautel, d'Avignon, bien connu par les fouilles remarquables qu'il conduit à Vaison-la-Romaine, avec un succès qui ne se dément pas.

En 1926, la Société avait à désigner le deuxième titulaire de la médaille Paul Paret. Entre divers noms soumis au choix du bureau, il a unanimement retenu celui de M. Pierre de Brun, fondateur et conservateur du Musée des Alpilles à Saint-Rémy de Provence.

Saint-Rémy, au voisinage de l'antique *Glanum*, est riche en vestiges gallo-romains. N'y eût-il comme témoins d'un lointain passé que les fameux *Antiques* — c'est ainsi qu'on nomme dans le pays l'arc de triomphe et le mausolée des Jules — ces magnifiques restes devaient immanquablement exciter la curiosité des chercheurs et des archéologues.

C'est ce qu'il advint à certain receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre en résidence à Saint-Rémy de Provence. Appelé par les hasards de sa carrière à se fixer dans cette ville, le nouveau receveur de l'Enregistrement avait apporté d'Auvergne, sa province natale, si riche en souvenirs de la plus lointaine histoire, un penchant très vif pour les choses du passé. Témoin désolé de l'abandon où demeuraient de beaux débris romains dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, il mit tout en œuvre pour convaincre la municipalité du très grand intérêt que présenteraient la conservation et la mise en lieu sûr de ces vénérables pierres.

Ses multiples démarches aboutirent à l'acquisition par la ville de Saint-Rémy du bel hôtel de Montdragon, de style Renaissance, classé comme monument historique, et où, depuis 1920, viennent prendre place le produit des découvertes archéologiques faites dans

la région. On y a de même installé une intéressante collection de souvenirs locaux. Telle est l'origine de ce curieux Musée des Alpilles dont la fondation est due à l'intelligence et à la ténacité du receveur de l'Enregistrement de Saint-Rémy, M. Pierre de Brun.

Car il s'agit de M. de Brun. Il n'avait d'ailleurs pas attendu la création du Musée de l'hôtel de Montdragon pour explorer les environs de la ville. Géologue distingué, M. de Brun battait volontiers les sentiers du pays à la recherche de cailloux ou de fossiles curieux. De la géologie à l'archéologie il n'y a qu'un pas : il fut vite franchi, et M. de Brun compte maintenant parmi les meilleurs archéologues de Provence.

Naturellement, c'est à *Glanum* que ses fouilles persévérantes ont obtenu les plus beaux résultats.

Sans préjudice de la découverte de quantité d'objets datant d'époques variées, il est permis d'insister d'une façon spéciale sur la mise au jour du temple de Silvanus.

Opérant des fouilles pour le compte de l'Administration des Monuments historiques, M. de Brun découvrit en 1921, au sud-ouest de Saint-Rémy, à gauche de la route de *Glanum* aux Baux, les murs bien conservés d'une assez vaste construction. Il a fallu littéralement l'extraire du sol où elle était enfouie sous plusieurs mètres de terre. Le dégagement achevé, on se trouvait en présence d'un temple plus grand que la Maison Carrée de Nimes et dans lequel on découvrit un grand nombre d'autels dédiés au dieu Silvanus.

Le bâtiment mesurait 35 m. 40 de longueur sur 12 m. 60 de largeur, alors que le temple d'Auguste et de Livie à Vienne n'a que 27 m. et la Maison Carrée 25 m. de long. Divers détails ont permis de le dater du temps d'Auguste. C'était là le premier temple de Silvanus découvert sur le territoire de l'ancienne Province romaine.

L'importance de cette identification était manifeste ; on pouvaït en inférer le caractère boisé de la région, que les travaux de l'Administration des Eaux et Forêts s'efforcent avec succès de lui rendre aujourd'hui.

Le Service des Monuments Historiques et des Beaux-Arts a hautement reconnu le mérite de M. Pierre de Brun. Cet heureux chercheur poursuit d'ailleurs ses fouilles et il enrichit de leur produit le Musée des Alpilles dont il a reçu la garde après l'avoir constitué.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence devait aussi donner un témoignage à M. Pierre de Brun. Elle lui a décerné la médaille de vermeil de la fondation Paul Paret, la plus haute récompense qu'elle soit en état d'accorder.

M. Pierre de Brun n'ayant pu se rendre à Marseille, la médaille à lui destinée est remise par M. le président Fournier à M. le Docteur Barbot, cousin de M. de Brun, chargé par celui-ci de la recevoir à sa place.

Le programme de la séance comportait également *Une heure de musique ancienne,* avec le gracieux concours de Mlles Marthe Debordes, soprano, Germaine Lavielle, pianiste, et Mireille Martin, violoniste.

Une malencontreuse indisposition ayant retenu au dernier moment Mlle Debordes, l'assemblée fut privée du plaisir d'entendre cette remarquable artiste.

Mlles Lavielle et Martin occupèrent donc seules l'attention du public qui ne ménagea pas ses applaudissements à l'exécution de tous points parfaite des morceaux ci-après :

1. *Sonate* d'Eccles (1670-1742), pour piano et violon, transcrite par J. Salmon, par Mlles Mireille Martin et Germaine Lavielle.

2. *Rappel des Oiseaux*, de Rameau (1683-1764), par Mlle Germaine Lavielle.

3. *L'Harmonieux Forgeron*, de Haëndel (1685-1759), par Mlle Germaine Lavielle.

4. *Largo Espressivo*, de Pugnani (1728-1798), par Mlles Germaine Lavielle et Mireille Martin.

5. *Chanson Louis XIII* et *Pavane*, de François Couperin (1668-1733), par Mlles Germaine Lavielle et Mireille Martin.

6. *Pièce*, d'Alessandro Scarlatti (1649--1725), par Mlle Germaine Lavielle.

7. *Tic-Toc-Choc*, de François Couperin (1668-1733), par Mlle Germaine Lavielle.

8. *Menuet*, de W. Mozart (1756-1769), par Mlles Germaine Lavielle et Mireille Martin.

9. *Sicilienne* et *Rigodon*, de Francœur (XVIIIe siècle), par Mlles Germaine Lavielle et Mireille Martin.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie a été heureuse de fournir à Mlles Germaine Lavielle et Mireille Martin l'occasion de remporter de nouveaux succès devant une assistance de choix. C'est ce que M. le Président Fournier a tenu à leur dire en adressant ses remerciements les plus chaleureux aux deux jeunes et brillantes artistes.

La radio-diffusion des discours et du concert a été assurée par M. Hébrard, de la station de T. S. F. des Postes et Télégraphes de Marseille.

En fin de séance, M. le Président a remis aux autorités présentes le volume commémoratif du centenaire de la Société, qui comprend principalement quatre études inédites d'histoire de Provence : 1° *Le Sanctuaire pré-romain de Roquepertuse,* par M. H. de Gérin-Ricard ; 2° *La Chambre Rigoureuse,* par M. Raoul Busquet ; 3° *La Conquête de la Camargue,* par M. Paul Masson ; 4° *Esquisse historique des eaux de Marseille,* par M. Gaston Rambert, le tout précédé d'une courte notice sur la Société.

La séance s'est terminée vers six heures et demie.

Par les soins de notre collègue M. l'abbé Véritier, une messe a été dite le mardi 14 juin 1927, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Ferréol (les Augustins), pour le repos de l'âme des anciens membres de la Société décédés.

Sur Quatre Pièces de Théâtre
tirées de l'Histoire de Marseille

Dans l'exposé de sa patiente étude sur l'identification des défenseurs de Marseille en 1524, M. Pierre Bertas a été amené à remettre sur le tapis, parmi d'autres documents, une pièce de théâtre, « MARSEILLE SAUVÉE, *Tragédie en cinq actes et en vers, par* F. D. L. T. *citoyen de Marseille* », parce que son auteur y publie une liste de cent trente-deux noms de citoyens marseillais qui s'illustrèrent pendant le siège de la ville, liste évidemment sujette à caution — on voit pourquoi dans l'étude de notre confrère — dont le poète tragique n'indique pas, d'ailleurs, l'origine, et qu'il n'ajoute à sa tragédie que parce qu'il ne pouvait leur faire jouer à chacun un rôle.

Ainsi, M. Pierre Bertas nous ramène à feue la *Revue de Marseille et de Provence*[1], où une étude sur « Une tragédie marseillaise », signée seulement X. X. X., analyse et commente, non pas une, mais deux tragédies empruntées à l'histoire de Marseille : 1° MARSEILLE RENDUE, par Leblanc ; 2° MARSEILLE SAUVÉE, par Fécaïs de la Tour. Car c'est ainsi que, d'après Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*), et Quérard (*Supercheries Littéraires*), notre auteur appelle le poète. Et ce patronyme de Fécaïs lui est maintenu aux catalogues de la Nationale, du *British Museum* et de Marseille. Nous n'avons point à démarquer ici cette étude, mais la compléter et, si possible, l'éclairer par d'au-

[1] Année 1889. Tome 35. — *Octobre:* pages 427 à 446. *Novembre:* pages 455 à 472.

tres documents. Disons toutefois que ces deux tragédies s'inspirent du même sujet : Cazaulx et Libertat, et pas le moins du monde du siège si fameux de 1524, si ce n'est que la deuxième donne un formidable coup de pouce à l'histoire en plaçant l'épisode si connu, du temps d'Henri IV, sous le règne de François Ier, afin de pouvoir utiliser, par cet anachronisme, les péripéties d'une ville assiégée, pour les besoins de la cause.

La *Revue de Marseille et de Provence* les analyse l'une et l'autre, en donne plusieurs citations. Nous n'insisterons pas[2]. Mais, dit notre X. X. X. : « Nous manquons de renseignements sur le *Citoyen de Marseille* qui portait ce nom (Fecaïs de la Tour). Si quelque ami des lettres provençales pouvait nous renseigner sur son compte, ses communications intéresseraient sans doute plus d'un de nos lecteurs ».

Il n'eut pas à attendre bien longtemps, ni ses lecteurs, car le fascicule de juillet 1890 publiait, sans signature, quelques *Notes Complémentaires* autour de deux lettres de Fesquet de la Tour — son nom était ainsi rétabli — dont nous allons donner quelques extraits, et compléter encore la réponse à la question posée, il y a 38 ans.

Notons tout d'abord cette amusante coïncidence : deux hommes de lettres, deux Marseillais, habitant Paris, sont tentés tous les deux par cet honnête désir de donner au théâtre une pièce inspirée par les annales de leur ville.

Et tous les deux, presque en même temps, ont fait part de leurs intentions à Messieurs de Marseille, ont sollicité

[2] Bibliothèque de Marseille: *Marseille Rendue*, n'existe pas. — *Marseille Sauvée*, Nos 11605, 11606, 11607. A Paris, « chez Cailleau, imprimeur-libraire, rue Galande, vis-à-vis celle du Fouare. MDCCLXXXII ». Ces trois exemplaires identiques, sauf que l'un porte l'adresse de Cailleau, rue St-Séverin.

ou fait solliciter, à Paris, les grands personnages de la Cour qui ont entre leurs mains les destinées du théâtre.

Qui donc a pu leur inspirer ce projet ? Serait-ce parce que, « aux alentours des années 1774 et 1775, le siège de Marseille de 1524 jouit d'une sorte de vogue », et que « presque simultanément l'Académie Française et l'Académie de Marseille le donnent comme sujet pour le prix de poésie ? » et qu'en 1777, celle de Marseille a couronné parmi dix-sept envois « où la poésie est aussi maltraitée que l'histoire »[3], celui d'un procureur du Roi en la sénéchaussée de Draguignan, Chauvet d'Allons ?

Ne serait-ce pas plutôt parce que, quelques années avant, en 1765, de Belloy avait fait représenter sa tragédie LE SIÈGE DE CALAIS[1], qui excita un enthousiasme inouï, auquel les circonstances politiques n'étaient peut-être pas étrangères, et que la ville de Calais s'était montrée reconnaissante envers lui, qui pourtant « n'avait point eu le bonheur de naître dans la ville dont il a peint les héros ». En effet, Pierre-Laurent Buirette de Belloy était né à Saint-Flour, en 1727.

On sait que cet auteur est le premier qui ait porté au théâtre des sujets nationaux.

« La tragédie tirée de l'histoire de France était encore une nouveauté... » pouvait donc affirmer, justement, l'auteur anonyme de la *Revue de Marseille et de Provence*[5].

[3] V. L. Bourrilly. — Les Dames de Marseille et le Siège de 1524. *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*. Tome XII, 1921.

[1] Bibliothèque de Marseille : Nos 45744 et 45591. — (A Paris, chez Dechesne, 1765).

[5] Le 28 avril 1782, un certain M. Gueidon, qui avait correspondu avec les Echevins de Marseille au sujet des fermes de la ville, leur écrivait, de Toulon, pour leur demander la permission de leur remettre un drame, dont il était l'auteur, « *qui est relatif au Roi et à une très grande Maison de France et qui est destiné à être*

Et, au surplus, est-ce que nos deux marseillais n'auraient point rencontré à Paris un certain avocat au Parlement, M. Araignon, lequel en 1765, précisément, et peut-être aussi par esprit d'imitation, vu la vogue de de Belloy, avait publié une tragédie LE SIÈGE DE BEAUVAIS — la mode, on le voit, était aux sièges[6]! — dont il avait eu soin d'envoyer cinq exemplaires aux Echevins marseillais en leur faisant une proposition sur laquelle nous allons revenir.

Quoiqu'il en soit, essayons de retrouver dans les démarches de nos deux poètes tragiques, ce qui peut intéresser l'histoire littéraire en général et celle de Marseille en particulier.

Commençons par le moins connu, car son nom ne figure pas même dans le *Dictionnaire Universel des Littérateurs*, de Vapereau.

joué sur le théâtre intéressant de votre ville. » Il leur demandait confidentiellement leur avis, la pièce ne devant paraître sous son nom que lorsque des personnes éclairées lui auraient fait espérer un succès. Il donnait son adresse: « Maison de la Dame Bonne Corse (*sic*), rue des Carmes, vis-à-vis la Maison numérotée 13, au-dessus de l'hôpital du Saint-Esprit ».

[Archives Municipales de Marseille: G.G. Théâtre. Lettres autographes].

[6] Cf. *L'Epître Dédicatoire* « à Messieurs les Maire, Pairs et Echevins de la ville de Beauvais », en tête de sa tragédie.

« Si, pendant mon séjour en Allemagne, Monsieur de Belloy ne m'avait pas forcé de vitesse par sa sublime tragédie du *Siège de Calais*, j'aurais pu me flatter, sans prévention, de faire jouer la mienne. Quoique toute la France ait rendu sincèrement justice à la supériorité de cet auteur incomparable, il me reste, Messieurs, l'espoir flatteur que vous ne me trouverez point inférieur en grandeur de sentiments à cet illustre Favori de Melpomène ».

La Bibliothèque de Marseille ne possède pas cette tragédie qui est en trois exemplaires à la Nationale [Yth N°s 16441, 16442, 16443]: *Le Siège de Beauvais ou Jeanne Laisné*, tragédie en cinq actes. Paris, Imprimerie de Michel Lambert, rue des Cordeliers, 1766, in-8°. Traduit en allemand, en 1767: chez Garbe à Francfort.

I. — Fesquet de la Tour, en écrivant de Paris, le 16 juillet 1778[7], aux Echevins, leur fait tout d'abord savoir qu'il est *sorti de Marseille, il y a vingt-six ans* — soit en 1752 — et que *depuis cette époque, livré par choix à l'étude des Lettres,* il a voulu *les cultiver en citoyen*[8].

Depuis quatre ans (cela nous ramènerait aux concours académiques signalés plus haut), qu'il est *occupé de cet ouvrage, sujet pathétique dans les fastes de notre histoire,* il a *senti avec plaisir le charme des lettres s'augmenter par la douce satisfaction de célébrer* sa *patrie.*

Peut-être, sa *sensibilité a-t-elle fait illusion à* son *talent!* mais il serait digne des Echevins d'*accueillir un ouvrage où l'on célèbre les vertus françaises qui sont les vôtres,* dit-il, où *j'ai peint l'héroïsme de mes concitoyens et consacré les actions de plusieurs familles de Provence qui subsistent encore.*

Il serait à souhaiter que chaque ville eût vu les triomphes de ses habitants comme ils doivent l'être. Nos poètes fran-

[7] La signature autographe de « Fesquet de la Tour, citoyen de Marseille », ne portant aucune initiale de son prénom, il est difficile de l'identifier. Le catalogue du *British Museum* lui attribue cependant l'initiale P. Peu de familles *Fesquet* dans les registres paroissiaux de Marseille. *Aux Accoules,* Pierre Fesquet et Catherine Ducros, son épouse, dont l'acte de mariage nous échappe, ont fait baptiser, de 1714 à 1732 sept garçons et cinq filles. En supposant que notre poète ait quitté Marseille en 1752, à sa vingtième année, il s'appellerait *François*, né en 1732. *Pierre-Daniel*, né en 1731, *Pierre*, en 1726, *Jacques*, en 1716, *Jean*, en 1714. Les autres morts en bas-âge.

A la Major, nous trouvons un acte de mariage, en 1762, de Fesquet (André), faïencier, né en 1730, à Montpellier; habitant depuis vingt ans à Marseille. Veuf de Thérèse Savy, il épouse Catherine Itasse, veuve Jubelin.

[8] Arch. Munic. Marseille. G.G. Théâtre: Lettres autographes. Reproduites dans la *Revue de Marseille et de Provence* citée plus haut.

çais seraient alors occupés comme les poètes grecs à retracer des exemples domestiques, et alors notre théâtre ne nous offrirait plus une nature idéale.

Et le poète, certain de n'avoir été inspiré que de son cœur, fait savoir à MM. les Echevins que sa tragédie *est déjà reçue aux Français* (elle le fut en effet, le 29 mai 1778)[9], mais comme il s'était toujours proposé de la leur dédier, et d'en faire le *premier hommage à sa patrie avant de la donner à Paris* — voilà donc un excellent décentralisateur avant la lettre! — il leur propose de la faire jouer sur le théâtre de Marseille au mois d'octobre prochain, si ces Messieurs veulent bien l'agréer.

Monsieur Molé et Mademoiselle Vestris, ajoute-t-il, *qui aiment cet ouvrage et qui y jouent deux rôles principaux se rendront à Marseille,* si la Ville veut bien les *demander aux gentilshommes de la Chambre, qui ne pourront à cette sollicitation leur refuser un congé d'un mois.*

Fesquet de la Tour laisse prévoir, enfin, qu'il se rendra auprès des Echevins, *persuadé* qu'il trouvera dans *leur caractère, des traits qui auraient embelli son ouvrage.*

La ville s'empressa de répondre, dès le 25 juillet[10].

Nos citoyens verront sans doute avec plaisir l'histoire de leurs aïeux retracée avec tout le charme de l'éloquence et les grâces de la poésie et ils s'empresseront d'en accueillir l'auteur.

Pour nous, Monsieur, plus flattés encore de l'honneur que vous voulez nous faire, nous serons charmés de concourir à vos vues et nous allons écrire à Messieurs les Gentilshommes de la Chambre pour obtenir un congé d'un mois à M. Molé et à Mlle Vestris dont les talents supérieurs très connus en cette ville augmenteront la joie pu-

[9] D'après la page de garde de l'ouvrage, imprimé en 1782.

[10] Arch. Munic., Marseille, B.B. 281, p. 98.

blique et la satisfaction particulière que nous avons des applaudissements qui vous seront dûs.

Elle écrivit sur le champ à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, qui, le 11 août, répondit[11] que le congé de M. Molé et de Mlle Vestris soulèverait des difficultés, car leur absence risquerait de faire le vide au théâtre de Paris et à celui de la Cour, les autres comédiens étant dans l'impossibilité de les remplacer dignement « dans le voyage de Choisy, pour les pièces qui peuvent être le plus agréables à la Reine. » Au surplus c'était à MM. les maréchaux de Richelieu et de Duras, dont cette question dépendait plus que de lui-même, qu'il fallait s'adresser.

Quoiqu'il en soit, Fesquet de La Tour vint à Marseille, où sa pièce fut jouée.

Peut-être même y rencontra-t-il son puissant homonyme, M. de La Tour, intendant de Provence, qui, lui ayant permis de compter sur ses bontés, se voit adresser une épître, le 25 janvier 1779, pour obtenir son appui auprès du Conseil municipal[12].

Mes succès dans les trois premières représentations consécutives de ma tragédie de MARSEILLE SAUVÉE, *et les honnêtes procédés de Messieurs nos magistrats m'ayant donné une espérance, justifiée par la noblesse de leurs sentiments, qu'à l'exemple des habitants de Calais, ils réfléchiront sur moi un regard favorable...*

Lisons qu'on lui baillera une honnête gratification, et ajoutons : ce serait justice ! D'autant que Fesquet de la Tour n'hésite pas à déclarer que si sa fortune, avant son ouvrage, était *bien insuffisante* à ses besoins, elle a souffert depuis sa création un nouvel échec par les dépenses que ses divers voyages « *de Versailles à Paris* » ont néces-

[11] Arch Mun., Marseille, B.B. 252, f° 80.

[12] Arch. Munic., Marseille, G.G. Théâtre, Lettres autographes.

sitées depuis deux ans, « *pour y consulter partie de nos académiciens* ».

Si les Echevins sont remplis à son égard de *bonnes volontés,* ils craignent de n'être point secondés par le Conseil de Ville, dans leur demande éventuelle auprès du Contrôleur Général, M. Necker, malgré quelque protection que le poète fasse valoir auprès de lui. L'intervention de l'Intendant serait si puissante auprès de la Ville et du Grand Argentier !

Il ne demande donc rien que *le même sort que la petite ville de Calais a fait à Debelloi.*

L'intendant de La Tour transmet cette requête le 28 janvier à MM. les Echevins[13].

« *Vous avez vu représenter* (cette tragédie) *sous vos yeux à Marseille. Vous jugerez mieux que moi ce que peut mériter sa situation*[14] ».

Hélas ! les comptes trésoraires de la Ville, de 1779 à 1785, ne contiennent aucune trace d'une libéralité envers le poète.

La raison en paraît simple.

Il existe aux Archives Nationales, dans le dossier H. 1359, consacré au théâtre de Marseille, quelques documents : 79, 80 et 82 à 89, qui concernent cette tragédie, parmi lesquels une lettre du duc de Fortia-Pilles, du 13 avril 1779, relatant que cette pièce « *n'eut pas tout le succès qu'elle aurait peut-être dû avoir* ».

Nous y voyons que si l'auteur dût emprunter 3.000 livres pour faire son voyage, les Echevins n'osèrent pas mettre à l'ordre du jour la question d'une gratification, tant il y

[13] Arch. Munic., Marseille, B.B. 352, f° 128.

[14] Les Registres de comptes de l'Hôtel-Dieu (Archives des B.-du-Rh.), ne donnant que la somme globale des prélèvements sur les recettes des spectacles, il ne nous est pas permis, par ce moyen, de fixer la date de ces représentations.

avait « *peu d'union à Marseille entre les magistrats qui la gouvernent et le corps de ville*[15] ».

Peut-être aussi MARSEILLE SAUVÉE fut-elle représentée à Aix ? En tout cas, elle devait l'être, en février 1779, car les Procureurs du Pays, à la prière de « M. Fesquet », ont donné la permission, les comédiens d'Aix se prêtant à tous les arrangements proposés, pour un lundi, jour où le spectacle vaque à Marseille. Seulement, alors que *tout le public d'Aix était prévenu*, voilà que l'acteur qui remplit le rôle de *père* à Marseille, et le costumier Donet, qui a promis de louer les costumes pour la troupe d'Aix, rétractent leur parole.

Aussi ces Messieurs d'Aix en écrivent-ils, le 25 février, à ces Messieurs de Marseille pour les prier d'interposer leurs bons offices, tant pour *des raisons d'humanité pour l'auteur* que *de décence pour le public*[16].

Enfin, la tragédie MARSEILLE SAUVÉE fut imprimée quatre ans plus tard ; la dédicace *A Messieurs les Maire, Echevins et Assesseur de Marseille* est datée du 30 juin 1782[17].

« *Ce n'est point une fabuleuse tragédie dédiée par un auteur esclave à un prince ignorant, c'est une tragédie patriotique qu'un citoyen libre et sensible offre à des citoyens vertueux et éclairés !* »

Comme on pressent, à ce style, l'ère des temps nouveaux !

Une préface assez longue expose les raisons qui ont motivé le choix de son sujet — c'est l'exemple de De Belloy

[15] *Mémoires de l'Institut Historique de Provence*, tome III, 1926. — Communication de M. Max Fuchs, professeur agrégé au Lycée Charlemagne.

[16] Arch. Munic. Marseille, G.G. Théâtre, Lettres autographes. Reproduites dans la *Revue de Marseille et de Provence*, 1890.

[17] Le catalogue du *British Museum* indique une nouvelle édition en 1789, qui ne figure pas au catalogue de la Nationale.

— et de longues explications sur la façon cavalière dont il a traité la chronologie, avec des aperçus historiques sur le siège de Marseille et la rivalité de François I[er] et de Charles-Quint.

II. — Quant à Leblanc[18], il est assez connu pour que nous n'insistions pas outre mesure, limitant notre investigation aux documents inédits.

Dans le courant de l'été 1777, sachant M. de Cipières, maire de Marseille, à Paris, il s'empresse de l'inviter à la lecture de sa tragédie MARSEILLE RENDUE (que M. de Cipières appelle *Marseille Sauvée,* dans une de ses lettres à ses collègues du Conseil municipal ; celle de Fesquet de la Tour avait dû solliciter son oreille). De plus, il a eu soin de lui glisser le modèle d'un placet que Messieurs de Marseille voudront bien écrire à MONSIEUR Comte de Provence, frère du Roi, qui venait à peine de terminer son beau voyage en Provence, où Marseille l'avait si fastueusement reçu.

Voici la lettre de M. de Cipières, datée du 5 août 1777, suivie du placet, dicté par Leblanc, et gentiment retranscrit par la main du Maire.[19]

Messieurs et chers Collègues,

Je fû appellé il y a plusieurs jours par de vos concitoyens à la lecture d'une tragédie qui a pour titre « Marseille Sauvée » ; le sujet fait pour en intéresser, elle décida à satisfaire ma curiosité qui avoit déjà été excitée par la réputation dont jouit l'auteur. Je fus effectivement, ainsi que l'auditoire, très satisfait de la façon que l'auteur a rendu le trait d'histoire de Cazot tué par Libertat.

[18] Antoine Blanc, dit Leblanc, dit Leblanc de Guillet (du nom de sa mère), pour le distinguer d'un autre littérateur, l'abbé Leblanc ; né à Marseille le 2 mars 1730, mort à Paris le 29 juillet 1799. Auteur de *Manco-Capac*, des *Druides*, d'*Albert*, de *Marseille Rendue*, etc. Membre de l'Institut en 1798.

[19] Arch. Munic. Marseille, G.G. Théâtre, Lettres autographes.

Cette pièce fut décidée par les cognoisseurs être supérieurement écrite. Ce qui a empêché qu'elle ne fut mise au théâtre depuis deux ou trois ans qu'elle est faite, c'est une altercation qu'a eu l'auteur avec un des principaux acteurs qui a été peu satisfait du rôle qu'il avoit à remplir et qui ameuta contre le Sr Leblanc de Marseille qui est l'auteur et qui s'est refusé depuis lors à vouloir y parvenir par la route ordinaire: il réclame dans les moment cy l'apuy de la Communauté: il m'a fait prier, mes chers Collègues, de vous en écrire et je n'ai pu m'y refuser. Si cette demande vous paraît indiscrette comme je serois au désespoir de vous genner, prenès un prétexte et repondès moy de façon à pouvoir montrer votre lettre: je ne prens à la chose aucun interêt particulier. Si au contraire vous ne trouvès aucun empèchement à la réclamation d'un citoyen qui vous prie d'étayer sa demande auprès de Monsieur, vous trouverès cy joint la copie de la lettre que l'auteur desireroit que vous ecriviés, il ne demande que la protection de la Communauté. M. le mqs de Nelle qui le protège particulièrement l'accréditera auprès du prince et il supléera a ce quelle laisse a dire d'avantageux sur le compte de l'auteur: qui est connu parmi les gens de lettre pour un homme qui a du talent par une pièce intitulée les Druides qui a eu le plus grand succès, mais que le crédit de M. l'Archevêque en a fait supprimer l'impression à cause d'un acte de grand prêtre qui dit-on le tarabustoit. Cet auteur est encore connu par d'autres ouvrages qui annoncent le genre qui a du génie. Si j'ai celuy de vous convaincre que vous lui devès protection, je seray très satisfait sans que cella dit cependant que je prens un interest bien particulier à la chose.

Je suis avec un respectueux attachement, Messieurs et chers collègues, votre très humble et très obéissant serviteur.

CIPIÈRES.

Lettre à écrire à MONSIEUR

« Un de nos compatriotes déjà connu par des ouvrages dramatiques favorablement accueillis du public a taché de mettre dans tout son jour l'attachement et la fidélité inviolable que nos concitoyens ont gardé dans tous les tems à leurs Maîtres et surtout à l'auguste Maison de Bourbon par une tragédie dont le sujet est la reddition de Marseille à Henri IV de glorieuse mémoire.

« Il seroit flatteur pour nous que ce monument élevé à la gloire de notre Patrie parût bientôt sur le théâtre de la capitale, mais cette pièce nous deviendroit infiniment plus précieuse si nous l'obtenions par la protection d'un Prince que Marseille se glorifiera toujours d'avoir possédé dans ses murs et dont nous osons croire que la bonté justifie notre espérance ».

Dès le 11 août, MM. les Echevins font une première réponse à M. de Cipières : « *Pour juger de la tragédie dont vous nous parlez, il faudrait la voir... et si, d'après votre sentiment, elle est digne d'être mise au théâtre, nous prendrons le parti que vous proposez pour faire rendre justice à l'auteur*[20] ».

Et le 3 septembre, au cours d'une très longue lettre d'affaires, les Echevins reviennent sur ce sujet : « *Vous pouvez assurer M. Blanc (sic) que nous accorderons protection à sa pièce... doublement intéressante par le sujet et le nom de l'auteur notre compatriote.* » Toutefois, ils font quelques réserves : « *Il ne faudrait pas que le sieur de Libertas fût de tous les Marseillais le seul fidèle au Roi. Il est vrai que ce citoyen eut la gloire de l'exécution mais il ne serait pas honorable pour Marseille qu'il parût seul en état de sauver la ville au Roi tandis que mille autres honorés de la confiance du Maître auraient pu le faire d'une manière encore plus honorable*[21] ».

Leblanc n'eut connaissance de cette réflexion des Echevins, qu'au retour d'un voyage de quatre mois, et de retour à Paris, dès le 11 décembre, il écrit à la Municipalité pour la remercier de sa protection[22], M. de Cipières lui ayant

[20] Arch. Munic. Marseille, B. B. 280, f° 195.

[21] *Ibid.*, B. B. 280, f° 205

[22] *Ibid.*, G.G. Théâtre, Lettres autographes.

fait tenir la copie de la lettre de Marseille. Il s'empresse de rassurer les magistrats marseillais.

Il n'a conçu le dessein de sa pièce que pour rendre *un témoignage authentique de la fidélité de sa patrie envers ses souverains et pour élever à sa gloire un monument respectable aux yeux de l'univers.*

Répondant à l'observation relative à Libertat, il assure qu'il ne l'a campé que comme l'*interprète des vœux de tous les citoyens qui désirent ardemment d'être rendus à la France, et c'est pourquoi, il lui associe une foule de héros patriotes dont les noms sont conservés dans nos annales et dont les familles subsistent encore, de sorte qu'il n'y a de coupable dans le drame que Cazaux dont on ne pouvait dissimuler la rebellion, encore l'est-il avec une certaine grandeur imposante.*

Et certain d'avoir rassuré les justes appréhensions des Echevins et leur crainte que le poète n'ait attenté, sans le vouloir, aux droits et privilèges de la ville, il leur fait sentir combien il serait digne d'eux d'en demander eux-mêmes la représentation.

Mais comment donc! le 7 janvier 1778, MM. les Echevins se déclarent charmés, et joignent à leur pli, la lettre à cachet volant qu'ils ont l'honneur d'écrire à MONSIEUR[23].

Le 25 janvier[24], Leblanc informe les Echevins que leur lettre a été remise à MONSIEUR qui l'a favorablement accueillie, daignant accepter que la pièce lui fût dédiée, ce qui, quel que soit le succès de l'ouvrage, en est un pour lui puisqu'il a donné lieu à un prince aussi cher à la nation de manifester sa bienveillance pour sa patrie. Mais pour accélérer les bontés de Son Altesse Royale, il serait bon

[23] Arch. Munic. Marseille, B.B. 281, f° 25.

[24] Arch. Munic. Marseille, G.G. Théâtre, Lettres autographes.

que la Ville écrivit au duc de Villequier, fils du duc d'Aumont, survivancier de son père, et qui se trouve être de quartier pour la direction des spectacles de la Cour.

Les Echevins s'empressent, le 6 février, d'écrire au duc de Villequier[25], lequel leur répond, le 27, qu'il faut tout d'abord que l'auteur soit reçu dans les formes usitées, c'est-à-dire qu'il présente sa tragédie aux Comédiens Français et s'arrange avec eux pour la distribution des rôles.

Et si M. Leblanc rencontrait quelque difficulté de leur part, il pourrait s'adresser à M. le maréchal de Duras qui a, dans son département, l'inspection de ce théâtre[26].

Fut-elle jouée cette année?

La *Revue de Marseille et de Provence* déclare qu'elle le fut à Marseille, et avec un très grand succès, le 16 février 1784. Nulle trace à la recette des spectacles de l'Hôtel-Dieu.

En 1788, il était question de la reprendre, mais *on en a défendu la représentation à cause des circonstances*[27].

Le nom de Libertat jouissait, vers 1784-1785, d'un regain d'actualité. La ville avait décidé (en 1785) de faire réparer sa statue et de la placer, avec celles de quelques personnages célèbres de l'histoire de Marseille, en évidence dans l'Hôtel de Ville[28]. On devait en parler dans la province car, le 4 septembre 1785, un médecin de Cucuron, du diocèse d'Aix, le Sr Gilly, écrivait aux Echevins[29]: « *Désormais on ira donc à vous, Messieurs, à travers les héros de la Patrie et de la Religion...*

[25] Arch. Munic. Marseille. B.B. 281, f° 34.

[26] *Ibid.*, B.B. 352, f° 44.

[27] Lettre de La Harpe au Grand-Duc; citée par la *Revue de Marseille...* 1889.

[28] Le Sieur Aycard, sculpteur, fut chargé de ce soin. Cf. P. Gonzalès: Les Deux Statues. *Bulletin du Vieux-Marseille*, 1918.

[29] Arch. Munic. Marseille. Lettres autographes: *Gilly*.

« *Lazare et Victor ont été chantés maintes fois. On n'a pas encore célébré Libertat!* (Le malheureux! il n'avait donc pas entendu parler de MARSEILLE SAUVÉE ni de MARSEILLE RENDUE!) *Me permettrez-vous, Messieurs, de vous présenter les vers que je consacre à sa statue. Un Marseillais qui remet la Sœur de Rome entre les mains d'Henri IV demandait, ce semble, un éloge en vers Provençaux, Latins et Français. J'ai saisi cette idée et tâché de la rendre. L'action de Libertat est d'ailleurs très peu connue même dans Marseille, nouveau motif pour en mettre l'histoire à la portée des étrangers peu versés dans la langue française, et de votre peuple qui ne veut entendre que la sienne. Ce projet peut avoir quelque mérite; c'est à vous, Messieurs, de juger de l'exécution...* »

Las! qui retrouvera les vers provençaux, latins et français du docteur Gilly, ce latiniste précurseur des félibres?

III. — Les annales de la ville de Marseille n'ont-elles inspiré que ces deux tragédies?

L'avocat Araignon (Jean-Louis), (Paris, rue Pavée au Marais, vis-à-vis l'hôtel d'Herbouville, chez le menuisier), écrivait aux Echevins, le 17 décembre 1765, annonçant l'envoi de sa tragédie en cinq actes, LE SIÈGE DE BEAUVAIS, où « *vous retrouverez les traits éclatants de la sublime valeur dont vos célèbres ancêtres avaient donné un mémorable exemple dès les premières années de la fondation de votre ville guerrière.* »

Cette phrase assez ambigüe laisserait supposer qu'il est fait allusion dans cette tragédie à quelques illustres souvenirs marseillais. Il n'en est rien, ni dans les vers, ni dans les Notes historiques, *in fine*. Il y est bien parlé de Numance, de Lacédémone et d'Archidamie, l'intrépide commandante des Lacédémoniennes, se distinguant au siège de leur ville par Pyrrhus de Dioclidès, roi de Carie, de De-

bora, victorieuse du roi de Canaam, de Regulus, de Curius, même de Jeanne d'Arc, mais nullement du siège de Caramand où s'illustrèrent — Justin *dixit* — les femmes marseillaises.

Il leur proposait donc de traiter le siège de Marseille, sur lequel il avait déjà, disait-il, « *des époques dignes de passer à la postérité* ».

Et quel aussi grand sujet que le siège de Marseille, fait par Caramand, roi d'une partie des Gaules! Comme il fut forcé de le lever honteusement devant l'étonnante valeur des Marseillaises!

L'histoire ne lui avait-elle pas appris qu'alors, « *quatre cents femmes généreuses, d'un cœur ferme et intrépide, s'étant revêtues de casques et de cuirasses, se présentèrent fièrement sur les glorieux remparts de Marseille, pour y combattre jusqu'au dernier soupir! Leur audace sans seconde ne répandit-elle pas la terreur dans le cœur des ennemis qui abandonnèrent le siège, comptant qu'il était arrivé quelque puissant secours ?* »

Aussi, tout de go, notre avocat-auteur dramatique offrait de se rendre dans l'illustre ville pour y puiser dans ses Archives les connaissances et renseignements qui lui manquaient encore pour travailler à cette tragédie, et cela pour contribuer à la gloire de la fameuse ville à laquelle il s'intéressait aussi essentiellement que s'il avait eu le bonheur d'y être né. M. Pépin, maire de Beauvais, et M. Danse, chanoine, lui avaient bien fourni des notes provenant des Archives de leur ville[30].

N'ayant pas eu de réponse, M. Araignon, par sa lettre du 26 janvier 1766[31], demandait des nouvelles de son pa-

[30] Arch. Munic. Marseille, G.G. Théâtre: Lettres autographes.
[31] Arch. Munic. Marseille, G.G. Théâtre: Lettres autographes.

quet. Il aurait bien voulu savoir ce que pensaient les Echevins de son projet qui, *si mince objet* qu'il pût leur paraître, *occupait entièrement son âme.* Il attendait humblement leurs ordres pour se transporter à Marseille, et si le drame qu'il méditait avait l'heur de plaire à ces Messieurs, leurs cœurs magnanimes autant que généreux lui accorderaient bien quelque légère marque de leur munificence. Mais si elle avait le malheur de leur déplaire, il la ferait rentrer, sa tragédie, dans le néant d'où il l'avait tirée. On ne pouvait être de meilleure composition. Mais, les Echevins n'avaient pas attendu ce rappel pour répondre, avec politesse, au premier envoi, car dès le 22 janvier, ils lui écrivaient ceci :

« *Nous ne sommes pas moins flattés du projet que vous avez formé de traiter le siège de cette ville par Caramand, roi d'une partie des Gaules; nous vous communiquerions avec joie les titres qui pourraient vous en donner des connaissances et des renseignements, s'ils existaient encore dans nos Archives, mais Alphonse d'Aragon les emporta tous lors de l'invasion qu'il fit à Marseille en* 1442 (sic), *de sorte que nous avons le regret de ne pouvoir contribuer par cette communication à la gloire de notre ville, que vous vous proposiez de faire revivre en traitant les exploits de nos ancêtres pour sa défense contre l'entreprise de ce Roi. Cependant si vous estimiez que nous eussions d'autres titres à vous communiquer, vous voudrez bien nous les indiquer et nous nous empresserions de vous les fournir*[32] ! »

On pourrait croire que MM. les Echevins plaisantent, ou plutôt leur secrétaire-archivaire, pour lors, ce bon M. Capus, qui n'avait rien d'un pince-sans-rire.

Des documents d'archives sur un siège qui, d'après Justin, eut lieu 224 ans avant Jésus-Christ ! Qu'en pense l'Ecole

[32] Arch. Munic. Marseille, B.B. 274.

des Chartes? Et l'almanach historique de Chardon de 1817, qui le place en l'an 3740 avant notre ère! Mais ce zéro doit être une faute d'impression.

Saluons toutefois au passage la persistance d'une légende: le rapt d'une partie des Archives de la ville par Alphonse V, le Magnanime, en 1423, sur lequel notre compatriote M. Melchior Tiran, envoyé à cet effet en mission en Espagne, écrivait, en 1842, au ministre de l'Instruction publique, M. Villemain, un rapport absolument négatif[33].

Le siège de Caramand! Encore un de ces projets d'hommes de lettres qui n'eurent jamais d'écrit que le titre!

M. Araignon garda toutefois de bonnes relations avec notre ville.

Le 7 décembre 1767, demeurant rue Baillette, près la Monnaie, à l'ancien bureau des Affiches, il envoyait aux Echevins, « *par forme d'étrennes* », 24 exemplaires de sa comédie en cinq actes, en prose, LE VRAI PHILOSOPHE. Elle est à la Bibliothèque de Marseille. Il demandait, en retour, *la plus légère marque de leur honorable ressouvenir, qu'il leur plaira de lui envoyer et qui sera pour lui d'un inestimable prix.*

N'ayant pas obtenu de réponse, M. Araignon (rue de la Grande-Truanderie, chez la veuve Hurier, tonnelière ; il changeait, on le voit, souvent de domicile!) confirmait, le 10 février 1768, sa précédente lettre[34], et craignant peut-être d'avoir été pris pour un quémandeur, il précisait qu'il n'avait pas été dans son intention de solliciter quelque *gratification pécuniaire.*

[33] Cf. Jean de Servières: « Les Archives de Marseille et la prise de la ville par Alphonse d'Aragon en 1423 », dans *Revue de Marseille* 1920, N° 19, décembre. — Camille Pitollet: même objet. *Revue de Marseille* 1921, N° 21, février.

[34] Arch. Munic. Marseille, G.G. Théâtre: Lettres autographes.

Une simple figue, ou orange, provenant d'un corps aussi respectable que le vôtre vaut plus pour moi que tous les trésors de Crésus!

Et il ajoutait, non sans dignité : *Je ne travaille que pour la gloire, car, la fortune d'intelligence avec elle m'a mis au-dessus de tout intérêt!*

Mais il aurait désiré cependant une réponse, lui, dont le public n'avait pas *dédaigné d'applaudir le récent essai dramatique,* lui, l'auteur du SIÈGE DE BEAUVAIS*!*

Heureux poète, avocat, il est vrai, qui ne comptait point sur la Lyre pour être nourri!

IV. — Et maintenant, il nous faut arriver en l'an 1806 pour trouver une nouvelle pièce de théâtre inspirée par l'histoire, alors contemporaine, de Marseille.

Le 28 novembre 1805, le maire de Marseille, M. Ignace-Antoine d'Anthoine, écrivait au préfet Thibaudeau pour lui annoncer que M. de Sinety, commandant en chef de la Garde d'Honneur marseillaise, avait composé un « *drame héroïque* », ayant pour titre MARSEILLE RÉGÉNÉRÉE.

M. le Maire joignait le manuscrit à sa lettre, et informait M. le Préfet que M. de Sinety, sur son invitation, avait communiqué son drame à M. Beaussier, entrepreneur du théâtre[35], qui ayant goûté cette pièce, était très disposé à la mettre à l'étude pour la faire jouer.

« *Ce drame porte d'un bout à l'autre l'empreinte des sentiments d'amour, d'admiration et de reconnaissance dont toutes les villes de l'Empire et Marseille en particulier sont pénétrées envers Sa Majesté, et il est tout naturel que l'auteur de cet ouvrage, fruit de la plume et du cœur d'un fidèle sujet et d'un excellent citoyen, désire que son hommage soit rendu public* ».

[35] Archiv. Munic. Marseille, 4 H. 1.

C'est pourquoi M. le Maire, applaudissant au plan et à l'objet de cette pièce, appuyait la prière de M. de Sinety et demandait au préfet l'autorisation de la faire imprimer et jouer[36].

Il s'agit ici de M. André-Louis Esprit de Sinety, né à Marseille le 4 juin 1740 (décédé à Marseille le 31 janvier 1811), ancien major de Navarre-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ancien député de la noblesse de Marseille aux Etats-Généraux, élu le 5 thermidor an VIII, membre du Lycée des Sciences et des Arts de notre ville — titre transitoire de la ci-devant Académie, redevenue l'Académie — et pour lors commandant en chef de la Garde d'Honneur Impériale et Royale de Marseille, où son fils, Antoine-Marie-Louis, né en 1780, ancien aspirant de marine, servait en qualité de capitaine aide-de-camp de Monsieur son père.

M. de Sinety connut-il la gloire de l'auteur applaudi, et sa pièce tout au moins fut-elle imprimée ?

M. A. Rondel, dont la compétence est hors de pair, a bien voulu nous assurer que MARSEILLE RÉGÉNÉRÉE n'a pas été imprimée, ne figurant du moins dans aucune bibliographie théâtrale et la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, qui comprend la production de 1800 à 1840, ne la possédant pas.

A moins que, — ce qui me paraît tout à fait probable, et même certain — MARSEILLE RÉGÉNÉRÉE ne soit devenu à l'impression, L'HOMMAGE DE PHOCÉE *ou* L'EUROPE SAUVÉE, *drame héroïque, en 2 actes, en l'honneur de Napoléon le Grand*, in-8°, imprimé en 1806, à Marseille, chez Achard, signalé dans le tome XI de l'*Encyclopédie des Bouches-*

[36] En 1778, un Sr Beaussier avait reçu l'ordre du Prince de Marsan, gouverneur de Provence, le privilège des Théâtres de Marseille.

du-Rhône, à la bibliographie de M. de Sinety, dressée par feu Henri Barré[37].

Dans ce cas, il nous est facile de feuilleter ce petit livre[38] — deux actes de quatre cents et quelques vers chacun — précédé d'une Epître adressée à « *Sa Majesté Napoléon le Grand, Empereur des Français, Roi d'Italie* ».

> Laisse, grand Empereur, reposer la Victoire
> Ou donne moi mille ans pour célébrer ta gloire.

N'est-ce pas ainsi qu'écrivait, peut-être un peu mieux, M. Boileau-Despréaux :

> Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire ?

L'action de ce drame est inexistante. C'est plutôt une allégorie où viennent monologuer et dialoguer Protis, Gyptis, Pythéas, la France, Mercure, une Nymphe d'Uveaune, et, bien entendu, la Victoire « portant l'étoile de Napoléon. »

M. de Sinety veut-il dire celle de son destin ou celle de la Légion d'Honneur ? Enfin, des chœurs ! La scène se passe « sur l'éminence à l'est de la ville où aboutit le cours Meilhan », soit, dit une note manuscrite, à la Croix de Reynier. Pourquoi pas à sa campagne de Saint-Loup ?

M. de Permon, commissaire général de police, et membre de l'Académie de Marseille, la résume assez bien lorsqu'il remercie l'auteur en ces termes : « Vous y célébrez... les triomphes éclatants de la grande armée et principalement la victoire d'Austerlitz... Vous dévoilez avec autant d'art que de vérité l'ambition du Cabinet britannique. »

[37] M. Henri Barré, dans sa Biographie, lui donne à tort les prénoms de *Louis-Adrien-Esprit*.

[38] Bibliothèque de Marseille, N° 11618.

Il est vrai qu'envers la perfide Albion et ses « *lâches intrigues* », M. de Sinety n'y va pas par quatre chemins, ni surtout par celui qui moins de dix ans plus tard conduira ses collègues au-devant des officiers de l'escadre de Lord Exmouth et des troupes de Sir Hudson Lowe, débarquant sur nos quais au milieu des vivats de la population.

Se doute-t-on du travail de retouches que dut subir notre poète, obligé de suivre au jour le jour, au fur et à mesure de l'arrivée à Marseille du *Bulletin*, les exploits, en effet ultra-rapides, de la Grande-Armée ?

« *J'ai été obligé de changer et de recomposer cinq fois ce drame !* » assure-t-il dans un « Examen » de son drame publié en appendice avec 25 Notes.

Et là nous apprenons qu'il n'a pas été joué. Oh ! non pas qu'il n'ait été « *revêtu de la sanction de l'autorité depuis les corrections qui m'ont été indiquées par elle* », dit-il, mais « *parce que le Grand Theâtre de Marseille qui, à cause de la misère momentanée de cette ville, ne peut se soutenir après avoir fait les plus grands sacrifices, a été forcé de suspendre ses représentations.* »

En effet, c'est une raison. Est-ce la seule ?

C'est alors qu'en désespoir de cause, il porta son drame à l'imprimeur, qui le livra au public le 1er février 1806.

Et si ma Muse ardente à signaler mon zèle
Peut te faire agréer la dernière étincelle
D'un feu qu'ont rallumé ton nom et tes exploits,
D'un repos glorieux désormais faisant choix,
Trop heureux d'avoir pu te louer et te plaire,
Je veux, grand Empereur, t'admirer et me taire.

Ah ! M. de Sinety, ancien page de la Grande Ecurie, ancien major de cavalerie, cher vieux soldat, que devaient faire hennir comme un ancien cheval de bataille, mis au vert, les fanfares triomphales de l'Epopée, je ne veux pas

souscrire à cette méchante petite ligne qu'une main inconnue a griffonnée à la dernière page de votre livre : « *Poveretto Signor de S...* »; si l'italien par ces mots veut braver votre honnêteté, et cela, parce que vous vous êtes mis aux vers pour exalter, avec nos vieilles vertus françaises, une gloire sans doute un peu lourde, mais où d'autres poètes, et non des moindres, ont puisé, après vous qui mourûtes en

Mil huit cent onze! O temps où des peuples sans nombre
Attendaient, prosternés sous un nuage sombre,
Que le ciel eût dit : Oui...

le meilleur de leur inspiration !

Quoiqu'il en soit, de ces pièces de théâtre — tragédies ou drame héroïque — que nous venons d'évoquer, auxquelles nous pourrions ajouter quelques autres publiées en Provence, depuis la Révolution jusqu'à la fin du dernier siècle[39], nous ne pouvons que souscrire au jugement que formulait avec sagesse le rédacteur anonyme de la *Revue de Marseille et de Provence*, en 1889, lorsqu'il terminait ainsi son article : « Tout en rendant justice à ce qui, dans ces essais, mérite notre estime, on avouera qu'ils laissent le champ à peu près libre à ceux que la même carrière pourrait tenter encore. »

Jean de SERVIERES.

---

[39] En 1827, F. Chailan publiait une pièce en deux actes *Le Siège de César*. (Bibliothèque de Marseille, N° 11619).

Quelques Gouffres de Provence

I

Aven du Grand-Caunet

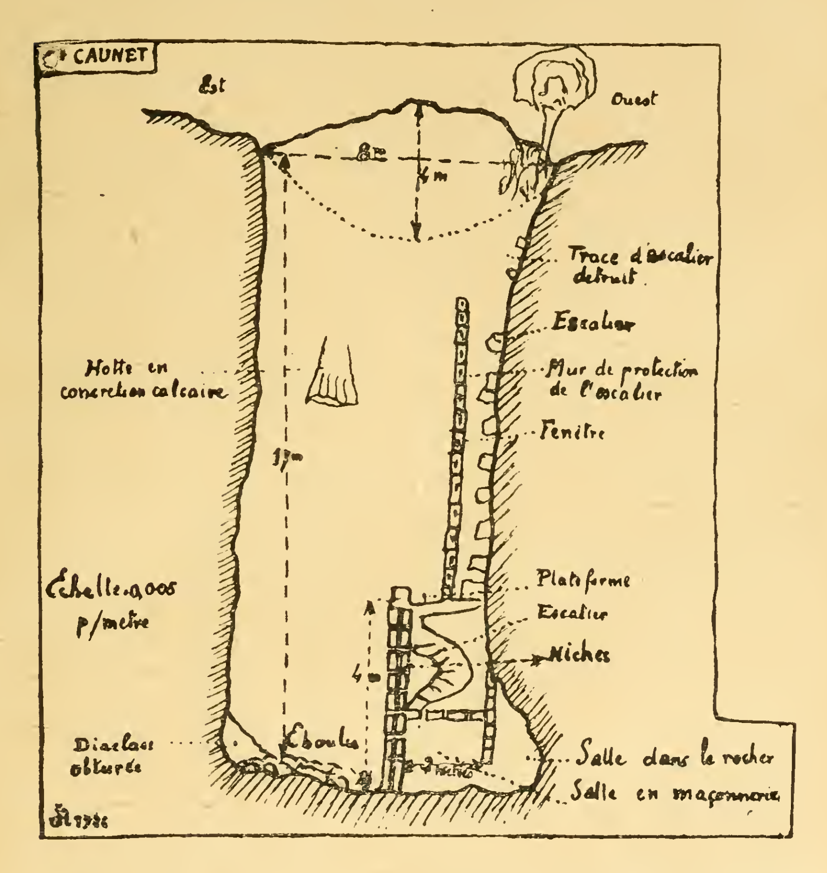
Non loin du croisement des routes de Ceyreste à la gendarmerie du Camp et de Ceyreste au Col de l'Ange, dans la propriété du Grand-Caunet, appartenant à M. Lieutaud, se trouve un gouffre.

M. le comte de Gérin-Ricard m'en ayant indiqué l'existence, j'en ai fait l'exploration complète, le 6 novembre 1926.

La bouche mesure 8 mètres de long sur 4 mètres de large ; elle est orientée Nord-Sud, suivant le petit axe.

Vers l'Ouest, on remarque que la paroi n'est pas verticale et qu'on a profité de cette particularité pour construire un escalier d'accès conduisant vers le fond, qui se trouve à 17 mètres de la bouche. Cet escalier, en maçonnerie de chaux grossière, se termine à 5 mètres du fond, dans une salle très étroite en partie démolie, puis continue en décrivant une demi-spirale vers une plateforme qui commence à s'ébouler. De là, en descendant en hélice, on pénètre dans une salle abri de 2 mètres sur 1 m., puis on arrive au fond de l'aven où deux autres salles ont été ménagées, l'une dans l'anfractuosité du rocher et l'autre sous la maçonnerie. Cette construction est curieuse, car, *pour économiser les matériaux* ou *pour aller plus vite*, on a remplacé une grosse pierre par des dalles plates de 0 m. 30 environ, disposées comme un château de cartes. On est donc en présence d'un mur fait moitié par moitié de pleins et de creux en forme de niches. C'est peut-être cette disposition parti-

culière qui a fait dire à un prêtre de Ceyreste qui l'aurait visité que cet aven devait servir de *Columbarium*. Ayant visité ces niches, je n'ai rien trouvé et il est peu probable que cet aven ait jamais servi de columbaire. Je croirais



plutôt, avec M. de Gérin-Ricard, que cet abri a pu servir soit aux troupes de Gaspard de Besse, soit aux seigneurs de Font-Blanche pendant la Révolution.

Ayant minutieusement cherché sur le fond de l'aven, en dehors de cette construction, je n'ai rien trouvé comme

ossements anciens. Quelques os récents de moutons sont éparpillés çà et là.

Au point de vue géologique, on ne pénètre pas assez bas dans la couche de terrain (calcaire à biradiolites de l'Angoumien) pour voir un changement d'étage, la sortie de l'eau d'érosion étant bouchée. On distingue vers l'Est, c'est-à-dire vers les falaises de l'Aptien, en contrebas, une amorce de couloir, mais les éboulis obturent cette issue.

L'altitude d'entrée est de 427 mètres. Pression à la bouche : 737 m/m 2. Température : 12°. Pression au fond : 735 m/m 7. Température : 13°. Les parois sont en partie recouvertes de concrétion calcaire et on doit signaler une hotte renversée en carbonate de chaux sur la paroi Sud à 8 mètres de la bouche.

Il serait intéressant de connaître la date de la construction dans cet abri souterrain.

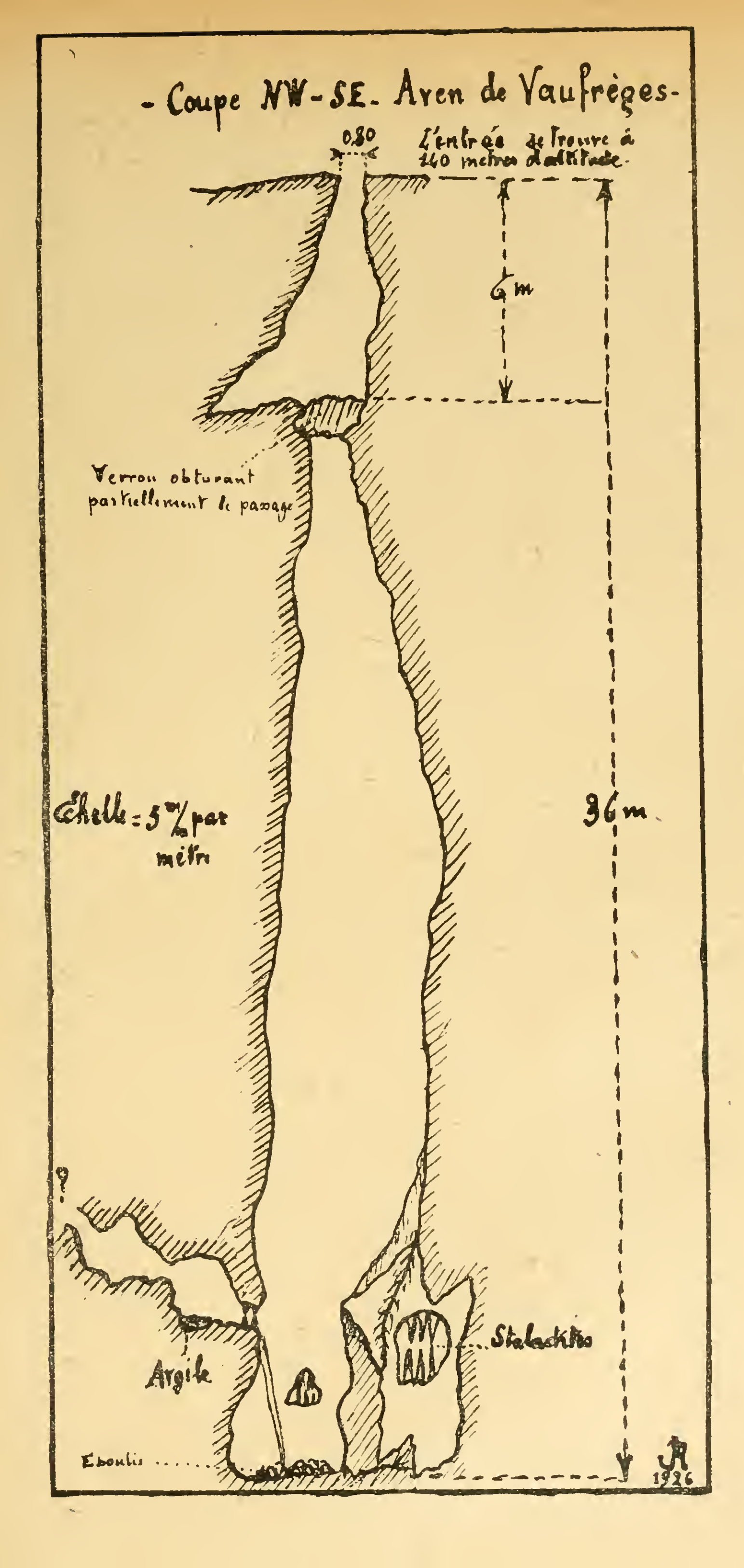
II

Aven de Vaufrèges, dit le Trou du Chien

Le 28 novembre 1926, avec MM. les docteurs Malzac et Barbot et M. Malzac fils, nous avons, avec un matériel spécial, visité cet aven resté jusqu'ici inexploré dans sa partie la plus basse se trouvant au-dessous de la plateforme.

M. le professeur Fournier était, il y a quelques années, descendu jusqu'à la plateforme se trouvant à 6 mètres sous la bouche (voir : *Spelunca*, n° 9), et, faute de matériel approprié, n'avait pu continuer.

Le puits, de 36 mètres de profondeur verticale, est creusé suivant la diaclase se trouvant sensiblement correspondante avec un vallon descendant des falaises bordant le massif de Carpiagne au Sud. Le terrain, dans lequel l'eau a manifesté sa puissance d'érosion et de corrosion, est du calcaire



- Coupe NW-SE - Aven de Vaufrèges -
0,80
L'entrée se trouve à 140 mètres d'altitude.
6 m
Verrou obturant partiellement le passage
Echelle = 5 m/m par mètre
36 m
Stalactites
Argile
Eboulis
1926

marneux à *Cancellophicus* du Bathonien. Au niveau de la plateforme, une petite salle de 4 mètres de long s'étend vers le Nord sur 2 mètres de largeur Est-Ouest. Un gros rocher coincé entre les parois bouche une partie du puits vertical. Ayant franchi cet étranglement, nous poursuivons la descente entre les parois recouvertes, suivant l'habitude, de carbonate de chaux, jusqu'à 6 mètres du fond où, de nouveau, un rocher, partant du cône d'éboulis et montant jusqu'à cette hauteur, diminue un peu le passage. La roche constituant la paroi du fond est Bathonienne, comme l'entrée.

Le fond est recouvert de cadavres de chiens. Le Dr Malzac a observé aussi un crâne de porc. J'ai vu, en arrivant, une grenouille et un crapaud qui se sont cachés aussitôt. Il semblerait que ces batraciens n'ont pu pénétrer à une telle profondeur que dans un des premiers stades de leur évolution, car ils se seraient tués infailliblement s'il en était autrement. Le fait avait déjà été observé par M. Fournier. (« Les Gouffres »). De nombreuses mouches voltigeaient autour des cadavres. Au point de vue biologique, il semble que ces abris profonds et obscurs, se trouvant toujours à une température rigoureusement égale toute l'année (en l'occurrence : 14°) puissent permettre à ces diptères d'hiverner en toute sécurité.

Le fond de l'aven est divisé dans sa partie Sud-Ouest par un rocher qui, dans sa partie reliée avec la paroi, montre de petites géodes. La salle du fond est orientée : 130° S.-E.-310° N.-W.

A 5 mètres du fond s'ouvre vers le Nord-Ouest (310°) une galerie dont nous avons dû déboucher l'entrée garnie de colonnes stalagmitiques et qui, après 1 m. 50, débouche dans une salle de deux mètres de long sur 1 m. 50 de large, enduite d'argile. Le fond est recouvert d'une couche épaisse

d'argile. Dans la même direction, remontant vers la surface, un couloir impénétrable conduit à une salle semblable que l'on peut éclairer en passant le bras dans la fissure. Plus haut encore, on voit une fente qui doit laisser passer des eaux chargées d'argile, provenant d'une perte plus élevée que la bouche de l'aven dans le ravin.

Au moment où j'ai pénétré dans l'aven, à 9 heures du matin, il faisait 2° dehors. Aussitôt arrivé au fond, j'ai relevé : 14° cent. La pression barométrique à la bouche était de 749 m/m 5 ; la pression, au fond, de 752 m/m 7.

Aucun fossile, ni aucun ossement présentant un intérêt quelconque n'a été recueilli.

Quelques suintements dans le fond laissent perler quelques gouttes d'eau.

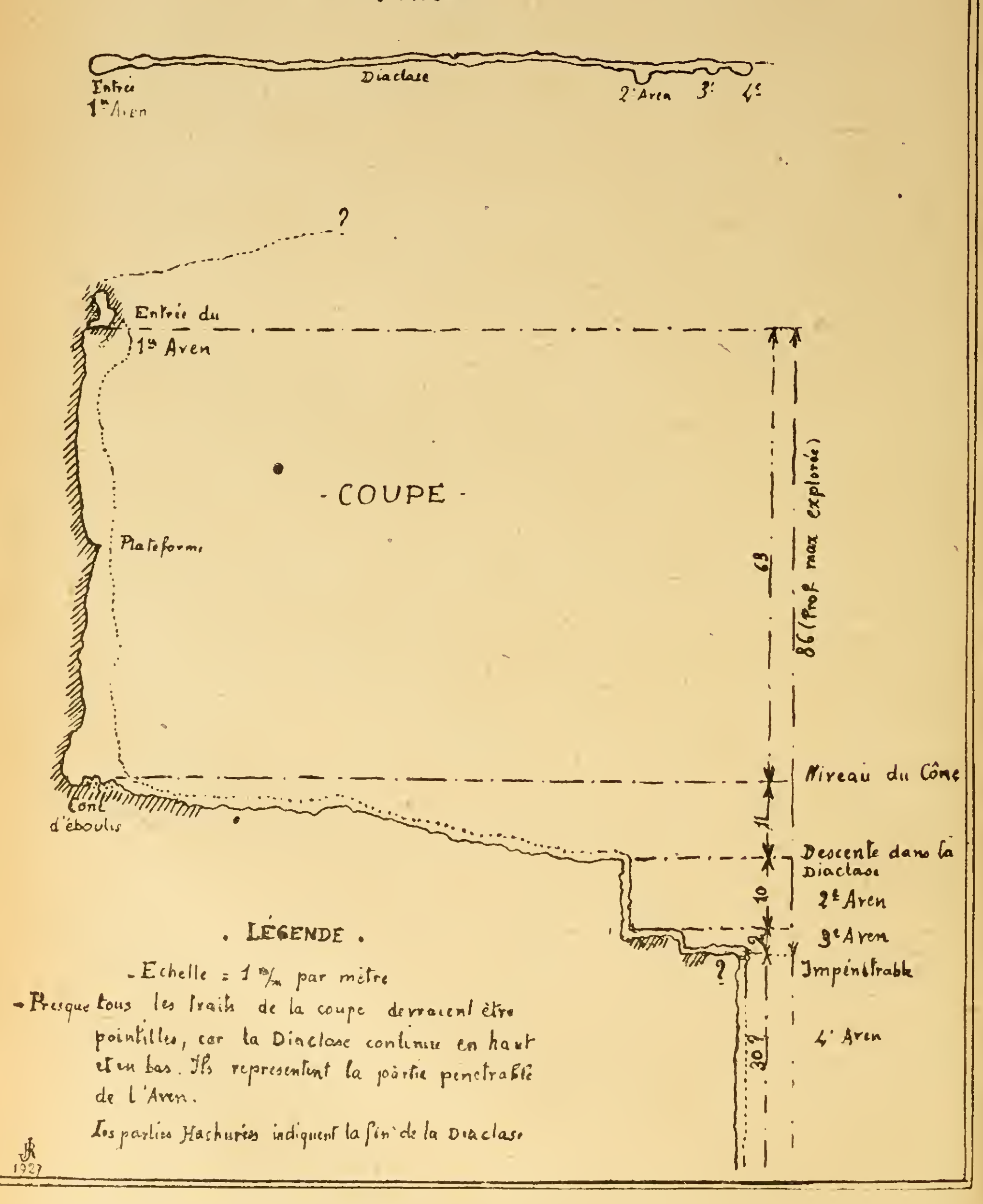
III

Aven du Trou du Diable au Mont-Faron (Var)

Le 11 mars 1927, M. Denizot, préparateur à la Faculté des Sciences de Marseille (Géologie), et moi, avons entrepris la descente dans le *Trou du Diable,* aidés de MM. La Fosse, Ellis, Durbec, et de deux volontaires Sénégalais d'un fort voisin.

J'avais, quelque temps auparavant, fait un sondage qui avait accusé : 32 mètres sur une petite plateforme vers le Sud, et 63 mètres verticalement au milieu.

Muni du matériel nécessaire, vers 9 heures du matin, j'ai commencé la descente et suis arrivé sur la plateforme inclinée que la sonde m'avait signalée. En forme de gorge conique étroite de 0 m. 10 au fond, et inclinée de 30° vers le Nord, cette espèce d'étage avait retenu les échelles que j'ai dû faire descendre jusqu'au cône d'éboulis.


AVEN du "TROU du DIABLE"
- PLAN
Entrée
1er Aven
Diaclase
2e Aven
3e
4e
?
Entrée du
1er Aven
- COUPE -
Plateforme
63
86 (Prof max explorée)
Niveau du Cône
Cone
d'éboulis
11
Descente dans la Diaclase
10
2e Aven
3e Aven
2
Impénétrable
?
30 ?
4e Aven
. LÉGENDE .
- Echelle = 1 m/m par mètre
- Presque tous les traits de la coupe devraient être pointillés, car la Diaclase continue en haut et en bas. Ils représentent la partie pénétrable de l'Aven.
Les parties Hachurées indiquent la fin de la Diaclase
1927

De cet endroit, on voyait, grâce au soleil pénétrant par l'ouverture, l'immense diaclase, large de 0 m. 30 à 2 m. suivant les endroits, et profonde de toute la hauteur mesurée (63 m.), plus une fente étroite remontant au Nord bien plus haut que le porche par lequel j'étais entré.

Continuant la descente, après avoir passé un détroit de 0 m. 25 coupant, à environ 15 mètres du fond, l'aven en deux cheminées, je suis arrivé sur le cône d'éboulis.

Dans cet aven très rapproché d'une grande ville, servant de but aux promeneurs du dimanche, de grosses quantités de pierres sont jetées. La quantité en est telle qu'une carcasse de chien, non encore complètement décharnée, se trouvant sur le bord du cône d'éboulis est recouverte en partie par 0 m. 80 de pierrailles. Un autre cadavre de chien est presque à l'aplomb du trou d'entrée.

Aucun vestige des corps humains tombés, ainsi que le raconte la légende. S'il était vrai, du reste, qu'il en soit tombé, ils seraient recouverts d'un linceul de pierres et de rochers.

M. Denizot m'ayant rejoint par la même voie, nous avons poursuivi vers le Nord où la diaclase semblait continuer, toute issue n'existant pas ailleurs.

Mettant près d'une heure pour faire une cinquantaine de mètres, étant donné l'extrême étroitesse des fissures dans lesquelles nous progressions, et les « verrous » nous obligeant à des contorsions de lézard, nous arrivons à un autre aven de 10 mètres de profondeur à pic. Jusque là, nous avions continuellement chevauché la diaclase descendant au-dessous de nous jusqu'à une profondeur inconnue et immesurable ; au-dessus de nos têtes, cette même fente se continuait verticalement.

Nous entreprenons alors la descente dans ce deuxième gouffre. Arrivés en bas, nous remarquons que vers le Nord

on peut, si on retire des rochers d'une petite fente, se glisser encore plus bas. Nous commençons à essayer de desceller les roches, mais un enduit stalagmitique ancien les retient et c'est à grand peine qu'avec des chocs répétés et une corde nous arrivons à nous faire un passage.

Pénétrant alors dans ce petit trou, pas plus large qu'une entrée de foudre, nous trouvons deux mètres plus bas un autre aven, mais si étroit que nous ne pouvions songer à y pénétrer. Un sondage approximatif au son nous a donné, sur une moyenne de 10 essais, 8 secondes pendant lesquelles on entend la pierre ricocher de paroi en paroi ; nous estimons à 30 mètres au moins ce nouveau gouffre.

Comme du point d'où nous sondons nous sommes déjà à 86 mètres, d'après le baromètre Goulier-Richard, le total de la profondeur du *Trou du Diable* serait de 116 mètres.

Deux squelettes de rats gisaient au point le plus bas sur une pierre.

Une des curiosités de cet aven est la couche de poussière blanche qui recouvre les parois. Cette poussière est constituée par de la concrétion calcaire, broyée, absolument anhydre, contenant des traces de sesquioxyde de fer. Cette poudre très mobile gênait un peu la respiration, malgré les courants d'air circulant dans cette diaclase. La présence de cette poussière prouve que, depuis longtemps déjà, l'eau ne pénètre plus ou ne suinte plus le long de ces roches.

Comment s'est-elle formée ? Il est vraisemblable que, de temps à autre, des éboulements provenant des parties élevées des fissures, provoquent un broyage de pierres contre les parois.

Des mouches bleues, sorties de leur léthargie hivernale, venaient se brûler les ailes aux lampes, ce qui corrobore une fois de plus ma théorie entomologique sur l'hivernage des mouches à viande dans le silence et la nuit de ces profon-

deurs terrestres, ajoutant à ces conditions nécessaires la température régulière de 13°.

Aucune faune cavernicole ne fut aperçue. Cette absence est due probablement au manque d'humidité.

Pas de stalactites ni de stalagmites.

Ne trouvant plus moyen d'avancer, nous reprîmes le chemin du retour. Sans ennuis, nous avons pu remonter à la surface vers 14 heures.

M. Denizot, géologue distingué, pense que la diaclase orientée Nord—20° Est—Sud est située dans le Valanginien (Néocomien, base du Crétacé) et qu'à l'époque miocène, l'eau circulant sur un plateau aujourd'hui disparu s'écoulait par cette faiblesse du sol vers la mer.

Les pressions barométriques étaient : à la bouche 743 m/m 3 ; au fond (cône d'éboulis) : 749 m/m ; extrémité du parcours : 750 m/m 7. — Température au niveau du cône d'éboulis : 11° ; température extérieure au moment de l'entrée : 10°.

Robert de JOLY.

Description d'un bracelet de l'Age du Bronze

La Provence est relativement pauvre en objets de l'Age du bronze. L'inventaire des dépôts de cet âge, annexé au *Manuel d'archéologie préhistorique* de Déchelette, ne mentionne, en dehors de quelques trouvailles faites dans les Alpes-Maritimes, qu'un gisement situé à Auribeau (Vaucluse) qui a fourni quelques débris et un autre gisement très mal connu à Saint-André-les-Alpes (B.-A.). Cette pauvreté de notre région contraste avec la richesse relative de la Normandie, de la Bretagne et de la région bordelaise. Aussi m'a-t-il semblé qu'il y aurait quelque intérêt, bien qu'il n'ait pas été découvert en Provence, mais dans une région des Cévennes peu éloignée, à vous présenter et à étudier devant vous un bracelet appartenant à ma collection personnelle, dont la trouvaille remonte déjà à une quinzaine d'années, mais que je n'avais pas eu l'occasion de décrire et de publier jusqu'à ce jour.

Le bracelet que j'ai l'honneur de vous présenter et dont vous trouverez ci-joint la reproduction au trait en vraie grandeur, a été trouvé par mon regretté frère, le Dr André Romieu, d'Avignon, et moi-même au cours d'une fouille que nous avons effectuée, pendant l'été de 1911, d'une petite grotte sépulcrale située dans la commune de Meyrueis (Lozère).

Cette grotte est située à 300 mètres environ du village de Meyrueis, sur la rive gauche de la Jonte, dans les escarpements dolomitiques du Causse Noir. Elle est de petites dimensions ; sa largeur oscillant entre 1 et 2 m. et sa profondeur étant de 3 mètres environ. D'accès difficile, cette grotte ne paraît pas avoir été découverte et fouillée avant

nous. Nous avons constaté en effet l'intégrité d'une fine couche stalagmitique recouvrant le sol de la grotte et montrant que l'ossuaire était inviolé.

Nous avons pratiqué une fouille méthodique qui nous a fourni un assez grand nombre d'ossements appartenant à trois individus au moins : un sujet du sexe masculin assez âgé, un deuxième sujet dont nous n'avons pu préciser le sexe, mais probablement féminin, âgé d'une vingtaine d'années, un troisième sujet, une femme adulte atteinte de lésions pathologiques du rachis (mal de Pott). La taille de ces trois sujets, mesurée sur un grand nombre d'os était faible et oscillait entre 1 m. 55 et 1 m. 58.

Nous avons été frappés par l'absence complète de crânes ou de fragments de crânes, la tête n'étant représentée que par deux maxillaires inférieurs qui avaient été déposés côte à côte, tout au fond de la grotte, et se trouvaient profondément engagés sous une roche en surplomb au point qu'il fallut faire effort pour les en retirer. Les ossements semblaient déposés sans ordre et tous les squelettes étaient incomplets, comme s'il s'agissait d'une sépulture secondaire, les ossements ayant été cachés dans la grotte assez longtemps après une première inhumation. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Nous avons donné, mon frère et moi, la totalité des ossements contenus dans cette grotte sépulcrale et les fragments de poterie qui les accompagnaient au Conservatoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine de Montpellier où ils occupent une vitrine spéciale. Nous avons publié la description détaillée de ces ossements et des lésions qu'ils présentent dans le *Montpellier-Médical* du 16 juin 1912. Nous n'avons conservé par devers nous que le bracelet de bronze que j'ai l'honneur de vous présenter, qui permet avec les fragments de poterie de dater la grotte sépulcrale de Meyrueis.

Ce bracelet se trouvait au contact d'un tibia sur lequel il a laissé une trace verdâtre. C'est un bracelet de bronze massif, à belle patine verte, pesant 25 grammes, ouvert, à bouts rapprochés, à section ovale et orné de gravures à décors géométriques.

Ce décor figure un motif qu'on retrouve assez souvent au IIe et au IIIe âge du bronze. Les motifs de décoration étaient assez restreints et les bijoutiers de cette époque se répétaient souvent, ornant les bracelets de losanges, de portions de cercle, de dents de loups, de hachures. Ce n'est qu'à une époque ultérieure, vers la fin de l'Age du bronze qu'on voit apparaître la grecque dans l'art ornemental.

Par sa forme, sa facture et sa décoration, le bracelet de Meyrueis peut être rapproché de trois des bracelets de la belle trouvaille de Vinol, commune de Bard (Loire), où l'on a découvert dans un vase 49 bracelets déposés aujourd'hui au musée de la Diana à Montbrison.

Parmi ceux-ci il en est trois au moins dont l'ornementation est très analogue, avec la seule différence que le motif qu'on trouve trois fois ici se trouve répété quatre fois sur deux bracelets de Vinol et six fois sur le troisième ; mais le motif est exactement le même. Ce motif décoratif est formé de deux cordes ou de deux bandes couvertes de hachures disposées en guirlandes se faisant face et par suite séparées entre elles par des espaces en forme de triangles opposés par le sommet ou de sabliers, chaque motif étant séparé du suivant par trois traits.

Par son type de bracelet ouvert, à extrémités obtuses et rapprochées, par sa décoration dont le mode apparaît déjà au IIe Age du bronze, l'archéologie permet de faire remonter ce bracelet au début du IIIe Age du bronze.

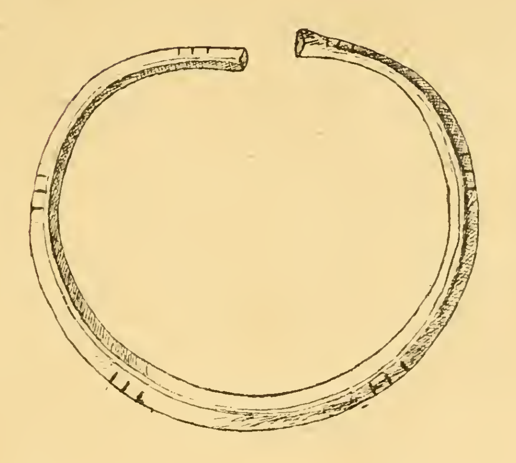
Les fragments de vases qui accompagnaient les ossements ne font que confirmer cette estimation. Ils sont représentés par quelques débris de poterie grossière à pâte noire

BRACELET
de la Grotte sépulcrale
de MEYRUEIS.



1.

2.



3.

1. Projection verticale.
2. Projection horizontale.
3. Coupe.

----

et cristaux de calcite, faite à la main. Un des fragments porte un tubercule plein, ornementation considérée comme assez caractéristique du IIIe Age du bronze. D'autre part la sépulture dans les grottes est assez rare à cette époque, même dans les Cévennes où elle fut surtout usitée au Ier et au IIe Ages du bronze. Ce détail nous permet de faire remonter la sépulture de Meyrueis à une époque ancienne du IIIe Age du bronze, sinon à la fin du IIe Age. Si nous adoptons la chronologie de Montelius, c'est donc à seize siècles environ avant l'ère chrétienne que nous devons faire remonter ce bracelet qui, s'il n'est pas d'une extrême rareté, nous a paru cependant digne d'être signalé à cause de son bel état de conservation.

Le musée de Saint-Germain-en-Laye, si riche en bracelets de bronze gaulois de l'âge du fer, l'est beaucoup moins en ce qui concerne l'âge du bronze proprement dit, quoique on y rencontre quelques superbes échantillons. Sous le n° 35.679, on trouve dans la salle III un bracelet assez semblable à celui de Meyrueis, recueilli avec quelques autres dans les tumuli de l'Aveyron par mon regretté maître Em. Cartailhac et donné par lui au Musée des Antiquités nationales. Cet auteur le rapporte au IIe Age du bronze. Son état de conservation laisse d'ailleurs à désirer ainsi qu'il arrive souvent pour les objets provenant des *tumuli*.

D'autre part le bracelet de Meyrueis est remarquable aussi par sa circonférence relativement réduite, ne dépassant pas 15 cm., ce qui correspond à un petit poignet et à des attaches fines. Ce détail est à rapprocher de ce que nous a montré l'examen des métacarpiens et des métatarsiens qui indique, chez ces sujets de taille réduite, des mains et des pieds de petites dimensions. Il s'agit là sans doute d'un caractère de race. On sait, en effet, et c'est un fait d'observation courante mais que l'anthropologie n'a pas encore éclairci, que les épées de l'âge du bronze ont des

poignées de très petites dimensions, pas assez larges pour nos mains actuelles et faites tout au plus pour des mains analogues à celles des Hindous.

A ces différents titres, le bracelet de Meyrueis m'a paru digne d'attirer votre attention et de vous être présenté.

Dr Marc ROMIEU,
Professeur à l'Ecole de Médecine.

BIBLIOGRAPHIE

Bale (Katharina), Professeur suppléant à l'University College, Pietermaritzburg, Natal, docteur de l'Université d'Aix-Marseille. — *La Provence à travers l'œuvre d'Alphonse Daudet.* — Un vol. in-8° raisin. Imprimerie Universitaire de Provence, Aix, 1927. Prix : 12 fr.

L'attirance produite par la Provence sur tous ceux qui, des régions moins favorisées par la nature, viennent séjourner plus ou moins longtemps sous son ciel lumineux, est un fait connu depuis longtemps. L'auteur de cette thèse de doctorat nous montre comment, d'un Nimois languedocien d'origine cévenole et ardéchoise, Alphonse Daudet, « la gueuse parfumée » fit un de ses meilleurs enfants, à l'ombre du fameux moulin et sous l'influence bienfaisante de son fils préféré Frédéric Mistral. Par un choix judicieux de citations, montrant qu'elle connaît à fond l'œuvre de son auteur, Mlle Bale nous décrit « La Provence à travers l'œuvre d'Alphonse Daudet ». Ce n'est pas seulement un froid et impersonnel devoir d'élève ; nous y trouvons ses propres sentiments d'admiration et d'amour pour cette Provence et sa vieille capitale intellectuelle d'*Azais.* On sent, à chaque page, que cette Sud-Africaine est conquise aussi bien par le soleil provençal que par la vie « pagane » et française qu'elle s'est assimilée dans les vieilles rues et les majestueux hôtels d'Aix. « Nous retrouvons, dit-elle, dans l'œuvre de Daudet des visions qui nous rappellent notre pays »... « Cette ressemblance se trouve encore au point de vue du tempérament des habitants ». Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que Mlle Katharina Bale se retrouve un peu chez elle en Provence, bien qu'elle nous déclare — chose discutable — que le fond de la race boër est plutôt germanique. Les protestants provençaux des bords de la Durance, chassés de leur pays par les terribles massacres du président d'Oppède, en 1545, se réfugièrent en Hollande. De là bon nombre d'entr'eux partirent fonder la colonie du Cap. Leurs familles, les plus anciennes de la race boër actuelle, ne sont pas éteintes. Elles tiennent, dit-on, encore une place des plus honorables dans ce peuple. Un lointain ascendant provençal n'au-

rait-il pas transmis à Mlle Katharina Bale quelques gouttes de ce vieux sang français, gréco-latin d'origine? Ce serait peut-être l'explication la plus simple de la facilité montrée par cet auteur à s'assimiler les œuvres de nos littérateurs méridionaux. Son amour profond de la terre provençale « un des plus beaux coins du monde », n'est-il que de l'atavisme ? — Dr L. MALZAC.

Le Tombeau de Laurent-Vibert. Un vol. in-4°, 184 pp. orné de 12 planches en phototypie, imprimé par M. Audin et Cie de Lyon, 1926.

Universitaire, industriel, voyageur, bibliophile, amateur d'art, bâtisseur, cet animateur incomparable que fut Robert Laurent-Vibert, méritait de ses amis un *In memoriam* exceptionnel. C'est ce qu'ils ont magnifiquement réalisé dans ce « Tombeau » qui porte en frontispice une stèle romaine avec cette inscription: « Aux mânes de Laurent-Vibert Nous avons dressé cette stèle — Nous ses amis compagnons de voyage — car c'est lui qui a rebâti — pour nous — et l'honneur de son ombre — un château romain de Provence ». De fait, ce livre est consacré entièrement à la vie, aux œuvres et aux idées du disparu et à ce château de Lourmarin qui est devenu, par les circonstances, un lieu de pélerinage pour ceux qui ont le culte du passé provençal.

L'ouvrage débute par un inédit de Laurent-Vibert: *Jules César et Cicéron*, où se retrouve l'essentiel des idées politiques de l'auteur. On sait que Laurent-Vibert avait été frappé, au cours de ses voyages, du manque de continuité de la politique extérieure de la France. Il en avait cherché les raisons et les avait trouvées dans les changements ministériels trop fréquents dans notre pays. De là à conclure à la nécessité d'un gouvernement stable et fort, il n'y a qu'un pas.

C'est pour cela que, peu après la guerre, Laurent-Vibert se ralliait à l'Action Française et aux idées de Charles Maurras, dont il devait rester jusqu'à sa fin tragique un ferme protagoniste.

Le reste du volume comprend des vers d'Henri Bosco, des souvenirs biographiques de l'ami d'enfance du disparu, Alphonse Prelle, un intéressant aperçu de Charles Maurras sur l'évolution politique de Laurent-Vibert, un exposé aussi complet que remarquable de ses « disciplines » par Stéphane Gayet, des aperçus sur ses opinions religieuses et sociales, par Auguste Cavalier et Jacques Reynaud ; Poidebard et Gabriel Bonvalot nous exposent ses vues sur l'Orient et la politique coloniale française ; Joseph de Saint-Rapt parle du « Soldat », A. Jardé et Henri Bosco, de

l' « humaniste », Georges Rémond et Jacques Copeau, de l' « ami », et Noël Vesper, du « Maître de Lourmarin ». Edouard Aude dit quels furent les travaux de Laurent-Vibert. Le recueil se ferme sur des vers émus de Noël Vesper.

Un beau portrait — combien expressif ! — et onze planches ornent le volume. Ces planches nous montrent des aspects variés du vieux château de Lourmarin, de cette ruine croulante dont l'énergie et le goût de Laurent-Vibert, unis à de puissants moyens matériels, ont fait une des merveilles de la Provence.

Grâces soient rendues aux architectes de ce « Tombeau », qui ne renferme aucune dépouille mortelle, mais bien l'âme impérissable d'un grand Français. Ses amis lointains, ses amis inconnus le verront revivre dans ces pages où ils pourront puiser d'amples enseignements d'un patriotisme, d'un sens civique et d'un humanisme des plus sûrs.

Notre reconnaissance va en particulier à M. Alphonse Prelle et à M. Georges Rémond, exécuteurs testamentaires de Robert Laurent-Vibert, auxquels notre Société est redevable du don de ce bel ouvrage, et qui sauront garder avec vigilance dans le vénérable château de Lourmarin le souvenir du maître disparu.— J. REYNAUD.

COMBARNOUS (Victor). — *Notes et Souvenirs : L'Histoire du Grand-Théâtre de Marseille, 31 octobre* 1787-13 *novembre* 1919. Marseille, Imprimerie Méridionale, 1 vol. in-8°, 370 pp., 1927.

La musique d'opéra a toujours fait les délices des Marseillais qui n'ont jamais cessé de se porter en foule aux représentations de la « Salle Reyer ». Mais avant que notre première scène lyrique eût reçu le nom de l'illustre auteur de *Sigurd*, avant même qu'elle s'appelât « le Grand-Théâtre », alors qu'elle était tout simplement connue sous le nom de « Salle Beauvau », nos concitoyens se pressaient pour aller entendre les tragédies lyriques de Glück ou de Lemoine, moyennant 12 sous au paradis, 1 livre au parterre, ou 3 livres et 12 sous au parquet. Aujourd'hui le prix des places est plus élevé, mais pas plus que de nos jours l'exploitation d'un théâtre n'était au XVIIIe siècle une affaire très rémunératrice. Il y avait intérêt à savoir au point de vue artistique et au point de vue financier quel avait été le passé de notre première scène.

Notre sympathique confrère M. Victor Combarnous s'est attaché à écrire cette histoire et il nous donne un livre fort attrayant où sont rappelés avec beaucoup de précision les fastes de notre vieux « Grand-Théâtre ».

Construit sur les terrains de l'ancien Arsenal de 1784 à 1787, pour le prix de 1.278.000 livres, il fut inauguré le 1er avril 1787 en présence du maréchal prince de Beauvau, gouverneur de Provence, dont le nom fut donné à la salle. Le programme avait comporté un à-propos en un acte et en vers : *L'Union du Commerce et des Arts*, le *Tartufe*, de Molière, et un opéra-bouffe en un acte : *La Mélomanie*, de Champein.

Mais bien vite le théâtre devint le champ où se faisaient jour les opinions politiques, alors très vibrantes, et les représentations étaient le prétexte de manifestations dans les sens les plus divers. Un jour même, en 1793, la municipalité décidait que chaque décadi, une représentation gratuite serait donnée au Grand-Théâtre, appelé alors Théâtre-Brutus. Mais ces représentations populaires ne répondirent pas au but qu'on s'était proposé. Le spectacle donnait lieu à « des assemblées tumultueuses où l'honnêteté et la politesse règnent peu, où les vociférations écartent les citoyens paisibles, où des hommes semblent accourir pour effrayer les artistes, alarmer les bons citoyens et dégrader les loges ». Et les spectacles gratuits furent supprimés.

Depuis lors, et tout le long du XIXe siècle, l'histoire du Grand-Théâtre fut surtout celle de ses directions successives et des efforts méritoires prodigués pour monter des spectacles propres à satisfaire les exigences de l'art et celles du public. Ce n'était pas toujours facile. M. Victor Combarnous a su réunir une documentation remarquable sur les luttes continuelles menées par les directeurs contre la menace perpétuelle du déficit dont bien peu surent se garer. L'auteur cite avec admiration le directeur Prat pour avoir réussi — fait assez rare au théâtre — à faire fortune pendant la seule saison 1810-1811. La plupart de ses prédécesseurs et de ses successeurs arrivèrent à peine à boucler leur budget avec l'aide d'importantes subventions municipales.

Pourtant les saisons brillantes ne manquèrent pas au cours des cent-trente-deux années qui ont marqué la vie de notre théâtre. Faut-il rappeler notamment celles qui eurent lieu sous la direction Halanzier, pendant le second Empire, sous la direction Husson, un peu plus tard, sous les directions Campocasso, Stoumon et Calabresi, Valcourt, et — pourquoi pas ? — Saugey. M. Combarnous s'étend naturellement sur la période qu'il a le mieux connue et nous revivons avec lui l'époque héroïque où les « débuts » des nouveaux artistes étaient parfois l'occasion de tumultes innénarrables, dont les habitués de l'opéra se rappellent le souvenir avec attendrissement.

Les anecdotes ne manquent pas au cours de ce gros volume qui nous apprend, entre autres curiosités, l'origine du terme marseil-

lais de « resquilleurs » appliqué aux spectateurs qui entrent sans avoir payé leur place: lors de la création du *Prophète*, en 1850, on avait dit: « *Aco es lei resquillaïre* », en parlant des jeunes gens engagés pour glisser le pas des patineurs et qui entraient par la porte du public.

M. Combarnous semble faire finir, avec l'incendie du 13 novembre 1919, l'existence de notre Opéra Municipal. Si différente que soit la nouvelle salle, nous ne pouvons nous empêcher d'y retrouver encore une scène comme dans l'ancienne et sur cette scène, nombreux sont encore les artistes qui ont su charmer le public avant et après le fatal sinistre.

Nous ne saurions dire tout l'intérêt que nous avons pris à mieux connaître le passé du Grand-Théâtre. Sera-t-il permis d'exprimer un regret à l'auteur ? Pourquoi a-t-il borné son index alphabétique à la liste des œuvres créées au Grand-Théâtre? Un index général eut rendu son livre encore plus précieux à ceux qui s'intéressent à l'histoire de Marseille et à l'histoire de l'art. — J. M.

Chambre de Commerce de Marseille. — SOUVENIRS ET NOTES ARTISTIQUES. — Une brochure in-8°, de 55 pp. avec quatre reproductions en phototypie. Marseille, Société Anonyme du *Sémaphore* de Marseille, 1927.

Voici une élégante plaquette qui montrera que la vieille institution commerciale de Marseille ne néglige pas les choses de l'art. L'histoire de la Chambre de Commerce est bien connue par les remarquables travaux de MM. Paul Masson, Louis Bergasse et Joseph Fournier. Une brève notice suffisait donc pour rappeler au grand public ce que fut le passé de cette illustre compagnie.

La partie la plus neuve et la plus intéressante est un « catalogue des tableaux et gravures placés dans les locaux de la Chambre de Commerce ». Certes, bien peu de personnes eussent songé à chercher dans l'austère Palais de la Bourse les pièces artistiques que nous révèle ce bref catalogue qui n'est, paraît-il, que l'extrait d'un catalogue manuscrit. Les tableaux qui y sont décrits avec précision constituent un ensemble documentaire des plus précieux. Peut-on supplier une fois de plus la Chambre de Commerce de songer à réaliser enfin la salle de musée dont nous entretenait déjà avant la guerre l'un des plus éminents présidents que cette compagnie ait eus, M. Adrien Artaud? Le public marseillais saurait apprécier à sa juste valeur l'effort artistique déployé par la Chambre sous cette présidence, ainsi que sous celles de ses deux successeurs, MM. Hubert Giraud et Emile Rastoin. — J. M.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

Gustave FAGNIEZ. — Bien que né à Paris, le 6 octobre 1842, on peut considérer ce grand historien comme un de nos compatriotes. Nombreuses étaient ses attaches en Provence, où il était propriétaire d'un important domaine, et où il ne comptait que des amis. L'âge n'avait point affaibli ses facultés, et deux mois avant sa mort — survenue à Meudon le 18 juin 1927 — il donnait encore un article à la *Revue des questions historiques*.

Ses nombreuses études d'histoire économique l'avaient amené à étudier le rôle de Marseille, et la part faite dans son œuvre à l'histoire du négoce de notre ville est importante. On en fait la remarque principalement dans le bel ouvrage qu'il a consacré à l'*Economie sociale de la France sous Henri IV*, où il étudiait le relèvement progressif de la France après plus de cinquante années de luttes intestines.

Gustave Fagniez avait été élu en 1901 à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, au fauteuil du duc de Broglie. La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence se devait de rendre hommage à la mémoire de ce savant éminent dont la presse a été unanime à saluer la vie si bien remplie.

***

L'ÉTENDARD DE LA VILLE DE MARSEILLE EN 1619. — On connaît l'origine des armes de la ville de Marseille, dont le chapitre XIV du livre IV des Statuts de la ville faisait une obligation aux navires du port d'arborer les couleurs. Mais ce qu'on sait moins, c'est qu'outre ce pavillon dont l'usage se perdit dans le courant du XVIe siècle, la ville fit broder en une circonstance solennelle un magnifique étendard dont nous trouvons la description dans un acte du 7 novembre 1619[1]. La voici : « Un grand estandar de poupe damas bleu, sur lequel est deppainct l'image Nostre-Dame, Sainct-Jean et Sainct-Louis, avec les armoiries du Roy, de Monsei-

[1] Arch. mun. de Marseille. BB. 64, f° 88 v°.

gneur le Duc de Guise[1] et du dict Marseille, semé de fleurs de lis et fueilhages d'or, garni de son aste, et franges d'or et de soye... »

Cet étendard avait été commandé[2] pour servir à l'armement fait en 1616, aux frais de la ville et du commerce de Marseille, pour courir sus aux pirates barbaresques et dont le commandement avait été confié au capitaine corse Jacques de Vincheguerre, chevalier de Malte. Celui-ci fit voile, dit Ruffi, « le 5e de mars de la « même année, mais avant que de partir il assista à une messe « solennelle célébrée par l'évêque de Marseille qui bénit l'éten- « dart de France et le donna aux consulz qui le lui remirent « entre les mains ». Ruffi commet certainement une confusion en parlant de l' « étendart de France ». C'est de celui décrit plus haut qu'il s'agit.

Il dut quelque peu souffrir au cours de la campagne. Et cependant, en 1619, il devait encore faire bonne figure, bien qu'« uzé « et rompu sur les dictes armoiries », car M. le comte de Césy, nommé ambassadeur pour le Roi près la Porte Ottomane, le fit demander en prêt au Bureau du Commerce, pour l'armement du galion le *Saint-Lazare* qui devait le transporter à Constantinople. Jean Brée, capitaine du dit vaisseau, s'engageait d'ailleurs à rendre l'étendard dès son retour et offrait même la caution du sieur Louis Savournin, un des notables de la ville.

Le Bureau du Commerce sentit tout le prix de l'honneur que l'ambassadeur faisait ainsi à la ville. Le 7 novembre 1619, il prenait la délibération suivante :

« A quoy a esté résolu et délibéré que, puisque c'est le service de Sa Majesté et l'honneur de la ville que le dict vaisseau s'en ailhe en bon equipaige au dict Constantinople porter le dict sieur ambassadeur, ledict estandar sera délivré au dict Brée en passant par luy obligation soubz la caution du dict sieur Savournin, de rendre à la dicte ville iceluy estandar incontinant après le retour du dict vaisseau à bon sauvement en ceste dicte ville, et si le dict vaisseau ne vient finir son voyage au dict Marseille, qu'il s'oblige de mander le dict estandar par la première comodité de vaisseau ou barque qu'il treuvera s'en venant en ceste dicte ville, le tout au risc, périlh et fortune maritime de dicte communauté[3] ».

Le même jour le patron Jean Brée et son *ploige* contractaient obligation conforme vis-à-vis de la ville, pour cet étendard, et

[1] Gouverneur de Provence.

[2] Il n'a pas été possible de retrouver son coût dans les comptes de la ville.

[3] Arch. mun. de Marseille, BB. 64, f° 88

s'engageaient à « icelay rendre bien condictionné comme ils le reçoivent ».

Effectivement, l'étendard fut restitué le 2 octobre 1620, « avant midy ». Les consuls le reçurent des mains de Louis Saveurnin, s'en déclarant « pour bien contens et satisfaicts ». Et après un acte de décharge solennelle, « le dict estandar a esté remis par lesdictz sieurs Consulz aux Archifz de la dicte maison commune, ainsi qu'ils ont dict...[1] » N'y serait-il pas encore, par hasard? — Jean REYNAUD.

⁂

En donnant le compte rendu sommaire d'une séance récente de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le *Temps* du 5 juin 1927 a publié la note suivante: « Une controverse s'est élevée entre érudits sur l'origine d'un mur exhumé jadis lors de fouilles pratiquées à Marseille. M. Clerc, dont M. C. Jullian présente les conclusions, estime que ce mur est d'origine hellénique, contrairement à la thèse défendue par un érudit qui voulait en faire une construction du temps de Louis XIV ».

Ainsi qu'on le pense, il s'agit du fameux « mur grec » qui a déjà fait couler tant d'encre. La discussion roule autour de la présence (ou de l'absence) de mortier d'assemblage entre les pierres. Souhaitons que la publication prochaine de mémoires sur la question permette enfin d'emporter la conviction de tous ceux qui s'intéressent au très vieux Marseille.



Poursuivant ses investigations dans les environs de Rognac, M. Paul Chanfreau a relevé au château de la Tête-Noire, au jambage d'une fenêtre du rez-de-chaussée, deux gravures sur pierre de Calissanne, représentant deux fers de mulet. La gravure semble avoir été faite avant la mise en place de la pierre. La pince des fers est tournée vers le sol. On retrouve là une de ces gravures faites au XVII[e] siècle par des maréchaux-ferrants ou des forgerons accomplissant leur tour de France. La chapelle des Parisiens à la Sainte-Baume, datant de Louis XIII, et la descente de la crypte à Saint-Maximin sont criblées de ces fers accompagnés d'initiales.

Toujours au château de la Tête-Noire, à l'intérieur de la fenêtre placée au-dessus de la porte d'entrée de la vieille chapelle,

[1] Arch. mun. de Marseille. BB. 64, f° 89.

sous un blanchiment de chaux, on retrouve un plan des environs de l'édifice, avec divers noms de personnes — dont un de curé — et des millésimes dont celui de 1620. Ces « graffiti » paraissent curieux à signaler.

***

On possède des portraits de presque tous les intendants de Provence depuis celui du premier président d'Oppède qui en remplit les fonctions sous Louis XIV, jusqu'à celui de Sénac de Meilhan. De La Tour fils, on ne connaissait la physionomie que par l'effigie qui figure sur la fameuse médaille des Etats de Provence de 1788, et l'on pouvait supposer que tous ses portraits avaient été détruits lorsque ce remarquable administrateur fut submergé sous la tempête d'impopularité qui s'abattit sur lui en 1789.

La versatilité des hommes a cependant épargné un portrait à l'huile de Charles-Jean-Baptiste des Galois de La Tour de Glené. M. Maurice Raimbault, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, conservateur du Musée et de la Bibliothèque Arbaud, à Aix, nous signale qu'il existe encore en bon état à l'Hôtel de Ville de Salon.

Il eût été regrettable que la Provence n'ait pu conserver la physionomie de cet intendant de tous points remarquable, qui administra le pays de 1744 à 1771, et, après une interruption de quatre ans, de 1775 à 1790, soit en tout durant quarante-deux années !

***

Les démolitions des quartiers de derrière la Bourse avaient déjà mis à découvert le mur grec. Est-il grec ? On nous le dira peut-être quelque jour. Ne l'est-il pas ? Certains l'ont déjà dit.

Les mêmes travaux d'édilité ont également fait surgir une tour, bien connue des amis du vieux Marseille sous le nom de « tour à plomb ». Des archéologues, généralement très avisés, se demandaient si ce n'était pas une tour des vicomtes de Marseille. La question ainsi posée paraissait avoir un intérêt archéologique évident. La réponse en présente infiniment moins. L'édifice en question est simplement la tour d'un nommé Sicard qui, vers 1828 ou 1829, établit rue de l'Etrieu n° 10 une usine à plomb qui nécessita la construction de cette tour, utilisée à la fabrication de la grenaille.

Durant soixante ans, de 1828 à 1888, il y eut une succession de fabricants de grenailles qui se servirent de la tour. Le dernier fut M. Holagray. Après lui, on cessa d'utiliser le bâtiment au point de vue industriel, et ses quatorze étages furent aménagés en logements ouvriers. C'était le « gratte-ciel » marseillais.

La tour va être démolie. Les archéologues n'épilogueront plus sur son compte. C'est grand dommage, car si elle avait duré encore quelques siècles, elle aurait acquis de l'ancienneté...

*
**

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler que la Chambre de Commerce de Marseille vient de publier, entre autres choses, deux carnets de cartes postales dont l'un, comprenant douze numéros, est intitulé *Souvenirs historiques sur le port et la Chambre de Commerce de Marseille.* Il y a là quelques documents d'archives, la reproduction de la gravure du vaisseau offert au Roi par la Chambre en 1782, des vues de Marseille de 1570 et 1630, une vue du port et de l'Hôtel de Ville au XVIIIe siècle, les deux célèbres gravures de Vernet représentant l'entrée et l'intérieur du port en 1760, le port de Marseille en 1820, d'après Garneray, et le Vieux-Port vers 1860, où l'on voit un prodigieux foisonnement de mâtures de navires.

Quelques-unes de ces vues avaient déjà été reproduites par le Comité du Vieux-Marseille, dont les cartes postales sont aujourd'hui épuisées.

COURRIER

de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence

---

M. E. Rolants, secrétaire-archiviste de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1, rue de Denain, à Lille, désirerait avoir des renseignements sur un mathématicien du nom de Renaux, ancien élève de l'Ecole de Mathématiques (créée à Lille en 1763). Ce Renaux se serait établi à Marseille et annonçait dans une affiche publiée en 1786 de *Nouvelles pièces et expériences de Mechanique, de Physique et de Chymie*. — Permis d'imprimer et d'afficher fut obtenu de l'échevin Davin. L'affiche sortait des presses de Jean Mossy, père et fils, imprimeurs du Roi et de la ville.

La plupart des sujets annoncés par Renaux sont très curieux et les solutions qu'il semble promettre n'ont pas encore été trouvées. L'affiche découverte à Lille précédait-elle un ouvrage correspondant à l'annonce faite? Retrouverait-on à Marseille une trace de ce savant? Quelles fonctions, quel métier exerçait-il dans notre ville? Autant de questions auxquelles les érudits marseillais pourront peut-être répondre à la très grande satisfaction de leur distingué confrère de Lille.

Imprimerie F.-N. Nicollet — 5, Rue Emeric-David — Aix

L'Administration des Communes au XVII[e] siècle

Lourmarin

Les édiles de la commune de Lourmarin, en Vaucluse, au début de l'an de grâce 1648, ne devaient pas s'entendre entr'eux sur leur rôle respectif d'administrateurs, car ils s'adressèrent au Parlement d'Aix pour lui faire établir un règlement définitif destiné à assurer une gestion régulière des affaires publiques de leur village.

Le Parlement répondit aussitôt à ce désir par la nomination d'un fonctionnaire de sa juridiction que ses titres et son expérience désignaient à l'élaboration du règlement sollicité.

En effet, le Procureur du Parlement, par un acte daté du 31 mars 1648, nomme le premier et le plus prochain juge Royal du lieu de Lourmarin, Messire Louis Joannis, docteur en droit, avocat en la Cour, juge Royal de la ville de Pertuis, comme très capable de poursuivre heureusement cette affaire de règlement municipal.

A cette fin, Messire Louis Joannis se rend avec son greffier au village de Lourmarin où ils descendent, tous deux, à l'hostellerie de la Croix d'Or.

Chose digne de remarque, depuis cette époque, c'est-à-dire depuis trois siècles, la maison de cette hostellerie a conservé sa même destination et son enseigne de la Croix d'Or à peine effacée sous un badigeon malencontreux.

Messire Joannis ne perd pas de temps ; il fait dresser une liste des pères de familles capables de prendre de sages décisions et il les convoque à la maison commune.

Il faut bien spécifier que le titre de père de famille est exigé pour figurer sur la liste ; car, au cours du rapport du juge, ce titre y est toujours mentionné et à plusieurs reprises.

Cette liste paraît avoir été établie avec beaucoup de soins ; nous y trouvons les ascendants de bien des familles Lourmarinoises.

Elle comprend en tout 55 personnes, 55 pères de famille.

L'organisation du Conseil d'administration de la commune est définie par un modèle de règlement que le juge a apporté pour être soumis à l'approbation de l'assemblée des notables du pays à laquelle Messire Joannis donne le nom de Conseil général.

Voici ce règlement dans ses principales lignes

La maison commune sera régie et administrée par deux consuls et douze conseillers possédant pour le moins une livre et demie cadastrale de biens en fond.

Chaque année, les deux consuls abandonneront leur charge et deviendront conseillers. Deux conseillers seront remplacés par deux nouveaux élus par le Conseil général des pères de famille. La troisième année les quatre conseillers plus anciens quitteront le Conseil.

De cette façon, les douze conseillers ne demeuraient en fonction que pendant trois ans au plus. En outre, ils ne pouvaient être réélus conseillers que deux ans après être sortis de la maison de Ville.

Cependant, ils pouvaient être nommés consuls au terme de leur mandat.

Les consuls, redevenus simples conseillers, comme nous venons de le voir, et leur temps de conseillers terminé, ne pouvaient être réélus consuls qu'au bout de trois années.

On reconnaît, à ces sages mesures, la préoccupation évidente de ne laisser les administrateurs à leur poste que pendant un temps assez court, dans la crainte, sans doute, d'abus de pouvoirs, de malversations possibles.

Le Consulat comprend un premier consul et un second, désignés aujourd'hui sous les noms de maire et d'adjoint.

Comme nous l'avons dit, chaque année les deux personnages résignent leurs fonctions, les nouveaux sont élus à la pluralité des voix par le Conseil des douze, mais sur la désignation expresse des consuls sortants. Dans le cas où les consuls et le Conseil ne s'entendraient pas, le choix de ce dernier prévaudrait.

La même méthode présidait à la nomination du greffier de la communauté.

De même, trois auditeurs de comptes étaient nommés par le Conseil. Un des auditeurs, au moins, devait être catholique, apostolique et Romain. N'oublions pas que la grande majorité des habitants de Lourmarin suivaient le culte de la religion réformée.

Ces charges de consuls,, de conseillers, greffier et auditeurs de comptes ne pouvaient être exercées en même temps par deux proches parents, par exemple père et fils, oncle et neveu, cousins germains.

Les différends entre administrés devaient être portés devant deux estimateurs ou experts également nommés par le Conseil des douze. Mesure très sage destinée à procurer à ces administrés une prompte et peu coûteuse justice.

Que n'en est-il ainsi de nos jours!

Deux peseurs-jurés étaient également désignés pour intervenir dans le cas de contestations sur les poids et mesures.

Ces nominations devaient se faire le premier jour de l'an, chaque année, en présence du juge du seigneur et de son lieutenant.

Le Conseil des douze ne devait délibérer que sur les affaires ordinaires concernant la communauté. S'il se présentait des affaires importantes regardant l'Etat et le service du Roi, telles qu'une augmentation des impôts et des taxes, achats, accords, traités, procès dépendant de la gestion gouvernemntale, on devait adjoindre à ce Conseil dix des plus imposés de la commune.

Les administrateurs du pays avaient donc un regard sur la gestion de l'Etat, puisqu'il s'agissait simplement de renforcer le Conseil communal pour présenter des observations, des critiques sur cette gestion, moyens de contrôle et de défense.

Nous sommes bien obligés de constater qu'il est loin d'en être de même aujourd'hui.

A la convocation des Conseils, les absents n'ayant pas présenté une excuse valable étaient frappés d'une amende de trois livres.

Trois livres de cette époque? Cette somme représente un peu plus de 300 fr. de nos jours ! La peine était vraiment rigoureuse!

Ces méthodes d'administration municipale ne valaient-elles pas celles obtenues à l'aide du suffrage universel exercé par tous les habitants d'une commune, indistinctement ?

Il faudra bien reconnaître un jour l'infériorité de ce dernier système, dont les erreurs ne se comptent plus?

Nous avons foi en un avenir prochain qui donnera raison à ces méthodes de l'ancien temps, modifiées, sans doute, dans les détails de leur application.

J.-P. ANASTAY.

Note sur le Droit de Dépouille Militaire

Il n'est plus utile aujourd'hui de signaler aux érudits la mine inépuisable et merveilleusement riche en renseignements de toute espèce que sont les vieilles minutes de notaires. Si jadis ces dépôts jalousement fermés ne s'entre-bâillaient que pour quelques rares amis, si leur versement aux archives départementales s'est longtemps heurté à la résistance des Chambres de notaires en général et de nombre de ces officiers ministériels en particulier, l'augmentation des loyers a eu cet excellent résultat d'amener ceux-ci à réduire leurs logements et à faire enfin ce que les instructions ministérielles n'avaient pas plus obtenu que les réclamations du monde savant.

J'ai pu grâce à cela faire connaître naguère[1] le seul texte jusqu'ici retrouvé concernant le droit d'asile de Saint-Sauveur d'Aix, droit dont l'existence ne pouvait être révoquée en doute puisqu'il faisait partie du droit public, mais dont aucune trace n'avait été relevée pour notre métropole et dont la persistance jusqu'en 1432 était à relever.

Le document qui fait l'objet du présent mémoire est de même nature, mais il a trait à un droit de dépouille militaire jusqu'ici non signalé dans notre région.

Un *sous-capitaine d'infanterie* du nom de Juste Corso[2], décédé à Aix en 1524, avait fait élection de sépulture chez

[1] Document relatif au droit d'asile de la métropole d'Aix, dans *Bull. philologique et historique*, 1918, p. 73.

[2] Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur cet officier probablement mort des blessures qu'il avait reçues en combattant contre Bourbon qui envahissait la Provence en cette même année 1524.

les Observantins [3] d'Aix, à qui il avait légué cent écus d'or[4]. Mais alors que les religieux étaient en instance pour être envoyés en possession, intervint un gêneur en la personne de haut et puissant seigneur Philippe de La Tour[5], capitaine général de l'arme, qui revendiquait comme

[3] Le couvent de l'Observance, situé entre l'Hôtel des Thermes et la rue des Etuves, avait été fondé en 1464. Vendu comme bien national, il fut détruit à la Révolution. La mode, depuis le XV[e] siècle, fut de se faire inhumer dans l'église de cet établissement et on peut voir dans Roux-Alphéran une longue liste de personnages illustres et de familles marquantes qui y possédaient leur sépulture (MARBOT: *Catalogue historial des sanctuaires et établissements religieux d'Aix*... p. 44 — ROUX-ALPHÉRAN: *Les rues d'Aix*, t. I, p. 405). Les obituaires des Observantins, versés au dépôt d'Aix des Archives Départementales en 1924, ne commencent qu'à 1600.

[4] Nous ne saurions donner ici que la valeur de l'écu d'or d'avant 1914 qui a été fixée par de Wailly à 11 fr. 35. Il s'ensuit donc que le legs de J. Corso s'élevait à 1.135 francs et le don de Ph. de La Tour à 136 francs 20 cent. L'acquittement de ce dernier, qui était de 40 florins, par 12 écus du nouveau coin de France, nous permet de déterminer la valeur du florin, soit 1 fl. = 3 fr. 40, en remarquant qu'il s'agit d'un florin de compte et non d'une monnaie effective.

[5] Je dois à l'obligeance de M. V.-L. Bourrilly, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, qui connaît à fond le XVI[e] siècle, des notes précieuses sur ce personnage qui joua un rôle important à cette époque, mais dont le document que nous publions fait connaître la qualité de capitaine général de l'infanterie restée jusqu'ici ignorée. Philippe de La Tour était le fils aîné d'Hector de La Tour, S[r] de Vatillieu et Armieu, et avait épousé en 1528 Louise de Sassenage (FLEURY-VINDRY: *Dictionnaire de l'état-major français au* XVI[e] *siècle*, Gendarmerie, notices, p. 120). Il commanda 500 hommes de pied français en 1515, lors de la bataille de Marignan (MÉMOIRES DE GUILLAUME ET MARTIN DU BELLAY, éd. de la Soc. de l'Histoire de France, t. I, p. 61) et en 1523 lorsque François I[er] s'apprêta à passer en Italie (JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, éd. Bourrilly, p. 119). Ce dernier ouvrage signale que Ph. de La Tour fut fait prisonnier à Pavie. Lieutenant à la compagnie des gens d'armes de l'amiral Chabot de Brion, il figura dans les montres de 1526 à 1539 (FLEURY-VINDRY, *op. cit.*, Atlas p. 62). Ecuyer d'écu-

lui revenant *jure militari et ex constitutionibus militaribus* la dépouille : *spolium sive « la despuelha »* du de-cujus. Toutefois, tout en soutenant que le legs en question ne pouvait ni ne devait être prélevé sur les biens auxquels il avait droit, Ph. de La Tour consentait à donner pour le soulagement de l'âme du défunt, une somme de quarante florins dont les religieux eurent la sagesse de se contenter et dont Guillaume Sauvaire, marchand d'Aix, collecteur des aumônes faites à leur couvent, donna la quittance qui nous occupe, reçue le 19 juin 1524, par Me Boniface Alphéran, notaire d'Aix.

Il s'agirait donc ici d'un droit de dépouille militaire analogue à celui que les évêques revendiquèrent longtemps au point de vue religieux, sur l'héritage de leurs prêtres et à celui dont le commun trésor de l'Ordre de Malte bénéficia, jusqu'à la suppression de celui-ci, sur la succession de ses membres[6].

Mais, chose curieuse, alors que le droit de dépouille religieuse est connu par de nombreux textes, ce droit de dépouille militaire semble être resté ignoré jusqu'ici. Ni Chéruel[7], ni Ducange, ni Boutaric[8], ni le volumineux *Recueil*

rie de François Ier de 1524 à 1541 (Bib. Nat. f. fr. 7853, f° 346 v°), il fut également capitaine de Nuits en Bourgogne où, d'après Fleury-Vindry, il aurait été même lieutenant général. Il est mentionné dans divers actes analysés dans le Catalogue des actes de François Ier. Ph. de La Tour ne paraissant plus aux montres de la compagnie de Brion après 1539 et étant donné comme hors de la charge d'écuyer d'écurie en 1541 (Bib. Nat. f. fr. 7853, f° 346 v°), a dû mourir en 1540 ou 1541.

[6] *Statuti della Sa Religione di S. Giovanni Gerosolimitano*, Borgonovo, appresso il stampatore Camerale, 1774, in f°.

[7] Chéruel (A.). *Dictionnaire historique des institutions de la France*, Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-12.

[8] Boutaric (Edg.). *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, Paris, Plon, 1863, in-8°.

général des anciennes lois françaises... d'Isambert, ni le *Catalogue des actes de François Ier*, ni les ordonnances d'Henri II et d'Henri III n'en font la moindre mention. Seul Ferrière[9] parle de dépouille militaire, mais seulement pour celle des ennemis. Les nombreux érudits et professeurs de Droit et d'Histoire, les officiers ayant passé par l'Ecole Supérieure de guerre, où doit bien exister un cours d'histoire militaire, à qui j'ai eu l'occasion d'en parler, en ont eu la révélation par la quittance de Guillaume Sauvaire.

Quelle était donc son origine ? Tenait-il à la nature des personnes ? En ce cas il découlerait :

a) De la qualité du capitaine général — et c'est bien ce qu'invoque Ph. de La Tour — mais alors il faudrait que ce privilège fût attribué à tous les capitaines généraux, ce qui n'eût pas échappé à tous les auteurs et n'est d'ailleurs pas exact, ou bien qu'il fût spécialement attribué dans sa commission à Ph. de La Tour qui n'eût pas manqué de la produire comme une preuve indiscutable.

b) Serait-ce donc la situation de simple capitaine de compagnie qui aurait entraîné pour celui-ci cette infériorité ? Mais ici encore, cela devrait être connu. Et comment admettre que des capitaines, qui n'étaient pas tous sans famille, consentissent à aller se faire tuer pour ne pas assurer aux leurs le bénéfice de leurs économies, de leurs pillages et le produit de ce butin dont la légitimité n'a disparu de nos règlements militaires que lors de l'expédition des Boxers ? Il me paraît certain que leur premier soin eût été, en sollicitant du Roi leur commission, d'exiger qu'on insérât dans celle-ci une exemption de ce droit exorbitant. Or, nous n'en

[9] Ferrière (Cl.-J.). *Dictionnaire de droit et de pratique*... Paris, Le Gras, 1755, 2 vol. in-4°, v° Dépouilles.

avons jamais rencontré d'exemple dans les nombreuses lettres de commission que nous avons vues.

c) Justus Corso, était-il Corse comme son nom semble le prouver et en cette qualité était-il réputé aubain ? Mais les Corses n'étaient-ils pas considérés comme régnicoles en 1524, à un moment où l'invasion de Bourbon obligeait le Roi à faciliter le recrutement de son armée ? D'ailleurs, à cette époque, le droit d'aubaine appartenait au roi seul, et pour que Ph. de La Tour eût pu en bénéficier, il eût fallu que François Ier lui en eût fait don, comme nous en avons tant d'exemples jusqu'à Louis XVI, don que La Tour eût pu prouver au moyen des lettres patentes nécessaires.

Pour toutes ces causes, il ne semble pas que le droit de dépouille militaire eût pour base la qualité du capitaine général ni celle de son subordonné.

Ce droit tiendrait-il donc à la nature de la succession ? Celle-ci ne saurait englober les fiefs et possessions mobilières ou immobilières que le défunt avait en son pays d'origine. Pareil fait serait connu depuis longtemps et aurait sûrement donné lieu à des litiges qui l'eussent signalé à l'attention des juristes et des historiens.

Le texte, d'ailleurs spécifie bien : « *bona mobilia que tunc secum portabat* », ce que nous appelons aujourd'hui *les bagages, la cantine*, y compris le butin. Et ceci irait à l'encontre du droit romain où, par exception, le *filius familias* pouvait disposer par testament du *peculium castrense vel quasi-castrense*. Or, cette brèche au droit romain devrait être consacrée par un texte de droit barbare ou féodal que nous n'avons pu trouver.

Une chose, toutefois, frappe lorsqu'on examine attentivement le document que nous produisons. C'est l'imprécision des termes, révélatrice de réticences inquiétantes.

Il est dit que Ph. de La Tour réclame les bagages de J. Corso « *jure militari et ex constitutionibus militaribus, ut asseritur* ». De ce droit militaire et de ces constitutions — qui, remarquons-le, sont des mesures générales et non des grâces particulières à La Tour — nous n'avons trouvé aucune trace et La Tour n'en donne aucune preuve ainsi que le dit clairement la formule *ut asseritur*, qui laisse planer un doute de certains des intéressés sur l'exactitude de cette affirmation.

D'autre part, il est dit : « *pretendebatur predictum quondam Justum Corso legasse predictis fratribus... centum scuta* ». Ce *pretendebatur* ne laisse pas de paraître étrange, car il permet de supposer que Corso n'avait pas fait de testament — et en effet non seulement les Observantins n'en produisent point, mais encore la quittance ne s'y réfère nullement et n'en cite ni la date ni le notaire ; que si ce testament avait été fait oralement mais devant un aumônier en présence d'un certain nombre de témoins, comme il était permis aux militaires[10], encore semble-t-il que cela eût dû être mentionné.

Et s'il n'en a rien été, un autre problème se pose. Comment Corso a-t-il pu, sans un testament, faire élection de sépulture dans un couvent et l'y recevoir sans réclamation du curé de la paroisse sur laquelle il était mort, à qui, dans ces conditions, son corps revenait de droit, tant et si bien que certains testaments d'indigents ne contiennent d'autre clause que cette élection de sépulture laquelle en est l'unique raison d'être ?

De toutes ces obscurités, de toutes ces anomalies, il ne nous semble pas impossible de tirer cette conclusion que capitaine général et religieux, également désireux de met-

[10] Ch. Aubenas (Roger) : *Le testament en Provence*, Aix-en-Provence, Roubaud, 1927, in-8°, p. 37.

tre la main sur l'héritage du malheureux Corso, appuyaient leurs prétentions respectives de droits particulièrement nébuleux, sur lesquels ni les uns ni les autres ne se faisaient guère d'illusions et à propos desquels ils eurent le bon esprit de transiger en vertu du principe que un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Pour tout dire et pour employer une expression militaire, il s'exhale de tout cela une odeur de « carotte » que ne dissipe pas, loin de là, la mention que Philippe de La Tour donne les quarante florins « *etiam pro exoneratione sue consciencie* ».

Je n'en exprimerai pas moins, en terminant, l'espoir qu'une nouvelle découverte fortuite de documents vienne nous fixer sur le caractère authentique ou apocryphe du droit de dépouille militaire.

Maurice RAIMBAULT,
Archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône,
Conservateur du Musée Arbaud.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Quittantia pro magnifico et generoso viro Philippo de Turri, milite, domino de Vatilhieu et capitaneo generali armigerorum pedestrium christianissimi domini nostri Regis in Provincia et Dalphinatu.

In nomine Domini, Amen. Anno a Nativitate ejusdem millesimo quingentesimo vicesimo quarto, indictione duodecima et die dominico decimo nono mensis junii, regnante christianissimo principe et domino nostro, domino Francisco primo, Dei gratia Francorum rege et comitatuum Provincie et Forcalquerii comite, feliciter. Amen. Noverint moderni pariter et posteri quod cum his diebus novissime preteritis, nobilis vir Justus Corso, miles et sub capitaneus nobilis et generosi viri Philippi de Turri, militis, domini de Vatilhieu et capitanei generalis armigerorum pedestrium dicti christianissimi domini nostri Regis in Provincia et Dalphinatu sub chargia et conductu ejusdem magnifici domini Philippi, capitanei generalis, existens in presenti civitate Aquensi, provincie Provincie, ab hoc seculo decesserit et dies suos in Domino clauserit extremos et sepultus fu[e]rit in conventu fratrum Sancti Francisci de Observantia predicte civitatis, cujus Justi Corso spolium, sive *la despuelha*, et bona mobilia que secum tunc habebat, ad ipsum dominum Philippum jure militari et ex constitutionibus militaribus, ut asseritur, pertinebant; verum quia pretendebatur predictum quondam Justum Corso legasse predictis fratribus et conventui Sancti Francisci de Observantia centum scuta, dicto magnifico domino Philippo pretendente quod ipsum legatum non debebat solvi de spolio predicto et bonis ipsis ad ipsum pertinentibus et spectantibus, jure militari et constitutionibus militaribus ita dictantibus, sed amore Dei et pro relevamine peccatorum anime dicti defuncti et salute ejusdem, citra tamen agnitionem dicti legati tacitam vel expressam, volens facere elargiri elemosinam dicto conventui et fratribus ejusdem ut exorent Deum et intercedant apud Deum pro anima dicti defuncti, fuit contentus ipse dominus Philippus elargiri et tribuere elemosinam ipsam videlicet summam quadraginta florenorum tam occasione dicti legati quam alias quomodocunque convertendos in usus necessarios et pios dictorum fratrum et conventus et etiam pro exoneratione sue conscientie.

Hinc igitur fuit et est quod honorabilis vir Guilherminus Salvatoris, mercator dicte civitatis Aquensis et deputatus ad recipiendum elemosinas dicto conventui et fratribus ejusdem concessas et elargitas et etiam procurator et eo nomine dicti conventus prout asseruit constare de potestate sua actu publico, cum assistentia venerabilis et religiosi viri fratris Augustini Gaii, gardiani dicti conventus, ibidem presentis, bona fide, gratis et sponte, dicti conventus nomine et pro eo, confessus fuit et in veritate publice recognovit predicto domino Philippo de Turri, licet absenti, me vero subscripto notario ut communi et publica persona stipulante solemniter et recipiente nomine, loco et vice dicti domini Philippi de Turri absentis et suorum, se ab eodem domino Philippo et per manus nobilis viri Guilhelmi Mataroni, dicte civitatis Aquensis, ibidem presentis et solventis, sicut dixit, de propria pecunia dicti domini Philippi, habuisse et realiter per integrum recepisse videlicet supradictos quadraginta florenos illosque per manus predictas habuit manualiter et recepit in duodecim scutis auri cugni novi Francie cum sole, in presentia mei, notarii publici et testium subscriptorum, precedente numeratione continua realique et perfecta.

Renuncians inde dictus Guilhelminus Salvatoris, procuratorio nomine quo supra, exceptioni presentis confessionis non facte et non celebrate ac dictorum quadraginta florenorum non habitorum et non receptorum per eum sibique non traditorum et non numeratorum a dicto domino Philippo de Turri in modum predictum et ex causa superius declarata speique future habitionis, traditionis, numerationis et receptionis ejusdem et eorundem et omni alii exceptioni doli, mali actioni in factum et conditioni indebiti sine causa justa vel ex injusta causa et quod non possit dicere, obiicere, pretendere seu etiam allegare in judicio vel extra rei veritatem aliter se habere vel processisse quantum in presenti publico instrumento noscitur per omnia contineri.

De quibus quidem florenis quadraginta specialiter et generaliter de toto legato predicto centum scutorum tenens et reputans se dictus Guilherminus Salvatoris, procuratorio nomine quo supra, tacitum et contentum a dicto domino Philippo de Turri, ipsum ideo dominum Philippum de Turri licet absentem, ut supra mediante stipulatione jandicta, et suos ac bona sua presentia et futura quittavit, liberavit perpetuo penitus et absolvit cum pacto de ulterius non petendo. Sub expressa hypotheca et obligatione omnium bonorum dicti venerabilis conventus mobilium et immobilium ac jurium quoruncumque, presentium et futurorum et restitutione damnorum et expensarum litis et extra cum omni inte-

resse sub omni juris et facti renunciatione ad hec necessaria pariter et cautele. Et predicta attendere illisque non contravenire juravit dictus Guilherminus Salvatoris dicto nomine ad sancta Dei evangelia ab eo sponte corporaliter manu tacta. De quibus omnibus predictis dictus nobilis Guilhermus Mataroni petiit dicto domino Philippo de Turri fieri publicum instrumentum.

Actum Aquis, in aula domus habitationis nobilis et egregii viri domini Bonifacii Seguirani, jurium doctoris, domini castri de Valleveranica, Aquensis diocesis. Presentibus nobili, egregio et discretis viris domino... Sabaterii, jurium doctore, et magistro Philippo de Barato, cardatore lane de Aquis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis, et me Anthonio Alpherani, publico apostolica et regia auctoritate notario, etc...

Ego enim Imbertus Borrilli, premisse civitatis Aquensis publicus apostolica et regia auctoritatibus notarius, etc...

(Arch. des Bouches-du-Rhone. *Dépôt d'Aix*, fonds Lombard. Extensoire d'Imbert Borrilli, *Lampas*, f° 346).

Considérations sur le gisement de Glozel

et sur son ancienneté

Lorsque, à la demande d'un certain nombre de nos collègues, j'ai accepté de retracer, le 8 décembre dernier, les impressions que j'avais rapportées de ma visite à Glozel, la Commission des congressistes d'Amsterdam n'avait pas encore publié son rapport. Les conclusions de ce rapport n'ont modifié en rien mes idées sur l'authenticité et sur l'âge du gisement. C'est la raison pour laquelle je crois devoir exposer sans rien y changer le récit de ma visite à Glozel et les réflexions qui m'ont été suggérées par l'examen attentif des trouvailles faites dans le champ des Fradin.

C'est au début de septembre 1927, le 7, que j'ai eu l'occasion d'entrer en relations avec le Dr Morlet et de me rendre à Glozel. J'avais été vivement intéressé par les déclarations de M. Camille Jullian, l'illustre historien des Gaules. Je m'attendais à trouver à Glozel une confirmation de sa théorie, faisant de ce gisement l'antre d'une sorcière gallo-romaine.

C'est donc en sceptique sur leur très haute antiquité que j'ai considéré tout d'abord les objets que le Dr Morlet a bien voulu faire défiler sous mes yeux ou mettre entre mes mains. J'ai examiné attentivement le « renne marchant » qui a été l'objet de si vives discussions, ce renne gravé sur un galet noirâtre avec un art très vivant dont le professeur Boule a cru devoir suspecter l'authenticité. J'ai pu examiner à loisir ce trait de gravure grisâtre, non patiné comme le reste du galet qui a fait penser au professeur Boule que cet objet

était l'œuvre d'un faussaire. Le Dr Morlet m'a montré ensuite quelques-unes des plus belles tablettes à inscriptions qui ont fait la célébrité du gisement.

Le lendemain, 8 septembre 1927, je me suis rendu à Glozel. Ce n'est point, comme on l'écrit souvent un village, mais un petit hameau de 4 ou 5 maisons dépendant de la commune de Ferrières-sur-Sichon (Allier), situé à une altitude supérieure à 500 mètres dans les contreforts du Plateau Central, à 23 kilomètres au Sud-Est de Vichy. Le vrai nom de ce hameau serait Glozet et non Glozel (étymologiquement Closet, lieu clos) d'après M. l'abbé Naud, curé de Ferrières.

Le Musée Fradin, situé au rez-de-chaussée de la modeste maison occupée par la famille Fradin, est une petite pièce de 2 mètres sur 3 environ, basse de plafond et entourée de vitrines de fortune, dont certaines sont faites d'étagères devant lesquelles on a placé une vitre. C'est là que sont abritées les pièces déjà très nombreuses recueillies par le Dr Morlet en collaboration avec E. Fradin.

La vue des objets que m'avait montrés le Dr Morlet n'avait pas suffi pour chasser de mon esprit un certain doute sur la contemporanéité entre une écriture déjà très évoluée, des outils de pierre polie et d'os représentant une industrie assez primitive et des gravures apparentées aux dessins du bel âge du renne. Je dirai même, en toute sincérité que mon doute fut accru encore lorsqu'en entrant je vis plus ou moins dissimulées sous la table, à gauche de la porte d'entrée, des briques provenant du fameux four de verrier et une meule, en basalte, me semble-t-il. L'idée qu'il s'agissait là de gallo-romain, ainsi que le pensait M. Cam. Jullian en se basant sur l'épigraphie, se trouva tout d'abord renforcée. Mais lorsque me retournant et faisant rapidement le tour de la petite salle du Musée Fradin, je vis les vitri-

nes remplies des objets recueillis depuis près de trois ans dans le champ de fouilles, je fus envahi par une impression étrange, véritablement saisissante à la vue du mobilier funéraire de Glozel. Les vitrines renferment en grand nombre des vases courts et ventrus, possédant un orifice étroit et ornés à la partie supérieure de figures impressionnantes, qui font penser tout aussitôt « aux vases funéraires à tête de chouette » récoltés par Schliemann en Asie-Mineure et déposés aujourd'hui au musée mycénien d'Athènes. Pour le Dr Morlet il s'agit là de vases dont la forme résulte de la figuration du crâne symbolisant la mort. Il y a deux trous parfois larges à la place des yeux, des arcades sourcilières proéminentes en arc fortement incurvé et parfois tendant vers le cercle, un nez droit et court réduit à son ossature, à ses os propres. Ce facies sans bouche, où Schliemann croyait reconnaître l'image de la chouette, consacrée à Minerve, le Dr Morlet l'interprète comme la reproduction du crâne avec une ouverture étroite comme une trépanation, l'effigie de la mort. Il pense que la représentation symbolique a exigé la suppression de la bouche, la mort étant le grand silence.

J'avoue que pour ma part, quoique les vases troyens soient parfois de type humain avec des yeux fendus en amande et à demi-clos, l'hypothèse de Schliemann me paraît vraisemblable même pour Glozel. Dans la plupart de ces vases les yeux sont très rapprochés, beaucoup plus rapprochés qu'ils ne le sont dans l'espèce humaine, et en général les sourcils se continuent directement, sans la moindre dépression avec cette partie que le Dr Morlet considère comme les os propres du nez mais qu'on peut considérer aussi comme un bec. D'autre part, le crâne du squelette humain frappe par sa large denture, son rictus. La suppression de la bouche lui enlève son caractère le plus frappant.

Pourquoi dans l'hypothèse d'une tête squelettique, l'artiste n'a-t-il pas représenté les orifices d'entrée des fosses nasales, si frappants eux aussi et qui ont fait donner à la mort, son surnom de la camarde ?

Pour ces raisons j'admettrais plus volontiers que l'artiste glozélien a voulu représenter la divinité tutélaire des tombeaux à *facies de chouette* qu'on retrouve en Asie-Mineure, en Europe centrale et méridionale dès l'âge de la pierre polie, qui s'est répandue pendant l'âge du cuivre et qu'on peut retrouver en certaines régions jusqu'à l'âge du fer [1].

Cette impression d'étrangeté, doublée d'une impression de nouveauté s'accroît encore lorsqu'on examine à côté les vases funéraires, les nombreux phallus découverts dans la nécropole de Glozel. Ces phallus, le Dr Morlet les considère comme des idoles correspondant à quelque rite funéraire en relation avec la croyance à une autre vie et non avec la recherche de propriétés prolifiques ou érotiques. Ce qui semble donner raison à la conception du Dr Morlet, personne ne me semble y avoir insisté, c'est que ces phallus sont tous à l'état de repos. Sur quelques-uns d'entre eux, mais ils existaient peut-être sur tous, on retrouve à la partie postérieure du scrotum le fameux masque, divinité tutélaire plus probablement que tête de mort. Parmi ces phallus il en est un assez grand nombre qui sont bisexués, le scrotum portant sur la face antérieure un orifice ovale ou triangulaire, schématisant les organes féminins externes qui ne sont vraiment bien figurés que sur un phallus trouvé dans une des tombes découvertes en juin dernier, ce qui fait qu'il ne peut persister de doute sur l'intention de l'ar-

[1] Un vase figuré par le Dr Morlet me semble présenter un facies de chouette indiscutable. C'est le vase représenté fig. V. p. 355 du Mercure de France du 15 Juillet 1927, n 698 dans l'art. du Dr Morlet : Les vases inscrits de Glozel.

tiste de figurer à la fois les deux sexes sur la même idole. Ces idoles n'ont donc, on le voit, rien d'ithyphallique au sens étymologique du mot.

Détournant un instant notre attention de ces étranges urnes funéraires, de ces nombreux phallus bisexués, regardons maintenant les célèbres tablettes à inscriptions qui représentent certainement la découverte la plus importante, l'originalité la plus troublante de la station de Glozel. Ces tablettes, au nombre d'une centaine, sont faites d'argile non cuite ou peu cuite. Elles sont presque toutes de petites dimensions, guère plus grande que la main, exceptionnellement elles atteignent 38 cm. sur 33 et 35 cm. sur 25 comme c'est le cas de tablettes trouvées aux extrémités d'une des tombes en pierre sèche.

Parmi elles, il en est quelques-unes qui présentent des inscriptions sur les deux faces. Ce qui fait le grand intérêt des briques de Glozel, c'est que, contrairement à certains objets découverts antérieurement dans divers pays, elles ne présentent pas des signes isolés mais de vraies inscriptions indiquant qu'une véritable écriture existait déjà à cette époque reculée. Or, pour les raisons que nous verrons en étudiant la chronologie de Glozel, le Dr Morlet place cette station à une époque ancienne du néolithique. Pour lui, les inscriptions portées sur les tablettes représentent des signes en partie idéographiques et en partie syllabiques. Pour établir ce point il se base sur le nombre relativement grand des signes qu'il a pu relever, au nombre de 106 types différents, au 15 avril 1927, c'est-à-dire en nombre plus élevé que ceux des alphabets proprement dits. Il s'agirait là d'une écriture très ancienne, autochtone, car on y retrouverait des caractères qui existent déjà dans le Magdalénien.

On sait en effet que des inscriptions remontant à l'âge du renne ont été relevées par Piette à la Madeleine et à Rochebertier et par le Dr Capitan, dans la grotte de Montespan-Ganties. Ces caractères ressemblent assez aux caractères glozéliens.

Le Dr Morlet a longuement étudié dans plusieurs articles parus dans le *Mercure de France* l'écriture de Glozel, la comparant avec les écritures égéennes et recherchant ses ascendances magdaléniennes. Il ne tente pas de déchiffrer les tablettes ni d'en fixer la nature.

Or dès la publication du 1er fascicule du travail du Dr Morlet en collaboration avec Emile Fradin, M. Camille Jullian, d'après l'examen des photographies des tablettes, a cru pouvoir affirmer que l'ecriture de Glozel était de la cursive latine et que les tablettes représentaient des *laminœ litteratœ,* formules magiques, gnostiques ou basilidiennes qui proviendraient d'un sanctuaire de source.

A côté des tablettes et des phallus on a trouvé dans les tombes de Glozel d'autres objets étranges en terre cuite en forme de sphéroïdes hérissés de pointes mousses que le Dr Morlet interprète comme des *bobines à six pointes,* celles-ci présentant souvent des orifices destinés, d'après lui, à fixer le fil et montrant encore la trace laissée par son frottement à leur surface. M. C. Jullian considère cet objet comme une figuration schématique du corps humain, figure d'envoûtement car Glozel représente pour lui l'antre d'une sorcière gallo-romaine.

Une autre variété d'objets d'argiles est représentée par ce que le Dr Morlet a décrit comme « lampes à bord droit ». Ces lampes portent des inscriptions et sur l'une d'entre elles au moins on aperçoit une étoile à 6 branches qui semble bien représenter l'emblème solaire, le fameux swastika.

On trouve assez couramment à Glozel dans la couche archéologique des galets gravés représentant des animaux. Quelques-unes de ces gravures sont bien venues et vivantes quoique inférieures et un peu différentes par leur facture des gravures de l'âge du renne. Elles représentent des animaux aujourd'hui disparus de la région, comme le daim, une sorte de bufle, de l'avis de M. l'abbé Breuil, des capridés, des chevaux et enfin le fameux galet qui représenterait un renne pour certains, un cervidé indécis pour d'autres. D'autres pierres gravées montrent des chevaux, une scène d'allaitement, fait inconnu dans le paléolithique mais qui se retrouve dans les gravures rupestres de l'Ibérie.

Les gravures portant fréquemment des caractères glozéliens semblent bien être contemporaines des tablettes et des urnes funéraires, mais il est difficile de dire si elles se rattachent à l'art de l'âge du renne déjà en voie de décadence et elles ne me paraissent pas suffisantes pour permettre de dater la station.

A côté de ces galets à gravures on a trouvé à Glozel une industrie de l'os très développée que le Dr Morlet rapproche de celle de Nostvet, étudiée par Shetelig, qui caractériserait le premier âge néolithique en Norvège.

Nous pouvons contempler en effet dans les vitrines du musée Fradin, des harpons en os à trois barbelures, assez différents des harpons plats qui caractérisent l'Azilien, rappelant plutôt de loin certains types magdaléniens, mais plus grossiers, moins bien finis. On trouve des hameçons, des aiguilles à coudre en os bien moins fines et moins belles que celles du Magdalénien. On trouve encore des pointes en os pour le jet, des sagaies à base fourchue et toutes sortes d'autres objets en os: épingles sinueuses, pendeloques, boutons, plaquettes osseuses à inscriptions, sabots de cervidés gravés ou portant des signes alphabétiques.

On voit encore à Glozel des galets usés et appointés et une série de dix-huit haches polies, toutes en galets roulés, que le Dr Morlet considère comme de type primitif. Elles sont fréquemment de forme triangulaire, or cette forme a persisté relativement tard dans le néolitihique. Sur la plupart d'entre elles le tranchant seul est poli. Sur plusieurs on aperçoit des caractères en tout semblables à ceux des tablettes. Il en est de même sur les anneaux en schiste polis. On trouve enfin des colliers formés de dents d'animaux ou de petits galets où l'on a tracé des pédoncules de suspension.

En dehors de ces objets on aperçoit des fragments de vase en grès contenant des traces de verre, des larmes bataviques et de petits vases de verre provenant de la couche superficielle du gisement près du prétendu four de verrier et paraissant l'indice d'une civilisation déjà fort avancée.

Tels sont les principaux objets qui remplissent en rangs serrés les quelques vitrines du musée Fradin. Nous les examinons longuement. M. Fradin nous ouvre les vitrines pour nous permettre de voir de près et de toucher les objets qui nous intéressent particulièrement.

Ceci fait, je me rendis accompagné de M. Fradin jusqu'au champ de fouilles, situé à une certaine distance du hameau de Glozel, à 600 mètres environ à vol d'oiseau et en contre-bas au pied d'une pente dont les terres sont la propriété de la famille Fradin sur le bord d'un petit ruisseau, le Vareille, affluent du Sichon. Il existe là une sorte de petit plateau récemment déboisé mais couvert encore en partie d'herbes et d'arbustes, qui domine de quelques mètres à peine le ruisseau. Le terrain est formé d'une argile jaune kaolinique, résultant de la décomposition des granulites du voisinage. Il y a au-dessus de la station des

suintements qui sont l'indice d'une source. Le champ de fouille est entouré d'une barrière. Celle-ci à peine ouverte, guidé par M. Fradin, nous entrons presque aussitôt dans la tranchée où nous voyons les traces des fouilles en cours, mais pas d'indices de remaniements ni de galeries creusées dans la paroi des tranchées.

M. Fradin nous montre les tombes découvertes en juin 1927, par le Dr Morlet. Ce sont des tombes à coffrage en pierres sèches qui nous étonnent par leur petitesse relative. Elles mesurent 1 m. 95 de longueur et seulement 0 m. 32 de largeur aux extrémités. Le Dr Morlet a tenu à ce que l'architecture des tombes soit respectée. Il les a vidées de leur contenu par une extrémité. Par l'étroite entrée j'ai pu passer la tête et distinguer à l'intérieur de cette sorte de cercueil de pierre des caractères semblables à ceux des tablettes gravés sur la paroi.

Une de ces tombes contenait un squelette humain entouré de 72 pièces, toutes semblables à celles déjà découvertes. Squelette et objets ont été transportés en respectant leurs rapports réciproques dans une vitrine du musée. La deuxième tombe ne fut ouverte que le 21 juin, en présence de M. le commandant Espérandieu, membre de l'Institut, et de M. Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. Elle fournit 121 objets dont 3 vases à masques sans bouche, 1 tablette avec empreinte de mains, 4 lampes, 3 bobines. D'après le Dr Morlet, l'examen des fragments de crânes et des maxillaires permettrait d'établir qu'il s'agissait de dolichocéphales aux dents fortement usées. Le fémur présenterait une ligne âpre très saillante.

Le soir tombe, la pluie menace, nous sommes obligés de quitter à regret le champ de fouilles.

Arrivé à Glozel comme bon nombre de visiteurs avec l'idée que nous allons trouver une station gallo-romaine,

un antre de sorcière, nous en sortons avec une impression tout autre, convaincu qu'il s'agit là d'autre chose que du gallo-romain d'une civilisation très spéciale qu'il faut placer à un moment difficile à préciser du deuxième âge de la pierre. Aucun objet franchement gallo-romain n'a en effet été découvert à Glozel et le morceau de fer qu'on a trouvé est douteux.

Notre visite terminée, nous revenons au musée Fradin, véritablement impressionné par tout ce que nous avons vu, mais sans avoir pu faire de constatations indiscutables d'authenticité, avec le sentiment que les fouilles sont bien conduites et qu'il ne semble pas y avoir de supercheries.

Dès 1926, en effet, un doute avait été émis sur l'authenticité des découvertes de Glozel par M. Seymour de Ricci, antiquaire. Un ingénieur, M. Vayson de Pradenne, avait cru pouvoir confirmer ces doutes par la découverte de conduits dans l'argile s'ouvrant sur le front de taille de la tranchée. Ces conduits seraient remplis d'une matière plus tendre. Ils auraient servi à un faussaire, en l'espèce très probablement M. Emile Fradin, à introduire ces objets. Ces conduits existent bien, ce sont des galeries de taupes, abondantes dans cette région et l'expérience a prouvé que le plus souvent ils ne mènent à rien. Il en est de même de la question du vide existant entre le sol argileux et le mur en pierre sèche d'une des tombes. M. Vayson de Pradenne avait cru pouvoir en conclure que les tombes avaient été construites récemment par cheminement en tunnel avec des matériaux rapportés. M. Butavand, ingénieur également, a réfuté très savamment les arguments de M. Vayson de Pradenne.

Il suffit d'aller visiter le musée Fradin pour voir, inscrite sur les tablettes et sur les vases, la preuve de leur authenticité sous la forme par exemple de racines qui les

traversent de part en part et dont certaines ont mis plusieurs années à se développer. Ces constatations éliminent l'hypothèse formulée par M. Vayson de Pradenne de pièces déposées par un faussaire pendant la nuit ou à l'heure des repas par des galeries transversales. Cette hypothèse est aussi injurieuse qu'insoutenable.

Il est un fait digne d'être noté, c'est que tous ou presque tous ceux qui ont vu de leurs yeux le gisement de Glozel, même s'ils sont venus en sceptiques, comme c'est mon cas, sont repartis sans le moindre doute sur l'authenticité de la station. Les antiglozelistes sont au contraire en très grande majorité des savants qui ne sont point allés à Glozel.

Un des exemples les plus frappants de l'effet produit sur le visiteur par les pièces du Dr Morlet et du musée Fradin, est celui de M. Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont, que M. C. Jullian avait désigné comme le plus apte à traduire les tablettes magiques gallo-romaines de Glozel. Ce savant, dont la compétence est hautement reconnue, est allé à Glozel. Cela lui a suffi (est-ce un envoûtement par la sorcière ou l'esprit de Glozel ?) pour être convaincu qu'il ne s'agissait pas là d'un gisement gallo-romain et surtout que l'authenticité des trouvailles n'était pas douteuse. Il a exposé dans le *Temps*, dans les derniers jours de novembre 1927, ses raisons de croire à l'authenticité. Il y croit parce qu'il a vu le terrain, les tranchées qu'on y a pratiquées. Il a tenu dans ses mains les objets qui en sont sortis. Il y croit parce que rien ne lui a paru oblique dans l'attitude du Dr Morlet, il a eu sur ce savant et sur la famille Fradin les meilleurs renseignements, parce que surtout les objets déterrés dans le champ Fradin sont tellement extraordinaires pour la plupart, que pour en imaginer de pareils, ce ne serait pas

trop de toute la science et de tout l'esprit d'invention des préhistoriens les plus avertis. Parce que enfin il serait fort difficile de dissimuler dans un hameau de quatre maisons l'outillage nécessaire et du reste les détracteurs de Glozel ont fait surveiller le jeune Fradin par la police qui n'a rien noté de suspect.

Quant au fait que les gravures des galets, en particulier le cervidé dénommé « renne marchant », manquait de patine ou que le galet avait une patine différente de celle de la gravure dont le trait paraissait frais, ce qui avait fait penser à M. le professeur Boule qu'il s'agissait d'un faux; M. Déperet, l'éminent paléontologiste, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, l'a expliqué de façon plausible. On sait que la patine provient de l'oxydation des sels de fer et de manganèse par l'eau de pluie ou d'altération superficielle par l'anhydride carbonique. Or le sol de Glozel étant imperméable, car il est formé de kaolin, les objets ont été privés du contact de l'air et des eaux d'infiltration. Il s'ensuit qu'il est tout naturel qu'ils soient peu patinés et qu'il y ait une différence notable entre la patine du galet formée en plein air pendant une longue période et celle du trait, le galet ayant été enfoui dans un sol imperméable peu après avoir été orné de gravures.

Une autre preuve de l'authenticité je la vois dans le fait que d'autres trouvailles assez analogues à celles de Glozel, ont été faites ailleurs. Une station a été découverte il y a vingt ans,au Portugal, dans un dolmen à Alvao. Les pièces découvertes dans cette station, plaques de pierre portant des inscriptions en écriture linéaire inconnue, ont été considérées comme l'œuvres d'un faussaire. On a beaucoup discuté sur elles. La découverte de Glozel vient démontrer leur authenticité et les deux stations se confirment l'une par l'autre. D'autre part, une tablette couverte d'ins-

criptions a été découverte à Glozel plus d'un an avant les fouilles du Dr Morlet. Des pièces variées ont été trouvées ailleurs : un bracelet de schiste à Sorbier, dans l'Allier, une hache polie à Saussat, une autre à Montcombroux, portant des caractères semblables à ceux de Glozel. Ces découvertes éparses viennent confirmer l'existence prouvée par Glozel d'une écriture linéaire dès le deuxième âge de la pierre dans notre pays [1].

Le Dr Morlet s'est offert très obligeamment à toutes sortes de fouilles de contrôle et en 1927 comme en 1926 de nombreux savants sont venus fouiller à Glozel, en des points choisis par eux et réservés comme témoins à leur intention. Il en résulte un aspect quelque peu bouleversé de la station qu'on ne peut impartialement reprocher au Dr Morlet, accusé à cause de cela par certains de fouiller sans méthode. J'ai vu ces *témoins* et constaté qu'ils n'avaient pas subi de remaniement, que la terre végétale était intacte ainsi que les buissons et qu'en certains points on trouvait de véritables arbres au-dessus de la couche archéologique. Les savants venus à Glozel ont été unanimes et, à une ou deux exceptions près, ils ont signé des procès-verbaux certifiant l'authenticité. C'est le cas en particulier de M. Peyrony, que le ministre de l'Instruction publique a désigné pour surveiller le gisement de Glozel et qui fait partie de la Commission d'Amsterdam. M. Björn, directeur du Musée d'Oslo, à la suite d'une visite à Glozel, fut convaincu au point d'écrire avec quelque véhémence :

[1] Les fouilles faites par M. Pérot en 1917 à Montcombroux (Allier) et relatées dans les Bulletins de la Société Préhistorique Française, ont montré l'existence dans cette localité d'un atelier de bracelets et de disques polis en schiste dont un nodule et plusieurs fragments portent des caractères semblables à ceux de Glozel. Cette découverte et les découvertes récentes, faites dans plusieurs localités de l'Allier, parlent en faveur de l'authenticité du gisement de Glozel.

« Il faut être aveugle ou malhonnête pour poser la question d'authenticité ».

Nous ne nous attarderons pas longuement à discuter cette question, car nous n'avons personnellement aucun doute que les pièces qu'on trouve en nombre immense à Glozel ne sont pas l'œuvre d'un faussaire. Où le prétendu faussaire se serait-il en effet procuré en si grand nombre des ossements fossilisés, des dents de daim, animal n'existant plus dans la région, des sabots de cervidés, des fragments de maxillaires humains pourvus de dents à couronnes profondément usées, des fémurs humains à pilastre, particularités qu'on ne rencontre que dans les races préhistoriques ou protohistoriques ? Tous objets, il faut en convenir, qui sont loin d'être des articles courants. Où a-t-il pris modèle pour les « bobines à pointes » qui sont inconnues à l'époque gallo-romaine et jusqu'ici à toute autre époque en Gaule. Malgré toutes les attaques nous restons partisans de l'authenticité. Mais il reste une question aussi importante, qui est et qui sera peut-être longtemps l'objet de controverses, c'est celle de la date à assigner au gisement.

Chronologie basée sur l'épigraphie. — Dès la publication par MM. Morlet et Fradin des premières inscriptions découvertes à Glozel, sur le vu des photographies données par les auteurs, M. C. Jullian crut reconnaître dans ces caractères une écriture cursive latine du temps des empereurs romains. Pour lui il ne s'agit pas d'une écriture très ancienne. L'alphabet de Glozel serait inspiré des alphabets méditerranéens qui avaient cours au IIIe et au IIe siècle avant notre ère. Glozel serait un champ magique. Il écrit : « Je ne crois pas qu'il existe dans le monde classique un gisement de sorcellerie aussi complet que celui de Glozel : inscriptions sur briques, signes sur pierres, gra-

vures d'animaux propices ou fantastiques, amulettes de tout genre, simulacres pour envoûtement, vaisselle de sorcière, verroterie talismanique, tout y est de ce qui était nécessaire aux opérations magiques ».

Pour M. Jullian les briques portent des paroles d'incantation et d'envoûtement comparables à celles qui sont déjà connues. Comme dans toutes les inscriptions de ce genre et en particulier dans celles du Bas-Empire, il trouve ou croit trouver, mêlées aux lettres ordinaires des lettres étranges, les *notæ* ou *characteres* et il renvoie à ce sujet à saint Augustin qui applique le terme de characteres aux pseudo-lettres qui avaient un caractère de salut. Il trouve ainsi parmi les signes d'écriture l'échelle à crochet des tablettes magiques des derniers temps de l'Empire, le fouet, le grabat de la sorcière schématisé, la fourche, le crochet, le serpent, peut-être le lézard et un X dont il fait une variété de fourche patibulaire. Ces signes auraient une valeur comparable au *tripes* ou mensula qu'on retrouve à Pergame et sur le fragment d'autel gallo-romain publié par nos collègues MM. de Gérin-Ricard et Chanfreau. M. C. Jullian interprète toutes les pièces de Glozel comme des pièces d'envoûtement, les vases à masque humain auraient des yeux agrandis comme si on y avait enfoncé les doigts, ces visages rappelant peut-être les *vultus*, formes magiques de face humaine d'où dérive peut-être *invultare*, envoûter, qui signifierait étymologiquement façonner en visage. Les phallus seraient là pour nouer ou dénouer les aiguillettes d'individus figurés uniquement par l'organe visé. Les phallus bisexuées lui paraissent destinés à lier ou délier d'un seul coup un homme et une femme. Quant aux phallus à masques, ils seraient destinés à supprimer l'ensemble des facultés intellectuelles et génésiques du couple visé.

On sait d'autre part que M. Jullian ne s'en est pas tenu là et qu'il a donné la traduction de plusieurs tablettes de Glozel, entre autres une relative à Tychon, divinité ithyphallique qui expliquerait la présence des phallus, peut-être même des phallus bisexués. Une des dernières tablettes traduites vanterait les eaux du bassin de Vichy et engagerait à aller s'y baigner. M. Jullian dut la retourner de bas en haut pour la déchiffrer et il lut : tali(ter) nob (is) l(oquitur) Ax... iu opitular(e)tis amare, s(ic) : nova l(una) c(irca) cal(endas) april(is) adite Sux(onem) lavatim. Ainsi nous parle Ax... : afin que vous (vous) aidiez à aimer, (faites) ainsi : à la nouvelle lune, autour des calendes d'avril allez au Sichon prendre des bains.

Le Dr Morlet a reproché à l'éminent historien des Gaules les prodiges d'ingéniosité qu'il doit déployer pour la traduction des tablettes, les coups de pouce qu'il doit donner pour retrouver des lettres latines sous les caractères de Glozel, au point qu'il a dû utiliser les cassures de la brique que la photographie ne permet pas de distinguer pour en faire les jambages de certains caractères.

La manière de voir de M. Jullian n'a pas été généralement adoptée et M. Audollent, particulièrement compétent en épigraphie latine et connu par ses traductions de tablettes magiques latines et grecques, s'est refusé à voir dans les inscriptions de Glozel des formules magiques en cursive latine. Après avoir visité le musée Fradin il écrit : « J'acquis la certitude que rien de ce qu'il contenait n'avait une origine gallo-romaine, que tout remontait au contraire à des temps beaucoup plus reculés, sans doute à la période néolithique. Quant à l'écriture je ne parviens pas à la rattacher aux formes cursives dont j'ai l'habitude ».

Du reste d'autres savants épigraphistes, comme M. René Dussaud, conservateur du musée du Louvre, voient

dans les inscriptions de Glozel de l'écriture phénicienne qui serait l'œuvre d'un faussaire. Pour lui, les 21 premières tablettes de Glozel sont des caractères phéniciens empruntés à l'alphabet phénicien récent du type d'Eshmounanazar (du ve siècle avant J.-C.). L'auteur des tablettes, lorsqu'il aurait eu connaissance d'une écriture plus ancienne, du XIIIe siècle avant notre ère, a bouleversé le numérotage des signes glozéliens. De la sorte on a pu dire que l'écriture glozélienne était plus voisine de l'alphabet d'Ahiram du XIIIe siècle que de l'alphabet d'Eshmounazar. M. René Dussaud en se basant sur l'épigraphie seule, serait donc convaincu de la fausseté des tablettes glozéliennes.

Que penser de l'opinion de ces éminents épigraphistes sinon que les tablettes de Glozel ne peuvent être à la fois en cursive latine du IIIe siècle de notre ère et en phénicien du XIIIe siècle.

Le Dr Morlet pense que l'écriture de Glozel représente des signes idéographiques ou peut-être syllabiques, que c'est une écriture très ancienne et autochtone. Cette écriture rappelle celle des inscriptions rupestres des Iles Canaries, des dolmens numidiques, les runes scandinaves et les caractères de l'ancien pâli. Il se base sur la présence de signes d'écriture sous la gravure d'un renne pour établir la priorité de l'alphabet de Glozel. Les glozéliens seraient les inventeurs de l'écriture et les signes employés par eux se rattacheraient aux écritures magdaléniennes. Piette, en 1872, avait recueilli à Gourdan un bois de renne portant des signes ressemblant à notre A, à l'M et un signe analogue à l'S. La plupart des fragments de ce bois de renne furent volés à Piette, lors du cambriolage de sa collection. L'inscription de Rochebertier, celle de la Madeleine trouvée par Lartet et Christy sur un os de renne et reproduite dans les

Reliquiæ aquitanicæ (pl. XXVI), montre des A non fermés en haut qu'on trouve à Glozel. Ce serait l'ancêtre de notre A actuel. Le Dr Morlet rapproche aussi les X de l'Azilien signalés par l'abbé Breuil, X dont une des barres possède un petit trait horizontal, de même l'H et le F liés qui se trouvent à Laugerie comme à Glozel. Les caractères aziliens relevés par Piette sur les galets coloriés du mas d'Azil ressemblent aussi beaucoup à ceux de Glozel. Pour le Dr Morlet ce n'est pas par suite d'une ascendance mais d'une évolution parallèle, car pour lui le Glozélien débute avant l'Azilien et fait immédiatement suite au Magdalénien.

Le Dr Morlet constate la parenté des caractères glozéliens avec les écritures égéennes et se demande s'ils n'ont pas persisté dans l'écriture primitive des Celtes dont il reste si peu de traces. Il croit retrouver cette écriture dans les estampilles de poteries à nom gaulois de Vertault (Côte d'Or), sur les médailles marseillaises dites puniques et plus spécialement dans l'inscription de Carpentras si bien étudiée par M. C. Jullian.

Sans compétence spéciale en épigraphie, il nous est difficile de tirer une conclusion des opinions si variées des épigraphistes. Pour les raisons données plus haut nous considérons les inscriptions de Glozel comme authentiques. Il semble non douteux qu'il s'agisse là d'une écriture très ancienne, mais à notre avis déjà très évoluée et présentant une évidente parenté avec les écritures égéennes, crétoises, cypriotes et avec l'écriture phénicienne. Ce sont même les caractères de type phénicien qui dominent à Glozel et on trouve à côté d'eux quelques caractères ibériques indiscutables et même des caractères ibériques assez rares comme ceux signalés par M. Waltz, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, observés sur un

tesson de poterie trouvé à Meca en 1899 et publiés par M. P. Paris, signes très voisins des signes 23 et 29 du relevé du Dr Morlet.

Il ne nous semble pas qu'on puisse tenter pour l'instant de déchiffrer les inscriptions de Glozel. Sans doute faut-il attendre la découverte d'une inscription bilingue comme celle qui rédigée en phénicien et en cypriote a permis à G. Smith de déchiffrer l'écriture syllabique cypriote et de découvrir sous cette écriture mystérieuse le dialecte grec.

On voit donc que l'épigraphie seule est incapable de dater Glozel avec quelque sûreté, c'est donc du côté de l'archéologie que nous devons nous tourner pour chercher la solution du problème.

Chronologie basée sur l'archéologie. — Le Dr Morlet se basant surtout sur l'existence de rennes gravés sur les galets de Glozel, cet animal étant disparu de la Gaule vers la fin du paléolithique ou peu après l'époque azilienne, place la station de Glozel tout au début des temps néolithiques, à l'époque de transition ou mésolithique. Elle débuterait avant même l'azilien et sa civilisation autochtone dériverait directement de l'art des chasseurs de renne du magdalénien.

Pour ma part, l'opinion de M. Morlet ne me semble pas pleinement démontrée. Les arguments sur lesquels il s'appuie me paraissent un peu fragiles. Tout d'abord l'existence du renne à Glozel n'est pas certaine. Les hésitations d'un paléontologiste aussi éminent que M. Depéret, voyant tout d'abord dans le « renne marchant » un daim, un élan, puis enfin un renne, montrent qu'il y a quelque difficulté à faire une détermination basée sur un croquis assez imprécis où je préfère voir avec M. l'abbé Breuil un « cervidé généralisé ». L'étude de M. Drinkmann, à ce point de vue, ne m'a pas pleinement convaincu et j'eusse préféré

la découverte d'ossements de rennes à des gravures toujours un peu incertaines. Il en est de même pour la fameuse scène d'allaitement. S'il était bien sûr que la femelle qui allaite porte des bois, on pourrait conclure à l'existence probable du renne à Glozel, les cervidés femelles autres que le renne étant généralement dépourvus de bois. Même si la présence du renne était bien démontrée, on ne peut en tirer la preuve que nous sommes près du paléolithique, le renne ayant pu se conserver dans les forêts du massif central jusqu'à une époque tardive et voisine des temps historiques. Un passage des commentaires de Jules César laisse même croire que le renne pouvait exister encore en Gaule à la venue des Romains.

L'examen des ossements et des dents trouvés à Glozel n'a montré que des espèces récentes. J'y ai reconnu des dents de porc, de cheval, de daim. Cette dernière espèce disparue depuis longtemps de la contrée.

J'estime qu'il est préférable de laisser de côté provisoirement les gravures sur galets qui rappellent de loin les gravures magdaléniennes mais avec un art en décadence. Il me semble qu'il faut attendre la découverte d'autres animaux disparus pour pouvoir à coup sûr affirmer la très haute antiquité de Glozel.

Si, laissant de côté les gravures trop difficiles à dater exactement, pour ne regarder que l'ensemble du mobilier funéraire, aujourd'hui où il ne paraît y avoir plus de doute que nous avons affaire à une nécropole, à un lieu d'ensevelissement, nous trouverons des haches polies, des anneaux de schistes analogues à ceux des dolmens et des camps néolitihiques mais portant des inscriptions. La contemporanéité entre les haches polies, les anneaux de schiste, les harpons, l'industrie de l'os si développée à Glozel et les tablettes me semble indiscutable. Il nous sem-

ble toutefois plus difficile de rattacher étroitement cette industrie à la civilisation magdalénienne.

C'est du reste l'avis de l'homme certainement le plus compétent en préhistoire qui ait étudié Glozel, M. l'abbé Breuil [1]. Il admet l'authenticité du gisement, mais pense qu'il ne date pas du début du deuxième âge de la pierre. Examinant les facettes que présentent les harpons en os, il pense que le métal n'y est pas étranger. Les silex lui paraissent atypiques et faiblement retouchés. Un tiers des petits fragments de silex sont des parcelles de haches polies. Et M. l'abbé Breuil conclut : « Rien ne rappelle le Paléolithique, ni l'Azilien, ni le Tardenoisien, ni notre néolithique normal ». Il n'a pas vu d'instruments en ivoire et en os de cervidés. Les harpons qui sont inutilisables, l'un d'entre eux est en schiste poli, lui paraissent des objets votifs. Il ne croit pas que ces objets s'apparentent directement au Magdalénien et l'on sait que des formes paléolithiques ont persisté longtemps dans les Balkans, la région baltique, le Fayoum.

La céramique lui paraît spéciale et à part deux ou trois vases ornés de zones de traits obliques, qui évoquent des vases britanniques ou armoricains, il ne voit pas de relation entre ces formes et les formes des milieux mégalithiques, palaffitiques ou autres, beaucoup mieux cuits et de formes plus évoluées.

M. l'abbé Breuil trouve à Glozel un ensemble extraordinaire se rattachant peut-être à une population étrangère au monde occidental des dolmens et des palaffites, à un groupe humain exotique arrivé au stade néo-énéolithique

[1] Nous devons à la vérité de dire que les idées de M. l'abbé Breuil ont évolué en ce qui concerne l'authenticité du gisement de Glozel depuis le rapport qu'il a publié dans « l'Athropologie » t. XXXVI, n° 5-6, pp. 543-558.

général. Il croit que les Glozéliens avaient du cuivre et il ne pense pas qu'il soit légitime de rattacher Glozel à une source magdalénienne occidentale.

M. Franchet qui a étudié de façon attentive en 1924, la question du four de verrier de Glozel, four qu'on doit peut-être aujourd'hui considérer comme une tombe à usage de four crématoire, a souligné la découverte importante d'un affutoir en grès, galet plat avec un trou biconique de suspension. Il en a été trouvé plusieurs depuis. Pour lui, cet instrument ne peut être antérieur à la découverte du métal. Les plus anciens aiguisoirs connus sont ceux du camp de Chassey, qu'il faut faire remonter à l'Enéolithique et peut être au Bronze.

De plus, la présence du verre nécessite un outillage en métal que ne peut remplacer un outillage en pierre, le métal était donc connu des Glozéliens. M. Franchet en conclut, en se basant sur l'industrie verrière, que la station de Glozel ne peut appartenir au néolithique. Il la ramène jusqu'au Ier siècle, l'idole phallique étant inconnue en Gaule avant cette époque et certainement d'importation romaine. Il place Glozel au deuxième âge du fer.

Dans le raisonnement que soutient M. Franchet sur le Robenhausien il y a une grande part de vérité. Pour lui le polissage de la pierre apparaît avec les métaux, avec le cuivre en particulier et le néolithique pur n'existe probablement pas. Mon regretté maître, Em. Cartailhac, partageait une opinion très voisine. Il m'écrivait de Saint-Affrique, le 17 août 1919 : « Italiens, Suisses, Français et « même Scandinaves, voient depuis longtemps les mobi- « liers de l'ancien âge du bronze joints aux legs de l'âge « dit néolithique. La belle flèche de pierre a survécu « longtemps au bout des traits, la hache de pierre polie « sort de nos cachettes ariégeoises de haches de bronze.

« C'est la tardive pioche comme en Egypte. Les stations « qui paraissent néolithiques des Alpes à Bayonne, ont « souvent sur les os des traces des oxydes de cuivre et « souvent les os, les pierres et les cuivres, comme dans « toutes nos grottes sépulcrales, marchent ensemble. Allez « voir les collections du Gard, au musée de Nimes et « d'Alais et vous jugerez. Quand vous aurez fait le tour « des gisements autour de la Méditerranée, il sera fort « difficile d'affirmer que ceci ou cela est du néolithique « pur, d'une période néolithique bien définie. En Scan- « dinavie, d'admirables poignards ciselés en silex sont « des copies des bronzes italiens. Voyez en Bretagne gau- « loise, les grands monuments funéraires, le Mané er « Hroek, le mont Saint-Michel, n'ont pas donné de bronze, « mais des masses, cent haches plus belles les unes que les « autres. Les plus belles et les plus rares matières ont le « tranchant ainsi fait (évasé). Or cet évasement n'est que « l'imitation des haches de cuivre *martelées* pour être « aiguisées.

« Ces haches, au tranchant d'aspect métallique, ce sont « elles que l'on a recueillis dans le Midi, en trois ou qua- « tre endroits, avec les mêmes perles d'or ou de callaïs « que donnent d'autres gisements de la Bretagne au Cap « de Gibraltar, et du Portugal à Arles.

« Nous avons un camp néolithique classique, très pur, « dans la Charente, pas l'ombre d'une hésitation ne serait « permise au camp de Feu Richard, *si* nous n'y trou- « vions pas sur les poteries les yeux lenticulaires qui sont « devenus des motifs de décoration et dérivent de nos idoles « de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, du Gard et jus- « qu'à Hissarlik d'un côté, jusqu'en Portugal de l'autre, « jusqu'au Vexin normand, jusqu'à la Marne, datées tan- « tôt néolithiques, tantôt énéolithiques, par les objets ou « les formes des tombeaux ».

On voit par cette citation combien sont confuses nos connaissances en ce qui touche à l'âge de la pierre polie et combien il paraît vraisemblable que la hache de pierre ait été longtemps la contemporaine des métaux.

Pour notre part, autant qu'il peut nous être permis d'émettre un avis dans une aussi difficile question, nous dirons que nous avons été très frappés à Glozel des influences orientales signalées par M. l'abbé Breuil. Mais nous irons beaucoup plus loin que lui.

Sans parler de l'écriture, à affinités phéniciennes peu discutables, nous avons vu dans l'ensemble du mobilier funéraire de Glozel une grande ressemblance avec le mobilier funéraire mis à jour par Schliemann dans ses mémorables fouilles de Troie, à Hissarlik II, dans la ville préhistorique incendiée.

Les vases funéraires d'Hissarlik ont une ressemblance avec ceux de Glozel qui est évidente et qui a déjà frappé M. l'abbé Breuil et d'autres auteurs. A la vérité il y a bien quelques différences: existence d'anses, en formes d'ailes, qui existent cependant quelquefois à Glozel comme à Hissarlik du reste, sous forme d'oreilles, présence fréquente de mamelles sur les vases à tête de chouette, ainsi que d'un ombilic, présence de couvercles. Mais ces détails mis à part, la ressemblance est grande, la physionomie de l'idole est la même: mêmes sourcils saillants, proéminents, se continuant avec un nez très court ou en bec, des yeux très rapprochés et arrondis. C'est la même divinité sans bouche qu'on retrouve dans les grottes sépulcrales de la Marne, dans la sépulture de Collorgues (Gard), dans les statues-menhirs du Midi de la France. Cette idole remonte au néolithique ou à l'énéolithique, car même dans les grottes de la Marne on a trouvé des traces de cuivre. Cette divinité tutélaire se retrouve à Hissarlik, dans les trois

villes énéolithiques et la représentation en a persisté jusqu'à l'âge du fer.

Le Dr Morlet considère les urnes funéraires d'Hissarlik comme plus évoluées. Or les urnes d'Hissarlik sont en général en argile peu cuites et faites à la main comme à Glozel. C'est surtout la céramique domestique qui est plus évoluée et nous ignorons celle de Glozel où on n'a guère trouvé jusqu'ici que des urnes funéraires. Et celles-ci sont très comparables.

On sait que pour Schliemann c'est la déesse troyenne Até, dont les Grecs ont fait Athené, qui est figurée sur les vases et peut-être identifiée avec Athé, la grande déesse hittite de Carchemish, que servaient les Amazones. Ces urnes funéraires à face humaine ou tête de chouette, on les retrouve en Poméranie, dans la région baltique et il y en a des séries à Dantzig et au musée de Berlin qu'on peut sûrement dater de l'âge du bronze, quelques-unes même de l'âge du fer.

A Glozel, comme à Hissarlik, on trouve, à côté des vases à décors incisés en dent de loup assez analogues, des haches polies de jade ou de jadéite, des scies de silex, des aiguilles en os et en ivoire assez grossières, bien moins fines que celles du Magdalénien. On trouve des perles de verre à Hissarlik et Schliemann a observé aussi la vitrification de la terre à brique dans les maisons de la deuxième ville préhistorique incendiée.

Mais la ressemblance va plus loin, sur la panse de certains vases on observe un caractère ornemental, caractère qui se rapproche de la lettre Go ou Ko du syllabaire de Carie et rappelle l'ornement en relief de certains vases de Glozel. Mieux encore, Schliemann a découvert à Hissarlik II et figure sous le n° 231-232 un objet qui est creusé au centre, il est vrai, mais présente des saillies globuleu-

ses qui le rapprochent assez des « bobines » et, quoique en roche dure, une des pointes présente des lignes ressemblant à celle que tracerait un fil. Schliemann y voyait une idole.

A Hissarlik, on a encore trouvé des tubes d'ivoire ornementés que Schliemann a considérés comme des fragments de flûte et toute une industrie de l'os, os appointés en forme d'alènes, aiguilles grossières en tout semblables à celles de Glozel.

Enfin Schliemann figure sous le n° 498 (Ilios, trad. Egger), p. 501, des objets d'argile absolument semblables aux « lampes à bord droit » de Glozel. Schliemann a pu les identifier comme de petites coupes ou nacelles servant à fondre le cuivre, car il y a trouvé des restes de carbonate de cuivre. Les Troyens les faisaient, pour les rendre plus résistantes, en un mélange d'argile et de bouse de vache. Cet instrument rapproché de l'aiguisoir nous fait penser, quoiqu'on n'ait pas jusqu'ici trouvé de métal, que le cuivre existait peut-être à Glozel et que les prétendues lampes sont des creusets. On trouve même en grand nombre dès l'énéolithique des phallus à Hissarlik II, mais je dois à la vérité de dire qu'ils sont assez différents de ceux de Glozel. Le culte du phallus est très ancien et Hérodote (II, 51) le signale chez les Pélages dès l'antiquité la plus reculée. Ce serait d'eux que les Athéniens auraient appris à faire des Hermés ithyphalliques. Le phallus se retrouve dans les îles habitées par les Pélages et sur les murs cyclopéens d'Alatri et de Terni.

Hissarlik a fourni des fusaïoles de terre cuite comme Glozel. Elles sont ornées de même façon et portent des caractères d'écriture syllabique cypriote et nous avons déjà indiqué la parenté existant entre l'écriture de Glozel et certains au moins des caractères de l'alphabet cypriote.

Autre rapprochement, la crémation des morts était en usage à Hissarlik I et II. Or on sait que si l'inhumation correspond en général à l'âge de la pierre, l'incinération s'observe surtout à l'âge du bronze. Or, de l'aveu même du Dr Morlet, les squelettes recueillis ont subi une demi-incinération et les analyses de M. Couturier ont montré que les vases funéraires de Glozel contenaient de la cendre d'os et du charbon de bois.

De tout ce qui précède nous conclurons que la station de Glozel nous paraît être une station prémycénienne. Certains indices nous font penser que le métal a pu être connu des Glozéliens, c'est donc à une époque voisine de celle d'Hissarlik II que nous placerons la station. De plus, l'existence du verre à Glozel n'est plus discutable et elle est très probablement contemporaine du fameux four de verrier, devenu four crématoire.

Donc, contrairement au Dr Morlet, nous sommes amenés sans pouvoir, bien entendu, en donner encore des preuves décisives, à placer Glozel non pas au début mais à la fin des temps néolithiques. Peut-être faudra-t-il ramener la station à l'âge du bronze, peut-être même au premier âge du fer [1].

Mais qu'importe? Les découvertes ultérieures seules permettront d'arriver à des conclusions certaines. Il faut attendre que le champ Fradin, qui n'a encore été fouillé qu'à moitié et qui a déjà fourni 4.000 pièces, soit fouillé dans toute son étendue, même aux points où se trouvent des arbres, empêchant toute idée d'introduction récente d'objets faux. Je suis persuadé que les accusations de mystification ne pourront tenir longtemps devant de nouvelles

[1] La découverte, dans l'Allier d'une tombe contenant un squelette accompagné d'un disque en chiste poli portant des caractères glozéliens et d'un poignard de bronze vient donner quelque fondement à l'hypotèse que nous avons formulé relativement à l'âge de la station de Glozel.

trouvailles permettant de dater plus sûrement encore la station.

Le rapprochement que nous avons fait entre le mobilier de Glozel et celui d'Hissarlik II semble indiquer qu'il y a eu des influences orientales à Glozel, déjà soupçonnées par M. l'abbé Breuil. Elles sont d'autant moins difficiles à admettre que des relations commerciales existaient déjà par mer autour de la Méditerranée et sur les côtes de l'Atlantique dès le deuxième âge de la pierre.

La station de Glozel est donc étonnante par la nouveauté des trouvailles qui y ont été faites et par le mélange d'industries en apparence disparates qui a fait naître des doutes sur l'authenticité. Nous avons vu que ce même mélange d'objets se retrouvait à Hissarlik.

C'est à la patience et au labeur du Dr Morlet que nous devons la connaissance de ce curieux et remarquable gisement. Il a tenu à le fouiller lui-même et a voulu en garder la paternité. C'était bien son droit. Au début, en effet, les archéologues les plus compétents se sont désintéressés des premières trouvailles et alors que la Société d'Emulation de Moulins refusait aux Fradin la subvention de 50 francs demandée, le Dr Morlet a subventionné les fouilles en donnant tout d'abord 200 fr., puis, comprenant vite l'intérêt de la station il a pris bientôt lui-même la direction des recherches.

Si les découvertes ultérieures confirment, sans doute possible, l'authenticité du gisement de Glozel, le Dr Morlet aura bien mérité de la science et fait faire un grand pas à nos connaissances en archéologie préhistorique, même si ses idées sur la très haute antiquité du gisement ne sont pas confirmées et s'il est démontré, comme je le crois, que Glozel remonte seulement au protohistorique.

Dr Marc ROMIEU,
Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Note sur les origines du Canal de la Douane

Au moment où les travaux d'édilité ramènent l'attention du public sur le canal de la Douane, il m'a paru bon de faire un petit sacrifice à l'actualité, et de retracer en quelques pages l'histoire de ce vieux coin que des artistes ne craignent point d'appeler la « Venise Marseillaise ».

Non que je songe à entraîner le lecteur dans les siècles les plus lointains ; il me suffira de saluer le canal à sa naissance et de le suivre jusqu'à l'époque à laquelle, après avoir rempli un rôle exclusivement militaire, il est définitivement entré dans la vie de la cité.

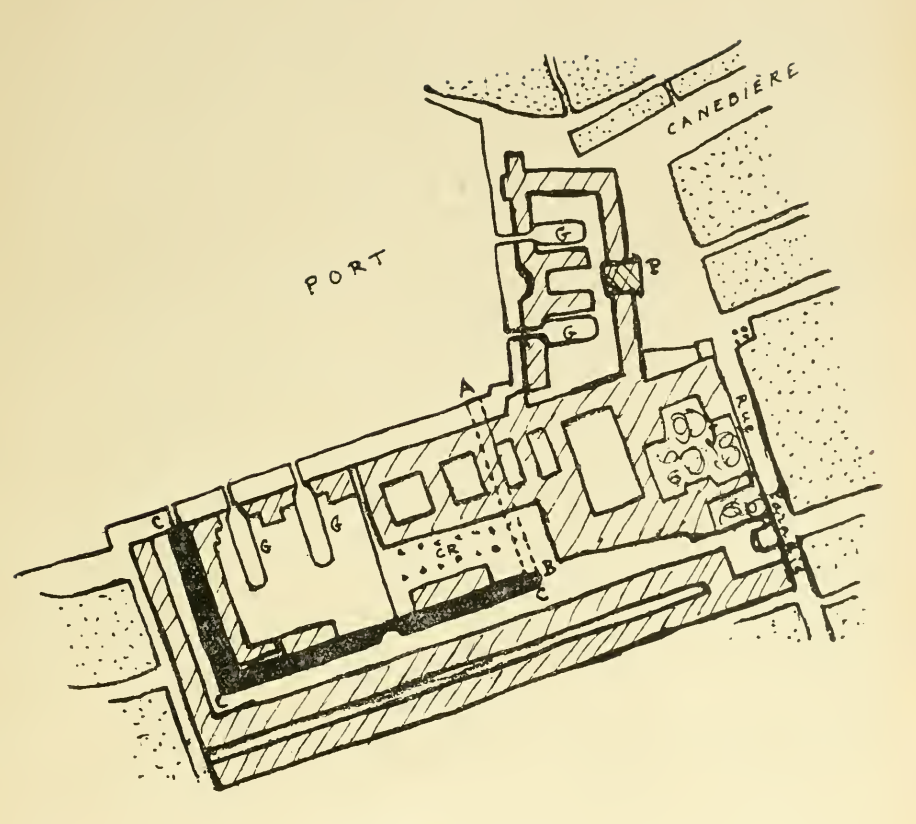
Le canal de la Douane, à l'aspect pacifique et aux si démocratiques abords, est simplement un legs de la marine royale à notre bonne ville.

On se souvient que l'arsenal commencé en 1667 sur l'emplacement compris entre le port, la place de la Bourse, le Grand Théâtre et la rue Thiars, s'était révélé insuffisant au bout de vingt années d'usage. En 1689, le gouvernement avait dû l'étendre vers l'ouest en acquérant le terrain des Capucines et l'ancienne propriété des Bernardines, devenue chantier municipal, et ce dernier, émigrant une deuxième fois avait été aménagé plus loin encore dans la propriété de l'ancien couvent de la Miséricorde. Le nouvel arsenal comprit ainsi tout le rectangle limité par la rue Sainte, la rue Fort-Notre-Dame, la rive méridionale du port et la rue Glandevès, et c'est sur cet espace que furent aménagés, à partir de 1689, des bâtiments considérables : magasins, avec forges, ateliers et parcs d'artillerie encadrant, du côté du port, quatre formes de galères, casernes, bagne et corderie du côté de la rue Sainte.

Le nouvel arsenal se trouvant environ quatre fois plus étendu que l'ancien, il était à craindre que la manutention d'un matériel aussi lourd que le matériel maritime ne devînt fort malaisée. Afin de pouvoir conduire aisément les pièces les plus lourdes dans le lieu approprié, les fonctionnaires de la marine firent aussitôt exécuter un « canal de communication » au milieu du nouvel enclos. Ce canal comprit trois branches, deux d'entre elles prenant naissance dans le port, avec 6 toises de largeur, et la troisième, large de 8 toises, réunissant les deux premières à angle droit parallèlement au quai. L'ensemble dessinait donc un rectangle de 115 toises de long sur 63 de large et enfermait dans une île les 4 formes de galères ainsi que les forges et le parc d'artillerie[1]. C'est là l'origine du « canal des douanes » ; mais avant d'être livré au commerce et de justifier ce nom, il devait passer encore par bien des vicissitudes.

Le canal de communication de l'arsenal, première forme du canal des douanes, vécut jusqu'en 1748, une première époque d'activité en même temps que l'arsenal lui-même ; il en fut en quelque sorte le système nerveux. A la date précitée, la marine des galères cessa d'être distincte de la marine des vaisseaux, et les onze galères qui restaient dans le port de Marseille, furent transférées à Toulon. C'était pour l'arsenal la mort à brève échéance ; aussi les Marseillais, inquiets de voir disparaître un organisme qui faisait vivre de nombreux ouvriers, oublièrent leurs vieilles querelles avec l'intendance au sujet du transport des vins et réclamèrent à Versailles. En 1761, Choiseul, ministre de la Marine, leur donna en partie satisfaction ; il refit de Marseille un petit département maritime : sept galères

[1] Cf. plans de N. de Fer (1702), Jeffreys, Bodenehr et Razaud (1743).



L'Arsenal en 1772

(Extrait du plan de Bresson fils)

GG Formes de Galères.
CR Cour de l'Arsenal.
P Pavillon de l'Arsenal.
J Jardins de l'intendance.
CC Canal de Communication.
AB Partie du Canal de Communication comblée dans le troisième quart du XVIIIe siècle.

furent rendues à notre port et l'arsenal se ranima[2]. Pour le canal, ce fut autre chose : deux formes de galères sur quatre venaient d'être supprimées et la nouvelle organisation rendait la branche orientale à peu près inutile ; celle-ci fut donc comblée et sur son emplacement on construisit des magasins, en particulier une boulangerie[3]. Ce comblement fut d'ailleurs mal achevé et les matériaux versés allèrent en partie obstruer le fond de la branche principale : en 1782, celle-ci était « presque comblée à son extrémité à Levant » et ne présentait plus ailleurs qu'une profondeur de deux ou trois pieds, au lieu de quatre dans la branche occidentale[4]. Le grand quai ou darse qui longeait le canal s'arrêta donc désormais à l'endroit où aujourd'hui encore il forme un angle droit avec la rue Breteuil.

La sollicitude de Choiseul ne devait point sauver le grand établissement militaire marseillais. Les vingt années qui suivirent la réorganisation furent vingt années de décadence, et son aliénation fut décidée par Louis XVI, en 1781.

Je me bornerai ici à rappeler de ces circonstances historiques bien connues celles qui touchent plus spécialement le canal. L'aliénation, comme on le sait, se fit assez vite. Le 10 février 1781, le commissaire Malouët, ordonnateur de la marine à Toulon, adressait une proposition de vente des terrains et bâtiments à la ville de Marseille pour la somme de 10.400.000 livres. La communauté accepta assez vite

[2] Sur tout ceci, cf. Laforêt. Etude sur la marine des galères. Mars, 1861, pp. 168-169

[3] Voy. ces transformations dans le plan de Bresson fils (1772) et dans le plan hors texte de l'ouvrage de Laforêt.

[4] Arch V. DD, Arsenal, boîte 2. — Extrait littéral du projet proposé par MM. les souscripteurs dans leurs observations.

d'abord parce qu'elle y voyait un réel avantage[5], ensuite parce qu'elle voulait éviter à tout prix que le gouvernement ne fît affaire avec les particuliers. L'arsenal ayant été, sur ces entrefaites, détaché du département de la marine pour passer dans celui des finances, le roi, par arrêt du Conseil du 15 août 1781, attribua la connaissance de l'affaire à l'intendant des Gallois de La Tour, lequel signa avec la ville un contrat définitif en décembre même année.

Le traité conclu entre la ville et le roi stipulait que sur les 24.000 toises carrées que mesurait le terrain acquis, 18.600 constitueraient des « places à bâtir » qui seraient revendues aux candidats acquéreurs. Dès le début, les souscriptions affluèrent ; au premier rang figurait celle de la Chambre de Commerce, qui se mit sur les rangs la première dans le but d'agrandir le Vieux-Port, mais qui ne devait pas tarder à renoncer à ce projet. L'assemblée des souscripteurs envisagea d'ailleurs d'une manière toute spéciale le problème de cet agrandissement : elle proposa de rouvrir la branche du « canal de communication » de l'arsenal comblée en 1760, d'approfondir le tout et de livrer au commerce cette nouvelle surface d'eau où pourraient stationner les embarcations de faible tonnage « tartanes, « chaloupes et saccons »[6]. Les souscripteurs agirent en ce sens auprès du gouvernement, tandis que pleuvaient à l'Hôtel de Ville une foule de projets d'extension du port, aussi variés que dispendieux, qui agitèrent l'opinion pendant quatre années[7].

5 Cela évitait un nouvel agrandissement (voy. Arch. Ville, plans du maréchal de Belle-Isle, de Rodolphe Puget et du lieutenant-colonel Pierron, 1752-85).

6 Extrait littéral du projet proposé par MM. les souscripteurs dans leurs observations (Arch. V. DD, Arsenal, boîte 2).

7 Arch. B.-du-Rh. C. 329, Arsenal. Mémoire de Pléville Le Pelley, 3 déc. 1786. Il y est dit qu'il sera peut-être bon de surseoir aux travaux

Quant à l'opinion du Conseil Municipal, elle fut, sur ce point nette et invariable : repoussant comme inutiles tous les projets d'agrandissement du port, il s'éleva également contre le projet d'un canal, incapable, selon lui, en regard des dépenses exorbitantes qu'exigeraient son achèvement, d'apporter au commerce un appoint sérieux, la surface totale ne devant pas atteindre un hectare, mais susceptible par contre d'altérer la salubrité de l'air et la santé des habitants. Consultés sur ce point par le ministre Joly de Fleury[8], les échevins s'empressèrent d'expédier à Versailles un rapport de cinq médecins marseillais, condamnant formellement le projet au nom de l'hygiène publique[9]. Ces déclarations, pas plus que les vives insistances de la municipalité, n'émurent le ministre[10], qui, poussé secrètement par les avis contraires et peut-être intéressés de l'intendant des Gallois de La Tour, demeura fidèle au point de vue des souscripteurs et y rangea bientôt le roi. L'arrêt du Conseil du 12 novembre 1782 ordonna l'achèvement du canal par le creusement d'une branche nord-sud large de cinq toises ; la profondeur devait être de 10 pieds, et le canal, recouverts de ponts-levis au droit des rues nouvelles, serait bordé de chaque côté de quais larges de trois toises[11]. Le coût de l'opération était évalué à 1.482.000 livres, y compris la valeur des terrains, par les architectes de la ville[12], et à 1.741.000 livres par les souscripteurs[13].

de réparation du quai sud et d'attendre « qu'on ait prononcé sur l'agrandissement du port ».

[8] Lettre du 26 avril 1782. Arch. V. DD. Arsenal, boîte 1.

[9] Cf. pièce justificative.

[10] Cf. lettre de Joly de Fleury aux échevins, 6 juillet 1782.

[11] Arch. V. AA7. Reg. VI. f° 139.

[12] Lettre de Joly de Fleury, 6 juillet 1782.

[13] Extrait littéral du projet des souscripteurs (Arch, V. DD, Arsenal, boîte 2).

Mais le même arrêt, qui procédait à la vérité d'une large conception de l'urbanisme, portait de 5.400 toises carrées à 7.426 l'espace consacré aux espaces libres dans le plan d'aménagement. Il y avait de quoi réjouir tous les hygiénistes marseillais, mais non les souscripteurs : ceux-ci devraient supporter une perte sèche de 2.026 toises carrées de terrain, outre que l'arrêt du Conseil mettait à leurs frais à la fois les frais de creusement et les frais d'entretien du canal qu'ils avaient si fort désiré. Ils protestèrent que c'était à la ville de pourvoir aux frais de curage. Mais la communauté releva narquoisement ces prétentions en soutenant que c'était à ceux qui avaient voulu le canal d'en supporter tous les frais. L'obstination des souscripteurs devait, au surplus, leur coûter cher : les sommations des agents du pouvoir central étant demeurées vaines, un nouvel arrêt du Conseil en date du 5 juin 1783 les déclara déchus de leurs droits et replaça la communauté dans la libre disposition de tous les terrains souscrits ou restés libres.

L'occasion était belle, pour la municipalité, de faire régler à son avantage la question du canal. Elle avait un guide précieux en la personne de Charles Thiers, son archivaire, qui, depuis l'été de 1782, lui avait soufflé la solution de tous les problèmes d'urbanisme que posait la vente de l'arsenal, dans un rapport anonyme intitulé : Avis d'un citoyen pour l'employ du terrain de l'arsenal, 4 sept. 1782[11]. Repoussant tout projet de canaux comme trop étriqué et trop dispendieux, Thiers établissait également l'impossibilité d'agrandir le port : la plus grande extension qu'on lui pût donner était d'un hectare et demi, et la dépense eût été énorme. Le véritable moyen d'augmenter sa capacité en navires était de le débarrasser une bonne

[11] Arch. V. DD, Arsenal, boîte 2.

fois de la vase qui l'encombrait. « Le récurer, écrivait-il, ce serait l'agrandir ». Conception rationnelle entre toutes, et ajoutons, reproduction exacte, à près de 120 ans d'intervalle, du plan de l'intendant Arnoul. En attendant, l'archivaire poussait ferme la municipalité contre le projet de canal.

Eperonnée par Charles Thiers, celle-ci adressa au roi le 18 juillet de respectueuses remontrances, au long desquelles, après avoir repris un à un les arguments précédemment fournis, elle avançait de nouvelles raisons : difficulté extrême d'alimenter en eau potable une île ne communiquant avec le reste de la ville que par des ponts-levis, dépréciation consécutive des terrains de l'île, solidité insuffisante et maniement incommode de ces engins. L'objection la plus grave peut-être, et l'on ne manqua point d'y insister, résidait dans l'obligation d'établir des rampes énormes du côté du sud-est pour donner accès à la rue de Notre-Dame de la Garde et à la rue Sainte, qui dominaient d'une hauteur de cinq mètres le canal tout voisin, alors qu'on eût pu, sans ce malencontreux fossé, établir des remblais en pente douce. La municipalité rappelait que le plan qu'elle avait déjà soumis, tout en présentant des quais plus larges et des rues bien plus régulières, ne réservait à l'air et à l'eau qu'une surface de 7045 toises carrées, enfin que les îles des maisons y étaient dessinées sur quatre rangs au lieu de trois, et que leur profondeur était moins grande, ce qui permettrait une meilleure utilisation du terrain[15]. Les échevins déployèrent tant de zèle qu'ils réussirent à convertir à leur point de vue l'intendant La Tour, considéré jusqu'alors et avec raison comme l'appui le plus solide des partisans du canal. La volte-face de l'intendant

[15] Très humbles et très respectueuses représentations du C. M. de Marseille à S. M. 18 juillet 1783 (Arch. V. DD, Arsenal, boîte 2).

apparut d'ailleurs, tant à Marseille qu'à la cour, éminemment suspecte, et l'on voulut y voir la preuve de l'intérêt personnel qu'il avait eu à soutenir le plan des souscripteurs, tant que ceux-ci semblaient les maîtres de la situation. Elle fut durement relevée par d'Ormesson, dans une lettre du 18 août : « Vous pensez, écrit le ministre, que « le motif d'insalubrité qu'ils font valoir comme méritant « une attention particulière du gouvernement n'a aucun fon- « dement, mais vous m'observez que la construction du « canal diminuera beaucoup le produit de la vente de l'ar- « senal, et que le projet de ce canal, n'ayant été adopté « que par condescendance pour les souscripteurs qui l'a- « vaient proposé, on peut y renoncer sans inconvénient « depuis que les souscriptions sont annulées. Le canal dont « il s'agit étoit un projet trop important... Vous avez jugé « vous-même, Monsieur, que ce canal seroit d'une grande « utilité pour vivifier les parties qu'il parcourroit, et l'on « a considéré qu'en effet c'étoit l'intérêt général du com- « merce qui en deviendroit plus actif[16] ». Cette conversation ne devait donc pas servir aux échevins, et le ministère demeura inébranlable.

En attendant, l'éviction des souscripteurs avait ramené l'affaire à son point de départ, et l'on se trouvait dans l'impossibilité de commencer les travaux de démolition. Le gouvernement activa les nouvelles formalités indispensables ; l'intendant de Provence, chargé de la poursuite des négociations, fit réestimer le terrain par ordonnance du 17 septembre 1783 et ouvrir de nouvelles enchères. Mais la délivrance des lots fut retardée par suite d'autres difficultés relatives à l'alignement de plusieurs rues et aux travaux d'achèvement du canal.

[16] Arch. B.-du-Rh. C. 327, Arsenal, 18 août 1783.

La branche orientale de ce dernier devait être assez rapidement rouverte. Au mois de juin 1787, le premier président signalait qu'on y travaillait activement, tandis que le commerce employait déjà la partie achevée. « Les ponts de pierre, ajoutait-il, sont finis et l'on va commencer deux ponts mobiles pour la facilité des communications du quartier et le passage des bateaux à mâts. On établit enfin les perrons qui formeront les communications d'un quartier extérieur et élevé au-dessus du fort de l'arsenal[17] ».

Nous touchons ici à la dernière difficulté connue à vaincre pour raccorder le nouveau quartier avec le reste de la ville. Du côté de la rue Sainte, en effet, les agents du roi, en aménageant le nouvel arsenal en 1689, avaient dû excaver le terrain pour mettre les cours et les bâtiments de plein pied. A l'angle sud-ouest, la différence de niveau entre la rue Sainte et le canal était de plus de 9 mètres. Dès le début de l'aliénation, la question du raccordement entre la rue Sainte et la rue Fort-de-Notre-Dame d'une part, et le quai d'autre part, n'avait pas manqué de préoccuper vivement les échevins, et c'est une des raisons pour lesquelles ils avaient toujours combattu le projet de canal avec acharnement.

Les dispositions de l'arrêt du Conseil du 15 août 1784, qui établissait dans ces parages des rues abordant l'obstacle de front, parurent bientôt à la Compagnie de l'arsenal d'une exécution malaisée : aussi le 10 septembre 1785, les acquéreurs présentèrent-ils au Conseil municipal un projet tendant à relier les trois rues à établir aux rues circonvoisines, non par des sections à forte pente, mais par de simples escaliers[18], et la Compagnie de l'Arsenal, d'ac-

17 Id. C. 329, Arsenal.

18 Arch. V. Délibérations du corps municipal. BB, 220, f° 111-112.

cord avec l'ingénieur Sigaud, faisait en même temps les démarches nécessaires pour obtenir l'assentiment du Conseil du Roi. L'Hôtel de Ville s'éleva avec fougue contre cette proposition inattendue : couper les rues voisines du quai par une série de marches, les rendre du même coup dangereuses aux portefaix et impraticables aux véhicules, c'était vraiment une singulière façon de faciliter le trafic. Après de très vives luttes d'influences, que nous aurons peut-être l'occasion de raconter un jour, le corps municipal fut encore battu : l'arrêt du Conseil du 20 février 1786 ordonna la construction des escaliers pour unir la rue de Fortia et la rue de Castellane à la rue Sainte et le quai de Castries à la rue des Bernardines. D'ailleurs, les échevins ne se pressant point d'obéir, les acquéreurs durent menacer de faire faire les travaux aux frais de la ville, et la communauté fit commencer la construction des escaliers en 1787. Interrompue en 1792, cette construction ne fut achevée qu'au début du Consulat.

La même année 1787 vit également la démolition des derniers bâtiments royaux et l'achèvement de notre canal. Ce dernier ne fut pas une œuvre absolument vaine. Dès que le retour des Bourbons eut ramené avec la paix la prospérité, le port de Marseille devint bien étroit, et le canal, jusqu'à la construction des nouveaux bassins lui fut un précieux auxiliaire. La décadence du canal des Douanes ne s'affirma que dans la deuxième moitié du siècle passé. Il redevint alors, ce que les bons médecins marseillais du XVIII[e] siècle avait prévu qu'il serait un jour, c'est-à-dire une nappe d'eau quasi-morte et un dépotoir. La statistique du Port de 1913 remarque froidement à son sujet : « Son tirant d'eau peut être porté à quatre mètres. Il est en général réduit à moins de trois par les dépôts qu'y forment les égouts qui y débouchent librement ».

« Il faut avouer, écrivait à la même époque un journa-
« liste, que si par le comblement du canal, on faisait dis-
« paraître ces dépôts... et les ponts construits en bois qui
« se manœuvrent à bras, Marseille, grand port moderne,
« ne perdrait pas grand'chose, et les Marseillais gagne-
« raient une avenue large, qui servirait de voie de déga-
« gement à l'intensité du charroi. Et cela vaut bien les
« quelque 80.000 francs que le comblement coûterait[19] ».
Consolons-nous. A l'époque de sa décrépitude, le vieux canal de la Douane nous a valu de magnifiques tableaux ainsi que des poèmes ciselés de la plus agréable manière. L'heure de sa disparition a sonné ; c'est fort bien. Il nous reste à souhaiter que le vœu de M. Jean Servien s'accomplisse, et si sa réalisation doit coûter à nos bourses un peu plus certes de 80.000 francs, nous voulons au moins croire que nos descendants n'auront pas à rouvrir une troisième fois la branche du canal en voie de comblement.

---

[19] Petit Marseillais, 13 juin 1913.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Archives de la ville de Marseille, DD, Arsenal, boîte 2

Messieurs les Maire, Echevins et assesseur nous ayant demandé notre sentiment sur les articles suivans,

1° Si l'établissement d'un canal dans l'intérieur de l'arsenal peut être contraire à la salubrité de l'air,

2° Si les excavations et enlèvemens de terre sur la partie de l'ancien canal qui a été comblée peuvent produire de mauvaises exhalaisons,

3° Si le recurage de ce canal dans toute son étendue ne peut pas nuire à la santé des voisins de ce canal,

4° Si la reconstruction, réparation et entretien de ce canal ne peuvent produire aucuns mauvais effets contre la santé publique,

Nous, médecins du collège de Marseille sommes d'avis

1° Que l'établissement du canal dans l'intérieur de l'arsenal peut et doit être contraire à la salubrité de l'air, parce que ce canal sera le réceptacle de toutes les ordures des environs, qu'il s'y ramassera une vase fétide et que l'agitation de l'eau de ce canal sera souvent très faible et insuffisante pour empêcher que les exhalaisons ne nuisent à la santé des habitans.

Ce qui arrive dans le port arrivera dans le canal, les poissons y mourront, on y jettera des végétaux, des chiens morts, des parties de quadrupèdes et de poissons, des matelots et des portefaix y feront leurs excrémens, et toutes les substances y seront encore entraînées des rues dont la pente aboutira à ce canal; ces corps très susceptibles de putréfaction s'arrêteront dans ce canal, leur produit sera une vase très fétide qui infectera les voisins par son séjour, et lors même qu'on l'enlèvera par le secours des pontons.

Si l'eau de ce canal étoit aussi agitée que l'est celle du port, il y auroit moins de danger, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle puisse l'être au même point.

Le vent quel qu'il soit qui agite l'eau du port d'une manière à peu près égale ne pourra agir avec un certain degré de force que sur une partie du canal parce qu'il aura nécessairement différentes directions.

Le vent du Sud-Ouest qui en poussant avec force l'eau de la mer dans le port par son embouchure agite fortement l'eau qui y est contenue n'agira que faiblement sur celle du canal, parce que ses embouchures seront latérales, parce qu'une partie du mouvement se perdra par la résistance des bords du canal, et s'il y a beaucoup de vaisseaux près des embouchures des canaux, ce qui arrivera souvent quelqu'agitée que soit l'eau du port par le vent du sud-ouest, le mouvement sera considérablement diminué par la résistance des vaisseaux, ne sera que bien faible aux embouchures des canaux et sera presque nul dans la partie du canal qui aura une direction différente.
S'il y a pendant longtemps un calme dans l'atmosphère, ce qui arrive souvent en été, s'il n'y a que des vents faibles, la santé des habitants sera encore plus exposée.

2° Il ne nous paraît pas qu'il y ait beaucoup à craindre pour la santé publique des excavations et enlèvemens de terre sur la partie de l'ancien canal qui a été comblée, parce que cette partie a été comblée depuis longtemps, qu'elle n'est pas fort étendue, et que la terre qu'on enlèvera doit être sèche et n'être plus une vase fétide, à moins que l'eau du port et de la partie du canal qui existe n'ait, en s'infiltrant, entretenu l'humidité de cette ancienne vase, ce qu'on ne peut reconnoître qu'en sondant le terrain.

3° Il n'est pas douteux que le recurage de ce canal dans toute son étendue ne puisse et ne doive même être nuisible aux voisins du canal et aux ouvriers qui y seront employés, parce que ce canal n'a pas été récuré depuis très longtemps, et qu'il est plein d'une vase fétide. Les voisins des parties du port que l'on cure sont souvent infectés par la mauvaise odeur de la vase qu'on enlève. Ceux qui seront voisin de ce canal le seront de même dans les mêmes circonstances, et principalement lorsqu'on enlèvera la vase qui y croupit depuis si longtemps.

4° La reconstruction et la réparation de ce canal ne pouvant être dangereuses que par leurs rapports avec les trois premières questions, il ne reste à examiner que ce qui a rapport à l'entretien de ce canal.
Il est certain que si ce canal est entretenu de la manière convenable, qu'on ne le laisse pas combler dans quelques endroits, qu'il soit toujours suffisamment pourvu d'eau et partout, il n'y aura d'autre danger dans l'entretien du canal que celuy qui dépend du curage. Mais fera-t-on pour le canal ce

qu'on n'a pas pu faire jusqu'ici pour le port? C'est ce qu'il ne nous appartient pas de décider.

Ce que nous pouvons assurer, c'est que si cela n'est pas possible, il n'est pas douteux que les voisins de certaines parties de ce canal ne soient infectés par des exhalaisons fétides, comme le sont ceux qui logent ou passent au Cul-de-Bœuf et à la palissade de la Loge.

C'est en vain que l'on objecterait que ce canal ne peut pas être dangereux, puisqu'il ne l'a pas été jusqu'ici aux habitans de l'arsenal, et que ceux qui habitent près de la palissade de la Loge et des endroits où travaillent les pontons n'essuyent point de maladies qui doivent être attribuées aux exhalaisons de la vase enlevée par les pontons ou qui croupit au Cul de Bœuf et à la Palissade de la Loge, etc. Il ne suffit pas d'avancer de pareils faits, il faut encore prouver que les maladies des habitans de l'arsenal et des différens quays du port n'ont pas pu devoir leur origine aux vapeurs infectes qui s'élèvent du canal et des différents quays.

S'il s'exhale de ces endroits là et de la vase enlevée par les pontons une odeur très fétide qui incommode beaucoup ceux qui passent et habitent sur les quays, ce qu'on ne sçauroit nier, peut-on douter qu'une pareille odeur ne soit nuisible à la santé, et que, quoiqu'elle n'agisse pas d'une manière subite et aussi frappante que le font les différens gas, elle ne puisse et ne doive agir à la sourdine sur plusieurs personnes et être une source de plusieurs maladies légères et chroniques.

Délibéré à Marseille le 14 Juin 1782.

Moullard, Arbaud, Bouge, Lemasson, Roux.

L'évolution du commerce extérieur des vins

à Marseille depuis le XVIII[e] siècle [1]

Le commerce d'importation et d'exportation des vins forme aujourd'hui une branche importante du commerce marseillais: il a représenté, en 1925, dans notre port un mouvement de près de 1.200.000 hectolitres, entrées et sorties réunies, ce qui assigne à Marseille le troisième rang parmi les ports français, après Rouen et Cette, avant Dunkerque et Bordeaux. Mais ses débuts ne remontent guère au-delà du dernier quart du XVIII[e] siècle. Ce n'est pas qu'auparavant Marseille n'eût été fort bien placée pour servir de point d'entrepôt et de transit aux vins de Provence, de Languedoc, d'Espagne et d'Italie. Mais un protectionnisme outrancier prohibait l'entrée à Marseille des vins produits hors du terroir. On appelait cette prohibition le privilège du vin [2]. Il avait pour but de protéger les vins du terroir marseillais, dont la vigne était autrefois la culture presque exclusive. Ces vins suffisaient à la consommation locale, et il restait même un excédent qui s'exportait, paraît-il, au début du XVIII[e] siècle, aux Echelles

[1] Sources. — Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C. 1036, 1664 et 2506 ; Archives communales de Marseille, H.H. Non côté Archives communales de Cassis, GG, 19, et DD 29 ; Archives de la Chambre de Commerce, HH, 56 ; Statistiques de la Douane de Marseille ; Archives de la famille Bergasse. Julliany. Essai sur le commerce de Marseille

[2] Ce privilège, établi dans le temps que Marseille se régissait par elle-même à titre de République, avait été inséré dans les conventions passées entre Charles d'Anjou et la ville, et confirmé par les rois de France.

du Levant et dans l'Amérique française, mais il est permis de croire que c'était en quantités minimes et surtout comme provisions de bord.

Les communautés et Etats de Provence protestaient contre cette interdiction qui excluait les vins de la province du seul port par où aurait pu pratiquement se faire l'exportation de ceux-ci. « Un port de mer, faisaient-ils observer, doit être ouvert à toutes les nations et peut encore moins être fermé à ses voisins, ses compatriotes ». Le refus des Marseillais de laisser la liberté du passage pour les embarquements des vins des lieux voisins est « condamné par le droit des gens ». Les Etats et communautés de Provence faisaient, en outre, ressortir que les Anglais, les Hollandais, les Gênois et surtout les négociants des villes maritimes du Ponant qui envoyaient à Marseille leurs vaisseaux chargés de marchandises nécessaires à la Provence, y chargeraient volontiers du vin au lieu d'aller en chercher en Languedoc. Ainsi Marseille gagnerait au mouvement commercial et maritime qu'amènerait la faculté d'embarquer du vin dans le port, et elle n'y perdrait rien, car on prendrait toutes les précautions possibles pour éviter qu'il ne puisse être fait de consommation du vin de Provence dans la ville même ou son terroir.

Mais la municipalité marseillaise ne comprenait pas de même façon les intérêts de la ville. D'une part, la force de la tradition, ou plutôt de la routine, était grande chez elle ; d'autre part les intérêts des 8.000 propriétaires de bastides du terroir la préoccupaient plus que ceux du commerce lui-même, et elle s'imaginait que le transit des vins de Provence par le port de Marseille ferait une concurrence redoutable à l'exportation, si petite fût-elle, des vins du terroir. Elle engageait donc les viticulteurs provençaux à utiliser les autres ports de la côte dont elle se com-

plaisait à faire l'énumération : Cassis, La Ciotat, Sanary, Bandol, Toulon, Fréjus, Saint-Tropez, Antibes, Port-de-Bouc et Martigues. Elle conseillait même Portmiou aux viticulteurs d'Aubagne, et Carry, à ceux des Pennes et de Gignac.

Il était manifeste que tous ces petits ports étaient très loin d'offrir les mêmes facilités d'accès et surtout d'exportation que Marseille, fréquentée par tant de vaisseaux de tous pays. Aussi les communautés et les Etats de Provence ne se laissaient pas prendre à ce dérivatif. Ils s'indignaient qu'on leur offrit pour expédier leurs vins des routes tracées au milieu de « montagnes affreuses » et des ports environnés « de gros rochers formant écueils ». A quoi les échevins marseillais ripostaient avec une assurance que démentiraient nos excursionnistes : « Les rochers dont parlent les communautés n'existent que dans leurs écrits et non point sur la côte ».

Une première brèche cependant fut ouverte dans le privilège du vin par les lettres patentes de 1719 et de 1733, qui permirent le transit par Marseille, sous condition de mise en entrepôt, des vins destinés aux îles françaises d'Amérique, puis de ceux destinés aux colonies d'Afrique.

Une seconde brèche fut ouverte par l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 août 1740, qui autorisa le transit des vins de Provence par Marseille pour toutes destinations, mais en imposant des droits de sortie plus ou moins élevés suivant que l'expédition était faite pour l'étranger ou pour les ports français du Ponant.

Il ne semble pas que l'on ait beaucoup profité de ces facultés. D'ailleurs les vins de Provence étaient de qualité assez médiocre et surtout se conservaient assez mal.

Un nouvel assaut contre ce qui restait du privilège du vin fut donné dans les dernières années du règne de

Louis XV. Cette fois les Languedociens menaient l'attaque : bien qu'ayant à leur disposition le port de Cette, ils estimaient qu'en utilisant aussi le port de Marseille ils donneraient un plus large débouché à leurs vins. Ils trouvèrent pour lors des complices dans la place : le commerce marseillais avait fini par comprendre l'avantage qu'il aurait à faire tomber une prohibition, dont le plus clair résultat avait été de le priver d'une foule d'opérations et de détourner sur Cette le trafic des vins. « La liberté du transit des vins est depuis très longtemps le désir et le cri des bourgeois et négociants de Marseille véritablement patriotes », lit-on dans un mémoire adressé le 9 mars 1762 à la Chambre de Commerce de Marseille. Celle-ci se décidait, deux ans après[1], à demander la faculté d'entrepôt pour les vins du Languedoc. Enfin, au début du règne de Louis XVI, les tendances réformatrices du ministère de Turgot fournirent l'occasion décisive d'abolir le privilège du vin. Toute la résistance de la ville de Marseille, même appuyée, semble-t-il, par l'Intendant de Provence, Gallois de La Tour, échoua contre les efforts combinés des Languedociens et des Provençaux et contre les principes de l'Administration nouvelle. La suppression du privilège du vin fut décidée dès le mois de juillet 1775 et effectivement réalisée l'année suivante. Le député du commerce de Marseille, Rostagny, en rend compte à l'Intendant de Provence dans une lettre où l'on admire une fois de plus la sûreté de ses informations et la perspicacité de son jugement ; elle mérite d'être citée :

« Paris, 12 septembre 1775.

« Le privilège du vin de Marseille est bien réellement supprimé, l'édit paraîtra incessamment, je crains bien que

[1] Délibération du 13 septembre 1764.

ce soit sans retour. Le Languedoc a porté ce coup aux Marseillais. On a saisi l'instant où les principes de l'administration allaient au-devant de ce qu'on pouvait désirer... Je plains de tout mon cœur les propriétaires des bien-fonds, et il est impossible de leur donner des compensations qui les dédommagent ; mais, d'un autre côté, je ne puis m'empêcher de convenir que Marseille, considérée comme ville de commerce et comme port franc, ne peut que gagner à ce changement. Le commerce du vin peut devenir très important à Marseille, il s'y établira des entrepôts de tous les vins et de toutes les eaux de vie des provinces et des pays méridionaux, notre commerce des iscles accroîtra sûrement, nous partagerions avec Bordeaux la fourniture du Nord, et je suis bien sûr que tous les chargements qui se faisaient à Cette avec danger se feront désormais à Marseille ; ainsi il pourra très bien arriver que nous devrons au Languedoc lui-même l'anéantissement du port de Cette ».

Sur ce dernier point seulement Rostagny se trompait. La suppression de la prohibition d'entrée des vins à Marseille fut complétée par la suppression ou la réduction des droits de sortie.

*
* *

Le champ était libre pour le commerce marseillais, mais c'était peu d'ouvrir la porte aux vins du royaume et de l'étranger, il importait plus encore d'améliorer la qualité des vins de Provence. Elle était, en effet, fort médiocre. Dans leurs discussions sur le privilège du vin, Provençaux et Marseillais se reprochaient mutuellement que leurs vins ne pouvaient souffrir le transport outre-mer. Rostagny lui-même estimait que les vins de Provence ne

pourraient supporter la rivalité avec ceux des autres provinces [1].

Tel était aussi l'avis d'un jeune Lyonnais, Henri Bergasse, qui voyageait en 1772 dans le Midi de la France pour le compte d'une importante maison de commission, Franck frères, établie à Lyon et à Strasbourg. Au cours de sa tournée en Provence il fut frappé de la mauvaise qualité du vin qui lui était servi : elle lui parut peu en rapport avec ce que la nature du sol et du climat pouvaient faire présumer. Comme il venait de visiter Bordeaux, il pensa qu'en employant les procédés en usage dans cette ville pour la fabrication et la conservation du vin, on arriverait à améliorer sensiblement la qualité des vins de Provence et à les rendre dignes de rivaliser avec ceux de Bordeaux. Cette idée le passionna, et laissant là le but primitif de son voyage il amodia quelques vignes à Cassis pour se livrer à des expériences. Celles-ci ne réussirent pas du premier coup, mais enfin le succès récompensa les persévérants efforts d'Henri Bergasse, et il se décida à fonder un établissement dans le genre de ceux qu'il avait vus à Bordeaux. Ce ne pouvait être à Marseille où le privilège du vin n'était pas encore définitivement supprimé et où subsistait aussi un lourd impôt sur les vins. Mais il importait de s'établir, à proximité, dans un port secondaire. Parmi ceux-ci, La Ciotat, Cassis, d'autres localités encore, firent à Henri Bergasse des offres de terrain pour l'attirer chez elles. Il opta pour Cassis où il avait fait ses premières expériences et qui avait l'avantage d'être le port le plus proche de Marseille.

Par délibération du 2 juin 1776, qui fut approuvée par l'Intendant de Provence le 4 juillet suivant, le Conseil géné-

[1] Lettre du 26 septembre 1775 à M. de la Tour, intendant de Provence (Arch. départ. C. 2506).

ral de la communauté de Cassis céda gratuitement à Henri Bergasse, sauf payement de la taille, un terrain de 120 cannes, sur la place de Montmorin, sise à proximité de la mer, en dessous du château et qui, depuis la création d'une nouvelle place, était devenue à peu près inutilisée. Bientôt les habitants de Cassis virent avec curiosité s'élever des caves et des magasins très vastes qui étaient une nouveauté dans tout le pays de Provence ; mais ce qui excitait plus encore leur admiration, c'étaient les futailles d'une grosseur extraordinaire que l'on construisait. On évaluait à plus de 60.000 livres le coût de toutes ces installations. Cassis n'avait jusqu'alors connu d'autre activité que l'armement et la pêche. Grâce au chai d'Henri Bergasse, il devenait un centre réputé du commerce des vins, et toute la Provence en profitait. Jamais les viticulteurs du pays n'avaient trouvé un aussi bon débouché pour leurs produits. De Gémenos, d'Aubagne et autres lieux, les charrettes apportaient en quantité le vin à Cassis : l'intensité imprévue de ce charroi obligeait même l'administration provinciale à se préoccuper de l'entretien et de la réparation des chemins établis, comme l'on sait, dans un sol très friable.

Plus de quarante ouvriers de la campagne étaient venus s'installer à Cassis pour travailler au chai, et ce renfort de population était accueilli avec satisfaction dans la petite ville, pour des motifs divers, les uns d'ordre fiscal et commercial, les autres d'ordre matrimonial : ces jeunes hommes venaient, en effet, combler les vides que les naufrages faisaient trop souvent dans la population mâle, presque toute entière adonnée à la navigation, et qui condamnaient beaucoup de femmes et de jeunes filles au veuvage ou au célibat.

Cependant la suppression de l'impôt sur les vins à Marseille ayant rendu possible l'établissement de grands entrepôts de vins dans cette ville, beaucoup mieux placée assurément que Cassis pour les affaires d'exportation, Henri Bergasse se décida à y créer en 1781 un chai qui ne tarda pas à dépasser en importance celui de Cassis et fut regardé comme un modèle du genre. Son exemple, que le succès recommandait, trouva bientôt des imitateurs, et, en 1785, cinq autres chais avaient été créés à Marseille par MM. Laflèche Rafinesque et Cie, Rabaud et Cie, Fallot, Mouton et Légier.

D'après un mémoire de la Chambre de Commerce du 30 octobre 1785, ces six établissements travaillaient annuellement cent mille millerolles, soit 30 à 35 mille barriques, équivalant à 64.384 hectolitres[1] sans compter ce que l'on mettait en bouteilles.

Le travail du chai consistait, nous dit le même rapport, à fouetter et clarifier le vin, à le purger de lie et de parties hétérogènes en sorte que l'agitation qu'il éprouve en mer ne le mêlant plus avec cette lie, il ne se gâte pas. Pour la clarification on usait de blancs d'œufs, puis on procédait à des soutirages. En faisant brûler une mèche soufrée dans les tonneaux, on détruisait les ferments qui auraient pu occasionner une reprise de fermentation du vin. On mêlait aussi les vins de Provence, qui étaient faibles, avec des vins du Roussillon, d'Espagne, de la côte du Rhône, d'une plus forte teneur alcoolique, et on leur donnait ainsi une qualité suffisante pour résister à la navigation et au séjour aux colonies.

Le résultat prouvait la valeur de ces procédés. Les vins de Provence étaient considérablement améliorés, ils sup-

[1] La millerolle marseillaise équivalait à 64 litres 384.

portaient, sans perdre leur qualité, des transports lointains sous tous les climats, et ils obtenaient partout une réputation analogue à celle des vins de Bordeaux. C'était une véritable révolution, avantageuse à la fois aux viticulteurs provençaux, au commerce et à l'armement marseillais. Les municipalités de Marseille, d'Aix et de Cassis, la Chambre de Commerce de Marseille, les procureurs du pays de Provence, les armateurs et négociants se plaisaient à le reconnaître.

D'après une statistique de 1792, l'exportation des vins par Marseille aurait été cette année de 33.674 muids, ce qui représenterait 89.572 hectolitres. Elle se faisait soit directement par des armateurs marseillais, soit indirectement par des armateurs de Saint-Malo et des ports du Ponant qui fréquentaient notre port. Les principaux pays de destination étaient les Indes orientales, où des documents de 1783 parlent de « quantités considérables » et de la réputation étendue qu'ont acquis les vins de Provence, les îles de France et de Bourbon, les îles françaises d'Amérique, les Etats-Unis et même le nord de l'Europe (Hambourg et Brême). En France, les vins de Provence se faisaient apprécier ; on en plaçait chez les traiteurs et restaurateurs parisiens, et des personnes de qualité, telles que le marquis de la Fayette, le bailli de Suffren, Mme Helvétius, voulaient bien s'y intéresser. Ils se vendaient, dans la capitale, 320 livres la barrique ou 30 sols la bouteille

La plus grosse part des approvisionnements constitués dans les chais marseillais consistait en vins de Provence. Les localités qui en fournissaient le plus étaient Aubagne, Saint-Pierre-les-Aubagne, Gèmenos, Saint-Jean de Garguier, Roquevaire, Cassis, La Ciotat, Bandol, Le Beausset, le Castelet, la Cadière, la Nerthe, Gardanne, Simiane, les Mées et le terroir même de Marseille. C'étaient, à de

rares exceptions près, des vins ordinaires, dont un inventaire de 1787 fixe les prix de 16 à 20 sols la velte, c'est-à-dire 3 litres 219. Au-dessus de cette catégorie commune figurent, en quantités importantes, les vins de grappé ou premier jus de Cassis, Saint-Pierre, Gèmenos et Saint-Jean, qui sont évalués jusqu'à 45 sols la velte, le vin vieux qui vaut 18 sous la bouteille, le muscat rouge ou blanc de Saint-Jean ou de Toulon, et le vin cuit.

A côté des vins de Provence, une assez large place est faite aux vins du Languedoc et du Roussillon (Rivesaltes, Grenache, Narbonne, Roquemaure, Tavel, Vals, Piccardan, muscats de Lunel et de Frontignan), aux vins des côtes du Rhône (l'Hermitage surtout, puis la Côte-Rôtie, Châteauneuf, Condrieu, Irigny, Saint-Péray), aux vins de Corse (muscats).

Voici les Bordeaux, parmi lesquels s'inscrivent nommément les Médoc, les Grave et les Montferrand, les Bourgogne (Mâcon, St-Gilles). On trouve encore, mais en quantité moindre, du vin d'Arbois, du vin de Beaujolais (la Chassagne), du vin de Cahors, du vin de Champagne.

Les crus étrangers sont représentés : ceux d'Espagne et de Portugal surtout, par les vins d'Alicante, de Benicarlo, de Xérez, de Malaga, de Madère, de Porto ; ceux d'Italie, par les vins de Calabre ; ceux de Grèce par le muscat de Smyrne, les vins de Chypre, de Malvoisie et de Samos ; ceux d'Allemagne par les vins du Rhin, ceux du Cap de Bonne Espérance par les vins de Constance ; on trouve même du « vin anglais ».

*
* *

La Révolution ne tarda pas à amener une perturbation dans le nouveau commerce des vins. En 1792 les sections de Marseille s'élevèrent contre les chais, prétendant qu'ils accaparaient le vin, le détournaient sur l'étranger et en

faisaient hausser le prix; par une pétition adressée à la municipalité elles en réclamèrent la destruction.

Si peu favorable qu'elle fût aux commerçants, la municipalité Mouraille ne se laissa pas entraîner à une mesure aussi absurde. Elle ouvrit une enquête et se rendit aisément compte que l'activité des chais faisait entrer dans la ville plus de vins qu'elle n'en faisait sortir, qu'elle provoquait par voie d'échanges commerciaux l'introduction à Marseille d'un plus grand nombre de denrées, qu'elle procurait du travail à plusieurs catégories de citoyens : tonneliers, calfats, portefaix, cordiers, voiliers, etc. ; par ces motifs elle se prononça, le 27 novembre 1792, contre la suppression des chais.

Mais ce ne fut qu'un court répit. Les événements qui suivirent ruinèrent le commerce des vins et amenèrent la fermeture des chais.

Avec le rétablissement de l'ordre les chais se rouvrirent peu à peu et même leur nombre se multiplia ; on le constatait déjà en l'an IX [1]. Cependant la guerre rendait l'exportation à peu près impossible, mais le marché intérieur fournissait quelque compensation. Cette reprise ne fut que passagère. Vers la fin de l'Empire le commerce était de nouveau dans le marasme. Un tableau d'ensemble de la situation dressée en 1813 par le maire de Marseille [2], mentionne que dix chais sur quinze sont fermés et que les cinq restés ouverts occupent seulement neuf ouvriers. L'exportation avait été de 18.158 hectolitres en 1812 [1].

La Restauration ouvrit une ère nouvelle pour le commerce des vins qui, en dépit de quelques fluctuations, devint dès lors un des éléments importants de l'activité marseillaise.

[1] Arch. communales. Reg. des délib. du 27 pluviose an IX (fol. 97-103).
[2] Arch. com. Reg. de corr. non coté.
[3] D'après Julliany.

*
* *

Dans cette dernière période qui va jusqu'à nos jours, il n'est pas dans notre projet d'entrer dans le détail, mais il est intéressant de marquer quelques étapes.

En 1840, le nombre des chais est de 65 et ils manipulent 400.000 hectolitres de vins ordinaires et 10.000 de vins de liqueurs.

En 1901, le nombre de marchands en gros de vins s'est élevé à 418 et les quantités de vins sorties de leurs chaix à 856.529 hectolitres. On remarquera que le nombre des établissements a beaucoup plus augmenté que le volume des affaires.

En 1925 nous constatons un mouvement inverse. Là comme ailleurs la concentration économique s'est fait sentir : il n'y a plus que 285 marchands en gros, mais de leurs chais sont sortis 1.217.066 hectolitres.

Dans ce mouvement la consommation locale et celle de l'intérieur de la France sont beaucoup plus importantes qu'autrefois : elles absorbent près des trois quarts des vins manipulés dans nos entrepôts, alors qu'elles n'en absorbaient pas la moitié en 1840 et 1901.

L'exportation, presque anéantie sous la Révolution et l'Empire, a fait des progrès considérables sous la Restauration, où elle varie de 120.097 hectolitres à 200.601 (vins ordinaires et de liqueurs, en fûts et en bouteilles compris). Le progrès s'accentue sous le gouvernement de juillet, la seconde République et le second Empire. Au cours de cette dernière période l'exportation des vins, favorisée par un régime douanier libéral et le développement des lignes de navigation, atteint son apogée, passant de 252.000 hect. en 1855 à 403.000 hectolitres en 1866 et 409.000 en 1869.

Après la guerre de 1870-1871, l'exportation décline, d'abord par l'effet momentané du phylloxéra, puis sous l'influence de la concurrence accrue des pays de production et par suite des mesures douanières restrictives qui marquent la fin du XIXe siècle et dont l'interdiction des mélanges en entrepôt de douane (1899) est une manifestation caractéristique. L'exportation totale qui était encore de 324.870 hectolitres en 1875, tombe à 193.950 en 1880, se relève lentement pour atteindre 225.830 hectolitres en 1890, monte exceptionnellement à 390.450 hectolitres en 1901, grâce à l'abondance des récoltes en France, se chiffre par 287.412 hectolitres en 1913 et 312.028 en 1925.

Les vins ordinaires en futs constituent la grosse part de ce mouvement, mais il est à remarquer que les vins de liqueurs (vermouths compris) et les vins de Champagne accusent une progression remarquable depuis 1861.

Il est à noter que la maison Noilly-Prat, à qui on doit un grand essor de l'exportation des vins de liqueurs (vermouths), a été fondée à Marseille en 1843. L'exportation était tombée à 2.722 hectolitres en 1855, elle a atteint 44.259 hectol. en 1866, dépassant dès lors les importations, et 51.615 en 1875, puis, après une période de déclin causée par la concurrence étrangère, elle s'est relevée à 100.281 hectolitres en 1913 et 96.285 en 1925, total dans lequel les vins de liqueur et vermouths *en bouteilles* représentent les deux tiers ou les trois quarts.

A côté du mouvement général de l'exportation des vins, il est intéressant de se rendre compte des changements considérables qui se sont produits dans les débouchés. Nous les relèveront seulement pour les *vins ordinaires en futs*, principal élément de l'exportation.

En 1832, sur 252.000 hectolitres exportés, les pays européens (Turquie comprise), nous prennent environ 25.000

hectolitres, soit près de 10 0/0, l'Asie, représentée par les seules Indes anglaises 290 hectolitres, soit 1 0/00, l'Afrique 90.000 hectolitres, soit plus de 35 0/0, l'Amérique près de 137.000 hectolitres, soit 55 0/0. Il est à noter que le contingent africain est exceptionnellement renforcé cette année-là de 52.000 hectolitres pour le corps expéditionnaire d'Alger et les premiers services de la colonisation. Après l'Algérie viennent la Réunion, avec 18.060 hect., Maurice avec 6.206, l'Egypte avec 5.170, le Sénégal avec 2.505, c'est-à-dire les colonies ou terres d'influence française. L'Amérique est incontestablement notre meilleur client : les Antilles françaises viennent en tête avec 67.809 hectolitres, puis les Etats-Unis avec 36.316 hect., le Brésil (8.809 hl.), Haïti (4.517 hl.), les Antilles danoises (4.478), la République Argentine (3.251), la Guyane (2.827). En Europe même notre exportation est très morcelée sur la Russie, la Turquie, l'Italie.

Trente-cinq ans après, en 1869, au moment de l'apogée de notre exportation, sur 355.803 hectolitres de vins ordinaires en futs exportés, l'Europe, en progression insignifiante, prend 27.803 hl., soit à peine 8 0/0. L'Italie est devenue depuis 1832 un client d'une certaine importance, prenant de 10 à 15.000 hectolitres par an ; il est vrai que nous y sommes représentés par un petit corps d'occupation et par les zouaves pontificaux. La Russie et la Turquie avaient reçu des quantités importantes au moment de la guerre de Crimée, mais, en 1869, elles prennent respectivement 5.227 et 6.522 hectolitres. C'est tout ce qui mérite d'être signalé en Europe.

L'Asie accuse un progrès notable, prenant pour sa part 9.387 hectolitres, soit près de 3 0/0. La Cochinchine, colonisée depuis peu, prend la plus grande part (6.939 hectolitres). La Chine et le Japon se sont ouverts au com-

merce européen : ils prennent respectivement 1.415 et 66 hectolitres ; les Indes nous maintiennent leur petite clientèle (418 Indes anglaises + 549 Indes françaises).

L'Océanie apparaît dans les statistiques, mais avec le chiffre dérisoire de 107 litres pour l'Australie.

L'Afrique n'a pas beaucoup progressé, semble-t-il, puisqu'elle ne prend que 95.000 hectolitres au lieu de 90.000 en 1832 : c'est 27 o/o du total. Mais un curieux déplacement s'est produit : l'Algérie n'a plus les besoins extraordinaires de vin qui se manifestaient au début de la conquête. Ses vignobles se sont développés et elle a réduit progressivement sa demande jusqu'à 10.279 hectolitres. Par contre l'Egypte, où travaille la grande entreprise française du percement de l'isthme de Suez, nous prend 58.912 hl. après en avoir reçu jusqu'à 69.164 en 1866. La Réunion, Maurice, le Sénégal, sont ensuite nos meilleurs clients, mais les deux premiers pays sont cependant en recul.

L'Amérique non seulement conserve la primauté, mais a réalisé des progrès considérables, prenant 224.000 hectolitres au lieu de 137.000 en 1832, soit 63 o/o de notre exportation.

Les Etats-Unis, qui avaient beaucoup restreint leurs achats depuis 1832 jusqu'à la fin de la guerre de Sécession, sont redevenus de bons clients et ne nous ont jamais autant demandé : 52.000 hectolitres. Notre exportation au Brésil, Uruguay, République Argentine, a pris depuis quelques années un magnifique essor et se chiffre en 1869 par 103.000 hectolitres pour les trois pays. La Guyane a augmenté ses achats à Marseille et atteint 21.694 hl. Par contre Haïti, les Antilles françaises et danoises sont en régression assez marquée.

En 1925, sur 206.033 hl. exportés, l'Europe n'en prend pas 2.000, soit à peine 1 o/o ; le débouché russe, qui oscil-

lait entre 4 et 5.000 hectolitres, a disparu du fait de la révolution ; l'Italie, unifiée et prospère, se suffit à elle-même et ne nous prend plus que 124 hectolitres. Les Etats issus du démembrement de l'empire ottoman ou boivent peu, parce que musulmans, ou consomment leurs propres vins.

L'Asie, au contraire, a sensiblement accru sa demande, la portant à 39.000 hectolitres environ, soit 19 0/0. C'est grâce surtout à nos colonies : l'Indo-Chine s'est élevée progressivement de 8.933 hl. en 1875 à 26.316 hl. en 1925. Notre allié le Japon qui, à la fin du second Empire, commençait de nous demander quelques dizaines d'hectolitres, a élevé ses achats à 7.694 hl. La Chine, où nos envois avaient atteint jusqu'à 17.271 hl. en 1901, au moment de l'occupation militaire consécutive à l'insurrection des Boxers, prenait 5.271 hl. en 1913, mais par suite de la guerre civile elle ne nous a plus acheté que 2.828 hl. en 1925.

L'Océanie ne faisait qu'apparaître dans nos statistiques avec une centaine de litres à la fin du second Empire. Notre colonisation y a ouvert un débouché assez important qui a atteint en 1901 jusqu'à 30.385 hl. pour la seule Nouvelle-Calédonie. Depuis lors nos envois ont diminué ; ils n'ont guère dépassé 11.300 hectolitres en 1925, dont 9.680 pour la Nouvelle-Calédonie et 1.500 pour les autres établissements français. Il semble que Bordeaux tende à nous supplanter sur ce marché où il entretient des relations plus actives que les nôtres. Ainsi l'Océanie absorbe près de 6 0/0 de notre exportation.

L'Afrique est devenue notre premier client avec 110.000 hectolitres environ, soit plus de 53 0/0 du total. Pourtant l'Algérie a cessé d'avoir besoin de nos vins, l'Egypte, si bon client au moment du percement du Canal de Suez, a

réduit ses achats à 1.737 hl. Mais Maurice a poussé les siens jusqu'à 15.806; la Réunion, après de surprenantes fluctuations, a doublé son importation, retrouvant et dépassant quelque peu avec 18.393 hl. le chiffre de 1832, et surtout la colonisation française nous a ouvert à Madagascar et en Afrique occidentale d'importants débouchés : la grande île nous prend près de 12.000 hl. Le Sénégal plus de 35.000, etc.

L'Amérique est tombée, au contraire, au troisième rang de nos clients: elle ne nous a pris en 1925 que 15.000 hl. environ, soit un peu plus de 7 o/o du total. Encore presque toute cette quantité va-t-elle à nos colonies, principalement les Antilles (12.353). Mais partout, c'est la régression, sinon l'anéantissement de nos débouchés. Le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, clients si importants autrefois, nous ont délaissés pour les vins de leur propre terroir ou les vins italiens. Toute les Antilles (y compris Haïti et la Guyane) ont diminué leurs achats à Marseille et s'adressent, semble-t-il, à Bordeaux. Les Etats-Unis se sont fermés progressivement sous l'influence de la concurrence étrangère, de celles des vins de leur terroir et enfin du régime sec. Là est la grande perte de l'exportation marseillaise.

***

Un autre fait très caractéristique de l'évolution du commerce des vins, c'est le développement considérable de l'importation.

Sans doute, dès la fin de l'ancien régime on avait importé à Marseille quelques vins de Grèce, d'Italie, de Portugal et surtout d'Espagne, mais c'était en quantités restreintes. En 1832 ce mouvement était de 3.016 hectolitres, dont

1.123 de vins de liqueur; il était de 1.867 hectolitres dont 1.667 de vins de liqueur en 1840, mais presque tout pour le transit. L'importation s'accroissait ensuite, même pour la consommation, et surtout pour les vins ordinaires, mais en subissant de surprenantes fluctuations, comme le montre le tableau suivant :

Années		Vins Ordinaires		Vins de Liqueurs	
		en fûts	en bouteilles	en fûts	en bouteilles
1855	Hl.	53.183	356	5.336	147
1861		24.764	115	4.121	195
1866		7.631	156	7.172	197
1869		39.968	274	13.539	364
1875		26.574	1.506	12.635	561

C'est après 1875 que l'importation fait des progrès énormes par suite de la ruine momentanée du vignoble français et de l'abondance croissante de la production algérienne. En 1880, elle dépasse pour la première fois l'exportation et se chiffre par 460.204 hectolitres de vins ordinaires en futailles, sur lesquels 192.000 sont fournis par l'Espagne, 226.000 par l'Italie, le reste par la Turquie, l'Algérie, la Grèce, le Portugal, encore l'Algérie ne figure-t-elle que pour 6.836 hectolitres. Aux vins ordinaires en fûts s'ajoutent 560 hl. de vins ordinaires en bouteilles et 24.729 de vins de liqueurs (dont 1.571 en bouteilles).

En 1890-1891, dernières années du régime douanier libéral, c'est une véritable inondation. On recense 1.183.256 hl. et 1.148.286 hl. de vins ordinaires importés en fûts. Mais dans ce mouvement l'Algérie tient désormais la tête, avec 721.839 hectolitres en 1890. Après elle vient l'Espagne avec 412.510 hectolitres, tandis que l'importation italienne, arrêtée par la rupture commerciale de 1888 qui se

prolongera onze ans, a considérablement diminué. A ces chiffres s'ajoutent 651 hectolitres de vins ordinaires en bouteilles et 57.422 hl. de vins de liqueurs (dont 4.924 en bouteilles).

Le régime douanier restrictif inauguré en 1892 et le renouveau de la production métropolitaine ralentissent ensuite l'importation des vins, surtout de ceux de l'étranger. Elle tombe graduellement jusqu'à 522.074 hl. de vins ordinaires en fûts en 1901. Cette fois l'Algérie fournit presque tout, 454.608 hl.; les vins tunisiens apparaissent avec 12.198 hl. L'Espagne ne figure plus que pour 47.109 hl., l'Italie pour 5.847. L'importation des vins de liqueurs a également rétrogradé: 38.491 hl. (dont 873 en bouteilles).

Cependant une reprise se manifeste. En 1913 l'importation des vins ordinaires en fûts est remontée à 777.635 hectolitres [1]. Cette fois l'Espagne envoie 157.193 hl. et la Tunisie, en progrès constant, atteint 59.213, l'Algérie tenant toujours la tête avec 544.764 hl. Par contre l'importation des vins de liqueurs et mistelles a continué sa régression et tombe à 17.629 hectolitres (dont 1.589 en bouteilles).

En 1925 l'importation des vins ordinaires en fûts accuse de nouveaux progrès: elle s'élève à 871.905 hl., mais les sept huitièmes proviennent de l'Afrique du Nord, le contingent tunisien s'élevant à 175.875 hectolitres, celui de l'Algérie à 593.352. L'Espagne est passée au troisième rang avec 88.271 hl. L'importation des vins de liqueurs, découragée par les droits fiscaux et le change, végète à 23.190 hl. (dont 1.314 en bouteilles); elle représente dans l'ensemble du mouvement une proportion bien plus faible que dans les trois premiers quarts du XIXe siècle.

[1] Plus 1921 Hl. en bouteilles.

[2] Plus 1477 en bouteilles.



Si nous comparons la composition d'un chai de Marseille à celle d'un chai du XVIIIe siècle, nous constatons le grand changement qui s'est produit dans nos sources d'approvisionnement.

Les vins d'Algérie et de Tunisie tiennent aujourd'hui une place sensiblement égale à celle des vins de Provence et du Languedoc.

La quantité des vins de Provence s'est cependant accrue. Ce ne sont plus seulement les localités voisines de Marseille et Toulon qui envoient des vins, il n'est guère de localité du département du Var qui ne contribue à notre approvisionnement, et aux noms anciens s'ajoutent ceux de Saint-Maximin, Pourrières, Hyères, La Crau d'Hyères, la Londe, Pierrefeu, Saint-Cyr. Dans le département des Bouches-du-Rhône, l'arrondissement d'Arles est devenu producteur important, l'arrondissement d'Aix nous envoie aujourd'hui des vins de Rognac et de Velaux, tandis que la production s'est beaucoup restreinte dans l'arrondissement de Marseille, en raison de l'extension de la ville et des progrès de l'irrigation qui a permis d'autres cultures que la vigne. Le Vaucluse est un fournisseur important.

Le Languedoc, où la culture de la vigne s'est considérablement développée au cours du siècle dernier, nous envoie ses vins en abondance, utilisant plus encore la voie ferrée que celle du cabotage. Mais de ses quatre départements viticoles c'est le Gard qui est le principal fournisseur de Marseille.

Les vins de la côte du Rhône, de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne, ont toujours leur place dans nos chais.

Les pays étrangers ne figurent plus seulement pour des vins de luxe. L'Espagne, notamment, nous approvisionne en vins ordinaires de traite.

Au point de vue technique l'organisation des chais a subi quelques modifications.

Ainsi la clarification du vin ne se fait plus à l'aide de blancs d'œufs, mais de colle, et pour le fouettage on a substitué au fouet la rame, longue perche munie de trous.

Pour le soufrage des fûts, la vieille mèche soufrée avait l'inconvénient de ne pas doser exactement suivant la contenance des fûts la quantité de gaz sulfureux qui s'en dégageait. Aujourd'hui un dosage rigoureux est imposé par de nouvelles lois qui punissent de peines sévères les marchands qui détiennent et mettent en vente des vins dépassant les doses fixées légalement. Les fabricants de mèches soufrées mettent donc à la disposition des commerçants des mèches de même format et dosées et aussi des pastilles dont le dosage est plus rigoureux. Mais le procédé le plus moderne est l'emploi de l'acide sulfureux que l'on trouve, dans l'industrie, en tubes sous pression.

L'acide sulfureux et aussi le métabisulfite de potasse s'emploient pour la conservation du vin, car ils arrêtent les fermentations secondaires.

Pour le logement du vin les cuves en ciment armé sont très employées depuis quelques années et remplacent, en maints endroits, les cuves et foudres en bois.

Deux innovations intéressantes au point de vue commercial sont à signaler en ces dernières années.

A la suite de la loi de 1905 sur les fraudes commerciales, M. J.-Paul Latil, aujourd'hui juge au tribunal de Commerce, préoccupé d'assurer au consommateur toutes les garanties que cette loi avait en vue, fonda les Caves Nationales. La caractéristique de cet établissement est la vente

directe au consommateur de vins achetés à la propriété et dont la pureté et la bonne qualité sont exactement contrôlés. La vente au consommateur s'effectue pour les petites quantités à l'aide de magasins établis dans les différents quartiers de la ville, et qui constituent en quelque sorte « la cave du quartier », le client étant ainsi débarrassé du souci et des dépenses d'une cave. Les vins sont livrés en récipients cachetés et rigoureusement stérilisés.

D'autre part, en 1926, diverses personnalités marseillaises, au premier rang desquelles M. Adrien Artaud, président honoraire de la Chambre de Commerce et du Syndicat des négociants en vins, et M. Jules Cahier, directeur honoraire de la Cie des Docks et Entrepôts, ont pris l'initiative de la création de Docks vinicoles méditerranéens établis sur le quai du large du bassin d'Arenc. Le but de cet établissement est de fournir aux vins importés par Marseille un endroit où puissent être commodément effectuées toutes les manipulations nécessaires avant réexpédition, vidage dans des cuves, si le vin a besoin d'être coupé ou filtré, pompage en wagon-réservoirs pour la réexpédition par voie ferrée, etc.

Telle a été l'évolution du commerce des vins à Marseille depuis 150 ans. On en retiendra que ce commerce y a conquis une très grande place, que ses débouchés s'étendent actuellement au monde entier tout en n'offrant cependant de réelle importance que dans nos colonies, et que ses sources d'approvisionnement se sont élargies par suite de l'extension du vignoble en Languedoc et dans l'Afrique du Nord, par suite également de la facilité des transports par fer et par eau avec ces deux régions.

Louis BERGASSE.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

Une nouvelle lettre de Pierre Puget (1668). — A l'occasion du tricentenaire de la naissance du grand artiste marseillais, nous avons publié *in-extenso*, dans la *Revue de Marseille* du 28 septembre 1920, quinze lettres écrites par lui, de 1668 à 1694, réparties dans plusieurs ouvrages, et dont six, autographes, sont conservées à Marseille (4 aux Archives Municipales, 2 aux Archives de la Chambre de Commerce). Une nouvelle lettre a été mise au jour dans le classement des Archives de la Ville, que nous reproduisons ici. Elle est adressée aux Echevins de Marseille et se rapporte au projet d'agrandissement de la cité, à la création d'une place Royale avec la statue équestre de Louis XIV. Les mots laissés en blanc sont détruits dans le texte.

Mesieurs,

« *Le conseil de mes plus meilleurs amis navoient pas de vous anvoier mes desains sans paiement, mais je conclus d'unne autre fason. Vous resevres, s'il vous plaict, de bon heuil aiant... contre espaisse...... mes industrie que de me conoitres fasilement et si bien. J'aurais huit agré que vous musiés encore le paiement de mes fatigues en aiant besoin a par l'avertissement qu'il m'a donné mon frère. Je luy envoirrai procure pour plaser cette partie à vostre maison de ville, pour la somme de mil livres, vous protestant, Mesieurs, que ces desains m'ont fort incomodé ma santé pour l'assiduité du travail, et que je ne serois pas trop aisé de continuer un pareil enplois. Je vous envoy les broillons que j'en ay fait pour vous en servir. Espérant l'honneur de vos commandemens, je suis, Mesieurs*

Votre tres humble et très affectionné serviteur.

P. Puget.

A Tollon 7 octobre 1668.

Enfin, pour appuyer cette lettre, nous reproduisons une autre lettre inédite, écrite vingt ans plus tard, par le marquis de Forville-Pilles, viguier de Marseille, qui se trouvait alors à la Cour, où dans les tractations passées entre la ville, les artistes et aussi le ministère, apparaît le caractère ombrageux de l'illustre sculpteur, mais encore la parfaite estime en laquelle on tenait en haut lieu ses talents.

A Fontainebleau ce 19e octobre 1688.

Messieurs,

Quoy que je sois persuadé que Mr de Villeneuve vous informera de toute chause, j'ay cru que vous ne series pas faché d'aprandre que Mr de Croisi m'a dit que le Roy vous lessoit absolument les mestres de faire faire la plasce roialle et son estatue de la manière que vous voudres, et a qui vous jeugeres à propos, et que Sa Majesté estoit extrememant contante de vostre zelle, et tres reconoissante de la grosce despance que vous voulies bien faire en cestte celebre occasion, mais j'ai desmesle que l'on ne seroit pas faché que le sieur Puget fut préféré s'il ce mest a la reson, je l'ai trouvé fort rantre en luy mesme, desaprouvant la conduite de son flis, desavouant toutes les meschantes resons que l'on luy faicst dire, qui luy a donné un traver facheux auprès des ministres ; le Roy n'estant nullement informé de sa meschante conduite, je luy ay dit mon petit sentimant sens l'espargner, et n'ay pas oublié de luy faire conoistre que le respec a ces magistras devoit estre inviolable et qu'il nous avoit tous confondus, aussi bien que Mr de Nouailles dans des ingurieux sopsons, qu'il avoit mis au jour sens esgar ni consideration, et que je ne doutes pas que sur la moindre pleinte il ne fut chatié, cepandant, Messieurs, mon sentimant seroit de regarder tous les meschans androis du sieur Puget avec mépris, dans prendre les bons pour san servir dans une ocasion de cestte concequance, dautant mieux que je vois par mesme ce que man dit hier Mr le maréchal de la Feulade, qu'il ni a que le sieur Desgardin qui peut antreprandre la figure esquestre du Roy, et quil li estoit inposible daler travalier a Marseille, ce qui vous doit obliger de faire bien des reflections la dessus ; le sieur Puget nest pas informe du gout de la cour sur son subjest, je lui en parle d'un ton for diferan et faicst conoistre qu'il seroit bien difisile de vous ramener sur son subjest et que j'aurois pourtant l'honeur de vous en escrire, et comme ce qui vous convient me flate agréablemant, vous suivres s'il vous plet cens nul esgar ce qui vous acomodera le mieux ; jecris par ce mesme ordinere a M. l'Intandant pour quil haie la bonté de conduire le sieur Puget, si vous voules vous servir de luy, et en ce cas il faut le lier si bien par un contrat quil ne puisce pas sabandonner dans des caprices qui vous feret de la penne ; je suis en general et en particulier, tres sincerement, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Forville de Pilles.

Ces documents n'ont pas été connus des biographes de Puget. Il nous a paru bon de les publier dans *Provincia*. — Jean de Servières.

*
**

Fers de chevaux sur monuments. — Au sujet de ces marques de compagnons signalées dans notre dernière chronique, on nous écrit de Nîmes : « On trouve de ces marques en grand nombre sur les gradins de nos arènes et sur les remparts d'Aigues-Mortes, monuments considérés avec raison comme « chefs-d'œuvre » du passé et dignes de figurer sur l'itinéraire classique des ouvriers accomplissant leur tour de France ».

*
**

Vœu pour la conservation de l'Eglise des Augustins, a Marseille, transmis le 2 novembre à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, déclarée d'utilité publique, en l'état de l'exécution progressive des travaux d'édilité entrepris par la Ville de Marseille, considérant que le plan de ces travaux prévoit la démolition de l'église Saint-Ferréol, dite des Augustins, et l'établissement sur son emplacement d'une voie publique ;

Considérant que la dite église, commencée au XVe siècle a été achevée vers la fin du XVIe siècle et qu'elle constitue un type intéressant et presque unique à Marseille de l'architecture religieuse de style ogival ;

Considérant que la ville de Marseille ne possède que peu d'édifices antérieurs au XVIIe siècle ; que l'église des Augustins a fait récemment l'objet d'un classement provisoire parmi les monuments historiques ; Emet le vœu que le classement provisoire de l'église soit maintenu définitivement étant donné l'intérêt archéologique évident que présente le monument, et que le plan de rénovation au quartier soit modifié en tenant compte de la conservation de la vieille église des Augustins ».

*
**

Aix port de mer. — Ce ne fut, bien entendu, qu'un projet, un vague projet, pour mieux dire, une utopie remontant à la belle époque de Louis XIV. On n'en connaît point le détail mais simplement l'indication, néanmoins intéressante à relever. Cette indication est tirée des archives de la ville d'Aix (Bb 104 f° 222), elle vise la prise en considération d'un projet du président du Tholonet pour transformer en port de mer la capitale de la Provence en la mettant en communication avec l'étang de Berre au moyen d'un canal à écluses, propice à la navigation (18 juin 1676).

BIBLIOGRAPHIE

G. ARNAUD-D'AGNEL et Léopold DOR. — *Noël en Provence. — Usages, crèches, santons, noëls, pastorales.* Un vol. in-4° raisin (0.33 × 0.26) de XII-228 pages, orné de 4 planches coloriées au pochoir d'après les aquarelles de Dellepiane, 48 planches hors-texte en phototypie, dessins, bandeaux et culs de lampe de Dellepiane. Tirage à 530 ex. numérotés. — Marseille, Tacussel, 54, rue Paradis ; Paris, Editions Occitania, 6, passage Verdeau (9e) ; et Aix-en-Provence, Editions du Bastidon, 17, rue Gaston-de-Saporta, 1927.

La Noël ! Ce mot n'évoque-t-il pas à l'esprit de tout Provençal bien né un fleuve de souvenirs remontant à la plus petite enfance et que la vie absorbe pour ne rendre, avec le recul des années, que ce que cette fête religieuse représente de touchant, d'intime, de familial ? Dans tous les pays chrétiens, Noël est une grande fête. Mais si chaque homme, au dire de Mme la duchesse d'Orléans, a « son petit religion à soi », chaque peuple, chaque pays a son petit Noël à soi.

C'est la Noël provençale qu'ont voulu faire revivre deux Marseillais de vieille souche, M. l'abbé Arnaud-d'Agnel, dont les maîtres ouvrages sur les arts et les industries artistiques de la Provence font autorité, et M. Léopold Dor, l'éminent avocat, qui se délasse de l'austérité du droit maritime dans l'étude des anciennes coutumes locales et la collection des santons.

Les auteurs nous présentent ainsi successivement, avec une grande richesse de documentation, d'abord les anciens usages de la Noël et du cycle de Noël, dont le principal encore en vigueur à Marseille est certainement le gros souper aux treize desserts. Volontairement, ils ont laissé de côté le réveillon, coutume évidemment d'importation parisienne, qui n'est d'ailleurs pas particulière à la Noël, et qui sert le plus souvent de prétexte à des orgies sans lien aucun avec l'idée religieuse que comporte la commémoration de la fête de Noël.

Les auteurs font une part importante aux divers rites de la messe de minuit, rites qui peuvent varier selon les localités. Ils n'ont garde d'oublier la messe de minuit des Baux qui, dans ce décor,

essentiellement provençal, attire chaque année quantité de gens.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux crèches et aux santons. Dirons-nous qu'à notre avis c'est la principale ? La Noël parle à nos cœurs de Provençaux parce qu'elle se concrétise sous une forme bien faite pour les charmer : combien sont propres à satisfaire à la fois notre sentiment religieux et notre sentiment artistique, ces charmants paysages, animés par tous ces humbles personnages, vivant par l'art du santonnier qui les a modelés !

Et que nous importe si les crèches sont originaires d'Italie ou d'ailleurs ? La crèche provençale n'est que Provençale ; c'est ce qui la rend chère aux petits et aux grands, ce qui en fait le succès. Rendons grâce à MM. Arnaud-d'Agnel et Léopold Dor de nous les faire aimer davantage, de les populariser loin de Marseille. Rien n'est plus propre à y contribuer que le chef-d'œuvre réussi par l'un des auteurs et que nos concitoyens ont pu admirer à la Réserve en décembre 1927.

Enfin, MM. Arnaud-d'Agnel et Dor nous entretiennent dans une troisième partie des crèches parlantes et des pastorales : autres coutumes très provençales, où l'esprit local démontre que sa conception de la religion n'est ni hargneuse ni austère. Nous pensons que c'est la bonne. Comment en pourrait-il être autrement ? Dieu, qui a voulu naître dans une étable et mourir crucifié pour les hommes, après avoir semé sa courte existence de tant de bienfaits, voudrait-il que les Provençaux en particulier n'aient pas motif de se réjouir d'un événement aussi considérable que la venue au monde de l'enfant de Bethléem Ils le font à leur manière, illuminée de soleil et parfumée de thym ou de sel marin, aimable et accessible à tous.

Soyons reconnaissants à M. l'abbé Arnaud-d'Agnel et à M. Léopold Dor de faire connaître cette manière de façon si complète, en s'adressant à la fois à l'intelligence et aux yeux, et en fournissant au bon goût le plus exigeant toutes les satisfactions qu'il demande. — J. R.

NÉCROLOGIE

Paul BILLON

La Société a eu la douleur de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Paul Billon, mort le 21 mai 1927, après une longue et douloureuse maladie.

Né à Marseille, le 20 février 1879, il avait suivi la carrière industrielle qui avait été celle d'une grande partie de sa famille et avait acquis une réputation des plus honorables dans l'industrie de la papeterie. D'abord juge complémentaire, puis, en 1924, juge suppléant au Tribunal de Commerce, il apporta dans ces fonctions la marque d'un esprit droit et sûr. De nombreux groupements et Sociétés avaient fait appel à son concours. Les œuvres de bienfaisance, notamment l'Enfance délaissée et l'hôpital Saint-Joseph, étaient parmi celles auxquelles il prodiguait le meilleur de son cœur.

Il avait été admis dans notre Société le 8 mai 1924, et avait, à maintes reprises, donné des preuves de l'intérêt qu'il portait aux études historiques, et en général, aux manifestations d'ordre intellectuel.

Chef d'une nombreuse famille, il donnait en tout temps l'exempel du devoir accompli avec calme, courage et sérénité. Ses hautes qualités d'âme se manifestaient plus particulièrement au cours de sa dernière maladie qu'il supporta stoïquement, avec les sentiments chrétiens qu'il avait professés toute sa vie.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie se fait un devoir d'exprimer à Mme Paul Billon et à ses enfants toute la part que ses membres ont prise à son immense chagrin. — J. R.

Sylvain GAYMARD

Au mois de juillet dernier, un chauffeur imprudent renversait sur l'avenue du Prado notre sympathique et vénérable collègue M. Sylvain Gaymard, l'amateur d'art bien connu. Une telle secousse ébranlant une personne de l'âge de M. Gaymard est toujours de mauvais augure. Malgré tous les soins, M. Gaymard ne put résis-

ter aux suites de cet accident: il est mort quelques jours après, le 14 juillet 1927, à l'âge de 71 ans.

Né à Roissard (Isère), le 17 mars 1845, après avoir accompli déjà une longue carrière de négociant, au cours de laquelle il sut mériter l'estime et la sympathie de tous ceux avec qui il eut affaire, M. Gaymard se sentit un jour attiré par les chefs-d'œuvre de nos vieux faïenciers marseillais. Sur la genèse de cette vocation de collectionneur, — et à ce titre notre confrère mérite une place à part et bien en vue dans le monde des amateurs, — nous ne saurions mieux faire qu'en reproduisant ce que le maître Valère Bernard — un fin connaisseur — a bien voulu nous écrire sur celui dont il fut un ami très fidèle :

« C'est dans le monde des collectionneurs une des plus belles figures qui vient de disparaître. Homme simple et modeste, d'une courtoisie exquise pour ceux qui l'ont connu, il sut réunir au prix de longues années de tâtonnements et de recherches une des plus riches collections de Faïences de Marseille et de Moustiers. Tous ceux qui visitèrent notre dernière Exposition Coloniale se rappellent encore l'admirable soupière en forme de grenouille stylisée et à décor polychrome de Moustiers, modèle unique, une des merveilles de l'art céramique.

« D'ailleurs, nombre de pièces de cette collection ont été reproduites dans l'ouvrage si savant et si complet de M. l'abbé Arnaud-d'Agnel sur *La Faïence et la Porcelaine de Marseille.*

« On ne sait pas combien ce goût noble du beau, de l'œuvre d'art parfaite, combien cette poursuite de l'objet rare, du document authentique, est une chose difficile, exigeant de la part de celui qui s'y livre les connaissances les plus variées et les plus étendues. La plupart des collectionneurs (et c'était le cas de M. Gaymard), commencent à collectionner par simple goût d'artiste et pour décorer leur intérieur; puis, l'histoire même de ces objets les intéresse, excite leur curiosité ; ils en acquièrent d'autres et voilà qu'ils y découvrent des pièces douteuses, c'est alors qu'ils sont entraînés, après en avoir fait une étude historique, à en connaître les procédés ; leur amour-propre les pousse à épurer ce début de collection, ils sont plus difficiles en même temps qu'ils deviennent plus savants. Et il se trouve que cet homme modeste en remontrera aur experts les plus avisés, et connaîtra l'Histoire de l'Art aussi bien qu'un professeur de Faculté.

« Tel était notre regretté confrère M. S. Gaymard, le type le plus complet du *self-made-man*, type représentatif aussi du Provençal cultivé, fin, artiste, amoureux de sa langue et attaché aux traditions du terroir. Au temps de la Renaissance, par sa générosité

et par la sûreté de son goût, il eût été un de ces Mécènes qui vivaient entourés d'artistes et les inspiraient pour la gloire de leur siècle ».

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie fait entièrement siennes les appréciations de M. Valère Bernard. M. S. Gaymard avait tenu à s'inscrire parmi nos membres perpétuels en mars 1925. Il nous donna à deux reprises un témoignage de sympathie que nous n'oublierons pas en ouvrant à nos collègues les portes de son appartement rempli d'objets rares et précieux. Ce que fut son accueil, si simple, si cordial, les causeries pleines d'enseignement que nous tînmes après la visite des collections, autour d'une table garnie d'un vin généreux, aucun de ceux qui assistèrent à ces visites n'en perdra le souvenir.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie gardera précieusement la mémoire de M. Gaymard. Elle prie Madame Gaymard, sa veuve, et ses fils, Messieurs Edmond et Frédéric Gaymard, d'agréer l'hommage de ses respectueuses condoléances. — R.

Eugène TROUMP

Né à Marseille, le 29 septembre 1843, de parents Provençaux originaires de La Fare, il fit ses premières études de dessin et de lavis à l'école des Beaux-Arts de Marseille, sous la direction de Pascal Coste. Il étudia les mathématiques avec un professeur particulier, après s'en être assimilé les éléments, en suivant les cours du soir d'une école d'adultes. Il entra de bonne heure dans un bureau d'architecte où s'élaboraient des travaux importants et s'initia ainsi, promptement, à la pratique de la construction et aux diverses connaissances relatives à la profession qu'il ne tarda guère à exercer avec assez de distinction, comme premier collaborateur de son patron (Curtil). Outre la lecture analytique des meilleurs ouvrages spéciaux, il acheva son instruction, tant générale que professionnelle, en suivant, les cours de la Faculté des Sciences, ceux de géologie notamment. Mais surtout il étudia les lois de l'esthétique et de la composition avec des maîtres tels que Labernadie (un des meilleurs élèves du grand Labrouste), Letz, Espérandieu, etc., etc. Ayant passé, de plus, en 1867, quelque temps à l'atelier Questel de Paris, il y puisa encore un perfectionnement précieux de son art.

Dès l'année 1865, il dirigeait l'édification de deux grands îlots de la rue de la République. Puis il fit édifier plusieurs maisons

à loyer, agencer et meubler des magasins de luxe, bâtir une importante villa à Montolivet et une autre, fort intéressante, sur le bord de la mer, au hameau des Lecques, situé au fond du golfe de la Ciotat. En 1873, il fournit au service des Ponts et Chaussées maritimes à Marseille une série de dessins que la France envoya à l'Exposition Universelle de Vienne (Autriche), dessins dont la valeur fit sensation à l'époque.

A ce moment, déjà convenablement rompu au maniement des affaires contentieuses, juridiques et autres, inhérentes à la profession qu'il aimait, une occasion rare s'offrit à lui de satisfaire un désir qui tient au cœur de tout architecte, celui de pouvoir contempler à Athènes les ruines sacrées de son Acropole et, parmi elles, la plus sublime, le Parthénon de Phidias.

On lui proposa, en effet, de venir en Grèce comme architecte d'une ligne de chemin de fer (du Pirée à Lamia), ce qu'il accepta croyant d'ailleurs ne quitter la France que pour quelques mois. Il n'y revint que vingt-cinq ans plus tard !...

Alors qu'il allait quitter Athènes, fin 1876, s'arrachant à regret à l'étude des monuments admirables qui l'y avaient attiré, il y fut retenu par une construction d'hôtel à voyageurs. Bientôt d'autres affaires se succédèrent, sans qu'il eut à les solliciter, tant sa qualité de Français, ses façons et sa valeur professionnelle, le firent apprécier. Devenu même populaire parmi les entrepreneurs et les ouvriers grecs, estimé surtout des membres de la bonne Société athénienne, il était bientôt considéré comme étant de la famille hellénique, gagnant, en même temps, la sympathie de tous les Français établis là-bas et de la légation de France, comme aussi des directeurs successifs et des membres de l'Ecole Française d'Athènes, cette pépinière d'érudits épigraphistes et d'archéologues. Il devint aussi le président de la colonie française en Grèce.

Une situation morale aussi exceptionnelle lui donna en 1894-1897, l'occasion unique de faire triompher l'influence artistique de la France contre celle déjà envahissante de l'Allemagne. C'est dans la palpitante question de la consolidation des ruines du Parthénon (mises en péril en 1894 par un tremblement de terre) qu'il dût remplir, avec bonheur, à propos de cette compétition d'influence un rôle d'officieuse diplomatie en s'interposant entre le gouvernement grec et le gouvernement français, lesquels ne voulaient s'exposer, ni l'un ni l'autre, à un échec, en traitant cette délicate affaire ; le gouvernement grec ne s'était déjà que trop engagé, ayant appelé en mission payée un célèbre architecte allemand, Durm, de Carlsruhe, auteur d'ouvrages sur les monuments grecs.

Mais M. Troump, membre de la Commission locale instituée pour suivre les travaux de consolidation, commission composée de techniciens grecs, de deux Allemands, et de lui-même, seul Français, obtint de faire nommer dans la haute commission internationale de trois membres (avec M. Durm, susnommé, et M. Penrose de Londres, célèbre par ses travaux sur le Parthénon), M. Magne, de Paris, architecte des monuments historiques et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

M. Magne fut alors mandé à Athènes ; il y exposa ses idées qui triomphèrent, avec l'aide de M. Troump, lequel eut d'ailleurs, à les faire appliquer avec la collaboration d'un charpentier français venu de Paris. Ce fut là un appréciable succès moral pour notre pays et une profonde satisfaction pour les artistes français.

Quant à ses œuvres au cours de son long séjour en Orient, elles peuvent se résumer comme suit : outre les hôtels privés, les villas, les riches tombeaux, les transformations d'immeubles, un asile d'aliénés, etc., qui lui furent demandés, il a fait édifier, pour le gouvernement grec : le palais des Conseils de guerre à Athènes, une léproserie, près de Marathon, le tombeau monumental de Coraï et le char funèbre pour la translation de ses cendres, transportées de Paris. Le même gouevrnement lui a confié la réédification partielle et la consolidation totale de l'Eglise Byzantine de Daphni, aux splendides mosaïques, située à 10 km. des vestiges de la voie sacrée d'Athènes à Eleusis, sur l'emplacement d'un antique temple ruiné d'Apollon.

M. Troump dressa également un avant-projet de ministère des Affaires étrangères et celui d'une école Navale, à l'entrée du port de Pirée, qui n'ont cependant pas été suivis d'exécution.

Au service du gouvernement français, on doit à M. Troump outre l'entretien des bâtiments de l'école française d'Athènes, diverses modifications et un important agrandissement de cet établissement universitaire ; la restauration de l'antique monument de Lysicrate (propriété de la France à Athènes), la stèle monumentale et l'ossuaire de Navarin, la petite stèle et l'ossuaire de l'île de Milo, consacrés aux marins et soldats morts dans la rade de cette île, pendant les longues années de station des navires de guerre français, et aussi à ceux morts dans des navires hôpitaux au cours de la guerre de Crimée.

Ses diverses contributions aux études émanées de membres de l'Ecole d'Athènes, soit sur l'art antique grec, soit sur l'art byzantin, lui procurèrent une certaine notoriété chez les archéologues de France qui se répercutait à Londres et jusqu'en Allemagne.

Il fut promu chevalier de la Légion d'honneur à raison des éminents services rendus à l'art monumental de l'hellénisme, comme aussi aux importants intérêts industriels, locaux et externes, de la Grèce de nos jours, en qualité de vice-président fondateur de la Chambre de commerce française d'Athènes-Pirée, subventionnée par l'Etat français.

Rentré dans sa ville natale, il fut appelé par la confiance de ses confrères, à la présidence du Syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône, fonction qu'il occupa d'abord de 1898 à 1901, et à laquelle il fut rappelé pour deux années encore (1906-1907). Depuis lors, il était président d'honneur du Syndicat.

Plein d'activité, il accepta de mettre sa science de l'art grec et sa précieuse expérience, acquise au cours d'une longue et laborieuse carrière, au service des jeunes gens qui se destinaient à sa profession et il enseigna pendant de longues années l'architecture dans cette même école des Beaux-Arts de Marseille, où, très jeune élève, il débutait, il y a près de 75 ans. Combien de ceux qui l'eurent pour maître ne se souviennent-ils pas de cet enseignement si sûr, si sérieux qu'il prodiguait avec une bonhommie qui le faisait aimer de tous comme un vieux camarade plus encore que comme professeur !

Eugène Troump était officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des ordres du Sauveur de Grèce et de Saint-Stanislas de Russie, professeur à l'école des Beaux-Arts de Marseille, expert près les Tribunaux, membre de la Commission sanitaire.

La Société Archéologique de Provence l'admit parmi ses membres actifs le 10 juin 1915. Très assidu aux séances, il prit une part importante aux discussions qui avaient eu lieu alors sur l'origine des murs à grand appareil découverts récemment dans les sous-sols des quartiers de derrière la Bourse ; il avait été frappé par la ressemblance de ces constructions avec les murs mycéniens qu'il avait souvent rencontrés en Grèce.

Vice-président de la Société Archéologique au moment de la mort de son président François Magnan, il fut un de ceux qui aiguillèrent ce groupement vers une fusion avec la Société de Statistique de Marseille, et cette fusion s'accomplit sous sa présidence.

Dans la nouvelle Société élargie, il fut un archéologue écouté ; il donna même lecture d'une étude remarquable sur le portail de Saint-Trophime d'Arles.

Frappé de cécité, il avait dû cesser d'assister aux séances de la Société depuis 1925. Il s'est éteint le 7 juin 1927, à l'âge de 84 ans.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie présente à Mme Polleri, fille de notre regretté confrère, l'hommage de ses condoléances émues. — R.

Marcel de CAMPOU
Marquis de Grimaldi-Régusse

M. Marcel de Campou, marquis de Grimaldi-Régusse, notre collègue, né à Marseille en 1876 d'une ancienne famille alliée aux meilleures maisons provençales, est mort le 16 décembre 1927. Après d'excellentes études à Saint-Ignace, chez les Jésuites, le cher défunt a cultivé le droit, et la science juridique lui a été d'un grand secours dans les importantes affaires d'assurances dont il s'est occupé avec tant de succès. Lors de ses obsèques, des voix autorisées ont dit les services exceptionnels qu'il a rendus dans ce domaine.

Il faisait partie du Corps Consulaire comme consul de Guatemala.

Marcel de Campou laisse également un nom dans un ordre d'idées différent. Ses recherches historiques et artistiques ont été des plus fécondes. Au lieu de porter sur les objets disparates et d'embrasser un champ trop vaste, elles ont eu un but nettement limité: contribuer à faire mieux connaître le passé de Marseille et de la Provence. Encore cette contribution a-t-elle pris une forme très spéciale consistant, d'une part, dans des données nouvelles sur l'Héraldique et, de l'autre, dans d'intéressantes découvertes sur l'histoire si curieuse des confréries de Pénitents. La religion profonde de notre collègue l'a soutenu dans ses travaux intellectuels, et les lui a fait poursuivre jusqu'à sa mort avec autant d'ardeur que de conscience. L'on ne saurait trop l'admirer d'être resté fidèle à ses études, malgré une maladie particulièrement déprimante. Plusieurs résultats de ses recherches ont été publiés dans les Archives de la Société des Collectionneurs d'ex-libris.

Marcel de Campou a composé une bibliothèque exclusivement provençale avec beaucoup de discernement et d'esprit de suite. Il a réuni une importante collection d'objets d'arts armoriés. Notre regretté collègue laisse le souvenir d'un homme intelligent, énergique et droit. Noble de nom, il l'était plus encore de finesse d'esprit et d'exquise bonté. La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie à laquelle il appartenait depuis 1920, prie sa veuve et ses enfants d'agréer ses plus sincères condoléances. — G. ARNAUD-D'AGNEL.

Table des Matières du Tome VII

I. — Commémoration du Centenaire

COMPTE-RENDU :

Le déjeuner et les discours 5
La séance solennelle. Discours du Président M. J. Fournier 17
Ode de M. Jean de Servières 30
Rapport du Secrétaire-Général M. Jean Reynaud, sur l'attribution de la Médaille Paul Paret en 1926. 39
Programme d'Une Heure de Musique ancienne.... 43

II. — Mémoires

ANASTAY (J.-A.). — L'administration de Lourmarin au XVIIIe siècle 97
BERGASSE (Louis). — L'évolution du commerce extérieur des vins à Marseille depuis le XVIIIe siècle.. 153
JOLY (Robert de). — Quelques gouffres de Provence: Avens du Grand-Cannet, de Vaufrèges, de Mont-Faron 68
RAIMBAULT (Maurice). — Note sur le Droit de Dépouille Militaire 101
RAMBERT (Gaston). — Note sur les Origines du Canal de la Douane 139
ROMIEU (Dr Marc). — Description d'un bracelet de l'âge du bronze 78
ROMIEU (Dr Marc). — Considérations sur le gisement de Glozel et sur son ancienneté 111
SERVIÈRES (Jean de). — Sur quatre pièces de Théâtre tirées de l'Histoire de Marseille 45

III. — Bibliographie

BALE (Katharine). — La Provence à travers l'œuvre d'Alphonse Daudet (Dr L. Malzac) 84

X... — Le Tombeau de Laurent-Vibert (Jean Reynaud) 85
Combarnous (Victor). — L'Histoire du Grand-Théâtre de Marseille (1787-1914) (J. M.).............. 86
Chambre de Commerce de Marseille. — Souvenirs et Notes Artistiques (J.M.) 88
Arnaud-d'Agnel (G.) et Dor (Léopold). — Noël en Provence: usages, crèches, santons, noëls, pastorales (J. R.) 178

IV. — Chronique et Mélanges

Nécrologie : Gustave Fagniez 89
Eugène Troump 182
Paul Billon 179
Sylvain Gaymard 179
Marcel de Campou, marquis de Grimaldi-Régusse 186

mélanges :

L'Etendard de la Ville de Marseille en 1619 (J. R.). 89
Sur le mur grec 91
Sur des marques de fer à cheval 91
Sur un portrait ignoré de l'Intendant de La Tour.. 92
Sur la « Tour à plomb » des quartiers démolis à Marseille 92
Souvenirs historiques sur le port et la Chambre de Commerce de Marseille (cartes postales) 93
Une Nouvelle lettre de Pierre Puget (1668) et une du Marquis de Pilles (1688) 175
Aix, port de mer 177
Fers de chevaux sur monuments 177
Vœu pour la Conservation de l'Eglise des Augustins, à Marseille 177

Courrier : Sur le Mathématicien Renaux établi à Marseille en 1786 94

